MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ

DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

TOME SECOND.

1839. --- Juillet 1840.

Crescunt concordiâ vires.



RODEZ,

Imp. de N. RATERY, imprimeur de la Société, place du Bourg.

1840.

et à en augmenter les revenus. On n'avait jamais vu un plus grand esprit de pauvreté et de renoncement uni à une si rare habileté pour l'administration des biens ecclésiastiques. Et c'est là un des traits caractéristiques de François d'Estaing : il pensait que les ministres de l'Eglise doivent être pauvres, mais que l'Eglise doit être riche et briller aux yeux des peuples par la beauté de ses temples et l'éclat de ses solennités.

Les visites une fois terminées, il se mit à remplir successivement toutes ses fonctions de conseiller du Roi, de chanoine et d'abbé. Mais toujours ses plus cheres délices étaient d'habiter la maison de Dieu et de chanter ses louanges, et il aurait borné là toute son ambition, si les ordres du roi et l'amour du bien public ne l'eussent arraché de la solitude pour l'employer aux affaires les plus importantes du royaume.

CHAPITRE V.

COMMENT LE BIENHEUREUX FRANÇOIS D'ESTAING FUT ÉLU ÉVÊQUE DE RODEZ PAR LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE.

Domine, si populo tuo sum necessarius non recuso laborem.

(Paroles de Saint Martin.)

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ

DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ

DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

TOME SECOND.

1839--1840.

Crescunt concordiâ vires.

RODEZ,
Imp. de N. RATERY, imprimeur de la Société,
place du Bourg.

1840.

AU

CONSEIL-GÉNÉRAL

DU DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON.

La Société des Lettres, Sciences et Arts lui dédie ses Mémoires, comme témoignage de sa reconnaissance pour la protection dont il l'honore.

Le Président : H. de BARRAU.
Le Secrétaire : B. LUNET.

AVANT-PROPOS.

La Société a pris en tête de son premier volume, qui a paru en 1839, l'engagement de publier chaque année le recueil de ses travaux. Diverses circonstances qu'il est inutile de rapporter ici ont retardé jusqu'à ce jour la publication de celui-ci.

Ce deuxième volume sera regardé, nous le croyons du moins, comme un nouveau gage de l'avenir de la Société. Il prouverait au besoin que les jeunes savans qui, après s'être associés, il y a trois ou quatre ans, quelques hommes déjà haut placés par leur savoir dans l'estime publique, fondèrent, à Rodez, une association littéraire, scientifique et artistique, n'étaient point dupes d'une vaine illusion de jeunesse, ni animés par une ardeur éphémère. Ils avaient pensé avec juste raison qu'il y avait çà et là, dans le département et hors du département, bon nombre d'intelligences Aveyronnaises qu'il suffirait de secouer, de stimuler un peu, et de réunir en faisceau pour en faire jaillir une à une les solutions de toutes les questions qu'on peut se poser relativement à notre province.

Un grand résultat est déjà obtenu : la Société a pris racine dans le pays; on a foi en elle. Il ne

lui manque qu'une chose infaillible, la consécration du temps.

Le Musée a pris un développement inespéré : des offrandes lui arrivent de toutes parts. Encore quelque temps, et l'amour de l'art et de la science se propageant de tout côté, il n'y aura plus de village où il ne se trouve un homme éclairé, maire, curé ou instituteur, qui ne s'empresse de recueillir et de transmettre à M. le conservateur tous les objets précieux, sous le rapport de l'art et de l'antiquité, que la charrue du cultivateur ou le levier du maçon pourront ramener à la lumière. Combien de pertes irréparables n'auraient pas eu lieu, si nos pères avaient eu l'idée de fonder un Musée !

La belle salle si généreusement cédée par la ville ne s'étant pas trouvée assez spacieuse, Mgr. l'évêque de Rodez s'est empressé de mettre à la disposition de la Société un local vaste et convenable où ont déjà été déposés des tombeaux antiques et plusieurs monumens d'architecture.

La bienveillance du conseil-général n'a pas fait défaut à la Société, et cette bienveillance a porté ses fruits. Pourquoi faut-il que les ressources de cette assemblée soient si restreintes, et les besoins qu'elle est appelée à satisfaire si nombreux !

Le gouvernement, de son côté, avait à diverses reprises fait des promesses qui étaient restées stériles. Nous avions droit à une partie des dons qu'il est dans l'usage de distribuer aux Sociétés savantes, et les sœurs aînées de la Société aveyronnaise obtenaient toutes ses faveurs.

Cette année il n'en a plus été ainsi. Le gou-

vernement a été plus généreux, ou plutôt, plus équitable. Il s'est rappelé les promesses qu'il nous avait faites. Il nous a accordé une gratification, légère, il est vrai, peu proportionnée, peut-être, à notre zèle, mais elle le deviendra un jour, nous le croyons, car la Société vivra, et elle poursuivra avec une ardeur toujours croissante le double but auquel elle aspire, et qui consiste à faire connaître le département de l'Aveyron sous toutes ses faces, tout en y répandant le goût de l'honnête, du beau et du vrai.

B. LUNET,

Secrétaire de la Société.

MEMBRES ADMIS

DEPUIS LA PUBLICATION DU 1er VOLUME.

Honoraires.

MM.

MARCEL DE SERRES, conseiller à la cour royale de Montpellier.

D'HOMBRES-FIRMAS (baron), correspondant de l'Institut à Nismes.

Titulaires.

MM.

BRAS, médecin à Villefranche, omis par erreur dans la liste insérée dans le 1er volume.

DEROME, proviseur du collége de Rodez.

MONSEIGNAT DU CLUZEL, député.

LUNET, secrétaire particulier du préfet de l'Aveyron, ex-rédacteur du *Journal de l'Aveyron*.

Correspondans.

MM.

CANTAGREL, architecte à Paris.

VIALLET, médecin.

ROSY, médecin à la Canourgue.

LEVESQUE, Albert, à Sévérac.

DELZERS, professeur à l'école de droit de Paris.

D'HOMBRES, Charles, à Nismes.

RAVAILLE (l'abbé).

BLANC, Charles, graveur à Paris.

MONCET-CHOISY, curé de canton à Villebrunier (Tarn-et-Garonne).
BESSIÈRE, professeur au collége Saint-Louis, à Paris.
LLABASTRES, avocat, attaché au ministère de l'intérieur.
FIRMINHAC, curé d'Ambarès (Gironde).

NE FONT PLUS PARTIE DE LA SOCIÉTÉ :

MM.

CAUCANAS, médecin.
DE BONALD (Victor), licencié en droit.
VAYSSETTES, curé de Saint-Mayme.
MAZÈRES, ancien préfet de l'Aveyron.

COMPOSITION DU BUREAU.

Président :	M. H. DE BARRAU.
Vice-Président :	M. BOULOUMIÉ PÈRE.
Secrétaire :	M. B. LUNET.
Vice Secrétaire :	M. MONSEIGNAT DU CLUZEL.
Conservateurs :	MM. BONHOMME ET DELMAS.
Trésorier :	M. H. CARCENAC.

TABLE

DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ,

Avec indication des n^os de la REVUE DE L'AVEYRON qui contiennent les extraits des procès-verbaux.

1836.

3 décembre (n° 6 du *Ruthénois*). — Réunion préparatoire où sont discutés et adoptés le plan d'organisation et les statuts contitutifs de la Société. — Bureau provisoire. — Autorisation du préfet.

1837.

1re Séance, le 29 janvier, à l'hôtel-de-ville (n° 6 du *Ruthénois*). — Bureau définitif : MM. de Barrau (Hippolyte), président; Bouloumié père, vice-président; J. Duval, secrétaire; Th. de Cabrières, sous-secrétaire; J. Bonhomme, conservateur; H. Carcenac, trésorier. — Programme de la Société, par M. Duval.

2e Séance, le 7 mars (n° 11 du *Ruthénois*). — Discours du président sur la mission et les espérances de la Société. — Prétendue découverte de M. Daures. — Fabrication de pointes dites de Paris. — Lettre de M. de Guizard.

3e Séance, le 4 juin (n° 24 de *la Revue*). — Liste de manuscrits relatifs au Rouergue, par MM. Lunet et Duval, insérée dans le n° 27 de la *Revue*. — Tombeau de Bozouls. — Médaillon de St-Mayme. — Cartulaires de Conques et de Bonnecombe, offerts par M. Bosc, de Florentin, frère de M. l'abbé Bosc.

4e Séance ou Séance générale de 1837, les 13, 14 et 15 septembre (n° 38 de *la Revue*). — Modifications des statuts. — Subvention de 800 fr. accordée par le conseil

général. — Fondation du Musée dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, cédé le 19 août précédent par le tribunal de commerce. — Recomposition du bureau : MM. Bouloumié, vice-président ; Duval, secrétaire ; Bonhomme, conservateur, membres sortans, réélus. — Discussion sur les causes qui s'opposent aux progrès de l'agriculture.

5ᵉ Séance, le 10 décembre (nº 51 de *la Revue*). — Circulaire adressée par M. le préfet Mazères à MM. les sous-préfets et maires, pour leur demander des renseignemens sur les antiquités, les objets d'art ou d'histoire naturelle des communes qu'ils administrent (insérée dans le nº précédent).

1838.

6ᵉ Séance, le 11 février (nº 8 de *la Revue*). — Projet de M. H. Carcenac sur les salles d'asile. — Invention de M. Teyssier relative à la navigation. — Discussion sur les fermes-modèles. — Lettre de M. Marquier, préfet de l'Ardèche. — Baromètre portatif de M. Loiseleur-des-Longchamps, et mémoire y relatif.

7ᵉ Séance, le 1ᵉʳ avril (nº 15 de *la Revue*). — Discussion sur l'extinction de la mendicité.

8ᵉ Séance, le 13 mai (nº 21 de *la Revue*). — Restauration de l'église de Conques. — Observations de M. Boissonade sur le clocher de Belmont et le cloître de Villefranche. — Echange de publications proposé par M. Duval avec les diverses sociétés savantes. — Rapport de M. H. de Barrau sur les archives du département. — Projet d'excursions scientifiques.

9ᵉ Séance, le 28 juin (nº 27 de *la Revue*). — Premières notes de M. l'abbé Ravaille sur la chambre sépulcrale de St-Jean-d'Alcas. Discussion à ce sujet.

10ᵉ Séance, le 9 août (nº 35 de *la Revue*). — Passage de M. de Châteaubriand à Rodez. — Tableaux du Musée. — Rapport de M. Valentini, publié dans le nº précédent. — Observations diverses sur la publication du 1ᵉʳ vo-

lume de mémoires. — Les élèves des divers établissemens d'instruction publique qui auront remporté les 1er et 2e prix de dessin, admis à exposer temporairement leurs ouvrages dans la salle du Musée.

Nota. — Les différens travaux présentés à la Société, jusques et compris la séance ci-dessus, forment le 1er volume des mémoires publié en août 1838.

11e Séance ou Séance générale de 1838 ; le 12 septembre (nº 38 de *la Revue*). — Lettre de M. Merlin, président du conseil général, au sujet des exemplaires de mémoires dont on a fait hommage à cette assemblée. — Subvention de 800 fr. accordée par le conseil général. — Recommandation de ce corps pour faire obtenir à la Société divers secours du gouvernement. — Observations archéologiques sur le pays qui avoisine St-Izaire, par M. d'Albis du Salzé. — Observations semblables de M. Duval sur Bozouls, Gabriac, Tholet, Ceyrac, Roquelaure, Maymac, les Bourines, etc. — Notice de M. Loiseleur-des-Longchamps, sur la mesure barométrique de plusieurs points élevés du pays. — Propositions diverses. — Titre de doyen accordé à M. des Longchamps. — Recomposition du bureau : MM. de Barrau, président ; H. Carcenac, trésorier, membres sortans réélus. M. Lunet, élu vice-secrétaire.

12e Séance, le 11 novembre (nº 44 de *la Revue*). — Expression des regrets de la Société sur l'éloignement de MM. Duval et Commier, consignée dans le procès-verbal. — Explications de M. Marcel de Serres, présent à la séance, sur un phénomène de végétation.

1839.

13e Séance, le 17 février (nº 8 de *la Revue*).

14e Séance, le 9 juin (nº 24 de *la Revue*) — Présidence de M. Bouloumié. — Lettre de M. Monteil.

15e Séance ou Séance générale de 1839, le 16 septembre (nº 37 de *la Revue*). — Recomposition du bureau : MM.

Boulonnié, vice-président, Lunet, secrétaire ; Bonhomme, conservateur, membres sortans, réélus. M. Monseignat du Cluzel, élu vice-secrétaire.

1840.

16e Séance, le 2 février (n° 6 de *la Revue*). — Proposition de M. Boissonade relative aux sculptures du château de Bournazel. — *Idem* de M. de Barrau relative à la description des monumens religieux et féodaux du département. — *Idem* de M. le général Tarayre sur des questions d'économie politique qui se rattachent à l'agriculture.

17e Séance, le 5 avril (n° 16 de *la Revue*). — Inscriptions gothiques. — Portraits de l'évêché. — Offres de M. Gayrard en faveur du Musée. — Démarches de M. de Guizard, préfet, et Monseignat du Cluzel, députés, pour obtenir des secours du gouvernement.

Nota. — Les travaux présentés à la Société, jusques et compris la 17e séance, forment le deuxième volume de Mémoires.

MÉMOIRE
SUR L'INDUSTRIE
DANS
LE DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON.

(Discours lu à la Séance générale du 12 septembre 1838.)

Messieurs,

Lorsque, il y a bientôt deux ans, nous conçûmes le projet de cette association, nous étions loin de penser qu'elle acquerrait un si prompt développement. Les résultats de nos communs efforts sont sous vos yeux. Les uns ont payé leur tribut par leurs écrits, d'autres par leurs offrandes, tous par un louable concours de zèle et de dévouement. C'est donc un véritable bonheur pour nous de pouvoir nous réunir aujourd'hui dans cette enceinte où commencent à s'accumuler les productions de la nature et de l'art, au milieu, pour ainsi dire, de la moisson que nos mains ont cueillie. Ce Musée naissant exercera plus tard, j'ose le croire, une salutaire influence sur le pays. Ces collections informes se compléteront, et alors les hommes désireux de s'instruire viendront y puiser d'utiles enseignemens. Continuons donc avec persévérance une œuvre si heureusement commencée; elle a reçu des encouragemens flat-

teurs ; elle se recommande par ses premiers succès. Pleine d'actualité, soutenue par vos efforts, elle en obtiendra de plus éclatans encore.

Lorsque j'eus l'honneur d'élever la voix pour la première fois devant vous, ce fut pour interroger le passé, pour évoquer le souvenir des hommes et des choses qui nous ont précédés : il s'agissait de sauver de l'oubli ces legs précieux que les siècles se transmettent par les monumens des arts et du langage.

Plus tard j'essayai d'esquisser quelques traits des scènes de la nature, d'indiquer les richesses qu'offrent ses trois règnes dans nos contrées. Qu'il me soit permis aujourd'hui d'appeler votre sollicitude sur d'autres objets, de vous entretenir un instant des intérêts matériels qu'a fait surgir notre organisation sociale, intérêts qui se meuvent avec une incessante activité autour de nous et qu'il faut à tout prix satisfaire.

C'est la troisième et dernière partie de notre programme.

Un besoin vif, universel, celui du calme et du repos, se manifeste aujourd'hui au sein de la société française : tous les esprits, tous les vœux tendent au paisible développement de notre prospérité intérieure. Cette activité, qu'on a regardée avec raison comme un des traits dominans de notre caractère national, si long-temps fixée sur le sanglant débat que la révolution avait soulevé entre l'Europe et nous ; cette activité, ramenée maintenant à des objets plus en rapport avec le bien de tous et de chacun, se dirige de plus en plus sur les travaux paisibles de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Notre département, il faut le reconnaître, a fait, depuis quelque temps, des efforts pour prendre part à ce grand mouvement de rénovation sociale qui a pour base le travail.

Des manufactures, à peine connues il y a peu d'années, y sont parvenues à un haut point de perfectionnement et appellent aujourd'hui les regards et l'attention publique.

Une compagnie nombreuse s'est formée pour extraire le fer de notre sol et lui faire subir ses premières transformations. On a construit sur un vaste plan des machines à vapeur, de hauts fournaux, des fonderies, des forges à l'Anglaise, et vous savez tous que la gloire de cette superbe création appartient à un de nos honorables collègues.

L'industrie des laines a pris un grand essor. On compte dans le département seize filatures dans lesquelles sont employées les mécaniques modernes. Par suite, les fabriques de draps ont acquis une extension nouvelle et, des ateliers de Rodez, de Saint-Geniez et de Saint-Affrique, sortent d'abondans produits qui s'écoulent sur tous les points du royaume.

La mégisserie de Millau s'est élevée à un tel degré de perfection, que tous les gantiers de France recherchent les peaux mégissées dans cette ville.

Les cuirs, les toiles, les bestiaux, les fromages de Roquefort et de Laguiole, continuent à former les principales branches de notre commerce extérieur.

L'essai des fabriques de moûture perfectionnée dans le pays a pu faire espérer aux agriculteurs qu'à l'avenir celles des départemens voisins nous inonderaient moins de leurs produits, et que, par suite, la faible circulation de nos grains reprendrait quelque activité.

L'agriculture elle-même, malgré le peu d'encouragemens qu'elle reçoit, a commencé de sortir des ornières de la routine. Grâce à quelques hommes éclairés qui ont joint l'exemple au précepte, de sensibles améliorations ont eu lieu, soit par l'introduction de nouveaux instrumens aratiques, soit par le perfectionnement des méthodes de culture.

D'un autre côté, les arts mécaniques, dont les produits ne franchissent pas l'enceinte du pays, ont obéi à la même impulsion de progrès. Je n'en veux d'autres preuves que le luxe, cause et tour à tour effet du mouvement que je signale. Est-ce un bien, est-ce un mal ? Ce n'est pas ici

le lieu de discuter cette question ; je me borne à constater un fait.

Ce progrès des arts est surtout remarquable dans nos édifices. Quelle différence de nos villes actuelles avec ce qu'elles étaient il y a 40 ans ! Les sombres habitations de nos pères ont fait place à d'élégantes constructions. Partout le marbre, le plâtre, la peinture décorent l'intérieur de nos maisons. Des rues plus larges, plus régulières s'ouvrent de tous côtés. A une triste circonvallation de murs en ruines et de fossés infects, ont succédé des boulevards spacieux et rians. Les édifices publics qui s'élèvent dans nos cités attestent la magnificence de la génération contemporaine et marqueront pour l'art une autre époque de renaissance. Voyez la richesse et la multiplicité de nos ateliers? Ici, la bijouterie, l'horlogerie, étalent leur luxe ; là, le menuisier et l'ébéniste exposent aux regards des meubles qui rivalisent d'élégance avec ceux de la capitale, et souvent l'emportent en solidité. Plus loin, ce sont des carrossiers qui construisent des voitures dont l'usage était presque inconnu de nos aïeux ; en un mot, Messieurs, des perfectionnemens sans nombre se sont réalisés, depuis que la science, sortant de l'enceinte des Académies où elle vivait exclusivement, parcourt nos champs, nos ateliers, et vient présider aux modestes arrangemens de l'économie domestique.

Car l'instruction aide l'intelligence et développe l'adresse ; la science et le plus sûr guide de l'art. Elle proscrit les mauvaises routines et les remplace par des procédés raisonnés qui rendent la production plus rapide et moins onéreuse.

Aussi, ces écoles où l'enfant du peuple va puiser les premiers élémens du calcul, de la géométrie descriptive et du dessin linéaire sont partout suivies des plus heureux effets. Nous avons à Rodez une école de ce genre ; mais ce qui nous manque, c'est un concours pour les produits des arts et de l'industrie, comme il en existe déjà pour les

charrues. On ne saurait croire combien ces expositions publiques excitent de rivalité généreuse entre les diverses industries et dans chacune en particulier.

L'émulation qui anime l'ouvrier dans son atelier n'est pas moins vive et moins fructueuse que celle qui préside, dans le silence du cabinet, aux plus hautes conceptions de l'intelligence. La publicité qui accompagne ces concours propage les découvertes, les popularise, et souvent elle procure aux fabricans un débouché plus prompt.

On doit attribuer encore le progrès que j'ai signalé aux habitans eux-mêmes dont le goût s'est épuré dans les voyages ; à l'affluence des étrangers plus facilement amenés dans le pays depuis qu'il est ouvert et sillonné par des routes ; au compagnonage des ouvriers qui vont dans les grandes villes puiser leur enseignement à la source du beau ; enfin, à l'accroissement de la population qui, créant de nouveaux besoins, force plus de gens à chercher dans l'industrie leurs moyens d'existence, et fait par conséquent naître une concurrence qui tourne au profit des arts.

Ce mouvement progressif de la population est très-remarquable en ce qu'il peut faire apprécier l'état de prospérité du pays.

A la fin de 1790, suivant les bases de répartition adoptées par l'Assemblée Constituante pour les contributions de 1791, la population totale du département était de .... 371,835 habit.

Il faudrait en distraire le contingent de St-Antonin, qui plus tard fut séparé de notre territoire.

Les recensemens faits en l'an VII et en l'an VIII ne portèrent le chiffre de notre population qu'à 316,314

La révolution était passée sur le pays avec ses prescriptions à l'intérieur et ses guerres meurtrières au dehors.

Sous le régime impérial, malgré les

pertes occasionnées par de fréquentes batailles, le décroissement fut moindre que dans la période précédente. On compta en 1813. . . . . 327,422 hab.

Un véritable accroissement marqua les années de paix qui suivirent les événemens de 1814. A l'époque du dernier recensement fait sous la restauration, la population s'élevait à 359,056

Elle s'est considérablement augmentée depuis, car si le recensement du mois de novembre 1836 est exact, le chiffre aurait été de 370,951

Dans cet état, notre population relative serait inférieure au moins d'un quart à la population générale du royaume (1). Ce qui prouve combien de chemin il nous reste à faire dans toutes les voies d'amélioration pour être en rapport avec la plupart des autres provinces. Et cependant quelque progrès qu'aient fait dans celles de l'Est et du Nord, les saines idées d'économie sociale, toutes les autres sont encore bien en arrière.

Plusieurs causes s'opposent à la prompte rupture des liens qui retiennent ainsi notre essor.

Et d'abord, la détresse de l'agriculture, qui réagit vivement sur toutes les autres branches de l'industrie. Cette détresse est à son comble, et je ne puis vous en donner une plus juste idée qu'en vous rappelant ces paroles qu'un député, ami du pouvoir, prononçait dans une des précédentes sessions, savoir que plus de onze milliards de dettes

(1) En prenant pour base le chiffre de recensement 359,056, et la surface du département étant de 474 lieues carrées, on aura 759 habitans par lieue carrée.

La population générale du royaume, supposée en 1832 de 32,561,463 habitans, donnerait pour une surface de 34,660 lieues de 2000 t., 939 habitans par lieue carrée.

hypothéquées pesaient sur la propriété. Or vous savez que la masse des dettes non inscrites surpasse de beaucoup celle des dettes hypothéquaires. Je ne puis vous dire quel est le rang qu'occupe notre département dans cette triste catégorie ; mais les expropriations qui s'opèrent tous les jours sous nos yeux , les fortunes territoriales qui se décomposent de toutes parts , annoncent assez la gravité de notre situation.

L'agriculture française souffre en général du poids des contributions hors de proportion avec le revenu des terres ; de l'avilissement du prix des grains résultant de la trop facile liberté accordée à l'importation depuis 1827 ; elle souffre de la cherté du fer et du sel , matières de première nécessité pour elle ; enfin du retrait des capitaux qui abandonnent le travail et toutes les voies de production industrielle pour s'engager dans l'agiotage. On échappe par ce moyen aux charges qui pèsent sur la propriété immobilière.

1° Impôt. — Nous ne possédons qu'à la charge de payer, chaque année, sous le nom d'impositions directes, le cinquième de ce que nous rendent de produit net nos propriétés. Cet impôt est perçu sans égard aux mauvaises récoltes, aux mauvais prix , aux charges extraordinaires, aux charges hypothécaires ou autres dont est grévée la propriété.

Puis viennent des droits de mutation énormes , des frais de procédure de toute espèce, frais compliqués de formalités inextricables, conçues presque uniquement dans la pensée d'augmenter les droits du timbre et de l'enregistrement; je pourrais ajouter encore les droits d'octroi dont la fiscalité municipale des villes frappe les produits des campagnes ; les droits réunis, imposés à nos vins, au sortir de la cave, et qui les poursuivent sous toutes les formes jusqu'à ce qu'ils soient consommés.

Ne croyez pas, Messieurs, qu'en traçant ce sombre tableau, je me laisse aller à un esprit de récrimination contre le pouvoir qui nous régit : ce tort fut commun à tous les gouvernemens qui depuis bien long-temps se sont succé-

dés en France, soit qu'ils n'aient pas voulu diminuer nos charges, soit qu'ils ne l'aient pas pu.

2° Avilissement du prix des grains. — Nos blés n'ont obtenu du tarif qu'une protection insuffisante, puisque les droits à l'importation établissent pour eux un *maximum* qui n'équivaut guère qu'au prix de *revient* pour le propriétaire, de sorte qu'il subit toutes les chances de baisse, sans pouvoir jamais espérer de chance de hausse, double cause de perte et de stagnation pour cette branche de commerce. Ainsi le résultat définitif de ce système est l'avilissement progressif de la valeur des objets que nous produisons, et l'élévation du prix des matières que nous consommons.

3° Fer. — On ne peut disconvenir que le bas prix du fer ne soit d'un immense avantage pour l'agriculture, pour les industries manufacturières et pour tous les arts en général qui en font une grande consommation.

Le fer s'allie à tous nos outils et compose en grande partie le vaste arsenal des instrumens aratoires que Chaptal évalue trois millards. Le fer, pour les terres arables seulement, est tributaire annuellement des maîtres de forges de trente-quatre millions. On sait que la plus-valeur que les simples ouvriers leur paient annuellement sur leurs outils ne peut s'élever à moins de dix millions, l'usure des fers du pays étant des deux cinquièmes plus forte que celle des fers étrangers; et qu'enfin l'adoption des systèmes perfectionnés d'agriculture trouverait beaucoup moins d'obstacles, si la cherté des instrumens qu'exigent les méthodes nouvelles, n'arrêtait la plupart des cultivateurs. Mais, Messieurs, pour que ce vœu se réalisât, il faudrait la libre introduction en France des fers étrangers, et quand on songe aux funestes conséquences de cette mesure pour nos usines et nos forges, je ne sais, en vérité, s'il est permis de la désirer.

4° Sel. — Il n'en est pas de même de l'impôt du sel. Plus que tout autre département, celui de l'Aveyron, es-

sentiellement agricole, est frappé par l'énormité de cet impôt. Organe de tous les besoins et de tous les vœux, le Conseil-général sollicite depuis plusieurs années sa réduction (1), et avec d'autant plus de confiance, que cette réduction, loin de nuire aux ressources de l'état, les accroîtrait par l'augmentation de la consommation. Mais alors, du moins, si le département payait au trésor une somme égale et peut-être supérieure à celle qu'il paie aujourd'hui, ces sacrifices seraient compensés par l'amélioration de la santé publique, par l'accroissement des produits des troupeaux, par le perfectionnement de ses races, par l'extinction progressive des maladies qui détruisent les bêtes à laine, par l'augmentation de l'aisance dans les classes pauvres, sur qui, dans l'état actuel, pèse avec tant de disproportion un impôt si généralement réprouvé.

5° Agiotage. — La conversion des rentes a été surtout recommandée comme moyen de détourner les capitaux de l'agiotage, pour les rendre au travail, pour les engager dans les voies diverses de la production, et principalement pour les appliquer, sur tous les points du royaume, à la plus intéressante comme à la plus arriérée de nos industries, l'agriculture.

L'établissement de banques départementales, vivement réclamé par les populations rurales, tendrait au même résultat.

Du reste, tant que l'équilibre ne sera pas rétabli entre l'intérêt de l'argent et le revenu des terres, tant que toutes les charges sociales pèseront uniquement sur les producteurs et que les consommateurs en seront affranchis, un profond malaise tourmentera la société.

Telles sont, Messieurs, les causes les plus générales qui s'opposent en France au progrès de l'agriculture. Mais

(1) Procès-verbal des séances, session de 1835.

l'agriculture souffre en particulier, dans le département de l'Aveyron, de la stérilité du sol qui, malgré les efforts d'une population sobre et laborieuse, se refuse à lui fournir les grains nécessaires à sa subsistance.

« Ainsi telle est notre déplorable situation, qu'entourés de pays fertiles, nous ne pouvons procurer une issue à nos denrées, lorsqu'elles excèdent nos besoins, et que nous sommes forcés de recourir au dehors le plus souvent, parce qu'elles n'y suffisent pas ; car il serait facile d'établir, qu'une année portant l'autre, le département ne produit pas plus de deux hectolitres de grains, réduits en froment, par tête d'habitant (1). Ce qui serait insuffisant pour notre nourriture, sans les pommes de terre, les légumes et les châtaignes dont les récoltes sont fors incertaines.

Ce qui est vrai pour les grains l'est encore plus pour les boissons. Nos vins se débitent lorsqu'ils sont à très-bas prix ; mais ce prix ne peut s'élever sans susciter la concurrence des vins du Languedoc qui, le plus souvent, sont de meilleure qualité et moins chers ; en sorte que le propriétaire des vignes se trouve placé entre deux écueils, l'abondance qui avilit le prix de la denrée, et la rivalité qui, aux années disetteuses, s'établit avec nos voisins (2). »

L'élève des bestiaux reste aux agriculteurs, et c'est leur dernière et plus précieuse ressource. C'est vers l'amélioration des races et la multiplication des individus qu'ils doivent diriger leurs efforts. Ils en trouveront les moyens dans les fourrages artificiels et surtout dans les plantes sarclées, qui promettent à l'agriculture un immense développement (3). Leur culture se lie à une industrie nouvelle qui

(1) Monteil, qui écrivait en l'an X, évalue à deux dixièmes l'insuffisance des grains dans le département.

(2) Mémoire sur l'évaluation du revenu territorial, par M. de Catrières.

(3) « Outre le produit industriel, dit M. de Dombasle, la

est en pleine voie de prospérité dans plusieurs provinces et peut devenir en peu de temps, pour la France, une source féconde de richesses (1).

C'est ici le lieu d'appeler votre attention sur une autre industrie qui se répand depuis quelque temps parmi nous. La précieuse espèce de ver qui produit la soie se propage, et de tous côtés on cultive l'arbre qui fournit à sa subsistance. Les essais qu'on fait, quoique tardifs, semblent promettre d'heureux résultats pour l'avenir. Le mûrier réussit dans la plupart de nos terres. La soie qu'on en retire peut soutenir la concurrence avec les plus belles de l'Europe. Une association, qui a son centre à Rodez, s'est formée récemment pour donner une impulsion plus vive à l'art séricicole. C'est un devoir pour nous de signaler une si louable entreprise et de la seconder.

Je me suis appesanti sur la situation de notre agriculture, car c'est là le premier, le plus puissant de nos intérêts. Sur dix milliards, taux auquel sont évalués les produits de tout genre créés annuellement en France, l'agriculture entre environ pour moitié, tandis que le commerce extérieur concourt à peine pour un vingtième de cette somme énorme. C'est l'industrie nationale qui fait notre véritable richesse. Il faut donc avant tout protéger l'industrie nationale ; mais on n'y parviendra qu'en faisant fleurir l'agriculture, la plus féconde de nos industries, celle qui emploie le plus de bras, rend le plus de produits, supporte à elle seule les deux tiers des charges

betterave comme les autres plantes sarclées, offre aux agriculteurs les plus puissans moyens de varier leurs assolemens et aussi de tirer, d'une étendue donnée de terre, la plus grande masse possible de nourriture pour le bétail, et par conséquent l'agent le plus efficace de la production des engrais et de l'accroissement de leurs récoltes en tout genres. »

(1) Le nombre de nos fabriques de sucre de betteraves s'est élevé, depuis peu d'années, de 89 à 469.

publiques, qui est, en un mot, la base du travail, de la richesse et de la puissance nationale.

D'ailleurs des rapports étroits lient entre eux les intérêts de toutes les industries productrices, et les progrès de chacune d'elles concourent à la prospérité des autres, en augmentant les débouchés de leurs produits.

La vraie richesse est dans la production abondante qui engendre à son tour une grande consommation, symptôme de l'aisance qu'une industrie florissante répand dans toutes les classes de la société. Or, l'industrie ne peut trouver nulle part autant de consommateurs que parmi les agriculteurs (1), s'ils sont dans l'aisance; mais pour être dans l'aisance, il faut retirer plus qu'il n'en coûte pour produire. Le problème sera donc résolu, si l'agriculteur se procure à un prix modéré tout ce dont il a besoin, et s'il vend à un prix suffisant tout ce qu'il produit.

C'est aux pouvoirs légalement constitués qu'il appartient de provoquer les mesures législatives et gouvernementales propres à déterminer cette heureuse crise; à nous, Messieurs, le droit de seconder par une salutaire impulsion le mouvement progressif des idées vers cet ordre meilleur.

Méditons sur les besoins de nos populations, sur les moyens d'améliorer leur sort, de développer les ressources du sol, de stimuler l'activité créatrice de l'industrie, de faire prospérer toutes les branches de la richesse publique; non point en mettant au jour des théories hardies qui vont se heurtant contre les lois ou égarent l'esprit dans un dédale d'impossibilités, mais par de bonnes idées pratiques, à la portée de tous, et dont la réalisation ne demeure point un problème.

H. de BARRAU.

(1) Les agriculteurs forment les quatre dixièmes de la population.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA POÉSIE ET LES TROUBADOURS DANS LE ROUERGUE, AUX XIIe ET XIIIe SIÈCLES.

Ce fut surtout aux XIIe et XIIIe siècles que la Provence et le Languedoc virent fleurir ces nombreux troubadours qui, long-temps condamnés au mépris et à l'oubli avec le moyen-âge tout entier, ont reçu, de nos jours, une solennelle réhabilitation, par les travaux d'habiles écrivains qui nous ont appris que ces poètes si méprisés avaient, les premiers, mis les lettres en honneur au sein de la barbarie et, malgré les imperfections de leurs ouvrages, nous avaient cependant donné une littérature nationale, même long-temps avant que *Malherbe vint*.

Mais le beau ciel de l'Occitanie ne fut pas le seul qui vit fleurir la poésie provençale : le sol du Rouergue fut aussi foulé par les poètes. Là naquirent des troubadours dont plusieurs furent illustres et honorablement inscrits parmi les poètes provençaux ; là, comme dans d'autres provinces, ils trouvèrent des châteaux pour les accueillir, de nobles chevaliers pour les défendre, de belles châtelaines pour applaudir à leurs chants. Des trouvères, nés dans les beaux climats de la Provence et du Languedoc, dans les plaines de la Gascogne, sous le ciel brûlant de l'Italie ou de l'Espagne, tournèrent souvent leurs regards vers notre humble contrée, et elle leur offrit des protecteurs, à quelques-uns même une seconde patrie. La terre de Rouergue fut hospitalière aux poètes : les comtes de Rodez, les vicomtes de Millau leur donnèrent une puissante protection, et se montrèrent toujours les soutiens zélés de la *gaie science*. Les seigneurs et les chevaliers leur ouvrirent leurs châteaux, les dames les honorèrent, et plus d'une a dû à la reconnais-

sance du poète une immortalité qui ne se fût peut-être pas attachée à son nom.

Si la poésie provençale jeta quelque éclat dans notre pays, aux XIIe et XIIIe siècles, il serait inutile, je crois, de chercher à cela des causes particulières; ces causes furent les mêmes que celles qui répandirent, à cette époque, le goût de la poésie dans toute la France. En général, il est inutile de rechercher les causes qui font fleurir, chez un peuple, les arts et les lettres. Ces causes sont dans la nature de l'homme, dans un besoin de l'humanité. Il faudrait plutôt chercher à connaître celles qui en compriment l'élan chez certains peuples, qui les font momentanément disparaître chez d'autres. A quoi bon demander pourquoi l'homme parle? cherchez plutôt pourquoi des malheureux sont privés de la faculté d'exprimer leurs besoins, afin que la connaissance de la cause vous conduise à la connaissance du remède. Un peuple dans son état normal aura toujours une littérature.

Les nations, comme les individus, ne vivent pas seulement d'une vie matérielle; il ne leur suffit pas de manger leur pain de chaque jour. Il leur faut quelque chose qui s'adresse à l'âme, car les nations aussi en ont une qui leur rappelle sans cesse leurs grandes destinées. C'est ce que fait la religion; mais c'est aussi après elle la mission des arts, des lettres, de la poésie, qui ne cessent de rappeler aux peuples l'idée féconde de l'immortalité en racontant leurs travaux, en les inscrivant dans l'histoire, en les chantant dans les vers, en les sculptant sur le bronze et sur le marbre. C'est pour cela qu'on voit quelquefois un peuple se passionner autant pour un grand poète que pour un grand guerrier. Il entoure de ses acclamations celui qui lui a donné la victoire sur ses ennemis et celui qui en perpétuera le souvenir. Dans l'un il salue la gloire du moment; dans l'autre il jouit de l'avenir : il court au-devant de l'immortalité.

Aussi les arts, la poésie, dont on trouve l'instinc même chez les peuples sauvages, sont un besoin impérieux de

l'humanité et une condition indispensable de la civilisation. C'est là la cause première qui les fait fleurir chez un peuple dans quelque lieu, à quelque époque que ce soit; et lorsqu'à la suite d'une grande commotion ils ont disparu pour quelque temps, ils reparaissent naturellement à la moindre circonstance favorable. Il suffit d'un seul homme qui essaie d'en répandre le goût. Ainsi, dans la France barbare de Clovis, disparaissent les arts et les sciences qu'y avaient introduit les Romains; mais à peine Charlemagne a-t-il dissipé les premières ténèbres de la barbarie, qu'on les voit apparaître sous sa puissante égide, comme le premier signal d'une régénération sociale, comme l'arc-en-ciel après le déluge. Pendant le ixe, le xe et le xie siècles, on trouve quelques monumens littéraires, rares, il est vrai, parce que le passage d'une langue à une autre, et la décadence du latin étaient un obstacle invincible aux développemens de la littérature; mais, à la fin du xie siècle, deux langues se sont enfin partagées la France; langues barbares, si l'on veut, mais cependant langues formées, langues ayant leurs lois et leurs règles : la langue romane-française dans les pays au-delà de la Loire, la langue provençale dans le Midi; et alors le xiie et xiiie siècles voient éclore dans ces deux langues une multitude de poètes.

Ces deux siècles étaient d'ailleurs on ne peut plus favorables aux chants des trouvères. C'est alors qu'eurent lieu les plus grands efforts de l'esprit religieux et de l'esprit chevaleresque. Entendez ce bruit du fer qui résonne de toutes parts; entendez la voix des prédicateurs des Croisades qui se fait entendre dans les conseils des rois et dans les assemblées des peuples; entendez ces cris de *Dieu le veut! Dieu le veut!* mille fois répétés d'une extrémité de l'Europe à l'autre! Voyez les populations qui s'ébranlent à ces cris, une croix d'une main, un glaive de l'autre! Ce sont les deux grands leviers de l'esprit religieux et de l'esprit chevaleresque qui, combinés ensemble, précipitent l'Occident sur l'Orient pour aller conquérir un tombeau, le tombeau d'où sortit la civilisation! Quels temps pour la poésie!

Et puis, d'un autre côté, la guerre chez tous les peuples de l'Occident ; elle règne de souverain à souverain, de seigneur à seigneur, presque d'individu à individu, dans ces siècles où deux chevaliers faisaient métier de chercher des aventures, ne se rencontrent pas sans rompre une lance. Jamais la passion de la gloire n'avait agité le monde autant qu'à cette époque, et cette passion, la plus noble de toutes, parce qu'elle est l'expression de cette immense soif d'immortalité que notre âme ne peut contenir, aime à s'entourer de tout ce qui peut lui donner en quelque sorte un avant-goût de cette immortalité. Cette passion de l'avenir aime à entendre la poésie lui consacrer des chants que la postérité répètera. Aussi, à cette époque, les rois ont des troubadours à leur suite, et se font les protecteurs intéressés de la poésie. Leurs grands vassaux, à leur tour, leur ouvrent leur cour, les comblent de largesses ; et il n'est pas jusqu'aux simples chevaliers qui ne tâchent de gagner les bonnes grâces de quelque trouvère qui redise ses hauts faits, qui aille dans les châteaux compter le nombre des ennemis qu'il a vaincus, glorifier son nom devant les dames, en récitant les prouesses qu'il a faites dans maints tournois. Alors la poésie fait partie de toutes les fêtes, et les chants des troubadours sont indispensables, surtout à ces brillans tournois, si fréquens au XIIe et au XIIIe siècles, et dont la poésie doit se charger de transmettre les exploits aux siècles futurs, de peur que l'histoire ne néglige de buriner sur ses tablettes leur gloire inutile.

La passion de la gloire, qui faisait traverser les mers aux chevaliers, qui les jetait dans les aventures les plus étranges, ne faisait pas seulement battre ces poitrines couvertes de fer; elle faisait aussi palpiter sous les riches atours un cœur de femme. Les femmes n'étaient pas moins éprises de la gloire que les chevaliers ; seulement cette passion se manifestait autrement chez elles. Ne pouvant revêtir la cuirasse et le casque, saisir l'épée des combats, aller au-delà des mers pourfendre les Sarrasins, une femme

mettait sa gloire à être proclamée la plus belle dans un tournoi ; à voir un chevalier se battre à outrance pour soutenir sa beauté envers et contre tous ; à entendre chanter ses charmes par un habile ménestrel. C'est alors que l'on vit les plus nobles seigneurs, à qui les lois de la chevalerie faisaient de l'amour une divinité tout aussi grande que la gloire, et de la galanterie un devoir, prendre tour-à-tour l'épée et la harpe pour soutenir par les armes la beauté de leur dame et pour la chanter dans leurs vers. Un gentilhomme ne dérogea point pour s'exercer dans la *gaie science*, et on trouve parmi les troubadours un grand nombre de chevaliers qui se rendirent aussi célèbres par leurs exploits guerriers que par leurs vers.

Ainsi, la poésie des troubadours, qui s'inspirait de la gloire et de l'amour, flattant les deux grandes passions qui produisirent alors tant de merveilles, s'adressait à la fois aux deux grands foyers de l'esprit chevaleresque. Si l'on joint à cela les influences du climat, du caractère et du tempérament des peuples, de la langue, on comprendra que la France ait surtout vu fleurir la poésie provençale.

Le Rouergue, presque entièrement entouré du Languedoc, soumis aux comtes de Toulouse, qui étaient aussi comtes du Rouergue, protecteurs déclarés des lettres, uni à la Provence par le mariage qui, à la fin du XI[e] siècle, appela les vicomtes de Millau à la comté de Provence, le Rouergue dut voir se répandre dans son sein le goût de la poésie. Tous les grands événemens du moyen-âge eurent d'ailleurs du retentissement dans nos contrées. Les comtes du Rouergue, ceux de Rodez, les vicomtes de Millau y prirent constamment une part active. L'esprit chevaleresque n'y brilla pas d'un moins vif éclat que dans d'autres provinces. L'enthousiasme religieux entraîna une grande partie de sa noblesse aux Croisades, comme plus tard le patriotisme la souleva contre les Anglais Le Rouergue vit des guerres continuelles pendant tout le moyen-âge, et les exploits de ses chevaliers ne furent pas indignes

d'être célébrés par les poètes. Et puis au fond de nos provinces si reculées, quelle joie ne devait-ce pas être dans ces châteaux dispersés dans les sites si romantiques de nos montagnes, lorsqu'on annonçait l'arrivée d'un troubadour? Lorsque le seigneur d'un noble manoir était parti avec ses varlets et ses gens d'armes pour de lointains pays, l'ennui devait bien vite pénétrer dans ces châteaux gothiques, qui ne ressemblaient pas mal à une prison, et où une noble châtelaine attendait avec quelques femmes le retour de son seigneur et maître. Alors l'arrivée d'un troubadour, venant rompre la monotonie de cette espèce de captivité et égayer un peu le foyer domestique, était une grande fête pour les habitans solitaires du manoir. Souvent il avait traversé les mers, et il avait vu le maître du château se distinguer dans maints combats : il avait composé des vers à sa louange, il chantait ses prouesses et sa valeur. Comment ne l'eût-on pas accueilli? Puis il louait délicatement les charmes de l'aimable châtelaine qui lui avait accordé l'hospitalité; il vantait sa courtoisie et sa beauté : comment ne l'eût-on pas retenu? car, s'il faut en croire l'histoire, la reconnaissance était une vertu dont ces nobles châtelaines manquèrent rarement pour le ménestrel qui avait su les chanter dans de doux accords.

Nous voulons essayer de faire connaître la protection que reçurent les lettres dans nos contrées, et de tirer de l'oubli les poètes que le Rouergue vit naître au XII[e] et XIII[e] siècles. Aujourd'hui, enfin, l'on est revenu du mépris du siècle dernier pour ce moyen-âge si peu connu et si digne de l'être. Aujourd'hui, que l'on a compris cette admirable architecture gothique que conspuait le dix-huitième siècle, et dont les magnifiques monumens sont l'honneur des villes qui les possèdent, on sait ce qu'il faut penser des arts dans ces siècles réputés barbares. Mais l'état de la poésie n'est pas aussi connu que l'état de l'architecture et de la sculpture. Les monumens des arts couvrent notre sol; chacun peut les admirer. Ceux de la poésie ne se trouvent que dans des ouvrages peu répandus,

et malgré les travaux qui ont été faits là-dessus, il faut encore en chercher le plus grand nombre dans la poussière des manuscrits, et dans une langue qui nous est tout-à-fait étrangère. Cependant ils méritent d'être connus, malgré tous les défauts de ces premiers essais poétiques, défauts que nous ne prétendons pas nier. Nous ne sommes pas de ces enthousiastes qui tressaillent à la vue d'une ogive, et sont tout prêts à transformer en chef-d'œuvre le moindre manuscrit portant la date de cinq ou six siècles au-delà de nous. Fanatisme ridicule ! Des ouvrages écrits dans la langue romane ou provençale ne peuvent être des chefs-d'œuvres, ils ont tous les défauts de ces langues de transition, qui n'ont pu servir qu'à un peuple enfant, à ses premiers pas dans les voies de la civilisation. Les modèles ne se trouvent que dans les littératures classiques, et nous n'avons pas la prétention d'en chercher dans les œuvres de nos rapsodes du moyen-âge. Mais elles doivent être étudiées : d'abord comme monumens de la langue à cette époque de notre histoire; ensuite comme monumens historiques. Les mœurs d'un peuple se reflètent toujours dans sa littérature, et jamais cela ne fut plus vrai qu'au moyen-âge. Avec les seules poésies des troubadours, on reconstruirait tout l'édifice de l'organisation sociale de cette époque. Les habitudes, les mœurs, les lois de la chevalerie n'ont pas de miroir plus fidèle que ces poésies; elles en sont l'histoire vivante. Et puis, consacrées en grande partie aux actions héroïques, aux combats, aux grands événemens contemporains, elles ont une grande valeur historique, et peuvent jeter une vive lumière sur des parties peu connues de notre histoire. Enfin, il est juste aussi de le dire, à travers toutes les imperfections du style, à travers les étrangetés dont notre goût doit s'étonner, à travers ces bizarreries inséparables de la littérature d'un peuple qui, à peine sorti de la barbarie, est étranger à toutes les notions du goût et des convenances littéraires, on trouve dans ces écrits une haute poésie, souvent une grande élévation de pensées, une délicatesse de sentimens très-remarquable,

une naïveté pleine de charmes; presque partout, les éclairs du génie perçant les ténèbres de l'ignorance et du mauvais goût. Comme monumens de la gloire et de l'histoire, ils doivent être connus ; comme monumens de poésie, ils méritent encore de l'être, car il ne faut pas oublier qu'un homme qui fut un grand poète, Pétrarque, les a jugés dignes de ses éloges, les a cités, les a même imités, et que Dante lui-même leur a fait le même honneur. N'est-ce pas assez pour leur gloire?

Parmi ceux que Pétrarque a nommés, il en est un auquel notre pays a donné le jour; il en est d'autres qui y ont trouvé des protecteurs. M. de Gaujal a consacré quelques pages, dans l'introduction de son intéressant ouvrage sur le Rouergue, à l'état de la poésie dans cette province, au XIIe et au XIIIe siècles. Les Mémoires de Bosc renferment aussi un article sur nos troubadours. Nous nous sommes servi du travail de ces deux écrivains, en lui donnant plus de développement au moyen des détails que nous avons puisés dans la *Vie des Poètes Provençaux*, de Jean de Nostradamus, dans son commentateur Crescembini, dans l'*Histoire littéraire des Troubadours*, de l'abbé Millot, et dans le bel ouvrage de M. Raynouard, sur les *Poésies des Troubadours*.

A la fin du XIe siècle, Gilbert, fils de Bérenger II, cinquième vicomte de Millau, épousa Gerberge d'Arles, héritière du comté de Provence, ce qui annexa pendant un siècle et demi la vicomté de Millau à la Provence. Cet événement doit être regardé comme une des causes qui répandirent le goût de la poésie dans le Rouergue, et peut être signalé comme le moment où elle commença à s'y introduire. Les vicomtes de Millau, en montant sur le trône de la Provence où florissait alors la poésie, devinrent les protecteurs des poètes et surent les attirer dans leur patrie. Issue du mariage de Gilbert et de Gerberge, Stéphanie de Millau fut au nombre des dames illustres de son siècle, par sa beauté et par son goût pour les lettres Mariée vers 1110 à Raimond de Baux, elle est nommée

parmi les dames qui composèrent, au commencement du XIIe siècle, la cour d'amour d'Aix, séant à Pierrefeu; elle la présida même à différentes reprises, et il nous est resté des arrêts rendus par elle au nom de cette cour.

Tandis que l'union de la Provence et de la vicomté de Millau introduisait le goût de la poésie dans le Rouergue, son union avec le Languedoc, sous le sceptre des comtes de Toulouse et de Rouergue, ne dut pas peu contribuer à entretenir ce goût, car les comtes de Toulouse furent toujours, comme nous l'avons dejà dit, protecteurs de la *gaie science*, tout autant que guerriers intrépides. Au milieu du XIIe siècle, Raimond V était comte du Rouergue. Brave et éclairé, il fit la guerre avec distinction et honora les poètes. Lui-même ne dédaigna pas de s'exercer dans leur art, qu'il eut toujours en grande estime, et son nom est inscrit parmi les troubadours. Malheureusement le temps n'a épargné aucune de ses pièces, et Millot ne l'a pas même nommé dans son histoire.

C'est sous le règne de Raimond V que nous trouvons le premier troubadour que puisse revendiquer notre histoire, non cependant avec une entière certitude. BERNARD-ARNAUD DE MONTCUC paraît avoir été inconnu aux anciens auteurs qui ont écrit sur les troubadours. Jean de Nostre-Dame n'en parle pas, et Crescembini non plus. Millot, par qui seulement il nous est connu, ne sait rien de sa vie et le dit originaire du Rouergue ou du Quercy. Nous n'avons pas d'autres raisons de le placer parmi nos troubadours; mais nous parlons de lui parce que la seule de ses pièces qui nous soit parvenue regarde un fait qui n'est pas sans rapport avec notre histoire, et qu'elle est adressée au comte de Rouergue, Raimond V, qui paraît avoir été son protecteur.

La pièce de Bernard-Arnaud de Montcuc est un sirvente mêlé de galanterie.

Le sirvente était en général une satire en couplets qui avait pour objet ou une personne, ou un fait historique, ou les mœurs du temps. Les uns étaient politiques et consa-

crés à blâmer le gouvernement d'un prince; les autres étaient guerriers : ils avaient plutôt rapport à un événement militaire. Quelquefois l'humeur chevaleresque et galante du troubadour savait mêler dans le sirvente à la satire mordante la courtoisie la plus délicate. C'est une pièce de ce genre que nous a laissé Arnaud de Montcuc, et une des plus remarquables, une de celles où ce contraste paraît de la manière la plus frappante. Le sujet de cette satire est l'expédition du roi d'Angleterre dans le Languedoc. Henri voulant faire valoir les droits qu'il prétendait sur les comtés de Toulouse et du Rouergue du chef de cette Eléonore de Guyenne qui, infidèle à son époux, fut un fléau pour sa patrie, porta la guerre en France. Raymond V le combattit avec courage, et Louis VII, son légitime suzerain, fit lever le siège qu'Henri II avait mis devant Toulouse, en 1159. L'auteur a mêlé d'une manière assez singulière l'éloge de sa maîtresse à toutes ses apostrophes guerrières, et chaque couplet, commencé par des vers satiriques que lui inspire son indignation contre le roi d'Angleterre, se termine par des vers galans dictés par son amour pour sa dame.

« Maintenant que les rosiers sont sans fleurs et sans graine, » et que les grands portent partout le ravage, il me prend » envie de faire un sirvente contre eux; car il n'est rien de » vil qui n'ait du prix pour ces ennemis de tout honneur » et de toute vertu. Amour tient mon cœur en joie plus que » le beau temps de mai; et, malgré tant de sujets de tris- » tesse, tel bonheur m'est promis que je conserverai ma » gaîté. »

« Nous verrons près de Balaguier (château près de Tou- » louse) les nombreux chevaux du preux roi qui se vante » d'une prétendue supériorité sur ses rivaux. Il viendra sans » faute dans le Carcassonnais; mais les Français n'en ont » pas peur. J'en ai bien plus de vous ici, Madame, vu que » m'effraie l'amour qu'inspirent les charmes de votre per- » sonne courtoise, accomplie de tout bien. »

« Je prise plus un dextrier, un haubert, une lance polie,

» un bon glaive d'acier et la guerre prochaine, que le plus
» beau levrier, que les airs hautains et que la paix achetée
» aux dépens des droits, de la dignité et de l'honneur.
» Et pour vous, Madame, parce que je sais le prix vé-
» ritable de cet amour que j'obtiendrai, ou j'en mourrai,
» je m'estime plus heureux de vos refus que de l'amour
» d'une autre, »

« Bien me plaisent les archers près de la barbacane,
» quand les pierriers font écrouler le mur, et que par
» maints vergers l'armée se précipite et se dispose à monter
» à l'assaut, et que cela plut autant au roi Anglais qu'il
» me plaît à moi, Madame, de me retracer comment vous
» avez conquis ici le prix de grâce et de beauté, vu qu'il
» ne vous en manque rien. »

« Et il pourrait encore acquérir honneur entier, celui
» que chacun déprise, si, avec soin de sa gloire, il criait
» ici *Guienne* (1)! et frappait le premier l'honoré comte;
» mais son sceau est si décrié, que je n'ose le dire. Mais
» je dirai bien, Madame, que vous m'avez pénétré d'a-
» mour et de crainte. Que ferai-je si ma bonne-foi ne me
» vaut merci de vous? »

Cette pièce, qui offre des difficultés et beaucoup d'incorrections, au jugement de M. Raynouard, n'est cependant pas dépourvue de mérites. Indépendamment de ce singulier mélange de satire, d'enthousiasme militaire et de galanterie, il y a de la grâce dans le trait qui termine chaque strophe et qui est amené à la fin de chacune avec assez de bonheur. L'envoi de cette pièce est au comte Raimond V, *qui*, dit le troubadour, *se sait de toute querelle honorer*.

Le comte Raimond V vivait encore, lorsqu'en 1172, Douce II, vicomtesse de Millau, fille de Raimond-Béren-

(1) *Guienne* était le cri des rois d'Angleterre combattant pour les droits de ce duché.

ger II, étant morte sans s'être mariée, ses états passèrent à Alfonse II d'Aragon, cousin-germain de Raimond-Bérenger II, et comme lui arrière-petit-fils de Gerberge d'Arles. La maison d'Aragon, qui, selon Crescembini, avait fourni plusieurs troubadours, se faisait honneur de son goût pour le *gaî saber*, et comblait de privilèges ceux qui le cultivaient. Alfonse II, plein de vices, renommé pour sa mauvaise foi, avait du moins cette vertu de sa famille. Troubadour lui-même, il fit des vers et des chansons galantes, et honora les troubadours, qui trouvèrent toujours auprès de lui une protection assurée. Aussi la reconnaissance leur fit-elle fermer les yeux sur ses vices, et ils l'ont chanté comme le prince le plus accompli de son temps, comme réunissant toutes les vertus ; c'est ainsi que trop souvent la poésie s'est prostituée à la richesse et à la puissance, oubliant que c'est surtout par l'indépendance que s'honorent les lettres.

Alfonse rencontra cependant des critiques ; on peut du moins en nommer un. Bertrand de Born, aussi noble chevalier qu'illustre troubadour, également versé dans les armes et dans le gaî savoir, sachant aussi *bien trouver* que bien se battre, a composé deux de ses pièces les plus importantes pour flétrir le vicomte de Millau. Quoique ce troubadour, né au château de Hautefort, près de Périgueux, n'appartienne point à notre histoire, nous n'avons pas cru qu'il fût étranger à notre sujet de parler de deux pièces concernant entièrement un prince qui a régné longtemps sur une partie du Rouergue.

Alfonse avait assiégé, avec Henri d'Angleterre, le château de Bertrand, et ayant manqué de vivres, il ne craignit pas d'en faire demander à l'ennemi qu'il assiégeait. Le noble chevalier eut la courtoisie de lui en faire porter, et ne doutant pas qu'il ne pût entièrement compter sur lui, il lui fit dire son triste état et le pria de faire en sorte que l'attaque fût poussée avec moins de vigueur par le roi d'Angleterre. Mais l'Aragonais profitant déloyalement de la détresse de son ennemi, le château fut bientôt enlevé. De

là la haine de Bertrand de Born contre lui qui, étant sans doute trop faible pour se venger par les armes, le déchira dans deux sirventes pleins d'intérêt.

Raymond de Béranger III, comte de Barcelonne et aïeul d'Alfonse II, avait acquis la Provence et la vicomté de Millau, par son mariage avec Douce Ire, fille de Gilbert. Ses états se partagèrent : un de ses fils eut le comté de Provence et la vicomté de Millau ; l'autre, Raymond de Béranger IV, fut comte de Barcelonne et devint roi d'Aragon par un autre mariage. Ramire II, dernier roi de la maison de Bigorre, quoique moine et prêtre, s'était marié et avait une fille nommée Pétronille, qui donna, avec sa main, à Raymond-Bérenger IV, le royaume d'Aragon. De ce mariage naquit Alfonse II. Lorsque, par la mort de Douce II, la Provence et Millau vinrent se joindre à ses autres états, les Provençaux voulant avoir leur prince chez eux, il fut contraint de céder ce comté à son frère Sanche ; mais il l'en dépouilla bientôt. Le premier sirvente de Bertrand de Born rappelle tous ces faits, et lui reproche encore une injustice semblable envers un troisième frère auquel il enleva le Roussillon. Il lui reproche aussi des traitemens odieux à l'égard de la fille de l'empereur Manuel, qu'il avait dû épouser.

« Je veux, dit-il, apprendre aux Aragonais combien
» leur roi s'est déshonoré, en venant ici avec ses guerriers
» mercenaires. Je sais que sa famille est montée trop haut,
» et qu'elle retournera au lieu d'où elle est venue à Millau
» ou à Carlad. Il perd la Provence ; on y fait plus de cas
» de son frère Sanche que de lui, qui ne songe qu'à s'en-
» graisser et à boire dans le Roussillon, dont son frère
» Geoffroy fut dépouillé. Partout il a la réputation d'homme
» sans foi, accoutumé au serment et au parjure..... J'es-
» time plus un roi mécréant ou payen, que celui dont
» j'éprouvai la trahison le jour même que je lui rendis
» service. Le bon roi de Navarre recouvrera l'Aragon que
» lui a enlevé le moine Ramire ! Peut-on lui comparer
» un perfide usurpateur ? Je m'arrête, en considération de

» la bonne reine sa femme, sans quoi je lui reprocherais
» encore la noirceur avec laquelle il trahit et mit à mort
» Bérenger de Bezaudun. Comment a-t-il traité la fille de
» l'empereur Manuel ? Le méchant ! le parjure ! il pilla
» ses équipages et ses trésors, et la renvoya avec ses
» gens après en avoir tiré le vert et le sec. »

Dans le second sirvente, il feint ironiquement de vouloir se réconcilier avec le roi d'Aragon, afin de mieux attaquer sa déloyauté. « Je voudrais me réconcilier avec
» le bon roi d'Aragon, mais il fut trop déloyal et trop
» méchant, lorsqu'il vint m'apporter la guerre. Je dois
» lui faire sentir ses torts, afin qu'il se corrige. Tout le
» monde en dit du mal ; un de ses vassaux m'a conté la
» plus noire des trahisons commise envers un gentilhomme.
» Ce gentilhomme l'avait invité à un repas ; dès qu'il fut
» entré, il chassa le propriétaire et usurpa le fief. »

Puis il continue en rapportant de lui des traits ignominieux de bassesse et d'avarice, et il termine en l'accusant de lâcheté. « On devina juste, dès la jeunesse du
» prince, qu'il ne serait jamais brave ni hardi. On le
» reconnut à le voir bailler, car tout jeune roi qui baille
» et qui s'étend lorsqu'on parle de batailles, semble le
» faire par ennui ou par ignorance en fait d'armes. »

Ce que nous venons de rapporter des poésies de Bertrand de Born, peut faire voir que, comme monument historique, les ouvrages des troubadours sont du plus haut intérêt. Quoi qu'il en soit des critiques de Bertrand de Born, où la haine peut bien avoir glissé quelque exagération, le nom d'Alfonse II est honorablement inscrit parmi les troubadours, et c'est à ce titre que nous avons dû parler de ce vicomte de Millau. De ses ouvrages, il ne nous est parvenu qu'une seule chanson. Il y dit qu'*amour peut seul le réjouir,* et se reproche d'*avoir mis son cœur en trop haut lieu.* Ceci est sans doute une métaphore qui peut trouver son explication dans les idées de la chevalerie sur l'amour. Il *se rappelle néanmoins avec attendrissement l'ordre qu'il reçut de sa maîtresse en partant, de revenir*

au plus tôt. Alfonse II mourut en 1196; mais le goût de la poésie resta après lui dans sa famille et ses deux successeurs qui occupèrent la vicomté de Millau jusqu'à sa réunion à la couronne, Pierre II et Jacques I[er], héritèrent de son estime pour les lettres, et firent honorer leur nom par les troubadours, qui étaient alors les vrais dispensateurs de la gloire. Jacques I[er] reçut des éloges de Sordel, et peu de temps après Aimeri de Belmont, lui envoyant une pièce galante adressée à la comtesse de Sobeiras, exprimait le désir de le voir à la tête des armées, *car*, disait-il, *il n'est chrétien, sarrasin, ni juif qui mieux que lui en sache faire un si bon usage.*

En même temps que Raimond V était comte de Rouergue et Alfonse vicomte de Millau, le comte de Rodez était Hugues II, dépendant des vicomtes de Millau. Les comtes de Rodez, conservant les nobles dispositions que Gerberge avait apportées dans leur famille, se montraient appréciateurs de la poésie, et Hugues II protégea les troubadours. Son fils, Hugues III, qui fut associé au gouvernement du vivant de son père et mourut bientôt après, fut chanté par Bernard de Venzenac qui, dans un sirvente contre les mœurs du siècle et le libertinage des femmes, adressé à Hugues, évêque de Rodez, donne des éloges au comte Hugues, son neveu, jeune et brave seigneur à qui il souhaite la victoire sur ses ennemis.

Bertrand de Paris, de Rouergue, gentilhomme et troubadour, vivait à cette époque. Né dans le Rouergue, il ne nous est connu que comme ayant assisté, en qualité de témoin, au serment prêté en 1197 par les habitans de Moissac à Raimond VI, comte de Toulouse. Il ne nous a laissé qu'un seul sirvente très-médiocre. Cette pièce peut seulement servir à faire juger quelle estime on faisait alors des jongleurs. Les jongleurs n'étaient point la même chose que les troubadours : c'étaient des espèces de comédiens qui couraient le monde pour gagner de l'argent en amusant le public par de mauvaises farces. Souvent les troubadours en avaient à leur suite pour lire, chanter ou dé-

clamer leurs vers. Bertrand de Paris s'adresse dans son sirvente à Gordon, son jongleur, et lui reproche de ne pas connaître son métier. « Si je le pouvais, je vous » rendrais beau et bon ; mais je vois que j'y perds ma » peine, et je veux que vous alliez chercher un autre » maître. Votre ignorance vous égare et vous confond. » Alors il lui déroule une longue série de faits historiques et romanesques, que le jongleur devrait savoir et qu'il ignore. Ce sirvente est adressé à Irdoine de Canillac, comtesse de Rodez, et au seigneur de Canillac, dont il fait l'éloge. Il y eut un peu plus tard un marquis de Canillac qui, au dire de Gervery de Gironne, faisait de jolies chansons.

C'est sous le comte Hugues II, dont il était contemporain, que commença à écrire Deusdet, qui ajouta à son nom celui de la petite ville de Prades, où il avait reçu le jour. Deusdet est un des troubadours qui ont le plus écrit; et quoiqu'il n'ait pas eu dans son temps une très-grande réputation, il est un de ceux qui auraient le plus mérité d'en avoir une par son talent et par l'élégance de sa poésie. Les anciens auteurs disent que c'était un *homme sage, spirituel, lettré, composant bien, et qu'il eut cependant peu de succès dans le monde*. Le commentateur de l'historien provençal, Crescembini, attribue ce peu de succès à ce que ses poésies ne furent point inspirées par l'amour. Il est probable que Crescembini n'avait jamais eu connaissance des poésies de notre troubadour, puisque Deusdet a laissé une vingtaine de pièces qui roulent exclusivement sur la galanterie, et elles sont écrites avec plus d'élégance que bien d'autres, dont les auteurs acquirent cependant plus de réputation que Deusdet de Prades. Nous allons rapporter une pièce qui donnera une idée de son talent : c'est une de ses plus jolies chansons, et elle est du petit nombre de celles qu'il est possible de citer; car Deusdet, quoique son état eût dû le porter vers une poésie un peu plus sévère (Il était chanoine de Maguelonne), se fait remarquer par une licence incroyable, licence que l'on retrouve malheureusement

très-souvent dans les poésies de cette époque, mais qui atteint rarement le degré de dévergondage auquel se laisse aller la muse de notre troubadour.

Voici cette chanson : « Avec le doux printemps qui renaît,
» je veux faire une chanson nouvelle. La joie d'un nouvel
» amour m'y invite. De cette première joie vient l'espé-
» rance d'une plus grande, l'espérance d'un amour fidèle,
» car toujours j'implorerai celle que j'aime, toujours j'a-
» dresserai mes vœux vers le pays qu'elle habite. »

« L'espérance me paraît si belle, que j'y trouve la plus
» heureuse possession. Content par le seul espoir, que je
» serais heureux si, m'appelant son doux ami, elle me dit
» jamais : *Je veux que pour moi vous vous teniez en joie,*
» *et que nulle crainte ne détourne votre cœur de m'aimer.* »

« C'est ce qui me plairait bien à entendre ; mais cela ne
» peut être, je le sais ; une dame ne dit pas ce qu'elle
» pense : plus grand est son amour, plus elle le cache par
» honneur et plus elle repousse les vœux de celui qu'elle
» aime. Mais un beau semblant vaut mieux que tout ce
» qu'elle pourrait dire. »

. . . .

. . . .

Envoi. « Chanson, va-t-en, et ne t'arrête point ; va-
» t-en à Arles, où habite la prouesse même. Le seigneur
» de cette ville (sans doute Sanche, frère d'Alfonse d'Ara-
» gon) te protègera contre la perfide race des méchans. Si
» tu veux prospérer dans les bonnes cours, fais-toi amie
» des deux frères Roquefeuille (alors vicomtes de Creyssels
» et barons de Meyrueis) en qui réside mérite et vertu. »

Cette chanson ne manque ni de grâce, ni même de délicatesse ; mais Deusdet l'a gâtée par le dernier couplet, que nous avons supprimé, et dont la crûdité, en s'éloignant des idées reçues de la chevalerie, contraste avec le ton de respect pour sa dame qui règne dans le reste de la pièce. C'est là précisément ce qui a empêché la réputation du chanoine de Maguelonne. Ce n'est pas la licence qui règne

dans ses pièces : d'autres troubadours , qui ont été en grand renom , n'étaient guère plus châtiés que lui, et les mœurs de la chevalerie ne s'en effarouchaient pas ; mais si la chevalerie faisait bon marché des règles de la morale , elle en avait établi d'autres auxquelles elle ne permettait pas que l'on portât la plus légère atteinte. Elle ne respectait pas les nœuds les plus saints et les sermens prononcés au pied des autels; mais elle défendait de briser les nœuds formés par le caprice et la passion en violation de toutes les lois. C'était une espèce d'ordre établi dans le désordre, le libertinage soumis à des règles, relevé dans l'opinion publique par un code de lois que les cours d'amour avaient mission d'appliquer , de faire exécuter et au besoin de sanctionner par des peines ; c'était contre ces lois en opposition avec toutes les lois, contre cette morale du désordre, résultat de la plus haute dépravation sociale qui ait jamais été, qu'il était défendu de s'élever. Le cynisme de Deusdet viole à la fois toutes les règles et celles de la morale, ce qu'on lui eut bien pardonné à lui comme à beaucoup d'autres, et celles de la chevalerie. Tandis que la chevalerie n'avait cru pouvoir élever l'amour jusqu'à la sublimité de ses conceptions imaginaires qu'en le dégageant des entraves de la morale, Deusdet ne cessa de le ravaler au niveau du sensualisme le plus dégradant. Il profane sans cesse ce qu'elle adorait. Il n'a ni cette foi dans l'amour, ni ce profond respect pour les femmes que commandait la chevalerie. Libertin vulgaire, il ne comprenait rien aux idées de son siècle, et, livré à ses mauvais penchans, il avait jugé inutile de remplacer les lois de la morale et de la religion qu'il oubliait, lui qui devait les enseigner aux autres, par d'autres lois, fruit de l'imagination de quelques hommes. Peut-être était-il plus sage aux yeux de la raison ; mais la raison pas plus que la morale ne peuvent l'absoudre de toutes les poésies où il raconte ses désordres avec effronterie. Il est impossible de donner beaucoup de citations de lui ; il est même difficile de parler avec quelque détail de ses pièces ; il faudrait remuer trop de fange. La poèsie se dégrade en

servant d'aliment aux mauvaises passions, et se permettre de rapporter des œuvres où la morale est outragée à chaque pas, c'est s'en rendre complice sans que l'histoire de l'art puisse en tirer aucun avantage. Nous laisserons donc ce troubadour et son dévergondage qui se promène sur toutes choses jusqu'au point d'écrire ce blasphème dans une de ses chansons galantes : « Je ne voudrais pas être en paradis » à condition de ne plus aimer celle que j'adore. » Chez un poète de nos jours, cela ne nous étonnerait guère : on pourrait citer vingt poètes du XIXe siècle chez qui le même blasphème se trouve plus ou moins bien exprimé, et il est malheureux en pareil cas de n'avoir pas même le mérite de l'invention; ils n'ont fait que copier Deusdet. Mais ce qui n'étonne pas aujourd'hui, étonne beaucoup dans un poète du XIIe siècle. A cette époque on n'est nullement surpris de les trouver licencieux; mais on l'est beaucoup de les voir impies. Le chanoine de Maguelonne avait bien devancé son siècle.

Deusdet de Prades vécut jusqu'à un âge très-avancé et écrivit jusqu'à la fin de ses jours. On place sa mort en 1223, la même année que mourut Hugues Brunet, bien plus jeune que lui. Il est bien sûr du moins qu'il ne mourut qu'après ce troubadour, puisqu'il composa une pièce de vers sur sa mort. On a conservé de lui, outre ses chansons galantes, un Traité, en vers, sur la Fauconnerie, qui n'est pas dépourvu d'érudition, surtout en ce qui concerne les maladies des oiseaux.

Hugues Brunet, de Rodez, est le plus célèbre des troubadours dont nous avons à parler ici, et c'est un de ceux qui ont le plus de renommée. Né à Rodez vers le milieu du XIIe siècle, il fut destiné à la cléricature et fut envoyé à Montpellier pour y étudier. Mais une imagination brillante, qui l'entraînait vers les fleurs de la littérature, ne lui laissait apercevoir qu'épines dans les études cléricales. Son esprit, tourné vers la poésie, fut bien vite dégoûté des disputes de l'école, et il se résolut à chercher la fortune par la voie que lui indiquait son goût

pour les lettres : il se fit troubadour, et ne tarda pas à devenir maître dans la gaie science. Brunet s'acquit bientôt une grande gloire ; il fut bien accueilli des chevaliers et bien venu auprès des dames. Les jolies chansons qu'il composa en grand nombre eurent beaucoup de vogue ; aussi les protecteurs ne lui manquèrent-ils pas. Il fut successivement reçu et honoré par le dauphin d'Auvergne, par Bernard d'Anduze ; mais il trouva surtout une noble hospitalité dans les cours du vicomte de Millau, Alfonse d'Aragon, et du comte de Rodez, son seigneur, auprès de qui il passa la plus grande partie de sa vie.

Selon Nostradamus, Hugues Brunet, qui était gentilhomme, aima une noble dame nommée Juliana, de la maison de Monteyli ; mais elle ne parut flatter la passion du troubadour que pour être l'objet de ses chants. Il exprime, dans la pièce suivante, les tourmens qu'elle lui fait subir : « Quelle perplexité me désole ! Je ne puis me » soustraire à l'empire de l'amour qui toujours me promet » le bonheur et toujours m'accable de peines. Ce dieu ne » se laisse voir que par l'imagination ; il prend son doux » élan de l'œil au cœur, du cœur à la pensée ; et il me » perce de ses traits. »

« Vaincu, subjugué par la beauté qu'il a choisie pour » me soumettre, j'endure le plus cruel martyre. Elle » veut qu'on lui rende grâces du mal qu'elle fait ; qu'on » réponde humblement à son orgueil ; qu'on soit satisfait » de ses rigueurs, de ses menaces, de sa fierté. Rien ne » lui plaît que la candeur et la soumission. Elle sait » donner à la joie l'air du chagrin, dissimuler ce qu'elle » veut et le faire sentir. Puis elle vous captive par de » beaux semblans et un doux sourire ; en sorte que des » apparences artificieuses voilent toujours ses sentimens, » Ah ! si elle me veut du bien, qu'elle me donne son » cœur sans détour ; le peut-elle refuser à un loyal et » fidèle amant qui ne songe qu'à lui obéir en tout ? »

« Ma bouche ne saurait exprimer l'amour que j'ai pour » elle. Je lui ai livré mon cœur et l'ai fermé à tout au-

» tre objet. Puisse-t-elle me garder une place dans son
» souvenir ! mille tourmens d'amour méritent bien cette
» faible récompense. »

» Pourvu seulement qu'elle s'occupe de moi; pourvu
» que, par de tendres regards, elle soutienne mon amour,
» je serai pour elle complaisant et soumis, car telle est
» la nourriture des loyaux amans : amour ne vit que de
» la joie et des biens qu'on lui fait. »

« Serait-elle retenue par la crainte des médisans? J'ai
» pris la précaution de mettre la belle que j'adore à cou-
» vert de leur méchanceté. Je baisse les yeux et ne la re-
» garde que du cœur. Je cache mon bonheur à tout le
» monde; personne ne sait où j'ai placé mon amour. Si
» l'on me demande à qui mes chants s'adressent, j'en fais
» mystère à mon meilleur ami, et je feins que c'est à
» telle dont il n'en est rien. »

Cette poésie ne ressemble en rien à celle de Deusdet. Le poète respecte scrupuleusement toutes les idées de la chevalerie. Son amour est timide, suppliant, plein de larmes. Il ne se rebute pas des obstacles, et, s'il les déplore, il n'en est pas moins soumis et patient pour cela. Cette pièce d'Hugues Brunet est toute pleine de ce respect pour les femmes que commandaient les mœurs de la chevalerie, quelques dépravées qu'elles fussent. Il y a de plus beaucoup de sentimens et des expressions pleines de délicatesse. Hugues Brunet est un des poètes du moyen âge qui possèdent le plus cette admirable qualité.

Ses vers ne pouvant rien gagner sur le cœur de madame Juliana, il se retira à la cour du comte de Rodez. C'était alors Henri I[er], qui était monté sur le trône en 1208. Henri aimait la poésie, et estimait ceux qui la cultivaient. Plusieurs troubadours lui ont rendu hommage, entre autres Bertrand Carbonel, de Marseille, qui lui adressa plusieurs pièces.

Hugues Brunet trouva auprès de lui honneurs et profit. Bientôt, il devint amoureux de la comtesse de Rodez, la

belle et vertueuse Algayette de Scorailles. Le comte Henri, qui avait une grande estime pour les poésies de Brunet, et une haute confiance dans la vertu de sa femme, ne s'effraya point de l'amour respectueux de notre troubadour, et feignit de ne pas s'en apercevoir. Brunet chanta longemps les charmes et la vertu de la comtesse Algayette, et si le troubadour a dû à l'amour qu'elle lui inspira des chants qui ont honoré son nom, Algayette, de son côté, a dû sans doute à ces chants que le souvenir de sa beauté soit arrivé jusqu'à nous.

Le reste de la vie de Brunet est à peu près inconnu. On dit que, malgré les rigueurs de madame Juliana, il avait continué à la louer dans ses chansons, et que le comte de Rodez, qu'elle aimait, exigea qu'elle défendît désormais au poète de célébrer ses charmes. Accablé de douleur, Brunet se fit chartreux. Nous ne savons sur quelle autorité Millot a admis cette anecdote; nous serions plus portés à croire que ce fut son amour pour la comtesse de Rodez qui finit par le faire éloigner de la cour du comte, et que, désespéré, il se jeta alors dans un cloître.

Nous avons de Brunet cinq chansons galantes et deux poèmes moraux contre la dépravation du siècle. La décadence des mœurs a été de tout temps un thème favori des poètes, et les troubadours se livrent souvent à leur indignation contre leur siècle, qu'ils comparent douloureusement à ceux qui les ont précédés. C'est ainsi que les moralistes, effrayés des vices dont ils sont les témoins chaque jour, oublient ceux des siècles passés dont l'histoire ne leur fait qu'une peinture affaiblie, et, maudissant le temps dans lequel ils ont le malheur de vivre, transforment en âge d'or l'âge qui les précéda. Pour Hugues Brunet, le beau temps de la chevalerie était passé. De toutes les vertus qu'elle prescrivait, il ne restait plus que le souvenir. C'est surtout contre la décadence et la profanation de l'amour chevaleresque que sont dirigés ses poèmes moraux. Au reste, si Brunet exagère les vertus de la chevalerie dans les siècles précédens, il n'exagère en rien

les vices de son époque. Au XIIe siècle, la dépravation était déjà à un point difficile à décrire, et cela ne fit qu'augmenter au XIIe et au XIVe, qui la virent porter à son comble. Jamais plaie plus large et plus hideuse n'avait effrayé la société : et ce n'est pas seulement à l'imagination des poètes qu'était apparue dans toute son horreur l'état de l'Europe; tous les historiens et tous les chroniqueurs contemporains nous en ont transmis des peintures effrayantes.

Selon Nostradamus, Hugues Brunet mourut en 1223, sous le comte Hugues IV. Pétrarque, dans son *Triomphe d'amour*, cite un troubadour nommé Hugues, parmi les quinze ou seize plus illustres d'entre eux qu'il nomme. Les uns ont dit que c'était Hugues Brunet, d'autres Hugues de Saint-Cyr, d'autres encore Hugues de Penna. Pétrarque ne dit rien qui puisse faire incliner vers l'un plutôt que vers l'autre. Cependant, comme Brunet est le plus célèbre des trois, on peut croire avec Nostradamus que c'est de lui qu'il a voulu parler.

Comme nous l'avons dit, Deusdet chanta sa mort : « Le » plaisir et l'amour doivent être dans la douleur ; les » hommes ne doivent plus aimer la vie, puisque celui » qui mettait en honneur courtoisie, joie, chants et merci » a cessé de vivre. Il chantait si bien que les rossignols » se taisaient d'admiration pour l'entendre : aussi Dieu » l'a-t-il pris pour son usage. Je prie de le placer à sa » droite. Si la Vierge aime les gens courtois, qu'elle » prenne celui-là. » Pour un chanoine, Deusdet traitait bien légèrement les choses saintes.

Le comte Henri Ier, dont nous avons parlé à propos de Hugues Brunet, ne se contenta pas de protéger les poètes; lui-même était instruit dans le gai savoir. Il cultiva la poésie, fit des chansons et ne dédaigna pas d'entrer en lutte avec d'autres troubadours. Hugues de St.-Cyr entre autres, un de ceux qui furent le plus en renom, entra en lice avec lui, et, dit M. Raynouard, « acquit de la célé» brité en composant plusieurs tensons et un grand nom-

» bre de couplets avec le comte de Rodez. » Hugues de St.-Cyr, né dans le Quercy, avait été comme Brunet envoyé à Montpellier pour entrer dans la cléricature. Son esprit l'entraîna vers la poésie et il vint à la cour du comte de Rodez, qui le combla de bienfaits et où il composa pendant long-temps. Malheureusement, les querelles poétiques des deux rivaux ne furent pas les seules, et Hugues de St.-Cyr nous en a conservé une qui détermina son départ de la cour du comte. Tout cela se passait en vers, quelque sérieuse que fût la querelle.

Hugues : « Ne vous épouvantez pas ; je ne suis point » venu auprès de vous pour vous rien demander; j'en ai » autant qu'il me faut. Je vois que l'argent vous manque » et je crois qu'on ferait une grande charité de vous » donner. »

Le Comte : « Je vous ai vu ici nu et misérable; j'ai » bien du regret de vous avoir renvoyé opulent. Vous » m'avez plus coûté que deux archers et deux chevaliers. » Cependant, si je vous donnais encore un palefroi, Dieu » m'en garde, vous seriez homme à le prendre. »

Il est douloureux de voir, dans un siècle que nous sommes habitués à regarder à travers le prisme de la poésie, de misérables questions d'intérêt débattues entre deux poètes, comme il pourrait arriver dans notre siècle. Hugues de St.-Cyr craignit sans doute que son rival, armé de la puissance souveraine, ne mît fin à la querelle d'une manière fâcheuse pour lui : il quitta la cour et se réfugia chez un seigneur mommé Arnaud, chez qui le comte le menaça, toujours en couplets, d'aller l'assiéger. Hugues lui répondit : « On ne vous craint point : quand deux » joueurs se mettent au jeu, personne ne sait qui rira ou » qui pleurera jusqu'à ce qu'ils aient quitté *le tablier* (le » damier). Et on ne peut s'applaudir de la journée que » le soir ne soit venu ; car tel matin vous paraît heureux, » dont la soirée est funeste. »

C'est sous le règne d'Henri Ier qu'il faut placer encore un autre troubadour qui a vu le jour en Rouergue, Rai-

MOND-JORDAN, vicomte de Saint-Antonin, qui fut son contemporain. L'histoire de Raimond-Jordan, telle que la raconte l'historien provençal, est toute pleine des faits les plus étranges et les plus romanesques. Le vicomte de St.-Antonin serait un héros de roman de chevalerie accompli, c'est du moins ainsi que le représente Nostradamus : « C'é» tait, dit-il, un homme de bonne figure, généreux, vail» lant en armes, faisant très-bien les vers et l'amour. » Il est vrai qu'il n'est pas partout dépeint ainsi. Le moine de Montaudon, qui a fait une satire en vers des troubadours de son temps, qu'il passe tous en revue, s'exprime ainsi à l'article du vicomte de Saint-Antonin : « Le se» cond est le vicomte de Saint-Antoni, qui jamais n'eut » joie d'amour. Son premier essai de galanterie le dé» goûta. Trompé par sa dame, il cessa ses poursuites, » de quoi il pleura sans cesse. » Quoiqu'il en soit du ridicule que le moine de Montaudon essaie de jeter sur notre troubadour, suivons plutôt l'histoire, beaucoup plus amusante, quoique peut-être fort peu véridique, de Nostradamus. Raimond-Jordan avait acquis l'amitié et la bienveillance de la femme du vicomte de Péna, dans l'Albigeois, et ces deux loyaux et fidèles amans eussent été tout aussi dignes d'être proposés pour modèles dans un roman qu'Amadis et la belle Oriane. Malheureusement une destinée cruelle se plut à traverser une si touchante union. Raimond-Jordan était parti pour une guerre contre quelques seigneurs du voisinage. Son amie, triste au fond de son castel, comptait avec douleur les heures de l'absence et frémissait sans doute à la pensée des chances de la guerre, lorsqu'une funeste nouvelle se répand avec rapidité, comme toutes les mauvaises nouvelles. Le vicomte de Saint-Antonin venait, disait-on, d'être tué. Grande fut la douleur dans le manoir. Désespérée ainsi qu'il convenait à une dame bien apprise, la vicomtesse de Péna ne perdit pas un instant pour aller enterrer sa douleur dans un cloître. L'histoire ne nous dit rien dans tout cela du vicomte de Péna ; il faudra supposer, pour la vraisemblance, que la dame

était veuve, ce qui a l'avantage de rendre son histoire un peu plus édifiante.

Le vicomte de Saint-Antonin n'était cependant point mort; il n'avait été que blessé et ne guérit de sa blessure que pour apprendre le beau désespoir de son amie. Inconsolable à son tour, selon l'usage de tout chevalier courtois, il renonça à la fois à la gloire, aux vers et à l'amour : résolution fort légère et qu'il ne tint pas longtemps ! Une belle et noble châtelaine, Élise de Montfort, fille du vicomte de Turenne, touchée de la constance du preux chevalier, lui adressa un message. L'historien provençal nous a conservé la lettre d'Élise de Montfort ; nous ne la rapporterons pas; il faut remonter jusqu'au XIIIe siècle pour trouver un exemple d'une semblable lettre. Il suffit de savoir qu'elle priait le vicomte de Saint-Antonin de reprendre sa bonne humeur pour l'amour d'elle. Fatigué de son rôle piteusement larmoyant, notre troubadour n'attendait qu'une occasion honnête de le déposer : il ne se le fit pas répéter une seconde fois. *Il commença à se réjouir, à s'égayer, à se trouver parmi les nobles gens, à se parer de nouveaux habits lui et les siens, il s'équipa richement pour aller trouver Élise, qui lui témoigna beaucoup de satisfaction et de plaisir de le recevoir, et lui fit de grands honneurs.* Elle l'accepta pour son chevalier, reçut son hommage et tira de son doigt un anneau qui devait lui servir de gage et de sûreté.

La joie rendit au vicomte son talent que la tristesse lui avait enlevé. Il se remit à composer, et il nous reste de lui quatorze chansons qui peuvent être classées parmi les meilleures poésies de cette époque. Voici une de ces pièces; on ignore à qui elle s'adressait : « Quel crime, » amour, ai-je donc commis contre toi ? Pourquoi m'ac-» cables-tu des rigueurs de la beauté que j'adore ? Tu » fais trop sentir sur moi ta puissance. Accabler un homme » vaincu n'est pas un grand mérite. Il te serait bien plus » glorieux de dompter celle qui ne te craint point et qui » te brave. »

« Je me croyais sûr, Madame, d'avoir cessé pour ja-
» mais de chanter vos louanges et de recourir à vous,
» tant vous me receviez avec dûreté; mais, ce qui me
» confond, ce qui me fait perdre le jugement, tout le
» monde s'écrie à l'envi que vous l'emportez sur les meil-
» leures, et que je ne pourrais vous faire tort en disant
» du mal de vous. »

« Vous le savez, je ne reçois que pour vous les joies
» et les peines d'amour. Peut-il y avoir de la gloire à
» me faire périr dans de si cruelles tortures? Il n'est
» point beau d'exterminer son esclave : je suis le vôtre
» sans feinte. Ainsi tout ce que je perds, c'est vous-même
» qui le perdez. »

« Je vous aime avec tant de désavantage, que les sou-
» cis et les douleurs ne font qu'enflammer mon amour.
» Ne craignez-vous pas d'offenser Dieu en me maltrai-
» tant? Jamais personne n'éprouva ce qui m'arrive. J'ai
» soutenu sans mourir vos réponses dures, vos airs fiers
» et dédaigneux. »

« Cette beauté que rien n'égale, ce teint frais et na-
» turel, ce joli parler, ces beaux yeux amoureux me dé-
» sespèrent : incertain si vous voudrez me retenir à votre
» service, il n'est rien que je ne fasse pour vous y en-
» gager. Oui, je me livre tout entier à vos ordres : je
» souhaite avec passion que vous acceptiez mon hom-
» mage, et je tremble d'être refusé. »

« Quand j'imagine seulement que tant de gloire pour-
» rait m'advenir, la joie me tourne la tête, j'en deviens
» fou. Quels seraient mes transports, si ce bonheur se
» réalisait? La seule espérance me donne une si grande
» joie, que jamais Tristan n'en inspira une pareille à
» Iseult. »

On voit facilement que l'auteur de cette pièce était un homme bien appris dans les règles de la chevalerie. Ce respect, cette soumission, cette résignation étaient ordonnés aux chevaliers. Le sentiment qui a dicté cette pièce est exprimé partout avec assez de grâce et de bonheur; mais

on peut y remarquer des traits passablement étranges. Ainsi, dans le troisième couplet, le raisonnement par lequel il prouve à celle qu'il aime qu'elle *ne doit pas l'exterminer par ses refus*, parce qu'il est son esclave, et que *ce qu'il perd, c'est elle-même qui le perd*, est tout à fait comique. Il est difficile de rien voir de plus naïf et qui peigne mieux l'époque, que la demande qu'il lui adresse au quatrième couplet : *Ne craignez-vous pas d'offenser Dieu en me maltraitant ?* Le cachet du siècle est là.

Cette pièce nous apprend qu'après avoir accepté les consolations de la fille du vicomte de Turenne, Raimond-Jordan ne lui adressa pas tous ses vœux. Nostradamus prétend qu'il fut à la cour du comte de Provence, où il devint amoureux de Mabille de Riez, pour qui il composa, quoique, par crainte de son mari, elle affectât au-dehors de ne pas s'en apercevoir. Mais dans une guerre contre le comte de Toulouse, il arriva encore une fois que le vicomte de Saint-Antonin passa pour mort. Mabille fit mieux que la vicomtesse de Péna ; elle mourut de chagrin. Cette fois-là le vicomte Raimond fut, dit l'histoire, véritablement inconsolable, et il fit élever à Mabille une statue de marbre près du monastère de Montmajour, où il se fit moine. On voyait fréquemment alors des chevaliers, sur la fin de leurs jours, se retirer dans un cloître. Tout souillés de crimes, ils pensaient qu'il leur suffisait de se revêtir du froc pour en obtenir le pardon, et que la robe de moine aurait par elle-même assez de vertu pour effacer les souillures de la cotte de mailles du chevalier. Aussi en voyait-on recommander qu'on les ensevelît après leur mort dans un habit religieux ; ils pensaient que cet habit leur suffirait pour se présenter au tribunal du juge suprême. C'était comme l'obole que les anciens mettaient dans la bouche de leurs morts.

Le moine des Isle-d'Or, cité par Nostradamus, prétend que la statue de Mabille fut honorée sous un nom de sainte, dans l'église du monastère de Montmajour.

On croit que le vicomte de Saint-Antonin est le même

que RAIMOND DE COFOLEN, dont on a quatre chansons assez semblables aux siennes, et qui est quelquefois appelé Raimond-Jordan. Dans la liste des vicomtes de Saint-Antonin, M. de Gaujal place notre troubadour vers 1220.

Pendant toute la durée des XIIe et XIIIe siècles, tous les comtes de Rodez se distinguèrent par leur amour pour la poésie. Henri Ier fut un des princes qui ont le mieux mérité des lettres, et sans doute que dans un autre siècle il aurait illustré son nom par la protection qu'il leur accorda. Son successeur, Hugues IV, marcha sans doute sur ses traces, car il est désigné comme le meilleur des comtes, dans une satire violente contre les mœurs du temps, dirigée surtout contre le clergé et contre les moines, par Raimond de Castelnau. Mais Henri II, son fils, fut celui qui, comme le dit avec raison M. de Gaujal (1), fit éclater le plus son amour pour les lettres. « Protecteur de Folquet de Lunel, qu'il avait admis à être son commensal, bienfaiteur de Gervezy de Gironne, qui chanta sa libéralité, il ne se contentait pas d'être généreux envers les poètes. Son esprit précoce et son goût exercé l'avaient fait choisir, dans un âge encore tendre, pour juge d'une tenson, entre Guillaume de Mur et Giraud; et plus tard, on le vit, soigneux de la gloire de Giraud de Calenson, ordonner à Giraud Riquier d'être son commentateur. Marquise de Baux, sa première femme, qui portait un nom célèbre par la reconnaissance des troubadours, inscrit même honorablement parmi les leurs, s'intéressait autant que son époux à leurs travaux et à leurs succès. Mascarone de Comminges, qui la remplaça, fut l'objet des éloges d'Amanieu des Escas, par sa courtoisie et sa conduite. »

Henri II attira en effet à sa cour FOLQUET DE LUNEL, et quoique ce troubadour fût né hors du Rouergue, la

(1) *Essais historiques sur le Rouergue*, par M. de Gaujal, t. 1.

protection qu'il y trouva pendant long-temps nous permet de nous en glorifier. Folquet, nommé par Pétrarque parmi les principaux troubadours, est un des plus célèbres. La plupart de ses chansons sont adressées au comte de Rodez, qu'il nomme son seigneur. Cependant ils étaient en désaccord sur un grave sujet. Folquet, homme très-dévot à la Vierge, portait néanmoins dans cette dévotion ses idées galantes et romanesques; et, avec toute la superstition et l'ignorance de son siècle, il ne craignait pas de la comparer à une simple créature, et de la chanter de la même manière que d'autres auraient célébré leur maîtresse. Le comte de Rodez, plus éclairé, à ce qu'il paraît, que notre poète, était bien loin d'approuver une aussi étrange dévotion ; mais non-seulement il s'était permis de blâmer cette inconvenante galanterie, il avait eu le tort de plaisanter sur l'objet sacré des profanes chants du troubadour. Le poète lui adressa, pour l'exhorter à faire pénitence, une pièce qui serait blasphématoire, si les bonnes intentions de l'autenr ne devaient l'excuser. Dans cette pièce, il l'accuse d'hérésie et lui déclare la guerre. Puis il finit ainsi : « On ne saurait trop louer le preux comte » de Rodez et la Vierge, qui fut sans péché. Si le comte » peut quitter sa vilaine et noire maîtresse, et s'il cesse » de mal parler de la Vierge Marie, nous serons tous » heureux. »

La vie de Folquet de Lunel est entièrement inconnue et on ignore en quelle année il mourut. Sa dernière pièce est datée de 1284 : elle est fort curieuse. C'est une satire des mœurs du temps, thème habituel des troubadours, satire qui est du reste commune et peu spirituelle. Mais on y trouve une peinture assez originale des vices de chaque état, entremêlée d'expressions d'une bizarre dévotion. Il commence « Au nom du père glorieux, qui forma » l'homme à son image; » et finit en l'adressant au comte de Rodez : « Ce roman a été commencé au nom de Dieu ; » qu'il finisse de même et qu'il soit envoyé au vaillant » comte de Rodez, ponr y réformer ce qu'il trouvera ré-

» préhensible, car il a le jugement sain, et si ce roman
» est bon, qu'il soit inséré dans son livre, qui est un re-
» cueil d'ouvrages anciens...... Moi, Folquet, ai fait à
» Lunel ce roman de la vie mondaine, l'an de Jésus-
» Christ 1284, par ce même Folquet qui depuis 40 ans
» offensait Dieu; âgé de 40 ans. »

Giraud Riquier vivait à la cour du comte de Rodez à peu près en même temps que Folquet de Lunel. Comme lui, il fut comblé de ses bienfaits. Nous avons vu, par le passage de M. de Gaujal que j'ai cité plus haut, que le comte Henri II était encore fort jeune lorsque Giraud Riquier et Guillaume de Mur le choisirent pour juge d'une tenson. Une tenson était un dialogue où deux ou plusieurs interlocuteurs défendaient tour-à-tour et par couplets de même mesure et de rimes semblables, leur opinion sur une question donnée. Ces sortes de jeux poétiques étaient fort en usage parmi les troubadours, et on en trouve de nombreux exemples. Voici le sujet de la tenson entre Giraud Riquier et Guillaume de Mur; c'est Guillaume qui pose la question :

« Lequel est le plus estimable de deux riches barons,
» dont l'un emploie son bien à enrichir ses gens et ses
» compagnons de guerre, à l'exclusion des étrangers, et
» dont l'autre affecte de tout donner aux étrangers sans
» rien faire pour ses gens ? »

Giraud : « On ne mérite aucun éloge lorsqu'on n'en-
» richit que des étrangers; et faire du bien aux siens est
» au contraire une action très-estimable. »

Guillaume : « En donnant aux étrangers, on étend sa
» réputation et sa gloire; cette gloire doit plus toucher le
» serviteur que le bienfait qu'il recevrait lui-même. »

Giraud : « Y a-t-il une plus grande gloire pour un
» seigneur que de s'acquitter de son devoir ? Y a-t-il un
» devoir plus essentiel que de bien traiter ses serviteurs ? »

Giraud continue à répondre sérieusement aux étranges raisonnemens de son interlocuteur, et enfin ils conviennent de s'en rapporter au jugement du comte de Rodez.

Guillaume : « Giraud, savoir vous manque et je dis » vrai : vu que jamais du roi ni du seigneur Alfonse » (Alfonse de France, comte de Toulouse et de Rouer- » gue par son mariage) la louange ne se fût ici répandue, » si leurs bienfaits ne se fussent jamais adressés à des » étrangers. Mais que mon seigneur Henri juge nous en » chantant. »

Giraud : « Guillaume, le roi veut aux siens profit tenir » et se faire priser des autres. Vos comparaisons forcées » sont raisonnemens d'enfant. Que le jeune comte, j'y » consens, en puisse dire son désir. »

Nous allons rapporter la décision du comte Henri. M. Raynouard l'a traduite littéralement, vers par vers et mot par mot. Nous y avons changé peu de choses, afin de la rendre un peu plus claire.

« Guillaume m'a donné et Giraud également, de juger » la pensée de leur tenson, ce dont ils m'ont sommé; en » raison est l'un et l'autre ingénieux. De ces deux barons » qui donnent également, Guillaume maintient celui qui » veut être magnifique envers les étrangers, non envers » les siens, et ses raisons sont fortes, et Giraud soutient » celui qui aux siens fait du bien tout l'an, et aux étran- » gers ne tient pour peu ni beaucoup. Et nous avons » voulu tenir conseil et dire le droit; et nous di- » sons, qu'il est honorable de répandre des bienfaits où » que ce soit, mais que plus haut mérite acquiert celui » qui aux siens les répand. »

Giraud a écrit un très-grand nombre de pièces, dont la plupart adressées au comte Henri. Il a fait des chansons galantes, des vers et des poëmes sur différens sujets, de très-jolies pastourelles sur son amour pour une femme qu'il désigne sous le nom de Bel-Déport, et des retrouanges, pièces en couplets avec un refrain. Mais sa pièce la plus curieuse peut-être, est un long commentaire écrit par ordre d'Henri II, sur une pièce fort obscure de Giraud de Calanson. On distinguait trois sortes d'amour : le *céleste*, qui se rapportait à Dieu et au salut de l'âme; le *naturel*,

qui avait pour objet la gloire et la fortune; et le *charnel*, qui regardait les plaisirs des sens, et que Giraud de Calanson nommait le *moindre tiers d'amour*. C'est ce frivole sujet que Riquier approfondit, qu'il discute avec une grande sagacité, et c'est là-dessus qu'il déploie toutes les ressources de son esprit, par l'ordre et à la grande satisfaction du comte de Rodez. Nous citerons seulement de ce commentaire, qui renferme des choses fort ingénieuses, la paraphrase d'un des vers de Giraud de Calanson. Il avait dit du palais de l'amour :

« Et l'homme y monte par quatre degrés moult pénibles. »

Voici le commentaire :

« Les degrés sont bien faits ;
» Le premier est honneur,
» Et le second discrétion,
» Et le troisième est gentil servir,
» Et le quatrième est beau souffrir ;
» Et chacun est moult pénible.
» Tellement que le monte difficilement
» Homme sans perdre haleine. »

Ces huits vers sont l'expression parfaite des idées de la chevalerie sur l'amour, et des devoirs qu'elle imposait à un de ses membres vis-à-vis de sa dame.

Le commentaire de Giraud Riquier est suivi de l'approbation en vers du comte de Rodez. Il décide, d'après l'avis de son conseil, que le texte est suffisamment expliqué par la paraphrase; il lui donne autorité; il veut que désormais toute autre explication soit rejetée et celle-là seule admise, et que son sceau y soit apposé. C'est sans contredit le plus haut point où puisse arriver le despotisme.

Henri vécut jusqu'en 1304. Avec lui finit la première race des comtes de Rodez. Sortie des vicomtes de Millau, cette race fournit une longue suite de princes qui tous se montrèrent protecteurs éclairés des lettres et de ceux qui

les cultivaient. Mais après Henri II, Cécile, sa fille, porta le comté de Rodez dans la famille d'Armagnac. Tout occupés de leur ambition, les fiers Armagnacs ne songent guère à la poésie. D'ailleurs les temps ne sont plus aussi favorables. Au xive siècle, la chevalerie est en pleine décadence. Et puis ce ne sont plus ces guerres lointaines, qui aux xiie et xiiie siècles ont un caractère si poétique. D'un côté, c'est la terrible lutte de la royauté et des grands vassaux, qui va organiser partout la guerre civile ; de l'autre, ce sont les Anglais qui, envahissant le territoire Français, vont mettre la patrie à deux doigts de sa perte. Alors il faut combattre *pro aris et focis;* il faut que chacun s'arme pour défendre le foyer domestique; pour disputer à l'ennemi sa vie, ses biens, son honneur, sa liberté. Qui pourrait encore écouter les chants des poètes? Enfin, au point de vue littéraire, la langue romane d'un côté, la langue provençale de l'autre, ont fait leur temps; la langue française va se former, et pendant ce pénible travail les lettres s'éclipsent de nouveau jusqu'à ce que le xvie siècle leur donne le signal d'une résurrection nouvelle. Jusqu'à l'époque de la Renaissance, une nuit profonde pèse sur la France, nuit d'horreur et de sang, pendant laquelle on n'entend que le bruit redoutable du fer des batailles, que l'on prendrait quelquefois pour les derniers râlemens de la patrie, déchirée à la fois par la guerre civile et par la guerre étrangère.

VICTOR DE BONALD.

QUELQUES NOTES STATISTIQUES

SUR

LE CANTON DE SÉVÉRAC.

Température. — J'ai vu le thermomètre de Réaumur à 18 degrés, dans la nuit du 2 au 3 février du mémorable hiver de 1830.

J'ai vu la chaleur à 20 degrés, plus souvent à 18, et le froid assez souvent à 10, ainsi que la chaleur.

En général, la commune de Lavergne, la plus froide du canton, éprouve un degré de plus que celles qui l'environnent : son terme moyen serait + 10 degrés en juillet, et — 7 degrés de décembre en février.

Pluie. — Les pluies sont ici comme partout ordinairement plus abondantes vers les équinoxes d'automne et surtout du printemps.

Les mois les plus secs sont ceux de juin, juillet et août.

Seulement, je dois constater qu'il pleut sur ce canton plus souvent, par exemple, que sur celui de Millau ; cela tient au vent sud-ouest qui, plus souvent ici que là, nous inonde de ses froides bourrasques ; ce vent s'imprègne sur les mers de Bordeaux. Arrivé chez nous, l'abaissement de température des montagnes de Lavaysse condense les vapeurs et les fait couler à l'état de brume, jusqu'au point où le climat plus chaud du vallon de Millau raréfie cette brume, qui reprend son équilibre à l'état nuageux.

Neige. — Rien de plus variable : le plus souvent vers la Toussaint, quelquefois avant :

> *Per St.-Luc lo neou pel truc* (18 octobre);
> *Per Touxons lo neou pes comps* (1er novembre) ;
> *Per St.-Ondriou lo neou sul riou* (30 novembre).

Ces proverbes populaires ne sont pas sans vérité.

On en voit jusqu'à trois pieds, mais elle n'est souvent de que six pouces.

Sa durée dépend de la température ; mais, dans tous les cas, nos communes ont le triste privilége d'avoir sur toute la contrée les primeurs des frimats et leurs dernières traces.

Rosées. — La rosée est généralement très-abondante dans notre humide, bas et froid bassin ; nous sommes assez sujets aux quatre conditions voulues : absence du soleil, ciel serein, air humide et calme parfait. L'un de ces cas manquant ou variant, l'abondance de la rosée varie en même temps.

Les lieux, la matière, l'époque influent pareillement sur la rosée. Les lieux bas, les corps mauvais conducteurs de calorique, et les deux saisons tempérées de l'année, le printemps et l'automne, sont les plus favorables à la formation des rosées ; en outre, une plante à tige élevée est toujours plus humide sur les feuilles d'en bas que sur celles d'en haut.

Le phénomène de la rosée se complique d'une évaporation terrestre et des émanations de la respiration des plantes ; on peut y ajouter l'électricité, par la grande analogie qui existe entre ce fluide et celui du calorique, et l'exception du verre quant aux surfaces unies. Il est incontestable que les corps sont au-dessous de la température atmosphérique dès l'instant qu'ils se couvrent de rosée, et cet abaissement doit être pris pour la cause et non pour l'effet du phénomène qui nous occupe.

Grêle. — La grêle passe pour être d'autant plus fré-

quente que les contrées sont plus montagneuses : cependant notre canton, sur lequel débouchent ou règnent de très-hautes montagnes, n'est pas plus souvent dévasté par ce fléau que bien d'autres localités, qui semblent se présenter sous de plus favorables influences. Ci-joint un tableau fort exact du nombre de fois qu'il a grêlé sur un point ou sur un autre dans le canton de Sévèrac depuis trente-huit ans.

Quant au phénomène en lui-même, une chose me paraît digne de remarque, c'est que la congélation qui caractérise la grêle gagne d'intensité en raison de la chaleur atmosphérique : la neige dans l'hiver, le grésil dans le printemps et l'automne, la grêle dans les mois les plus chauds de l'année. Ici le rayonnement est d'un merveilleux secours pour expliquer cette apparente anomalie ; cependant l'électricité ne peut qu'y jouer un très-grand rôle ; mais dans ce cas n'est-il pas dangereux encore de prendre l'effet pour la cause. Comment s'opèrent ces refroidissemens instantanés au moyen de l'électricité ? Comment la chaleur accumulée sur un espace donné, vient-elle à manquer dans les hautes régions atmosphériques, où le soleil la déverse par torrens et sans cesse ? Le calorique n'aurait-il pas plutôt son réservoir dans le globe ? Ce fluide, comme tout autre, n'aurait-il pas ses lois de mouvement, ses époques de migration à de grandes distances, par des moyens qui nous sont inconnus, tels peut-être que des fluides plus subtils et plus insaisissables que le magnétisme ou l'électricité ? Ce sont-là des effets encore ; quant aux causes secondaires de la formation des grêles, je me figure que la congélation aqueuse arrive d'autant plus avancée, qu'elle descend d'une plus grande hauteur ; or, la force expansive de la vaporisation étant d'autant plus grande que la chaleur a plus d'intensité, la saison d'été sera celle où la congélation aérienne, venant de plus loin, doit avoir plus de volume acquis en cheminant, d'où des grelons quelquefois d'une grosseur extraordinaire.

TROMBES. — Ce fléau nous est à peu près inconnu, si

ce n'est par des vents impétueux, celui du midi particulièrement, qui, gagnant d'intensité en roulant ses rafales du haut de nos montagnes, tombe furieux dans nos plaines, où il déracine parfois les arbres les plus forts, et tourbillonne, à défaut d'eau, en torrens de poussière ou d'autres corps légers. Mais quelle est la cause déterminante de cette rotation subite sur un point fixe et borné? L'explication m'en paraît aussi difficile que celle, par exemple, du mouvement du doigt : comment s'applique la volonté à ce mouvement? Je conçois qu'un atôme jeté dans le plateau de la balance puisse le faire pencher, mais une volonté immatérielle peser sur un muscle matériel, je ne le conçois point, et j'en laisse l'explication à plus habile que moi.

Époque du développement de la végétation. — C'est lorsque la nature a dormi; plus elle a reposé, plus son réveil est prompt : après un long et froid hiver, un printemps d'énergique activité. Ce que nous voyons ici par exception, on le retrouve constamment dans les pays septentrionaux; pour nous, l'époque ordinaire du développement de la végétation est à la fin des gelées, je veux dire à l'époque où les accès de gel ne sont plus qu'intermittens, faibles et rares, comme une fièvre qui s'éteint dans un corps qui se ranime.

Cette époque est à quinze jours, trois semaines de différence du mouvement séveux du vallon de Millau. J'ai un amandier dans mon jardin, à l'aspect du levant au midi; annuellement il retarde sa floraison de vingt jours sur la ponctualité des premiers à se conformer au proverbe :

Pas de mois de février sans fleur d'amandier.

Cette année le proverbe a menti; le mien n'a fleuri qu'au 1er avril tout juste, et c'est le plus long retard que j'aie jamais signalé, pas même celui de l'année dernière, ni celui encore du mémorable hiver de 1829 à 1830.

Le plus hâtif de nos arbustes est le garou ou bois gentil, dont la fleur embaume les alentours avant la violette,

c'est-à-dire depuis la mi-mars pour cette année, et la mi-février pour les années ordinaires.

Arrivée et départ des oiseaux de passage. — Il est des oiseaux d'*arrivée et de départ ;* il en est qui sont quant à nous de *passage* seulement ; les premiers sont ceux qui *viennent pour nicher*; les seconds sont les oiseaux qui *passent pour aller nicher*.

L'apparition de tous a deux époques et le but de leur migration est le même : fuir les frimas et suivre les beaux jours, c'est-à-dire atteindre leur nourriture ; car pour les animaux toute l'existence est là.

Le climat de chaque pays détermine conséquemment l'époque où les oiseaux voyageurs arrivent ou s'enfuient, et cette époque dépend des variations de chaque année ; le plus souvent c'est pour nous la mi-mars et la mi-octobre, quant aux oiseaux de passage, c'est-à-dire ceux qui doivent aller plus loin ; à l'égard de ceux qui viennent pour rester, c'est plus tôt ou plus tard, selon les besoins de leur espèce ; mais toujours dès qu'ils y trouvent à vivre.

Les oies, les canards, les bécasses fuient les marais glacés, fuient nos rivières lorsqu'elles sont prises, et fuient toujours les glaces en allant vers le midi, vers leur pâture ; c'est ainsi qu'ils reviennent devant la fonte des lacs et des rivières, aux lieux de leur prédilection pour y faire leur nichée.

Les cailles, les coucous, les hirondelles poursuivent leurs petites proies et marchent avec elles au départ et au retour. Le départ, c'est l'exil ; leur vrai pays est celui de l'amour ; ils y tendent sans cesse et y rentrent avec l'éclosion des insectes qui leur servent de première pâture : voyez-vous l'hirondelle voltiger en tous sens pour atteindre une mouche? ainsi fait son espèce devant les mouches qui périssent, devant les mouches qui renaissent : ainsi, ce qu'on nomme *instinct*, *inquiétude*, *migration*, ne fut dans l'origine que le besoin impérieux de se nourrir, et passé en habitude de l'individu à l'espèce, par la succession des temps.

Changemens de température. — L'on dit généralement que la température a changé, que les hivers sont moins froids et les étés plus chauds. Pour prononcer sur cette question, il faudrait avoir vécu un certain nombre de siècles. Si l'on consulte le passé, je ne vois pas en quoi la température de nos jours est plus élevée que ne le fut celle des temps les plus reculés; je sais bien que le dépouillement du pays, par la destruction des bois dont il était couvert, le rend en effet moins brumeux, moins humide et en apparence moins froid; mais ce n'est point de cette température factice, accidentelle ou locale, que nous devons nous occuper; il s'agit de savoir si la masse de calorique provenant du soleil ou de la terre, dans la contrée que nous habitons, s'est accrue ou diminuée. Je penche pour cette dernière opinion : d'abord je me trouve ainsi d'accord avec les faiseurs de systèmes, Buffon entre autres, qui détermine le degré de chaleur de notre planète, et calcule froidement l'époque de son entier refroidissement; en second lieu, je sais par tradition, par dénomination de lieux, par titres et par l'histoire, que des champs où maintenant le verjus à peine se colore, étaient cultivés en vigne dont le vin était réputé exquis comme le fut et ne l'est plus l'impotable vin de Surène. A la vérité, nous jouissons par fois d'un hiver assez doux ; mais qu'il en est de redoutables ! N'avons-nous pas éprouvé, très-récemment, l'hiver de 1830, et naguère encore ceux de 1837, 1838? Le prochain, précédé de gelées blanches dans les mois chauds sans exception, semble devoir être précoce et ne le céder en rigueur à aucun de ceux que nous avons signalés; mais fût-il doux, contre toute apparence, souvenons-nous que la nature est fort vieille ; les années sont ses jours, et nous savons qu'un beau jour d'hiver est d'ordinaire la veille d'un mauvais.

Changement dans les cours d'eau. — Je vois certaines fontaines diminuer ; mais alors je les retrouve ailleurs en plus ou divisées. Ce ne sont là qu'accidens ordinaires. A l'égard des déplacemens de ruisseaux, il en est un à si-

gnaler, celui-là même qui traverse le village de Lavergne du midi au nord, tandis que tout atteste qu'il coulait anciennement du midi au sud-est, plus près de la montagne ; les terres en ont glissé par orage, inondation ou secousse *instantanée*, car l'on ne trouve nulle part une apparence quelconque de directions intermédiaires.

Influence des défrichemens. — Les défrichemens sur les coteaux réalisent la fable de la *Poule aux œufs d'or* : défricher ainsi, c'est sacrifier l'avenir au présent, c'est emprunter au plus insatiable usurier ; c'est anéantir un territoire sans profit pour un autre, puisque la plaine se superpose de couches qui souvent la dévastent sans ajouter à sa fertilité : en définitive, avec la succession des terres, ces défrichemens favoriseront l'uniformité de température par le nivellement du globe, et l'on peut dire que les défricheurs des pentes sont les hommes du progrès ; à la vérité, la nature opère ces effets, mais lentement, sans ruine et sans secousse, suivant les lois de la pesanteur secondée par la main de l'homme, son plus puissant auxiliaire, de concert avec les vents, la foudre et les orages.

Il est, ce me semble, un autre agent inaperçu mais continuel qui ronge les défrichemens dans quelque situation qu'ils se trouvent, surtout lorsque le genre de culture consiste à *réduire* par le feu, au lieu d'*ajouter* par le fient ; je veux parler de la *volatilisation* à laquelle les terrains calcaires sont les plus disposés. Comment expliquer autrement ces continuels épierremens dans les lieux où la rocaille reparaît toujours inépuisable, où des corps d'une sépulture ancienne se retrouvent à fleur de terre ? Dira-t-on que les parties mobiles et friables s'intercalent et disparaissent par le mouvement des labours successifs ? Mais un terrain, dans ma commune, formant un plateau, à l'abri de toute inondation comme de tout entraînement d'orage, qui n'a jamais reçu le soc, mais bien la désastreuse coignée, était encadastrée, il y a plus de trois cents ans, *bois de haute futaie* ; et ce terrain n'offre aujourd'hui

qu'un vrai cratère de volcan, où le groseiller sauvage ne trouve pas à pousser. Où donc s'est enfouie la terre qui nourrissait le chêne, et que le détritus des feuilles, des herbes et des mousses réparaient continuellement, par une réaction vitale de l'effet à la cause ? Le bois a disparu et la terre s'est évaporée. Et pourquoi pas ? l'air occide le fer; épargnerait-il la poussière ?

Arbres et Arbrisseaux, etc. — J'ai essayé de présenter ici une liste alphabétique des arbres et arbrisseaux du canton de Sévérac : elle est exacte; mais le nombre en est borné.

Je joins ici pareillement une liste des animaux sauvages par ordre alphabétique, c'est-à-dire des oiseaux, des quadrupèdes et des reptiles.

Je donnerai à chaque objet sa dénomination vulgaire, dénominations qui n'ont pas été dédaignées des plus savans naturalistes.

1. Airelle (aïre), le myrtile, *vaccinium myrtyllum ;* se trouve à la moyenne hauteur du Pic-du-Pal, à l'aspect du midi.

2. Ajonc (burgofissudo), *ulex nanus ;* sur toutes les régions du canton, sauf pourtant de la plaine.

3. Amélanchier (aumelonquier) ; sur terreins secs, dans les joints des roches calcaires.

4. Anagyris fétide (pudis) ; dans toutes nos haies, n'importe le terrain.

5. Aubépine (aubespi), *crategus oxiacantha ;* deux variétés, à fleurs blanches et à fleurs roses ; en terre saine.

6. Aulne (bergnas), *betula almus ;* dans les lieux bas et acides.

7. Azerolier (auboriguié), le même que drelier, sur l'Aubrac, vers les hautes régions de notre chaîne de montagnes.

8. Bouleau blanc (bes), *betula ;* peu répandu dans le canton.

9. Bousserolle (bouïssorillo), *arbutus uva ursi.*

10. Bruyère (burgasso), *erica purpurea* ; trois variétés peu distinctes.

11. Buis (bouïs), *buxus semper virens.*

12. Camérisier commun, à baies rouges.

13. Cerisier (cerieïs).

14. Chêne rouvre (roubi), *robur*. Nous avons aussi le chêne pédonculé. Le premier est le plus répandu, il vient sur les hauteurs ; le dernier se trouve exclusivement dans la plaine : on ne remarque point que ses dimensions dépassent celles du premier, quoiqu'en disent les naturalistes ; bien au contraire, le vrai géant, c'est celui des montagnes.

15. Coudrier commun (obaïsso).

16. Cornouiller sanguin.

17. Chèvre-feuille des bois, *caprifolium periclymenum*; plus une variété moins grimpante.

18. Douce-amère (saubomaïre), *solanum dulce-amara.*

19. Églantier (ogoloncier), *rosa eglantaria* ; son fruit, très-astringent, se nomme (gratoquiou).

20. Erable champêtre (auzeral). J'en ai remarqué une variété à petites feuilles très-découpées, vers la côte de la Graillerie, à l'aspect du midi.

21. Framboisier, *rubur ideus ;* vient naturellement à tous aspects et à toutes élévations.

22. Frêne (fraïsse).

23. Fusain d'Europe, bonnet de prêtre, *evonimus Europeus.*

24. Garou, daphné, bois-gentil (fustet).

25. Genêt à balai ; le plus grand, le plus utile, le plus généralement répandu sur les terres granitiques.

26. Genêt touffu ; terre calcaire et bonne exposition, peu repandu.

27. Genêt filasseux ; le plus rare, sur la sommité du Pic-du-Pal ; ce n'est pas le genêt d'Espagne ; il est bas et

pousse latéralement ; son écorce donne des filamens textiles d'une grande finesse.

28. Genevrier (cade) ; sa graine donne l'extrait de genièvre, et sa racine l'huile de cade.

29. Globulaire, boule de neige (agas).

30. Groseiller, *ribes*, à fruits rouges et à fruits blancs, acide.

31. Groseiller rouge, à fruits doux (cabourdène).

32. Groseiller épineux (engrémoulier), *ribes grossularia*.

33. Gui (besc), *viscum album*; je ne l'ai vu que sur pommier et du moins jamais sur le chêne : ici la serpe d'or des Druides n'a sans doute jamais récolté.

34. Hêtre (faou), *fagus silvatica*. Il repeuple les forêts de chênes lorsqu'ils y ont atteint leur plus grand développement, et peut-être pourrait-on ajouter et réciproquement ; mais ce dernier fait, je ne l'ai pas observé comme l'autre.

35. Houx (griffoulas), l'arbre par excellence dont on extrait la glu.

36. Lierre, *hedera helix* (fueillo denne).

37. Nerprun, épineux et non épineux.

38. Ormeau (oun); se plaît en terre argileuse; le meilleur des bois pour le charronnage.

39. Peuplier noir (piboul), et peuplier d'Italie.

40. Prunier.

41. Prunier bâtard, sous variété du prunier dit (agrugnou) (lobaïs); il forme un intermédiaire entre le prunier et le prunelier, en sorte qu'on ne saurait dire s'il est le dernier des pruniers ou le premier des pruneliers; cependant il semblerait se rapprocher du prunier par l'élancement et la couleur de son bois.

42. Prunelier, buisson noir; *prunus spinosa*.

43. Ronce (rounze), *rubur fructicausa*.

44. Ronce sans épines (roumet); diminutif de la pre-

mière ; l'une garnit nos haies et l'autre envahit nos champs.

45. Saule, *salix alba* (salze) ; le grand saule.

46. Saule Marceau (solès), *salix caprea*, diminutif du premier.

47. Saule nain, *salix herbacea* (bixhas).

48. Sorbier des oiseaux, à fruits rouges en grappes, à feuilles de cormier, et c'en est un en effet.

49. Sureau (sogut) ; une variété plus foncée à feuilles découpées.

50. Tilleul (tel) ; peu répandu.

51. Tremble (Tremoul).

52. Viorne commune ([illegible]), *viburnum lantana*.

Quadrupèdes. — 1. Belette, grande et petite espèce ; on en a vu de blanches, très-rares.

2. Blaireau, deux variétés assez peu distinctes, mais réelles, quoiqu'en disent les naturalistes : le *blaireau chien* (robas), et le *blaireau porc* (taïs).

3. Chauve-souris ordinaire, une très-rare et beaucoup plus grande.

4. Ecureuil : deux variétés, le noir et le fauve.

5. Fouine : [illegible] commune.

6. Genète commune, *viverra geneta*, très-rare.

7. Hérisson.

8. Loup ; deux variétés : une [illegible] et une autre à long poil.

9. Lapin.

10. Lièvre.

11. Loutre.

12. Marte à collier fauve ; rare.

13. Mulot.

14. Putois.

15. Renard.

16. Rat, gros rat (murollier).

17. Rat d'eau.

18. Rat taupier.

19. Souris.

20. Taupe.

Oiseaux. — 1. Arnier, ou martin-pêcheur.

2. Alouette, une variété hupée, ce n'est point la calandre.

3. Bécasse, passe deux fois et réside très-rarement pour nicher, au nord de nos plus hautes montagnes, près des tremblans et dans les bois épais; deux variétés, la grande et la petite, connue des chasseurs sous le nom d'*hirondelle*.

4. Bécassine; vient en grosseur après la petite bécasse, niche dans nos marécages de montagne.

5. Bécassin; il est à la bécassine ce que l'*hirondelle* est à la bécasse, niche aux mêmes lieux.

6. Bécot; très-petit bécassin; mêmes mœurs, mêmes lieux.

7. Bergeronnette; la fauve et la grise.

8. Bouvreuil.

9. Chouëtte.

10. Crapaud-volant, tête-chauve, coche-branche, engoule-vent.

11. Caille.

12. Corbeau; grande et moyenne espèce; on en voit de gris, mais ils nichent ailleurs.

13. Corneille; encore deux variétés en grandeur; ne nichent point chez nous.

14. Choucas; à bec et pied rouges, *corvus graculus*, ne niche point dans nos environs.

15. Cresserelle.

16. Coucou; indigène.

17. Coq de bruyère; rare, sur les plateaux calcaires qui avoisinent la Lozère, ils y nichent.

18. Chardonneret.

19. Canard; ne niche point ici.

20. Duc (grand).

21. Draine (trido).

22. Cublanc; oiseau de marécage sur le bord des ruisseaux : je le crois une variété du pluvier.

23. Effraie.

24. Étourneau ; une variété fort rare et belle ; blanc, noir, orange.

25. Épervier.

26. Faucon.

27. Favard (coulou-favard) ; le seul qui niche dans nos bois. On voit quelques tourterelles et des bandes de bisets, ils font chez nous un court passage.

28. Geai.

29. Grive ; passe et ne niche pas ; à la différence de la draine et du tourde majeur.

30. Hibou.

31. Huppe (put-put).

32. Héron ordinaire et héron noir du Mexique ; se voient fréquemment de passage.

33. Hirondelle ordinaire.

34. Hirondelle majeure, dite martinet.

35. Jean-le-Blanc, ne niche pas ici mais arrive en nombre à l'odeur de la curée.

36. Linote.

37. Lauriot.

38. Mésange ; trois variétés.

39. Moineau.

40. Merle.

41. Merle d'eau (margoul).

42. Merle de montagne (chaque) ; ne niche point chez nous.

43. Milan.

44. Ortolan.

45. Oie, grande et petite, de court passage.

46. Outarde; fort rare, on pourrait la dire d'épave.

47. Pivert.

48. Perdrix rouge, dite bartavelle; une plus petite dite hirondelle.

49. Perdrix grise; moins sédentaire que la rouge, et je la crois soumise à une passe d'automne.

50. Pinson ordinaire; un plus gros et de passage.

51. Pic à tête rouge, blanc et noir.

52. Passe-solitaire.

53. Pie-grièche; une plus petite.

54. Rossignol.

55. Rossignol gris, à tête noire.

56. Roussète des champs, la grise et la fauve.

57. Râle; il en passe trois: celui des cailles, celui des genêts, et celui des bécasses; ce dernier est le plus gros.

58. Rouge-gorge ou roupie.

59. Rousserole.

60. Serin.

60. Sarcelle; de court passage.

62. Tourde, le mauvi; deux variétés, l'une, diminutif de la draine avec son plumage; l'autre, diminutif de la grive pareillement avec son plumage, mais plus petite que la première, dans la même proportion que la grive comparée à la draine.

63. Tiercelet.

64. Tourterelle; ne niche point dans nos cantons.

65. Troglodyte, faussement appelé roitelet.

66. Vautour; ne niche point, il apparaît attiré par les charrognes.

POISSONS. — 1. Able.

2. Barbeau.

3. Goujon; le gris et le rouge.

4. Truite.

5. Anguille.

6. Lamproie.

7. Serpent d'eau.

REPTILES. — 1. Couleuvre verte.

2. Couleuvre grise.

3. Couleuvre à ventre rougeâtre ; rare.

4. Salamandre terrestre et salamandre d'eau.

5. Couleuvre à oreilles formées par des écailles proéminentes ; très-rare.

6. Vipère ordinaire ; vénimeuse.

7. Aspic ; le plus gros de nos serpens vénimeux.

8. Cécilie ; n'est autre que l'orvet non vénimeux.

9. Lézard vert ; grand et moyen.

10. Lézard gris ; grand et moindre.

AMPHIBIES. — 1. Grenouilles ; trois variétés, y compris la reinette.

2. Crapauds ; deux variétés, un grand et un médiocre.

CRUSTACÉES. — Écrevisses ; une grosse et une médiocre.

CARACTÈRE DU PHYSIQUE ET DU MORAL DE L'HOMME ET DE LA FEMME. — Le physique des deux sexes est généralement sain et vigoureux, comme dans tous les pays où l'avoine, à l'encontre des châtaignes, nourriture plus saine qu'agréable, est la base de l'alimentation.

Il est notoire que le contingent de la conscription, vrai type de la valeur physique, double à peine son numéro dans le canton de Sévérac. Il y a de belles formes chez les hommes, et de la fraîcheur ruthénoise parmi les femmes : toutefois, la beauté propre de ces dernières, qui consiste dans les traits, laisse bien plus à désirer que dans les hommes, en général beaux et bien faits. De plus, on remarque quelques goîtres légers parmi les femmes les plus rapprochées des montagnes. Les hernies y sont plus rares que dans beaucoup de pays du département, et cela tient sans doute au genre de travail usuel, qui consiste non à porter la terre, mais à la remuer.

Il est à noter que la taille semble s'être abaissée ; mais cette observation est applicable en tous lieux : ne dirait-on pas que, de même qu'un champ dru semé ne produit que de moindres épis, de même une population ne s'accroît qu'à ses dépens, comme se divisant davantage une masse de substance donnée ?

Quant au moral, d'abord les femmes y sont ici, comme partout, assez indéchiffrables, un texte inépuisable à tous les sentimens : vrai Prothée, dois-je les attaquer ? c'est la boîte à Pandore ; mais aussitôt ce que j'écris avec ma tête, je l'efface avec mon cœur ; faut-il les exalter ? je me rappelle, en mille exemples, ce touchant dystique latin :

Ubi non est mulier,
Ibi ingemiscit æger.

Aussi les hommes aiment leurs femmes et ne les battent que rarement ; mais ils sont un peu jaloux, et leur esprit méditatif les faisant réfléchir de l'effet à la cause, les conduit aux moyens d'une manière merveilleuse. Je n'en veux qu'un exemple dont je puis garantir toute la vérité ; l'anecdote mérite place dans les annales Sévéragaises :

Airinhac de Verseils, maître-valet de métier, devint l'époux d'une assez jolie servante ; cette belle, après l'hymen, ne congédia pas, dit-on, le lendemain, ses adorateurs de la veille ; le mari tapageait et veillait autour du domicile ; mais à peine cessait-il, que les papillons volaient en foule. Airinhac possédait une forte machoire et son épouse avait le plus joli des nez : et voyez, je vous prie, ce que peut trop d'amour ! j'ai vu le chat dévorer ses enfans à force de les lécher ; ainsi fit mon valet, il lui mangea le nez à la suite d'un baiser, et papillons de s'envoler ; ce fut depuis le plus heureux ménage avec le plus laid des visages. L'époux vient de perdre la vie et l'épouse la tête : Dieu la console et fasse paix à son mari !

Jeux, fêtes, anciens et nouveaux usages. — Les jeux n'y sont pas multipliés faute de désœuvrance ; on n'y connaît, comme partout, que les cartes et les quilles ; ce

dernier, plus gymnastique, est moins malséant et préféré. Un peuple qui travaille n'a pas besoin de vaincre son ennui; il ne lui faut que du repos pour réparer ses forces, et il a, pour ce faire, les dimanches et le vin; il n'y fait faute; c'est le jour qu'il a du loisir qu'il s'enivre, qu'il se pare et fait l'amour : sa religion toute Espagnole est là, et il l'aime avec naïveté; aussi ses fêtes, toujours religieuses, fêtes patronales, dévotions et processions, ne sont en réalité que des dimanches de joie et de parade.

Le peuple a cependant perdu quelques usages dans la tempête révolutionnaire, et les a compensés non par des branles d'enfant, mais par une ardeur virile à se procurer du bien-être.

On n'allume guère plus le feu joyeux de la Saint-Jean; on répand moins religieusement sur les champs l'eau lustrale de la Pentecôte; les distributions d'un abondant pain bénit le jeudi des Rameaux, sous le nom de *segno d'houome*, sont tout-à-fait oubliées; de même que les onctueuses omelettes du jeudi des *compères*, suivi du jeudi des *commères*, aux derniers temps du carnaval, où les deux sexes se séparaient impoliment pour gueletonner avec mystère.

Le langage; ses modifications; d'où il dérive. — Si l'on consulte les actes du XVe au XVIe siècle instrumentés en patois, l'on n'y trouvera de différence avec le langage actuel que dans les finales un peu latinisées, surtout dans les terminaisons féminines, qui sont presque toujours en *A* : l'on disait alors comme dernièrement on en usait parlant en français : *Marianna, Margarita, Catharina, Cecilla;* l'on disait aussi *comma, l'una, l'autra; en presentia de las hounourablas persounas; facha, seguda etc...* Les mots se sont donc conservés aussi bien que le tour et les inversions; cependant, les *acceptions* ont quelquefois changé : on dit encore la *goujo*, non en mauvaise part, mais en plaisanterie; *goujat* s'applique toujours sérieusement : le mot de *garço* est une insulte maintenant, il fut alors de bonne mise, ainsi qu'il l'est encore au sujet de *garçon*; ne dirait-on pas que le nom appellatif

d'un sexe s'avilit comme l'objet auquel il s'applique ? Est-ce un signe de corruption relative plus grande en un sexe que dans l'autre ? non sans doute ; ce serait bien plutôt une preuve du contraire, ou tout au moins de notre part un signe d'exigence ou de susceptibilité. On a dit une *garce* comme on dit un garçon ; on a dit une *fille*, fi donc, maintenant ! *demoiselle* a pris place : il est déjà douteux ; il faudra dire *dame*, et ce dernier sera sans doute long-temps de mise sous le bandeau matrimonial.

Quant à la dérivation du patois, ici le champ est vaste aux conjectures. Une langue libre prend et laisse arbitrairement aux vainqueurs et aux vaincus : son origine radicale la moins saillante aujourd'hui est celle du Gaulois ou du Celtique, d'où nous viennent les terminaisons si fréquentes en *ac* et en *al*, dans les noms de lieux surtout, origine infiniment mieux caractérisée dans le Bas-Breton que dans Languedocien, modifiée par la conquête, d'où se forma la langue Romane, melangée d'un peu de Grec, que nous devons aux colonies d'Agde et de Marseille ; par exemple : *tusta*, frapper ; *tupto*, *tuptomai* ; *couto*, *coutéto*, mot d'appel et caressant des poules, spécialement applicable aux jeunes, vient évidemment du grec *cottoi*, *gallinaci* ; et quelques mots, aussi empruntés aux Maures ou Sarrasins, lorsqu'ils nous envahirent : *serre*, hauteur ; aux peuples du Nord, *bren*, son ; de tout cela se forma l'ébauche d'une langue à regretter ; d'une langue riche et sonore, à terminaisons variées, dans une admirable proportion entre les voyelles latines et les consonnes tudesques, exempte surtout d'*E* muet, sorte d'abréviation populacière, imposée aux Aquitains par une cour au-delà de la Loire ; qui donna aux Français les consonnances casses et fêlées des trouvères, au lieu des sons doux et mélodieux des gentils troubadours.

Le patois a su conserver du latin un très-précieux avantage, celui des augmentatifs et des diminutifs ; je n'en donnerai qu'un exemple : *Louis*, *Louisou*, *Loisou* ; le premier se dit à son supérieur, le second à son égal, le

dernier à son inférieur; c'est pour cela qu'en latin les bulles d'institution canonique des évêques français portaient dernièrement : ALOISIUM *Philippum Franciæ regem*, au lieu de *Ludovicum*; c'est comme qui dirait : *nouostre Louisou* : comprenez-vous ?...

ÉTAT INDICATIF *du nombre de fois que le canton de Sévérac a été frappé par la grêle, sur un point ou sur un autre, depuis trente-huit ans.*

Désignation des années de grêle.	QUOTITÉ DU DOMMAGE causé par la Grêle.	OBSERVATIONS.
1800. 21 août.	Les avoines tardives furent presque détruites, sauf de la semence, sur une commune seulement.	Il est à remarquer que sur cinq fois, en trente-huit années, que le canton de Sévérac a été atteint par la grêle; ce phénomène s'est déclaré quatre fois dans le courant du mois d'août, à un mois de l'équinoxe.
1827. 4 août.	Une moitié des avoines fut emportée dans deux communes.	
1831. 10 août.	Un quart des avoines périt dans la majeure partie d'une commune.	Je trouve annoté un fait singulier : en 1785 il fit de la grêle le 10 mai; l'on crut l'année très-orageuse, mais l'on n'entendit plus le tonnerre, et il régna au contraire une grande sécheresse : n'est-ce pas ce que nous venons d'éprouver en 1838?
1833. 15 août.	Un tiers des avoines qui restaient à moissonner dans la moitié de trois communes.	
1838. 15 mai.	N'a produit aucun mal et n'a frappé que légèrement sur trois communes.	

Dénombrement des habitans du canton de Sévérac, par état et professions.

Profession	Nombre
Aubergistes ou cabaretiers	39
Avocats	2
Boulangers	15
Bourreliers	2
Cordonniers	40
Chapeliers	2
Couteliers	2
Couvreurs	6
Charrons	4
Cordiers	3
Chaudronniers	2
Epiciers	25
Forgerons	25
Instituteurs	10
Institutrices	7
Meuniers	20
Maçons	47
Marchands drapiers	2
Merciers	7
Marchands de grains	4
Menuisiers ou charpentiers	23
Médecins	4
Médecins vétérinaires	1
Perruquiers	3
Serruriers	4
Tailleurs d'habits	26
Teinturiers	1
Tisserands	35
Tourneurs	2
Tanneurs	2
Total	365

Report.		365
Le restant, en journaliers.	1/8e	6143
Propriétaires et cultivateurs	1/4	
Femmes, vieillards, enfans. . . .	1/2	
Total général.		6508

Lescure.

MÉMOIRE

SUR

L'EMPLOI DE LA CHAUX,

EN AGRICULTURE, AUX ENVIRONS DE CARMEAUX (TARN), ET LES RÉSULTATS PROBABLES DE SON APPLICATION SUR LES TERRAINS DU DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON.

Le terrain schisteux, qui constitue, dans l'Aveyron, le sol aride du Ségala, s'étend dans le département du Tarn, où il forme une bande, large de deux à trois lieues, allongée de l'est à l'ouest, entre les rives du Viaur et celles du Cérou. Il y a vingt ans à peine, cette contrée offrait de toute part l'aspect d'une nature âpre et sauvage; des landes immenses, couvertes de bruyères et de genêts; des pâturages incultes, de vastes châtaigneraies en occupaient toute la surface; à peine, de loin en loin, quelques champs peu fertiles, quelques cabanes noires et sales, venaient témoigner de la présence de l'homme et jeter un peu de variété dans l'aspect triste et monotone du paysage. C'était, en un mot, le même tableau de stérilité et de misère que nous offre malheureusement encore la majeure partie de notre Ségala. Aujourd'hui tout est changé; l'adoption d'une pratique agricole, simple et facile, a fait succéder l'abondance à la détresse. Amendée par la chaux, cette terre, que la nature semblait avoir condamnée à une éternelle stérilité, s'est parée tout-à-coup d'une végétation abondante et vigoureuse; des champs fertiles, de belles prairies ont pris la place des landes incultes; l'aspect de ces lieux a complètement changé, et vingt années ont suffi pour opérer cette heureuse révolution. Frappé des avan-

tages immenses que l'emploi de la chaux a procurés à l'agriculture dans cette contrée; convaincu d'ailleurs, qu'appliqué dans les mêmes circonstances, la même cause devrait donner des résultats semblables dans une grande partie du département de l'Aveyron, j'ai cru devoir soumettre à la Société quelques observations sur ce sujet : heureux si, en appelant son attention sur ce point, je pouvais contribuer à hâter l'adoption d'une pratique que je crois destinée à opérer un grand progrès dans notre agriculture.

La vallée du Cérou, remarquable par les mines de houille que l'on y exploite, forme la ligne de séparation entre la contrée à laquelle s'appliquent les considérations précédentes, et les terrains tertiaires, qui de là s'étendent jusques aux pieds des Pyrénées. Au nord de cette vallée sont les terrains schisteux, au sud les roches calcaires, et dans la vallée même se trouve le combustible minéral qui doit, par la calcination, donner à celles-ci leur pouvoir fécondant. La nature, dans sa sage prévoyance, avait, comme on le voit, placé le remède bien près du mal, et personne n'avait songé à en faire l'application. L'efficacité de la chaux comme amendement était cependant reconnue et proclamée depuis long-temps (1).

Mais en agriculture les préceptes ne suffisent pas; toute innovation est difficilement accueillie par les cultivateurs, dont la défiance n'est que trop souvent justifiée par l'insuccès d'expériences mal faites. Les habitans de la contrée possédaient une source abondante de richesses ; mais pour les engager à y puiser, il leur fallait un exemple, et cet exemple, un étranger devait le donner.

Il y a trente ans environ, un flamand, nommé Fastré,

(1) L'usage de la chaux, en agriculture, est fort ancien ; déjà, du temps de Pline, les Romains l'employaient avec succès. Sir Humphry David nous apprend que les Gaulois et les Bretons considéraient la marne calcaire comme l'élite des engrais.

qui avait étudié dans les provinces du Nord les effets merveilleux de la chaux appliquée à l'amendement du sol, eut l'heureuse idée d'en faire l'essai sur les terres qu'il possédait aux environs de Carmeaux. Le succès dépassa ses prévisions; aussi trouva-t-il de nombreux imitateurs parmi ses voisins, émerveillés de la beauté de ses récoltes. L'usage de la chaux se propagea de proche en proche et devint pour la contrée une source inépuisable de richesses. Les fours à chaux étaient encore rares, et Fastré, qui avait établi les premiers, trouva dans la fabrication de cet engrais des bénéfices considérables, juste récompense du service éminent qu'il venait de rendre à sa patrie adoptive.

Les premiers essais furent faits dans la vallée de Carmeaux, dont te terrain alluvien, formé de détritus de roches siliceuses, présentait les circonstances les plus favorables à l'emploi de la chaux. Les effets furent prodigieux : le système ruineux des jachères abandonné, de vastes étendues de terrain, auparavant impropres à la culture, transformées en champs fertiles, le produit des récoltes triplé, tels furent les résultats obtenus par les cultivateurs qui avaient les premiers adopté cette pratique. Il n'en fallait pas d'avantage pour en rendre l'usage géneral; aussi la vit-on se propager avec une incroyable rapidité. Un obstacle s'opposait cependant encore à son développement : les frais considérables de transport, le prix fort élevé de la chaux, limitaient nécessairement l'emploi de cet engrais; mais bientôt les perfectionnemens apportés dans sa fabrication permirent d'en abaisser successivement le prix, et l'on vit dès lors s'agrandir peu à peu le cercle dans lequel semblait devoir rester concentrée cette industrie, dont les bienfaits s'étendent aujourd'hui jusqu'aux limites de notre département.

Les effets de la chaux sur les terrains schisteux du Ségala, furent peut-être plus marqués encore qu'ils ne l'avaient été dans la vallée du Cérou; une révolution rapide et complète, opérée dans son système agricole, a changé

comme par enchantement l'aspect de cette contrée. Les bruyères, les ajoncs, les genêts et les fougères, qui en occupaient presque toute la surface, ont disparu pour faire place à de riches moissons ; quelques champs rares produisaient de chétives récoltes, qui épuisaient en une année la fertilité passagère donnée à la terre par l'écobuage et de longues années de jachères. Le seigle et l'avoine étaient les seules céréales qui pussent germer sur ces terrains, et l'on n'obtenait qu'avec peine quatre ou cinq grains pour un. Aujourd'hui, tous les grains germent avec la même facilité sur le sol fécondé par la chaux ; dans presque tous les champs, le blé-froment a remplacé le seigle, et l'on obtient douze, quinze et jusqu'à vingt-quatre grains pour un. L'on s'accorde assez généralement à dire que le produit en blé des terres arables est triplé ; le produit en racines et menus grains a augmenté dans le même rapport, l'étendue des terrains cultivés est plus que doublée, et beaucoup de propriétaires font maintenant deux récoltes par an dans les terres qui autrefois ne leur en donnaient qu'une tous les deux ou trois ans. Tels sont les effets obtenus ; passons aux moyens : et d'abord examinons la matière première et les opérations auxquelles elle est soumise.

La pierre employée à la fabrication de la chaux est un calcaire d'eau douce, tertiaire, exploité dans les collines qui dominent la rive gauche du Cérou. La calcination a lieu dans des fours elliptiques, à feu continu, pouvant fournir de 1200 à 2000 et jusqu'à 3500 kil. par jour (1).

(1) Lorsque l'usage de la chaux a commencé à se répandre aux environs de Carmeaux, les fours, encore peu nombreux, étaient tous situés auprès des carrières calcaires ; et les cultivateurs achetaient aux chaufourniers la chaux qu'ils voulaient transporter sur leurs champs. Aujourd'hui un grand nombre d'agriculteurs préfèrent acheter la pierre calcaire et la porter chez eux pour la calciner dans leur propre four. Cette manière d'agir pouvait offrir des avantages économiques il y a vingt ans, lorsque la chaux se vendait au prix de 3 fr. les 100 kilog. ; elle peut en

La chaux est blanche, légère, et de bonne qualité, quoique parfois un peu siliceuse ; son prix varie de 0 f. 65 c. à 1 f. 00 c. les 100 kilog., selon qu'on la vend triée ou mélangée de cendres.

Le triage est une opération superflue pour la chaux que l'on destine à l'amendement des terres, puisque les cendres dont elle est mélangée sont elles-mêmes un engrais utile.

On prend donc la chaux, telle qu'elle sort du four, pour la porter sur les champs, où l'on en forme de petits tas coniques distans l'un de l'autre de six à huit mètres ; on la laisse dans cet état, jusqu'à ce que l'action de l'air et de l'humidité l'aient réduite en poudre ; on la répand ensuite à la pêle sur toute l'étendue du champ, et on l'enterre immédiatement après par un labour. Un second labour est utile pour opérer un mélange plus intime de la terre avec l'engrais ; quelques personnes en donnent même un troisième ; dans tous les cas, ce n'est qu'un mois ou six semaines après avoir enterré la chaux, que l'on peut répandre les semences.

On obtient dès la première année une augmentation notable dans la récolte, mais cette augmentation n'atteint son maximum qu'au bout de quatre ou six années.

La quantité de chaux que l'on doit employer n'est pas

offrir encore aujourd'hui dans les lieux voisins des carrières ; mais elle est évidemment onéreuse pour les propriétaires dont les terres sont éloignées de ces mêmes carrières.

On sait, en effet, que la pierre calcaire perd environ la moitié de son poids par la cuisson et que, par conséquent, si on ne la calcine pas sur les lieux mêmes où on l'exploite, on transporte en pure perte la moitié de son poids. On obtient donc une grande économie dans les frais de transport, en achetant la chaux au lieu d'acheter la pierre calcaire ; et cette économie, pour peu que l'on s'éloigne du lieu de l'exploitation, compense et au-delà la différence qui peut exister entre le prix de fabrication et le prix d'achat de la chaux.

bien déterminée : elle varie nécessairement suivant la nature du sol ; la moyenne est de 15,000 à 18,000 kil. par hectare. Les sols vierges, riches en matière végétale en exigent une plus forte proportion ; il en est de même des terres grasses et compactes.

L'on porte la chaux, au mois de mars ou d'avril, sur les champs qui doivent recevoir les semences de printemps, et au mois d'août ou de septembre, sur ceux qui doivent recevoir les semences d'automne. On pense généralement que la chaux répandue au printemps produit plus d'effet utile que celle répandue en automne, peut-être parce que les façons nombreuses que l'on est obligé de donner à la terre, pour les récoltes de racines et de menus grains, opèrent un mélange plus complet de l'engrais avec le sol.

Il n'est pas nécessaire de renouveler tous les ans, sur le même terrain, l'opération que nous avons décrite ; les champs qui l'ont subie peuvent fournir plusieurs récoltes, sans exiger un nouvel amendement. Il est bon, toutefois, lorsqu'on opère sur un sol qui n'a plus reçu de chaux, de lui en fournir pendant deux ou trois années consécutives : on peut attendre ensuite huit à dix ans avant que le besoin s'en fasse de nouveau sentir.

La méthode que j'ai décrite, et qui consiste à employer la chaux sans mélange, est la plus usitée : mais il en est une autre non moins utile qui mérite de fixer un instant notre attention.

La fabrication des composts offre un emploi utile de la chaux dans les terrains où son application directe sur le sol pourrait être désavantageuse ; elle fournit, d'ailleurs, le moyen de transformer en engrais les substances végétales dures et coriaces qui ; employées seules, ne sauraient concourir à la nutrition des plantes. Tous les produits végétaux peuvent être employés pour la fabrication des composts ; mais l'on se sert de préférence de ceux qu'il serait difficile de décomposer par les moyens ordinaires. C'est

ainsi que l'on utilise les fougères, les ajoncs, les feuilles, les menues branchages, les cupules épineuses du châtaigner, les tiges de maïs, les marcs de fruits, les bruyères, etc. Deux ou trois mois suffisent presque toujours pour obtenir la décomposition complète de ces substances et les changer en matière nutritive. L'on opère pour cela de la manière suivante : On forme un tas, composé de matières végétales et de chaux caustique, disposés par lits alternatifs ; on recouvre ce tas de terre et on l'abandonne ensuite à lui-même ; quand on juge que la décomposition doit être terminée, on découpe le tas par tranches verticales, on le mêle avec la terre qui le recouvrait, et on le porte sur les champs pour le répandre comme le fumier ordinaire.

Tels sont les procédés à l'aide desquels l'agriculture est parvenue, dans les environs de Carmeaux, à tripler en quelques années le produit des terres. L'énoncé des résultats obtenus et que j'ai fait connaître plus haut, devrait suffire sans doute pour démontrer l'utilité d'une pratique encore inconnue chez nous, et engager nos agriculteurs à en faire l'essai. Je ne regarde pas, toutefois, ma tâche comme remplie : il ne suffit pas, en effet, de citer un exemple utile, il faut encore en indiquer l'application ; aussi la dernière partie de ce mémoire sera-t-elle consacrée à l'étude des effets probables que la chaux pourrait produire sur les divers terrains qui constituent le sol de l'Aveyron ; mais avant d'attaquer ce sujet, je dois exposer quelques considérations théoriques sur les caractères qui déterminent l'action de la chaux, considérée comme engrais ; il me sera plus facile ensuite d'apprécier dans quelles circonstances son emploi peut être plus utile, à quels terrains on doit l'appliquer de préférence, et qu'elles sont les modifications que l'on doit apporter dans la pratique, selon la nature de la chaux et celle des terres.

Pour se rendre bien compte des effets que l'on doit attendre de la chaux dans les diverses circonstances qui peuvent accompagner son emploi, il faut connaître l'action de cette terre sur chacun des élémens qui composent le

sol auquel on veut l'appliquer ; aussi, la connaissance des propriétés chimiques de la chaux est-elle de la plus haute importance pour l'agriculteur, à qui elle peut faire éviter bien des fautes et de fausses expériences. L'étude de ces propriétés ne saurait trouver place dans ce Mémoire, sans en étendre les limites outre mesure ; toutefois, je ne peux résister au besoin d'énumérer les plus importantes, celles dont la connaissance est indispensable au praticien.

La chaux récemment calcinée est très-caustique et possède une grande affinité pour les acides même les plus faibles ; aussi, lorsqu'elle est exposée à l'air humide, ne tarde-t-elle pas à se déliter et à se transformer en hydrate, et ensuite en carbonate de chaux, en absorbant l'eau, et plus tard l'acide carbonique contenu dans l'atmosphère.

Mise en contact avec des matières végétales, la chaux caustique les décompose, les rend en partie solubles, et par conséquent plus propres à la nutrition des plantes ; elle en absorbe l'oxigène et le carbone et se transforme en carbonate calcaire (1).

Les substances animales réagissent sur la chaux comme les substances végétales ; elles lui cèdent également du charbon et de l'oxigène et deviennent plus solubles ; mais leur action est souvent compliquée par la présence de matières huileuses ou acides.

L'hydrate de chaux ou chaux éteinte jouit, comme la chaux caustique, de la propriété de décomposer les matières organiques, mais elle agit avec moins d'énergie.

En se combinant avec l'acide carbonique, la chaux perd les propriétés que nous avons indiquées ; elle devient une

(1) C'est sur ces propriétés que repose la théorie des composts ; grâce à son affinité pour l'eau et pour les acides, la chaux corrige l'acidité des marcs de fruits et autres matières organiques, absorbe les sucs nutritifs trop solubles, pour les fournir ensuite aux plantes au fur et à mesure qu'elles en ont besoin.

matière inerte, comme la craie, la marne, et ne peut plus agir sur le sol auquel on la mêle qu'en améliorant son tissu, et lui fournissant un élément terreux utile à la végétation (1).

Les principes que je viens d'exposer suffiront pour nous permettre d'analyser l'action de la chaux, et d'expliquer les soins qu'exige son emploi; nous pouvons, en effet, déduire comme conséquences naturelles de ces principes les règles suivantes:

1° La chaux doit être préservée du contact de l'air jusqu'au moment où elle sera mélangée avec la terre, afin qu'elle puisse réagir avec plus d'énergie sur les matières végétales contenues dans le sol, et donner une plus forte proportion de matière nutritive.

2° Il faut éviter avec soin de mettre les semences en contact avec la chaux vive, qui les frapperait de stérilité, ou de répandre celle-ci sur les récoltes naissantes, comme on le fait à l'égard du plâtre.

On satisfait à ces conditions en opérant comme nous l'avons indiqué: la chaux, au sortir du four, est portée sur le champ que l'on veut amender et distribuée en petits tas coniques (2); on la laisse dans cet état le temps né-

(1) Il y a, comme on le voit, une différence bien marquée entre l'action de le chaux vive et celle de la chaux amortie ou carbonatée: la première est beaucoup plus énergique; elle agit comme amendement et comme engrais: comme amendement, en fournissant au sol un élément minéral utile; comme engrais, en augmentant la masse des sucs nutritifs, par la décomposition des matières végétales contenues dans le sol. Elle convient à tous les terrains, le calcaire excepté. La chaux carbonatée, au contraire, n'agit que comme amendement, et ne convient qu'aux terrains siliceux ou argileux.

(2) Il serait utile de recouvrir de terre les tas de chaux: cette précaution est négligée dans la contrée que nous avons citée. Il en résulte une perte notable, car la partie superficielle de chaque amas se sature d'acide carbonique, et perd ainsi toute

cessaire pour qu'elle se réduise en poudre ; on l'étend ensuite le plus uniformément possible, et on laboure immédiatement après. Cette opération doit avoir lieu au moins un mois ou quarante jours avant l'époque des semailles, afin que l'action délétère de la chaux soit complètement amortie lorsque les semences seront confiées à la terre. Ce procédé simple et facile s'applique au plus grand nombre de cas ; mais il exige quelquefois des modifications que l'on ne saurait opérer sans une connaissance exacte du sol et de l'engrais dont on peut disposer. Il faut bien se garder, en effet, d'employer toujours la chaux de la même manière et dans les mêmes proportions, sans égard pour les variations que peuvent présenter les terrains et les pierres calcaires. En agissant ainsi, on s'exposerait à faire inutilement non-seulement des essais coûteux, mais encore à obtenir des résultats contraires à ceux que l'on devrait attendre d'une opération bien conduite. Quelques explications sont nécessaires pour démontrer cette vérité.

La pierre employée à la fabrication de la chaux est rarement de la chaux carbonatée pure, le plus souvent c'est un mélange de diverses terres, dans lequel la matière calcaire domine ; il faut donc tenir compte, dans l'application, des effets que peuvent produire sur le sol les autres élémens qui entrent dans le mélange. Parmi ceux-ci, les plus communs, les seuls qui se trouvent en assez grande proportion pour qu'il soit nécessaire d'en tenir compte, sont la silice, l'argile, les matières bitumineuses et la magnésie carbonatée. Je vais examiner l'influence que chacune de ces substances peut exercer sur les propriétés de la chaux.

La silice et l'argile ne peuvent point altérer ces pro-

son énergie ; quelques cultivateurs ont cherché à éviter cette perte en enterrant la chaux aussitôt qu'ils l'ont portée sur leurs champs, et sans lui donner le temps de se déliter ; mais alors elle se mêle moins uniformément avec la terre.

priétés, car ces corps n'exercent aucune action chimique sur les parties constituantes du sol, et leur effet se borne à une légère modification dans le tissu et le pouvoir absorbant, modifications souvent utiles, quand elles sont faites avec discernement. La chaux siliceuse et la chaux argileuse pourront donc être employées dans les mêmes cas et de la même manière que la chaux pure; mais on devra toujours préférer celle-ci, puisque sous le même poids elle renferme une plus grande quantité de matière fécondante (1).

Les matières bitumineuses et charbonneuses ne sauraient nuire non plus aux qualités de la chaux, car ces matières sont brûlées pendant la calcination, et les calcaires bitumineux donnent le plus souvent leur chaux parfaitement pure. Si d'ailleurs quelque partie de ces substances échappait à la combustion, on sait qu'elles n'exercent sur les plantes aucun effet nuisible.

Quant à la chaux magnésienne, on doit l'employer avec beaucoup de circonspection et seulement dans les sols très-riches en matières végétales; dans tous les autres, elle serait préjudiciable aux récoltes. La raison en est simple, la voici : douée d'une faible attraction pour les acides, la magnésie, que la calcination a dépouillée de son acide carbonique, ne recouvre celui-ci que fort lentement, et reste par conséquent fort long-temps à l'état caustique, s'il ne se trouve pas dans le sol une assez grande quantité de substance végétale pour lui restituer l'acide quelle a perdu; or, dans l'état de causticité, le contact de la magnésie comme celui de la chaux est mortel pour les plantes.

(1) La silice peut se trouver dans les champs à l'état de simple mélange ou à l'état de combinaison; dans ce dernier cas, l'on a une chaux hydrolique dont l'emploi, toujours peu avantageux, peut être nuisible dans certains terrains, et notamment dans les sols humides et graveleux.

Ces considérations prouvent suffisamment combien il importe de connaître la composition des pierres que l'on veut employer à la fabrication de la chaux d'amendement. Un essai fort simple suffit presque toujours pour conduire à cette connaissance ; en effet :

Le *calcaire pur* se dissout facilement et avec une vive effervescence dans les acides ; il donne une dissolution limpide, et ne laisse point de résidu ;

Le *calcaire argileux*, traité de la même manière, laisse un résidu d'autant plus considérable, que la proportion d'argile est plus grande ;

Le *calcaire siliceux* peut se dissoudre complètement, si la silice est à l'état de combinaison ; mais il laisse un résidu si la silice est à l'état de mélange. Dans tous les cas, il est plus dur que le calcaire pur, et sa dureté est quelquefois assez grande pour qu'il fasse feu sous le briquet ;

Le *calcaire bitumineux* se reconnaît aisément par la couleur brune et l'odeur fétide qu'il répand quand on le frappe. Traité par les acides, il laisse un résidu charbonneux ;

Le *calcaire magnésien* se dissout sans résidu dans les acides, mais plus lentement que le calcaire pur ; il produit très-peu d'effervescence et donne une dissolution laiteuse.

Ces caractères, faciles à constater, permettent de reconnaître *à priori* les qualités de la chaux que l'on pourra obtenir par la calcination d'une pierre calcaire donnée ; l'examen des caractères extérieurs, tels que l'aspect, la cassure, la dureté, la couleur, la texture, l'odeur, suffit presque toujours pour faire connaître la nature d'un calcaire, et dans le cas où cet examen serait insuffisant, un essai par les acides (1) ne laisserait aucune incertitude.

(1) On peut employer pour ces essais l'acide acétique, l'acide muriatique ou l'acide nitrique ; mais non l'acide sulfurique, qui formerait avec la chaux un sel très-peu soluble.

Lorsque l'on s'est assuré que l'on a à sa disposition de la pierre propre à fournir une bonne chaux d'amendement, il reste à étudier la nature du terrain auquel on veut en faire l'application, et cette étude n'est pas moins importante que celle de la chaux (1); il est évident, en effet, d'après tout ce qui précède, que cet engrais ne convient pas également a tous les terrains et qu'il n'agit pas sur chacun d'eux de la même manière; ainsi, l'addition de la chaux à un sol calcaire, serait au moins inutile, si elle n'était nuisible. Sur les sols argileux et siliceux, elle sera, au contraire, éminemmeut avantageuse, surtout dans les lieux où il y a abondance de matière végétale inerte, dans les sols tourbeux, par exemple, dans les prairies que l'on met en culture, etc. Il faut alors employer la chaux à l'état caustique; la chaux magnésienne peut être fort utile dans ces terrains.

Quand le sol contient des matières végétales solubles ou des matières animales huileuses, il faut eviter l'emploi de la chaux vive, qui formerait avec ces substances des composés moins solubles et moins nutritifs qu'elles ne le sont elles-mêmes; dans ce cas, il vaut mieux employer de la chaux amortie du calcaire en poudre.

(1) Les élémens qui entrent dans la composition des terres végétales sont très-nombreux ; mais il est inutile de les rechercher tous. Quand l'on veut seulement reconnaître si un terrain est ou n'est pas susceptible d'être amélioré par la chaux, les seuls élémens que l'on ait à rechercher alors sont l'argile, la silice, le calcaire et les matières végétales. La solubilité du calcaire dans la plupart des acides, la propriété qu'a l'argile de rester pendant assez long-temps en suspension dans l'eau, l'insolubilité de la silice, et la combustibilité des matières végétales, sont des caractères qui permettent de reconnaître aisément chacun de ces corps et de les séparer les uns des autres. Tous les sols qui ne font point effervescence dans les acides, peuvent être amendés par la chaux, par la marne, ou par la pierre calcaire en poudre ; tous ceux dans lesquels il y a beaucoup de fibres sèches réclament l'emploi de la chaux vive.

Dans les terrains sablonneux et sans cohérence, la chaux argileuse peut être quelquefois préférée à la chaux pure ; mais celle-ci est toujours préférable dans les sols argileux, qu'elle ameublit.

Je m'engagerais dans une discussion trop longue, si je voulais examiner en détail toutes les circonstances qui peuvent se présenter dans la pratique, et donner l'explication raisonnée des rapports qui, dans chaque cas, doivent exister entre la nature du sol et celle de l'amendement ; les développemens qui précèdent, déjà trop longs peut-être, suffiront, je crois, pour tracer la marche à suivre dans quelle circonstance que ce soit, pourvu que l'on ne perde jamais de vue le but que l'on se propose dans l'emploi de la chaux. Ce but est d'augmenter la fertilité du sol, soit en améliorant son tissu, soit en lui fournissant un élément utile dont il était privé, soit enfin en lui enlevant un élément nuisible, ou en rendant nutritive une matière inerte.

Nous avons vu comment et dans quel cas la chaux peut produire ces effets ; il nous reste à examiner maintenant, et c'est le but principal de ce Mémoire, si parmi les terrains qui constituent le sol de l'Aveyron, il n'en est point qui réclament l'emploi de cet amendement.

Formée par la désagrégation superficielle des roches, la terre végétale est nécessairement composée des mêmes élémens minéralogiques que le terrain sur lequel elle s'appuie ; aussi existe-t-il toujours un rapport très-intime entre la constitution géologique d'une contrée, la nature du sol, et par suite, le système d'amendement qu'on doit y employer. Les caractères sur lesquels est établie la classification des roches peuvent donc également servir de base à la classification des sols, et tel est le motif qui m'a engagé à adopter, dans l'examen qui va suivre des sols de l'Aveyron, l'ordre des formations géologiques qui se partagent la surface de ce département.

Ces formations sout au nombre de sept, savoir : les terrains primitifs, le terrain de transition, le terrain

houiller, les grès bigarrés, la formation jurassique, le terrain tertiaire et le terrain alluvien (1).

1° Le terrain primitif occupe à lui seul plus des deux cinquièmes de la surface totale du département. Il forme deux massifs, dont l'un, situé au nord, comprend les montagnes de Laguiole et d'Aubrac, et le plateau de la Viadène; le second, situé entre l'Aveyron et le Tarn, occupe toute la partie sud-ouest du département. A ce massif appartiennent la chaîne des Palanges, une grande partie de celle du Lévezou et toute la contrée connue sous le nom de Ségala. Le sol de ces régions, formé de détritus de roches granitiques schisteuses ou basaltiques, est entièrement dépourvu du principe calcaire; on y trouve beaucoup de terrains tourbeux et des pâturages incultes, dont le sol, profond et riche en racines fibreuses et coriaces, serait très-susceptible d'être amélioré par la chaux. Les terrains

(1) Considérés sous le point de vue de leurs rapports avec l'agriculture, les sols de l'Aveyron se divisent vulgairement en terre de *Varenne*, terro de *Ségala*, *fréjal* ou *tieulière*, terre *noire*, terre *forte* ou *aubugue*, terre de *Causse*, *rougier*, *grésier*, terre de *montagne*, terre de *rivière*. Il ne sera sans doute pas inutile d'indiquer ici les rapports qui existent entre ces divisions consacrées par l'usage local, et celles que j'ai adoptées.

Le *terrain primitif* comprend les terres de *montagne*, qui se divisent en terre de *Varenne* ou *granitique*, terre de *Ségala* ou *schisteux*, terres *noires* ou *volcaniques*; on désigne sous le nom de *Causses* les terrains *calcaires*, qui appartiennent soit à la formation *jurassique*, soit (mais beaucoup plus rarement) à la formation *tertiaire*.

Les *terres fortes* sont marneuses ou argileuses; elles appartiennent presque toujours aux *marnes irisées* ou aux *marnes du lias*; ces dernières sont plus spécialement désignées sous le nom d'*aubugues*. Les terres *gréseuses* appartiennent au terrain *houiller*, au *grès bigarré* (et plus particulièrement aux assises inférieures de celui-ci), rarement aux premiers dépôts *quadersandstein*, du terrain *jurassique*. Le terrain *rougier* correspond au *grès bigarré*; il est tantôt marneux, tantôt gréseux. Les *terres de rivière* ne sont autres que les terrains *alluviens*.

calcaires qui entourent les montagnes primitives et quelques lambeaux de calcaires tertiaires et jurassiques, disséminés sur la surface même de ces montagnes, aux environs du Mur-de-Barrez, d'Espalion, de Lunel, d'Estaing, de Gautrens, de Sainte-Radegonde, etc., fourniraient la matière première, et l'on trouverait le combustible nécessaire pour opérer la calcination soit dans les forêts qui couvrent une grande partie des montagnes primitives, soit dans les tourbières, si communes sur les chaînes de Laguiole, d'Aubrac et du Levezou, soit enfin dans les houillères disséminées sur les rives du Lot et de l'Aveyron. On pourrait employer avantageusement la chaux magnésienne, qui abonde dans les terrains jurassiques, pour mettre en culture les tourbières et les vieux pâturages.

2. Le terrain de transition, beaucoup moins étendu que le précédent, se montre vers l'extrémité sud du département, aux environs de Brusques, Belmont et Pont-de-Camarès. Ce sol, formé par la décomposition des schistes talceux et des grès qui composent la plus grande partie de ce terrain, ressemble beaucoup au sol du Ségala, et, comme lui, serait amélioré par l'addition de la chaux; il serait facile de se procurer cet engrais sur les lieux, puisque ce terrain contient quelques couches calcaires et des gîtes d'anthracite exploités aux environs de *Camarès*. Ces gîtes paraissent à la vérité peu abondans, mais les lignites exploités sur divers points du plateau du Larzac, pourraient suppléer à leur insuffisance.

3° Les bassins houillers de Firmy, ceux moins étendus des bords de l'Aveyron, réclament encore l'emploi du même amendement. Ils sont tous dans le voisinage du calcaire, et recèlent des gîtes puissans de houille : ils se trouvent donc dans les conditions les plus favorables pour la fabrication de la chaux.

4° Le grès bigarré forme, outre plusieurs lambeaux placés sur le pourtour des terrains calcaires, deux bassins étendus : l'un, vers le centre du département, occupe tout l'espace compris entre Saint-Cyprien, Villecomtal,

Marcillac, Clairvaux, Auzits et Firmy ; l'autre, vers le sud, s'étend de Saint-Affrique à Belmont, et de Combret à Saint-Félix. Le sol de ces bassins est siliceux ou argileux, selon qu'il est formé aux dépens des grès ou des marnes irisées qui le recouvrent. Dans l'un et l'autre cas, l'emploi de la chaux ne pourrait que l'améliorer ; le terrain jurassique, qui presque partout recouvre ou entoure le grès bigarré, fournirait la pierre à chaux (1), le combustible serait fourni par les mines de Firmy, pour le bassin de Saint-Cyprien, par celles de Saint-Côme et de la Draye pour le bassin d'Espalion, par les houillères de Bennac, Sensac, Bertholène, pour le bassin des environs de Rodez, enfin par les lignites du Larzac, pour le bassin de Saint-Affrique.

5° Le terrain jurassique, presqu'entièrement composé de roches calcaires, ne saurait être amendé par la chaux; celle-ci pourrait cependant être employée avec succès dans la région calcaire, pour augmenter la masse des engrais, par la fabrication des composts. Cette formation occupe environ un tiers de la surface du département ; elle constitue plusieurs plateaux connus sous le nom de Causses ; ce sont le plateau du Larzac, le Causse noir, le Causse de Sévérac, le Causse de Concourès, le Causse de Montbazens et le Causse de Villefranche. Les nombreuses carrières ouvertes sur tous les points de ces plateaux, fournissent de la pierre à chaux le plus souvent très-pures. La magnésie abonde cependant, dans quelques parties de ce terrain et notamment dans les couches moyennes, où elle constitue par son mélange avec la chaux une véritable dolomie.

Les marnes du lias (vulgairement appelées aubugues),

(1) On trouve quelques couches calcaires dans la formation du grès bigarré. Mais ces couches, rares et peu puissantes, sont très-magnésiennes, et la chaux ne pourrait, par conséquent, en être employée que dans des cas exceptionnels.

qui font partie des terrains jurassiques, forment un sol argileux très-compacte, que la chaux aurait l'avantage d'ameublir.

6° Le terrain tertiaire ne forme que de petits fragmens épars, vers le nord et le nord-ouest, aux environs du Mur-de-Barrez, de Flanhac, etc. Le calcaire d'eau douce qui le compose en grande partie, est très-propre à la fabrication de la chaux.

7° Les terrains alluviens occupent les bords des rivières. Formés de détritus enlevés aux roches plus anciennes par les eaux qui affluent dans les vallées, ils ont nécessairement une composition très-variable ; ils sont calcaire, siliceux ou argileux, selon la nature des roches aux dépens desquelles ils sont formés.

Ces terrains sont ordinairement riches et féconds; mais leur fertilité peut être de beaucoup augmentée par la chaux, quand ils sont privés de matière calcaire. Parmi les localites où ce terrain se présente dans les circonstances les plus favorables à l'emploi de la chaux, je citerai la vallée du Lot, aux environs de Saint-Côme et d'Espalion, la vallée du Dourdou, à Saint-Cyprien, les vallées de Villecomtal, de Clairvaux, les bords de l'Aveyron, entre Gages et Rodez, et aux environs de Villefranche, la vallée du Tarn, etc.

Des considérations dans lesquelles nous venons d'entrer, on peut aisément conclure que l'amendement du sol par la chaux serait utile dans la majeure partie des terrains de l'Aveyron; il n'est malheureusement pas possible, du moins dans l'état actuel des choses, d'employer cet amendement partout où il pourrait être utile; le prix de la chaux augmente rapidement à mesure que l'on s'éloigne des lieux où se trouvent les matières premières nécessaires à sa fabrication, et il est des limites au-delà desquelles les frais de transport absorberaient tout le bénéfice dû à l'amélioration du sol.

La construction des routes, d'une part, en diminuant

les frais de transport ; d'autre part, la baisse que doivent nècessairement amener dans le prix de vente de la chaux, la concurrence des fabricans et les perfectionnemens apportės dans la fabrication, sont deux causes qui tendent à reculer ces limites; mais nous devons malheureusement reconnaître qu'elles sont encore bien resserrées. Il existe cependant un grand nombre de localités où l'on pourrait dès aujourd'hui employer avec avantage le mode d'amendement qui fait le sujet de ce Mémoire.

Le tableau suivant fera connaître celles de ces localités où la fabrication de la chaux et son emploi en agriculture me paraissent offrir le plus de chances de succès. Ce tableau comprendra l'indication : 1º des lieux que je crois les plus propres à la fabrication de la chaux d'amendement ; 2º des matières premières qui peuvent être employées à cette fabrication ; 3º des terrains à l'amendement desquels devrait servir le produit des fours.

LIEUX où seraient établis les fours à chaux.	MATIÈRES PREMIÈRES.		TERRAINS A AMENDER.
	COMBUSTIBLE.	PIERRE CALCAIRE.	
A Espalion et Saint-Côme.	La houille de La Draye, de Bertholène ou de Gages.	Le calcaire jurassique exploité aux environs de la ville.	Fourniraient la chaux pour amender : 1° les terrains alluviens de la vallée ; 2° les grès bigarrés de la rive gauche du Lot ; 3° les terrains schisteux de la rive droite.
Au Mur-de-Barrez.	Tourbe des environs.	Calcaire tertiaire de la côte blanche.	Terrains primitifs et basaltiques des environs.
Gabriac.	Houille de La Draye ou de Bertholène.	Calcaire jurassique sur les lieux.	Grès bigarrés des bords du Dourdou.
Sévérac, Laissac et Bertholène.	Houille exploitée sur les lieux.	Idem.	Quelques lambeaux de terrain houiller et le primitif des Palanges.
Gages et Sensac.	Idem.	Idem.	Terrain houiller, grès bigarré et alluvions des bords de l'Aveyron ; terrain primitif des Palanges.
Sainte-Radegonde.	Houille de Sensac, de Gages ou de Bertholène.	Idem.	Terrains schisteux du Ségala, grès inférieurs du lias.
Gautrains, Le Pas et	Houille de Firmy	Calcaire du lias dans	Grès bigarré de la vallée de Clair-

Rignac.		le voisinage.	vaux et des bords de l'Alzou ; terrains schisteux du Buenne, et des rives de l'Aveyron.
Marcillac et Valady.	Idem.	Idem.	Grès bigarré du bassin de Saint-Cyprien et Saint-Christophe.
Montbazens.	Idem.	Calcaire jurassique sur place.	Terrain houiller du bassin d'Aubin ; terrains granitiques de Peyrusse et Asprières.
Villefranche et Villeneuve.	Idem.	Idem.	Alluvions des bords de l'Aveyron; le granitique compris entre Villeneuve et Montbazens.
St.-Félix-de-Lunel.	Idem.	Idem.	Terrains granitiques du plateau de la Viadène ; grès bigarré de la vallée du Dourdou.
Nant.	Lignites du Larzac.	Idem.	Terrains schisteux primitifs des environs ; alluvions des bords de la Dourbie.
Millau.	Idem.	Idem.	Terrains primitifs et grès bigarré sur le revers méridional du Levezou.
Saint-Affrique.	Lignites de St-Georges.	Calcaire jurassique sur les collines environnantes.	Grès bigarrés du bassin de la Sorgue et de Lanuéjouls.
Pont-de-Camarès.	Lignites du Larzac ou de Saint-Gervais (Hérault).	Calcaire jurassique ou calcaire de transition des environs.	Grès bigarré du bassin de St.-Affrique, au nord ; terrains de transition et primitifs, au sud.

Les fours établis dans les lieux que je viens de désigner, répandraient leurs produits sur plus de vingt lieues carrées de terrain, dans lesquels le besoin de la chaux se fait vivement sentir.

Ce simple aperçu, tout incomplet qu'il est, doit suffire pour nous prouver combien il serait important d'introduire l'emploi de la chaux dans le système agricole de l'Aveyron. Néanmoins, afin de mieux fixer nos idées sur les avantages que l'on est en droit d'en attendre, je prendrai pour terme de comparaison les résultats obtenus dans la contrée dont j'ai cité l'exemple.

La quantité de chaux employée à l'amendement des terres aux environs de Carmeaux a été, pendant l'année 1837, d'environ 12,000,000 de kilogrammes. Cette quantité est suffisante pour amender six cent cinquante-quatre hectares de terrain, à raison de 18,000 kil. par hectare; mais comme l'on ne renouvelle l'amendement qu'une fois tous les quatre ou cinq ans, l'on peut évaluer à deux mille six cent seize hectares au moins, la totalité des terrains dans lesquels l'emploi de la chaux est actuellement en vigueur.

Le produit des terrains non amendés était, en moyenne, de 18 hectolitres, 35 par hectare. Le produit des mêmes terrains amendés est de 36 hectolitres, 70 à 54 hect. Prenons le chiffre le plus modéré, nous trouverons que, grâce à l'emploi de la chaux, on doit récolter en plus, dans les deux mille six cents seize hectares de terrain amendé, 48,000 hect. de blé, et que le revenu annuel de ces terrains aurait ainsi été augmenté de près de 800,000 fr., en comptant à 16 fr. le prix moyen de l'hectolitre de blé.

Ce chiffre de l'accroissement de revenu est évidemment de beaucoup trop faible, puisque nous n'avons pas tenu compte : 1° de la valeur des pailles et des secondes récoltes, telles que pommes de terre, haricots, maïs, fourrages artificiels, sur lesquelles l'influence de la chaux n'est pas moins marquée que sur le blé; 2° des terres mises en culture et dont le revenu était auparavant à peu

près nul ; 3° de la substitution du blé froment au seigle ; 4° de la suppression des jachères ; 5° de l'économie obtenue sur les fumiers. Je n'ai point les données exactes nécessaires pour faire la part de chacun de ces élémens, qui devraient entrer dans le calcul de l'augmentation du produit, et, dans le doute, je préfère rester au-dessous de la vérité que d'encourir le reproche d'exagération. Je ne porte donc qu'à 1,200,000 fr. la plus-value du produit des terres, et en retranchant de ce chiffre environ 100,000 francs pour frais d'achat ou de fabrication de la chaux, il restera 1,100,000 fr. pour le bénéfice de l'agriculture.

Le calcul précédent ne s'applique qu'à un espace d'environ six lieues carrées, ou neuf mille six cents hectares (1), et donne, pour l'accroissement du revenu des terres, 183,333 fr. par lieu carrée, ou 114 fr. par hectare.

Je n'oserais assurer que l'on doive compter sur un résultat pareil dans tous les points du département de l'Aveyron, dont le sol est susceptible d'être amélioré par la chaux ; mais l'on peut évaluer, comme je l'ai déjà dit, à vingt lieues carrées au moins, l'étendue des terres dans lesquelles se trouvent réunies au plus haut degré toutes les conditions de succès. Or, si l'on calculait, en adoptant pour base les chiffres que nous avons trouvé plus haut, le bénéfice que donnerait l'amendement de ces terres, on trouverait pour l'accroissement du revenu territorial une somme de plus de 3,000,000 fr. (2).

(1) Dans ces six lieues carrées, le rapport des terres arables à la surface totale est d'environ un quart.

(2) J'ai admis dans ce calcul que la surface des champs sur lesquels on emploierait la chaux, ne serait que de six lieues carrées, ce qui suppose un peu moins d'un tiers pour le rapport des terres arables à la surface totale, dans l'étendue des vingt lieues carrées susceptibles d'amendement. Ce même rapport, en ayant égard à toutes les terres du département, serait de quatre dixièmes, d'après la Statistique agricole publiée dans l'*Annuaire de l'Aveyron*, en 1834.

Je n'ai tenu compte jusqu'à présent que des avantages de l'agriculture, mais l'industrie agricole n'est pas la seule intéressée dans cette question ; la fabrication de la chaux, sur une grande échelle, amènerait un grand développement dans l'exploitation de la houille ; le seul obstacle qui s'oppose aujourd'hui à ce développement se trouve dans l'absence des débouchés ; la plupart de nos houillères fournissent beaucoup de menu et peu de charbon de grille ; ce dernier se vendrait facilement, mais le menu est sans emploi, et les exploitans, craignant avec juste raison, de voir celui-ci s'accumuler sur les halles des mines, sont souvent obligés de ralentir l'extraction. Ces difficultés disparaîtraient dès que la houille menue aurait trouvé un débouché dans la fabrication de la chaux. Aux environs de Carmeaux, l'on consomme par année, pour l'alimentation des fours à chaux, environ 25,000 hect. de charbonnille, qui autrefois restait sans emploi et qui se vend aujourd'hui 75 c. l'hect. La fabrication de la chaux nécessaire pour amender vingt lieues carrées, consommerait environ 80,000 hectolitres de houille qui, au prix de 60 c., vaudrait 48,000 fr.

La quantité de chaux fabriquée serait de 38,000,000 kilogrammes qui, à raison de 1 fr. les 100 kil., auraient une valeur de 38,000,000 fr. Une somme à peu près égale serait absorbée par les frais de transport de la houille ou de la chaux.

Le résultat immédiat de l'emploi de la chaux sur le sol de notre département, pourrait donc se résumer ainsi :

Bénéfice net de l'agriculture.	3,000,000 fr.
Frais supportés par l'agriculture :	
Pour achat de la chaux.	380,000
Frais de transport	380,000
Total.	760,000 (1).

(1) Cette somme de 760,000 fr. comprend la valeur du com-

Accroissement total du produit
annuel des terres. . . . . . 3,760,000 fr.

Carmeaux, 8 septembre 1838.

ADOLPHE BOISSE.

bustible et de la pierre calcaire consommée, le bénéfice des propriétaires des mines et carrières, le salaire des ouvriers employés à l'exploitation de celles-ci, à la fabrication de la chaux, aux transports, etc.

DE L'USAGE
DE
L'AVOINE ET DU SEL
POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES POULAINS ET LES PRÉSERVER DE LA FLUXION PÉRIODIQUE.

Une étude logique et pratique du Mémoire de M. Demoussy, *sur la fluxion périodique*, et du Traité de M. Amnou, *sur les moyens d'élever des chevaux grands de taille et bien développés, etc.*, très-judicieusement annoté par M. Yvart, m'a si bien démontré la nécessité d'administrer le sel, quand on veut préserver les poulains de la fluxion périodique, et de les bien nourrir dès leur jeune âge, lorsqu'on veut grandir et perfectionner les races, car, à cette époque de la vie, les alimens leur profitent bien plus que dans un âge plus avancé, et je me fais un devoir de publier quelques réflexions à ce sujet, puisées dans ma pratique et dans la lecture des ouvrages sus-énoncés : *Inventa narrare non inglorium !*

Presque tous les cultivateurs de l'Aveyron et du Cantal regardent la mastication de l'avoine comme cause féconde de la fluxion périodique sur leurs poulains. Pour justifier leur opinion, les uns prétendent que la mastication de ce grain, exigeant de rudes contractions des muscles masticateurs, détermine un grand afflux du sang vers la tête et occasionne *la lune;* les autres, que l'avoine a une action spéciale sur les yeux du cheval, en admettant toutefois que le principe stimulant du grain, uni à sa matière nutritive, provoque des inflammations qui, le plus souvent, agissent sur l'œil, organe essentiellement impressionnable.

Les expériences concluantes faites à ce sujet par des célèbres agronomes et par des vétérinaires instruits, détruiraient facilement, sans autre explication, des principes si erronnés ; mais ces expériences rapportées ici nous mèneraient trop loin, et quelques mots pour les combattre suffiront pour convaincre les cultivateurs intelligens de leur erreur, tout en leur disant que parmi les causes innombrables qui rendent nos productions chevalines fluxionnaires, chétives, délicates et de peu de valeur, l'une des principales est la mauvaise nourriture à laquelle l'on soumet les poulains, qui le plus souvent ne mangent que ce que le bétail à grosses cornes a dédaigné.

La mastication du grain d'avoine n'active pas plus la contraction des muscles masticateurs que ne l'active la mastication de toutes ces plantes ou tiges dures, coriaces et ligneuses, que mangent après le sevrage tous les poulains, qui pour cela ne deviennent pas tous lunatiques (quoique la mastication de l'avoine et de ces tiges étant la même ils dussent le devenir); mais encore s'il était vrai qu'une mastication longue et difficile pût déterminer la fluxion périodique, tous les chevaux espagnols seraient aveugles, car ceux-là, dès leur bas-âge, mangent de l'orge qui, mûri sous un ciel brûlant, est plus dur que l'avoine de la France et que les tiges qui se trouvent dans tous nos fourrages.

Maintenant l'avoine peut-elle avoir une action spéciale sur les yeux? — Il est de toute évidence que l'avoine n'a pas plus d'action spéciale sur l'organe oculaire que sur telle autre partie de l'organisme; si parfois elle stimule, irrite et enflamme, c'est quand elle est donnée en grande quantité; d'ailleurs l'avoine, comme tous les autres alimens trop nutritifs et donnés en abondance, détermine des inflammations qui agissent sur tous les organes, suivant que tels ou tels organes sont doués d'une instabilité relative et plus intense. Par exemple, il n'est pas rare de trouver dans la pratique médicale une inflammation de l'estomac et des intestins (gastro-entérite) compliquée d'une ophthalmie.

D'après ces données, basées sur une expérience saine et raisonnée, les cultivateurs-éleveurs doivent croire que la mastication de l'avoine ne doit plus être regardée par eux comme cause de la fluxion périodique, et ne doit pas plus être accusée de la produire que les fourrages ligneux, trop nutritifs et abondans, qui, comme elle, par un usage immodéré, peuvent donner naissance à une foule de maladies.

En résumé, le grain d'avoine, donné avec sagesse et mesure, convient parfaitement aux poulains immédiatement après le sevrage ; c'est son emploi bien combiné qui fait dire aux Anglais : « Au fond du sac de l'avoine est » toujours un bon cheval. » En effet, elle rend la nutrition et l'assimilation plus énergiques, elle consolide la trame des tissus, elle fortifie tous les organes : dès lors la santé des poulains devient plus robuste, l'évolution de leurs formes est plus avancée, l'énergie musculaire plus rapide et plus active ; en un mot, il en est de l'avoine pour les jeunes chevaux comme du vin que l'on donne aux enfans en petite quantité et en temps opportun.

Pour obtenir ces bons effets de l'avoine, il faut la donner par petites poignées dans le courant de la journée en augmentant progressivement la quantité. Pour la rendre moins échauffante et moins pénible à la mastication, on peut la concasser, la faire mariner et la mitiger avec du son ou de la farine d'orge. Ainsi administrée, elle nourrit tout aussi bien, et on n'en perd pas une grande quantité qui traverse le tube digestif sans la moindre altération, tout en conservant ses facultés germinatives. Son usage doit être secondé dans ses bons effets par l'administration d'une nourriture fourrageuse, bien préparée et bien réglée : les poulains doivent en outre avoir des écuries saines et bien aérées ; la transition du régime sec au régime vert doit être gouvernée à propos. Les dépaissances dans les prairies basses, humides, marécageuses doivent être évitées ; enfin, l'usage du sel doit être plus fréquent. Tout le monde connaît le goût très-prononcé de nos animaux herbivores

pour cette substance saline ; sauvages et domestiques, tous l'appètent ; elle les rend dociles ; c'est par elle que dans les solitudes du nouveau-monde on attire, à jour fixe, d'immenses troupeaux épars sur des surfaces de trente à quarante lieues de diamètre ; c'est encore par elle que le pasteur du Cantal et des montagnes d'Aubrac voit accourir vers lui vaches, génisses et bourrets, en criant de toutes ses forces *al saou !* c'est enfin par son manque que ces mêmes animaux lèchent les murs salpêtrés et humectés d'urine, mâchent les cuirs et boivent les eaux du fumier, en préférant, comme l'observe le savant Grognier, les eaux des mares à celles qui sont pures et limpides.

Les effets du sel sur l'économie animale sont précieux ; elle aiguise l'appétit, provoque la secrétion salivaire, excite les organes digestifs, et fortifie tout l'organisme par voie de sympathie et d'absorption, en pénétrant dans tous les canaux circulatoires. Donnée tous les trois jours à la dose d'une once pour chaque poulain, elle rend les sécrétions plus faciles, plus abondantes ; prévient les maladies atoniques et vermineuses ; elle leur donne un poil vif et luisant, les rend forts et vigoureux, et enfin son emploi, aidé par le régime sus-indiqué et composé d'avoine, de bons fourrages, de boissons pures et limpides, et du pansement régulier de la main, les préserve de la fluxion périodique, et tonifie toutes les parties constituantes de l'œil comme toutes les autres parties du corps. L'expérience le prouvera aux éleveurs qui écouteront nos conseils.

ROCHE-LUBIN.

LETTRE DE FRANÇOIS, DUC DE GUISE.

Cette lettre est d'autant plus intéressante, qu'elle se rattache à un fait important, à la bataille de Dreux : il paraîtrait, par sa lecture, qu'à cette époque reculée, on se respectait beaucoup plus soi-même et qu'on respectait même ses ennemis. Le vainqueur de Charles-Quint et le conquérant de Calais ne se permet aucune de ces fanfaronnades que nous avons vues depuis ; il ne parle jamais de lui, tandis qu'il fait l'éloge le plus pompeux des autres chefs de l'armée ; il respecte les ennemis qu'il a vaincus ; aucune injure ne coule de sa plume, et pour savoir qu'il a fait ce jour-là le prince de Condé prisonnier, il faut aller chercher ce fait dans l'histoire (1).

A Monsieur l'ambassadeur du Roi d'Espagne.

« . . . .
» . . . . de la victoire qu'il a plu à Dieu nous
» donner ; j'ai pour ce faire choisi et élu le sergent-major,
» lequel s'y en va présentement. Et pourtant j'aurais
» beaucoup de particularités qui seraient longues à dé-
» duire par écrit, pour vous faire entendre comme toutes
» choses se sont passées. Je ne vous en ferai aucun dis-
» cours par la présente, et m'en remettrai à sa suffisance
» pour vous en rendre compte, l'estimant tant homme de
» bien qu'il vous dira la vérité de ce qu'il en a vu. Vous
» assurons, Monsieur l'ambassadeur, que toutes les na-
» tions qui y ont assisté ont fait merveilleusement leur

(1) Cette lettre a été donnée à la Société par M. Milhet, de Villefranche.

» devoir, et entr'autres les chefs, lieutenans, enseignes
» et tous les soldats des compagnies espagnoles étant ve-
» nus au combat, qui a duré trois heures, d'un très-
» bon et vertueux ordre, et puis en porter témoignage
» pour les avoir vus combattre auprès de moi et tellement
» poursuivre la victoire, que cela leur doit tourner à
» grande louange, et pourrez assurer Sa Majesté que cette
» nation a bien démontré l'obéissance qu'ils portent au
» vertueux commandement qu'ils avaient du Roi leur
» maître, de servir fidèlement cette couronne. Il est vrai
» que la fortune a voulu qu'à la première charge de leurs
» reîtres et français, nos adversaires ont pris et soudain
» emmené Monsieur le Connetable; mais nous sommes
» bien certains que l'on ne lui oserait avoir fait mal,
» parce que nous avons bon gage et pris cent, qui se
» trouvent tous sujets du Roi et ont de quoi répondre.
» C'est un vertueux et vaillant chevalier qui nous a con-
» duit ce grand et digne capitaine, et espérons que Dieu
» nous le gardera. Il est un peu blessé au menton; mais
» ce n'est rien. Et à la dernière charge que nous fîmes,
» M. le maréchal de Saint-André fut tué, ayant toujours
» auparavant fort bien et vaillamment combattu, et est
» un très-grand dommage d'avoir perdu un si vertueux et
» vaillant chevalier. Je ne me voudrais hâter d'écrire ces
» notes, n'était que le porteur a résolu de s'en aller, et
» aussi que je m'assure bien que la Reine voudra incon-
» tinent dépêcher devers les majestés du Roi.

» . . . . affectionné,
» . . . . Monsieur l'ambassadeur. . . . .
» plus désirés.

» Du camp de . . . . . . le 24 décembre 1582.

» *Votre bien bon ami*,

» Le Duc de GUISE. »

SIÉGE DU CHATEAU DE BALSAC.

Chronique de 1660.

Il y a dans les temps anciens un charme de souvenir qui captive l'imagination, surtout lorsqu'il se rattache à la famille et à la cité; le tableau de Rodez, de ses habitudes, de ses mœurs, des événemens qui l'ont agité, fourniraient à nos loisirs plus d'une page intéressante.

Nous vivons à une époque de transition où l'ancien Rodez s'efface peu à peu pour faire place à une ville nouvelle dans son aspect comme dans ses mœurs. Avant que la nouvelle œuvre soit accomplie, laissons une empreinte du passé à ceux qui viendront après nous, léguons-leur un tableau de famille.

Nos souvenirs ne remontent pas à une époque bien éloignée, et cependant que de changemens apportés à l'aspect de notre vieille cité, à commencer par les boulevards qui, enfermant aujourd'hui la ville dans une enceinte régulière de feuillage, forment autour d'elle une large ceinture, dont les pentes, nivelées, s'ouvrent à la circulation et distribuent sous ces vertes allées les points de vue les plus variés! Vous avez vu, sur cet emplacement, un sentier sinueux et étroit, coupé sans cesse dans son cours par des murs et des étranglemens, débris de ces fortifications que le patriotisme de nos pères éleva contre l'invasion Anglaise.

Si, dans vos excursions, vous avez été amené vers le chemin de traverse qui de Rodez conduit à Gages, sur un sol de terre rouge, profondément boueux en hiver, vous connaîtrez l'état le plus avancé de la carte routière de nos excellens aïeux; car cette route était celle de la résidence des souverains de la province, c'était l'avenue la plus

soignée de la ville; on peut, d'après elle, juger de celles qui ont disparu. Autres deux ou trois chemins encaissés, et qu'on aurait pu prendre de loin pour des ravins, complétaient le système de nos avenues.

Après ce coup-d'œil de l'aspect extérieur, si nous nous approchons de l'enceinte et qu'au travers de l'ogive gothique où restent encore attachés les gonds rouillés des portes de la ville, nous plongions dans ces rues étroites et sinueuses, assombries par des auvens dont un grossier crépissage, laissait souvent à nu le secret des constructions; si vous observez des ouvertures sans symétrie et d'inégale grandeur, percées comme des trous et garnies par un vitrage en petits losanges, enchâssé dans du plomb, vous connaîtrez l'aspect intérieur, aspect triste et pauvre, sur lequel se dessinait toujours avec une magnificence écrasante, l'admirable monument gothique élevé par la piété de nos pères, si modestes pour eux-mêmes dans leurs logemens.

L'on voit nos rues et nos places se garnir chaque jour des magasins qui rivalisent de luxe, où, à travers de grands vitrages, l'étalage se dessine avec progrès, et à mesure s'efface cette physionomie de nos rez-de-chaussées, où l'on ne voyait pas un chassis de verre, où de grandes portes cintrées, en bois de chêne, sans autre vernis que celui du temps et armées de clous à grosse tête, roulaient tous les matins sur leurs gonds pour livrer passage au jour et aux chalans; la toile et les étoffes du pays, les sardines, les morues et le sel, formaient à peu près le fond de tout ce commerce.

Ce n'était qu'aux jours solennels des quatre foires de l'année, qu'on pouvait s'approvisionner des objets alors fort rares, et qu'on trouve aujourd'hui répandus partout.

Mais quels sont ces rameaux de houx ou de buis que l'on voit suspendus à tant de portes, et qui, flétris par le temps, semblent les restes oubliés du décor d'une fête publique, remontant au passage de François 1er, ou tout au moins du cardinal Richelieu? C'est que les peintres d'en-

seigne n'ont pas encore introduit leur industrie dans Rodez, et que toutes les facéties du genre, comme *A la bonne femme sans tête*, ou *Malgré les envieux mangent les rats goûteux*, n'ont pas pénétré avec le progrès de l'art dans notre ville retardataire.

Le rameau de houx indiquait les nombreuses tavernes où chaque propriétaire faisait débiter le vin du crû, par les soins et sous la surveillance sévère de quelque vieille sybille que l'âge mettait à l'abri des hilarités bachiques des buveurs, et qui, vieillie au service du maître, faisait partie intégrante de la famille.

Ces tavernes si communes ne ressemblent guère aux cafés qui se sont si fort multipliés de nos jours et dont pas un n'existait alors; une longue table, flanquée de deux bancs, en composait tout le décor. C'est là, qu'autour d'un broc de vin, les connaisseurs dissertaient sur la qualité et la supériorité des vins de Cougousse, Grand-Combe, Cruou et Gradels; plus d'une fois les rivalités s'échauffaient jusqu'au point où, glissant sous la table à force d'argumens répétés, la discussion se perdait dans une douce léthargie. D'ailleurs un échaudé de Marcillac suffisait à toutes ces comparaisons, et lorsque la nuit approchait, chacun rentrait au logis pour le souper de famille, à l'heure du couvre-feu, en attendant le coup de cloche du lendemain (*la Mandarelle*), qui faisait retrouver ces douces heures de loisir et de causerie; la politique du jour trouvait aussi sa place dans ces anacréontiques congrès; on y dissertait sur le Mazarin, sur l'invasion des Croquans, sur les prétentions réciproques du Bourg et de la Cité, et mille autre sujets qui avaient l'intérêt de la circonstance.

Mais parlons un peu des modes de nos aïeules : elles n'étaient pas légères, coquettes et variables (je parle des modes) comme celles de nos jours; leurs variations faisaient époque; presque toutes se rattachaient à des événemens échelonnés de loin en loin sur la suite des siècles; les costumes laïcs avaient presque la fixité de ceux des

ordres monastiques ; les divers rangs de la société s'y trouvaient marqués par une force de coutume qu'on n'eût pas méconnu sans s'exposer à la malignité publique.

Toutes les mollesses de la vie moderne étaient inconnues : l'usage des bains était un luxe oriental qui ne se présentait à l'esprit que comme le merveilleux des contes arabes, et au risque de nous faire considérer d'ici à une génération comme des naturels de Taïti, il faut dire que nous avons vu hommes et femmes, dames et filles, aller goûter les délices du bain au sein de l'Aveyron.

Dans les occasions solennelles, lorsque le carrosse de l'évêque ou celui du sénéchal sortaient de leurs poudreuses retraites, les curieux n'étaient pas moins nombreux qu'ils ne le seraient de nos jours, si quelque wagon d'épreuve venait circuler dans nos rues par l'impulsion de la vapeur.

Et maintenant que, sur quelqu'une de nos places, vous rencontriez des costumes de cordeliers ou de chartreux, quelque procession de pénitens noirs, les consuls de la ville dans leur accoutrement, ne sera-ce pas le moyen-âge en parfait état de conservation ?

Nous sommes quelquefois remontés dans cette peinture au-delà de nos souvenirs, mais sans les outre-passer. Nos contemporains pourront reconnaître plus d'un trait : ils n'auront sans doute pas oublié plus que nous le son traînard et lamentable de la trompette des publications, qu'un vieux sergent de ville, en habit de vétéran, faisait sortir comme un long bêlement de son cuivre enroué ; un historien du Rouergue a conservé la formule burlesque que la tradition avait fait arriver jusqu'à lui. Depuis longues années, on a fait succéder les fanfares coquettes du régiment à ce long gémissement ; mais les oreilles qui l'ont entendu annoncer l'arrivée de la marée ou d'un convoi de vin nouveau ne peuvent l'oublier.

Nous nous sommes laissés entraîner un peu loin de

notre sujet ; on nous pardonnera si le portrait est fidèle ; mais venons à l'objet que nous nous proposons :

C'était au commencement du règne de Louis XIV, le royaume sortait de la longue crise des guerres religieuses dont le Midi avait été le principal théâtre ; pendant toute la durée des deux règnes précédens, le Rouergue avait une physionomie belliqueuse dont on pourrait s'étonner aujourd'hui, au milieu des habitudes pacifiques qu'on lui connaît, et cependant il n'était pas un seul de ses nombreux châteaux, une seule de ses crêtes couronnées par de hautes tours qui n'eût soutenu quelque assaut, qui ne fussent passés plusieurs fois des mains des catholiques aux mains des huguenots, et des huguenots aux catholiques, avec des circonstances de sac, de pillage et de meurtre.

Ainsi que de nos jours, l'on nourrissait long-temps après de vieilles rancunes ; mais entre les religionnaires, les ligueurs et les royalistes, Rodez avait fait constamment prévaloir un esprit qui révélait le sens droit et réfléchi de ses habitans, et que la devise *Fidelis Deo et Regi* traduit fidèlement.

La ville s'était cependant trouvée dans des circonstances difficiles ; son premier pasteur, François de Corneillan, que la sainteté de son ministère ne maintenait pas toujours dans une ligne de modération, avait embrassé avec ardeur le parti de la Ligue ; il s'était fait dans la Cité un certain nombre de partisans, et peut-être serait-il parvenu à entraîner la ville entière dans cette fausse voie, s'il n'eût trouvé un puissant obstacle dans l'esprit des habitans du Bourg, qu'une longue rivalité avait mis en garde contre ceux de la Cité.

Cette hostilité s'était nourrie de celle qui depuis des siècles avait animé les comtes, seigneurs du Bourg, contre les évêques, seigneurs de la Cité. Il est facile de comprendre que cette division d'une même ville entre deux juridictions si différentes, dut entretenir la discorde.

Cependant, depuis l'avènement d'Henri IV, les comtes

du Bourg avaient pris fin par la réunion à la couronne de l'héritage du dernier rejeton de la fière famille d'Armagnac. Un sénéchal de la couronne avait succédé à l'autorité de ces comtes, et la lutte avait dû nécessairement s'affaiblir. Néanmoins ces germes, mal éteints, s'étaient vivement réveillés contre les mauvais desseins de François de Corneillan.

L'on venait d'apprendre qu'il avait secrètement introduit dans ses jardins un nombre assez considérable d'hommes d'armes, dans le dessein d'occuper Rodez pour la Ligue. Aussitôt une grande rumeur s'éleva dans le Bourg; les consuls convoquent la milice, l'on fait occuper toutes les portes par quelques détachemens de Suisses, qui tenaient garnison pour le roi; l'on sonne le tocsin, les rues sont bientôt barricadées, et lorsqu'on s'est mis à l'abri d'un coup de main, l'on se dispose à aller droit à l'ennemi et à l'attaquer dans le palais épiscopal.

Comme dans les vues de François de Corneillan il s'agissait bien plus d'une surprise que d'une lutte violente, en voyant ses desseins éventés, il avait fait, pendant la nuit, évacuer la place par les siens, et le lendemain il se présenta bénévolément aux gens du Bourg: mais ceux-ci, qui étaient fort animés, ne craignant plus de résistance, envahirent l'évêché. Cette foule qui, au cas d'une lutte sérieuse se tient toujours sur les derrières, se déchaîna lorsqu'il n'y eut plus de danger, et commit toutes sortes de désordres et de profanations. Elle poussa l'insolence jusqu'au point d'aller chercher le bourreau dans son odieuse tour du rempart, et de venir l'installer dans l'appartement de l'évêque.

On peut juger combien ceux qui furent soupçonnés d'être ses partisans et d'avoir pris part a ses projets, dûrent avoir à souffrir d'une populace qui s'était portée à de pareils excès.

Cependant, François de Corneillan trouva de l'assistance chez quelques seigneurs qui lui étaient unis par les liens du sang et qui, dans les circonstances malheureuses où

il se trouvait, crurent qu'il était de leur devoir de lui porter secours.

De ce nombre fut Pharamond de Joqueviel, seigneur de Balsac, qui lui fut d'une grande utilité; aussi partagea-t-il bientôt toute l'animadversion des habitans de Rodez.

Tous ces événemens étaient déjà bien loin dans le souvenir de la ville, une génération s'était presque écoulée, et l'on ne parlait plus de ces désordres que comme nous parlons aujourd'hui d'une époque autrement mémorable; et cependant, par suite de circonstances peu saillantes, il s'était perpétué un état d'hostilité entre les seigneurs de Pharamond et la bourgeoisie de Rodez.

Les guerres de religion étaient apaisées; la Fronde, qui agita les premières années du règne de Louis XIV, ne se fit que faiblement sentir dans les provinces reculées, et sans le soulèvement des Croquans, qui venait d'agiter le Rouergue, Rodez eût perdu depuis long-temps toute tradition belliqueuse,

Un détachement du régiment de cavalerie de Dilon se trouvait en garnison à Rodez à l'occasion de l'invasion des Croquants. C'était chose nouvelle à Rodez qu'un régiment de cavalerie, rehaussé par l'uniforme, qui commençait dès lors à s'introduire dans les troupes royales. Les mœurs hospitalières de nos pères avaient gagné l'affection de la troupe, qui vivait dans la meilleure harmonie avec les habitans, et particulièrement avec une milice, composée de ce que la ville comptait de jeunes hommes les plus déterminés, et qui étaient connus sous le nom d'*Enfans bleus*, à cause du ruban de cette couleur attaché à leur chapeau comme signe distinctif (1)

(1) Depuis les troubles de religion, il s'était formé à Rodez une sorte de milice bourgeoise appelée confrérie *des Enfans bleus* qui, sous prétexte de veiller à la sûreté publique, sortait en armes et abusait souvent de sa force.

Tout était donc tranquille à Rodez la veille du 14 mai 1660 ; la nuit était descendue calme et étoilée sur la ville de Ruth, les cloches des couvens donnaient à peine le premier éveil du matin, et les boutiques des bourgeois les plus matineux n'avaient pas encore répondu à cet appel, lorsqu'on vit arriver, par une de ces avenues que nous avons décrites, et dans la direction du Faubourg, deux cavaliers faisant grande diligence. L'un d'eux se faisait aisément reconnaître pour un enfant bleu, au large ruban de cette couleur qui couronnait son feutre, et au mousqueton qu'il portait en bandoulière. Arrivés aux premières maisons, ils échangèrent en se séparant quelques signes de convention, et le deuxième alla frapper droit à la porte d'un maréchal-ferrant bien connu dans le Faubourg, tandis que l'autre, piquant des deux, gravit rapidement la pente qui le séparait de Rodez. Aux coups redoublés frappés à la porte de l'artisan, l'on vit bientôt paraître à la fenêtre,

«.... Dans le simple appareil
D'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil... »

certaine commère du quartier. Les curieux, que ce bruit insolite avait attirés à leurs croisées, se convainquirent bien vite, aux exclamations et aux gesticulations de la douce moitié du forgeron, qu'il s'agissait d'un événement extraordinaire et de nature à produire une forte surexcitation dans le système nerveux de la voisine, que l'on connaissait pour être fort irritable. De nombreuses conversations s'établirent d'une fenêtre à l'autre pour s'enquérir du fait de madame Boucard. Boucard était de tous les disciples de Saint-Éloi, qui formaient la majeure partie de la population du Faubourg, celui qui réunissait le plus de crédit et d'autorité; il faisait les frais de toutes les parties joyeuses et de circonstance; son humeur un peu belliqueuse avait fini par lui attirer maintes affaires dont il s'était toujours bravement tiré, ce qui l'avait mis en renom. A la nouvelle d'un accident qui le touchait, ce ne fut bientôt qu'une seule voix pour s'en

enquérir, et lorsqu'on apprit que Boucard et plusieurs de ses compagnons, que leurs affaires, disait-on, avaient conduits la veille à Balsac, avaient été saisis, arrêtés et jetés les fers aux pieds dans un cul de basse-fosse, par les ordres de Réné de Pharamon, ce ne fut qu'un cri pour aller le délivrer. La corporation nombreuse et robuste à laquelle il appartenait fut bientôt sur pied ; d'un autre côté, le cavalier au ruban bleu qui avait gagné la ville avait donné l'alarme à ses compagnons d'armes.

Chacun raconta bientôt la triste aventure de Boucard à sa façon, et en passant de bouche en bouche elle se grossit et se défigura à tel point, que quelques-uns prétendaient qu'à l'instar du terrible comte d'Armagnac, Réné de Pharamon avait fait jeter Boucard et ses malheureux compagnons dans un four embrâsé : les cris de la femme auraient pu faire croire à la vérité de ce récit, si de son naturel on ne l'eût connue fort criarde ; mais la corporation, compromise dans un de ses membres les plus chers, s'échauffant à ces cris, il fut question de marcher de suite à la délivrance des prisonniers. Les plus ardens voulaient partir de suite ; les sages de la troupe demandaient le temps de s'organiser; mais rien ne put modérer l'élan d'un certain nombre, et lorsqu'ils se virent une soixantaine, le signal fut donné et la petite troupe, commandée par un sergent d'Aquitaine en congé, et précédée de quelques cavaliers d'avant-garde, s'avança pleine de désirs de vengeance sur la route de Balsac. La première heure fut toute donnée aux jactances de toutes sortes; l'on s'entretint ensuite du sort qui était fait à Boucard et à ses compagnons, et ce ne fut que lorsqu'on aperçut de loin la plus haute tour du château, que l'on commença à concerter les moyens d'attaque ; l'on réfléchit qu'il y aurait quelque difficulté à pénétrer dans le château, qui était environné de larges fossés, où l'on ne pouvait arriver que par un pont-levis, et ceux qui connaissaient Réné de Pharamon savaient qu'il était homme de résolution, et peu facile à intimider. Alors on ouvrit

un avis important : « Il faut s'emparer, dit un de la
» troupe, du clocher et de l'église, et de là nous pourrons
» tirer avantageusement sur le château. — C'est d'au-
» tant plus facile, ajouta un deuxième interlocuteur qu'on
» aurait pu reconnaître pour le cavalier au ruban bleu
» de la veille, qu'assurément le curé ne nous refusera pas
» les clefs, et pour cette besogne il nous donnerait volon-
» tiers un coup de main. »

En effet, le curé Martin vivait dans une inimitié irré-conciliable avec le baron, et trop faible pour lutter contre lui, il s'était habilement emparé de l'animosité qui existait entre Rodez et Balsac, et n'avait pas peu contribué à l'envenimer. Il se montrait en cela oublieux des règles de son ministère; mais il s'en fallait de beaucoup que les ecclésiastiques de cette époque fissent voir la discipline et la régularité parfaite de ceux de nos jours. Le bienheureux d'Estaing avait vainement lutté, pendant tout le cours de son saint pontificat, contre ces désordres, sans avoir pu les réprimer.

Bien que l'histoire du temps ne fasse pas connaître la cause qui la veille avait attiré Boucard et ses compagnons à Balsac, quelques documens semblent insinuer que le curé Martin n'était pas étranger à cette visite, et la conduite qu'on lui vit tenir confirme bien cette version.

Mais laissons la troupe des assiégeans, et voyons un peu ce qui se passait et ce qui s'était passé depuis la veille dans le château.

Minuit venait de sonner, les serviteurs étaient déjà couchés depuis long-temps et le maître du manoir se disposait à en faire autant, lorsqu'il entendit un grand tumulte et de grands cris au dehors; inquiet de ce qui pouvait troubler le repos à pareille heure, il s'avança rapidement vers une fenêtre extérieure, et de là il aperçoit la maison de Jean Rocques, paysan de Balsac, envahie par un certain nombre d'individus qui agissaient fort violemment; il put distinguer qu'ils étaient armés, et reconnut même à leurs costumes que quelques-uns faisaient

partie de la milice des enfans bleus; les bestiaux de Rocques étaient vivement chassés de leur étable, et tout cela présentait l'image d'un pillage; bientôt des cris aigüs se firent entendre au milieu de ce tumulte, et de son observatoire le baron put voir la fille de Rocques traînée par les cheveux hors du toit de son père; de son côté, le père faisait des efforts pour courir au secours de sa fille, et se débattait vivement entre les mains des inconnus qui s'étaient emparés de lui.

Rocques était l'un des paysans les plus riches et les plus dévoués à Réné de Pharamon; plus d'une fois, dans les diverses circonstances où le mauvais-vouloir de ceux de Rodez s'était fait sentir contre lui, Rocques avait donné de bons témoignages à son seigneur; récemment il avait contrevenu à la défense qu'on avait faite à la ville, à tous les vassaux du baron, d'apporter leurs denrées au marché, et c'était peut-être cette infraction qui lui attirait le traitement dont il était victime.

Quoiqu'il en soit, les lois de l'humanité autant que celles du vasselage faisaient un devoir au baron de porter secours à son voisin; aussi, sans délibérer, il appelle ses gens, leur ordonne de s'armer et de se tenir prêts à répondre à son appel, et en un clin-d'œil il se trouve seul et sans armes au milieu de la troupe ennemie. S'adressant au plus remuant, il le somme de déposer ses armes, qu'il n'a pas le droit de porter sur ses terres, au mépris d'un récent arrêt du parlement de Toulouse; mais soit que le vin eût troublé sa raison, soit par toute autre cause, Boucard, que nous retrouvons ici à la tête de cette troupe, porta son mousqueton sur la poitrine de Réné de Pharamon, lâcha son coup de feu en disant : « Voilà ma » réponse. » L'amorce seule s'enflamma. Un acte aussi téméraire et aussi criminel porta plus de trouble parmi les assaillans que chez Réné, homme d'un courage et d'une vigueur éprouvés; mais jugeant d'un coup-d'œil qu'il fallait payer de sa personne, et remarquant à la ceinture de Boucard deux pistolets, il se jette sur lui,

l'étreint avec force dans ses bras pour paralyser ses mouvemens, et le robuste forgeron, se trouvant pris comme dans un étau, reste désarmé; au même instant, les serviteurs armés sortent du château, s'emparent de six des compagnons de Boucard, et pendant que deux autres se sauvent (l'un d'eux se nommait La Rousselière, cavalier déserteur du régiment d'Harcourt), les sept prisonniers sont conduits dans le château et jetés dans le cachot que tout seigneur haut justicier devait avoir pour retenir les malfaiteurs (1).

L'on sut quelques jours après que les deux fugitifs avaient été reprendre leurs chevaux chez le curé Martin, d'où ils s'étaient sauvés à toute bride vers Rodez, pour y sonner l'alarme.

A l'approche de la troupe dont nous avons signalé le départ, la plupart des habitans s'étaient réfugiés dans le château avec leur famille et leurs bestiaux; quelques-uns, en petit nombre, partisans du curé, se rallièrent aux assaillans; dès lors Balsac présenta l'aspect de deux camps ennemis ralliés l'un sous la bannière du baron, l'autre sous celle du curé. Le clocher fut envahi, quelques coups de fusil échangés, mais sans grand succès, et il fut facile de prévoir, dès le premier abord, que la guerre traînerait en longueur si l'on n'apportait pas d'autres moyens d'en hâter le terme. En attendant, la nuit survint et fit cesser les hostilités. Pour charmer les ennuis du bivouac, les assiégeans allumèrent du feu dans l'église, établirent leurs chevaux au banc du seigneur, et les plus braves d'entre eux allumèrent leurs pipes et fumèrent d'un air conquérant autour du feu de ce bivouac, en se versant quelques rasades d'un baril de vin dont le curé les gratifia.

Cependant il y avait bien des alarmes à Rodez, bien

(1) Les sept tapageurs saisis par les gens du baron se nommaient : Boucard, dit *Aubilsou* ; Jean Vayssade, dit *La Fleur*, cavalier déserteur du régiment d'Harcourt ; Lagarde, Bessière, dit le *Brave* ; Antoine Marcilhac, et Anglès.

de tendres mères qui réclamaient leurs enfans, qui s'étaient échappés pour courir aussi à la gloire ; beaucoup d'épouses éplorées, qui craignaient l'insomnie pour leurs maris aussi bien que les catharres et autres accidens de guerre. Toute la ville était sans dessus dessous. Après le départ de ce qu'il y avait de plus turbulent, les plus sages furent écoutés ; les chefs des diverses corporations, les consuls, le capitaine du détachement de Dilon, le lieutenant retraité Leroy, qui commandait les enfans bleus, se réunirent en conseil de guerre chez le sieur de Rey, juge-mage, avec Mousset, conseiller ; là chacun émit son avis : les hommes de loi voulaient procéder par huissier et évoquer l'affaire ; mais les esprits s'étaient tellement échauffés, que la majorité des voix fut pour une expédition militaire. Dès que ce parti fut pris, l'on se distribua les rôles, et toute la nuit fut employée à faire l dispositions nécessaires.

Le lieutenant Leroy eut le commandement en chef; il fit ses dispositions en homme du métier, et il comprit que pour réduire le baron, il fallait nécessairement arriver devant lui avec les puissans argumens qui sont l'*ultima ratio regum.*

En 1580, l'on avait fondu à Rodez deux pièces de canon, dans une circonstance où la ville était menacée d'une tentative de la part des religionnaires; ces deux pièces, destinées à armer les portes ou les remparts de la ville, n'étaient pas montées sur des affuts roulans, il fallut donc les charger, par de grands efforts, sur des chars à bœufs. Leroy se multiplia dans cette nuit mémorable, pour suffire à tous les détails du commandement; toute l'organisation de la campagne roulait sur lui; les convois, l'armement, les approvisionnemens, jusqu'au plan d'attaque, tout fut organisé dans une nuit. Après avoir aussi armé ses canons en guerre, il leur adjoignit, en guise de fourgons, quelques autres chars à bœufs chargés de ce qu'on avait pu recueillir de poudre et de boulets, quelques sacs de pain complétaient le matériel de

l'armée; enfin, après des efforts inouis, dès quatre heures du matin, il put passer son armée en revue. Elle se composait de trente-cinq cavaliers de Dilon, de soixante autres cavaliers, mi-partie enfans bleus et mi-partie volontaires de la ville, de deux pièces de canon, et de trois cents fantassins, cela formait un effectif de quatre cents et quelques combattans (1).

Leroy à la tête de son escadron formait l'avant-garde; l'artillerie, dont la marche retardait l'expédition, fut placée au milieu; elle était servie par trois canonniers qui avaient fait ce service spécial dans la guerre du Roussillon, en l'année 1640 : c'étaient Roux, dit le Suisse, Grandsanhe et Sabatier; enfin l'infanterie, où l'on voyait figurer les divers corps de métiers, chacun sous sa bannière, terminaient la combinaison stratégique adoptée par le général en chef de l'expédition.

La population entière s'était portée au défilé des troupes, qui se fit dans le meilleur ordre, de la place de la Cité par la rue de l'Ambergue et le Faubourg Saint-Cyrice; l'enthousiasme était tel, qu'un grand nombre d'enfans, s'échappant à la surveillance de leur famille, suivirent le

(1) L'ancien Mémoire d'où est tiré ce récit rapporte les noms d'un assez grand nombre de gens de Rodez qui figurèrent dans l'expédition : Les sieurs de Moyssety; Rodat de Druelle, commandant de la troupe à pied; Leroy, officier réformé du régiment de Dalon, commandant de la cavalerie; le sieur de Boissière : le sieur des Canals; deux enfans du sieur Rodat de Druelle; les nommés Vassal; Bancarel; Guibert; Bernard et Louis Franques, frères; Léonard, *hoste*; Girou; Delrieu, *hoste*, le sieur Roubert, fils de Roubert avocat, et autre Roubert, fils du marchand; Valery; Palié, et le fils dudit Palié; Puech; Lacroix; Gassion, marchand sellier; Foulquier; Boscus; Sabatery; Gieysse; Constans; Ourtoulès; Rey; Castanier; Viguier; Roux, *hoste*, dit le Suisse; Paulin; Michel, menuisier; Manharre; Fayet; Grandsanhe; Dumas; Féret, cordonnier; Jean Delpas, cordonnier; Planard; Vernet; Lacombe, greffier des élus, etc. etc.

gros de l'armée et formèrent à sa queue une arrière-garde armée de bâtons, qui promettait de faire merveille. Dans ce tohu-bohu régnait la gaîté la plus animée; les lazzis et les quolibets faisaient un feu roulant; on semblait inspiré de l'esprit des guerres de la Fronde, où l'épigramme se mêlait aux éclats des batailles. La chanson, compagne inséparable des camps, devait se mêler à cette entreprise guerrière; il fallait nécessairement un nouveau Tyrthée à cette phalange : un petit boiteux, clerc de procureur, assez malin de son naturel, et qui avait montré dans les préparatifs un zèle patriotique des plus ardens, composa, en cheminant à l'arrière garde *pedibus inæquis*, un chant que malheureusement l'histoire n'a pas conservé à la postérité; mais on peut croire que le baron n'y était pas ménagé, et l'on dit, qu'empruntant ses inspirations aux souvenirs de la vieille animosité de ceux de Rodez contre les Corneillan et les Pharamon, il promettait au malencontreux Réné de faire occuper son château par le bourreau de la ville.

Ce fut ainsi qu'on arriva jusqu'aux abords de Balsac; de là l'on envoya une reconnaissance; le poste qui la veille avait occupé le clocher s'était mis sous les armes, les tambours battaient aux champs, et ce fut un vacarme comme on n'en avait jamais entendu de mémoire d'homme dans ce canton.

Cependant Leroy voulut que les choses se passassent suivant les lois de la guerre, et réunissant autour de lui les principaux de son armée, il proposa d'envoyer sommer le baron d'avoir à remettre la place, sous peine de voir son château réduit en poudre, et de se voir lui et les siens passer au fil de l'épée.

Dans le château on ne s'était guère inquiété des entreprises de la veille; mais lorsqu'on vit arriver une troupe aussi considérable et qu'on aperçut les deux pièces de canon qui arrivaient quoiqu'en si triste équipage, on commença à avoir des inquiétudes sérieuses; on avait peu de ressources pour soutenir un siège; cependant Réné n'était

pas homme à se laisser aller facilement à tout ce bruit : il calcula avec raison que s'il pouvait résister seulement pendant deux jours, l'amour de la gloire ne serait pas assez puissant pour retenir tant de monde sous leurs drapeaux. Mais les deux pièces d'artillerie lui revenaient sans cesse à l'esprit, et c'était pour lui un grave sujet de crainte ; le château était bien percé pour recevoir de l'artillerie, mais la vérité était qu'il n'en avait pas la plus petite pièce, et malheureusement il pouvait craindre qu'on ne soupçonnât au dehors combien il était dépourvu. Cette sollicitude n'avait pas empêché le baron de songer, dès l'arrivée du gros des assiégeans, au secours qu'il pouvait espérer du dehors; il s'était hâté d'écrire un billet de détresse à son parent, le seigneur de Bournazel, pour lui faire part de l'extrémité dans laquelle il se voyait, lui demandant de prompts secours ; mais le résultat de cette demande était fort incertain, et il fallait aviser aux dangers du moment. Il se promenait à grands pas avec agitation dans la grande salle, dont les meurtrières étaient vides des canons qui les avaient garnies dans le temps, et il ne cessait de répéter : « Quel malheur ! et que je fus » mal avisé, lorsque j'envoyai mes pièces à Joqueviel, » de n'avoir pas retenu de quoi garnir au moins deux ou » trois de ces trous, je n'aurais pas demandé un quart-» d'heure pour démonter leurs charrettes, tandis que je » reste exposé sans ressource aux insultes de cette mé-» chante batterie. »

Le jardinier du château, qu'on avait armé en guerre, écoutait les doléances de son maître d'un air profondément pensif, lorsque, sortant tout-à-coup de sa rêverie : « Monsieur le baron, dit-il, je ne suis pas homme de » guerre ; mais, sauf meilleur avis, il me semble qu'il ne » serait pas impossible de garnir ces trous, dont la vue » vous cause tant de chagrins. — Et comment ferais-tu » pour cela, mon pauvre André, lui dit le baron, moitié » riant, moitié sérieux, en voyant l'attitude martiale de » l'horticulteur ? — Nous ne pouvons pas sans doute, ré-

» partit André, mettre là des pièces de bon aloi ; mais si
» nous pouvions persuader à l'ennemi que chacune de ces
» ouvertures peut d'un moment à l'autre vomir de la mi-
» traille, cela vaudrait mieux que de lui laisser voir le
» jour au travers des meurtrières, et j'ai là-bas six vases
» destinés aux fleurs de Madame, qui ne figureraient pas
» mal chacun dans une de ces embrâsures; cela pourrait
» faire faire des réflexions sérieuses à ces mauvaises herbes
» d'enfans bleus. » Cette ruse de guerre dérida un moment le front soucieux du maître du logis, qui dit à son serviteur d'arranger cette affaire comme il l'entendrait. André s'empressa donc de dresser son artillerie.

En ce moment l'ennemi poussait une reconnaissance au plus près du château, reconnaissance qu'on eut le soin de ne pas troubler; les mouvemens qui se faisaient par les soins du jardinier furent remarqués, et lorsqu'on vit chacune de ces ouvertures se garnir successivement, les hommes envoyés en reconnaissance restèrent convaincus qu'une formidable artillerie était prête à répondre au feu des assiégeans; ils rentrèrent dans leurs lignes rapportant la nouvelle que les murs étaient hérissés de canons de gros calibre, et qu'il fallait s'attendre à une vigoureuse résistance.

Cette découverte se répandit promptement parmi les assiégeans, et malgré le dédain que chacun professait hautement pour ce nouveau danger, un observateur attentif aurait pu saisir dans le jeu d'un grand nombre de physionomies, des symptômes qu'il ne serait pas honnête d'appeler par leur nom; mais qui ne paraissaient pas en parfaite harmonie avec le langage rodomont qui l'accompagnait.

Moysset, qui avait fait trève aux pénibles travaux de Thémis pour prendre le commandement de l'infanterie, proposa comme un utile emploi du temps, pendant qu'on ferait les travaux nécessaires pour couvrir la batterie de siége, d'aller faire le dégat sur les terres du seigneur. Cette proposition fut fortement appuyée par le petit clerc,

qui s'était fait l'Homère de cette nouvelle Iliade, et bientôt une foule nombreuse se dirigea vers le Colombier, maison de ferme du baron de Balsac; elle envahit les basse-cours et les caves : il y eut un abattis général de canards et de poules; quelques moutons et un veau furent aussi victimes de l'ardeur des combattans qui, après s'être ainsi délassés des fatigues de la campagne, lâchèrent leurs chevaux et les bœufs de trait dans les blés et les prés de l'ennemi.

Cependant les cavaliers de Dilon et les enfans bleus tenaient bon devant le château et faisaient bonne contenance. La nuit qui approchait leur faisait une nécessité d'une plus grande vigilance. Le lieutenant Leroy sentait qu'il y allait de son honneur et, très-mal édifié de l'indiscipline de ses volontaires, il fit sentir à ses soldats d'élite la nécessité de faire bonne garde pour prévenir les surprises et mener à bonne fin leur entreprise. Ce langage fut entendu; bientôt on distribua les postes : une partie des soldats se répandit dans les maisons désertes du village, d'autres occupèrent l'église et le clocher, comme la nuit précédente. Le quartier-général fut porté chez le curé. On alluma au dehors des feux de bivouac, et la nuit se passa dans un calme parfait, au moins en apparence, car on ne dormit pas au château et sans doute assez mal dans les granges du village.

Le jour commençait à peine à poindre lorsque, de l'un des avant-postes que Leroy avait posés la veille en homme qui entend son métier, l'on amena un jeune garçon qu'on avait arrêté au moment où il cherchait à tromper la vigilance des factionnaires, Après l'avoir fouillé suivant les droits de la guerre, Leroy retira de sa poche une lettre à la suscription du baron de Balzac. C'était sans doute la réponse à la demande de secours qu'avait faite Réné de Pharamon à son cousin de Bournazel, et sans doute aussi elle était favorable, car il fut visible que cette lecture causait un grand déplaisir au lieutenant. Néanmoins il fit de son mieux pour stimuler, dès le matin, le zèle des siens; mais soit que le matin favorise peu généralement les inspirations

belliqueuses, soit que les hommes ayant mal dormi se trouvassent dans cette disposition apathique qui suit d'ordinaire les mauvaises nuits, il fut facile de voir qu'il y avait un refroidissement considérable, et Leroy pensa qu'il était temps d'organiser une retraite qui sauvât au moins les apparences.

L'expédition du Colombier avait eu la veille un succès de vogue prodigieux, qu'en habile observateur, il jugea que, s'il restait encore quelque succursale du château de Balsac à soumettre avant de resserrer les opérations du siége, il serait sûr d'entraîner facilement son armée après lui. A cette effet, l'on consulta le curé Martin, qui n'eut garde de perdre une si belle occasion d'obliger son voisin. Il fit aux enfans bleus un détail si séduisant des délices qu'ils trouveraient à Capdénaguet, dans la terre de René de Pharamon, de l'abondance de ses basses-cours, de la qualité des ses vins et de cent autres douceurs de garnison, qu'il n'y eut bientôt qu'un cri pour Capdénaguet, et peu s'en fallut que les délices de cette nouvelle Capoue ne fissent oublier devant la place les deux pièces d'artillerie, qui avaient causé une si cruelle insomnie aux habitans du château.

Dès que le mouvement de retraite fut remarqué, grande fut la joie de la garnison dont l'effectif se composait d'une douzaine de serviteurs, et d'autant de paysans peu faits à soutenir des siéges. Chacun se fit alors valoir de la bonne contenance qu'il avait gardée, et le baron fut obligé de reconnaître que chacun avait fait son devoir ; mais il fut facile de voir à l'air d'importance que prit André, qu'il s'attribuait l'honneur de la journée, et, pour être juste, il faut avouer que son innocente batterie de vases sauva le Capitole.

Ici se termine dans le manuscrit l'Histoire du siége de Balsac; mais d'autres documens authentiques nous apprennent quelles en furent les suites. Nous voyons, par di-

verses pièces d'une volumineuse procédure, que les officiers de la sénéchaussée de Villefranche évoquèrent l'affaire; que, le 15 mai 1661, le Parlement de Toulouse décréta la prise de corps des principaux auteurs de cette équipée; que, par un second arrêt du 21 juin de la même année, il suspendit de leurs fonctions les officiers du présidial de Rodez; qu'enfin le roi, par un édit du mois d'avril 1664, ordonna que le lieu de Balsac serait désormais distrait du ressort de Rodez pour être compris dans celui de Villefranche.

Mais les esprits étaient trop échauffés pour s'apaiser devant des arrêts et des édits. En 1665, les paysans de la terre de Joqueviel, en Albigeois, excités par quelques émissaires du Rouergue, attaquèrent à leur tour le château de Joqueviel, le pillèrent et y mirent le feu. Cet événement donna lieu à une plainte contre les auteurs du délit; mais à sa grande surprise le baron se vit condamné par les subdélégués d'Albi, à cinq ans de bannissement et aux frais. Il en appela au roi qui, dans son conseil privé, cassa, le 10 novembre 1665, le jugement des subdélégués, et renvoya les parties devant le Parlement de Toulouse. Cette cour réforma définitivement le jugement d'Albi, et condamna les subdélégués Salvan et Theulier à la même peine qu'ils avaient prononcée contre René de Pharamon.

Par une déplorable fatalité, le château de Joqueviel fut brûlé une seconde fois le 9 février 1790.

EUGÈNE DE BARRAU.

SYSTÈME FINANCIER DE L'ANCIENNE PROVINCE DE ROUERGUE.

NATURE ET PRODUITS DES IMPÔTS DIRECTS ET INDIRECTS, AVANT LA RÉVOLUTION.

La province du Rouergue, aujourd'hui connue sous le nom de département de l'Aveyron, faisait partie de la Guienne; elle était administrée par un intendant maître des requêtes, par une cour des aides, et par un bureau de finances composé de trésoriers de France; la résidence des uns et des autres était fixée à Montauban.

L'intendant avait dans cette province quatre coopérateurs qui portaient le titre de *subdélégués de l'intendance*; leurs fonctions étaient : 1° d'instruire toutes les affaires que leur confiait l'intendant, et y joindre leur avis; 2° de surveiller la tranquilité publique; 3° de lui faire connaître les besoins des communes en matière de contributions, et notamment celles qui se plaignaient d'être trop allivrées; 4° de régir et administrer les dépôts de mendicité; 5° de procéder à la levée des milices; 6° de faire exécuter les ordres de l'autorité supérieure.

Attributions.

L'intendant avait dans ses attributions tout ce qui appartenait à la police et aux finances : il faisait tous les ans la répartition des contributions directes que les communes devaient supporter; il distribuait les fonds imposés pour le trop allivré; il prononçait les décharges et modérations; il était chargé de la levée des milices; il faisait fournir l'étape aux troupes de passage; il avait la police des prisons; il était chargé de pourvoir aux dépenses particulières des tribunaux; il exerçait une surveillance particulière sur la maréchaussée, etc., etc.

Cour des aides.

La cour des aides avait dans ses attributions l'audition et la clôture des comptes des communes ; elle faisait payer les reliquats qui pouvaient leur être dûs ; — tous les procès civils et criminels pour raison de la levée des tailles, taillons, gabelles, traites foraines, domaniales et douanes; — les nouveaux compois, terriers, cabalistes, et autres relatifs aux cadastres ; — l'impôt sur les tabacs ; — les droits de marque d'or et d'argent ; — tous les droits de subside ; — les baux de tailles ; — les octrois et subventions ; — les biens patrimoniaux des communes ; — la réception des aveux et dénombremens ; — la confection des papiers terriers, et des terres mouvant de Sa Majesté.

Tribunal d'élection.

Cette cour avait des juges subalternes qui portaient le nom de juges d'élection, dont dérivait le nom *puis d'élection :* ils connaissaient en première instance des affaires ci-dessus détaillées, sauf l'appel à ladite cour; leur siége était, l'un à Rodez, l'autre à Villefranche, et l'autre à Millau ; chaque élection avait un président, un lieutenant, deux conseillers et un procureur du roi.

Bureau des finances.

Le bureau des finances avait dans ses attributions la connaissance des affaires qui concernaient les domaines du roi ; — la direction et la juridiction d'iceux ; — la grande et petite voirie, circonstances et dépendances ; — les inféodations des biens dépendant de la couronne ; — la vérification des titres, etc., etc.

L'administration de l'intendant fut divisée en 1780, par la création d'une assemblée de propriétaires, sous le titre d'*Administration provinciale de Haute-Guienne* ; tout le contentieux resta dans les attributions de l'intendant, de même que la correspondance habituelle avec les ministres, et la surveillance sur toutes les opérations de ladite assemblée.

Cette assemblée fut créée par un arrêt du conseil-d'état du 11 juillet 1779. Elle fut composée de 52 membres, savoir : dix dans l'ordre du clergé ; seize gentilhommes, propriétaires, et vingt-six du tiers-état, tant des députés des villes que propriétaires habitant la campagne.

Sa constitution avait pour objet la répartition des impositions directes, d'en faire la levée, de diriger la confection des grandes routes et les ateliers de charité ; les décharges et modérations ; les adjudications et réceptions d'ouvrages publics en présence d'un commissaire nommé par l'intendant ; l'application des fonds variables et des secours accordés en moins imposé.

Elle formait des états annuels de ces différentes parties de son administration, les adressait à l'intendant pour y faire ses observations et donner son avis ; il les adressait au conseil-d'état pour y être statué par Sa Majesté ; lorsqu'ils avaient été approuvés, l'intendant expédiait autant d'ordonnances qu'il y avait d'articles.

Ses séances ne pouvaient durer qu'un mois, les suffrages y étaient comptés par tête, et non par distinction d'ordre. Sa Majesté lui faisait connaître ses volontés par un ou deux commissaires chargés de ses instructions.

Dans l'intervallé de ces assemblées, il y avait un bureau d'administration en permanence composé de huit membres, de deux procureurs-syndics et d'un secrétaire.

L'intendant avait le droit de prendre connaissance des diverses opérations et délibérations de ladite assemblée et du bureau d'administration, toutes les fois qu'il le trouvait convenable pour le service de Sa Majesté et le bien de ses peuples.

N. B. On ne peut point dissimuler que ces deux autorités n'étaient pas toujours d'accord : la surveillance austère de l'intendant déplaisait à l'assemblée, et les opérations de celle-ci n'étaient pas toujours par lui approuvées ; si le service actif de ces deux autorités avait pu

parfaitement se concilier, il en serait résulté un bien sensible pour la province et pour leurs administrés

Impositions de toute nature.

Les impositions étaient directes et indirectes : les directes étaient la taille, le vingtième rural, le vingtième noble, la capitation roturière, celle de la noblesse, celle des privilégiés, les subventions extraordinaires et les décimes ecclésiastiques ; les indirectes étaient le contrôle des actes, leur insinuation, le centième-denier et le franc-fief, le tabac, les octrois, les gabelles et les droits-réunis.

La taille.

	l.
La taille, désignée aujourd'hui sous le nom de contributions, se portait à la somme de. .	1,027,464
Cette imposition était annuellement la même et ne souffrait de varition que dans le cas de subvention extraordinaire.	
Ses accessoires se portaient à ci. . . .	571,277
Ils variaient suivant l'augmentation ou la diminution des sols publics, suivant les circonstances et les besoins du trésor.	

La Capitation.

La capitation roturière se portait à. . .	622,362
Celle de la noblesse.	12,000
Celle des officiers de justice.	8,500
Celle des exempts et privilégiés.	600
Celle des employés aux fermes.	2,000
Cette imposition souffrait des variations suivant le besoin des finances.	

Vingtièmes.

Le vingtième rural se portait à ci.. . . .	587,836
A reporter. . .	2,832,039

Report. . .	2,832,039
Le vingtième noble à ci	85,540

Les bases de cette imposition étaient assises sur le revenu des propriétaires, d'après leur déclaration ou d'après les baux à ferme.

Soldats provinciaux.

Les frais de la levée pour le paiement des soldats provinciaux, à l'époque de leurs assemblées, ci.	2,000

L'intendant les passait en revue tous les ans.

Octrois.

Les octrois étaient abonnés à ci. . . .	106,700

Ils étaient naturellement assis sur les boucheries et sur les cabaretiers.

Trop allivré.

L'imposition pour le trop allivré se portait à la somme de ci.	60,000

Il était reconnu que nombre de communes se trouvaient trop allivrées, à cause des cas fortuits survenus depuis la section des cadastres, cas fortuits qui avaient détérioré les terres ; pour venir à leur secours, le gouvernement avait permis une imposition annuelle sur les biens ruraux, à raison de 20,000 fr. par élection. — L'intendant faisait la distribution de cette somme aux communes réputées trop allivrées.

Droits de contrôle.

Les droits de contrôle et les droits y réunis se portaient à ci..	500,000
A reporter. . .	3,586,279

Report. . . 3,586,279

Tabac.

Il se faisait une consommation de dix-sept mille quintaux de tabac qui, à raison de 200 francs par quintal, donnaient annuellement. 680,000

Petites Gabelles.

Les gabelles étaient un impôt qui produisait annuellement ci. 1,200,000

Ce département était entièrement gabellé, il s'y faisait une consommation de quarante mille minots de sel, du poids de 100 livres marc. — Cette régie avait un directeur, un contrôleur-général, un receveur-général, sept receveurs particuliers établis dans les principales villes de la province, et une quantité d'employés subalternes pour empêcher la contrebande et le faux saunage.

Droits-réunis.

Les droits-réunis donnaient un produit de. 150,000

Cette régie avait un directeur qui était en même temps receveur; sa résidence était fixée à Millau. Le produit de cette régie provenait de la marque des cuirs et des peaux. — De la marque d'or, d'argent et de fer. — Des droits sur les cartes à jouer, papiers et carton. — Sur les boissons. — Sur l'amidon. — Des sols par livres sur les octrois et sur les revenus dont jouissaient les communes.

Décimes, insinuations ecclésiastiques.

Les décimes et les insinuations ecclésiastiques se portaient annuellement à ci. . . 160,000

A reporter. . . 5,776,279

Report. . . . 5,776,279

Cette recette était faite par un receveur dont la résidence était fixée à Rodez : il y avait un receveur provincial à Toulouse qui recevait les fonds des receveurs-particuliers de son arrondissement, et un receveur-général à Paris qui avait le titre de receveur-général du clergé. — Cette imposition servait à payer les intérêts que le clergé devait annuellement à ceux qui lui prêtaient des sommes capitales pour remplir le don gratuit qu'il donnait au roi tous les cinq ans; elle servait aussi à payer le traitement des députés aux chambres ecclésiastiques, celui des receveurs-particuliers et provinciaux, et celui du receveur-général; à payer des pensions à des prêtres infirmes, et à des nouveaux convertis.

Total des impositions de toute nature, cinq millions sept cent soixante-seize mille deux cent soixante-dix-neuf livres, ci. . 5,776,279

Ajouter les fonds destinés aux grandes routes. 168,447

Cette imposition annuelle était assise, savoir :

Sur la taille et ses accessoires. .	152,385 l.
Sur les décimes ecclésiastiques.	8,828
Sur les vingtièmes nobles. . .	7,234
	168,447

Total. 5,944,726

Le Rouergue supportait la moitié de cette somme, le Querci l'autre moitié.

* * *

EXTRAIT

D'un Mémoire de M. le comte CHAPTAL *sur quelques terrains alunifères du département de l'Aveyron.*

En allant de Vabres à St-Sernin, on trouve le schiste quartzeux à demi-lieue de cette dernière ville. Le schiste, profondément creusé par la rivière d'Alrance, paraît s'étendre à une très-grande distance à droite et à gauche; il est coupé d'espace en espace par des veines de quartz, et sa couleur et sa dureté varient prodigieusement. Il est en général d'un gris cendré; mais on y distingue par intervalles de gros noyaux noirâtres qui, presque partout, indiquent un commencement de décomposition. Ce schiste ne présente aucune couche distincte; il paraît jeté confusément, sans ordre et sans dessein; seulement dans les endroits où l'alun effleurit, il se divise en feuillets ou en lames, parce que l'alun soulève en éclats la pierre la plus foncée; alors elle est plus tendre, plus friable; on en voit le centre s'ouvrir, et c'est dans l'entre-deux de ces couches que se montre l'efflorescence; mais comme ce n'est que sur les rives de cette rivière que nous avons reconnu la qualité de schiste la plus propre à donner de l'alun, nous nous bornerons à décrire les endroits où ce sel se montre avec le plus d'apparence.

C'est aux environs de St-Sernin que j'ai commencé à apercevoir des efflorescences alumineuses. Sous cette ville, du côté de l'Alrance, le rocher de St-Félix, élevé environ de vingt toises au-dessus du lit de la rivière, présente des efflorescences alumineuses dans une circonférence de quinze ou vingt toises; il est percé d'une cavité assez profonde, dont l'alun tapisse tous les parois. On y distingue un sillon large de trois pieds, très-riche en alun, mais

parsemé d'espace en espace de pyrite martiale. Ce rocher nous a paru un des plus riches en alun, et des plus avantageusement situés pour l'exploitation.

En suivant le lit de l'Alrance, on aperçoit plusieurs rochers très-alumineux; mais la nature a besoin du secours de l'art, et la décomposition du rocher y est fort rare; nous avons cependant observé entre Balaguier et Saint-Sernin, sur la rive droite de l'Alrance, sous une maison appelée *Mazellou*, un rocher où l'alun effleurit assez fortement; et l'on distingue encore des veines plus noires, plus fragiles, plus tendres, qui ont la plus grande tendance à effleurir, mais qui dans un travail en grand exigeraient une calcination préalable.

Continuant notre route jusqu'à Curvalle (1), à travers le terrain schisteux, nous n'avons aperçu aucune efflorescence considérable; mais l'énorme rocher contre lequel est adossé cet endroit, m'a paru mériter la plus grande attention. Par-dessus quelques petits jardins qui sont à l'extrémité de Curvalle, les efflorescences alumineuses paraissent très-décidées; leur formation et leur destruction par les eaux tant de fois réitérées, ont creusé le roc, et en ont profondément sillonné la surface vers le pied; on y distingue des cristaux cubiques de pyrites martiales qui, parsemées çà et là dans le schiste, s'effleurissent à l'air, et souillent l'alun d'une certaine quantité de vitriol. J'ai trouvé au bas du rocher des morceaux d'alun très-purs,

(1) Curvalle est en Languedoc, diocèse d'Albi, sur la rive gauche de la rivière d'Alrance : ce lieu n'est séparé du bourg de Plaisance que par cette rivière ; et tous ces différens rochers alumineux et beaucoup d'autres qui paraissent riches, dont je ne parle pas, pour ne pas augmenter le volume de ce Mémoire, sont dans la circonférence d'une lieue. St-Sernin, où l'on a vu qu'il existait une de ces mines, n'en est éloigné que d'une heure de chemin, et tous sont dans la concession et arrondissement de trois lieues, qu'il a plu au roi d'accorder à M. le chevalier de Morlhon pour l'exploitation de ces mines.

où la décomposition est si avancée, que les traces du schiste s'y reconnaissent à peine.

Nous pouvons regarder le rocher de Curvalle comme le centre de la mine d'alun. Tous les rochers voisins sont marqués par des efflorescences très-caractérisées (je dis) plus ou moins considérables, et portent tous un caractère alumineux, mais nous ne parlerons que de ceux qui nous paraissent mériter le plus d'attention.

En remontant le ruisseau de Mousse, on trouve à la rive droite un schiste alumineux où une efflorescence très-caractérisée qui forme un sillon de près de vingt-toises de long, sur deux ou trois de large. Les inondations ou courses du ruisseau lavent fréquemment ce rocher, et entraînent le sel qui s'y est formé; mais on a observé qu'il ne tarde pas à y en reparaître une nouvelle quantité, ce qui est d'un bon augure pour l'exploitation de la mine. Cette observation faite dans tout le voisinage, présente partout les mêmes avantages.

A demi-lieue de Curvalle, près d'un village appelé *Lafon-del-Mas*, à trente ou quarante toises d'élévation au-dessus du ruisseau de Gos, du côté du midi, est un rocher connu sous le nom de *Rocher du Corbeau*, qui m'a offert plusieurs sillons d'efflorescences alumineuses, et ces bandes ou sillons d'alun sont coupés par des bandes de vitriol martial.

En suivant le cours de ce ruisseau, on aperçoit encore sur les bords des rochers alumineux; et ceux-ci, comme partout ailleurs, sont plus noirs et plus tendres.

A deux ou trois cents toises de Plaisance, on distingue encore le rocher de la *Rosière*, qui est escarpé, et domine presque perpendiculairement sur l'Alrance. On aperçoit dans ce rocher des espèces de bouillons ou rognons de schiste effleuri, où l'alun peut être ramassé en abondance; il paraît même que la nature minérale de ce rocher se prolonge bien avant dans la montagne; car il est percé de trous ou cavités dont les parois son tapissés de neige alumineuse; la décomposition doit même y être très-forte, puisqu'on aper-

çoit, dans les froids rigoureux, une fumée épaisse qui s'exhale par ces cheminées. Cette exhalaison, plus sensible pendant l'hiver, parce que le froid la condense, n'est due qu'à la chaleur que produit la décomposition intérieure, d'où doit résulter nécessairement une évaporation ; mais le peuple des environs ne voit que du merveilleux dans ce phénomène; car c'est ce phénomène sans doute qui nourrit encore dans ces cantons l'absurde préjugé que ces grottes sont habitées par des sauvages.

Entre le roc de la Rosière et Plaisance, on observe également quelques rochers alumineux, et le rocher de Plaisance est aussi de la même nature et très-alumineux. Nous observerons qu'en général le côté du midi présente plus d'efflorescences que celui du nord. L'action combinée du soleil et de l'eau est le seul agent qui favorise la décomposition; et naturellement elles doivent être plus promptes dans la partie exposée au midi; aussi ai-je observé dans cette partie, que le schiste effleurit de lui-même ; que même dans quelques endroits l'alun y est assez pur ; mais cette décomposition est lente et imparfaite ; on peut la hâter par des moyens convenables, et par des calcinations et des lessives plusieurs fois répétées. Je suis parvenu à retirer de ce schiste tous les produits qu'il contient. Les résultats de mes essais m'ont présenté, par livre de schiste, quatre onces quatre grains de sel d'epsom ou vitriol de magnésie ; deux onces et demie de vitriol martial, et quatre onces trente-neuf grains d'alun ; le reste calciné et soumis à l'action de l'acide vitriolique, m'a fourni encore sept gros d'alun et trois de vitriol de magnésie ; le résidu m'a fourni de la sélénité et de la terre quartzeuse. L'analyse et l'inspection de cette mine paraissent en promettre une exploitation avantageuse à l'état et pour le particulier, lorsqu'elle sera exploitée avec intelligence.

MÉMOIRE

SUR LA CHAMBRE SÉPULCRALE

DÉCOUVERTE A SAINT-JEAN-D'ALCAS, ARRONDISSEMENT DE SAINT-AFFRIQUE.

I.

Lorsque j'eus l'honneur d'annoncer à la Société la découverte de l'ossuaire de Saint-Jean-d'Alcas, je parlais sur ouï-dire, et je manquais de ces détails circonstanciés qu'on cherche toujours dans un mémoire. Aussi je me contentai d'envoyer une note pour constater un fait qui me paraissait intéressant. Sur l'invitation de M. le Secrétaire, j'ai fait depuis un voyage à Saint-Jean-d'Alcas; la Société me permettra de donner quelques développemens à ma première lettre.

La quantité d'ossemens entassés dans la chambre sépulcrale qui va nous occuper, leurs dimensions, leur diversité, les différens objets d'art qui se trouvent mêlés parmi eux, méritent quelque attention. Déjà l'on connaît, surtout dans les régions du nord, un grand nombre de tumulus remplis d'ossemens; M. de Caumont, dans son *Cours d'Antiquités*, s'est beaucoup occupé de ces monumens, qu'il a attribués aux Celtes : il a constaté, développé des découvertes et des observations faites avant lui, et y a joint ses propres recherches. Un grand nombre d'archéologues ont porté leurs études de ce côté, et tous les jours la terre découvre à leur étonnement de nouvelles richesses. Leurs savantes observations ont un bien grand prix; mais elles sont encore une matière morte pour l'histoire à laquelle elles appartiennent. Jusqu'à ce

que le recueil de ces faits particuliers soit assez nombreux pour faire naître une généralité, jusqu'à ce que l'œil minutieusement observateur des archéologues ait rapproché, comparé les traces fugitives des divers âges historiques imprimées sur ces monumens, ils ne seront pour nous que des énigmes plus ou moins intéressantes, mais dont le mot ne sera connu de personne.

Certes, il est toujours beau de connaître tel objet que ce puisse être : il est toujours pieux de conserver tel souvenir matériel de nos ancêtres, lors même que nous en ignorons l'usage et la fin. C'est un trésor de famille auquel s'attache un profond sentiment de moralité et que nul ne doit mépriser ou négliger. Cependant, avouons-le, si l'archéologie ne nous devait donner que des trésors pour nos Musées; si les recherches pour lesquelles on se passionne tant aujourd'hui n'aboutissaient qu'à mettre hors de terre quelques briques, quelques tronçons d'armes, voire même quelques ossemens, on ne saurait vraiment trop que répondre aux indifférens, qui prennent en pitié tout ce labeur de notre génération. Mais, grâces à Dieu, il n'y a que ceux qui remuent le hoyau, sous l'œil du fouilleur, qui ignorent le but vrai de nos recherches archéologiques. Où l'un ne sait voir qu'une pelletée de débris informes, l'autre découvre le commencement d'un art; celui-ci étudie l'origine d'un peuple où le vulgaire n'a jamais soupçonné qu'un monceau de pierres. Vous remuez les ossemens et vous ne voyez là que les traces de la mort qui frappa autrefois comme aujourd'hui; l'observateur suit, à votre insu, les antiques migrations des hommes, la parenté des peuples, et cherche l'origine unique des nations.

Ces études sont sérieuses; elles sont assez nobles pour occuper l'homme. C'est de l'homme qu'il s'agit; c'est de nos pères, c'est de nous, de notre origine, des phases de notre histoire, de notre marche à travers les siècles, de notre progrès dans les voies de la civilisation, enfin, de nos malheurs et de nos espérances. Et n'oublions pas que

l'histoire de l'homme est la grande école de la philosophie et de la morale ; n'oublions pas que ce qui fut contient en germe et couve, si je puis le dire, ce qui est et ce qui sera. Et ceux qui pensent que les sociétés roulent dans un cercle à jamais infranchissable, autour duquel tantôt elles montent, tantôt elles descendent, ceux-là ne doivent pas mépriser les récits du passé, puisque là seulement ils trouveront la juste appréciation du présent, le fondement de leur espoir ou de leurs craintes. Et ceux qui croient à une ascension continue et indéfinie de l'humanité, doivent aussi étudier les siècles, pour s'assurer de la vérité de leurs théories et glorifier le genre humain dans l'avenir où ils le poussent. Et ceux qui savent que l'homme, dans les longs et durs travaux de la vie, ne fait que reconquérir, sous le souffle de Dieu, des biens que par sa faute il avait perdus, ceux-là encore, et plus que tous les autres, doivent recueillir avec avidité les moindres détails de l'histoire, pour adorer la Providence et venger leur foi des atteintes que pourraient lui porter des systèmes hostiles ou étroits. Et l'histoire n'est pas toute dans les livres, il s'en faut bien; elle est aussi dans le sein de la terre, gravée en granit ou en briques ; ensevelie dans le tombeau des morts avec leur stature, leurs armes, les animaux qui les servirent, les débris des arts qu'ils cultivèrent; avec la forme, la disposition des tombeaux même qui les couvrent. C'est donc là qu'il faut chercher les documens nécessaires pour compléter l'histoire des livres. Les hommes tracèrent leur passage sur le sol avant de confier leur mémoire à l'art merveilleux de l'écriture. On pourrait dire qu'il y a pour notre espèce une tradition géologique comme une tradition orale, comme une tradition biblique. D'où vient donc qu'un grand nombre d'hommes sourient de compassion à la vue du zèle des archéologues ? Oh ! si l'enthousiasme exclusif de ces hommes de recherches voulait tout renouveler, tout reconstruire à l'aide de quelques débris épars, et la plupart sans signification encore connue, alors il faudrait

déplorer un écart malheureusement trop naturel aux hommes de tous les commencemens, mais il ne faudrait pas moins encourager des efforts qui peuvent être si utiles!

Pour en venir au point qui nous occupe, l'on sait que les origines celtiques nous sont presqu'entièrement inconnues. A un certain siècle de l'histoire, les Gaules se révèlent au monde par d'intrépides guerriers que la patrie trop féconde envoie à la conquête. Mais depuis quand s'étaient formées ces nations? Depuis quand obéissaient-elles à des Brennus? D'où étaient-elles venues habiter les forêts des Gaules? Etaient-ce des peuples Authocthones, enfans du rocher qui les abrite, du chêne qu'ils adorent? Sur ces questions, les veilles immortelles de nos savans n'ont pu jusqu'ici produire que des conjectures qui attendent leurs preuves du temps et des découvertes. L'antique Gaule n'avait point de traditions écrites; les traditions orales se perdirent au milieu des cris de guerre et dans le tumulte de la conquête; nous ne possédons des lumières que celles que nous ont transmises les Grecs et les Romains. Or, elles sont faibles, indécises, j'oserai dire jalouses, et ne remontent pas assez haut. L'érudition a cherché avec l'attention la plus suivie le complément d'une histoire si tronquée et pourtant si intéressante; elle a demandé la patrie et l'état primitif de ces hommes qui étonnèrent les Grecs et les Romains par leur taille et leur force, leurs mœurs et leur courage. Mais nous sommes encore loin de la solution de ces problèmes. Tous les savans nous font venir du Nord; mais les uns nous font descendre des régions scandinaves par le Jutland; les autres font des Gaulois les précurseurs des Huns, partis des contrées tartares et suivant la chaîne des forêts de la Germanie. Quelle que soit la part de vérité qui revient à chacune de ces opinions, ce que les savans ont si laborieusement commencé, leurs successeurs doivent l'achever, et nous devons tous nous prêter pour ramasser les matériaux d'un édifice qu'il faut prendre si bas dans le sol.

Ces matériaux, nous l'avons indiqué, ne peuvent se

trouver que dans les tombeaux des peuples. La tradition des tombeaux a toujours été sacrée pour l'homme même le plus sauvage. Les enfans rendent à leurs pères les honneurs que ceux-ci avaient rendus à ceux de qui ils tenaient la vie. Il ne se peut pas que les anciens habitans des Gaules eussent des tombeaux entièrement différens de ceux des peuples qui avoisinent nos antiques frontières. D'ailleurs, alors ce n'était pas comme aujourd'hui, la patrie n'était pas bornée par une ligne infranchissable. En posant le pied dans une localité particulière, les peuplades ne renonçaient pas à leurs droits d'excursion. Tantôt elles revenaient vers les lieux qui les avaient vus naître; tantôt elles s'avançaient dans les régions qui s'ouvraient devant elles, et toujours s'étendaient dans tous les sens autour d'elles; mais dans leurs courses, dans leurs campemens, dans le repos, elles ont le temps et le soin d'ensevelir leurs morts. Ainsi la mort jalonnait leur passage à travers les pays les plus déserts. Ce sera encore elle, et à plus forte raison, qui nous conservera le souvenir de leurs luttes dans les champs habités avant elles. On trouvera partout, et toujours des traces de la civilisation, de la science des temps dans les armes et dans les objets d'art qui accompagnent, sans exception tant soit peu étendue, les dépouilles de l'homme. Les peuples nomades, les peuples voyageurs, les peuples conquérans sont toujours armés; l'histoire de toutes les nations anciennes et modernes, barbares et civilisées, témoigne de cet usage constant et pieux, que les morts doivent dormir leur sommeil avec les objets de leur prédilection, leurs plus précieux ornemens ou les signes de leurs fonctions, etc. L'on conçoit qu'il suffirait de ces indices pour reconstruire l'arbre de l'humanité: et l'on devrait monter par une gradation continue des derniers rameaux de la barbarie à la souche unique de l'antique civilisation. Mais la mort qui fit notre première histoire n'a cessé de travailler la terre. Ses mains ont détruit ses premiers ouvrages pour en élever d'autres qui, eux-mêmes, ont cédé la place à des successions in-

définies de ruines. Il ne reste que de rares échantillons de ces monumens funèbres, dépositaires des secrets des origines. De temps à autre, le hasard en fait découvrir quelqu'un; hâtons-nous de profiter de ces bonnes fortunes scientifiques, sans quoi les cendres seront bientôt dispersées, pétries avec le limon des champs, et nos regrets les chercheront en vain.

Je supplie qu'on me passe ces considérations, qui ressemblent trop à un hors-d'œuvre. Elles m'ont été dictées par un sentiment qu'on approuvera : j'ai affronté le lieu-commun et la généralité pour légitimer chez nous un goût naissant que le ridicule pourrait étouffer.

Il n'a pas tenu aux rires d'un grand nombre de personnes, d'ailleurs fort estimables, que la chambre sépulcrale de Saint-Jean-d'Alcas n'ait pas été visitée et fouillée. Dans notre pays de bon sens on ne pouvait croire que l'inspection *profane* de quelques ossemens pût être de quelque utilité.

Cependant j'ose dire qu'aucun des tumulus décrits avec tant de soin et de détail par nos archéologues nationaux et étrangers, ne présente plus de particularités intéressantes que cet ossuaire, perdu sur une des pentes du Larzac. Les tumulus, en général, sont tout faits de main d'homme, et présentent quelqu'idée de luxe et de distinction soit dans leur élévation, soit dans leur prolongement, soit dans leurs compartimens. Les squelettes qu'ils renferment sont disposés dans un certain ordre : souvent ils ont plusieurs chambres, séparées par de grandes dalles et destinées à différens usages; enfin, qu'ils soient coniques ou allongés, ils annoncent le dessein d'honorer les dépouilles sur lesquelles ils sont élevés. A St.-Jean-d'Alcas tout est plus *rudimentaire*, plus primitif. Aucun travail humain n'y paraît : point d'entassement, point d'élévation; ni dans le lieu-même, ni dans les environs, rien qui pût faire soupçonner la découverte qu'on a faite. Il est faux, comme je l'avais dit, que le terrain de Saint-Jean offre l'apparence d'un grand nombre de tumulus; ce qu'on avait désigné sous ce nom, ce sont des tas de pierre

amoncelées dans les champs pour faciliter les travaux de l'agriculture (1). La chambre sépulcrale est une de ces crevasses naturelles qu'on trouve fréquemment sur le versant des plateaux calcaires. Elle n'a subi aucune modification : grande et irrégulière, elle forme une espèce d'ellipse, de vingt pieds au plus dans sa plus grande longueur, et de quinze à seize dans sa plus grande largeur. Sa hauteur varie de deux pieds jusqu'à dix. Elle figure une voûte formée par de larges dalles calcaires superposées par la nature, et elle va s'inclinant rapidement sur les bords. Cette voûte est irrégulièrement coupée comme celle de toutes les grottes de cette espèce. Elle s'ouvre vers le haut sur le sud-sud-est. Il faut se baisser pour descendre dans l'intérieur, et l'on pénètre à travers une ouverture flanquée de dents de rochers. Cette porte, ce semble, n'avait pas été fermée : et comme, soit qu'ils se fussent affaissés, soit qu'ils ne fussent pas en assez grande quantité, les ossemens ne la remplissaient pas entièrement ; la grotte servait au propriétaire pour différens usages, et c'est là ce qui nous a valu sa découverte comme monument scientifique. Le nommé Combes, à qui elle appartient, se proposait de transporter dans son jardin une terre engraissée depuis long-temps par son troupeau ; il se mit à l'œuvre au printemps de 1838 ; mais il abandonna son entreprise lorsqu'il vit qu'il n'avait que des ossemens à remuer (2).

(1) A une soixantaine de toises sud-est de la caverne, on remarque une butte longue d'environ quarante ou cinquante pieds, haute de cinq ou six, avec une largeur de quatre ou cinq ; elle semble faite de main d'homme, et comme elle regarde dans toute sa longueur un ancien château-fort que possède Saint-Jean-d'Alcas, plusieurs militaires l'ont prise pour une redoute. On n'a fait aucune fouille pour s'assurer si ce n'est pas encore là un tumulus.

(2) Le même homme a trouvé tout un ancien cimetière dans un autre de ses champs, ouest de la caverne. Il n'y avait dans Saint-Jean-d'Alcas aucun souvenir de ce cimetière. Les tombes sont faites de dalles posées de champ ; parmi les ossemens se

Aujourd'hui le versant sur lequel s'ouvre le caveau est blanchi d'os en morceaux, et la caverne est à moitié déblayée. Quelques pierres de moëllon, depuis quelques pouces jusqu'à un pied de diamètre, avaient été jetées sans ordre ni maçonnerie avec la terre qui couvrait les ossemens. Ces pierres sont toutes de même nature que celles des champs voisins, un calcaire grossier; dans toute l'épaisseur de la couche de l'ossuaire, une terre végétale très-fortement durcie se trouve mêlée aux restes humains. Il est difficile d'explorer ces débris sans que les instrumens ne brisent les os en même temps qu'ils fendent la terre. Tout cela ne fait plus, pour ainsi dire, qu'un même corps; si bien que souvent les os se brisent plutôt que de se déprendre du moule terreux où ils sont engagés.

Cependant on peut s'assurer que tous les ossemens ne sont pas de même nature; que les cadavres ont été entassés sans aucun ordre, qu'il n'y a aucune trace d'incinération; on peut enfin étudier toutes les particularités qui intéressent la science. Le pêle-mêle de l'inhumation, le désordre et l'ignorance qui ont présidé à l'exhumation, empêchent de compter les cadavres qui avaient été renfermés dans ce tombeau; mais la quantité des débris, la grandeur de l'espace occupé peuvent faire élever jusqu'à une centaine le nombre de squelettes qu'il récélait. Le peu de terre qui liait les ossemens ne doit pas être pris en considération, c'est tout au plus s'il y en avait assez pour faire pâte. Parmi les ossemens se distinguent des restes d'enfans, d'hommes et de femmes, des débris de quadrupèdes, et, je crois aussi, d'oiseaux de proie. Mes connaissances ne me permettent pas de dire à quelles espèces d'animaux appartiennent ces ossemens, seulement j'ai cru reconnaître qu'il n'y avait pas d'indices d'une taille au-dessus de celle du chien, du porc ou du mouton. Au reste, j'ai déposé

sont trouvés divers objets de métal, et une quantité de médailles qui ont été vendues au poids du cuivre. Il a été impossible d'en retrouver aucune.

au Musée des fragmens d'os qui suffiront pour fixer Messieurs de la Société, et j'espère que leur bienveillance ne refusera pas une note à cet endroit de mon Mémoire.

Jusqu'ici rien n'indique que l'ossuaire de Saint-Jean-d'Alcas remonte à une haute antiquité ; quoique ce ne soit pas ordinaire, on peut trouver des exemples, dans les temps modernes, de sépultures communes ; et ceci me rappelle les observations faites à ce sujet devant la Société par MM. Commier et Viallet. Ainsi, comme le disent les habitans de Saint-Jean-d'Alcas, au temps des Anglais ou des Huguenots, après un combat, on aurait pu entasser les victimes dans ce lieu commode ; mais je l'ai déjà annoncé, avec les ossemens ont été découverts des signes irrécusables de l'antiquité la plus reculée, et ces mêmes signes donnent à notre caverne sépulcrale des liens de parenté et de contemporanéité avec les tumulus du nord de l'Europe. Je veux parler de ces armes en silex qui ont été mentionnées dans ma première note. On peut se souvenir de ces silex aiguisés, à double tranchant, de la longueur de six à dix pouces sur une largeur moyenne d'un pouce ; on peut se souvenir aussi de ces pierres taillées en coin. Les archéologues ont reconnu dans les premiers des couteaux ou poignards, des extrémités de lances ; dans les secondes, des haches pour les combats, et peut-être pour les sacrifices, comme pour les autres usages de la vie. Celles qui ont été découvertes ne sont pas toutes d'égale grandeur, mais elles répondent parfaitement à la description que donne M. de Caumont de celles trouvées dans les tumulus du Nord. Comme dans celui-ci, les côtés qui représentent la taille, ont la forme des feuilles lanciolées ; mais les dimensions varient. La hache déposée au Musée a une hauteur de cinq centimètres sur une largeur de deux pouces au taillant et d'un pouce à la tête ; sa plus grande épaisseur est d'un centimètre et demi. Le cabinet du petit-séminaire de Belmont en possède une seconde qui est plus allongée et plus large. Je dois noter qu'elles appartiennent l'une et l'autre à la forme de hache la plus simple que

l'on connaisse. Elles n'ont ni douille ni courbure à leur sommet ; on dirait de deux coins de pierre ; ce qui les avait d'abord fait prendre pour des pierres à fronde. M. de Caumont connaît de ces sortes d'armes qui ont une ouverture pour recevoir un manche ; il en connaît encore qui sont taillées en cône ; les fouilles de Saint-Jean-d'Alcas n'en ont pas donné de ce genre ; il s'en est même peu trouvé de celles que nous venons de décrire. Le nombre des poignards découverts est plus considérable ; mais leur longueur, jointe à leur peu d'épaisseur et à la dureté de la masse au milieu de laquelle ils se trouvaient, a été cause qu'ils se sont presque tous brisés.

Mais nous possédons plus d'une douzaine de pointes de flèches parfaitement conservées ; ce sont de petits silex, de deux pouces environ de longueur, sur quelques lignes de largeur. Ils sont taillés avec le plus grand soin ; l'acier ne prend pas une plus jolie forme et n'est pas plus acéré. Leurs arêtes sont dentelées avec régularité comme des scies. Du reste, ils ressemblent parfaitement aux fers de flèche, et les dessins de M. de Caumont n'en présentent point qui aient la perfection de ceux que possède notre Musée. Plus de temps employé à explorer la caverne qui nous occupe aurait donné un très-grand nombre de ces armes.

Comme plus d'habitude dans les recherches archéologiques aurait peut-être donné une signification à divers globules noirâtres, différens des pierres et de la terre d'alentour, il s'en est trouvé plusieurs d'un à trois pouces de diamètre. Je les pris d'abord pour des balles de fer, destinées à être lancées avec la fronde ; mais je ne fus pas long-temps à m'apercevoir qu'il n'existait pas de traces de fer dans l'ossuaire. Si les globules dont je parle contiennent de ce métal, ce n'est qu'en état de minerai. Cette absence d'un métal si anciennement connu et si nécessaire est un fait bien remarquable. Cependant nous verrons tout-à-l'heure des indices de métallurgie.

Ces objets ne sont pas les seuls que l'archéologie ait

recueillis dans la caverne de Saint-Jean-d'Alcas. Elle y a trouvé des médailles si non plus précieuses, du moins plus rares que toutes ces armes de pierre. Aussi elles sont encore moins distinctement classées par les antiquaires. Il s'agit de plusieurs petits objets en pierre, en os, en corne, en verre et en cuivre, que l'on est convenu d'appeler des ornemens, sans qu'on puisse préciser leur destination.

Un des plus curieux de ces ornemens est un petit triangle équilatéral, en ardoise ou en jais, de la hauteur d'un pouce et de l'épaisseur d'une ligne. Il est percé dans l'ouverture de deux de ses angles d'un trou fort rond et d'égale dimension. Il n'est pas facile de conjecturer à quoi il a pu servir; mais de prime-abord on le classe parmi les ornemens. Il est taillé avec régularité, poli avec soin, percé avec art, et il est trop faible pour avoir pu servir à aucun autre usage qu'à la montre. Mais quelle espèce d'ornement était-ce? Rien ne l'indique.

Deux pièces qui peuvent et doivent peut-être aller avec le triangle ont été successivement trouvées parmi les débris. Ce sont comme deux ardillons de boucle, longs d'un pouce, légèrement recourbés, affilés à une de leurs extrémités et arrondis à l'autre. L'extrémité arrondie est transpercée latéralement d'un trou pareil à ceux du triangle. C'est d'ailleurs même couleur (beau noir), même travail, même matière; ce qui fait présumer que ces trois pièces appartenaient à un même tout, sans qu'on puisse deviner comment elles s'unissaient, ni à quoi elles s'ajoutaient.

Il s'est trouvé encore un assez grand nombre de petits cylindres de corne et d'os, percés de bout à bout, renflés sur le milieu de leur longueur et à leurs deux extrémités. Leur longueur varie, mais ne s'élève pas au-dessus de cinq à six centimètres. Leur diamètre, sur le renflement des extrémités, ne dépasse guère un centimètre. Ces petits cylindres sont assez régulièrement arrondis, symétriquement renflés, et polis avec beaucoup de soin; mais très-certainement le tour ne les a pas travaillés; et la mauvaise direction des trous, ainsi que le peu d'uni des coupes aux

extrémités, annoncent un art bien grossier. Ceux en corne sont très-bien conservés; ceux en os ont souffert quelque léger dommage.

J'ai recueilli encore des objets bien moins volumineux que ceux dont je viens de parler, mais qui faisaient partie du même genre d'ornemens. Ce sont de petits anneaux de même matière et, à peu de chose près, de même diamètre que les cylindres. Ils ont une épaisseur d'une demi-ligne à trois lignes. Plusieurs de ces anneaux ont été trouvés collés ensemble, ce qui fait supposer qu'ils étaient enfilés comme nos grains de collier. Qu'on imagine les cylindres enfilés de même manière à côté des anneaux, et l'on aura des colliers variés, formés de grains courts et de grains allongés, tels qu'on en voit dans les magasins de bijouterie; mais façon grossière et colossale. Cette idée paraît plus vraisemblable que celle d'unir ensemble et séparément les grains de même nature.

Les mêmes ornemens, cylindres et anneaux, ont été exhumés, non plus en os, en corne ou en pierre, mais en métal travaillé. J'ai déposé au Musée plusieurs échantillons en cuivre presqu'entièrement oxidés; mais quel que soit leur état de détérioration, ils sont une preuve que s'il ne s'est trouvé dans la caverne aucune trace de fer ni d'autre métal que le cuivre, c'est qu'il n'y en avait pas été déposé. Outre que les anneaux en cuivre adhéraient presque tous ensemble, ainsi qu'il a été dit de ceux en os et en corne, il existe une nouvelle raison de croire qu'ils étaient enfilés : il s'est trouvé un fil de métal roulé en spirale dont les tours se touchent. C'était une manière d'abréger le travail.

Enfin, deux grains de verre coloré et les débris d'un vase d'argile, terminent la série des antiques recueillis dans la chambre sépulcrale de Saint-Jean-d'Alcas. Les deux grains de verre sont de la grosseur d'un petit peson de fuseau; leur couleur est un bleu pâle, et ils sont très-sensiblement poreux. Le vase était entier; mais il n'a pu être sauvé, tant à cause de la dureté de la terre qui l'en-

tourait, qu'à cause du peu de ténacité du vase lui-même. Il était de la grandeur d'une de nos écuelles, et avait, à peu de chose près, la même forme. Il n'avait pour toute anse sur les côtés qu'un renflement en bouton. Comme tous les vases découverts dans les monumens appelés Celtiques, il est d'une terre argileuse scintillant de grains quartzeux, mal pétrie, mal liée, grossièrement manipulée, très-probablement sans tour, et enfin si peu tenace, qu'elle ne paraît pas avoir été cuite. L'aspect extérieur est noirâtre; sur la cassure, cette couleur paraît encore jusqu'environ une demi-ligne de profondeur. Le reste de l'épaisseur est d'un gris sale mêlé de petits points blancs très-rapprochés, dus au sable de quartz dont nous avons parlé.

Ce vase devait contenir quelque chose; il était posé droit sur son assiette, sur le pavé de la grotte, au-dessous des cadavres; mais l'attention la plus scrupuleuse n'a rien pu découvrir qui indiquât à quoi il avait pu servir, ou ce qu'il avait contenu. Il était rempli de terre et supportait un crâne et une main d'homme.

Aucun de ces différens objets n'est sculpté ni gravé. On n'y découvre aucun signe de ces embellissemens dont les sauvages même décorent leurs ouvrages. Ajoutez à cela l'absence du fer, de l'or et de l'argent; la forme si grossière des ornemens que nous venons de décrire; des armes en jade et en silex, et tout une antiquité inconnue à l'histoire se dévoilera à votre esprit. Il est bien vrai que les antiquaires ont déjà parlé de la plupart de ces médailles des âges reculés; mais l'histoire est loin d'être faite. L'esprit de recherche amasse des matériaux en attendant qu'un esprit plus heureux puisse bâtir l'édifice.

M. de Caumont a constaté et décrit un grand nombre de découvertes faites dans les provinces du nord de la France, dans plusieurs contrées de la Grande-Bretagne; il a fait une riche collection de haches en pierre, de toute forme, de poignards et de pointes de flèches; il a sauvé quelques vases entiers, tout-à-fait ressemblans, pour la forme et la matière, à celui dont nous venons de parler et dont les

débris ont été déposés avec les autres antiques. Il importe de noter cette identité de nombreux objets d'art, découverts en des localités très-distantes les unes des autres, et dans des monumens qui ont tous de grands rapports de construction, quoique diversement modifiés. Il a été dit que le tombeau de Saint-Jean-d'Alcas est une caverne naturelle, qui ne présente aucune trace de travail humain ; ceux dont parle M. de Caumont et dans lesquels ont été trouvés les armes en pierre, sont des monticules coniques, ovales ou allongés, tous élevés de main d'homme.

M. du Mège, qu'on peut appeler l'archéologue Pyrénéen, retrouve les mêmes armes en Quercy, dans l'Albigeois, dans le Haut-Languedoc et jusques dans l'Espagne du Nord ; non plus dans des cavernes ou dans des *tumuli*, mais aussi dans ces chambres cyclopéennes, qu'on appelle *dolmen*. Un dolmen, exploré par un de mes confrères dans le Causse de Rodez, a donné non-seulement des armes en silex, mais aussi de ces grains de collier en os dont nous avons parlé. L'Espagne, la France du midi, la France de l'ouest, la France du nord, la Grande-Bretagne se donnent donc la main dans les siècles ténébreux auxquels il faut recourir pour expliquer ces monumens. Ce n'est pas tout : « Il est certain que les collines sépulcrales de forme » conique couvrent toute la Russie et une partie de la » Sibérie (1). » Et M. du Mège ajoute : « Il est certain » que l'on retrouve des haches en pierre, parmi lesquelles » il en est d'une grande dimension, dans toute la Gaule » et dans tout le nord de l'Europe. »

Ce n'est pas tout encore : des monumens semblables lient le nord de l'Europe au Groënland, le Groënland à l'Ohio, au Kentucky, au Tennessée; et l'on assure que les *tumuli* se retrouvent depuis les monts Rocky, dans l'ouest, jusqu'aux monts Alleghany, dans l'est de l'Amé-

(1) Maltebrun, sur l'*Origine des monumens anciens de l'Ohio.*

rique septentrionale (1). Dans ces contrées, si distantes de notre France, se retrouvent aussi les mêmes armes, les mêmes ornemens que nous avons décrits.

Voici le catalogue des objets les plus remarquables trouvés dans les *tumuli de l'Ohio* :

Des morceaux de jaspe, de cristal de rocher, de granit, cylindriques aux extrémités et rebombés au milieu, terminés par un creux, en forme d'anneaux;

Un morceau ovale de cuivre avec deux trous;

Une quantité de grains ou de fragmens de petits cylindres creux, qui paraissent faits d'os ou d'écailles;

Plusieurs objets en cuivre;

Des ossemens humains;

Une dent d'un animal carnivore (2).

Dans un autre endroit, le même voyageur s'exprime ainsi : « On a pénétré jusqu'au centre d'un tumulus de » l'Ohio; on n'y a trouvé que des ossemens d'hommes, » une partie d'un bois de cerf et un pot de terre renfer- » mant des coquilles. A cinq cents pas de cette pyramide, » au nord-ouest, il y en a une autre d'environ neuf pieds » de hauteur, de forme circulaire et presque aplatie au » sommet; on n'y a trouvé que quelques ossemens et une » poignée de grains de cuivre qui avaient été enfilés (3) »

Tous ces traits de ressemblance sont frappans, et l'on a peine à se défendre de cette pensée : qu'il est impossible qu'il n'y ait pas des liens de parenté et de contemporanéité entre les peuples divers qui ont semé par le monde de pareils monumens. Toutefois, je ne dois pas oublier de signaler de notables différences dont il faut tenir compte. Souvent, dans le nord de la France, dans le nord de l'Europe, presque toujours dans le nord de l'Amérique, on

(1) Maltebrun, *ibidem*.
(2) Châteaubriand, *Voyage en Amérique*.
(3) *Idem*, *ibidem*.

trouve dans les *tumuli* des traces d'incinération qui ne se rencontrent pas partout. Ici, on ne voit aucune trace de métal; là, c'est le cuivre avec la pierre; ailleurs le cuivre et le fer, quelquefois aussi l'or et l'argent; mais cela est fort rare. Il est plus rare encore de trouver dans ces antiquités des objets gravés ou sculptés; cependant cela n'est pas sans exemple, surtout dans la Sconie et sur les rives de l'Ohio. Tout le monde connaît les dolmen et sait la différence qu'il y a entre ces monumens et les *tumuli*.

III.

Ces ressemblances et ces différences ont déjà plus d'une fois excité une vive attention. Les antiquaires se sont demandé à quels siècles il fallait rapporter ces monumens étranges, à quels peuples il fallait les attribuer. Les archéologues américains ont émis diverses opinions, pour ce qui regardait leurs découvertes; Pallas et Kappen, avec tous leurs doctes travaux, n'ont pû rien établir de solide sur ce qui regarde les tumulus de la Russie et de la Sibérie (1); et voici ce que dit M. du Mège au sujet de ceux qui ont été découverts en France.

« Les Dolmen, dit-il, que les savans de nos jours croient être des autels druidiques, des monumens religieux et qui, d'après les objets qu'on retrouve dans leur *cella*, ou sous leurs larges dalles, ne sont, suivant nous, que des tombeaux, nous ont souvent fourni des haches en pierre, des flèches en silex, des poignards formés de même matière. Ces armes sont attribuées aujourd'hui aux Gaulois; mais ont-elles vraiment appartenu aux Celtes, ainsi qu'on le croit à présent, ou à *un peuple inconnu*, qui aurait précédé les Celtes, les Belges et les Aquitains dans cette vaste partie de l'Europe qui ne reconnaît pour limites que le Rhin et l'Océan, les Alpes, les Pyrénées et la

(1) Malte-Brun, *ibid.*

mer intérieure? Il est certain qu'on retrouve des haches en pierre, parmi lesquelles il en est d'une grande dimension, dans toute la Gaule et dans tout le nord de l'Europe. J'en ai même recueilli un bon nombre au-delà des Pyrénées, et l'on peut croire, à cause de certaines circonstances locales, qu'on fabriquait des armes de ce genre sur plusieurs points de la Gaule, et entre autres à Vésonne (Périgueux), et particulièrement dans cette portion du territoire antique de cette ville que l'on nomme le côteau d'Ecorne-Bœuf et la *vieille cité*. On ne trouve rien sur ces armes dans les ouvrages des écrivains qui se sont occupés des monumens de l'antiquité, et *rien même ne pro uve* que ces armes aient été celles des Gaulois, *puisqu'aucun ancien auteur* ne mentionne ces haches en pierre, ces poignards et ces flèches en silex. *Ces objets proviennent de peuples qui ont possédé ou qui ont parcouru* les diverses portions de l'Europe où on retrouve encore ces restes précieux. Or, en suivant les idées généralement adoptées, si l'on excepte une partie de l'Aquitaine de César, et le revers des monts Pyrénéens, où les colonies Ibériennes ont pénétré, les plus anciennes peuplades que les auteurs anciens aient placées dans cette partie de l'Europe, sont sur les bords de la Méditerranée, les Ibères et les Liguriens et les tribus désignées sous les noms de Belges et de Celtes. Ces armes auraient donc appartenu à ces tribus. Mais si le silence des écrivains de l'antiquité acquiert pour nous toute l'autorité qu'il semble mériter, si l'on croit que l'étrangeté de ces armes en jade et en silex aurait été remarquée par les auteurs grecs et latins, puisqu'ils parlent des épées gauloises, dont la trempe est si défectueuse, et des piques que portaient les Celtes et dont le fer était long d'une coudée, peut-être faudrait-il conjecturer qu'un peuple qui *ignorait encore l'art de travailler les métaux et qui aurait précédé les Celtes dans nos contrées, nous a seul légué ces monumens* (1) ».

(1) Du Mège, *Notes sur l'histoire du Languedoc*. Tom 1.

Je me suis permis cette longue citation parce qu'en même temps qu'elle soulève plusieurs questions intéressantes, elle rend toute l'opinion du savant antiquaire avec les motifs de cette opinion. Nous reviendrons sur cette note. Quant à présent, observons en passant combien obscure est encore la question de l'origine de nos tumulus et de nos armes en pierre. Je me borne à examiner le problème en tant qu'il regarde la France. L'ossuaire de Saint-Jean d'Alcas est un nouveau fait ajouté à la série de ceux qui peuvent aider à le résoudre.

Nous sommes bien loin des temps où l'on se battait, dans nos forêts, avec des poignards, des flèches et des haches de pierre. Tout-à-coup nous semblons transportés au milieu des sauvages des mondes américain et australasien. Nous remontons l'ère Francke, l'ère Romaine et l'ère Gauloise connue, sans trouver un siècle qui puisse reconnaître de pareilles armes. Et pour ne pas perdre le temps en réflexions inutiles, remontons, d'un seul bond, jusques aux premières migrations de nos aventureux ancêtres. Nous en connaissons deux principales : celle des Gaulois Sénonais, sous la conduite de Brennus, allant faire retentir l'Allia de leurs cris de victoire et trembler le Capitole au bruit de leurs pas et de leurs clameurs ; et 200 ans auparavant, lors de l'arrivée des Phocéens sur la côte méridionale des Gaules, celle de Ségovèse et Bellovèse, ainsi rapportée par nos historiens : « Au temps de Tarquin l'ancien, Ambigat, roi des Bituriges, étendait sa domination sur toute la Celtique. Devenu vieux, et ne pouvant que difficilement suffire aux soins multipliés qu'exigeait de lui une population nombreuse et inquiète, et craignant, sur la fin de son règne, jusqu'alors florissant, que ses sujets n'excitassent après sa mort des troubles et des factions domestiques, fit publier dans toute l'étendue de sa domination le dessein qu'il avait d'envoyer dans les pays étrangers, sous les auspices de ses dieux, Bellovèse et Ségovèse, ses neveux, pour exercer leur valeur et faire des conquêtes... L'amour de la gloire,

joint au désir de faire fortune, anima si fort les Celtes, qu'on vit bientôt paraître ces deux généraux à la tête d'une armée de trois cent mille hommes (1). » Et de ce nombre étaient de nombreux bataillons de Volces Tectosages, nos voisins, au Midi. Or, à cet époque déjà si reculée, puisque nous sommes descendus à 600 ans avant Jésus-Christ, on ne peut parler d'armes en pierre. La société, à laquelle préside Ambigat, est trop formée, la population trop luxuriante, les passions trop raffinées, pour qu'on puisse placer là les livrées de la vie sauvage. Ce n'était pas avec des cailloux au bout de quelques pieux que cette formidable armée protégeait la descente des Phocéens sur le rivage de Massilie (2), et courait à la conquête de la Germanie et de l'Italie septentrionale. D'ailleurs les historiens grecs et romains, par qui seuls nous connaissons notre première histoire, et tous nos historiens qui n'ont fait que copier les premiers, nous représentent les Gaulois, armés de bien autre manière, sans distinction de temps et de lieux. « Les armes défensives des Gaulois, disent les historiens du Languedoc, étaient des écus ou boucliers, presque de la hauteur d'un homme : chacun distinguait le sien par quelque figure ou marque particulière. Ils se servaient aussi quelquefois de cuirasses de fer et de casques d'acier embellis de divers ornemens et de diverses figures d'animaux ; leurs armes offensives étaient de longues épées qui ne donnaient que de taille, et qu'ils portaient obliquement pendues à leur côté droit et attachées à des chaînes de fer.... Leurs piques étaient armées d'une lance de fer, longue d'une coudée et large de près de deux palmes. » Telles sont les armes des compagnons de l'un et de l'autre Brennus ; telles sont les armes des fondateurs de la Gaule Cisalpine et des états de Bohème, des vainqueurs de l'Illyrie, de la Thrace, etc., et,

(1) Anquetil, D. Vic et Vayss.
(2) D. Vic et Vaysse.

comme il a été dit, nous sommes déjà à six cents ans avant l'ère chrétienne : « Époque importante, qui donne, dit Anquetil, une date historique à la première notion que nous ayons de nos ancêtres. » Nous ne possédons en effet aucun document antérieur, si ce n'est quelques rêves sur les enfans de Priam, sur Pyrène, amante d'Hercule, et sur Gomer, petit-fils de Noë. Et comment en aurions-nous, lorsque les traditions des Grecs et des Romains commencent à peine à se fixer dans ces mêmes temps? Nos historiens, fidèles copistes de César, de Plutarque, de Strabon, de Pausanias, etc., ne sont pas remontés plus haut que ces auteurs. Or, ni les uns ni les autres ne nous ont parlé des monumens primitifs dont nous cherchons l'origine. Sur quoi M. du Mége fait ce raisonnement : Les écrivains Grecs et Romains qui ont décrit l'armure de nos anciens Celtes n'ont nullement parlé de haches en jade, de poignards en silex ; ce silence est une autorité ; il faut donc attribuer ces armes à des peuples antérieurs aux Gaulois, lesquels auraient *parcouru* nos contrées et puis auraient été anéantis.

On me permettra de dire que ce raisonnement ne me satisfait pas. Il est vrai, ni les Grecs ni les Romains ne parlent d'armes en pierre trouvées chez les Gaulois ; mais l'époque relativement si jeune pendant laquelle ont écrit les Strabon, les Plutarque, les César, les Tite-Live, doit faire un peu comprendre leur silence à cet égard. Nous savons que les anciens, quoique excellens observateurs, en général, s'occupaient plus de ce qu'ils voyaient, que de ce qu'ils auraient pu trouver dans les traditions de barbares. Ils nous ont parlé de l'état des Gaules au temps de leurs conquêtes, et nous ont laissé quelques traits sur l'époque des migrations des Celtes ; mais, nous l'avons observé, ce n'est pas dans ces temps de royaute puissante, d'exubérance de population, où la gloire et la fortune faisaient battre le cœur des Celtes ; ce n'est pas là qu'il faut placer la fabrication d'armes de pierre.

Il est évident que pendant des siècles les Gaulois avaient

habité les forêts qui ne pouvaient plus aujourd'hui les contenir. La Barbarie était encore grande sous le roi des Bituriges; mais elle avait dû être bien plus grande avant lui, si l'on peut en juger par analogie. Il n'est qu'un pays au monde où nous ne trouvions pas l'état d'une sauvage barbarie au commencement de toute société, c'est l'Asie connue des anciens. L'on peut même dire que cet état devient d'autant plus sauvage qu'on s'éloigne davantage de ce centre commun de civilisation. Sur des données certaines, on pourrait tracer la carte géographique de la civilisation, sans crainte d'erreur notable. Or, nous sommes aux extrémités du globe antique; pouvions-nous être plus civilisés que ces barbares innombrables qui couvraient le centre et le nord de l'Europe? Quelque voie que nous eussions prise, il nous avait fallu franchir la ligne de forêts qu'ils habitaient; et très-certainement nous n'étions que les enfans sauvages de pères barbares, lorsque nous posâmes le pied sur la rive gauche du Rhin. C'est à ce premier âge de l'existence celtique qu'il faut, je crois, rapporter les antiques qui font l'objet de ce travail.

Je les confonds toujours avec les autres monumens de ce genre, connus en si grand nombre par l'archéologie, parce que si elles en diffèrent, c'est uniquement par un caractère plus ancien, ainsi qu'il a été observé.

Je reviens à l'opinion de M. du Mège. Ce n'est pas en *passant* sur nos contrées, que des sauvages auraient laissé de si nombreuses traces de leurs armes; qu'ils auraient établi des fabriques de haches et de flèches (1); ce n'est pas en *parcourant* de vastes régions, où ils n'auraient pas dressé leurs tentes, que des sauvages auraient déblayé les cavernes, creusé, entassé les tumulus gigantesques,

(1) Les tas de ces armes ont été transportés fort loin des fabriques. Ni la jade ni le silex ne se rencontrent à St-Jean-d'Alcas, non plus qu'en bien d'autres lieux, où on les trouve travaillés pour les combats.

élevé les dalles énormes des dolmen, où se trouvent aujourd'hui leurs armes mêlées à leurs ossemens.

Reste donc à chercher un peuple fixé dans les Gaules, qui ait été assez peu civilisé pour se servir des armes du sauvage, Ce peuple qui *aurait possédé les diverses parties de l'Europe*, suivant l'expression de M. du Mège, quel peut-il être? L'histoire se tait : nous savons comment étaient armés les Francks, lorsqu'ils conquirent les Gaules; nous savons quelles étaient les armes des Cimbres et des Teutons, lorsqu'ils traversèrent nos provinces méridionales pour se jeter dans l'Ibérie ; nous avons vu quelles étaient celles des Gaulois, jusqu'aux excursions de Bellovèse et de Ségovèse, et nous voilà à deux mille quatre ou cinq cents ans en arrière de nous. Il n'y a que la conjecture qui puisse nous conduire dans les ténèbres d'une plus haute antiquité. Ce que nous connaissons devra nous mettre sur la voie de ce que nous ne connaissons pas.

Il faut opter entre les Celtes ou des peuples antérieurs à eux, et qui auraient été anéantis. M. du Mège s'est décidé pour ceux-ci. Mais comment anéantir, sans qu'il reste aucun témoin de cette catastrophe, des nations innombrables, maîtresses de tout le Nord de l'Europe, du Nord et du Midi de la France et même du versant méridional des Pyrénées? Il est inouï qu'aucun peuple ait été ainsi enseveli sous terre, avec son nom et son souvenir, par un peuple conquérant, fut-il Gaulois, Grec ou Romain. Mais par qui ces peuples auraient-ils été effacés de la terre? Par les Gaulois assurément, car on ne peut supposer des successions indéfinies de nations inconnues. Et ces Gaulois qu'étaient-ils? d'où venaient-ils? Ils venaient de la Germanie, disent les seuls documens que nous possédions ; de la Scandinavie, peut-être ; de cette *Mannaheim*, patrie des hommes, ou fabrique du genre humain, comme on l'a si énergiquement appelée. C'était donc encore du pays des sauvages, de la terre des tumulus, des lieux où l'on s'armait avec des cailloux aiguisés. Aussi, de leur premier état de civilisation, l'histoire ne dit mot :

non plus que de l'époque à laquelle ils vinrent se faire une patrie de nos mares et de nos forêts. Et ne peut-on pas dire qu'un peuple antérieur aux Celtes, s'il avait pu exister et s'anéantir ensuite sans laisser aucun bruit de son nom, n'aurait été que l'aîné de cette grande famille de voyageurs, d'Orient en Occident, du Nord au Midi? C'aurait encore été là des Celtes, et toujours la difficulté resterait la même. C'est du nord-est au sud-ouest qu'est tracée la ligne tumulaire que nous parcourons, et ce fut toujours là le chemin des grands conquérans de l'Occident. Il est donc inutile de supposer une existence improbable, invraisemblable, de nations qui ne sont nullement nécessaires pour expliquer les nouveaux faits que la science explore.

Il suffit pour tout accorder de faire pour les Celtes ce qui se trouve fait pour les fils d'Hellen et les Pélasges, pour les Scythes et les Etrusques. Ces rameaux détachés de la vieille souche humaine commençaient par oublier leur intelligence, pour ne s'occuper que de besoins matériels, d'autant plus pressans, qu'ils se trouvaient jetés par la tempête plus loin du sol qui les avait vu naître. La nature du pays où ils abordaient devenait pour eux une mère à laquelle ils demandaient des ressources contre tous leurs besoins. L'arme offensive et défensive est et sera toujours le premier auxiliaire de l'homme dans sa vie de combats. Sur les bords de la mer, la tribu qui vit de la pêche, s'arme avec les os des poissons dont elle a assouvi sa faim ; les régions voisines du soleil voient le plus précieux des métaux, dont la Providence les a enrichies, couler en épées et en flèches d'or ; l'habitant des forêts aiguise et durcit le bois, aiguise et polit la pierre, quelquefois aiguise et polit les os de ses pères. C'est l'histoire de tous les commencemens des sociétés barbares. Puis, plus tard, lorsque l'homme a commencé à maîtriser la surface du sol dont il s'est emparé ; lorsqu'il sent sa faim assouvie et que ses bras se sont multipliés, il creuse plus profondément dans la terre, retrouve ses connaissances perdues,

et travaille les métaux les plus rebelles, mais sans sortir encore des productions de la patrie ; puis viennent les migrations, puis le commerce, puis les richesses de la civilisation.

Cette idée, appliquée à notre sujet, nous montrera les Celtes voyageurs, décorés de quelques ornemens en cuivre, métal si commun dans la Germanie et dans la Scandinavie, luttant contre la nature vierge des Gaules, commençant par s'emparer de son bois et de ses pierres, comme premiers moyens de défense contre les hommes et contre les animaux ; plus tard arrachant le fer au sein de nos montagnes, et puis enfin, « Lorsque Tyr eut jeté des comp-
» toirs sur toutes les côtes de l'Espagne, échangeant leur
» cuivre et leur fer contre l'or et l'argent de l'Orient (1).

De ces différentes périodes de la vie de nos pères, les Romains n'ont connu que la dernière, et nous ne pouvons leur demander une science que nous savons qu'ils n'avaient pas. Les autres époques sont cachées dans la nuit des temps. Il est impossible de dire avec précision à quels siècles il faudrait remonter pour trouver l'ère des sauvages. Ces temps primitifs sont uniquement remplis par le puissant Ogmius et la formation de la mythologie celtique.

Cependant on trouve indiquée dans les monumens dont nous parlons une progression de civilisation. Ici l'on ne trouve que la pierre travaillée ; là c'est la pierre et le cuivre ; ailleurs la pierre, le cuivre et le fer, etc. Mais toujours dans des tombeaux de même forme, différant seulement par le plus ou moins de soin qu'on a mis à les construire (2).

(1) Du Mège.

(2) Le hasard et mille circonstances particulières ont pu sans doute amener cette variété dans les monumens du même âge. On ne peut nier cependant que cette indication ne soit de quelque valeur, surtout si elle se rencontre dans beaucoup de lieux et avec les mêmes accidens de construction.

Mais tout ce que nous venons de dire n'est qu'une conjecture opposée à la conjecture de M. du Mège. Si la nôtre paraît aussi ou plus probable, celle de M. du Mège a pour elle l'autorité d'un nom qui ne doit céder qu'à d'autres autorités ou à de très-bonnes raisons. J'ajoute à ce que nous venons de voir, que les dolmen et les tumulus avaient jusqu'ici passé pour des monumens celtiques, et ici les témoignages sont nombreux. M. de Caumont, dans son cours si justement apprécié, ne prend guères la peine d'appuyer cette opinion d'une discussion raisonnée; il semble supposer la certitude de la chose, et intitule la partie de ses leçons relative aux tumulus et aux dolmen : *Cours d'antiquités celtiques*. L'on pourrait dire que M. du Mège lui-même tient cette opinion pour établie : car je lis dans une de ses notes : « De nos jours, on a cru » trouver partout les autels sur lesquels les Gaulois of- » fraient les sacrifices : mais les dolmen, désignés vul- » gairement sous le nom d'autels druidiques, ne sont ap- » paremment que des tombeaux. » Jusques là le savant auteur ne paraît vouloir contredire que l'opinion qui fait des dolmen des autels druidiques : et il décide pour le sentiment qui en fait des tombeaux, mais des tombeaux gaulois sans doute, puisqu'il n'ajoute aucune explication à ses paroles. Et nous avons établi la parenté entre les dolmen et les tumulus, comme entre les tumulus et notre grotte, ce qui fait qu'à chaque ligne je défends une thèse générale. Un rapprochement curieux vient ajouter à ces raisons. Parmi les nombreuses divinités gauloises qu'a retrouvées M. du Mège, sont nommés les dieux Aherbelste, Xuban, Illumber et *Alcas!* Il se pourrait bien que ce dernier dieu fut autrefois honoré d'une manière particulière au lieu où a été découvert la caverne. J'ajoute que tout près on rencontre encore Saint-Jean-d'Alcapy ou Alcapiès.

Les ornemens et les armes doivent être pris en considération. Tout le monde sait que les Gaulois portaient toujours des colliers ; avec cette idée s'expliquent sans embarras les grains de toute forme dont nous avons parlé. L'on pourrait

même ajouter que les trois genres de grains qui ont été décrits (os, corne et cuivre) annoncent les trois classes de Gaulois que distingue l'histoire. Pour les armes, souvenons-nous de la matière dont elles sont faites, et il nous sera facile de comprendre que quelque acérées qu'elles fussent, elles ne pouvaient être redoutables que pour des hommes presque nus ; ni les poignards, ni, à plus forte raison, les flèches n'auraient aujourd'hui rien de dangereux pour le fantassin le plus légèrement équipé : les haches ne serviraient que pour meurtrir les membres sous les vêtemens. Je crois donc que les guerriers aux armes de pierre, étaient des hommes qui exposaient leurs corps, sans tous ces entourages qui les dérobent aux traits : à peu près comme on nous peint les sauvages des Amériques et du troisième monde. Mais nous connaissons la manière de combattre de nos intrépides Gaulois. Du temps des Romains ils allaient encore au combat, nus jusqu'à la ceinture, soit pour braver leurs ennemis, soit pour être plus libres dans leurs mouvemens, soit principalement pour suivre l'exemple de leurs ancêtres.

IV.

Mais il n'est pas de meilleur témoin de l'homme que l'homme lui-même ; et je m'étonne qu'on n'ait pas porté une plus grande attention aux ossemens qu'on a exhumés des divers tumulus qui ont été visités. Un savant naturaliste a bien pu recréer tout un monde d'animaux, avec leurs genres, leurs espèces, leurs familles et leurs variétés, seulement sur l'étude approfondie de quelques ossemens épars ; autrefois un peuple aurait reconnu un autre peuple à la dureté de son crâne ; et la science prétend « qu'a l'inspection d'un crâne, on peut presque dire *à priori* à quel peuple il a appartenu (1). » Aussi sous nos yeux ;

(1) *Géographie Elém.* Malte-Brun.

Un prêtre, ami de toutes sortes de connaissances (1), s'est livré à des recherches étendues sur les crânes des différentes nations qui se sont succédées sur la terre de France. Ces études, suivies avec soin, poussées avec persévérance, pourront être utiles à notre histoire nationale, en même temps qu'elles auront un très-grand résultat pour l'histoire générale de l'humanité. Il serait heureux de retrouver les Gaulois que nous connaissons, dans les squelettes de nos ossuaires, et dans le Gaulois, l'homme des hauts plateaux asiatiques. Les questions s'enchaînent : celle des races humaines se présente ici et la vérité peut gagner quelque chose sur l'erreur. Cette pensée m'a fait recueillir quelques détails sur les ossemens de Saint-Jean-d'Alcas.

Ils sont tous dans un très-bel état de conservation ; ils n'ont pas été usés par la terre, et l'humidité n'est pas venue leur nuire. Ils sont, en général, aussi blancs que ceux des squelettes les plus soignés. Les machoires ont conservé toutes leurs dents, et les dents tout leur émail. Il s'est trouvé un crâne et un fémur de femme, des pariétaux, des vertèbres, des côtes d'enfans, avec des phalanges de doigt si menues qu'elles témoignent des premières années de la vie. Mais la plus grande quantité d'ossemens, sans comparaison, appartient incontestablement à l'âge et au sexe de la force. Je ne sais pas s'il s'est trouvé de mâchoire tout-à-fait dénudée de dents ; toujours est-il que sur une vingtaine qui ont été nettoyées, il ne s'en est pas rencontré deux ou trois qui n'aient présenté toutes leurs dents, blanches comme l'ivoire, fortement attachées à leurs alvéoles et sans aucun signe de carie. En vérité, en voyant ces mâchoires, on est tenté de dire qu'un poète ancien aurait appelé les Celtes, les hommes aux belles dents. On ne voit pas d'aussi belles dentures dans les exhumations de nos cimetières. Le vivre simple de ces hommes

(1) M. l'abbé Frère, Chan. de Paris, auteur de plusieurs ouvrages.

de la nature ne venait pas détruire par le fer et le feu l'émail de leur bouche; et sans doute ils étaient autant à l'abri des insupportables douleurs de dents, que du désagréable inconvénient d'une bouche dégarnie de son plus bel ornement.

L'histoire nous a conservé le souvenir de la taille avantageuse des Gaulois Les Romains ne croyaient pas qu'on pût, sans une témérité digne de châtiment, combattre corps à corps contre ces géans du Nord. Si l'anatomie peut refaire un homme, avec toutes ses proportions, sur l'étude d'un de ses os, on jugera de la grandeur des squelettes de Saint-Jean-d'Alcas par les tarses, les carpes et les phalanges digitales, qui ont été déposées au Musée aveyronnais. Qu'il me soit permis d'appeler encore ici à mon aide messieurs de la Société qui ont fait une étude spéciale de l'anatomie. Les osselets dont je parle me paraissent suffisans pour justifier les récits de Tite Live, sur la taille de nos ancêtres, et pour indiquer une nouvelle preuve de l'identité des Gaulois de l'histoire et de ces hommes couchés dans nos grottes et nos tumulus, avec des armes en jade et en silex.

La partie de nos squelettes qui m'a le plus occupé, à raison des inductions dont elle peut devenir le principe, c'est le crâne. Les crânes servent à l'histoire et à la physiologie. Ceux découverts à Saint-Jean-d'Alcas sont autant et plus remarquables par leur forme que par leur grandeur. Ce que je veux dire de l'un d'eux, peut s'appliquer, avec quelques légères modificatious, à plus d'une douzaine qui ont été examinés avec assez de soin.

Ces boites craniennes frappent d'abord par le retrécissement et l'affaissement du frontal, et la capacité de la région occipitale, par leur poids et leur volume total. Les deux tables sont conservées dans presque toute leur surface, et le diploë n'a pas souffert d'altération, au moins dans un grand nombre. Ces crânes sont donc en aussi bel état qu'on puisse le désirer pour les étudier. Voici quelles

sont les dimensions et les particularités remarquables de celui que possède le Musée.

Du sphénoïde à la profondeur de l'occipital, 23 centimètres 2 millimètres.

Largeur du front d'une table extérieure à l'autre, 0^m; 09 cent.

Largeur du crâne de la face extérieure d'un temporal à l'autre, de 14 à 15 cent.

Hauteur du front de l'ethmoïde au point culminant de la surface supérieure, environ 5 cent.

Epaisseur du crâne à la suture des pariétaux, près de 2 cent.

Que l'on compare cette boîte cranienne, et je répète qu'elle est le type de celles que j'ai observées à Alcas; qu'on la compare aux crânes que les crânologistes, les physiologistes et les phrénologistes entassent et étudient tous les jours, il me semble qu'on la trouvera digne d'attention à plus d'un égard. Son épaisseur est étonnante; elle est au moins celle de deux ou trois crânes ordinaires. Et nous avons observé que les tables et le diploë n'avaient pas souffert d'altération; ainsi c'était l'épaisseur réelle du crâne de ces hommes puissans en taille et en force.

La physiologie sera ici d'accord avec l'archéologie. Celle-ci exhume des armes de sauvage et celle-là note, comme marque à peu près infaillible d'une intelligence très-peu formée, du seul développement des appétits sensitifs et brutaux, la grande capacité des régions occipitales, comparée à l'étroitesse et à l'affaissement de ce front sans proportion avec le reste de la tête.

Les dimensions de la face sont peut-être plus extraordinaires encore que celles du crâne. L'on ne verra pas sans surprise que cette boîte osseuse est accompagnée d'une face d'homme, qui n'a que quatre centimètres de la couronne de la dent à l'orbite de l'œil; et d'une mâchoire inférieure qui n'a pas moins de cinq pouces de largeur, mesurée un

peu en avant des apophyses. L'os jugal est proéminent, et les orbites des yeux sont grandes et fort espacées.

Ces trois pièces n'appartiennent pas à la même tête ; mais elles peuvent cadrer ensemble. Elles nous donnent des têtes énormes, à la face large et courte, aux yeux gros et distans l'un de l'autre. Il est à regretter que les auteurs Grecs et Romains n'aient pas donné plus de détails sur les traits particuliers des Gaulois : cela nous empêche de faire une comparaison qui, je n'en doute pas, serait autant en notre faveur, que celle que nous avons établie entre la taille des Gaulois et celle des squelettes.

V.

Je voudrais qu'on examinât et qu'on décrivît avec soin le type des crânes qu'on peut découvrir tous les jours dans les tumulus et dans les dolmen. Si, comme il est très-probable, on constatait qu'ils représentent tous, depuis le versant méridional des Pyrénées jusques aux contrées glacées de la Sybérie, des membres de la même race ou famille ; que, dès le commencement, nous fussions Celtes ou non, la découverte serait bien importante. Qu'on me permette de supposer qu'elle est déjà acquise à la science. Je sais qu'un fait particulier n'est pas un principe, qu'il ne se faut pas hâter de généraliser, mais je crois qu'on peut se servir des squelettes de Saint-Jean-d'Alcas comme d'un point de départ pour faire voir combien sont faux les calculs de ces naturalistes qui veulent, sur je ne sais quels caractères particuliers, scinder la grande famille humaine en diverses espèces, différentes par nature.

A MM. Virey, Desmoulins et Bory-de-St-Vincent, qui parlent de ces différentes espèces d'hommes (1), et mesurent l'angle facial comme point caractéristique de ces espèces, on donnera le soin de soumettre à leurs ligues, à

(1) *Géographie Elém.*

leur équerre intellectuel, des têtes qu'ils n'ont pas connues, que leurs calculs relèguent parmi celles des Ethiopiens ou des Papous, et qui pourtant se rencontrent au sein de notre vieille Gaule, dans ce pays dont les habitans ont aujourd'hui, et depuis bien des siècles, un angle facial de 80° à 90° et des têtes si belles. Le nombre des crânes que nous leur présentons leur défend de crier à la monstruosité ; et, comme nous avons cru l'établir, ils ne peuvent pas davantage supposer dans nos contrées le passage rapide et inaperçu d'une race d'hommes entièrement, essentiellement différente de ces Gaulois que les Romains ont appelés beaux, et dont nous conservons un reste de sang.

Aux Buffon, aux Blumenbach, aux Duméril, aux Cuvier, qui ne reconnaissent que des variétés dans l'*unique* espèce humaine, on fournira une nouvelle preuve de l'influence du climat, mais surtout de l'influence de la civilisation sur le développement et le caractère physique de l'homme, et en particulier sur le développement de la partie antérieure de la tête, le plus important des caractères qui différencient les races.

Les squelettes de Saint-Jean-d'Alcas ont la taille, au moins, de la souche germanique, dans la race caucasienne; ils ont les dents placées verticalement, mais on ne peut pas dire qu'ils aient la tête ovale ni la face arrondie des Germains que nous connaissons. On leur donnerait plutôt la face large ; carrée et aplatie de la race mongole, avec son nez enfoncé, les os de la pommette relevés, les yeux écartés et l'angle facial beaucoup moins ouvert que dans la race précédente. Mais je ne trouve pas de forme de crâne aussi ressemblante à celle dont nous parlons, que celle de la race nègre éthiopienne. « La boîte osseuse (dans cette race) est très-étroite en avant, aplatie sur son vertex, arrondie dans la région postérieure, vers laquelle est reculé le trou occipital, les dents incisives sont implantées obliquement, les pommettes saillantes, l'angle

facial est de 70° à 75° (1). » Sauf le caractère de l'implantation des dents, c'est la forme exacte des crânes de Saint-Jean-d'Alcas. Mais la disposition et l'implantation des dents n'établissent pas une différence notable, je ne dis pas entre les races humaines, mais même entre les individus de la même race, il n'est pas rare de voir, dans nos contrées, des dents obliques, des lèvres grosses et des museaux saillans. Ce qu'il y a d'essentiel, de différentiel entre les races, se trouve ici ressemblant, presque identique entre les Éthiopiens et nos squelettes anciens. Ceux-ci tiennent aux Germains par leur taille, par leur position géographique ; les Germains touchent aux Mongols Tartares par la coupe de leur face, par leur patrie, par l'histoire (2) ; et les Mongols tiennent à la race noire par le plus grand nombre de leurs familles ou variétés. Ainsi, nous voilà dans un cercle dont il n'est pas possible de sortir. Les deux extrêmes de la ligne se touchent en théorie et font comprendre un fait important et curieux ; les autres points ne doivent pas embarrasser la science.

Que penser maintenant de cette assertion si dogmatique : « Le crâne offre autant de formes variées qu'il y a *d'es- » pèces* d'hommes sur le globe (3) ? » Dans les sciences naturelles, nos savans ont le tort de synthétiser avec trop peu de réserve. Les observations se font avec exactitude, mais sur un très-petit nombre de faits. Aussitôt le désir de faire la science emporte les esprits, qui au lieu de constater bâtissent des théories. Aussi qu'arrive-t-il ? C'est que journellement les sciences faites sont à refaire ; et les

(1) *Géographie Elém.*

(2) La souche germanique comprend les variétés Teutonne et Slavonne, qui comprennent les Gots et les Scandinaves. Et la race mongole comprend les habitans de la Grande-Tartarie, d'où nous sont venus tant de peuples voyageurs que l'histoire connaît.

(3) *Géographie Elém.*

théoriciens sont obligés de reconnaître leur précipitation, de démolir leurs systèmes : heureuse la science, s'ils ne se hâtaient pas d'édifier de nouveau sur des bases aussi peu solides que la première fois ! Les procès-verbaux de l'Académie des sciences seraient un monument curieux et instructif à consulter à cet égard. Dans ce moment-ci même, le célèbre M. Arago rétracte tout un principe d'erreurs en physique.

Et les savans ne sont-ils pas revenus sur ce caractère si important de l'angle facial ? D'abord on a voulu en faire la mesure de l'intelligence, mais bientôt l'on a reconnu que cette mesure était fautive. « Le volume du cerveau est *généralement* en rapport avec le développement de l'intelligence ; cependant quelques physiologistes pensent que ce n'est pas dans ce volume seul qu'est la *véritable mesure* de cette faculté, mais plutôt dans le nombre et la profondeur des plis ou circonvolutions de la masse cérébrale, et dans l'étendue des surfaces que présente le cerveau déplissé. (1). » L'étude des faits montrera de même que l'angle facial n'est pas un caractère de nature, mais qu'il obéit, pour ses divers degrés d'ouverture, à mille causes accidentelles, capables, tout au plus, de mettre pour un temps quelque différence entre les individus et les familles.

La partie faciale de la boîte osseuse s'étend suivant le développement du cerveau, le cerveau se développe par l'exercice ; il ne faut donc qu'un principe de vie pour réintégrer dans tous ses droits la nature humaine la plus dégradée. Il n'est guère de degrés dans l'échelle de la civilisation au-dessous de celui où sont placés les premiers habitans des Gaules, par tout ce que nous connaissons d'eux ; la science ne parle pas de front d'homme moins développé que ceux qui viennent de nous occuper ; cependant ce qui coule dans nos veines de leur sang barbare ne nous a pas

(1) Delafosse, précis d'*Histoire naturelle*.

empêchés de devenir le peuple le plus instruit et le plus civilisé du monde. Les races se sont croisées, je le sais bien ; mais au temps de César, les Gaulois *purs* étaient dignes de se mesurer contre ce redoutable conquérant, remarquables par leur beauté et capables de lutter bientôt contre toute la science romaine.

Commençons par porter la vie avec la vérité chez ce qui reste encore de ces êtres misérables, que l'orgueil de notre science classe, sans doute pour nous faire honneur, seulement un peu au-dessus des animaux au milieu desquels ils vivent; il s'opèrera bientôt une transformation : de l'état sauvage, sans passer par la barbarie, nous les verrons naître à la civilisation, et nous les placerons, comme le veut la parole de Dieu, leur créateur, un peu au-dessous de l'ange. Il est bien à regretter qu'à cet égard on n'ait pas observé les progrès des peuples convertis au christianisme, dans les trois mondes où règnent encore la barbarie et l'état sauvage. Il me semble avoir vu, dans un compte-rendu, que dans une des dernières séances de l'Académie des sciences, le voyageur M. d'Abbadie proposait de constater exactement l'influence de la religion sur l'organisation des Abyssius et des Galla, au milieu desquels il vient de travailler pour la science moderne et pour ses croyances chrétiennes. Si les vœux de ce pieux voyageur sont exaucés, qui sait ce que deviendront en peu de générations ces peuples déshérités, lorsque la religion les aura soumis à son joug de lumière et d'amour ? Il serait beau, quand la croix sanctifiera tous les recoins du monde habité, de voir à l'ombre des mêmes autels s'effacer toutes ces monstruosités que l'esprit du mal imprima sur la céleste face de l'homme, en même temps qu'il répandait les ténèbres dans son esprit et gravait dans son cœur la loi du désordre ! il serait beau de voir le même soleil, le même regard divin régénérer en l'*irradiant* tout l'être humain dans sa trinité dégradée, le corps, le cœur et l'intelligence ! Alors, pas un ne pourrait s'empêcher de dire en parcourant la terre : En vérité, nous sommes tous bien

frères, nous n'avons qu'un même père qui nous donna à tous des traits semblables, comme il nous a donné la même loi et les mêmes destinées.

Au surplus, la science n'aurait rien à démêler avec la foi lors même que, dans ces régions désolées que dévore le soleil, et dans les nombreuses colonies de cette vaste contrée, il se trouverait un type de laideur et de dégradation invincible aux influences de la religion. Cette antique mère des hommes conserve le souvenir d'un terrible châtiment infligé par le ciel même à la tige de ces races étranges qui ont fait douter si elles étaient la chair de notre chair. Si, d'un côté, nous pouvons espérer avec confiance une régénération complète de l'entière espèce humaine, nulle part la Providence ne nous a déclaré que le signe extérieur de la réprobation doive être effacé, ou que, s'il doit l'être, les temps soient déjà arrivés.

VI.

Je n'ajoute plus qu'un mot à ce mémoire, trop long peut-être. La découverte de St-Jean-d'Alcas, outre les objets d'art et d'histoire naturelle qu'elle nous a fournis, vient de soulever des questions d'origine, de physiologie, de civilisation. Si j'avais pu donner à ce travail toute l'étendue et toute la perfection dont je l'ai vu susceptible, il aurait pu appeler l'examen sur des points de la plus haute importance ; mais je n'ai voulu, quant à présent, qu'exquisser le sujet, en attendant des renseignemens et des connaissances que je n'ai pu acquérir encore. Resterait à dire, avant de finir, par quel événement tant de cadavres avaient été entassés dans la chambre sépulcrale dont nous parlons. Il n'est peut-être pas aisé de répondre à cette question. Ce que nous connaissons des usages celtiques pourrait faire croire que c'est ici une sépulture ordinaire. Les inhumations communes étaient usitées chez nos pères, comme chez tous les peuples enfans. Tout le monde connaît les *grottes des morts* des sauvages de l'A-

mérique. Nos tumulus sont sans doute des tombeaux du même genre. Cependant il n'est pas douteux que quelques-uns, peut-être un assez grand nombre, n'aient été élevés sur des champs de bataille pour couvrir les victimes des combats. Les légions romaines, ensevelies dans la Germanie, formaient des collines, témoins funestes de funestes désastres. Je suis tout porté à croire qu'il faut chercher encore une troisième cause à l'entassement de la caverne de Saint-Jean-d'Alcas. Tous les cadavres découverts dans ce lieu paraissent y avoir été mis en même temps; il faudrait supposer une mortalité affreuse, pour soutenir que c'est par suite de mort naturelle que cette inhumation eut lieu; ensuite les cadavres furent, à ce qu'il semble, jetés pêle-mêle sans ordre ni disposition, ce qui ne s'accorde pas avec ce que l'on trouve dans les sépultures ordinaires.

Il serait plus naturel de penser que c'est après un combat que cette caverne fut remplie de restes humains; et les quelques armes qui y ont été recueillies paraissent appuyer ce sentiment : l'on dirait même qu'une des haches porte, avec une forte brèche, la preuve d'une action violente. Cependant on devrait trouver un plus grand nombre de ces pièces si l'entassement avait eu lieu à l'occasion d'une bataille. D'ailleurs l'on ne verrait pas trop comment expliquer, parmi les ossemens humains, la présence des restes d'animaux dont nous avons parlé.

Je pense donc que c'est à un sacrifice qu'est due cette vaste inhumation. Les nations féroces du Nord avaient des croyances cruelles et des sacrifices effrayans. Souvent des légions de vaincus, d'étrangers et même d'enfans de la même tribu, tombaient à l'ombre des forêts, en présence de la roche sacrée, pour satisfaire à des dieux sanguinaires. Après le sacrifice, les victimes étaient entassées dans un tombeau commun qui, pour l'ordinaire, était creusé sous la pierre où elles avaient été immolées. Ainsi s'expliquent le nombre des cadavres, leur différence d'âge et de sexe, le petit nombre d'armes, la présence du vase dont les débris ont été recueillis, le désordre de

l'inhumation, et les squelettes de ces animaux d'espèces inférieures ; car on sacrifiait des bêtes avec les hommes. Je ne dois pas oublier de dire qu'il s'est trouvé sept ou huit têtes humaines empâtées dans une même masse de fort petite dimension. Il fallait que ces têtes eussent été détachées du tronc pour qu'elles pussent ainsi être réunies ; or, du moins dans les âges connus, les Celtes décapitaient leurs victimes. Joignons à ces données que peut-être nous explorons un ancien sanctuaire du dieu *Alças*, et ma conjecture ne paraîtra pas dénuée de probabilités.

L'ABBÉ R. RAVAILHE.

A M. DUVAL, Secrétaire.

Montauban, 13 novembre 1839.

Monsieur et très-honoré confrère,

Je crois devoir vous informer, à raison de votre double titre de secrétaire-général de notre *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, et de rédacteur de la *Revue* de ce département et de celui du Lot, d'une nouvelle qui ne sera pas sans quelque intérêt pour nos confrères, et pour vos lecteurs du Rouergue et du Quercy.

Il y a quelques jours, Monsieur, qu'un propriétaire de la ville de Caussade travaillait à la destruction d'un vieux mur, reste d'une construction du moyen-âge, dont les ruines, placées au milieu de son champ, nuisaient à sa culture. Parvenu aux fondemens de cette muraille, le démolisseur découvrit, avec autant de plaisir que de surprise, sous les premières assises, plusieurs pièces de monnaie en argent qui lui étaient tout-à-fait inconnues. Il s'empressa de communiquer sa trouvaille aux amateurs et aux connaisseurs du lieu, qui ne purent satisfaire sa curiosité. Il la porta à un pharmacien voisin qui, ayant mis dans de l'eau-forte les pièces très-minces et corrodées par le vert-de-gris dont elles se composaient, afin de les nettoyer et de s'assurer de la nature de leur métal, faillit à les décomposer et à les dissoudre entièrement. Enfin, Monsieur, l'auteur de la découverte, fort désappointé de voir celle-ci disparaître à ses yeux par une opération chimique, reçut le conseil d'aller m'en communiquer les débris. A l'aspect de ces tristes reliques, je reconnus sur-le-champ des deniers et des oboles d'argent des comtes de Rodez et des évêques de Cahors, décrits par Tobiesus Duby, dans son grand ouvrage sur les monnaies des prélats et des barons de France, ouvrage que je regrette de ne pas avoir

en ce moment sous la main, pour transcrire ici le signalement qu'il donne de ces monnaies. Cependant je vais essayer d'y suppléer.

Deniers et Oboles de Rodez.

† RODEZ CIVI. Deux cordons perlés autour de la légende ; dans le champ, les monogrammes D et A ; une croix séparée par un point d'un petit ornement, fleuron, etc., dont je ne puis en ce moment déterminer la valeur.

℟. † VGO COMES. Entre deux cordons perlés ; dans le champ, une croix.

Deniers et Oboles de Cahors.

† CIVITAS. La légende entre deux cordons perlés ; dans le champ, trois croix, dont la supérieure est surmontée d'une crosse épiscopale ; au-dessus, la lettre A.

℟. † CATVRCIS. Deux cordons perlés ; dans le champ, une croix.

Le métal de ces monnaies de Rodez et de Cahors tient plus du billon que de l'argent ; ce dernier étant ici à très-bas titre, il fut allié de cuivre ; ce qui n'a rien d'étonnant pour ceux qui ont étudié l'histoire monétaire du moyen-âge, et qui savent à quel point la fraude s'était introduite dans le monnayage des seigneurs laïques et ecclésiastiques qui jouissaient du *jus monetalis*, abus qui devint tellement exhorbitant dans le diocèse de Cahors, qu'en 1255, il y excita des émeutes populaires, et particulièrement dans la cité épiscopale, évènement à la suite duquel l'évêque Barthélemy fut obligé de réformer et de refondre sa monnaie, et de la rétablir sur l'ancien taux (celui de son prédécesseur, Géraud de Barasc) : « *In lege duorum denariorum et oboli unius, ad argentum Montispessulani, et in pendere vigenti trium solidorum minus duobus denariis, pro marcâ.* » Aux termes de la convention dressée à

ce sujet en décembre 1267 (1), entre ce même prélat, le chapitre cathédral et les consuls de Cahors, convention qui lia non-seulement Barthélemy, mais encore ses successeurs.

Les monnaies de Rodez et de Cahors que nous avons sous les yeux sont absolument de même poids et de même aloi; mais si ce poids est le même que celui de la monnaie correspondante (denier et obole) de Montpellier et de Maguelone, frappée au château de Melgueil, et qui avait cours et faveur dans toutes les provinces méridionales de la France (2), il est certain que le titre ou l'aloi en est plus bas.

Revenant aux deniers et aux oboles de Rodez, il faut reconnaître qu'ils furent frappés sous la dynastie de sa première maison comtale, et par un des comtes de Rodez qui porta le nom de Hugues (VGO). La fin du douzième siècle et le commencement du treizième nous en offrent trois : Hugues I[er], Hugues II et Hugues III, qui fut couronné en 1195. Peut-être doit-on attribuer à ce dernier la monnaie dont nous parlons, et qui paraît appartenir effectivement à cette époque, comme celle de Cahors.

Agréez, je vous prie, Monsieur et cher confrère, la nouvelle assurance de ma haute et affectueuse considération.

Le Baron CHAUDRUC DE CRAZANNES,
Correspondant de l'Institut.

(1) Suivant la copie de ce titre existant aux archives municipales de Cahors et à la Bibliothèque royale, à Paris, mais qui, dans une autre copie du treizième siècle, qu'on voit aux archives de Montauban, porte la date de septembre 1265. Lacroix (*Histoire des évêques de Cahors*) a aussi adopté la date de 1265.

(2) *Sur les dénominations de sols, deniers, etc.* Melgoricus.

NOTICE SUR LA MAISON D'ARPAJON.

La maison d'Arpajon est une de celles qui ont le plus illustré le Rouergue : son origine semblerait encore incertaine. Moreri dit que Beraud de Toulouse, vicomte de Lautrec, second fils d'Alphonse dit Jourdain, ayant épousé Gaillarde, héritière de la maison d'Arpajon, forma la tige de celle qui a existé jusques vers le milieu du dix-huitième siècle ; il est plus vraisemblable qu'elle descendait des comtes de Rodez.

Bernard d'Arpajon donne en 1200, à l'abbaye de Bonnecombe (1) l'alleu du village del Faiet, les dîmes qu'il a dans les paroisses d'Hix et d'Ampiac. Il fait intervenir dans cette donation son frère Hugues, évêque de Rodez, chez lequel l'acte fut passé; « et de his omnibus dono vo- » bis fidei ussorum et gerentiam Hugonem fratrem meum, » Ruthenensem episcopum. » Dans une précédente donation relative au village Del Poig, paroisse de Magrin, il fait pareillement intervenir son frère, l'évêque Hugues.

L'histoire des grands officiers de la couronne veut, d'après ce que rapporte M. de Gaujal dans ses *Annales du Rouergue* (2), *qu'il n'y ait eu dans cette maison de terre, ni seigneurie qui ait porté le nom d'Arpajon*. L'auteur de cet article n'a pas consulté tous les documens qui la concernent.

Le contrat de mariage de Bérenger II avec Delphine de Roquefeuil, qui eut lieu au château de Creissels le 4 novembre 1361, mentionne cependant une baronnie d'Arpa-

(1) Cartul. n° 3, pag. 117.
(2) Tome 1er — Avant-propos, pag. 7.

jon ; il est dit dans l'acte que, dans le cas où il naîtrait des enfans mâles de ce mariage et où, ce qu'à Dieu ne plaise, ledit seigneur d'Arpajon convolerait à de secondes noces, ces enfans males succèderaient dans la baronnie d'Arpajon et dans les châteaux de Brousse, Calmont, Durenque, de Lautrec et de St-Beauzély-de-Levezou. « Fuit tamen » actum et expresse conventum inter dictas partes, et per » pactum, validâ et solemni stipulatione interveniente, » ut suprà, quod in casu quo divinâ dispositione, nascerentur, seu stabunt liberi masculi ex dicto matrimonio, » et dictus dominus de Arpajone, quod Deus avertat, ad » secundum matrimonium, seu ad secundas nuptias convolans, seu convolare quingeret, quod dicti masculi, seu » masculos, succedant et succedere debeant, in baroniâ » de Arpajone et in castris de Brossâ, de Calomonte, de » Durenquâ, de Lautreco, et de Sancto Baudilio de Levezone, prout hac die per dictum dominum de Arpajone » tenentur. »

Jean III d'Arpajon, dans son testament fait à Durenque le 22 janvier 1516, dit qu'il n'a ainsi fait ses dispositions pour que personne ne puisse jouir de ses biens, si on ne porte son nom et ses armes, et encore pour qu'on ne puisse séparer les baronnies d'Arpajon et de Severac, mais qu'elles restent réunies dans tous les temps et appartiennent à son héritier universel et à ses successeurs à l'avenir.

« Volens, jubens, atque prohibens, dictus dominus » testator, de vigore harum substitutionum quisquam pos» sit, neque valeat gaudere de dictâ suâ hæreditate, et » dominationibus ac bonis suis, si non assumerint cog» nomen et arma dicti domini testatoris; minusque possint » seu valeant separare baronias et dominationes d'Arpajone » et de Severiaco, sed perpetuis temporibus remaneant in » simul et pertineant hæredi suo universali, et suis in » futurum successoribus. »

Le père l'Ouvreleul, prêtre de la doctrine chrétienne, directeur et professeur de théologie du séminaire de Mende,

dans ses *mémoires historiques sur le Gévaudan*, qui ont paru vers 1724, après avoir énuméré tous les châteaux existans à cette époque dans ce pays, ajoute : « On peut » joindre à ces cent trente-six châteaux ceux qui sont dé- » truits, et dont il ne reste qu'une partie ; tels sont les » châteaux de Balsièges, d'*Arpajon*, de Hauterive, » etc (1). »

Un procès-verbal de compulsoire, dressé le 17 août 1673 par Baboti, notaire à Sévérac, à la requête de Jean Forestier, procureur d'office du seigneur duc d'Arpajon, contre cinq particuliers de Meyrueys, dit qu'il a été procédé « à l'extraction et collationnement des recognais- » sances et autres tittres consernant les terries de Mout- » long et Arpajon deppandants de la Visconti d'Autterives » et jurisdiction de Sainct Chely de Tarn dont ledit sei- » gneur est seigneur hault avec toute justice haulte » moyenne et basse avec tous les droits, et debvoirs pour- » tés par ses recognaissances, et homaiges. » Ce notaire mentionne qu'il a tiré extrait des reconnaissances des 4 mars, 10 avril 1437 et 26 avril 1613.

Il demeure constant, d'après ces actes, que la maison d'Arpajon a possédé une terre seigneurie portant le titre de baronnie, dans laquelle il y avait un château, portant le nom d'Arpajon, le tout situé sur les frontières du Gévaudan et des Cévennes, et non éloigné du château d'Hauterives, chef-lieu de la vicomté de ce nom ; vendue au commencement du XVIIe siècle, par Catherine-Françoise d'Arpajon, comtesse de Rodci, fille et unique héritière du duc d'Arpajon, à MM. Guérin des Arènes et Gransaignes de Loupiac.

Bernard d'Arpajon, le premier seigneur connu de ce nom, était très-considéré de son temps ; il est mentionné des premiers dans les divers actes qu'il a souscrits ; il fut

(1) Deuxième édition, Mende, 1825. Page 25 à 28.

présent, le 1er octobre 1180, à l'accord qui eût lieu près Capdenac, entre Raymond V, comte de Toulouse, et Pierre, abbé d'Aurillac, par lequel le premier s'engage à protéger et défendre l'abbé et tout ce qui dépend de son monastère envers et contre tous, ainsi qu'il l'a déjà fait lorsque la guerre existait entre ceux d'Arpajon et d'Aurillac : « Sicut jamdudum cum guerra esset d'Arpaios et » d'Aureliacos (1). »

Il est probable que Bernard n'était pas seigneur d'Arpajon, près d'Aurillac, car il n'eût pas voulu souscrire à un semblable traité.

Hugues Ier, baron d'Arpajon, joignit, au mois de mai 1272, aux environs de Toulouse, avec deux chevaliers et onze damoiseaux, l'armée que Philippe-le-Hardi conduisait contre le comte de Foix (2).

Le mercredi après la fête de Saint-Jean-Porte-Latine (6 mai) 1297, étant au château de Cardaillac, près Rodez, il fonda près de Millau un couvent de dix religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, connu sous le nom de Notre-Dame-de-l'Arpajonie ; il le fit construire sur un terrain qu'il avait acheté et où était autrefois un couvent de Frères Mineurs. « In quo fuit olim domus et oratorium » Fratrum Minorum de Amilliavo (3). »

Berenger Ier succéda à Hugues, son père ; il souscrivit le 27 juillet 1303, à Montpellier, avec la noblesse du Rouergue, l'acte d'appel contre le pape Boniface (4) ; il requit, en 1305, l'évêque de Rodez de faire la consécration de l'église du couvent de l'Arpajonie ; il se fit représenter aux états convoqués à Paris en 1317. Il fut un de ceux qui, en septembre 1319, se présentèrent à Pierre Ferrières, sénéchal du Rouergue, offrant de se rendre à

(2) Dom Vaissette, tome 3. pag. 56. Pr, par. 150.

(1) Dom Vaissette, tome 4. pag. 8.

(3) Acte de fondation.

(4) Dom Vaissette, tome 4. pag. 116.

Arras pour l'armée de Flandre (1). Raimbaud d'Arpajon, son frère, était en 1350 chanoine de la cathédrale de St-Paul-trois-Châteaux (2).

Hugues II, fils de Bérenger 1er, qualifié sire d'Arpajon et de Calmont, chevalier Banneret, était, en 1340, devant Nantes, dans l'armée du Dauphin (3). Il fut un des envoyés, au mois de juillet 1343, par le pape Clément VI, vers Pierre d'Aragon, pour l'engager à user de miséricorde envers Jacques II, roi de Majorque (4). Il avait épousé Hélène de Lautrec, qui lui apporta un douzième de la vicomté de Lautrec et la seigneurie de Montfa ; ils eurent trois fils, Jean, qui fut 1er de nom, un puîné, qui fut Berenger II, et Guillaume, qui en 1404 était évêque de Cahors.

Jean Ier avait déjà succédé à son père en 1351, et se qualifiait à cette époque de vicomte de Lautrec ; il faisait partie avec Jean, fils du comte d'Armagnac, de l'armée que le vicomte de Narbonne avait levée dans la sénéchaussée de Beaucaire, pour arrêter les courses que Bertugat d'Albret, capitaine du parti anglais, faisait dans les environs de Clermont en Auvergne (5).

Il écartelait 1 et 4 d'Arpajon, 2 et 3 de Toulouse.

Il testa en 1360, et se qualifiait alors de chevalier, vicomte de Lautrec, seigneur de Calmont et de Brousse (6) ; il mourut sans enfans ; son frère Beranger lui succéda.

Berenger II, dans son contrat de mariage avec delphine de Roquefeuil, du 14 novembre 1361, se qualifiait

(1) Dom Vaissette, tome 4., pag. 176.

(2) Moreri.

(3) Moreri.

(4) Dom Vaissette, tome 4., not., pag. 531 et suiv.

(5) Dom Vaissette.

(6) Son testament dont on ne peut lire que quelques mots par suite de l'humidité à laquelle il a été exposé.

de vicomte de Lautrec, baron d'Arpajon, seigneur de Brousse, Calmont, Durenque, St-Bauzeli-de-Leve-zou (1).

Il rendit de grands services dans les guerres de son temps, principalement en 1380 (2).

Bertrand, son second fils, était prieur de Saint-Gilles en 1422, et confirma cette même année l'élection de Bertrande de La Garde, comme prieure de la maison hospitalière de Belloc ou Beaulieu (3), et le 23 août 1443, il termina, au château de La Selve, le différent existant entre Jean II d'Arpajon, son neveu, et Jeanne de Sévérac, sa belle sœur et mère de Jean II (4).

Hugues III, sire d'Arpajon, vicomte de Lautrec, seigneur de la baronnie de Calmont-Plancatge, Durenque, Camarès, Brousse, Montredon, avait épousé Jeanne de Sévérac, par contrat du 11 novembre 1385. Ce mariage fit transmettre, après 92 ans de procès commencé par Hugues, les biens de la maison de Sévérac dans celle d'Arpajon (5).

Il fit partie de l'expédition entreprise en 1410 par Louis II d'Anjou, pour la conquête du royaume de Naples; il fut fait prisonnier et Jeanne de Sévérac, son épouse, à laquelle, avant son départ, il avait confié l'administration de ses biens, emprunta, le 4 mars 1411, une somme de 600 liv. à Raymond de Lescure, prieur de l'ordre de Rhodes, à Toulouse, pour payer partie de sa rançon (6).

Il souscrivit, au mois de janvier 1421, les lettres de rémission que le Dauphin, régent du royaume, étant à

(1) Contrat de mariage.
(2) Moreri.
(3) Moreri.
(4) Sentence arbitrale.
(5) Arrêt du parlement de Paris.
(6) Procuration et obligation.

Mautauban, accorda aux habitans de cette ville (1); et au mois d'août même année, il se porta garant des lettres d'abolition accordées aux habitans de Béziers (2).

Hugues se qualifiait, dans deux actes des 8 mars et 4 juin 1420, portant nomination d'arbitres entre lui et Amalric de Sévérac, de seigneur de la terre et baronnie d'Arpajon. « Dominus Hugo de Arpajone, dominus terræ » et baroniæ de Arpajone (3). »

Il écartelait en 1408 et 1429, 1 et 4 d'Arpajon, 2 et 3 de Toulouse.

Bérenger, son second fils, qui devait hériter des biens de la maison de Sévérac, servit en 1421 en Normandie, en qualité de chevalier bachelier, sous les ordres du vicomte de Narbonne, et se trouva à la défaite des Anglais à Bernai. (4).

JEAN II fit partie, en 1410, comme son père Hugues, de l'expédition de Louis II d'Anjou, en Italie. Il avait épousé Blanche de Chauvigni, de laquelle il eut un premier fils appelé Jean, qui avait épousé Jeanne de Clermont-Lodève, à laquelle Louis XI donna deux mille écus d'or, pour sa dot, en raison des services de Pons Guilhem, seigneur de Clermont, son père. Jean étant mort sans enfans (5), Gui, son frère puîné, succéda à Jean II, leur père.

Gui d'Arpajon, qui dans ses actes se qualifiait de chevalier, vicomte de Lautrec et Hautesrives, baron des baronnies d'Arpajon, Calmont-Plantcage, de Montredon, seigneur des châteaux et châtellenies de Brousse, de Durenque, de Castelnau-de-Levezou, de Beaucaire, d'Espey-

(3) Dom Vaissette, tom 4. pag 454.

(1) Dom Vaissette, tom 4. pag. 457.

(2) Compromis.

(3) Dom Vaissette, tom 4. pag. 463.

(4) Dom Vaissette, tome 5. pag. 80.

rac, Senergues et Camarès (1), était chambellan du roi Louis XI, qui en septembre 1478 le nomma chef de l'ambassade qu'il envoya au pape Sixte IV, relativement à la demande d'une convocation d'un concile général à Lyon, et à la guerre que ce pape faisait avec le roi de Naples aux Florentins et autres princes de l'Italie (2).

Le 14 août 1508, Gui obtint enfin, après un procès qui avait duré quatre-vingt-douze ans, un arrêt du parlement de Paris contre les possesseurs des biens de l'ancienne maison de Sévérac, qui les condamna à les lui remettre (3).

Il avait épousé, par contrat du 21 juillet 1457, Marie d'Aubusson, nièce de Pierre d'Aubusson, grand-maître de l'ordre de Rhodes (4). Ce mariage fit passer dans la suite la seigneurie de Monteil au vicomte, dans la maison d'Arpajon, que Marie d'Aubusson donna à Jacques d'Arpajon, son petit-fils (5).

Bertrand, second fils de Gui, fut vicomte de Lautrec, seigneur de Montredon (6), et Louise, l'une de ses filles, devint abbesse de l'Arpajonie, nomination que Hugues I[er] s'était reservée pour lui et pour ses successeurs (7).

Jean III, fils aîné de Gui, lui succéda; il fit montre avec les hommes d'armes de l'Albigeois, dans l'armée que le duc de Bourbon, lieutenant-général du royaume, gouverneur du Languedoc, fit former au mois d'août 1495, auprès de Narbonne contre Ferdinand roi d'Espagne (8).

En 1507, il était de l'armée, que le roi Louis XII conduisit contre les Génois (9).

(1) Acte de donation en faveur de son fils Jean.
(2) Dom Vaissette, tome 5. pag. 55.
(3) Arrêt du parlement.
(4) Contrat de mariage.
(5) Testament de Marie d'Aubusson.
(6) Testament du Gui.
(7) Acte de fondation de l'Arpajonie.
(8) Dom Vaissette, tome 5. pag. 86.
(9) Dom Vaissette, tome 5. pag, 102.

Il fut prisonnier des Anglais dans la campagne de 1513, en Picardie ; il ordonna dans son testament du 22 janvier 1516, qu'après son décès, il fût enterré dans le chœur de l'église de Notre-Dame de Ceignac, et que son héritier fit placer sur son tombeau sa statue en pierre, ayant celle de saint Jean-Baptiste à sa droite, et celle de saint Christophe à sa gauche ; la sienne vêtue et armée, tel qu'il l'était lorsqu'il fut pris. « In et supra dictum indumentum » et alias in qualitate, in quâ dictus dominus testator erat » indutus, cum fuit captus prisonerius guerræ in Picar- » dia, per gentes armorum regis Angleterræ, inimicos » hujus regni Franciæ. » Ce monument, non en pierre mais en bois, existe encore dans le chœur de l'église de Ceignac, à côté de la porte de la sacristie, et est élevé à environ deux mètres et demi au-dessus du pavé.

Jean III avait épousé Anne de Bourbon, fille de Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon (en Dauphiné), amiral, et de Jeanne de France, fille naturelle de Louis XI ; il se qualifiait, dans son contrat de mariage, de sénéchal du comté de Rodez.

Son sceau était écartelé 1 de Toulouse, 2 et 3 de Sévérac, 4 d'Arpajon, avec la légende suivante : « Quid- » quid agas, prudenter agas et respice. »

René d'Arpajon, chevalier, fut conseiller et premier maître-d'hôtel de la reine ; il avait porté les armes en Italie, puisque dans son testament il donne l'emploi à faire, dans le cas où ses enfans seraient payés de ce qui lui est dû, est-il dit, de la lettre de marque contre les Florentins. Il avait épousé par contrat du 23 février 1528, Geraude du Prat, fille d'Antoine du Prat, chancelier de France, cardinal archevêque de Sens, et de feue Françoise Veini (1). Il mourut au mois d'août 1542 à Troyes ; il avait ordonné qu'il fût enterré dans l'église de Ceignac, aux pieds de son père Jean III.

(1) Contrat de mariage.

Antoine d'Arpajon succéda à son père René ; il embrassa le calvinisme : il avait, au mois d'avril 1562, levé dans les Cévennes une troupe de douze cents arquebusiers, qu'il devait amener au prince de Condé à Orléans ; mais il reçut ordre d'aller se joindre aux calvinistes de Toulouse, pour s'emparer de cette ville, dans laquelle il ne peut entrer, ayant été battu le 15 mai même année, entre Montauban et Verfeil, par les troupes de Montluc et forcé de se retirer sur Montauban ; il fut cependant peu de jours après au secours de ceux de Rabastens et, dans les derniers jours du même mois de mai, il obligea Montluc à lever le siège de Montauban (1). Il fut ensuite joindre l'armée du prince de Condé, et fut tué à la bataille de Dreux, le 19 décembre 1562.

Jean IV de nom, fils de Jacques d'Arpajon et de Charlotte de Castelpers, tous trois calvinistes, succéda à son cousin germain, Antoine. Il leva en 1567 des troupes en Rouergue, pour les conduire vers Alais et Anduze ; en 1568, il était à Castres, à la tête d'une compagnie de cavalerie, et au mois de mai 1569, ayant voulu s'emparer de Montech, près Montauban, il fut tué en poussant l'attaque ; sa mort fit lever le siège (2).

Charles d'Arpajon, frère puîné de Jean, mort sans enfans, lui succéda ; il ne se qualifiait dans ses actes que de noble homme, baron d'Arpajon et de Sévérac ; il se tint presque constamment éloigné de la cour, pour rester dans ses terres. Il donna procuration à noble Jean de Banis, son secrétaire, pour aller traiter de son mariage avec Françoise de Montal, fille d'honneur de Catherine de Médicis ; le contrat fut passé au Louvre le 8 janvier 1573, en présence du roi, de la reine-mère, du roi de Navarre, du cardinal de Bourbon, du prince de Condé et autres seigneurs (3).

(1) Dom Vaissette, tome 5. pag. 219, 223, 224, 228.

(2) Dom Vaissette, tome 5. pag. 282, 289, 294.

(3) Contrat de mariage.

JACQUES-JEAN IV et CHARLES D'ARPAJON avaient armé le château de Sévérac de quatre grosses pièces d'artillerie et de douze autres beaucoup plus petites, appelées fauconneaux ; on lisait les noms des d'Arpajon, des Montal, et des Castelpers, ainsi que le millésime sur les quatre pièces d'un très-fort calibre (1).

JEAN V de nom, baron d'Arpajon, succéda à son père Charles ; il était capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, et sénéchal du Rouergue par lettres du mois de juin 1592 (2).

Le 29 juillet 1589, il épousa, dans la chapelle de Castelnau-Bretenous, Jacquette de Castelnau et de Clermont (3).

LOUIS D'ARPAJON, vicomte d'Arpajon, puis duc, marquis de Sévérac, succéda à son père, Jean V. Il reçut, le 6 no-

(1) Toute l'artillerie fut enlevée en 1793, sur un ordre du représentant du peuple Châteauneuf-Randon et transportée à la citadelle de Perpignan ; les renseignemens demandés, afin de se fixer sur les époques et obtenus de M. le commandant de cette forteresse, ont été que les quatre grosses pièces avaient été conduites, depuis quelques années seulement, à Toulouse et y avaient été fondues, lors des derniers changemens opérés dans le matériel de l'artillerie.

(2) La requête présentée au parlement, par Jean d'Arpajon, demandant l'intérinement des lettres de nomination, porte : « Disant que au mois de jung mil cinq-cents quatre vingts » douse, sa dite Majesté l'aurait pourveu de l'état d'office de sé- » néchal au pays du Rouergue, et luy fait expédier lettres pa- » tentes à vous adressantes, pour le recevoir audit état et of- » fice, etc. : » cette requête fut repondue le 1 septembre 1593, » de soit monstré au procureur général du roi, qui mit au bas : » Veu les susdites lettres obtenues, par le suppliant, inquisi- » tion faite par autorité de la cour, de ses vie, mœurs, religion » catholique, apostolique romaine, et autres qualités requises, » n'empêchons l'intérinement desdites lettres, à la charge de » venir par ledit suppliant prêter le serment en la cour dans le » temps qui lui plaira... Vouloir abréger attendu la tresve. » On ne peut lire la signature du procureur-général.

(3) Contrat de mariage.

vembre 1615, l'ordre de lever une compagnie de cinquante carabins; et les 10 et 14 du même mois, ceux de lever deux régimens d'infanterie, de dix compagnies chaque. Le 20 avril 1620, le duc de Montmorenci lui donna commission de lever un régiment de douze compagnies de cent hommes chaque, et une compagnie de chevaux légers; et le 24 mai 1621, celle de lever un régiment de dix compagnies; en 1622, il assista au siége de Saint-Antonin sous Louis XIII, et fut ensuite laissé dans le haut Languedoc sous les ordres du duc de Vendôme, en qualité de maréchal-de-camp (1). Cependant les lettres de ce dernier grade ne lui furent expédiées que le 10 mai 1626. Le 14 août 1624, il lui fut expédié le brevet de mestre-de-camp d'un régiment de dix compagnies. Il commença à la tête de deux cents maîtres le combat que le duc de Montmorenci livra, le 3 novembre 1627, entre les villages de Souillanel et Souilles, à Rohan, chef des calvinistes, et enfonça leur aile gauche (2). Il conduisit, au mois d'avril 1629, des troupes au maréchal de Bassompierre, qui se disposait à faire le siège de Montauban (3). Au mois de février 1633, il reçut commission d'assister aux états du Languedoc, et au mois d'août suivant, il fut un des trois lieutenans-généraux chargés de gouverner cette province; il avait été fait chevalier des ordres du roi, à la promotion du 14 mai 1633; conseiller d'état le 6 septembre même année, et le 12, il reçut commission de lever une compagnie de chevaux légers. Les états du Languedoc, assemblés à Beziers, au mois de novembre 1634, et auxquels il assistait, lui accordèrent une gratification de six mille livres, et celle de trois mille à Gloriande de Themines, son épouse, pour leur témoigner leur joie de leur arrivée dans le pays (4). Capitaine d'une com-

(1) Dom Vaissette, tome 5. pag. 537.
(2) Dom Vaissette, tome 5. pag. 557.
(3) Dom Vaissette, tome 5. pag. 577.
(4) Dom Vaissette, tome 5. pag. 607.

pagnie de gens d'armes des ordonnances du roi du 27 mars 1635, des lettres de général d'armée pour aller commander en Franche-Comté, où il se distingua, lui furent expédiées le 14 juillet 1637, et, pendant cette campagne, les états du Languedoc, assemblés encore une fois à Beziers, lui accordèrent, quoique absent, une gratification, de six mille livres (1). Le 21 avril 1638, des lettres pour aller commander en Picardie, lui furent adressées; et le 31 octobre même année il en reçut d'autres qui l'instituaient gouverneur de Nanci et de Lorraine. Le 16 mars 1639, l'ordre lui fut expédié d'aller commander, jusqu'à l'arrivée du prince de Condé, l'armée formée en Languedoc pour la conquête du Roussillon. Le prince le détacha ensuite, à la tête d'un corps de quatre mille hommes, vers le Malpas. Le 25 septembre 1640, il reçut ordre d'assister aux états du Languedoc, qui cette fois encore lui accordèrent une gratification de huit mille livres, et le 21 mars 1641, il passa comme lieutenant-général à l'armée du Roussillon, qu'il commanda après le départ du prince de Condé pour assister aux états du Languedoc.

Le 22 novembre 1644, il obtint une déclaration pour le comté de Rodez. L'autorisation de passer au secours de l'île de Malte, à la tête de deux mille hommes armés et équipés à ses frais, lui fut donnée en avril 1645, et fut même accompagnée d'une lettre du roi, du 22 de ce mois. Le 23 mai suivant, le grand-maître, Paul de Lascaris, le nomma capitaine-général des troupes chargées de la défense de l'île, et, le 3 juillet, il lui donna l'autorisation, pour lui et son fils aîné, de porter la grande croix de l'ordre; l'aîné des successeurs de ce dernier devait être chevalier de l'ordre en naissant, comme aussi sa famille obtint en même temps le droit de placer au centre et sur ses armes celles de la religion et la croix octogone en dessous, avec les extrémités apparentes sur les quatre

(1) Dom Vaissette, tome 5, pag. 617.

côtés. Ces priviléges lui furent confirmés par le chapitre de l'ordre, et la bulle lui en fut expédiée le 30 juillet. Son frère Charles était grand-prieur de Provence en 1678. Des lettres lui furent adressées le 17 novembre 1645, pour prendre séance, avec voix délibérative, au parlement de Toulouse. Il fut nommé, en novembre 1647, ambassadeur extraordinaire, avec commission de porter l'ordre du Saint-Esprit au roi de Pologne. Les commissions des officiers chargés de représenter ceux de cet ordre dans la remise des insignes, ne furent cependant expédiées qu'au mois de mars 1648, époque à laquelle il partit pour aller remplir sa mission; mais le roi de Pologne étant mort avant son arrivée, il poussa jusqu'à Varsovie, contribua à l'élection de Casimir, frère du feu roi, et ne revint en France qu'après un séjour de près de dix-huit mois en Pologne (1). Le 16 septembre 1650, le brevet de duc et pair lui fut expédié; le 5 mars 1652, il fut nommé lieutenant-général à l'armée du Languedoc, et, en 1653, ministre d'état.

Le 20 janvier 1656, il lui fut expédié le brevet de mestre-de-camp du régiment du roi (infanterie); il partit de Sévérac le 8 mai suivant, avec M. de Saint-Point, qui en était lieutenant-colonel, pour se rendre à Clermont, en Auvergne, en prendre le commandement, et de deux régimens portant le nom de Royal n'en faire qu'un. Il fut, en 1657, sénéchal du Gévaudan. Le 10 février 1662, il eut commission de porter le collier de l'ordre du St.-Esprit au prince de Conti et autres (2).

(1) Journal de Barthélemi Villaret, maître-d'hôtel en Pologne du vicomte d'Arpajon.

(2) Les dates ci-dessus insérées des diverses commissions, brevets, nominations concernant le duc d'Arpajon, ont été extraites de deux inventaires en forme, faits l'un en janvier 1717, le second en mai et juin 1725, après apposition et levée de scellés au château de Sévérac, en présence du juge, du procureur-d'office de la terre, et des procureurs fondés des parties intéressées, toutes de la famille de Roye de La Rochefoucault.

Ici semble finir la carrière politique du duc d'Arpajon ; les places éminentes qu'il avait occupées, les divers commandemens qu'il a exercés, ses actions militaires attestent autant son mérite personnel que la haute considération dont il jouissait ; ses armoiries étaient écartelées 1 de Toulouse, 2 de Sévérac, 3 d'Arpajon, 4 de France ; l'écu de Malte superposé au centre. On leur donnait l'explication suivante :

Citharæ conjungit Iberia vestes,
Lilia dant Galli, datque Tolosa crucem.

Le duc voulant marcher en tout point sur les traces de ses ancêtres, il s'occupait, le 1er juillet 1662, dans son château de Sévérac, à des fondations pieuses ; la plus conséquente qu'il avait établie, d'après un vœu qu'il avait fait, dit-il dans ses actes, était la chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Lorette, qu'il avait fait construire sur un monticule, en face et tout près de son château de Sévérac. Elle fut consacrée en sa présence, le 1er novembre 1654, par M. Pelevin, chanoine de la cathédrale de Rodez, envoyé par M. de Patris, vicaire-général administrant le diocèse (1).

Marie de Simiane, seconde épouse du duc, l'avait dotée par son testament olographe, fait à Pézénas le 2 novembre 1657, d'un capital de 12,000 livres à placer en rente pour l'entretien de deux chapelains, et voulut que son cœur y fut déposé, ce qui eut lieu le 20 de ce même mois de novembre. Le 2 juillet 1662, son mari voulant remplir ses intentions, affecta devant notaire un revenu de 600 livres en fonds de terre, et par le même acte nomma les deux chapelains. Le 28 mars 1666, par autre acte passé à Paris devant Raveneau et Valon, notaires, il s'obligea envers Louis Abelly, évêque de Rodez, à fonder

(1) Journal du juge de Sévérac... Lettre autographe du duc d'Arpajon.

deux autres chapelles joignant celle de Lorette, l'une dédiée à saint Louis et saint Joseph, l'autre en représentation de celle du Saint-Sépulcre; à les doter d'un revenu de 2,000 livres, y compris les susdites 600 livres, pour l'entretien de huit chapelains chargés de desservir les trois chapelles, se réservant leur nomination pour lui et ses successeurs. La cession des biens destinés à la dotation des 1.400 livres de revenu, pour former, avec les 600 livres déjà données, celui de 2,000 livres, fut faite par acte public du 26 avril 1669; l'ordonnance d'approbation de la fondation fut donnée le 9 mai suivant, par M. Gabriel Voyer de Paulmy, alors évêque de Rodez; il en donna une seconde le 13 juillet 1670 (1), et les lettres patentes en autorisation furent accordées à Saint-Germain au mois d'avril 1671. Présentées plus tard au parlement de Toulouse, elles n'y furent enregistrées que le 29 mars 1681 (2).

Le duc d'Arpajon avait fait dans le principe ériger en duché-pairie sa terre de Sévérac, et ce dernier endroit porta effectivement le nom d'Arpajon de 1651 à 1655; mais en faisant, à cette dernière époque, transférer cet honneur sur la vicomté d'Hauterives, c'était par le fait l'accorder à la baronnie d'Arpajon, qui dépendait de la vicomté.

Le duc d'Arpajon, qui avait contracté trois mariages, eut de son premier, avec Gloriande de Themines, deux fils et deux filles: ces dernières se firent religieuses. Le fils aîné mourut en bas-âge; Jean-Louis, qui survécut, fut deshérité par son père, non-seulement pour s'être emparé du château de Sévérac dans la nuit du 19 février 1660, l'avoir occupé pendant un mois et l'avoir spolié, mais encore pour avoir contracté mariage contre la volonté de son père et contre les défenses portées par un

(1) Expédition en forme de ces divers actes.

(2) Pièces originales.

arrêt du parlement de Paris, du 1er juin 1669 (1). Il dirigea, devant ce même parlement, des poursuites contre son fils, et, le 21 février 1664, il en obtint un autre arrêt, portant que Jean-Louis d'Arpajon fils est mandé à la chambre pour être admonesté; ordonne qu'il s'abstiendra pendant six mois de la ville et prévoté de Paris et du ressort du parlement du Languedoc; le condamne à restituer à son père les meubles enlevés, dont il sera cru jusqu'à 24,000 livres, en 8,000 livres de dommages-intérêts, et encore en 4,000 livres envers le sieur de Berthelemi, intendant du duc, à rendre les papiers et aux dépens; défense de récidiver, à peine de punition exemplaire (2). L'exhérédation du fils fut maintenue par le père dans plusieurs actes subséquens, et, étant mort avant son père, le 16 mai 1669, celui-ci continua de l'appliquer à sa petite-fille et à son petit-fils, dans son testament olographe fait à Sévérac le 8 août 1672, et codiciles faits à Paris les 22 février 1676 et 20 juin 1677; elle en était en quelque sorte le principal article. Il lègue, dans ces trois actes, 40,000 livres écus à ses petits-enfans, confirme la donation dite entre-vifs qu'il avait faite à Paris, le 19 septembre 1670, en faveur de Catherine-Françoise d'Arpajon, sa fille, qu'il avait eue de son troisième mariage avec Henriette d'Harcour de Beuvron, et la nomme en outre son héritière universelle de tous ses biens meubles et immeubles, de quelque nature qu'ils soient et en quels lieux qu'ils soient situés (3).

Le duc d'Arpajon mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans dans son château de Sévérac, le 27 avril 1679. Il fut enterré, le 15 mai suivant, dans l'église de Notre-Dame de Ceignac, et son cœur, ainsi qu'il l'avait ordonné dans

(1) Arrêt rapporté dans celui du conseil-d'état du 24 février 1680.

(2) Arrêt rapporté dans celui du conseil-d'état sus-précité.

(3) Pièces originales.

son testament, fut enfermé dans la même boîte avec celui de Marie de Simiane, sa seconde femme. Cette boîte fut placée sous le seuil de la porte méridionale de la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, avec l'inscription sur le devant de la pierre : *Duo continet unus*. La marquise d'Ambres, née de la Rivière-Bonneuil, tutrice légale des enfans mineurs qu'elle avait eu de son premier mariage avec Jean-Louis d'Arpajon, attaqua, aussitôt après le décès du duc son beau-père, les dispositions qu'il avait faites; le conseil-d'état, devant lequel fut introduite l'affaire, après trois arrêts successifs, en rendit un quatrième, le 24 février 1680, qui renvoie les parties devant le parlement de Toulouse, qui donna, en 1696, gain de cause à Catherine-Françoise d'Arpajon, alors comtesse de Roye et de Rouci (1). Elle avait épousé, par contrat passé à Versailles dans l'appartement de madame la dauphine, le 7 février 1689, François de Roye de Larochefoucault, comte de Rouci (2).

Louis d'Arpajon, petit-fils du duc, et qui avait obtenu, en 1720, des lettres patentes pour ériger en marquisat d'Arpajon (Seine-et-Oise) l'ancien bourg de Chatres, fut lieutenant-général des armées, gouverneur du Berry, chevalier de la Toison-d'Or, par le roi d'Espagne, pour lui avoir conquis les forts d'Arens, Benasque, Casteléon et Solsonne. Il avait épousé Charlotte Lepas de Montargis, de laquelle il eut deux fils, Philippe-Louis et Louis-Charles (3), sur lesquels je n'ai aucun renseignement.

Sévérac, 3 décembre 1838.

MONESTIER, *ancien maire de Sévérac.*

(1) Jean Enjalbert et Jean Rosier, consuls de Sévérac pour 1696, portent en dépense dans leurs comptes une somme de 40 livres qu'ils avaient été autorisés à faire en réjouissance du gain du procès par la comtesse de Rouci contre le marquis d'Arpajon.

(2) Contrat de mariage.

(3) Moreri.

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR

L'ANCIENNE ABBAYE DE BONNECOMBE.

FONDATION.

Entre Magrin et Comps-la-Grandville, la vallée du Viaur s'élargit tout-à-coup et présente au sud-est un évasement dont la forme est à peu près celle d'un fer à cheval ; mais bientôt après les deux flancs se resserrent de nouveau, et la rivière torrentueuse continue de rouler ses flots bruyans dans l'étroite et solitaire vallée. C'est dans ce bas-fonds qu'était située l'abbaye de Bonnecombe. Aujourd'hui que la main des hommes a remué pendant des siècles la surface du sol, l'aspect de ces lieux se trouve singulièrement changé : on y voit des prairies, des champs, des vergers. A l'époque éloignée dont nous parlons, une épaisse forêt s'étendait au loin sur les deux rives ; à peine un sentier étroit et tortueux permettait-il d'y pénétrer, et Bonnecombe servait seulement de retraite aux bêtes fauves.

Des solitaires ne pouvaient choisir un lieu plus inaccessible et plus sauvage ; mais dans ces temps d'exaltation religieuse, les cénobites fuyaient le monde, brisaient avec joie les liens de famille pour aller s'ensevelir au fond des déserts. Un sentiment surnaturel les soutenait dans une vie tout entière d'abnégation et de sacrifices ; livrés tour-à-tour à la prière, à l'étude et au travail des mains, ils faisaient revivre ces vertus austères qu'on a tant admiré chez les Stoïciens et qui, épurées par le christianisme, brillaient encore d'un plus vif éclat.

En l'année 1163, un habitant du pays, nommé Pierre Hugo, et Astorgue, sa femme, donnèrent à Gausbert, abbé de Candeil (1), le terroir et l'alleu dont nous venons de parler et qu'on appelait alors le *masage de Brengayrenq;* un autre habitant, nommé Arnaud de Murat, et Ponce, sa femme, y joignirent l'alleu et la viguerie de *Vareilles* et de *Lacoste*. Peu de temps après, Bernard Sans fit don au même monastère du fief de *Cancellet*.

La plupart de ces terres étaient incultes : Gausbert résolut de les féconder par le travail. Douze religieux, partis par son ordre, se rendirent sur les bords du Viaur, sous la conduite du moine Mathfredus, homme de science comme de vertu, qui fut chargé de diriger la colonie. Que d'obstacles n'eurent-ils pas à vaincre dans cette solitude, privés des choses les plus nécessaires à la vie, ayant à lutter contre l'intempérie des saisons et l'âpreté d'un sol que jamais n'avait sillonné la charrue! Leur persévérance triompha de tout. A peine dix-huit mois s'étaient écoulés depuis leur apparition dans la vallée, que cette terre naguère si ingrate et si sauvage avait changé de face. Elle produisait de quoi suffire à leur subsistance. Une chapelle et quelques cellules construites de leurs mains s'élevaient sur un petit tertre qui avoisine la rivière et qu'on nomme encore l'Oratoire. Le 12 janvier de l'an 1166, Gausbert vint lui-même consacrer le nouveau monastère qu'il dédia à la Vierge; il y célébra les saints mystères et lui donna Mathfredus pour premier abbé.

La vie sainte des solitaires de Bonnecombe les mit bientôt en grand renom et leur attira la faveur des évêques, des seigneurs, et une foule d'offrandes de la part des simples

(1) L'abbaye de Candeil, en Albigeois, de l'ordre des Cîteaux, filiation de Clairvaux, avait été fondée en 1152, et frère Gausbert en fut le premier abbé. — Celle de Clairvaux dut son établissement à St-Bernard, en 1115. — Cîteaux, de l'ordre de Saint-Benoît, remontait à l'an 1098.

fidèles. L'évêque Hugues exempta l'abbaye de toutes *dîmes* et *prémices* (1) ; il lui donna les églises de Saint-Hilaire, de Magrin, de Comps et de La-Capelle-Saint-Martin. Pierre, successeur de Hugues dans le siège de Rodez, y joignit celles de Saint-Félix et de Saint-Jean-d'Anglars ; l'évêque Vivian, celle de Naucelle (2), et telle fut la prédilection de ces évêques pour Bonnecombe, qu'ils voulurent que leurs dépouilles mortelles y fussent déposées.

La prospérité de ce monastère s'accrut encore par la faveur des comtes de Toulouse (3) et de Rodez qui, à plusieurs reprises, le comblèrent de bienfaits considérables. Les rois de France eux-mêmes le prirent sous leur protection : on trouve notamment dans les archives des lettres de *sauvegarde*, *exemptions* et *priviléges* accordées par Philippe-le-Bel, Philippe-le-Long, Charles V, Charles VI, Louis XII, François I[er], Henri IV, etc., ainsi qu'un grand nombre de bulles pontificales dont il sera fait plus tard mention.

Quant aux offrandes, elles furent immenses. Trois cartulaires que j'ai sous les yeux renferment cinq cent soixante-sept donations, dont les plus anciennes datent de l'année 1167 et les dernières de 1247 ; mais ce n'est là qu'une partie des dons que reçurent les religieux de Bonnecombe dans les premiers temps ; car les cartulaires sont tronqués, et ceux qui manquent en contiennent probablement un très-grand nombre (4).

(1) Charte de 1172.

(2) L'église de Saint Hilaire en 1185, de Magrin en 1192, de Comps en 1194, de La Capelle en 1203, de St-Félix en 1221, de St-Jean-d'Anglars en 1252, de Naucelle en 1256.

(3) Raimond VII, comte de Toulouse, par une charte de 1222, exempta les terres de Bonnecombe de toute servitude humaine et de tous péages.

(4) Parmi les bienfaiteurs de cette abbaye, figurent, aux XII[e] et XIII[e] siècles, les seigneurs d'Arpajon, de Sévérac, de

Quelle prodigieuse libéralité ! c'était là l'esprit du siècle. On espérait gagner le ciel en faisant quelque legs à un monastère ; les hommes puissans surtout croyaient racheter leurs méfaits et étouffer la voix du remords par ce mode facile d'expiation et de pénitence.

La fortune de Bonnecombe s'accrut rapidement, et cela devait être, car chez les moines on acquérait toujours et n'aliénait jamais. Aussi Montesquieu fait observer que « le clergé avait tant reçu sous les trois races, qu'il dut » posséder plusieurs fois tous les biens du royaume. »

Des lois sages auraient prévenu cet abus en mettant un terme aux envahissemens du clergé. La révolution trancha la difficulté d'une autre manière : elle dépouilla les corps religieux de tous leurs biens et se les appropria.

Une autre conséquence inévitable de cette accumulation de richesses, c'était de corrompre tôt ou tard l'institution ; et, en effet, on vit dégénérer de bonne heure un grand nombre de monastères, et l'œuvre des anciens fondateurs y devint méconnaissable : ce qui a fait dire à un écrivain de nos jours, dans un ouvrage remarquable autant par la force du raisonnement que par la beauté du style, « que le mal de la révolution étant venu du clergé,

Calmont, de Landorre, de Castelpers, de Roquecesière, de Solages, de Cardaillac, de Belcastel, de Combret, de Panat, Raymond de Cervières, Faramond de Salmiech, Raimond d'Uzès, Rostaing et Adhémar de Castelas, Bernard de Bérenger, Guillaume de St-Paul, Pierre et Bégon de Cassanhes, Robert de Castelmary, Raimond de Montolieu, Guillaume d'Enjalbert, Guibert de Cadole, Pierre de Miramont. Raimond de Mayran, Gerault et Dieudonné de Mirabel, Begon, Hugues, et Ratier de La Roque, Rafin de La Rafinie, Guirald Bonefous, Raymond et Déodat Seinnorel de Salmiech, Gui et Amblard, du même lieu, Pons de Cassanhes, Bernard Rigaldy, Pons d'Auriac, Hugues de Peyrebrune, Sycard de Bonayde, Déodat de Brès, Bernard de Rozet, Pierre de Bonne, Raimond Bocafera Bernard, de Nancelle, Bégon et Hugues de Vilar, etc.

» c'est sur lui qu'a dû retomber le poids de la colère di-
» vine en 1790, année écrite dans les conseils de Dieu
» pour commencer l'époque de ses vengeances (1). »

Mais détruire n'est pas guérir : c'est le trait du sauvage qui abat l'arbre pour avoir le fruit. Si beaucoup de monastères étaient devenus infidèles à leur règle, d'autres en avaient conservé l'esprit et rendaient à la société des services de la perte desquels les institutions modernes ne l'ont point dédommagée. Croit-on, par exemple, que nos Académies aient succédé avec avantage aux nombreuses corporations de Bénédictins qui couvraient la France, et qui, sur tous les points du sol, amassaient des trésors de science et d'érudition? Pour ces laborieux solitaires, le culte des idées était une religion, non une affaire de gloriole ou d'intérêt.

Le titre de Bénédictin était une fonction, un office et non une sorte de décoration bonne à ajouter à d'autres honneurs. Le couvent était un atelier de travail scientifique ordonné, réglé, rattaché à un ensemble, non une réunion accidentelle d'hommes livrés à tous les plaisirs et à toutes les affaires du monde, venant de temps en temps causer ensemble et recevant, à chaque séance, un jeton de présence (2).

(1) *De la défense de l'ordre social contre le carbonarisme moderne*, par M. l'abbé Boyer, directeur du séminaire de Saint-Sulpice, tome 2, page 182. Cette pensée de M. l'abbé Boyer, présentée isolément, pourrait faire croire qu'il attribue uniquement au clergé le mal de la révolution ; il n'en est point ainsi. M. Boyer passe en revue les différens ordres de l'état et montre très-bien la part que chacun eut dans les abus et les désordres qui ont amené la ruine de la monarchie.

(1) Aussi bien ce n'est que par l'association et le célibat que l'homme se rend capable de grandes choses. « La nature de
» l'homme domestique, a dit M. de Bonald, sa fin, est sa re-
» production dans un autre soi-même ; la nature de l'homme
» public, sa fin, est le service des autres, auquel le célibat rend
» l'homme plus propre en le dégageant de tous liens personnels.

Il y avait en France des corporations qui tenaient en main l'instruction de la jeunesse : dans d'autres se formaient les orateurs sacrés et les docteurs de l'Eglise. Tout le monde sait combien furent illustres ces écoles.

Quelques corps religieux se consacraient plus spécialement aux œuvres de charité : corporations humbles, pieuses confréries dévouées à toutes les misères. C'étaient des hommes couverts de bure, la tête rasée, sous un chaperon grossier comme les serfs du moyen-âge ; leurs statuts leur imposaient de vivre d'aumônes, de se livrer aux services pénibles comme de vigoureux athlètes. Ils portaient secours aux incendies, et quand le lugubre tocsin se faisait entendre, ils sortaient de leur monastère pour accourir sur le lieu du désastre ; ils exposaient leur vie pour en sauver les victimes.

Ces hommes s'adonnaient aussi à la médecine pour soigner gratuitement le peuple, car ils étaient peuple et le servaient, se contentant pour tout salaire d'un peu de pain recueilli dans une besace de grosse toile.

Mais c'est surtout dans les grandes calamités, quand un fléau dévastateur décimait les populations, que leur dévouement se montrait sublime. Ils pénétraient dans les foyers d'infection, s'empressaient autour du lit des pestiférés, pensaient leurs plaies livides, ranimaient par leurs consolations leur courage abattu, ne cessant de donner des preuves de leur religieuse observation des devoirs qui consistent, pour les ordres catholiques, à ne tenir aucun compte de leur misérable chair, pour paraître plus purs dans une vie future.

Y avait-il un chemin périlleux, une montagne environnée d'abîmes, un désert inhospitalier que les peuples étaient obligés de franchir pour leurs relations sociales? aussitôt des moines se dévouaient et allaient s'établir dans

» C'est ce qui fait que le célibat s'introduisit dans l'état mili-
» taire comme dans le sacerdoce. »

les lieux les plus sauvages, les plus maudits de la nature. Là, le voyageur, quoique inconnu, était accueilli ; sa qualité d'homme était pour lui une recommandation suffisante. On allait à son devant pour guider ses pas au milieu des neiges et pour l'arracher aux périls qui le menaçaient. On réchauffait ses membres glacés, on lui prodiguait les soins les plus touchans. Ainsi se sont élevés sur les Alpes et en d'autres endroits fameux par leurs désastres, des Hôtels-Dieu pour secourir les voyageurs (1).

C'est une vérité généralement reconnue aujourd'hui, que les ordres monastiques rendirent dans leur temps d'immenses services à la civilisation (2) et à l'humanité. Ce furent eux qui conservèrent le dépôt des connaissances humaines mis en péril par l'invasion des barbares, et nous leur devons les plus précieux restes de l'antiquité, ainsi que beaucoup d'inventions modernes. Ils défrichèrent un grand nombre de forêts et de terres incultes, propagèrent l'agriculture, adoucirent les mœurs sauvages de l'Europe et répandirent au loin les arts et les sciences dont jouissaient depuis des siècles les peuples de l'Asie. Leurs richesses même, il les firent servir en partie à élever ces beaux édifices religieux qui décorent la France, à créer des bibliothèques, à fonder des asiles pour le malheur, à secourir l'état ruiné par des guerres désastreuses.

(1) Le couvent du Mont-Saint-Bernard, fondé au x[e] siècle par Saint Bernard de Menthon, et desservi par les moines Augustins, est un asile de ce genre. L'hôpital d'Aubrac avait été institué dans le même but.

(2) « Tandis que la société, en proie à une démoralisation » générale, n'offrait plus aucun centre d'activité nationale, pro» vinciale ou municipale aux esprits élevés, les monastères of» fraient des asiles à ceux qui voulaient vivre, penser et discuter » en commun, et ils devinrent bientôt le foyer le plus ardent » du mouvement intellectuel. L'industrie devint pour les com» munautés une étude savante. C'est des couvens que l'industrie » est sortie libre, pour s'établir ensuite au sein des villes du » moyen-âge, sous la protection du principe d'association. »

Mais cette disgression m'a trop éloigné de mon sujet, je me hâte d'y revenir.

CARTULAIRES.

« C'est parce que le clergé a été pendant un grand » nombre de siècles seul dépositaire des lumières, parce » qu'il a toujours fait corps et qu'il a toujours habité dans » les enceintes sacrées, que ses monumens sont nombreux » et chronologiquement continus depuis la plus haute an- » tiquité chrétienne (1). » Si donc on veut trouver quelques traces du passé et bien connaître l'ancien état de la province, il faut fouiller dans les archives des églises et des monastères.

Les moines transcrivaient avec beaucoup de soin sur des livres en parchemin les titres originaux, et c'est ce qu'on appelle *cartulaires*, du mot *carta*, nom qu'on donnait autrefois aux actes, et d'où est venu celui de charte. La forme des caractères et la date des derniers actes font penser que les cartulaires de Bonnecombe ont été écrits vers la fin du treizième siècle : c'est le gothique pur, très-net et d'une lecture facile quand on a la clé des abbréviations. L'écriture du siècle suivant est moins correcte et s'éloigne sensiblement du type gothique. Aux quinzième et seizième siècles, elle s'altère encore davantage.

Les donations comprennent tantôt des alleux ou terres franches, *alodium*, ce qui rendait les moines propriétaires du fonds ; tantôt des fiefs, *feudum*, des rentes féodales, *census*, des dîmes, *decunnæ*, ce qui les rendait seigneurs et bénéficiers. Ces anciennes donations sont fort simples ; la législation n'avait point encore compliqué la forme des contrats. Le donateur déclare ses intentions au donataire devant quelques témoins qui signent (2) l'acte ordinai-

(1) Monteil, *Traité des matériaux manuscrits*.

(2) Ceux-ci n'apposaient d'ordinaire qu'une simple croix, que

rement retenu par un clerc. Ces actes sont pour la plupart écrits en latin barbare, un petit nombre le sont en idiome vulgaire. En voici quelques-uns que je traduis ou transcris littéralement :

Donation de Pétronille de Cassanhes (1).

« Au nom de Dieu, l'an de l'Incarnation 1174, moi » Pétronille de Cassanhes, pour moi et pour tous mes » successeurs, de bonne foi, sans dol et sans aucune rétention, pour le salut de mon âme et de celle de mes » parens, je donne et concède à Dieu et à la bienheureuse Marie de Bonnecombe, et à Guillaume, abbé, et » aux frères du même lieu présens et à venir, le fief du » Mas de la Bessière d'Auriac, et tout ce que j'ai et dois » avoir dans ce lieu ou quelque personne pour moi, afin » que vous le jouissiez librement et paisiblement, et le » possédiez à perpétuel droit, et pour que ce don ait sa » teneur, je l'affirme sur les saints Evangiles. Sont témoins de cette donation : Bernard de las Sallettas, Bernard dels Mazels, Béralde et Deusdédit, ses frères. »

(*Cart.* 1, *f.* 7.)

Ramundus della Rocca dat quod habebat in Briçio (Brès).

« Notum sit quod anno Incarnationis 1185, ego Ramundus della Rocca Deodati Guidonis de Solmegio consanguineus pro me et pro omnes successores meos bona » fide sine dolo et sine omni retentu pro amore Dei et » remissione peccatorum meorum dono et desamparo Deo

l'écrivain faisait suivre de leur nom précédé de la lettre S., initiale du mot Signum. *Signum Bernardi, Signum Guillelmi.* Les premiers notaires furent institués par les seigneurs pour leur service particulier. On les prenait toujours parmi les clercs, comme étant les seuls instruits dans ce siècle illétré. Ce ne fut qu'après 1200 que l'usage des notaires se répandit et que leurs fonctions devinrent publiques.

(1) Le texte de cet acte est en latin.

» et monasterio Bonecumbæ et habitatoribus ejusdem loci
» præsentibus atque futuris totum quod habeo ut habere
» debeo in mansis de Bricio ut alia aliqua persona pro
» me ut de me ut libenter et quiete semper habeatis et
» possideatis dono et nemora mea ad usus vestros et
» meas herbas atque herbages pecoribus vestris et ju-
» ravi super sancta Evangelia quod istud donum pro me
» non violetur nec acquidem alio jussu ut monitu meo.
» Et vos fecistis in caritate helemosinam hujus doni testes
» sunt Guillelmus Petri, Guiraldus Parets, Bernardus
» Paillerius, Guiraldus Calvets et Bernardus de las Sa-
» letas, et Stephanus Cellararius in cujus manu istud
» factum fuit et Bernardus Hugo qui scripsit. »

(*Carl.* 1, *f.* 25.)

Nous donnons à l'abbé et aux frères du même lieu..... Cette formule qui se reproduit constamment dans les anciennes donations, explique le droit qu'avait l'abbé à une partie des revenus du monastère.

On découvre aussi, dans les mêmes actes, l'origine des distributions réglées qui se faisaient à la porte des couvens. Quand les religieux avaient reçu un legs, ils acquittaient leur reconnaissance par une aumône de quelques sous, que le donateur recevait avec humilité. Dans la suite des temps, ce retour devint obligatoire, et on en appliqua le bénéfice aux pauvres.

Il y aurait bien une observation à faire sur les noms qu'on voit au bas des actes : jusqu'au onzième siècle, point de nom de famille. Chacun se distinguait par un nom propre auquel on ajoutait quelquefois une épithète tirée des qualités ou de la profession de la personne. Ainsi l'on disait : Géraud le roux, Jacques le forgeron, ou bien Guillaume fils de Bertrand, Bernard fils de Robert. Quand les nobles eurent rendu leurs prérogatives héréditaires, ils ajoutèrent à leur nom celui de leur fief ou de leur château, et cette nouvelle dénomination passa à leurs descendans. Par analogie, chez les bourgeois et les manans, le nom patronimique ou la qualification qui l'accompagnait

furent adoptés par la famille et se transmirent d'âge en âge. Ainsi je vois dans des actes fort anciens, les noms d'*Augerius*, *Guitardinus*, *Bertrandus*, *Robertus*, *Jacobus faber*, *Petrus Malamosca*, devenir autant de noms distinctifs de la race dans ceux d'Auger, Guitard, Bertrand, Robert, Fabre, Malamosque. Au commencement du douzième siècle, cet usage était généralement établi.

Donation de Raymond de Combret, commandeur de la Selve (1).

« Conogoda causa sia que l'an de la Encarnatio de » nostre Seinor Jesu Crist 1184 eu Raimond de Combret » comandaire de la Selva et tots lo covent de Mezeissa » la maiso, per bona fe et senes engan per nos et per tots » los altres que so avenir donan et autretan a Deu et a S. » Maria de Bonacumba et a labbat Bertrand e a vos fra- » tres presens e eldevenidors la meitat del dezme en dos » Mazes e las Salettas et en una apendaria e la quarta » part del dezme el Roure et so que poirem quarir e la » meitat del dezme els Montillet los Soteiras del mas dels » Faus sobeira essoteira (2) la meitat del dezme del mas » Teirilene e ela pendaria Darlanesca detsament la meitat » del dezme esse plus tanta delz mases dals Faus. Ni en » aquestas tegudas la plus et daiso farem quitantia ad » reig. Autos so Ademars Raols, Guillem Bec, Bernars » de Boni et Bernars de la Salettas que aquesta do re- » ceup et Bernarts Salettas laltre peire de Fretas Maisos » Roberts de is. » (*Cart.* 1, *f.* 28.)

De tous les chevaliers du moyen âge, si les Templiers étaient les plus braves, ils étaient aussi les plus ignorans. L'histoire dit que leur dernier grand-maître, Jacques de Molay, ne savait pas signer son nom. Le commandeur de Combret n'était guère plus lettré. Le clerc qui retenait

(1) Commanderie de l'ordre des Templiers.

(2) Supérieur et inférieur.

la donation écrivait en idiome vulgaire pour lui en faire comprendre la teneur. Cette remarque s'applique à la plupart des nobles de l'époque, hauts et puissants seigneurs qui ne savent pas lire et se contentent d'apposer une croix informe au bas du parchemin noirci tant bien que mal par un érudit chapelain.

Langage.

Dans cet acte on voit l'idiome vulgaire près de son origine, car c'est au douzième siècle que paraissent les premières traces de patois (1). Jusques là les actes s'écrivaient en latin. Ce n'est pas que le parler vulgaire ne fût employé avant cette époque, mais il ne se retrouve pas dans les monumens écrits.

Le nouvel idiome se forma principalement du latin, langage qui depuis la conquête Romaine était d'un usage général dans les Gaules. La domination Franque ou Française, au cinquième siècle, arrêta l'usurpation jusques-là progressive de la langue latine. La nécessité des communications entre les peuples du Nord et les anciens habitans, fit naître peu à peu le nouveau langage tenant le milieu entre le latin et le barbare, et qui leur facilitait les moyens de s'entendre. Telle fut l'origine de la langue Romane : celle des vainqueurs et celle des vaincus s'y fondirent par un heureux mélange, et elle s'enrichit aussi des emprunts qu'elle fit aux langues que parlaient les nations primitives des Gaules. Mais s'il est facile d'apprendre de nouveaux mots, peu de gens sont capables d'apprendre le secret d'un nouveau système grammatical : voila pourquoi le Roman ou Romain vulgaire, offrit la réunion de la syntaxe barbare et de la phraséologie latine.

Or, de cette corruption de la langue-mère il résulta

(1) On voit dans Bosc une pièce analogue encore plus ancienne. C'est un hommage du château d'Ayssène, fait en 1135, au comte de Rodez, par Frotard de Broquiez.

deux principaux dialectes, suivant le génie particulier des peuples implantés dans nos contrées, les Francs en delà de la Loire, les Visigoths en deçà. Le Provençal prit le nom de langue d'*Oc*, le Français proprement dit, celui de langue d'*Oil*, et ces deux dialectes affectèrent également et au même titre le nom générique de langue Romane. Ils représentaient bien encore effectivement l'ancien langage du peuple-roi; mais ils en différaient en ce que le latin était devenu d'un usage particulier et le roman d'un usage général : le premier, celui des gens de lettres; le second, celui de tout le monde. Cette observation est importante en ce qu'elle explique parfaitement l'absence de tout monument littéraire, en dialectes vulgaires, depuis le cinquième siècle, époque probable de leur formation, jusqu'au douzième siècle, car le fameux serment des enfans de Louis le Débonnaire (1) n'est pas plus un mo-

(1) Voici ce traité, tel qu'il est rapporté par Nithard, écrivain contemporain; c'est le plus ancien monument que nous ayons.

« Pro Deo amor et pro christian poblo et nostro commun
» salvamento dist di en avant in quant Deus savir et podir me
» dunat; si salvareio cist meon fradre Karlo in adjudha et in
» adhuna cosa si cum om per dreit sau fradre salvar dist in o
» quid il mi altre si fazet; et ab Luher nul plaid nunquam
» prendrai qui meon vol cist meon fradre Karlé in damno sit. »

Le savant Ducange en a fait l'interprétation latine suivante :

« Pro Dei amore et pro christiano populo et nostro communi
» salvamento in antea in quantum Deus sapere et posse mihi
» dederit; salvabo hunc meum fratrem Carolum et in auxilio et
» in unaquaque causa ut homo per jus suum fratrem salvare
» debet in eo quod ille mihi alter faceret; et cum Lothario
» nullum placitum unquam capiam quod una voluntate huic
» meo fratri Carolo in damno sit. »

Pour l'intelligence de ce morceau, il faut savoir que Louis, prince de Bavière, et Charles-le-Chauve, son frère, roi de France, s'abouchèrent à Strasbourg, en 843, pour faire publiquement et solennellement une ligue entre eux contre leur frère, l'empereur Lothaire, et que, pour se faire entendre des

nument littéraire que les fragmens de mots celtiques répandus dans les auteurs latins de la première et de la seconde race. Ainsi, tandis que le Roman fut exclusivement parlé, le latin fut, jusqu'au milieu du douzième siècle, exclusivement écrit.

deux armées, ils prononcèrent la formule ci-dessus en tudesque et en roman.

On voit aisément par ce fragment le rapport que le *Roman* avait avec la langue latine. C'était moins une langue nouvelle qu'un parler informe et barbare; un latin corrompu par la terminaison de quelques mots. Le français ne commença à prendre un caractère propre que deux siècles après.

Quoique en général on ne fasse remonter les plus anciens manuscrits de notre langue nationale qu'au douzième siècle, il est néanmoins probable qu'on commença à l'écrire plus tôt. Nous voyons qu'au Concile d'Arles, en 851, il fut ordonné aux ecclésiastiques de faire leurs homélies et leurs instructions en *roman*, afin que chacun pût les entendre. Or, dès ce moment, les prédicateurs durent écrire en cette langue, car alors comme aujourd'hui tous n'improvisaient pas leurs discours.

D'autre part, les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, tom. 6 et 7, disent que les Romans ont commencé chez nous au dixième siècle, et réfutent fort bien Le Maire, l'abbé Fleuri et D. Calmet qui les font moins anciens de 200 ans.

Ce qu'il y a de certain, c'est que parmi les fabliaux en vers, plusieurs sont du onzième siècle. Au douzième apparaît la vieille épopée française qui nous a été conservée dans les grands poèmes à mesure hexamètre ou pentamètre, à couplets ou stances monorimes, de longueur indéterminée et qu'on désigne communément sous le nom de Romans *des douze pairs*, Romans de *Charlemagne*, parce que la plupart des héros étaient contemporains et compatriotes de ce grand empereur. Il faut y ajouter le St-Graal, Tristan, Artus et les autres romans de la Table-Ronde, au treizième siècle, créations Britanniques dans leur origine, mais que les Français eurent le privilége de faire les premiers connaître à l'Europe;

Les chants de nos poètes méridionaux ou troubadours qui florissaient aux douzième et treizième siècles. Le Rouergue en revendique plusieurs qui furent renommés dans leur temps et dont MM. Victor de Bonald et Lunet ont retracé l'histoire.

Il ne faut pas juger de l'ancien langage de nos pères par les échantillons barbares que nous avons cités. C'est comme si on voulait apprécier notre langue moderne par des actes de notaire ou des procès-verbaux de maire de village.

« Variée, pittoresque, dit M. ......, dans le *Musée du* » *Midi*, abondante avec précision, piquante avec naïveté, » suave et riante comme le ciel du Midi qui la fit éclore, » la langue d'*oc* fut surtout l'interprète des grâces et des » amours ; mais elle put se plier à tous les tons et s'é- » lever sans effort à la dignité, de manière à célébrer » avec un égal bonheur les prouesses des chevaliers et » les naïves amours des pasteurs.

» Le caractère primitif de la langue d'*oil* était loin » d'offrir les mêmes avantages ; pour une oreille exercée, » le cri de guerre du Sicambre résonne encore dans cer- » taines terminaisons très-peu harmonieuses de la langue » française, malgré l'heureuse transformation que cette » langue a subie sous un si grand nombre d'écrivains su- » périeurs. Quatorze siècles de progrès et de civilisation » n'ont pu effacer entièrement de notre langue comme de » nos lois, cette trace de barbarie que l'épée victorieuse » de Clovis y laissa profondément empreinte. »

La liste des autres anciens manuscrits est fort courte :

La Traduction du livre des Rois, manuscrit du douzième siècle, qui appartenaient à la sœur de Saint-Louis, abbesse de Longchamp;

Quelques Sermonnaires du treizième siècle ;

L'Histoire de la prise de Constantinople, par Villehardouin, manuscrit du commencement du treizième siècle ;

La Chronique de St-Denis jusqu'à St-Louis, du même âge ;

La Traduction de Guillaume de Tyr, jusqu'à la mort de Philippe-Auguste, du même âge ;

L'Histoire des comtes de Flandres, jusqu'au comte Ferrand, du même âge ;

L'Histoire de St-Louis, par Joinville, qui ne nous est parvenue que dans un français défiguré.

Que si on veut savoir pourquoi la langue d'*oil* finit pourtant par être préférée, je répondrai que ce ne fut point en raison de sa supériorité, mais par un concours d'événemens essentiellement politiques. Les hasards des combats ont fait les destinées du langage comme du pays. Aux plaines de Vouillé le sort des peuples qui se disputaient la Gaule et l'avenir de leurs idiomes, fut irrévocablement fixé. Clovis éteignit dans le sang d'Alaric l'espoir de la littérature méridionale. Le langage des vainqueurs devint celui de la France entière.

Mais on désire sans doute un échantillon de cette langue d'*oil*, telle que la parlaient autrefois nos aïeux. Je vais copier l'*Oraison Dominicale*, « cette divine prière qui » de tous les points de la terre monte continuellement » vers le ciel. » Elle est tirée d'un recueil de sermons en vieux français, qui paraît être de la fin du douzième siècle (1).

« Sire Pere qui es es ciels, seintefiez soit li tuens nuns : » adviengе li tuens regnes : soit faite la toie voluntez : si » com ele faite el ciel, soit ele faite en terre : notre pein » de cascun jor nos donne hui : e pardone nos nos mes- » fais, si com nos pardonums a cexls qui mesfait nos ont : » ne soffrez mie que nos soruns tempté par le temptateur » al Diable, et par malveise char mené a mal : mais » delivres nos du mal. Amen. »

Dîmes. — Églises. — Vigueries.

Dans un grand nombre de donations il est question de dîmes, d'églises, de vigueries. En 1174, Bernard de Calmont et Beraldus, son frère, donnent au monastère de Bonnecombe les dîmes qu'ils avaient sur la paroisse de Magrin. — En 1204, Guilabertus de Calmont donne au

(1) Ce manuscrit ne provient point des archives de Bonnecombe. C'est M. Monteil qui le cite dans son excellent Traité de *Matériaux manuscrits.*

même monastère la viguerie (*vicariam*) du mas de la Calm. — Dès le principe, les évêques lui avaient donné plusieurs églises. En 1256, le chapitre de la Chaucelade, en Albigeois, lui donna celle de Moularès. Quelquefois ces églises se vendaient. En 1350, Bonnecombe acheta celles de Ste-Juilhette et de Druilhe.

On demandera peut-être comment il se pouvait faire que des individus et quelquefois même des laïcs disposassent des églises et de leurs biens qui, par leur nature, auraient dû être une propriété publique et inviolable. Les églises avaient été richement dotées dans le principe, et par cela même étaient devenues un objet de convoitise pour les grands. Charles Martel en dépouilla le clergé (1) et forma des biens ecclésiastiques une nouvelle espèce de fiefs qu'il donna à ses gens de guerre, à vie ou à perpétuité, en alleu ou en fief. A la vérité, Charlemagne promit de ne plus partager les biens des églises aux gens de guerre; mais les donations déjà faites subsistèrent toujours. Ce fut, dit Montesquieu, l'occasion de l'établissement des dîmes. « Charlemagne ne voulant point faire » restituer aux gens de guerre, établit la dîme, nouveau » genre de bien, qui eut cet avantage pour le clergé, » qu'étant singulièrement donné à l'église, il fut plus » aisé dans la suite d'en reconnaître les usurpations. » Sous le règne de Charles-le-Chauve, les envahissemens sur le clergé se reproduisirent, et, à l'époque dont nous parlons, un grand nombre de seigneurs se trouvaient en possession d'églises, de dîmes et autres bénéfices arrachés aux prêtres par la violence. Un retour au sentiment reli-

(1) Les usurpations avaient probablement commencé plus tôt, d'abord sous les Visigoths qui étaient Ariens et qui persécutaient les Catholiques, puis sous le faible règne des successeurs de Clovis et de la part des Sarrazins, dont la haine contre le culte du Christ était implacable. Aussi l'on voit le siège épiscopal de Rodez demeurer vacant pendant plus de 160 ans, depuis Arédius, qui vivait en 670, jusqu'à Féraldus en 838.

gieux fit rendre ces biens à leur destination primitive, et ce ne fut, à dire vrai, qu'une tardive restitution.

Qu'entendait-on par viguerie, en latin *vicaria ?* C'étaient de petites circonscriptions de territoire régies, pour la justice, par des officiers des comtes ou vicaires, et qui répondaient à peu près à nos communes d'aujourd'hui. Quand l'usurpation des seigneurs se fut consolidée, les vigueries se transmirent comme les fiefs.

Donation du domaine de Paismainade.

« Anno Incarnationis Jesu Christi 1191, ego Raimun-
» dus de Savarzac et ego Alimunda uxor ejus, et ego
» Raimundus, et ego Fortanerius, et ego Maria filii
» eorumdem, per nos et per omnes successores nostros,
» bona fide, sine dolo, damus, tradimus atque concedi-
» mus Domino et Beatæ Mariæ Bonecumbæ et Bertrando
» abbati, et vobis aliis fratribus ejusdem loci præsentibus
» atque futuris, campum de *Paismainada*, qui est in
» manso *Begonenc de Otenes*, et aliam terram de eodem
» manso quæ est juxtà campum de *Gasto de Montoliu*,
» ut perpetuo jure possideatis in æternum, et juramus
» sub sacro sancta Evangelia tacta, quod nihil in præ-
» dicto dono requiramus aut aliqua persona in monitu
» nostro aut consilio.

» Testes sunt Rigaldus Amblardi, Deodatus Malamosca,
» Guido de Mainac, Deodatus Durandus, d'Onet, Ber-
» nardus, sacerdos Sancti-Hilarii, Raymondus Guiraldus,
» Robertus Malamusca et Deodatus de Cabanis, qui hoc
» scripsit. » (*Cart.* 2, p. 47.)

Voilà le noyau du domaine de Paismainade, bel héritage qui s'était transmis intact jusqu'à nos jours. Ce noyau se grossit rapidement par les libéralités de Guiral de Cardaillac, de Raimond de la Garrigue, de Bérenger de Canac, d'Étienne del Estroa, de Bernard de Montolieu, du comte Hugues et de Raymond de Rodez, qui donnèrent à Bonnecombe tout ce qu'ils possédaient dans le Masage, *in manso d'Otenes et in manso de la Carreira.*

Raymond de Rodez était sans doute un frère du comte. L'acte de donation, qui porte la date de 1195, est souscrit par Anzailla, sa femme ; Brunixens et Alazaïs, ses filles ; par le mari de Brunixens, et par le comte de Rodez *pro fianza*.

Montolieu.

Avez-vous jamais visité Saint-Maime, ce joli petit village qui borne à l'est la riante vallée de l'Auterne? vous en avez sans doute ouï parler, depuis que le curé du lieu, l'infortuné Pagès, fut étranglé dans son presbytère comme l'avait été le dernier des Condé dans sa maison de Saint-Leu, sans que la vindicte des lois ait pu atteindre les coupables !.... Saint-Maime est bâti au pied d'un monticule en pain de sucre, dont le sol dénudé contraste avec la riche végétation de la plaine. Sur le sommet, existait jadis le château de Montolieu, propriété des comtes du Rouergue dès le onzième siècle, et qui devint ensuite celle des comtes de Rodez. On en voit à peine aujourd'hui les vestiges. Ce château devait avoir de l'importance, car les comtes y entretenaient des officiers. C'est ce que nous apprennent deux donations de Bernarde de Montolieu, l'une écrite en latin, l'autre en idiome vulgaire (*Cart.* 2, *f.* 48 et 49). *Ea Bernarda moiller que soi del caste de Montolieu.* Elle qualifie le père de son époux de *Dux de monte Oliveo*, commandant de Montolieu. On y voit qu'il s'appelait Pierre, qu'elle même avait deux fils, Hug et Esquafred, et plusieurs filles, Guillemine, Rixens, Aiglena, mariée à Bernard Hugues, et Sibille, épouse de Pierre, qui se dit *Sirvens*. Ceci nous explique l'origine de plusieurs anciennes et nobles familles qui avaient pris le nom des châteaux des comtes, dont elles obtinrent l'inféodation après en avoir eu le commandement.

Servitude.

Voici des traces de servitude : elles sont communes dans les actes de ce siècle et du suivant (1).

(1) Montesquieu fait observer que la servitude de la glèbe ne

En 1197, Ramond de Saunnac, Pierre et Hugues, ses frères, Pétronille et Saurimonde, ses sœurs, donnent au monastère de Bonnecombe l'aleu, le fief, la viguerie, ainsi que les hommes et les femmes, *homines et fœminas*, du village de la Calçade.

En 1207, Guillaume de Calmon donne au même monastère la huitième partie du lieu et de l'église de Magrin, le service du prêtre et sa part des hommes et des femmes.

On a beaucoup déclamé contre la servitude et certes avec raison; mais conçoit-on que dans un siècle aussi éclairé que le nôtre, après avoir tant fait pour la liberté, le peuple le plus policé de la terre ait conservé l'esclavage dans ses colonies?

Dès le onzième siècle, quelques seigneurs, de leur propre mouvement, affranchirent les serfs de leurs domaines. On lit ces mots touchans dans un acte d'affranchissement de 1060, conservé dans les archives de Conques.

« Au nom de Dieu le Père et de son Fils unique qui » s'est incarné pour donner la liberté à ceux qui étaient » dans l'esclavage du péché, afin qu'il daigne aussi nous » délier de nos fautes, nous avons résolu de délier les » hommes qui gémissent sous le joug de notre servitude; » car il a dit : délivrez et vous serez délivrés; et à ses » apôtres : vous êtes tous frères. C'est pourquoi, si nous » sommes tous frères, nous ne devons forcer aucun de » nos frères à la servitude; et d'ailleurs la suprême Vé- » rité nous dit : *ne vous qualifiez pas de maîtres.* Si elle » blâme donc l'orgueil et la prééminence humaine, à » plus forte raison la dureté de la domination C'est pour- » quoi nous, etc. »

fut point établie par les seigneurs, et qu'elle existait dans une partie de la Gaule avant l'entrée des peuples du Nord. Seulement, par suite des divers partages de la monarchie, des guerres civiles qu'ils firent naître et du droit des gens alors établi, le nombre des serfs augmenta considérablement.

Un siècle auparavant (en 974), la comtesse Garsinde avait dit, en dictant ses dernières volontés : « Que tous » mes serfs soient libres à cause de l'âme de mon mari, » de la mienne, et de tous les fidèles chrétiens. » Il appartenait à la religion, qui fait un dogme de l'immortalité de l'âme, d'inspirer d'aussi nobles et d'aussi généreuses pensées.

La plupart des affranchissemens en Rouergue eurent lieu au quatorzième siècle. Vers le milieu du quinzième toute servitude avait disparu. Il n'en fut pas de même partout ailleurs : Monteil rapporte que vingt-trois communautés de serfs, appartenant à l'abbaye de Luxeuil, refusèrent de s'affranchir, en 1787, pour une modique somme d'argent. C'était deux ans avant la révolution.

D'Arpajon.

Les cartulaires jettent quelquefois du jour sur l'origine de certaines familles. Dans un acte de donation, Bernard d'Arpajon fait intervenir son frère Hugues, évêque de Rodez. *Et de his omnibus dono vobis fidei ussorem et garentiam Hugonem fratrem meum Ruthenensem episcopum* (1). Or, cet Hugues, évêque, était frère du comte de Rodez, Hugues II, fils d'autre Hugues, Ier du nom, et d'Ermengarde de Creyssels. Ainsi, la famille d'Arpajon, illustre par elle-même, ne l'était pas moins par son origine. C'était une branche cadette de la maison de Rodez.

La version de Moreri n'a plus aucun fondement : il prétend « que la maison d'Arpajon passa, vers le com- » mencement du douzième siècle, à une branche cadette » de la maison de Toulouse, qui continua d'en porter le

(1) Donation faite en 1200, par Bernard d'Arpajon, au monastère de Bonnecombe, du mas Delfayet et des dîmes des paroisses d'Hix et d'Ampiac (*Cart.* 111, *f.* 117).

Dans une autre donation du même Bernard (*f.* 116), il est pareillement question de son frère Hugues, évêque de Rodez.

» nom et les armes. » Double erreur : d'abord la maison d'Arpajon n'existait pas au commencement du douzième siècle, puisque Bernard, son auteur, ne parut que vers la fin ; puis, ce fut au contraire la maison de Lautrec qui passa, en quelque sorte, dans celle d'Arpajon, par le mariage d'Héléna de Toulouse-Lautrec avec Hugues, sire d'Arpajon, IIe du nom, qui reçut, pour la dot de sa femme, une partie de la vicomté de Lautrec. Dès lors les d'Arpajon écartelèrent leurs armes de celles de Toulouse. La femme de Bernard s'appelait *Richa*. Peut-être était-elle de la maison de Calmont, qui possédait, avant les d'Arpajon, le bourg et château de Plantcage et de grandes propriétés dans les environs. Il est probable qu'elle apporta cette terre à Bernard, et que par suite sa famille changea sa résidence dans un château près d'Espalion, qu'on appelle encore Calmont-d'Olt. Quant au nom d'Arpajon, que prit Bernard, M. de Gaujal a mal à propos combattu l'opinion de M. Bosc, qui le faisait provenir d'un lieu situé du côté des Cevennes. Divers actes authentiques, découverts par M. Monestier, de Sévérac, prouvent qu'il existait anciennement sur les frontières du Gévaudan, près des Cevennes, une terre et château avec le titre de baronnie, portant le nom d'Arpajon.

Anciennes familles éteintes.

Personne ne sait probablement aujourd'hui qu'il existait anciennement dans le pays une famille puissante du nom de Salustre. Un Seigneur, nommé *Saluster*, fonda l'église de Vabres en 984. En 314, Bernard de Salustre, seigneur de la Romiguière, vendit aux religieux de Bonnecombe Saint-Michel de Landesque, dépendance de Pousthomy. Amadec de Salustre était cardinal en 1405.

On ne connaît pas davantage les familles de St.-Paul et de Mauritanie. Un acte, daté des kalendes de septembre 1318, nous apprend que noble Baldouin de Mauritanie avait échangé sa terre avec le roi Philippe-le-Long, et que ce dernier était resté débiteur envers Baldouin de

la somme de 311 livres 4 sols 9 deniers parisis; qu'en conséquence le roi, pour se libérer, lui céda l'albergue de 10 livres tournois qu'il avait sur les hommes de la Romiguière et de la Cazotte, ainsi qu'un autre albergue de 7 livres sur les hommes de Pousthomy, « avec pouvoir de » vendre et aliéner ces droits à qui bon lui semblerait, » sans que le roi ni personne pût prétendre à raison de » ce à aucune finance. » Noble Baldouin, pressé par le besoin d'argent, mit aussitôt à l'encan l'albergue de 10 livres, et elle fut adjugée, le 21 octobre 1318, à Léonard de Salustre, moyennant 260 livres; mais celui-ci n'ayant pu se libérer, l'albergue fut acquise par l'abbé de Bonnecombe qui paya comptant. A cette époque, où la plupart des seigneurs, appauvris par les guerres d'outre-mer, se trouvaient dans l'obligation d'aliéner leurs domaines, les gens d'église profitaient de l'occasion pour accroître les leurs.

En feuilletant ces poudreuses archives, on trouve bien des familles autrefois florissantes, aujourd'hui éteintes; bien des lieux habités dont les traces et le souvenir sont entièrement perdus.

Je vois, dans une transaction de 1241, qu'il existait à St.-Just un couvent de femmes dont l'abbesse se nommait Cécilie, et que sa sœur, Ramonde, avait donné à Bonnecombe plusieurs fiefs; je vois qu'en 1240 l'abbé fit l'acquisition de la terre et du château de Bernac, en Albigeois; qu'en 1280, Garfailh de Saint-Paul, damoiseau, seigneur du château de Saint-Cernin, lui donna la moitié du masage de la Vaysse, situé dans la paroisse de Balaguier; qu'en 1256, Bernard de Monestier, chevalier, lui donna le lieu de Bar et le château d'Endoque; qu'en 1350, les religieux achetèrent les églises de Ste.-Juilhette et de Drulhe; que vers le même temps ils possédaient des maisons à Millau, Albi, Rodez, et que ces dernières étaient situées près le cimetière de Saint-Amans. Il serait trop long d'énumérer tous les legs que le monastère de Bonnecombe dut à la trop facile piété de nos pères. Je n'en rapporte plus que deux.

Par testament du 2 avril 1252, Bertrand de Roquescesière donne à l'abbaye de Bonnecombe les biens qu'il avait à Miramont, Pousthomy, Roquescesière, Le Selfier, ainsi que sa part du château de Balaguier, qu'il possédait en commun avec le comte de Toulouse, voulant qu'au cas où ce prince trouverait bon de garder pour lui l'entier château, il fût tenu de payer dix mille sous melgoriens aux religieux. Bertrand ordonne en outre qu'après sa mort son corps soit transporté à l'abbaye de Bonnecombe pour y être inhumé. Des dispositions semblables se trouvent assez souvent dans les dernières volontés des seigneurs de ces temps-là. En 1262, Bernard Hugues, écuyer, de Balsac, donne pareillement tous ses biens à Bonnecombe, sous la condition expresse que son corps sera enterré dans leur église. En 1200, même clause dans le testament de Bertrand de Calmont. Non seulement les grands personnages, dans ce siècle dévot, tenaient à honneur d'obtenir la sépulture monacale, mais plusieurs même, avant de mourir, se faisaient revêtir de l'habit religieux et terminaient sous le froc une vie passée dans le tumulte des camps et souvent dans toutes sortes de désordres.

Foi et Hommage.

Si vous êtes curieux de savoir ce que c'était qu'un acte de foi et hommage (1) sous le régime féodal, remontez avec moi au commencement du quinzième siècle, et transportez-

(1) Le possesseur ou tenancier d'un fonds noble faisait reconnaissance à son seigneur *directe*. Le seigneur directe faisait hommage au seigneur féodal, celui ci au seigneur suzerain, en sorte qu'une chaîne d'obligations réciproques tenait liés tous les membres de la société féodale.

L'abbaye de Bonnecombe relevait directement du roi pour quelques-unes de ses terres, mais pour le plus grand nombre, des comtes de Rodez. En qualité de vassal, l'abbé devait à ces derniers foi, hommage et dénombrement à chaque mutation, tant du seigneur que du vassal.

vous pour un instant au château de Gages, non pas dans cet élégant palais décoré par le cardinal d'Armagnac, mais dans le sombre manoir (1) flanqué de grosses tours, où l'on emprisonnait les évêques et poignardait les maréchaux de France. Le 9 mai 1419, vers les dix heures du matin, un assez grand nombre de personnes se trouvaient réunies dans la grande salle du château. Outre les conseillers, les gentilhommes et les officiers ordinaires de la maison, on y distinguait des moines, des clercs, des chevaliers, et même quelques bourgeois citadins qui ce jour-là avaient eu l'honneur d'être admis auprès de monseigneur. Au haut bout de la salle paraissait un homme d'une taille élevée, jeune encore, mais qui portait sur sa figure l'empreinte de chagrins prématurés. La fierté de ses regards et je ne sais quoi de dur répandu sur ses traits, inspiraient un respect mêlé de crainte. Un chaperon couvrait sa tête; son corps était enveloppé dans une longue robe d'un tissu précieux, mais telle pour la forme que la portaient à cette époque les ordres religieux; à la riche ceinture qui en retenait les plis, pendait une dague, et des éperons d'or complétaient chez lui le costume d'un chevalier de haut lignage. C'était le comte Jean IV d'Armagnac, qui venait de succéder à l'immense fortune du connétable Bernard, son père, massacré à Paris le 12 juin de l'année précédente. L'air sombre et pensif du comte Jean se communiquait à toute l'assemblée, et l'on entendait à peine les paroles qui s'échappaient à voix basse dans les différens groupes formés dans cette immense salle. Cette scène monotone fut interrompue par l'arrivée de trois nouveaux personnages que leur robe blanche, surmontée d'un capuchon noir, fit aussitôt reconnaître pour des moines de Clairvaux. C'était Pierre d'Anac, *par la miséricorde divine*, abbé de Bonnecombe, qui, accompagné du prieur

(1) L'ancien château avait été bâti par le comte Henri II, à la fin du treizième siècle.

et du syndic de son monastère, venait faire hommage à son nouveau suzerain. L'abbé s'avança vers le comte d'un pas mal assuré, lui fit trois profondes révérences, auxquelles Jean d'Armagnac répondit par une *gracieuse* inclination. Après l'échange des complimens d'usage, Rigald des Ondes, chevalier, sénéchal du comté, annonça à haute voix la cérémonie de l'hommage. Aussitôt les assistans se rangèrent en cercle des deux côtés de la salle; le fond se garnit d'une triple rangée d'hommes d'armes et des officiers subalternes de la maison. Le comte s'assit dans un grand fauteuil de cuir noir, orné de clous à tête dorée; un page apporta sur ses genoux un livre missel ouvert. L'abbé, tête nue (*capuco remoto*), se mit à genoux devant lui, plaça ses mains jointes dans les siennes, au-dessus du livre saint, et, dans cette humble posture, prononça la formule d'usage.

Mais pour faire parfaitement connaître cette cérémonie, dont le serment politique actuel n'est qu'une pâle copie, je vais laisser parler un témoin qui au même moment en consignait minutieusement tous les détails sur une grande feuille de parchemin. C'était maître Malamont, notaire public du comté, appelé pour prendre acte de l'hommage. J'ai retranché de son récit quelques phrases qui m'ont paru des répétitions inutiles; ce qui reste suffira pour prouver que l'honorable notaire ne négligeait rien pour préserver les prérogatives du comte de toute fâcheuse interprétation.

Hommage de l'abbé de Bonnecombe au comte de Rodez.

« Au nom de Dieu, *amen*. Sachent tous présens et à
» venir, que l'an de l'Incarnation 1419 et le neuvième
» jour du mois de mai, au château de Gages, en pré-
» sence de moi, notaire public, et témoins soussignés,
» devant excellent et magnifique prince, Jean, *par la*
» *grâce de Dieu*, comte d'Armagnac, Fezenzac et Rodez,
» vicomte de Pardiac, Creyssels, etc., seigneur des mon-
» tagnes et châtellenies du Rouergue, etc., etc., s'est

» présenté vénérable père, Pierre d'Annac, par la misé-
» ricorde divine, abbé de Bonnecombe, lequel, non in-
» duit par la force ni la crainte d'aucune personne, mais
» volontairement et de bon gré, pour lui et pour son
» monastère, étant tête nue (1), les deux genoux à terre,
» tenant ses deux mains jointes entre celles dudit sei-
» gneur comte assis, sur le livre missel ouvert, a fait
» hommage et serment de fidélité pour les biens et reve-
» nus ci-après spécifiés, disant qu'il se reconnaissait vassal
» dudit seigneur comte pour lesdites choses, lui pro-
» mettant et lui jurant sur le susdit missel et la croix de
» notre Sauveur de lui être bon et véritable vassal, servi-
» teur obéissant et fidèle, de conserver, garder et défen-
» dre ses droits, honneurs, corps, vie et membres, de le
» servir utilement et lui être de bon conseil toutes les fois
» qu'il en serait requis; de ne jamais trahir les secrets
» qui lui seraient confiés par ledit seigneur comte ou de
» sa part; mais de révéler au contraire et d'empêcher de
» toutes ses forces les trames ou machinations qui, à sa
» connaissance, seraient ourdies contre lui et mettraient
» en péril sa vie ou celle de sa femme et de ses enfans,
» de faire enfin observer et accomplir toutes autres
» choses auxquelles est tenu un bon et fidèle vassal envers
» son seigneur, telles qu'elles sont spécifiées et com-
» prises dans les formules du serment de fidélité, après
» quoi ledit seigneur comte a relevé ledit abbé, et
» en signe d'amour et contentement, l'a baisé sur la
» bouche; et ledit abbé, sous ledit hommage et presta-
» tion de serment de fidélité, qui est consigné dans cet
» authentique et public instrument, a reconnu et avoué
» en toute vérité, tenir et vouloir tenir à perpétuité dudit
» seigneur, comme comte de Rodez, ici présent et stipu-
» lant, de même que les prédécesseurs de lui abbé ont

(1) Les seigneurs laics étaient sans épée, dague, ceinture, éperons, manteau, ni gants.

» tenu depuis un temps immémorial des prédécesseurs
» dudit seigneur comte de Rodez, en fief franc, libre et
» honorable, savoir ;

(Suit ici l'énumération des biens.)

» Sur tous et chacun des biens ci-dessus dénommés,
» ledit seigneur abbé a avoué la supériorité, ressort et
» appellations du seigneur comte de Rodez, s'est reconnu
» par exprès son homme et vassal, ce que ledit seigneur
» comte a gracieusement accepté ; après quoi, tant notre
» seigneur comte que ledit seigneur abbé de Bonnecombe,
» ayant demandé et requis que tout ce dessus fût consigné
» dans un ou plusieurs instrumens publics de même te-
» neur, le présent acte a été dressé par moi, notaire
» soussigné, dans la salle du château de Gages, l'an,
» mois et jour que dessus, en présence de nobles et puis-
» sans hommes, Aymeric de Castelpers, vicomte d'Am-
» biatat ; Visian, seigneur de Vesins ; honorable homme
» Jean Carrière, bachelier ès-lois, archidiacre de Saint-
» Antonin et chanoine en l'église cathédrale de Rodez ;
» noble homme Guillaume Cocural, seigneur de La Bas-
» tide, conseiller dudit seigneur comte ; religieux hommes
» Pierre Massetan, syndic, et Jean Delsire, prieur dudit
» monastère de Bonnecombe ; noble homme Georges de
» Taurines, du lieu de Ceor ; Hugues Pelos, de la pa-
» roisse de Savignac ; Pierre Andrieu, marchand de la
» cité de Rodez, et moi Pierre Malamont, habitant de
» Rodez et notaire public du susdit comte notre seigneur,
» qui ai transcrit le présent acte sur le livre des hommages
» et reconnaissances féodales dudit seigneur. »

TITRES DE JUSTICE.

On se fait en général une fausse idée des justices sei-
gneuriales. Toute justice émane du souverain, soit roi,
soit peuple, et c'est là la plus belle prérogative de la puis-
sance. Or, aux siècles de la féodalité, la souveraineté ré-
sidait en partie dans les seigneurs ou possesseurs de fiefs ;

mais ceux-ci n'exerçaient pas la justice par eux-mêmes, non plus que le roi ne l'exerce aujourd'hui. Ils instituaient des juges inamovibles qui la rendaient en leur nom. Comment le droit de justice fut-il dès le commencement attaché aux fiefs? Voici l'explication qu'en donne Montesquieu :

« C'était un principe fondamental de la monarchie, que ceux qui étaient sous la puissance militaire de quelqu'un étaient aussi sous sa juridiction civile. Une des raisons qui attachait ainsi ce droit de justice au droit de mener à la guerre, était que celui qui menait à la guerre faisait en même temps payer le droit du fisc, qui consistait en quelques services de voiture dus par les hommes libres.

» Il y avait aussi d'autres droits de justice qui provenaient d'un usage établi chez les peuples Germain est appelé *composition*. Outre la composition qu'on devait payer aux parens pour les meurtres, les torts et les injures, il fallait encore payer un certain droit que les codes des lois des barbares appelaient *fredum*. On peut ainsi le définir : Récompense de la protection accordée contre le droit de vengeance. Ceux qui obtinrent les fiefs en tirèrent tous les fruits et tous les émolumens; et comme les plus considérables étaient les profits judiciaires, *freda*, que l'on recevait par l'usage des Francs, il suivait que celui qui avait le fief avait aussi la justice, qui ne s'exerçait que par des compositions aux parens et des profits au seigneur. Ainsi les justices étaient établies avant la fin de la seconde race, et elles dérivent du premier établissement et non de l'usurpation. On n'a point de concessions originaires des fiefs, parce qu'ils furent établis par le partage qu'on sait avoir été fait entre les vainqueurs. On ne peut donc pas prouver par des contrats originaires que les justices dans le commencement aient été attachées aux fiefs; mais si dans les formules de confirmation ou de translation à perpétuité de ces fiefs, on trouve, comme on a dit, que la justice y était établie, il fallait bien que

ce droit de justice fût de la nature du fief et une de ses principales prérogatives.

Tant que l'autorité royale fut en vigueur, principalement sous Charlemagne, les charges publiques et les bénéfices ou fiefs qui y étaient attachés ne s'accordaient que temporairement. Les rois rendaient la justice par eux-mêmes, assistés de plusieurs seigneurs et des jurisconsultes de leur cour, ou par ceux auxquels ils en donnaient le pouvoir, tels que les comtes et leurs lieutenans, que l'on nommait *vicomtes*, *vicaires* ou *viguiers*.

« Vers la fin de la seconde race, dit Hénault, les ducs ou gouverneurs des provinces, les comtes ou gouverneurs des villes, les officiers d'un ordre inférieur, profitant de l'affaiblissement de l'autorité royale, rendirent héréditaires dans leur maison des titres que jusques-là ils n'avaient possédés qu'à vie, et s'érigèrent eux-mêmes en seigneurs propriétaires des lieux dont ils n'étaient que les magistrats, soit militaires, soit civils, soit tous les deux ensemble. Par là fut introduit un nouveau genre d'autorité dans l'état, auquel on donna le nom de *suzeraineté*. »

Telle fut l'origine de la noblesse et du régime féodal, et ce grand changement commença à s'opérer sous le règne de Charles-le-Chauve, petit-fils de Charlemagne, vers le milieu du neuvième siècle (1).

Mais comme les seigneurs n'étaient pas égaux en puissance, diverses hiérarchies s'établirent entre eux pour la justice comme pour les autres privilèges. Le comte prétendit avoir une juridiction universelle sur tous ceux qui relevaient de lui féodalement, et il établit des juges, qu'on nommait baillis, pour rendre la justice en son nom. D'après le même principe, les seigneurs vassaux du comte

(1) En 861, Raimond, fils de Fulgand, prenait le titre de comte *par la grâce de Dieu*.

prétendirent à une autorité relative au degré d'importance des fiefs qu'ils avaient usurpés. De là la supériorité de certains fiefs sur les autres, et la différence des droits qui leur étaient attachés (1).

Ce fut Louis-le-Gros (1108—1137) qui commença à reprendre le pouvoir dont les vassaux s'étaient emparés. Il en vint principalement à bout en diminuant la trop grande autorité des justices seigneuriales. On envoya d'abord dans les provinces des commissaires royaux appelés *missi dominici;* ils éclairaient de près la conduite des ducs et des comtes; ils recevaient les plaintes de ceux qui en avaient été maltraités, et dans le cas où ils ne jugeaient pas eux-mêmes, ils les renvoyaient aux grandes assises du roi.

Aux commissaires royaux succédèrent de grands baillis, qui formèrent une juridiction souveraine dans les comtés, jusqu'à l'époque où les parlemens furent rendus sédentaires, sous Philippe-le-Bel. Les grands baillis établirent

(1) Il y eut dans les fiefs trois degrés de justice : justice haute, justice moyenne et justice basse. Le droit de basse justice consistait à connaître des causes civiles jusqu'à trois livres. C'était le dernier échelon de la judicature dans la hiérarchie féodale.

Dans les justices moyennes, on connaissait de toutes les causes civiles sans distinction, et des criminelles lorsque l'amende n'excédait pas soixante sols.

Le seigneur, haut justicier, connaissait seul des crimes qui entraînaient peine de mort, peine afflictive ou infamante. Il succédait aussi aux batards en certain cas, et à ceux qui ne laissaient aucuns héritiers testamentaires. C'est à lui que les biens confisqués et les amendes étaient adjugés, ainsi que les *épaves* et partie des trésors trouvés. Il avait la propriété des rivières non navigables, le droit prohibitif de chasse, etc. Celui qui avait la haute justice dans un lieu pouvait seul, et à l'exclusion de tous autres, se qualifier seigneur de ce lieu. Ceux qui avaient la directe (le cens, le champart ou autres droits utiles) sans justice, ou qui n'avaient que la justice moyenne ou basse, ne pouvaient se dire seigneurs sans ajouter la qualification de seigneurs *directes*, de seigneurs en la basse ou moyenne justice.

la doctrine des *cas royaux*, c'est-à-dire qu'il y avait certains cas et certaines matières dont le jugement appartenait de droit aux justices royales, et dont les juges des seigneurs ne pouvaient connaître même entre leurs sujets ; et ces cas ne furent pas désignés. Par ce moyen, on restait maître d'en augmenter arbitrairement le nombre. Les grands baillis usèrent si habilement de l'introduction des cas royaux, que bientôt les justices des seigneurs perdirent une partie de leurs attributions.

Ces mêmes baillis étant devenus trop puissans, on donna à leurs lieutenans le droit de juger à leur place. A cet exemple, le roi obligea les seigneurs de céder aussi l'exercice de leurs fonctions à leurs officiers. Les baillis royaux se multiplièrent à mesure que s'accrut le domaine royal, et, par la voie des appels, ils accoutumèrent les peuples à reconnaître la justice royale. Cette notable amélioration dans l'ordre de la justice s'opéra principalement sous le règne de Saint-Louis (1226—1270).

Ce grand prince commença par proscrire l'absurde procédure des duels judiciaires dans ses domaines, et ordonna que, quel que fût le procès, soit au civil, soit au criminel, on fût obligé de prouver son droit par des écrits, par des témoins et par le raisonnement. Il ordonna ensuite que le plaideur qui se croirait mal jugé, se pourvoirait par appel devant un tribunal supérieur en pouvoir. La plupart des seigneurs adoptèrent dans leurs seigneuries la nouvelle forme introduite dans les justices royales.

Ils laissèrent donc s'introduire dans leurs domaines, comme dans ceux du roi, la coutume d'appeler du tribunal du vassal au tribunal supérieur de son suzerain ; mail il arriva de là que, par la gradation de ces appels, les affaires se trouvèrent portées de suzerain en suzerain jusqu'au roi, dont on ne pouvait appeler, parce qu'il était le dernier terme de la supériorité féodale. De cette manière, le roi recouvra la souveraineté judiciaire dans tout le royaume ; les seigneurs la perdirent dans leurs justices, et cette perte accéléra celle de leur indépendance.

Après cette disgression, qui m'a paru nécessaire pour fixer les idées sur l'origine et le développement du pouvoir judiciaire en France, je reviens à ce qui concerne particulièrement notre pays.

Les plus anciennes institutions judiciaires dont on trouve des traces en Rouergue sont les vigueries, *vicariæ*. Ces offices, inhèrens, à ce qu'il paraît, aux fiefs, se transmirent avec eux, quand les seigneurs se furent emparés de la puissance publique et l'eurent rendue héréditaire dans leur famille. De là vient que dans une foule d'actes du XII[e] siècle, on voit les seigneurs concéder tantôt la viguerie d'un lieu, *vicariam*, tantôt le fief, *feudum*, quelquefois l'un et l'autre. Ces vigueries formèrent les justices seigneuriales.

Puis les comtes établirent dans leurs domaines des tribunaux supérieurs qu'on nomma baillages. En 1258, il y avait cinq baillages en Rouergue : Millau, Rodez, Peyrusse, Villeneuve et Najac. Vers la même époque, Alfonse de France, dernier comte de Rouergue et de Toulouse, subordonna les baillis et les autres juges particuliers de ses terres à un sénéchal qui avait été établi en 1226 par le comte Raimond VII, son beau-père. Dès 1264, le même comte Alfonse avait en outre auprès de sa personne, à l'exemple de St-Louis, son frère, un parlement auquel on appelait des sentences des sénéchaux, et qui fut l'origine du parlement de Toulouse, institué quelques années plus tard par Philippe-le-Hardi (1).

Les comtes de Rodez imitèrent bientôt l'exemple de leurs suzerains, en créant vers 1282 un sénéchal dans leur comté.

En 1271, le Rouergue ayant été réuni à la couronne par la mort d'Alfonse, qui n'eut point de postérité, l'exercice de la justice prit une nouvelle force entre les

(1) En 1280.

mains du roi (1). Les sénéchaux succédèrent, en quelque manière, à toute l'autorité des comtes, en sorte qu'ils eurent l'administration de la justice, des armes, de la police et des finances. Ils furent aussi revêtus du pouvoir qu'avaient eu les commissaires royaux ou *missi dominici*, qui jugeaient les causes d'appel dévolues au roi. Toutes les causes jugées dans les divers tribunaux, même dans ceux du comte de Rodez, ressortissaient par appel à la sénéchaussée royale du Rouergue, séant à Villefranche, et les jugemens des sénéchaux furent définitifs jusqu'à l'établissement des parlemens. Pendant que la noblesse se faisait un ridicule point d'honneur de n'avoir aucune teinture des lettres, les sénéchaux et baillis laissèrent à leurs lieutenans ce qui était du fait de la justice, pour s'occuper uniquement des armes ; ceux-ci remplirent dès lors toutes les fonctions judiciaires (2).

Dans la suite, les rois leur ôtèrent d'abord le maniement des finances, puis le commandement des armes par l'établissement des gouverneurs. Ils leur laissèrent seulement la conduite de l'arrière-ban pour marque de leur ancien pouvoir.

En 1349, le Rouergue se divisait en seize baillages royaux dont les chefs-lieux étaient Peyrusse, Roquecezière, Najac, Villeneuve, La Roque-Valsergue, Laguiole, Sauveterre, St-Geniez, St-Rome-de-Tarn, Verfeil, St-Affrique, St-Antonin, Cassagnes-Royaux, Millau, Compeyre et Villefranche.

Les comtes de Rodez, qui jouissaient sur leur territoire de toutes les anciennes prérogatives des comtes du Rouergue, avaient : 1° un sénéchal, qui était le chef de la jus-

(1) Ce fut vers la même époque qu'on adopta les lois de Justinien.

(2) L'administration de la justice fut même ôtée définitivement aux baillis et sénéchaux et remise à leurs lieutenans, par ordonnance rendue aux états-généraux de Blois, en 1560.

tice ; 2° un juge de la comté ; 3° un juge des montagnes et quatre châtellenies ; 4e un juge des appaux ou appels.

Louis XI ayant confisqué, en 1471, les domaines du comte de Rodez, il éleva le sénéchal du comté au rang de sénéchal royal, et ordonna que lui et ses justiciables ressortiraient dorénavant au parlement de Toulouse et non au sénéchal de Rouergue ; mais cette érection ne dura guère : Charles VIII, successeur de Louis XI, à l'instigation des consuls et des habitans de Villefranche, remit les choses dans leur ancien état. La sénéchaussée comtale de Rodez ne fut convertie en sénéchaussée royale qu'en 1621. A cette époque, le titre de sénéchal était purement honorifique. Les fonctions judiciaires avaient été départies entre divers officiers qui formaient une compagnie comme nos juges actuels..

Sous Henri II, furent institués les présidiaux pour juger en dernier ressort certaines affaires médiocrement importantes. Les nouveaux juges ne firent qu'un même corps avec ceux de la sénéchaussée. Le chef prit le nom de juge-mage et lieutenant-général, comme le lieutenant du sénéchal, pour la partie criminelle, prenait celui de lieutenant criminel. Le siége présidial de Villefranche fut érigé par un édit royal de 1552 ; celui de Rodez, seulement en 1635. On joignit d'abord à ce dernier le baillage de Millau, qui ressortissait auparavant à Villefranche ; mais, sur des réclamations qui s'élevèrent, la juridiction de ce baillage fut rendue à Villefranche en 1664.

L'abbaye de Bonnecombe n'avait la justice en propre que sur un petit nombre de terres ; pour le plus grand nombre, elle l'exerçait en paréage (1) avec les seigneurs de Landorre.

(1) On appelait paréage une convention d'après laquelle deux seigneurs nommaient ensemble, ou à tour de rôle, les juges, baillis et autres officiers de leurs terres, afin que la justice fût exercée en commun.

Dans le principe, une partie des terres de l'abbaye relevaient directement du roi, comme étant au lieu et place des comtes de Rouergue. Dans un accord de 1280, fait entre Philippe-le-Hardi, par le ministère de Guillaume de Maliscoye, chevalier, sénéchal de Rouergue (1), et l'abbé de Bonnecombe, il fut convenu que la justice de ces terres serait en paréage. L'acte d'accord comprenait St.-Félix-de-Rinhac, Anglars, Bonnefond, Naucelle, Connac, Frons, Comps, Vareilles, Auriac, Calviac, Clapiés, Moneau, la Capelle-Farcel, Ruffepeyre, la Pause, Lafont, Carramaurel, et certaines possessions dans les mandemens de Panat et de Balaguier.

Peu de temps après, le roi céda ses droits de justice aux seigneurs de Landorre, et l'on voit par une composition de l'an 1304 qu'Arnaud de Landorre en était dès lors en possession.

Quant aux autres terres de Bonnecombe qui relevaient pour l'hommage des comtes de Rodez dans les mandemens de Salmiech et d'Arvieu, une transaction en paréage de 1299 nous apprend que la justice haute appartenait aux barons de Landorre et la moyenne et basse à l'abbaye (2).

J'ouvre au hasard quelques-unes des liasses qui forment la volumineuse collection des titres de justice de Bonnecombe.

« Lettres d'intimation portant privilège d'ériger des fourches patibulaires, et enjoignant de faire ôter celles

(1) Le nom de ce sénéchal ne se trouve point sur la liste des sénéchaux de Rouergue publiée dans les *Annales* de M. de Gaujal.

(2) St.-Hilaire, le terroir de Landorre, le mas et terroir du Causil, le Bastié, le Rouve et Peyrefixe, sis dans le fief de la Vayssette; le Pouget, Rastapau, le Barthas, Estévénenc, le Salès, la Matarie et Anglars, Fréjemaious, le Bès, Carbasse, Pouchonnal, Baussac, la Bastide, le Coudere, la Calm, Brès, Flourac, la Barthe, Burgayrette, Salecroup et Craysac.

érigées de la part du roi au masage de *Tire-Cabre* et un poteau au masage del Mazet, lesdites lettres données d'autorité du sénéchal de Rouergue, le 6 de la lune après la fête de St-Cyrice 1306. » — Ceci regarde le paréage de Naucelle.

Les seigneurs justiciers étaient fort jaloux de leurs droits, et les revendiquaient avec force quand ils les croyaient méconnus. Et comme il arrivait souvent que les justices seigneuriales étaient contestables, soit que les titres ne fussent point assez clairement établis ou les territoires suffisamment déterminés, on voyait des prévenus disputés par les juges Bannerets, enlevés quelquefois violemment pour être transférés d'une prison à l'autre, jusqu'à ce que l'autorité des sénéchaux ou des baillis eût mis fin à ces tristes conflits.

Les fourches patibulaires et les piloris pour la punition des criminels étaient ordinairement érigés sur des lieux élevés, en avant des bourgs ou des villages où se rendait la justice. On les désigne encore en beaucoup d'endroits sous le nom de *Puech de los Fourcos*, *Puech-Bourrel*, *Puech de lo Justice*, *de Tiro-Cabro*, *etc.*

« Sentence de mort d'autorité du juge de Lavabre contre une femme de Cadars, en 1315. » Là, le monastère de Bonnecombe avait en seul la haute justice.

« 1534. — Cahier contenant l'entier procès fait à la requête du procureur fiscal de Bernac, contre la nommée Marguerite Rustan, veuve de Jean Lagal de Campéché, accusée du crime d'inceste avec M. Jacques Lagal, prêtre, son beau-frère, pour réparation duquel elle fut condamnée en soixante sols d'amende envers l'abbé de Bonnecombe et d'être prise des prisons de Bernac, pour être conduite en celles de Castelnau de Bonnefoux. »

Le scandale qui résultait des débats d'une pareille affaire était pire que le mal. Il est des fautes qu'il est plus dangereux qu'utile de traduire au grand jour. On en doit laisser l'expiation au remords.

« 1590. — Deux hommes de Naucelle, Pelet et Azam, condamnés à mort par le juge dudit lieu, et arrêt du parlement de Toulouse qui confirme la sentence. »

Une réflexion se présente au sujet des justices cléricales. Comment pouvaient se concilier, chez des prêtres, les redoutables fonctions de juges criminels avec celles de ministres d'un Dieu de paix, surtout lorsqu'on a de tout temps proclamé si haut cette maxime : *Ecclesia abhorret à sanguine*. On dira qu'ils ne jugeaient point eux-mêmes, qu'ils instituaient seulement les juges. Mais tout le monde sait que dans les parlemens il existait des conseillers clers qui faisaient partie des chambres criminelles; que plus anciennement, des prêtres, des évêques, siégeaient aux tribunaux de l'inquisition. On dira encore que les uns s'abstenaient de prendre part aux sentences de mort, et que les autres se contentaient de livrer les coupables au bras séculier. C'est justement ce qui se passe dans nos assises. Les jurés déclarent la culpabilité, les juges formulent la sentence et appliquent la peine. Cependant les jurés n'en sont pas moins les véritables juges, les seuls arbitres de la vie ou de la mort des accusés.

J'aurais mieux aimé que les mains des prêtres fussent entièrement pures de ce sang que l'intérêt de la société commande quelquefois de verser; c'eût été plus conforme à leur caractère évangélique et à ces paroles de leur divin Maître qui a dit : *Mon royaume n'est pas de ce monde*.

« 1666. — Exécution par effigie du nommé Genieys, condamné à mort par sentence du juge de Comps, pour crime d'adultère avec la femme de Tayac. » Quelle effrayante pénalité ! Quand bien même le législateur ne l'aurait pas adoucie, nos mœurs seules l'eussent fait tomber en désuétude.

« Procédure criminelle pour le procureur fiscal de Naucelle contre André Besset, del Mas-Nau, et Catherine Turq, de la Bécade, atteints et convaincus de meurtre et assassinat de la femme dudit Besset, en date de l'an 1760. »

Bessel entretenait avec Catherine une liaison coupable. Gênés par la présence de l'épouse légitime, ils complotent l'un et l'autre sa mort et la consomment. Ce drame sanglant se reproduit souvent dans nos fastes judiciaires. Quand la cupidité se joint à la débauche, le danger des plus grands crimes ou des lâchetés les plus infâmes est souvent au bout des liaisons formées sous de tels auspices.

« 2 mars 1744, sentence du juge de Naucelle pour le procureur fiscal dudit lieu qui condamne la fille Marguerille à être pendue pour avoir célé sa grossesse et avoir tué secrètement son enfant. »

Les lois étaient autrefois fort sévères en cette matière. D'après un édit rendu par Henri HI, en 1556, toutes filles ou femmes qui cachaient leur grossesse étaient punies de mort, lorsque l'enfant périssait, même par accident, sans avoir reçu le baptême. Il faut ajouter que cet édit ne reçut que de rares applications, et que l'angélique charité de Saint-Vincent-de-Paule vint seule à bout d'arrêter le mal auquel on opposait en vain une législation impuissante et cruelle.

C'est bien assez de ce chapitre de misères. Quoiqu'en disent le poète (1) et les moralistes, j'y vois la preuve que les mœurs privées de nos bons aïeux n'étaient guère meilleures que les nôtres, ce que diront à leur tour nos neveux, qnand ils parleront de leurs devanciers.

SERVICE MILITAIRE.

Il fut un temps où les cloîtres étaient de véritables châteaux-forts; d'épaisses murailles, flanquées de tours bysantines, larges, massives, percées de meurtrières,

(1) *Ætas parentum, pejor avis, tulit*
Nos nequiores; mox daturos
Progeniem vitiosiorem.
Hor., lib. 3, od. 6.

surmontées de crénaux les défendaient contre les agressions du dehors. Des portes bardées de fer, des herses menaçantes en gardaient l'entrée. Les fossés, les bastions, les palissades tenaient les ennemis à distance. Des hommes d'armes accouraient au moindre signal, et lorsque leur secours était nécessaire, les moines ajustaient eux-mêmes les pierriers et les mangonneaux.

Les bourgs avaient également un aspect guerrier, un caractère sauvage; ainsi que les monastères, ils étaient palissadés avec soin. Des tours, élevées de distance en distance, les environnaient comme autant de sentinelles. C'étaient presque toujours avec les débris des monumens romains qu'on les avait construites; des inscriptions, des moulures renversées attestaient le premier emploi des matériaux. « Comme le bourg était parti de l'église, les maisons se groupaient autour du presbytère en ruelles étroites et pressées; la croix de la paroisse était le centre du village, parce qu'elle en avait été la première origine; là vivait le serf couvert de bure, sous la protection de l'abbaye ou du château; et sur la hauteur on voyait aussi la forte tour aux murailles crénelées qui se mêlait aux rochers, nids d'aigle. Il n'y avait point encore cette noble chevalerie qui protégeait le faible et l'orphelin, les dames et les clercs (1). »

Les châteaux, véritables repaires d'hommes d'armes, inspiraient une terreur profonde. Si leurs farouches habitans en franchissaient l'enceinte, c'était d'ordinaire pour aller dévaliser les pèlerins ou les marchands, tendre des embuches ou guerroyer contre leurs voisins. Tel fut le dixième siècle, époque féconde en luttes acharnées, en inimitiés cruelles, en perfidies et en violences. L'ancien monde s'était éboulé; les tempêtes avaient dispersé sa poussière. Les débris de la législation et des mœurs ro-

(1) Hugues Capet et la 3e race, par M. Capefigue.

maines ne servaient qu'à augmenter le désordre ; ils ajoutaient un élément de confusion aux élémens déjà si nombreux qui s'entrechoquaient au milieu d'une société informe. Les habitudes, les croyances indigènes avaient laissé des traces encore subsistantes ; les peuples du Nord avaient apporté leurs coutumes et leurs superstitions, et comme elles n'étaient point semblables entre elles, leur diversité servait à rendre le cahos plus profond. Dans cette mêlée se jetait aussi le christianisme avec sa parole mystérieuse et puissante, et son symbolisme oriental. Pour comble de malheur, il n'était point organisé lui-même. Le Pape était loin de posséder la vaste puissance qu'il exerça, plus tard, sur l'Europe. D'un autre côté, le pouvoir royal était sans force ; d'incessantes révoltes éclataient autour de lui ; il fallait maintenir à coup d'épée cette puissance aventureuse ; son action était presque nulle sur la société. Si du monde social on passe à l'univers physique, on aperçoit partout les mêmes causes de découragement.

Le sol était à peine défriché ; du Rhin à l'Océan d'immenses forêts, pleines de terreurs et d'embuscades, agitaient tristement leur feuillage. A côté de ces bois funestes s'étendaient de vastes bruyères ; des terrains de plusieurs lieues ne nourrissaient que des ronces, des genêts et de stériles buissons ; l'unique habitant qui les vivifia de sa présence était un humble ermite à barbe grise. « Quand un pauvre chrétien s'était égaré dans le désert sans trouver de gîte, il frappait fortement à la porte et l'ermite lui préparait le dîner de ses mains, et le servait sur sa modeste huche. Souvent ce religieux avait été, dans le temps de sa force et de sa jeunesse, un farouche chevalier, au bras indompté, au cœur impitoyable, au dur gantelet, à la lance plus dure encore (1). » Ainsi s'offrait partout l'image du désordre social ; quand il n'affligeait point

(1) M. Capefigue.

les yeux de ses luttes sanglantes, de son effroyable tumulte, il vous poursuivait de son souvenir. Cependant la féodalité sortit du sein de ce cahos. Les rapports du suzerain au vassal s'organisèrent sur une base régulière. La hiérarchie ecclésiastique prit une forme invariable et les clercs acquirent cet immense ascendant qui hâta les progrès de la civilisation.

Bientôt, à la voix d'uu pauvre prêtre, l'Occident entier prit les armes pour aller venger le nom chrétien. « On eut cru, dit la princesse Commène, que l'Europe, arrachée de ses fondemens, allait tomber sur l'Asie. » Les moines, le crucifix d'une main et le glaive de l'autre, guidaient les populations vers cette terre sacrée qui devait être arrosée de tant de sang. Ils prodiguaient leurs trésors pour le succès de ces expéditions si souvent malheureuses.

Mon dessein n'est point de m'arrêter sur les évènemens auxquels prirent une part si active les ordres religieux. J'aime mieux dire le patriotisme qu'ils firent éclater un siècle après durant nos guerres nationales (1).

L'histoire rapporte qu'en l'année 1368, huit cents villes, bourgs ou forteresses de la Guienne secouèrent le joug des anglais, et que ce fut Rodez qui prit cette glorieuse initiative. Les moines de Bonnecombe s'empressèrent de suivre l'exemple de Rodez en reconnaissant la supériorité du roi de France et en plaçant leurs maisons et leurs forts sous son obéissance.

Raymond de Rouffiac, alors abbé, mit ses châteaux en état de défense. Par suite de cette démarche, le fort de Bonnefond fut attaqué par les Anglais. Les religieux firent d'abord une vigoureuse résistance, mais voyant que leurs

(1) Les abbés de Bonnecombe, à raison de leurs fiefs, faisaient partie du ban, quand le roi ou le comte convoquaient leurs vassaux à la guerre. Dans ce cas, les abbés et autres gens de *main-morte* ne paraissaient pas en personne, mais se faisaient représenter par un *avoué*, d'où est venu le nom de vidame.

efforts étaient inutiles, ils mirent le feu à la place pour empêcher qu'elle ne tombât au pouvoir de l'ennemi; « et les fruits, les titres, les meubles, disent nos historiens, même quelques religieux périrent dans les flammes. En récompense d'une si noble conduite, les moines de Bonnecombe ne furent plus soumis à d'autre juridiction qu'à celle de leur chapitre ou de leur abbé. »

Cette guerre des Anglais fut opiniâtre et longue. Chassés du Rouergue, des compagnies de brigands à leurs solde s'y maintinrent encore pendant plusieurs années. Ces brigands, nommés *Routiers*, occupaient plusieurs châteaux forts, surtout vers l'Ouest de la Province, tel que Miramont, Castelnau, Belcastel, d'où ils faisaient des sorties continuelles pour maltraiter les habitans et dévaster le pays. Je vois, par une note, qu'au mois de septembre 1375, ils commirent de grands ravages dans les terres des seigneurs de l'Andorre, d'Arpajon et de Bonnecombe. De leur côté, les seigneurs ne négligaient aucune précaution pour éviter les surprises et soustraire le pays au brigandage des Routiers. Au moindre signal, les malheureux habitans se refugiaient dans les châteaux devenus autant de places de sûreté et veillaient avec empressement à leur défense. Ils emmenaient leur bétail avec eux, et cachaient leur grains dans le sein de la terre (1).

Je lis dans un registre: « En 1377, sur l'avis de Jean, comte d'Armagnac, les habitans de Montillet, Reganhac, Castaniés, Belbezès, la Roque et Ginestous, font guet et garde au château de Moncan. »

« En 1382, les habitans de Calmejane, Souyri et Aussarresses, font guet et garde de nuit au château de Peyrebrune. »

(1) Je me souviens avoir vu un de ces creux souterrains que la tradition faisait remonter à l'époque de l'invasion anglaise. On le découvrit en traçant des sillons dans un champ. Il était de forme ovoïde et les parois étaient parfaitement moulées. Il pouvait contenir de 4 à 5 charretées de blé.

Le xve siècle ne fut pas plus calme. « Les habitans de Naucelle, ayant remontré au seigneur de Landorre et à l'abbé de Bonnecombe que le lieu de Naucelle n'est point fermé, de sorte qu'ils sont exposés à tout instant à être *massacrés, leurs femmes violées, leurs effets emportés*, et qu'il est fort intéressant pour eux d'entourer ledit lieu de fossés et de murailles, Hugues de Castelpers, abbé de Bonnecombe, et noble homme Philippe de Landore, fils de Ratier, se rendirent à Naucelle le 6 de novembre 1424, et ayant assemblé les habitans dans l'église, firent droit à leur demande. »

D'où provenait donc cette situation désastreuse où se trouvait le pays en 1424 ? Les Francais venaient d'être battus à Crevant et à Verneuil ; les Anglais avaient repris l'offensive, et leurs partis menaçaient de nouveau la Province. Les barons d'Auvergne, de Bourbonnais, de Guienne et de Languedoc, parvinrent à les arrêter dans le Midi ; au Nord, l'héroïque Pucelle sauva la monarchie.

Vingt ans plus tard, on voit les villes et les bourgs réparer leurs murailles démantelées par suite des sièges et des désastres de la guerre. Les villages suivent avec ardeur cet exemple, et se fortifient. « En 1440, les habitans d'Auriac demandent la permission de clore leur bourg de fossés, portes, murailles et autres fortifications. »

Vers la même époque, il existait à Magrin un château fort que l'abbé céda aux habitans.

Long-temps après, les dangers et les alarmes duraient encore. Le 15 juillet 1463, permission donnée par le seigneur de Landorre et l'abbé de Bonnecombe aux habitans de Comps, d'entourer ledit lieu de murailles. »

Les mêmes précautions avaient été prises pour le monastère, et une quittance de trois cents écus d'or, faite en 1462 à Jean, comte d'Armagnac, pour fortifications et réparations au couvent, prouve tout l'intérêt que l'on mettait à défendre ce point. La tour élevée qui existe encore sur la porte extérieure, fut construite à cette occasion.

Ce qui éternisa cette guerre, furent les intelligences que les Anglais s'étaient créées dans le pays. De tout temps il y a eu de mauvais citoyens. « Arrêt du conseil, donné à Paris le 29 janvier 1416, qui condamne les habitans de la terre d'Endoque à faire guet et garde au château dudit lieu, au paiement du capitaine et aux dépens. »

C'était après la perte de la bataille d'Azincourt, où périt, le 25 octobre 1415, la fleur de la noblesse française. Les Anglais, enflés par ce succès, s'étaient avancés en Guienne où ils avaient des partisans sur plusieurs points et probablement parmi les habitans d'Endoque, car dans les motifs de l'arrêt on lit : « Que les habitans de la terre d'Endoque ayant refusé de faire guet et garde de nuit et de jour au château d'Eudoque, les ennemis s'en emparèrent et firent de grands dégats, et que pour les en faire sortir, l'abbé de Bonnecombe fut obligé de donner soixante livres. »

Cette guerre des Anglais laissa des impressions si profondes, que tout ce qu'il y a eu de remarquable en Rouergue dans les temps anciens leur est attribué : combats, sièges, châteaux-forts, monumens, souterrains, trésors cachés, tout, dans l'esprit du peuple, date de cette funeste époque.

Régime municipal.

Ce serait une précieuse collection à faire que celle de toutes les chartes octroyées au moyen-âge; on y verrait l'origine de ces libertés municipales qui d'abord se firent jour à travers le réseau féodal, grandirent ensuite insensiblement, et au bout de six siècles finirent par effacer la royauté.

Ce fut Louis-le-Gros qui accorda le premier dans ses domaines la permission de former des communautés. Les seigneurs suivirent peu-à-peu son exemple. Dès lors les villes et les bourgs commencèrent à se régir par des coutumes, à régler leurs affaires dans des assemblées; et les consuls, les syndics qui présidaient à ces assemblées, prirent bien-

tôt séance aux états de la province. Mais la révolution, commencée sous Louis-le-Gros, ne fut solennellement proclamée que sous Philippe-le-Bel, l'an 1302, lorsqu'il appela le peuple aux états-généraux. C'était une conséquence inévitable de cet esprit d'émancipation qui n'avait cessé d'aller toujours croissant.

Le plus ancien monument de ce genre que je connaisse dans le pays, est une charte du comte Henri, par laquelle il accorde, en 1292, des immunités et priviléges à la petite ville de Réquista (1). C'est un code entier d'administration municipale, admirable par son esprit de sagesse, d'ordre et de prévoyance.

Les archives de Bonnecombe ne sont pas riches en pareils documens, J'y trouve simplement deux actes de concession, l'un relatif à Naucelle et l'autre au village d'Auriac. Les habitans obtenaient tard, et seulement par lambeaux, ce qui deux siècles auparavant avait été accordé à plusieurs villes (2).

« 1° Libertés concédées par l'abbé de Bonnecombe aux habitans d'Auriac, de choisir deux hommes dudit lieu pour régir les causes personnelles de ladite communauté, en date du 2 avril 1346. »

« Du 7 février 1440, devant maître Arnald, prêtre,

(1) Le titre original a été déposé dans les archives de la Société.

(2) 1136, coutumes données à St.-Antonin par ses vicomtes.

1137, consuls et coutumes accordés à Millau, par Alfonse II, roi d'Aragon.

1196, priviléges accordés à Rodez par le comte Hugues II.

1238, Saint-Affrique reçoit des coutumes de Raimond VII, comte de Rouergue et de Toulouse.

1255, Najac en reçoit d'Alfonse de France.

1256, Villefranche en reçoit du même.

1266, Espalion reçoit de semblables concessions du baron de Calmont, son seigneur, pour une somme d'argent.

recteur de Magrin, concordat passé entre l'abbé et religieux de Bonnecombe d'une part, et les habitans du lieu d'Auriac d'autre, de l'aveu et consentement de noble Bernard de Landorre, pour ce qui peut lui appartenir à cause du paréage de la justice, comme étant au lieu et place du roi. »

Ce concordat est comme le complément de la première pièce. On y renouvelle l'autorisation donnée aux habitans de s'assembler pour créer des consuls et des syndics; nommer le collecteur des tailles-crues, etc.; on y règle ce qui a rapport à la reddition des comptes, aux fonctions des consuls et à leur élection. Il y est dit : « Que les clefs des portes demeureront entre les mains des syndics ou de tels autres que ceux-ci désigneront, pour fermer jour et nuit quand il faudra, sans contredit de personne. » Si l'on en juge par cet appareil de fortifications extérieures, Auriac, humble village aujourd'hui, devait avoir alors une certaine importance.

Les habitaus de Naucelle avaient, en 1424, provoqué et obtenu une concession semblable de la part de leurs seigneurs. Il est bon de remarquer que dans ces temps de guerres désastreuses où la noblesse avait tant de besoin des bras du peuple, celui-ci savait habilement profiter des circonstances pour obtenir divers avantages. Je cite en entier la supplique des gens de Naucelle, qui n'est pas un des moins curieux monumens de l'époque.

Humble supplication au très-haut et très-redoutable Seigneur M. de Bonnecombe, par la petite et très-misérable gent de Naucelle.	*Humilial supplicatia al tres haut et tres redoptable seignor mousseu de Bonnecumba facha per la petite et tres misérabla gent de Naucella.*
—	—
1° Qu'il lui plaise par sa grande puissance de nous	1° Premieromén qué ly plassa per la sua benigna po-

donner bon gouvernement, et pouvoir à quatre consuls de nous régir et gouverner.

testat de nos donar bon gouvern et potestat a quatre cosouls de nous regir et gouverna.

2. Qu'il lui plaise de donner connaissance aux quatre consuls des différens sur les bornes, chemins, eaux, herbes et tailles, afin qu'ils puissent en décider.

2. Item que y plassio que als quatre cossols vuelha douna couneyssensa en bolas, en camis, en herbas, talas, et aigas que els y puesco ordouna.

3. Que les consuls puissent faire exécuter les règlemens de police.

3. Item que las lex de la villa los cossols puesca ordouna.

4. Qu'il veuille nous laisser les patus nécessaires pour notre assencement.

4. Item que dels patus aquels que nos so necessaris en nostra acessat a nos vuelha layssar.

5. Qu'il veuille tenir les étangs et les fossés bien nettoyés.

5. Item que de laspescas, que la bondas, els valats vuelha tene curats.

6. Que ledit seigneur nous tienne four, fournier, pressoir et presseur suffisans, qu'autrement il soit permis à un chacun d'en construire.

6. Item que led. mousseu et son monestère nos tescha four et fournier sufosen, et truel et trolhiayre, autrement que cadun en poguesso fa.

7. Que les quatre consuls aient les clés et la garde de la ville.

7. Item que as quatre cossols las claux de la villa volga fozar et bailla, et la garda del loc, els puesco mettre et ordouna.

8. Que les quatre consuls, avec l'assistance du conseil, puissent au bout de l'an en élire autre quatre, qu'il leur plaise de les confirmer sans

8. Item que ly plasso que les dits quatre cossols, al cap de lan ane lo cosseil, autres quatre puesco elegir, et els ou lors percurayres los vuelha

dépens et sans recourir au juge.	confirma, que letra de jutgé, ni autre despens nous y calia sercar.
9. Qu'il veuille nous décharger du guet et de la garde de Bonnefont.	9. Que del guach et de la garda que ent?n de retené per son hostal de Bonnafon de present nos vuelha descarga.
10. Qu'il lui plaise, pour l'honneur de Dieu et par sa grande piété, de nous permettre de prendre le bois mort, *baisses* et *besses*, pour notre chauffage.	10. Item que ly plassa per honor de Dieu et per la sua granda pietat de nos donnar licentia de prenre lenhas mortas de son bosc, et vayssas et bessas per nostre calfa.
11. Que les consuls puissent, sans recourir au juge, faire des *escaudils* et mesures pour le commerce de la ville.	11. Item que los quatre cossols puesco fa un talh per los negotiis de la villa, et quant sera en drech lou puesco fa sans licentia de la cort.

Chapellenies.

Au quinzième siècle, les seigneurs se mirent à fonder des chapelles comme dans le douzième et dans le treizième ils avaient fondé des couvens.

« Le 14 septembre 1410, chapelle de la Magdelaine, fondée à Bonnecombe par noble et puissant seigneur, Guillaume de Solages, chevalier, seigneur de Tholet, Castelnau, Peyralès, Seyrac et autres lieux, à la charge par les religieux de Bonnecombe ou un d'eux, de célébrer chaque jour une messe à ladite chapelle, et autres oraisons à notre Seigneur Jésus-Christ, pour son âme et celle de ses parens ; et à cet effet il dote ladite chapellenie de toutes les rentes censives et autres revenus, tant en blé, argent, que cire et gelines, et autres droits seigneuriaux qu'il possède au lieu de Belcastel, comme étant acquéreur

du sieur Jean Cornelly (1), marchand, à Peyrusse. »

Si l'on veut connaître la quotité des rentes ci-dessus, ou en d'autres termes ce que coûtait au seigneur de Solages cette œuvre pie, un bail à ferme nous dira que le sieur Cornelly recueillait à Belcastel, Rinhac et Colombiers, soixante setiers seigle, 24 sols argent, deux gelines et deux livres cire.

Une autre chapelle, dite de la *Trinité*, avait été fondée à Bonnecombe par les seigneurs d'Arpajon.

Procès.

Qui a terre a guerre, et Bonnecombe avait beaucoup de terres; aussi le chapitre serait long, si nous voulions dire tout ce que renferment les grands parchemins entassés dans cette partie des archives. On y voit bon nombre de procès qui survivaient à la génération qui les avait vu naître. Quelle mine féconde pour les procureurs! On en voit aussi après lesquels les parties s'adoucissaient et finissaient par où elles auraient dû commencer, par une transaction ou traité de paix.

La position de Bonnecombe prêtait singulièrement à ces querelles : ses terres se trouvaient enclavées au milieu de celles d'Arpajon et de Landorre, deux des plus fiers barons qui portassent bannière dans ce siècle féodal. Heureusement qu'à chaque conflit les prudens abbés recouraient à de pacifiques arbitrages : les évêques ou les comtes interposaient leur médiation, et, grâce à eux, Bonnecombe sut se tirer des plus mauvais pas.

Mais il n'est pas donné à la prudence humaine de tout prévoir : il est des évènemens qui déconcertent les plus

(1) Les ancêtres de ce marchand, à la tête des habitans de Peyrusse, avaient, en 1163, chassé les Anglais du château et rendu cette place au comte Hugues II. La même famille avait, en 1280, donné un évêque à Cahors, Raymond de Cornelly.

habiles combinaisons ; ce qu'on va lire en est la preuve :

« Procès contre le baron de Caussade, bâtard de la maison d'Armagnac, époux de la dame d'Aubijoux, seigneuresse de Castelnau (1), et contre ses gens, capitaines, soldats et autres, à l'occasion de l'attentat qu'ils avaient commis de prendre la grange de Bernac, lors de la mort du cardinal de Mendé, abbé de Bonnecombe, d'enlever les denrées, de s'emparer et percevoir les droits de gerbes, cursives et autres droits de ladite terre. »

Qui ne croirait, en lisant ces lignes, être encore à ces temps de confusion et de violence où les barons faisaient main-basse sur les biens de l'église, sans s'embarrasser aucunement des foudres canoniques ? Cependant le fait se passait en 1514, sous le règne de Louis XII, le père du peuple. Mais voici qui est plus fort.

« Du 2 mars 1528, arrêt du parlement de Toulouse pour messire Paul de Carret, évêque de Cahors, abbé commandataire de Bonnecombe, contre Jean de Belcastel, François, dit le Baron, son frère ; Bernard de Belcastel ; écuyer; Jean de Cassanhes, aussi écuyer; sieur du Cayla ; Jean Pradines, notaire ; Bernard Bole ; Raimond Baureilles ; le nommé le Bastard de Roussennac, atteints et convaincus d'avoir supposé la mort dudit seigneur abbé, s'être assemblés avec plusieurs autres manans, garçons de sac et de corde, faisant monopole, armés d'épées, javelines, arquebuses, étant au nombre de cent à six-vingts, avec tambourin de Suisse, fifres, avoir assiégé la grange d'His, brisé portes et fenêtres, brûlé pailles, foins, emporté les denrées ainsi qu'un beau cheval de la valeur de vingt-cinq écus, ayant généralement tout enlevé jusqu'aux clochettes des brebis ; de là être allés à la grange de Saint-Félix, accompagnés de plusieurs satellites, comme le seigneur de la Coste ; puis à la grange de Ruffepeyre,

(1) Castelnau de Bonnefoux, en Albigeois.

menaçant les grangiers de les tuer, enlevant toutes les denrées ; et lesdits Baureilles, Roussennac et autres, dans le temps que ledit sieur de Belcastel s'était rendu maître des granges susdites, avoit donné l'assaut à la grange de Bougaunès, où ils pillèrent tout, firent rançonner le grangier en une somme considérable, maltraitant les serviteurs dudit évêque ; ledit sieur de Belcastel avoir coupé une oreille au nommé le Normand, serviteur dudit abbé ; pour réparation de quoi les sus-nommés sont condamnés en un bannissement perpétuel et en des amendes envers le roi. »

Plus loin, je lis sur le dos d'un cahier la note suivante, qui résume une épouvantable histoire :

« Vers l'an 1658, les troupes firent de grands ravages dans la terre de Naucelle. Sous prétexte d'une révolte, l'intendant de Montauban rendit un jugement qui ordonnait que les murailles et les tours seraient rasées, le clocher abattu, les cloches dépendues, deux frères du fermier de Bonnefont et six habitans de Naucelle pendus. »

Le cahier n'est autre chose qu'un mémoire en faveur des gens de Naucelle, et l'auteur, qui est avocat, cache avec soin ce qui peut nuire à la cause de ses cliens. La vérité est qu'en 1658, les habitans de Naucelle refusèrent de payer l'impôt, et firent une émeute furieuse contre les employés des finances, où trois de ces malheureux perdirent la vie. On ajoute que ceux-ci furent jetés vivans, par la populace en fureur, dans une fournaise ardente.

En voilà certes plus qu'il n'en fallait pour motiver les rigueurs de l'intendant, d'autant plus que la révolte des Croquans, à Villefranche, avait eu lieu depuis peu d'années (1), et que la plaie saignait pour ainsi dire encore.

(1) En 1643.

Bulles des Papes. — Excommunications.

Je vois des bulles d'Alexandre III, d'Honorius III, de Grégoire IX, Innocent IV, Jean XXI, Grégoire X, Boniface VIII, Clément V, Sixte IV, Léon X, Jules III, Benoît XIII, etc., etc., en tout trente-quatre bulles portant concession ou confirmation de priviléges, indulgences, exemptions, institutions canoniques, provision de titres, etc., etc.

La dernière autorise l'abbé de Bonnecombe à porter la mître et autres habits pontificaux. Elle est de Benoît XIII, donnée à Marseille l'an 1733 et le dixième de son pontificat. Quel changement depuis ce temps de modeste mémoire, où le pauvre abbé Manthfredus, revêtu d'une robe grossière, travaillait de ses propres mains à défricher le désert de Bonnecombe! Il ne sema pas, comme on voit, sur une terre stérile.

Dans une autre bulle, il est question d'hérésie. C'est le vénérable Pierre d'Annac, déjà connu de nos lecteurs, qui a failli, et le pape Martin V l'envoie à Alby, où Géraud Bries, son légat, l'attend pour le purger des anathèmes qui ont été lancés contre lui. Or, pour l'honneur de l'ordre de Cîtaux, ceci demande explication.

Deux papes se disputaient la thiare : Benoît XIII et Grégoire XI (1). Le concile de Pise les déposa l'un et l'autre « comme schismatiques, opiniâtres, hérétiques; coupables de parjure, scandalisant toute l'Église et incorrigibles. » Les pères élurent à leur place Alexandre V, qui ne vécut que quelques jours, puis Jean XXIII, qui convoqua, en 1414, le concile de Constance, fameux par la condamnation de Jean de Hus et de Jérôme de Prague, et par ses actes contre le Pape Jean lui-même, qu'il déposa « comme dissipateur des biens de l'Église, simoniaque,

(1) Pierre de Lune et Ange Corrario.

scandaleux et perturbateur de la foi. » Les cardinaux élevèrent alors sur le trône pontifical (novembre 1417) Othon Colonne, qui prit le nom de Martin V. Voilà de bon compte quatre papes aspirant à la fois à l'héritage de St. Pierre. Jamais l'Église n'avait été plongée dans une aussi déplorable anarchie ; cependant les états catholiques se rangèrent peu à peu du côté de Martin, et ses rivaux, excommuniés, ne trouvèrent que dans une obstination excessive le moyen de se soutenir encore quelques années, car ce ne fut qu'en 1429 que l'Église rentra dans l'unité. Ce grand schisme l'avait déchirée pendant cinquante ans. A mesure que les partisans des papes déchus rentraient au bercail, on leur imposait de rudes pénitences ; car en temps de révolutions on ne voit guère que les partis vainqueurs épargnent aux vaincus et négligent surtout de s'emparer de leurs dépouilles. C'est ce qu'éprouva l'abbé de Bonnecombe, que son mauvais génie avait entraîné dans le schisme. Traduit à Alby, le légat lui remit, très-solennellement à la vérité, la *peine spirituelle* due au péché, mais non la *peine temporelle*, et il fut privé de son bénéfice.

Peu d'années après, une autre sentence d'excommunication retentit dans le même cloître. Cette fois c'était un moine, nommé Pierre de Combes, qui s'était intrus à la place d'abbé, et dont le saint-siége réprimait l'ambition. Astorg de Sévérac, qui fut lui-même abbé peu de temps après, obtint, en 1439, qu'un commissaire du concile de Bâle levât cet anathème (1).

(1) On sait combien, dans les premiers siècles de la monarchie, l'excommunication fut une arme terrible entre les mains du clergé. Elle frappa souvent le vice et le crime, mais très-souvent aussi on en fit un coupable ou ridicule abus.

« Une excommunication fort singulière, dit M. de Sainte-Foix, fut celle que l'évêque de Laon prononça, en 1120, contre les chenilles et les mulots, qui faisaient beaucoup de tort à la récolte.

Abbés Commandataires.

En 1470, grand changement dans la constitution de l'abbaye. Le bénéfice fut scindé, et la nomination des abbés, qui jusques-là avait appartenu aux chapitres de l'ordre, passa d'abord aux papes puis aux chefs de l'État (1). Dès lors les abbayes devinrent un instrument de séduction entre les mains des ministres, ou de faveur pour des créatures de la cour. Les nouveaux dignitaires, pris en dehors du couvent, n'y résidèrent plus, et la discipline ainsi que tous les intérêts de la communauté en reçurent de graves atteintes. Il n'était pas rare de voir le même individu pourvu de plusieurs riches abbayes qu'il ne connaissait guère que par la grosse part de revenus qu'il en retirait tous les ans. On ne pouvait introduire de plus déplorables abus, et ce fut à coup sûr une des principales causes qui précipitèrent la décadence des ordres religieux en France.

Le cardinal d'Amboise, protonotaire du st.-siége, fut le premier abbé commandataire de Bonnecombe. Puis vinrent le cardinal Mazarin, le cardinal d'Est, l'évêque de Langres, duc et pair de France, etc. La vie de ces hommes d'état appartient plutôt à l'histoire de France qu'à celle d'un cloître, et je ne les suivrai pas dans leur carrière politique.

On connaît l'épisode le plus remarquable des fastes de

Croirait-on que sous le règne de François Ier on donnait encore un avocat à ces insectes et qu'on plaidait contradictoirement leur cause et celle des fermiers? On pourrait en citer plusieurs exemples; mais nous n'en rapporterons que cette sentence de Jean Milon, official de Troyes en Champagne, du 9 juillet 1516:

« .... Parties ouïes, faisant droit sur la requête des habitans de Villerone, admonestons les chenilles de se retirer dans six jours, et, à faute de ce faire, les déclarons maudites et excommuniées. »

(1) Ce fut François Ier qui reprit la collation des bénéfices et des évêchés dont s'était momentanément emparé le st.-siége.

Bonnecombe, et dont un de ses abbés, Antoine de Guiscard Labourlie, fut le héros.

Ce jeune ecclésiastique, issu d'une ancienne et noble famille de Cahors, fut pourvu, à l'âge de quinze ans, de l'abbaye de Bonnecombe et d'un autre riche bénéfice. Son inconduite lui fit en peu de temps dissiper sa fortune et celle qu'il tenait des bienfaits du roi. Alors il chercha dans le trouble les moyens de la réparer : il conspira contre la France et voulut s'appuyer du mécontentement des religionnaires pour opérer une révolution dans son pays. Retiré dans sa maison de Vareilles, c'est-là qu'il concertait ses plans et entretenait des correspondances criminelles avec les ennemis de l'État. Le soulèvement des Cevennes ayant été comprimé, l'abbé de Labourlie fut accusé de haute trahison, jugé par le parlement de Toulouse et condamné, le 11 mars 1706, à avoir la tête tranchée. Il parvint à quitter le royaume, se réfugia en Hollande, puis en Angleterre; où il obtint de la reine Anne une pension de 500 livres sterling. Ce bienfait ne l'empêcha pas de trahir la reine Anne, sa protectrice, comme il avait trahi sa patrie. Il noua des intrigues avec les ennemis de l'Angleterre : mais ses machinations ayant été découvertes, il n'échappa au supplice qui l'attendait qu'en se donnant lui-même la mort le 28 mars 1711.

Table chronologique des abbés de Bonnecombe.

1. Mathfrède, Ier abbé, en 1166.
2. Guillaume, 1171.
3. Hugues, 1175.
4. Manfrède, 1179.
5. Pons, 1180.
6. Ranulfe, 1182.
7. Bertrand, 1185.
8. Albert, 1198.
9. Bertrand, 1199.
10. Gerard, 1216.

11. Amblard, 1217.
12. Bernard, 1219.
13. Hugues, 1228.
14. Guillaume Gausserand, 1229.
15. Pierre Ozambel, 1236.
16. Bernard, 1242.
17. Pierre, 1243.
18. Guillaume, 1251.
19. Etienne, 1252.
20. Bernard del Lac, 1253.
21. Astruc, 1275.
22. Vezias, 1293.
23. Vivian de Monestiez, 1294.
24. Vezias, 1301.
25. Vivian, 1304.
26. Pons du Bourg, 1319.
27. Raymond de Roufliac, 1344.
28. Pierre d'Annac, 1398.
29. Hugues de Castelpers, 1421.
30. Pierre de Combe, 1432.
31. Astorg de Sévérac, 1447.
32. Jean Garrigues, 1464.

Abbés Commandataires.

33. Jean d'Amboise, prêtre et cardinal de l'Église romaine, protonotaire du saint-siége et évêque d'Albi, en 1470.
34. Guillaume, évêque d'Ostie, cardinal, 1475.
35. Jean-Baptiste, cardinal-prêtre, 1483.
36. Jean, du titre de Ste.-Marie *in Aquino*, cardinal-diacre, 1490.
37. Clément de Rouvère, cardinal de la basilique des Apôtres, évêque de Mende, 1497.
33. Charles de Carret, cardinal, marquis de Final, duc et pair de France, 1504.

39. Nicolas, cardinal-prêtre, du titre de Saint-Prisce, 1514.

40. Jean de Carret, cardinal et pronotaire apostolique, 1518.

41. Paul de Carret, évêque de Cahors, 1526.

42. Alexandre de Carret, prince de Final, 1555.

Nota. — L'abbaye fut régie par l'économat depuis 1595 jusques en 1608.

43. Jean de Minot, abbé de Conques, 1608.

44. Jacques-Charles de Gelas de Leveron, évêque de Valence, 1627.

45. Jules Mazarin ; cardinal, ministre-d'état, 1653.

46. Le prince de Modène, cardinal d'Este, protecteur des affaires de France en cour de Rome, abbé de Cluny, de St.-Pierre d'Arras, de Moissac, etc., 1656.

47. Antoine de Guiscard de la Bourlie, natif de Cahors, 1672.

48. L'évêque de Langres, duc et pair de France, nommé aux fêtes de Pâques de l'année 1706 et presque aussitôt démissionnaire, 1706.

49. Le cardinal de la Trémouille, après avoir reçu ses bulles, fit aussi démission entre les mains du roi, 1706.

50. Hugues-Philippe de Lusignan, archidiacre et vicaire-général de Rodez, frère de l'évêque du même diocèse, 1707.

51, Pierre-Jules-César de Rochechouard, évêque d'Évreux et puis de Bayeux, 1737.

52. Claude du Cheylar, aumonier ordinaire de la reine, 1776.

53. L'abbé de Castelas, doyen des comtes de Lyon, 1779.

Chroniques.

J'ai soigneusement cherché dans les archives quelques-uns de ces manuscrits que composaient les moines dans les loisirs du cloître : chroniques, légendes, copies des Pères de l'Église, des Saintes-Écritures, véritables chefs-d'œuvre de patience et d'adresse, auxquels les Bernardins imprimaient un cachet particulier de perfection. Lors de la dissolution de la communauté, les religieux de Bonnecombe, mieux avisés que les Chartreux de Rodez, se partagèrent ce qu'ils avaient de plus précieux et n'oublièrent point les trésors de leur bibliothèque. Un seul manuscrit de ce genre m'est tombé sous la main : c'est l'histoire de Tarcissie, fille d'un sang illustre, qui vécut et mourut sainte.

Tarcissie, fille d'Ansbert, descendait de ce Ferréol, préfet du prétoire des Gaules sous l'empereur Honorius, qui habitait Trévidau, près de Millau, et possédait de vastes domaines dans le Larzac. Ansbert quitta le Rouergue vers le milieu du sixième siècle, pour aller demeurer à Metz, dont son frère Aigulfe était évêque, tandis que Déothaire, son autre frère, devint évêque d'Arisitum, petit diocèse formé des paroisses du Larzac. Cet Ansbert, d'après l'opinion commune de nos antiquaires, fut l'aïeul d'Arnoul, maire du palais d'Austrasie, d'où sont sorties la seconde et la troisième race de nos rois.

Tarcissie joignait aux avantages de la naissance celui d'une rare beauté, ce qui la faisait rechercher d'une foule de seigneurs que les affaires appelaient à la cour d'Austrasie, où son père tenait le premier rang comme maire du palais. Mais dès sa plus tendre enfance elle avait tourné ses pensées vers Dieu et résolu de lui consacrer sa vie. Ansbert, sans la consulter, promet sa main à un prince Allemand. Pour se soustraire à des poursuites importunes, Tarcissie s'éloigne secrètement de Metz, et, accompagnée de son frère Mundéric, elle se rend en

Rouergue (1) auprès de son oncle Déothaire, évêque d'Aristum. Mais ne se croyant pas encore en sûreté dans cet asile, elle fuit de nouveau pour chercher une solitude profonde où elle puisse désormais vivre en paix, à l'abri des poursuites des hommes. La Providence la guide vers Rodelle. Là, au fond de la vallée, au pied d'un rocher couvert par des arbustes sauvages, une grotte naturelle s'offre à ses regards et devient son dernier refuge. La voilà donc, cette frêle et délicate femme, naguère l'ornement de la cour des rois, la voilà au milieu du désert, dans les jeûnes, les souffrances, les privations de toute espèce; que de fois, dans ses longues heures de méditation, le brillant fantôme du passé dut se lever devant elle et rendre sa lutte pénible et cruelle! Ce dut être aussi un bien étrange spectacle pour les hommes de ce temps, à qui la conquête romaine avait imposé avec ses lois ses mœurs efféminées et corrompues, que celui de cette femme jeune et belle, qui reniait sa beauté, se séparait à tout jamais des plaisirs de la vie pour les austères méditations de la solitude, de cette femme esclave d'une religion et d'une philosophie si nouvelles, qui rabaissaient la matière, étouffaient la voix des sens pour exalter les plus nobles des facultés humaines!

Tarcissie ne quitta plus cette retraite, se contentant pour toute nourriture du lait d'une chèvre qui était venue miraculeusement partager sa solitude, et de quelque gâteaux d'orge que lui apportaient les chrétiens du voisinage. Je passe sous silence tous les prodiges dont le chroniqueur a embelli la vie de cette sainte. Un jour que des bergers passaient près de sa demeure, ils furent surpris de voir la chèvre immobile à l'entrée de la grotte. Au même instant, la sentinelle (2) du château de Rodelle

(1) Le Rouergue faisait alors partie du royaume d'Austrasie, dont Metz était la capitale.

(2) Ce passage de la chronique annoncerait la haute antiquité

aperçut une auréole lumineuse qui couronnait le sommet du rocher. Le peuple accourut : on trouva la vierge comme endormie sur un lit de mousse ; mais c'était du sommeil de la mort. Ses traits conservaient encore leur sérénité ; une odeur suave était répandue dans toute la caverne.... L'évêque de Rodez, informé de ces prodiges, se rendit à Rodelle avec son clergé pour lui faire de solennelles funérailles ; son corps fut transféré dans une chapelle dédiée à Saint-Cernin (1), sous Rodez, où l'on fonda depuis une abbaye de Bénédictines. . . . .

La chronique nous apprend que, dans le moyen-âge, l'ardeur des pèlerinages donna à la grotte de Rodelle une grande célébrité. On s'y rendait de toute la province et même des pays éloignés, et l'on prétend encore, qu'à l'intercession de la sainte, les nourrices qui ont perdu leur lait ne manquent presque jamais de le recouvrer. Mais au milieu de tout le merveilleux que l'imagination peut attacher à l'histoire de Tarcissie, ce qu'il y a de vrai et de bon, c'est la foi profonde qu'a en elle le peuple et la haute vénération dont il entoure sa mémoire. Aussi le lieu qu'elle habita est-il l'objet d'un culte dans tous les alentours ; il est vrai qu'en ce lieu la poésie du site se joint à la sainteté de la tradition pour vivement impressionner quiconque est capable de comprendre ou de sentir

du château de Rodelle, qui fut plus tard possédé par les comtes de Rodez. Peut-être était-ce un des forts que les Romains avaient construits pour la sûreté du pays, et qui furent successivement occupés par les Visigoths et les rois d'Austrasie. Cependant l'étymologie du mot *Ruthenulæ* semblerait indiquer une origine gauloise. Une donation de 1087 parle d'une chapelle qui en dépendait : *Capella de castello Ruthenulæ*. Louis XI se réserva, en 1483, le château de Rodelle sur les biens confisqués aux d'Armagnac, regardant cette place comme trop importante pour être laissée à d'aussi félons vassaux.

(1) La légende du *Propre du diocèse*, 15 janvier, rapporte que le corps de la sainte fut d'abord apporté dans l'église St.-Vincent, et que dans la suite on le transféra au monastère Saint-Sernin.

les grandes beautés de la nature : « et c'est-là, dit un écrivain, un admirable instinct et une sublime beauté du christianisme, d'avoir ainsi consacré la plupart des sites remarquables par quelque touchante scène de son histoire, comme pour montrer à l'homme que tout ce qu'il y a de grand et de beau dans ce monde nous vient de Dieu. »

Tarcissie florissait vers le milieu du sixième siècle (1).

AUMÔNE.

On a bien dit que l'Église avait toujours les mains ouvertes pour recevoir, mais on n'a pas dit assez que plus souvent elle les ouvrait pour donner.

Les religieux de Bonnecombe distribuaient tous les ans sept cent quatre-vingt-douze setiers de seigle aux paroisses voisines, faisaient une aumône extraordinaire à chaque grande festivité, accordaient l'hospitalité journalière à tous les pauvres qui se présentaient, et le nombre en était grand, surtout aux temps de disette. Je vois dans un registre qu'il s'en présenta une fois jusqu'à trois mille qui s'en retournèrent satisfaits.

Je doute que les nécessiteux trouvent aujourd'hui les mêmes ressources chez les successeurs des moines.

Par un acte du 31 mars 1692, l'aumône fut réglée ainsi qu'il suit :

Aux manans et habitans de Magrin . . .	220 setiers.
A ceux de la Capelle-Saint-Martin. . . .	70
A ceux de Saint-Hilaire	70
A ceux de Comps-la-Grandville.	320
A ceux de Carcenac.	90
A ceux de Flavin.	22
TOTAL.	792

(1) L'auteur du manuscrit qui contient la vie de Tarcissie est Bernard Guydonis, évêque de Lugon, en Espagne, et puis de Lodève en 1324. Ce manuscrit, conservé dans les archives des Dominicains, à Rodez, fut copié par les moines de Bonnecombe.

Cette aumône se distribuait annuellement d'après les états qui étaient fournis au syndic de Bonnecombe par les consuls des communautés intéressées.

Le syndic de l'hôpital de Rodez essaya, en 1750, de la faire réunir à l'hôpital; mais un arrêt du parlement de Toulouse, du 16 mai 1771, la maintint à Bonnecombe.

Dons gratuits.

Dans les premiers temps de la monarchie, les prélats, abbés, ducs et comtes qui se trouvaient aux assemblées nationales, y faisaient des présens au roi en argent, meubles et chevaux. Ces dons étaient qualifiés de *gratuits*, parce qu'au commencement ils avaient été volontaires; mais depuis on les exigea et personne n'en fut exempté. Un édit du roi Charles IX, en date du 3 mars 1563, ordonna qu'une partie du temporel des églises de son royaume serait aliéné jusqu'à cent mille écus de rente. Le diocèse de Rodez fut taxé 54,005 livres, et la part de l'abbaye de Bonnecombe, fixée le 10 octobre 1564 par l'évêque de Rodez à 7,657 liv. 14 sols 9 deniers. Ce fut-là ce qu'on appelait un don gratuit. En conséquence, les religieux vendirent leurs terres de Pousthomy, de Balaguier et Saint-Michel-de-Landesque, à une dame Helix de Regis, au prix de 10,900 livres; mais peu de temps après, le bon état de leurs finances, ou comme on dirait aujourd'hui de leur budget, leur permit de racheter ces biens.

Quelquefois le clergé, par un mouvement spontané, s'imposait de lui-même et venait au secours de l'état en détresse.

La rançon de François I[er], fait prisonnier à Pavie (le 24 février 1525), coûta cher à la France. Dans cette grave conjoncture, les religieux de Bonnecombe aliénèrent le gros domaine de Paismaynade, et en firent servir le prix à la rançon du roi. Deux siècles auparavant, ils avaient contribué pour une forte somme au rachat du roi Jean.

Compte du Grangier de Vareilles, en 1551.

Ce compte est un document précieux, en ce qu'il nous fait connaître le prix des denrées et de la main-d'œuvre au seizième siècle.

La première partie nous amène dans les cuisines des religieux et dans les magasins où sont déposées leurs provisions de bouche.

Le fromage d'Auvergne se vendait 10 deniers la livre, jusqu'à 1 sol.

La livre de riz, 15 den.

Cinq quarts d'huile et deux quartes de sel, 2 liv. 13 s. 4 den.

Le quartier de mouton, 3 s.

Ordinairement les plus beaux moutons se vendaient de 15 à 18 s. la pièce.

La livre de bœuf, 5 deniers.

La livre de cochon frais, 1 s.

La livre de lard salé, 1 s.

Huit cochons gras achetés à la foire de St.-Thomas, à Cassagnes, 32 liv. 5 s., ce qui faisait 4 liv. 3 den. 1/2 la pièce.

La morue, 11 liv. le quintal.

Les harengs, 6 den. la pièce.

Deux poulets pour faire dîner M. le juge Vitalis, 1 s. 8 deniers.

Le 21 octobre de ladite année, dépensé pour M. le cardinal d'Armagnac, suivant le compte arrêté par M. de St.-Genieys, 3 liv. 15 s. 4 den.

Le cardinal Georges d'Armagnac, premier évêque de Rodez nommé par le roi, d'après le Concordat, visitait, comme on voit, les abbayes de son diocèse. C'était un habile prélat, grand protecteur des lettres et des savans, qui fonda le collège et fit venir à Rodez les jésuites. Ce n'était pas trop dépenser pour un tel personnage.

Le port de quarante pipes de vin de Brousse à Bonnecombe, 42 liv. 13 s. 6 den. Le bon vin ne se vendait alors que 6 liv. la pipe (1).

Bientôt le compte nous transporte au milieu de l'exploitation rurale. Voici d'abord les valets de ferme avec leurs salaires :

Le maître-valet gagnait par an 12 liv.

Le bouvier, 8 liv. 11 s.

Le berger des vaches, 3 liv. 15 s.

Le berger des brebis, 4 liv. 10 s.

Le berger des agneaux, 3 liv.

Puis viennent les journaliers, les denrées, la main-d'œuvre :

La journée des femmes, 8 den.

La journée de manœuvre, 1 s.

Ce que ledit Grangier paya pour faire châtrer une truie, un taureau et trente-quatre moutons, 2 s. 11 den.

La façon de trois paires de roues, 10 s.

La canne de la toile rousse, 8 s.

Le setier du blé seigle, 20 à 22 s.

Le quintal de foin, 3 s.

Pour filer le fil fin, 4 den. la livre.

Pour filer les étoupes, 2 den. 1/2 la livre.

Pour la façon de toiles, 7 den. par canne.

Les prix ont plus que décuplé depuis le temps où le

(1) Outre les vignobles qu'ils avaient en propre, les moines percevaient encore des rentes en vin; aussi leur cave était bien pourvue. L'office de *célérier* était un office important. C'est, je présume, de quelque couvent qu'est sorti l'adage : *Vinum bonum, etc.*

L'abbé Suger, abbé de St.-Denis, ministre d'Etat de Louis VII, qui était devot à St.-Paul, donna aux chanoines de la collégiale de ce nom, dans la ville de St.-Denis, 10 s. de rente et un muid de vin, afin qu'ils servissent *plus gaîment* et avec plus de dévotion Dieu et le saint apôtre.

grangier de Vareilles écrivait ce compte ; est-ce à dire pour cela que les choses aient augmenté de valeur ? Non, mais l'or et l'argent d'Amérique ont inondé la vieille Europe ; le signe monétaire est devenu plus commun.

Dispersion des Religieux de Bonnecombe.

Les religieux de Bonnecombe n'attendirent pas, pour quitter leur maison, les décrets de l'assemblée nationale (1) qui dépouillaient le clergé de tous ses biens. Des circonstances particulières hâtèrent cet événement, dont je trouve le récit dans un rapport adressé par le professeur Louchet (2) à la municipalité de Rodez.

Dès le mois de février 1790, une grande agitation s'était manifestée dans la province : les châteaux et les établissemens religieux étaient menacés. Le 12 de février, une centaine de paysans fondirent sur l'abbaye de Bonnecombe, et les moines ne parvinrent à les éloigner qu'à force d'argent.

La municipalité de Rodez s'était établie en permanence : « les nouvelles d'insurrection se succédaient avec rapidité. Le 14, comme le conseil délibérait fort avant dans la nuit, arrivèrent deux religieux de Bonnecombe qui s'étaient enfuis à travers les bois. Ils dirent que les hauteurs qui dominent l'abbaye étaient couvertes de paysans qui poussaient des hurlemens affreux, en se rappelant avec des cornets-à-bouquin, et se chauffant autour de grands feux qu'ils avaient allumés. On résolut aussitôt de diriger les premiers secours sur ce point, et M. Delon, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de la garde nationale, reçut ordre de partir im-

(1) Décrets du 24 mars et 14 mai 1790.

(2) Louchet, professeur de seconde au collége de Rodez, membre de la municipalité en 1790, député à la convention au mois de septembre 1792.

médiatement avec cent-cinquante hommes. Cette troupe arriva vers sept heures du matin ; mais les insurgés qui cernaient l'abbaye la voyant manœuvrer pour leur couper la retraite, se sauvèrent précipitamment dans les bois. L'avant-garde ne put faire que quatre prisonniers. Un piquet alla dégager une charrette qui portait les effets d'un religieux, et qu'on avait arrêtée au sortir de la Grand-ville. La plupart de ces pillards, emphytéotes de l'abbaye, venaient du côté de Naucelle. Les moines étaient dans un si grand effroi, qu'ils voulurent à l'instant même quitter leur solitude pour se rendre à Rodez. Ils prièrent le commandant de la garde nationale de protéger leur déménagement, et ce soin retint la troupe toute la journée. Pendant ce temps, les fuyards faisaient bien parfois quelque apparition sur les hauteurs, mais ils n'osaient plus se rallier. Vers le soir, quarante voitures chargées de meubles partirent pour Rodez, escortées par une partie du détachement qui emmenait en même temps les quatre prisonniers. Ceux-ci furent livrés aux tribunaux (1). Le 16, au point du jour, le reste de la troupe quitta la vallée pour se rendre à Sauveterre, etc. »

Quand le décret d'expulsion du 23 mai 1791 eût été promulgué, on permit aux religieux des différens ordres, désormais sans asile, de se réunir à Bonnecombe pour y finir leurs jours ; mais cet adoucissement fut de courte durée, et, le 19 juillet 1792, ils furent chassés pour toujours de ce dernier refuge.

RUINES.

Toutes les parties de ce vaste édifice n'avaient pas été

(1) Ces quatre prisonniers, ainsi qu'un grand nombre d'autres dévastateurs, arrêtés sur plusieurs points de la province par les milices citoyennes, furent jugés prévôtalement, et ne durent leur vie qu'à l'empressement que mit M. de Colbert, membre de l'assemblée nationale, à faire parvenir à Rodez le décret qui les amnistiait.

construites sur le même plan et ne dataient pas du même âge. Les moines y avaient fait successivement des additions considérables, suivant le goût de chaque siècle et sans trop respecter la symétrie ; mais ces irrégularités d'architecture étaient si bien graduées et si heureusement fondues, que loin d'être blessé d'un tel mélange, l'œil ne pouvait qu'être charmé de la variété de l'ensemble. Il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue que dans l'architecture du moyen-âge il n'y avait rien de fixe hors le style général. L'imagination de l'artiste, gracieuse ou sévère, pouvait, sans trop s'astreindre à des règles suivies, se livrer à toute sa fougue, à toute la poésie de ses conceptions.

Le cloître proprement dit et la vieille église formaient la partie ancienne du monastère, et quoique l'on ne sache pas d'une manière précise la date de leur construction, il est probable qu'elle remontait vers le milieu du quinzième siècle, époque à laquelle on fit de grandes réparations à l'abbaye et on éleva les fortifications extérieures pour sa défense. Avant 1460, l'habitation des moines était beaucoup plus restreinte et ne présentait qu'un édifice triste et sombre, en rapport avec cette solitude sauvage. C'était une construction massive, de forme carrée, entourée de grands murs noirs, et dont toutes les fenêtres étaient surmontées de lourdes architraves chargées d'emblêmes féodaux et religieux.

La nouvelle église, parallèle et adossée extérieurement à l'ancienne, fut bâtie en 1757 par les soins d'un prieur appelé Garanou, homme de goût, qui fit construire aussi tout le corps-de-logis qui avoisine la rivière où se trouvaient le pavillon de l'évêque et une suite de beaux appartemens pour les étrangers. C'est à ce prieur que Bonnecombe fut redevable de ses principaux embellissemens. Rien ne fut épargné pour la commodité et l'agrément de ce séjour : des canaux souterrains amenaient et distribuaient jusques dans l'intérieur de la maison les eaux limpides d'une source qui coule sur le bord opposé de la rivière. Du côté de l'ouest, l'édifice n'était séparé du Viaur que

par une terrasse ombragée de tilleuls où les solitaires trouvaient un abri contre les chaleurs de l'été.

Toutes les riantes cultures qui environnaient le monastère se montraient comme par enchantement au milieu de la sombre forêt qui leur servait d'enceinte. Au nord de la vallée, une allée mystérieuse côtoie en remontant la rivière, et paraît suspendue sur ses bords escarpés. Les branches des arbres forment, en s'entrelaçant, une voûte si épaisse, que les rayons du soleil ne peuvent y pénétrer. Sur les flancs et dans le fort du bois s'élèvent, de distance en distance, des rochers sourcilleux où croissent, parmi les lichens et les mousses, quelques touffes de bruyère. Plusieurs présentent à leur base des grottes naturelles d'où s'échappent des eaux vives et pures. A la vue de ces monumens sauvages, on sent que l'on est au désert, et l'on admire la pensée qui présida au choix du local où ce monastère fut fondé. On voulut qu'il apprît aux solitaires qui devaient l'habiter que désormais d'infranchissables barrières les séparaient du monde et de ses vanités.

La porte extérieure était surmontée d'une haute tour couronnée de crénaux et percée de meurtrières, dans laquelle on trouva, lors du sac de l'abbaye, deux fauconneaux ou couleuvrines, qui gisaient là probablement depuis les guerres du quinzième siècle. Cette tour existe encore. On remarque dans l'épaisseur du mur, aux deux côtés de la porte, la rainure pratiquée pour recevoir la herse en fer qui en défendait l'entrée. C'est sous cette voûte qu'on distribuait les aumônes du couvent. Après avoir franchi le passage voûté de la tour, une avenue laisse voir à droite l'entrée du monastère, et en face le portail, de l'église, au-dessus duquel on aperçoit une niche ouverte qui renfermait la statue de la Vierge. De cette belle église il ne reste plus qu'un encadrement de murailles démantelées.

Dans le sanctuaire de la *vieille église*, du côté de l'Évangile, se trouvait le tombeau de l'évêque Hugues, principal fondateur de Bonnecombe, mort en 1214, après

plus de cinquante ans d'épiscopat. L'épitaphe suivante était gravée sur le couvercle :

Hâc jacet in tumbâ veneratur quem Bonacumba
Hugo Ruthenæ præsul, patruus comitensis,
Corpus sub petra, sed spiritus est super astra.

A côté reposaient les corps de ses successeurs, Pierre et Vivian, qui méritèrent aussi le titre de bienfaiteurs de l'abbaye. Ces mausolées sont enfouis sous un amas de débris provenant des matériaux du clocher qui surmontait le chœur.

Les dépouilles mortelles des seigneurs laïcs étaient déposées le long des façades du cloître. On y voyait quatorze tombeaux, sous des arceaux de belle architecture, chargés d'écussons armoriés, parmi lesquels on distinguaît ceux des Arpajon, des Calmont, des Landorre, des Solages, des Castelpers, des Roquescésière, des Cardaillac, etc., etc.

Les pierres tumulaires ont été enlevées, les arceaux et leurs ornemens brisés, et le cloître lui-même est en partie démoli. On aperçoit çà et là les fragmens mutilés de ses colonnes sveltes et de leurs élégans chapiteaux. Pendant long-temps les habitans du pays, armés du marteau destructeur, vinrent arracher aux murs de Bonnecombe les matériaux propres à réparer leurs propres habitations. Les ruines qui sont encore debout portent l'empreinte de la rouille du temps; les autres sont tapissées de lierre et d'autres plantes rampantes qui ornent ces décombres du luxe de leur végétation.

Au milieu du carré que formaient les quatre galeries du cloître, jaillissait une fontaine en jet-d'eau environnée d'arbustes et de fleurs. Ici l'image riante de la vie; à quelques pas les tristes insignes de la mort.

En parcourant cette enceinte désolée, on ne peut se défendre d'un sentiment pénible, et l'esprit se reporte involontairement vers les temps de son ancienne splendeur. C'est sur cet emplacement souillé, au milieu de ces rui-

nes silencieuses, que s'élevait naguère un temple majestueux où, pendant des siècles, furent célébrées avec magnificence toutes les solennités du christianisme. C'est aussi dans ces lieux qu'une longue suite d'abbés, fiers de leur pouvoir et de leur richesse, reçurent tant de fois l'hommage de leurs humbles vassaux.

Toutes ces pompes se sont évanouies; du monument qui en fut le témoin, il ne reste plus que poussière, et le souvenir de la vieille abbaye ne survivra pas au siècle qui la vit détruire.

Si la haine des hommes avait été moins avengle, on aurait cherché à approprier ce vaste édifice à des besoins nouveaux. L'abondance des bois qui l'environnent, sa proximité du cours de la rivière, offraient aux arts de précieuses ressources, et il n'est pas douteux que Bonnecombe, livré à l'industrie, ne fût devenu un centre fécond de production et de richesse.

J'ai souvent admiré l'immense salle qui servait de réfectoire et dont la voûte, mise à découvert par la disparution de la partie supérieure du bâtiment, se soutient encore malgré ce qu'elle a souffert des injures du temps. Cette pièce pouvait contenir 200 convives. Elle servait à douze moines qui chacun était servi séparément. Le prieur, placé à un des bouts de la salle, recevait à sa table les habitués de la maison; mais quand il se présentait des étrangers de distinction, on ouvrait alors des salons plus somptueux.

Parmi les souvenirs merveilleux qui se rattachent à l'histoire de ce monastère, la tradition a conservée celui du *Pont-du-Diable*. Aux beaux jours du printemps, quand la terre sera parée de fleurs et de verdure, allez visiter le désert de Bonnecombe. Une route nouvelle, ouverte sur un des flancs boisés de la vallée, vous conduira par une pente douce jusqu'à ce pont hardi qui joint, au moyen d'une seule arche, les deux rives du Viaur. A l'aspect des énormes blocs de pierre suspendus à sa voûte, vous ne douterez plus qu'il n'ait fallu des efforts surhu-

mains pour le construire. C'est ce que vous affirmeront les gens du pays. D'ailleurs, en y regardant bien, vous découvrirez sans doute l'empreinte des griffes que laissa, sur un rocher voisin, l'ennemi du genre humain, quand il s'aperçut qu'il avait été dupe d'un moine (1).

Un vieillard de Magrin sert volontiers de *Cicerone* aux rares étrangers qui vont visiter ces ruines. C'est un ancien serviteur de la maison, âgé de quatre-vint-deux ans, mais encore leste et dispos. Il vous précède au milieu des décombres, marche d'un pas assuré à travers les brèches des murailles éboulées ou le long des passages obscurs dont il connaît tous les détours, indiquant avec précision l'ancienne destination des lieux, et trop heureux de trouver un auditeur complaisant qui veuille entendre les interminables histoires du *bon vieux temps* de l'abbaye.

Sur les deux bords opposés de la vallée, on voit encore les châteaux de Vareilles et de Lafont. Le premier fut bâti par les religieux : je n'ai pu découvrir l'origine du second. C'est une masse carrée, flanquée de tours et qui, toute élabrée qu'elle est, conserve encore un aspect imposant. La tradition rapporte qu'un vieux chevalier qui avait passé sa vie dans le désordre, voulut, avant de mourir, se reconcilier avec le ciel et qu'il donna son manoir aux moines, à condition qu'ils intercéderaient pour lui les Saints du paradis. Il y a quelques années, qu'en creusant des fondations près de ce château, on découvrit une rangée de squelettes parfaitement conservés et dont les dents pourvues encore de toute leur blancheur semblaient révéler la jeunesse et la mort violente de ceux dont on venait d'exhumer les dernières dépouilles. C'étaient sans doute des guerriers tués dans quelqu'un des combats dont ce vieux château fut le théâtre.

H. DE BARRAU.

(1) On a publié une chronique à ce sujet, dans le n° 48 du *Ruthénois*, 3 décembre 1836.

DU PROGRÈS SOCIAL AU PROFIT DES CLASSES POPULAIRES NON INDIGENTES (1);

Par **M. DE LAFARELLE,** *ancien magistrat, avocat à la cour royale de Nîmes.*

I.

ANCIEN magistrat dans notre pays, naguère candidat à la députation dans la ville où il avait rempli ses fonctions, M. de Lafarelle a droit à une attention toute spéciale de la part de la critique aveyronnaise. On doit d'ailleurs applaudir, chez les hommes publics, à des témoignages de leurs travaux passés, à des gages de leurs travaux futurs qui s'annoncent par des œuvres aussi sérieuses. C'est en effet une œuvre grave et consciencieuse que ce livre de M. de Lafarelle, et par lui-même il mérite un examen approfondi. Aussi, après avoir un moment borné notre ambition à en tracer une succincte analyse, nous avons cru devoir lui consacrer de plus longues pages : s'il ne nous appartient pas de lui donner un retentissement dont il est digne à bien des égards, nous aurons exposé la plupart des questions importantes de l'économie politique ; à défaut de gloire nouvelle pour l'auteur, le public y aura gagné d'être moins étranger à ces difficiles problèmes des améliorations sociales, problèmes qui devraient préoccuper tout homme qui pense. Nous employons à dessein ces paroles tranchantes. La grande question de notre époque en France, en Angleterre, dans toute l'Europe, naît de la plainte universelle du pauvre contre le riche, du travail-

(1) 2 vol. in-8°. Paris, Maison, quai des Augustins, 29.

leur contre l'oisif. Ces cris peuvent être importuns ; mais ils sont trop hauts pour ne pas les entendre, trop énergiques pour pouvoir les étouffer, trop menaçans pour en ajourner à d'autres temps l'examen, en disant comme les Thébains de l'antiquité : *cras seria :* à demain les choses sérieuses. Qui nous répondrait du lendemain ! Déjà les symptômes sont alarmans en France ; en Angleterre, ils font en ce moment trembler les populations : les chartistes ne tentent-ils pas de renouveler les guerres sauvages de Spartacus contre les maîtres de la république et du sol romain ? C'est que les prolétaires du dix-neuvième siècle n'ont pas la fibre plus dure à la douleur, l'âme moins avide de bonheur que les esclaves antiques, et de plus que ceux-ci, ils savent, grâce à l'instruction, raisonner leurs plaintes et leurs désirs, les propager par les livres, les journaux et les associations. Dans cette situation critique, que devons-nous faire, nous qu'un hasard plus bienveillant a dotés de ces moyens de prospérité après lesquels soupire en vain l'immense majorité des hommes ? N'y a-t-il qu'à fermer l'oreille pour ne pas entendre, cacher la tête pour ne pas voir, et puis, drapés dédaigneusement dans nos manteaux, continuer notre insouciante promenade à travers les douleurs humaines ? à attendre patiemment l'attaque, à repousser la violence par la violence, sauf à laisser notre place, non au plus digne, mais au plus fort ? Ah ! sans doute on pourrait, en des temps meilleurs, dire de l'indifférence politique ce que Montaigne écrivait du scepticisme philosophique et religieux : c'est un oreiller commode pour les têtes bien faites. Mais aujourd'hui un tel langage est une impossible lâcheté. Les têtes les mieux faites frémissent à l'idée d'un bouleversement qui les ferait tomber : quel homme plongé dans l'existence la plus matérielle ne tremble à la perspective d'une révolution qui tarirait son bien-être ! Et puis, comme la tête et le corps ne sont pas tout l'homme, comme le christianisme nous a appris que nous sommes tous fils de Dieu et frères, nos mœurs, façonnées depuis dix-neuf siècles sous son influen-

ce, ne peuvent s'habituer au spectacle des souffrances humaines, et au fond des cœurs les plus égoïstes germe une sympathie plus ou moins profonde pour nos frères malheureux : de telle sorte, que par intérêt ou par charité, par prudence ou par devoir, tout homme raisonnable est amené à reconnaître que le temps est venu de mettre la main sur la conscience et de se demander : Qu'y a-t-il de juste et d'injuste dans les plaintes des classes pauvres? Pour échapper à de redoutables et iniques spoliations, n'avons-nous pas quelques légitimes concessions à faire? Serait-il vrai que l'immense majorité de l'espèce humaine doive éternellement croupir dans la vase immonde du prolétariat? Pourquoi deux races, la race d'Abel et la race de Caïn? Pourquoi sommes-nous de la race d'Abel et pourquoi les autres sont-ils de la race de Caïn? En vain l'on voudrait éviter de répondre à ces terribles questions : pareilles à ces lettres sanglantes qui troublaient les festins du roi Assyrien, elles se mêlent à toutes nos joies, ternissent tous nos triomphes; c'est qu'elles naissent invinciblement de ce sourd et immense murmure social qui semble aujourd'hui l'incessante lamentation des peuples.

A l'honneur des riches, de leurs propres rangs, se sont toujours élevés pour réponse constante, de nombreux efforts de progrès et d'améliorations : et peut-être ne fallait-il pas moins que cet aveu des riches eux-mêmes pour ne pas faire rejeter comme suspectes les plaintes des prolétaires. Les économistes, avec une abnégation qui prouve que la haine d'une classe contre une autre classe serait une profonde injustice, en attribuant aux individus un mal qui est le résultat de l'ensemble des positions sociales, se sont mis à l'œuvre pleins d'ardeur et de dévouement : il n'est pas de plaie qu'ils n'aient sondée, de cicatrice qu'ils n'aient mesurée. Mais, pareils aux médecins, plus habiles à signaler le mal qu'à le guérir, chacun a proposé son remède, mais en vain. Pouvait-il en être autrement? Les uns, empiriques sans science, n'ordonnaient que d'insignifians palliatifs, tant la maladie leur paraissait incura-

ble, ou faible était leur imagination ! D'autres, hardis chirurgiens, ont taillé, coupé, tranché dans le vif, espérant rajeunir la société, comme les filles de Pélias, leur père, en la mettant en morceaux. D'autres, absurdes homéopathes, ont pensé que pour guérir le mal il suffisait de l'aggraver, qu'il se guérirait ensuite de lui-même : la société, disaient-ils, a seulement besoin d'être un peu stimulée ; voilà tout : le grand stimulant, c'est la concurrence : quelques grains de concurrence et tout ira à merveille : et ils ont si bien prêché qu'aujourd'hui, par esprit de concurrence, tous les hommes s'entre-dévorent dans leurs fortunes, luttant de ruse et d'audace pour se piller mutuellement, à la seule charge d'éviter la police correctionnelle ; encore même y en a-t-il qui bravent le préjugé !

Et pendant que chacun ne se préoccupe que de son lucre, la vague prolétaire, poussée par le vent de la jalousie, de la cupidité, de la vengeance, peut-être de la justice divine, s'enfle, grandit, approche, envahit ; le navire social fait eau de toutes parts, et si l'on n'y porte un prompt remède, nous risquons de tomber dans un épouvantable naufrage.

Dans le péril, tout passager est matelot : dans la crise que nous franchissons, tout homme doit à son pays le tribut de ses lumières. Honneur à ceux qui, comme M. de Lafarelle, se mettent à l'œuvre avec zèle et impartialité ; qui ne croient pas tout le monde heureux parce qu'ils le sont eux-mêmes ; qui ont le courage de s'élever au-dessus de leur position pour mieux voir le spectacle, tout entier de misère et de douleur, hélas ! qui se joue sous leurs pieds. Pénétré de ce devoir, il a demandé à de longues et sérieuses études le secret et le remède du mal. A-t-il trouvé l'un et l'autre ? l'un des deux tout au moins ? Plus tard nous dirons notre pensée ; pour le moment nous aimons mieux ne pas hasarder un jugement dont nos lecteurs ne pourraient apprécier la justesse.

Suivons donc l'auteur dans les développemens de son livre.

Il délimite d'abord le champ de ses études. Il cherchera quels sont les progrès qui peuvent améliorer le sort des classes populaires non indigentes, qui comprennent : 1° la classe des agriculteurs, petits propriétaires et fermiers ; 2° celle des manouvriers et artisans ruraux ; 3° celle des artisans citadins ; 4° celle des prolétaires industriels ; excluant ainsi du cadre de ses recherches la classe *supérieure*, c'est-à-dire riche, et la classe *inférieure*, c'est-à-dire indigente, non que cette dernière ne lui paraisse digne du plus grand intérêt, mais parce qu'elle a fait l'objet de nombreux travaux, plus que la classe intermédiaire, qui moins pressée de secours a été moins étudiée. Il est d'ailleurs évident qu'en améliorant le sort des classes populaires non indigentes, on coupe court à presque toutes les sources du paupérisme.

Son but est de rechercher et de développer : 1° les moyens généraux d'améliorer, par le progrès social, l'universalité des classes populaires ; 2° les moyens spéciaux d'appliquer le même progrès à l'amélioration matérielle et morale des classes agricoles ; 3° ceux d'obtenir le même résultat au profit particulier des classes populaires industrielles.

But clair, précis, dont les diverses parties engendrent dans son ouvrage autant de sections distinctes, engrenées l'une dans l'autre avec beaucoup de méthode.

D'avance et comme profession de foi au sujet de l'esprit qui inspirera ses recherches, M. de Lafarelle se déclare du *parti social*, de l'*école sociale*, par opposition au *parti révolutionnaire*, à l'*école révolutionnaire*, espérant sans doute désigner ainsi nettement le point de vue spécial d'où il jugera les hommes et les choses. Pour première preuve de l'impartialité franche de notre critique, nous dirons que c'est une grande illusion. Rien, au contraire, n'est moins précis, moins connu que l'ensemble d'idées théoriques et pratiques qui constituent le parti social. Ce

nom a été inauguré dans la politique par un homme dont personne plus que nous n'admire le caractère et le talent, qui domine ses collègues à la chambre de toute la supériorité du génie sur l'esprit et le savoir, supériorité pratique non moins que théorique, ainsi que les évènemens de l'Orient viennent de le démontrer d'une manière éclatante, au grand détriment des esprits qui se croient positifs, quand ils ne sont que bornés. Cependant, il faut bien le dire, car aux amis revient le privilège et le devoir de la vérité, si, question par question, Lamartine illumine souvent de lumières soudaines les discussions auxquelles il prend part, peut-on reconnaître chez lui, comme chef de parti, un principe constant d'action, une règle permanente de critique, dire quelle est sa foi, le *criterium* politique ou religieux au moyen desquels il juge les évènemens, quel est, en un mot, son but, quel est son idéal? Tout le monde l'ignore et le cherche en vain. Il a planté au milieu des partis un drapeau aux couleurs éclatantes, mais trop nombreuses, qui, selon le vent qui l'agite, le font confondre avec les drapeaux voisins. Les emblèmes qu'il y a gravés doivent être grands par la pensée, car ils le sont par la forme ; malheureusement nul ne peut les déchiffrer. Que veulent dire en effet ces mots : Parti social ? Sans doute : parti né dans la société, voulant la société, travaillant pour la société, identique avec les intérêts sociaux. Mais ce n'est pas là un caractère qu'un parti puisse adopter comme signe distinctif. Tout parti, c'est de son essence, se croit et se dit l'organe, l'écho, l'instrument de l'intérêt social. Qui ne voit d'autre part une flagrante opposition entre l'idée de parti et l'idée de société ? Nul parti n'est et ne peut être identique à la société par cela même qu'il est parti.

Si ces lignes tombent sous les yeux de l'auteur, il me dira sans doute qu'il a signalé dans son livre un point de ralliement pour tous les hommes du parti social : leur sympathie exclusive pour les améliorations pacifiques, leur haine pour toute révolution, car il pose l'école so-

ciale en opposition formelle avec l'école révolutionnaire. Sur ce point encore nous ne pouvons être de son avis. Y a-t-il un seul parti qui ne préfère obtenir les réformes qu'il désire par la voie pacifique plutôt que par la voie révolutionnaire? Sauf quelques fous ou ambitieux qui ne forment pas un parti, jamais homme politique n'a posé théoriquement l'insurrection et la guerre civile comme un moyen de progrès, ce n'est pour tout le monde qu'une dernière ressource, une menace que toute victime adresse d'avance à son tyran pour éviter un excès d'oppression. Et cette ressource, les ennemis les plus fermes du principe d'insurrection ne peuvent eux-mêmes y renoncer. Les légitimistes, en effet, en cas de violation flagrante et solennelle des lois, posent pour remède le refus d'impôts. — Et puis? peut-on leur dire. On vous enverra des garnisaires et on vendra vos meubles. Si vous ne résistez pas, qu'avez-vous obtenu par le refus de l'impôt? Des frais considérables. Si vous résistez, et sans résistance violente le refus d'impôt est une duperie, vous tombez dans l'insurrection et les voies révolutionnaires. La France serait bien à plaindre, si tous les jours inscrits dans ses annales comme jours de résistance violente à la tyrannie, devaient en être rayés comme néfastes!

Le parti social ne peut donc se glorifier de posséder un principe quelconque de ralliement : or, sans principe, point de parti.

Empressons-nous de dire que cette critique de la profession de foi sociale de M. de Lafarelle n'enlève rien aux nombreux mérites de détail que nous aurons à signaler dans l'examen qui va suivre. Les voies pacifiques étant les seules, de l'aveu unanime, convenables à l'état normal de la société, nous n'avons qu'à nous préoccuper des améliorations pacifiques que M. de Lafarelle a soigneusement étudiées. La théorie de l'insurrection s'improvise au jour du combat, et son absence ne dépare en rien un livre d'économie politique.

Peut-être doit-on attribuer à cet éloignement si pro-

noncé pour toute innovation un peu hardie, la défiance de M. de Lafarelle sur la puissance de l'économie politique. « Le premier, le plus vital, le plus incontestable besoin » de notre époque, dit-il (tom. 1er, p. 71), il ne faut » pas se le dissimuler, ce n'est pas à l'économie politi- » que, ni même à la politique dont celle-ci est après tout » une simple branche, qu'il appartient de le satisfaire; » car ce besoin fondamental est celui d'un principe d'ac- » tion qui rallie toutes les convictions et toutes les volon- » tés, qui fasse converger toutes les activités publiques » et privées vers un but clair, net et précis. Lorsque ce » besoin sera satisfait, je ne sais ni par quoi, ni quand » la société marchera, progressera d'elle-même, et nous » échapperons aux inquiétudes, au malaise, aux tâton- » nemens qui sont le cachet de notre situation présente; » jusques-là, la mission, le devoir de l'économie politi- » que, c'est de faire quelque chose d'analogue à la *méde-* » *cine symptomatique*, c'est-à-dire de courir au plus » pressé, de panser chaque plaie sociale à mesure » qu'elle se déclare; de donner en un mot à la société » en travail d'un principe de direction, la patience et la » force d'attendre son avènement. »

D'ordinaire les écrivains se passionnent pour les objets de leurs méditations et les grandissent outre mesure: aussi sommes-nous étonnés de voir M. de Lafarelle restreindre la fonction de l'économie politique, sa science chérie, et nous en sommes d'autant plus étonnés, que cette réduction nous paraît vraiment injuste. La science de la production et de la distribution de la richesse, enseignant les moyens de l'étendre et de la rendre féconde, nous semble appelée à un rôle plus puissant que celui de médecine symptomatique. M. de Lafarelle reconnaît dans bien des pages de son livre que le bien-être matériel est la condition presque indispensable du bonheur moral; comment dès lors ne pas reconnaître que si l'économie politique, par les lumières qu'elle jette sur la création et la circulation des richesses, peut produire le bien-être général, elle

soulage l'immense majorité des maux de la société ? Reste il est vrai à savoir si en effet cette science possède les moyens de généraliser le bien-être matériel. Nous le croyons pour notre part.

Au reste, nous reconnaissons volontiers, avec M. de Lafarelle, un principe d'action nécessaire pour vivifier les recherches de l'économie politique. Mais plus confians que lui, peut-être plus téméraires, nous n'hésitons pas à proclamer que ce principe n'est autre que le principe religieux. Il est vrai que nous croyons que l'économie politique doit accompagner la religion d'un pas égal, et non pas se traîner péniblement loin d'elle. Pour nous, la science économique est une des ailes de la religion, et toute théorie économique doit commencer par dire sa foi religieuse sur Dieu et la nature, sur l'homme et la société.

II.

Partie historique. — *Exposé des principales théories et utopies économiques. (Ecole positive; morale; charitable; St-Simon; Fourier; Owen.)*

Après l'élément religieux qui révèle à l'économiste le mystère de la destinée humaine, il n'en est pas de plus important que l'élément historique. Si le premier pose devant son œil le but final à atteindre et lui donne la règle de toutes ses conceptions, le second lui apprend quels pas vers le but ont été faits par l'humanité ou les grands hommes qui la dirigent; quels moyens tentés, quels résultats obtenus. Ainsi jalonné en avant et en arrière, placé entre l'idée et le fait, l'économiste n'a plus qu'à les rattacher par le chaînon de sa propre pensée : œuvre encore bien difficile, parce qu'elle est immense, mais qui n'est plus téméraire, car il conserve dans ses aventureuses excur-

sions à travers les champs du possible, étoile polaire au ciel, boussole sur la terre : idéal et tradition.

Ainsi l'a jugé avec raison M. de Lafarelle ; mais borné par la nature de son ouvrage, plutôt dogmatique qu'historique, il s'est contenté d'une esquisse des principaux systèmes qui aujourd'hui divisent les penseurs.

Vient d'abord une première et fondamentale division entre les *écoles* économiques et les *utopies* économiques. Aux disciples des premières, l'auteur réserve le glorieux titre d'économistes ; aux sectateurs des secondes, quel nom donnera-t-il? sans doute celui de rêveurs ; car l'utopie est le fait d'un rêveur. Et cependant, de son propre aveu, ils ne sont peut-être pas si rêveurs !

Sa classification, du reste, est très-simple. Trois écoles trois utopies.

Trois écoles d'abord : 1° L'*école anglaise ou positive*, fondée par Smith, sur ce principe bien nouveau pour le monde dans le siècle dernier, que le travail est la seule source de la richesse, par réaction contre Quesnay et les économistes de son temps qui avaient donné à la terre le rôle que Smith assigne au travail. Ses disciples (Say, Ricardo, Storch, Mac-Alloch, Destutt de Tracy, etc.), ont complété, modifié, quelquefois dénaturé les principes du maître. Cette école se résume dans l'axiome devenu si fameux : *laissez faire, laissez passer* : c'est-à-dire haine à toute entrave, à toute douane, à tout droit prohibitif, à toute intervention même du gouvernement, qui n'est plus un pouvoir directeur, mais une ulcère à circonscrire ; liberté illimitée de tout commerce et de toute industrie : en un mot, concurrence universelle. On n'a oublié qu'une seule chose, l'égalité d'armes entre les concurrens, base de toute lutte loyale dans toute arène ; car il serait par trop cruellement dérisoire d'exciter au combat des athlètes nus (les pauvres), contre des athlètes bien cuirassés et bien gantelés (les riches), au nom même de l'égalité et de la liberté. Dans l'ensemble, cette école se distingue par une vive sympathie pour les manufactures et le dédain des

travaux agricoles ; elle prône les machines et tous les procédés accélérateurs du travail ; elle excite à l'accroissement indéfini de la population, à l'augmentation des besoins et de toutes les jouissances de la vie. Produire le plus rapidement, le plus abondamment et le moins chèrement possible, voilà, suivant elle, le seul problème à résoudre. La distribution des produits la préoccupe fort peu ; la concurrence suffit pour que chaque producteur prenne sa part légitime dans les profits ; tant pis pour les travailleurs s'ils vivent et meurent dans la misère : c'est qu'ils ne savent pas mettre à la caisse d'épargne le superflu de leur salaire. Par son excitation des besoins et son amour des jouissances matérielles, l'école positive se sépare de la morale chrétienne qui, de l'aveu de Say, envisage la vie sous un point de vue opposé. Singulier aveu pour des gens qui se croient et se disent chrétiens ! Auraient-ils trouvé un moyen de se doubler, d'être chrétiens en tant qu'hommes, et anti-chrétiens en tant qu'économistes ?

2° Prenez à peu près sur tous les points le contrepied de l'école anglaise, vous aurez l'école *chrétienne* ou *charitable* (de Villeneuve, de Morogues, Huerne de Pommeuse, de Coux, Daby, etc.), née et developpée plus spécialement en France et à peu près de nos jours. Agrandissant la sphère de l'économie politique, ceux-ci réclament l'intervention religieuse plus encore que celle du gouvernement. Frappée de ce fait éclatant de vérité que « là où la » population est la plus nombreuse et la plus compacte, » là où elle se livre le plus habituellement, le plus exclusivement, à la double industrie commerciale et manufacturière ; là où de prétendues lumières sont le plus » répandues au sein des masses ; là où, pour tout dire en » un mot, la civilisation se proclame et se croit la plus » avancée, là aussi se montre plus hideuse, plus pro» gressive, plus rebelle à tous moyens préventifs ou cu» ratifs, la redoutable plaie du paupérisme et la démo» ralisation, son inséparable compagne », l'école *chr-*

ritable s'alarme de l'accroissement de la production, de l'accroissement de la population, des progrès de l'industrie : elle tourne ses regards vers l'agriculture, comme la seule planche du salut. Convaincus du reste que le bonheur n'est pas de ce monde, ses disciples consolent le peuple de ses maux présens par les souvenirs du péché originel et la perspective du paradis. S'il murmure contre l'inégalité des conditions humaines et les dures épreuves de la vie, ils lui rappellent ces paroles de la Genèse : « La » terre est maudite, à cause de ce que vous avez fait ; » vous n'en tirerez de quoi vous nourrir durant votre vie » qu'avec beaucoup de travail : vous mangerez votre pain » à la sueur de votre front. » Je crains bien que la citation ne soit imprudente, car elle n'emporte pas d'exception. Pourquoi, diront les hommes du peuple, voyons-nous tant de gens, fils d'Eve comme nous, dispensés de gagner leur pain à la sueur du front? Et pourquoi sur la terre les honneurs et la puissance sont-ils pour eux qui violent les ordres de la Providence, et non pour nous qui les exécutons? Effrayante question en vérité que l'école dite *chrétienne* ne devrait point provoquer, puisqu'elle croit légitime l'oisiveté des riches. Quoiqu'il en soit, elle aura la gloire d'avoir réhabilité la charité et l'agriculture, immense titre à la reconnaissance !

3° Entre ces deux écoles nettement tranchées s'en place une troisième qui procède de l'une et de l'autre; chrétienne par instinct, positive ou anglaise par naissance, celle que M. de Lafarelle appelle école *morale*. C'est une déviation de l'école de Smith : le schisme a commencé par Malthus d'abord, et s'est personnifié plus tard dans Sismondi et Droz, que suivent à distance Gérando et Duchâtel, etc..... Elle tient des deux autres en adoptant et conciliant de son mieux leurs principes divers. Elle n'a aucun caractère précis et doit finir par s'absorber dans l'une de ses deux rivales.

A notre grand regret, M. de Lafarelle n'a pas jugé convenable d'aborder la critique de ces trois écoles, comme

il l'a fait pour les trois utopies sociales. Amené à s'expliquer, il se retranche dans l'éclectisme en disant qu'il pense que le mieux est d'opérer la conciliation entre ces trois écoles en prenant à chacune ses bons principes, en lui laissant ses erreurs. Mais n'est-ce pas retomber dans l'école de M. Sismondi? Et l'éclectisme économique vaut-il mieux que l'éclectisme philosophique, lequel, comme on sait, est la négation de toute philosophie?

De l'examen des écoles passant à celui des principales utopies de notre époque, l'auteur expose avec détail, et avec une impartialité qui l'honore, les systèmes de St-Simon, de Fourier et d'Owen. Nous renonçons à le suivre sur ce terrain, parce que, suivant nous, en fait de systèmes, une courte analyse ne peut que les dénaturer, sans profit pour les lecteurs et au grand détriment des inventeurs. Nous préférons donner un exemple du style et du point de vue de M. Lafarelle, en citant son opinion résumée sur ces trois hardies conceptions de notre époque.

(*T. I.*, *p.* 143.) « Ainsi donc, arbitraire et despotisme sans
» limites dans la distribution gouvernementale des Saint-
» Simoniens; anarchie, impossibilité de toute espèce dans
» la répartition *composée* de Ch. Fourier, etc.; violation
» brutale de tous les droits et iniquité révoltante dans la
» communauté absolue, dans le partage égal et par tête
» du système rationel d'Owen, voilà tout ce qu'a pu ou
» su nous offrir le socialisme pour combler la lacune qu'il
» reproche, non sans motif peut-être, à l'économie poli-
» tique; et cependant voyez de quel prix le socialisme veut
» nous faire payer cette solution si peu satisfaisante, si
» imparfaite, si chanceuse du problème social à résoudre?
» Voyez ce que deviennent, au milieu de l'universelle dé-
» molition à laquelle il condamne l'édifice social, les for-
» mes les plus essentielles et les plus universelles de cet
» édifice? Demandez-lui ce qu'il se propose de substituer
» aux institutions saintes de l'hyménée, de l'autorité ma-
» ritale, de la puissance paternelle, à toute la vie de fa-
» mille, en un mot, ou comment il remplacera le droit

» primitif et universel de propriété privée. Tous ces inté-
» rêts primordiaux de la vie sociale disparaissent impli-
» citement ou explicitement, sous leurs atteintes répétées,
» sans que les démolisseurs prennent le moindre souci de
» combler cette nouvelle lacune, bien plus grave et bien
» plus effrayante que celle par eux signalée dans l'ordre
» de choses actuel. Eh bien! ce n'est pas tout encore,
» et le socialisme moderne a dû sacrifier bien d'autres
» élémens de la félicité, de la dignité humaine, à l'espé-
» rance chimérique peut-être de répartir un peu moins
» inégalement le bien-être matériel parmi tous les hommes.
» Il n'y a pas jusqu'aux lois les plus fondamentales de
» la morale universelle qui n'aient fait trop souvent partie
» de cet holocauste consommé par lui sur les autels du
» plus brutal sensualisme. Ceux-ci, pour affranchir la
» femme, la délivrent de tous liens, de toutes entraves,
» même de celles de la pudeur; celui-là déchaîne toutes
» les passions humaines, et leur subordonne jusqu'au de-
» voir, leur souverain légitime. Un autre enfin, pro-
» clamant le fatalisme et l'irresponsabilité humaine, livre
» la société, pieds et poings liés, au premier aggresseur
» qui l'assaille, et lui dénie jusqu'au droit de protéger
» les conditions de sa viabilité par la sanction terrible sans
» doute, mais indispensable du châtiment.

« Telles sont les étranges erreurs auxquelles se sont
» laissé entraîner des esprits subtils et éclairés, des cœurs
» honnêtes et philanthropiques, sous l'empire d'une préoc-
» cupation dominante, le besoin de perfectionner la ré-
» partition des richesses parmi les hommes, et de dimi-
» nuer par cela même l'inégalité des conditions sociales...
» Mais avant d'aborder... je dois faire la part de l'éloge,
» après avoir fait *un peu sévèrement peut-être* celle de la
» critique et du blâme.

« .... Tout n'est pas à reprendre, ni à dédaigner, bien
» s'en faut, dans les travaux effectués par les socialistes
» modernes. Le saint-simonisme, par exemple, a reconnu
» et professé la nécessité du sentiment religieux, comme

» élément civilisateur, et en cela il s'est courageusement
» séparé du philosophisme incrédule du siècle passé ; son
» tort est d'avoir voulu usurper le rôle de la Providence
» divine dans la satisfaction de ce besoin capital de l'hu-
» manité. Cette école a encore le mérite d'avoir voulu ré-
» habiliter le pouvoir et le principe hiérarchique, tous
» deux sapés et démantelés depuis plus d'un demi-siècle
» par l'esprit révolutionnaire; son tort est d'avoir prétendu
» les reconstruire sur une base toute théorique et radicale-
» ment inapplicable à la réalité humaine.

« Fourier, outre qu'il a moins cruellement méconnu
» les bases et les conditions fondamentales de la vie so-
» ciale, a très-ingénieusement analysé les élémens géné-
» raux de toute association, le capital, le travail et le ta-
» lent. Son utopie renferme des vues et des détails qui mé-
» ritent l'attention, la faveur et les encouragemens de
» tous les gens de bien ; son tort est d'avoir affaibli et mu-
» tilé les institutions même qu'il avait la prétention de
» respecter en principe, par la forme nouvelle que son
» génie aventureux et frondeur a voulu leur imposer.

« Robert Owen lui-même, en dépit de ses imprudentes
» attaques contre les lois les plus essentielles de l'ordre
» moral ou social, et bien que son système rationnel ne
» soit autre chose qu'une longue et perpétuelle contra-
» diction, Owen a donné dans son admirable expérience
» de New-Lanark un exemple et des directions bien faits
» pour être imités de tous ceux qui veulent se vouer pra-
» tiquement à l'amélioration matérielle et morale de leurs
» semblables. Il a prouvé mieux que personne tout ce
» que peuvent une raison éclairée et une bienveillance
» peut-être excessive, sur l'esprit et le cœur des hommes
» les plus grossiers. Sa vie pratique est un modèle à suivre
» et que ne peuvent, en aucune façon, déprécier les
» écarts de sa carrière spéculative.

« Enfin tous les trois ont à l'envi analysé, réhabilité et
» glorifié le principe d'association, ce principe éminem-
» ment civilisateur, si méconnu, si décrié depuis un de-

» mi-siècle dans quelques-uns des états politiques mo-
» dernes, et particulièrement en France. C'est là, je le
» répète, pour les socialistes, un titre incontestable à la
» reconnaissance et à l'indulgence de tous les véritables
» amis de l'humanité ; car, à mon sens, le principe d'as-
» sociation est peut-être la seule ancre de salut de notre
» ordre politique, et la dernière espérance de notre avenir
» social. »

Il nous paraît difficile de concilier un jugement aussi bienveillant avec la sévère critique qui précède ; nous inclinerions à penser que l'excès est dans le blâme, non dans l'éloge, et nous le démontrerions si, au lieu d'analyser le livre d'autrui, nous pouvions développer à notre aise nos propres idées. Nous ne pouvons cependant passer sous silence l'imputation de communauté de biens, de femmes et d'enfans reproduite par l'auteur contre le st-simonisme. Pour les biens, c'est à peu près fondé, il faut le reconnaître en ce sens que les propriétaires seraient, comme les militaires, les magistrats, les concessionnaires de mines, simples usufruitiers de leur place, et non maîtres absolus d'en user, abuser et disposer, d'où résulterait cette étrange conclusion que la terre, au lieu d'appartenir, comme aujourd'hui, à quelques milliers de propriétaires exclusivement, serait la propriété commune de l'espèce humaine, et que les individus ne seraient que des travailleurs rétribués en proportion de leur talent et de leur travail. Mais pour la communauté de femmes et d'enfans, M. de Lafarelle a commis une grave erreur en confondant, abusé sans doute par le langage vulgaire, avec les doctrines de Saint-Simon, celles d'Enfantin qui sur le rôle de la femme sont essentiellement différentes. M. de Lafarelle a suivi le mouvement intellectuel de ces dernières années, et il ne peut ignorer l'énergique et solennelle protestation qu'en novembre 1831, fit entendre Jean Reynaud, au nom de ses co-religionnaires, contre les doctrines d'Enfantin sur les relations de l'homme et de la femme. Cette protestation répétée le lendemain dans le *Globe* et signée par Bazard

et beaucoup de disciples répudia toute solidarité entre Enfantin et Saint-Simon. Depuis lors il a été démontré que les doctrines du premier sur le rôle de la femme et l'intervention du prêtre dans le mariage, étaient la déduction de ses conceptions métaphysiques sur Dieu et le monde, tout-à-fait personnelles à leur auteur ; qu'il les tint long-temps secrètes, qu'à peine entrevues, elles excitèrent une vive répulsion chez la plupart des adeptes, et que de là naquit le schisme. Il est donc tout à fait injuste de rejeter sur Saint-Simon et les prédicateurs de sa doctrine jusqu'à la fin de 1831, les doctrines vraiment immorales qui motivèrent la condamnation en cour d'assises de deux apôtres. A chacun suivant ses œuvres ! en fait de saint-simonisme tout au moins. Moyennant cette distinction, M. de Lafarelle est complètement fondé dans sa critique de l'*Enfantinisme*.

Quant à Fourier, que M. de Lafarelle traite avec plus de bienveillance sans doute parce qu'il ne le connaît que par l'article de M. Raybaud, les lecteurs de la *Revue* n'ont peut-être pas oublié l'examen que nous avons fait de son système dans ce journal, et les griefs que nous lui avons imputés au sujet de la morale. Si l'auteur du *Progrès Social* veut juger de la gravité des attaques de Fourier, contre les institutions de famille, qu'il lise quelques chapitres du *Nouveau Monde Industriel*, ou plutôt qu'il invite MM. Considérant et ses amis à publier dans la *Phalange* les enseignemens écrits et oraux de leur maître sur l'amour et le mariage.

Sans insister davantage sur le fond des doctrines, nous aimons mieux témoigner à M. de Lafarelle notre étonnement du titre d'utopiste qu'il réserve à ces derniers, tandis que Smith et ses disciples gardent le beau nom d'économistes. De la part de la foule des admirateurs de Smith, on le conçoit ; de la part d'un disciple aussi chaleureux de l'école sociale, il y a inconséquence, ou plutôt concession fâcheuse au préjugé vulgaire. S'il est vrai que l'association soit l'*ancre de salut* des nations en péril (propre ex-

pression de l'auteur), la concurrence en est le vent destructeur ; celui qui invoque la concurrence pour sauver la société, est donc un utopiste, un rêveur, si même il n'est un anarchiste et un révolutionnaire. Il déchaîne l'orage au lieu de l'apaiser. Celui au contraire qui démasque tous les fléaux que la concurrence porte en son sein, qui, du milieu des ruines entassées par ses prédécesseurs, dégage le sublime principe de l'association, qui en reconstruit, au prix même de quelques erreurs, l'idéal perdu depuis long-temps par la raison humaine, celui-là a découvert le vrai remède au mal, celui-là est l'homme positif, l'homme pratique, le sauveur des nations.

Si les socialistes se sont trompés dans l'application du principe, c'est qu'au lieu de se confiner comme Smith et ses disciples dans la stérile constatation des phénomènes économiques du présent, ils ont voulu ouvrir les portes de l'avenir ; et que les problèmes de la distribution des richesses qu'ils ont abordés, sont autrement ardus que ceux relatifs à leur production, seuls étudiés par l'école de Smith : là cependant est la grande question, le Dieu inconnu qui attire les hommages de tout vrai penseur. Etrange siècle en vérité que le nôtre ! Il glorifie aujourd'hui l'esprit d'association, et il dresse dans tous ses livres des autels à Smith, l'apôtre forcené de la concurrence, et il bafoue les figures, encore sanglantes d'outrages, de Saint-Simon et de Fourier, les apôtres de l'association !

Et, après tout, quand il serait vrai que les socialistes n'ont jeté au monde que des semences légères emportées par le vent, qui jamais ne germeront en fruits utiles, ils ont rendu un immense service en sonnant le tocsin pour réveiller la société prête à s'abîmer dans l'anarchie par la concurrence illimitée. Leurs paroles ont lancé dans la voie d'études sérieuses un grand nombre de jeunes hommes ; et ce n'est jamais sans fruit que l'esprit humain se pose des problèmes à résoudre. Si donc l'effort du maître a été stérile par ses résultats directs, il ne le sera point comme exemple fécondant. Et puis il sera toujours beau de se vouer

sans relâche au tourment de la pensée, de braver l'humiliation de la misère et du ridicule, en se donnant pour mission le bonheur de ses semblables, au prix de la santé et du repos, de la fortune et des honneurs.

III.

ANALYSE ET JUSTIFICATION RATIONNELLE DE L'ORDRE SOCIAL.

A l'encontre des socialistes modernes, M. de Lafarelle se pose le défenseur de l'ordre social si vivement attaqué par eux : son plaidoyer se résume en quelques idées capitales.

1. La vie sociale, dit-il, est un fait universel, elle a donc pour cause une disposition instinctive de l'homme : cette disposition est ce qu'on appelle la *sociabilité*, loi fondamentale et nécessaire de l'espèce humaine.

D'autre part, l'homme est libre ; mais sa *liberté*, limitée dans l'ordre physique par les obstacles extérieurs et matériels, dans l'ordre moral, par les restrictions que lui impose le soin de sa conservation et de sa dignité, l'est dans l'ordre physique et moral par la liberté corrélative des autres hommes.

D'où il suit que la liberté et la sociabilité sont les deux pôles de l'activité humaine, s'équilibrant mutuellement, légitimes l'un et l'autre et au même titre. La liberté crée les droits ; la sociabilité engendre les devoirs.

Le mode d'après lequel se développent simultanément et se concilient entre elles toutes les individualités humaines constitue l'*ordre social*.

D'après quelles lois s'opèrera ce développement? D'après les conseils de la *raison*, les prescriptions de la *conscience*, en vertu du *libre arbitre*, triple élément de l'intelligence humaine. Si l'homme s'en écarte, il devient *coupable* et mé-

rite une *peine* au nom de la justice soit *humaine*, soit *divine*.

En resumé : « l'ordre social n'est autre chose enfin que » cette liberté et cette sociabilité, principes corrélatifs et » inséparables, se développant sous l'empire souverain de » l'intelligence humaine par le ministère sacré de la justice. »

Ces axiomes fondamentaux de la théorie sociale de M. de Lafarelle nous paraissent d'une irréprochable vérité.

II. La sociabilité reconnue, quel est son objet ?

Dans son rapport avec l'ordre universel des êtres, c'est le développement de toutes les facultés, en d'autres termes le *perfectionnement* progressif de l'homme. Dans son rapport spécial avec l'humanité, c'est le *bonheur* ou *bien-être* de chaque individu, en tant qu'il peut se concilier avec le bonheur également légitime des autres hommes. — Ces deux objets de la sociabilité se réduisent en quelque sorte à un seul ; car le second (le bonheur) semble n'être en dernière analyse que le moyen employé par la Providence pour atteindre au premier (le perfectionnement), l'un et l'autre étant dans les vues de la sagesse divine indissolublement liés, même en ce monde, l'un comme moyen (le bonheur), l'autre comme but (le perfectionnement). Tel est, suivant M. de Lafarelle, le double objet de la sociabilité.

Nous craignons qu'il n'ait pas attaché à la hiérarchie de ces deux objets de la sociabilité toute l'importance qu'elle mérite ; car après avoir protesté contre les utopies socialistes, il les adoptera nécessairement en proclamant la doctrine du bien-être ; car, adhérant au dogme chrétien par l'ensemble de ses idées, il défend une théorie essentiellement anti-chrétienne, en considérant le bonheur comme le moyen providentiel du perfectionnement.

Il n'y a en effet que deux manières de comprendre la vie.

Dans la première, la destinée de l'homme consiste dans son perfectionnement physique, moral et intellectuel ; dans

le développement de toutes ses facultés, *suivant leur importance dans l'ensemble harmonique de l'être.* C'est le but pour lequel nous sommes jetés sur cette terre. Le bonheur ou le bien-être ne pèse pas d'un grain dans la balance de nos droits : et la considération des jouissances attachées à un acte ne légitime point cet acte, pas plus que les douleurs qui l'accompagnent ne lui enlèvent son caractère obligatoire. Souvent, au contraire, l'homme se perfectionne bien plus par la peine qui le retrempe, que par le plaisir qui l'énerve. Le bien-être n'est donc qu'un accident secondaire, ni condamnable ni louable en lui-même, et dont l'homme sage et vertueux ne doit en rien se préoccuper. Qu'il élève le niveau de sa nature première, au prix même des souffrances et du martyre, il a glorieusement accompli sa destinée. *Fais ce que dois, advienne que pourra*, cette chevaleresque devise des guerriers du moyen-âge résumait dans la pratique toute cette théorie.

Or cette théorie, c'est la doctrine chrétienne ; on peut dire toute la religion chrétienne. *Beati qui lugent !* dit le discours sur la montagne. Jésus, mourant sur la croix pour la rédemption du genre humain, en est la sublime apothéose.

En dehors des idées chrétiennes, cette doctrine était celle des Stoïciens dans l'antiquité, et de nos jours, modifiée sous certains rapports, elle est défendue avec un admirable talent et une remarquable énergie de conviction dans l'école philosophico-religieuse dont l'*Encyclopédie nouvelle* est l'organe (1).

Cette doctrine, on le comprend aisément, suppose des hommes et des époques de fermes croyances. Mais quand les convictions s'éteignent, quand Dieu se voile au regard humain, l'œil n'embrasse plus que l'horizon terrestre,

(1) Voir l'article *Bonheur*, par M. P. Leroux, dans l'*Encyclopédie nouvelle*.

et la destinée humaine se rapetisse dans l'idéal comme dans la pratique. Il n'y a plus alors un drame suivi à travers le temps et l'espace, dont la vie présente ne soit qu'une scène ; de si hautes pensées ont cessé de convenir, et font place à l'adoration idolâtrique du présent, de la terre, du moi. Alors s'élèvent du sein des peuples, plus sceptiques qu'ils n'osent se l'avouer, les commodes théories sur le bonheur. Le bien-être devient la grande affaire de la vie, les jouissances le digne emploi du temps ; l'égoïsme se fait philosophie, le sybaritisme se formule en économie politique. Quand de tels temps sont venus, chaque individu se posant centre et foyer de toute vie, les sociétés tombent en poussière, et pour toute religion le veau d'or est offert au culte public sous le nom de fortune.

Voilà la raison et le sens de cette école sans cœur et sans entrailles, qu'on nomme économie politique anglaise, comme aussi de ce socialisme aux aspirations ardentes et généreuses, mais aveugles, qui a son expression dernière dans le Fouriérisme. Le Phalanstère serait, sans nul doute, la plus magnifique réalisation d'une vie heureuse ; auprès de lui toutes les autres conceptions paraissent des avortons de pygmées : et il faut en venir là dès que l'on pose le bonheur comme objet de la sociabilité et moyen de perfectionnement. Mais c'est tout un monde nouveau à élever sur les ruines religieuses et sociales de l'ancien.

Nous appelons sur ce point toute l'attention de l'auteur, certain qu'il ne s'étonnera pas, comme peut-être beaucoup de nos lecteurs, de nous voir lui demander l'accord des doctrines économiques avec les croyances religieuses. Puisqu'il n'a pas craint d'attacher au sein même de Dieu le premier anneau de la chaîne philosophique de ses théories, il doit reconnaître le lien qui, dans la vérité absolue, unit toutes les sciences et crée leur solidarité.

Nous ne connaissons pas d'ailleurs de plus déplorable enseignement que celui qui invite les hommes à boire dans la coupe du bonheur en leur disant : le bonheur est, dans les intentions divines, votre guide dans les voies du

perfectionnement ; cherchez-le, suivez-le et ne craignez pas de manquer votre destinée : l'un et l'autre sont indissolublement unis. On oublie que le bonheur est un sentiment tout individuel, que chacun comprend à sa manière ; on légitime d'avance tout vice et tout crime, car il faudrait être par trop naïf, pour compter sur le remords comme une peine sérieuse, pour peu que l'habitude du mal soit invétérée.

III. L'objet de la sociabilité, ou pour mieux dire, la destinée humaine constatée, l'auteur recherche les formes principales sous lesquelles elle se manifeste dans l'humanité. Il en compte quatre.

La *famille* d'abord, premier pas de l'homme vers la société, sa première station dans la longue carrière de la perfectibilité humaine, asile sacré de ses jouissances les plus pures et les plus intimes. Honte à qui oserait l'effacer du nombre des institutions nécessaires au développement de toutes les facultés, de tous les sentimens humains !

Après la famille, vient *le corps politique ou Etat*, nécessaire pour la régularisation pacifique des rapports de chaque individu envers la société prise collectivement, et les rapports de chaque individu avec les autres individus, en d'autres termes, les conditions de la sociabilité. Pour le constituer, il faut trois élémens : un pouvoir individuel ou collectif (le souverain), n'importe, chargé de promulguer des lois au nom de *la raison commune* dont il est réputé l'interprète ; — un autre pouvoir (le gouvernement), chargé de rendre ces mêmes conditions individuellement et physiquement obligatoires, et d'appliquer des peines pour leur violation ; — une aggrégation d'individus (peuple ou nation), pour qui ce soit un devoir d'exécuter les mêmes lois, parce qu'elles sont les conditions d'existence et de possibilité de leur association ; élémens rarement distincts, toujours plus ou moins combinés.

L'auteur est, au reste, d'une tolérance extrême en fait de légitimité des formes de gouvernement ou d'état. Toutes

lui semblent probables et possibles au même degré ; il y a plus, toutes sont ou deviennent légitimes au même titre, quand elles répondent au double objet de la sociabilité ; le perfectionnement et le bien-être des hommes. — Oui sans doute, Méhémet-Ali est tout aussi légitime pacha despote, que Vittoria reine constitutionnelle ; la république fédérative des Etats-Unis aussi légitime que la monarchie quasi-absolue de l'Autriche, et si les méditations des philosophes n'avaient eu pour but que de résoudre la question de légitimité, c'est-à-dire du droit à l'obéissance, elles mériteraient le dédain dont M. de Lafarelle les poursuit. Mais est-ce là vraiment le champ de leurs discussions? Et le problème agité sans cesse de siècle en siècle, et toujours à résoudre, n'est-il pas plutôt celui de l'aptitude comparative de toutes les formes de gouvernement à perfectionner les citoyens, problème digne de respect, si jamais il en fut! Comment croire en effet à l'égalité de valeur sous ce rapport entre toutes les combinaisons? Pour ne prendre que des types bien saillans, la participation des sujets aux affaires publiques étant pour eux un moyen d'exercer leur intelligence et d'appliquer leurs sympathies, les gouvernemens représentatifs ont nécessairement et de plein droit une évidente supériorité sur les gouvernemens despotiques, bien qu'en fait un homme de génie comme Mahmoud, puisse mieux civiliser ses sujets qu'un roi constitutionnel comme Georges IV.

Nous regrettons une tolérance qui nous paraît de l'indifférence, et l'indifférence politique ne vaut pas mieux que l'indifférence religieuse.

La division du travail apparaît en troisième lieu comme condition nécessaire du développement de toutes les facultés si diverses et si fécondes, qui subsistent en germe au sein du genre humain. Les castes, qui divisaient les membres d'un état, en tribus de prêtres, de guerriers, de laboureurs, en furent la première manifestation. Plus tard, les professions cessant d'être héréditaires, une transformation s'opéra par une part plus large donnée à la li-

berté, et les castes disparurent. Aujourd'hui la grande division des travailleurs est entre les hommes occupés de travaux matériels, et ceux consacrés aux travaux intellectuels, subdivisés à l'infini les uns et les autres. C'était peut-être le cas de rechercher s' une part plus large encore ne devrait pas être faite aux aptitudes naturelles, et si tout ce qui par la faute des institutions lance les hommes dans des carrières où leurs facultés naturelles sont étouffées, n'était pas une atteinte aux vues providentielles. L'auteur aurait pu aussi dire quelques mots de la très-ingénieuse théorie de Fourier sur le travail en courtes séances qui permettrait à tout individu de mettre en jeu les facultés souvent très-diverses qui reposent inconnues au fond de son être, effacées qu'elles sont aujourd'hui par le développement privilégié d'une seule. Sans nier que l'expérience soit nécessaire pour confirmer la possibilité d'une telle variété de fonctions, il nous répugne de croire que le perfectionnement industriel puisse exiger qu'un honnête homme consume sa vie à façonner des têtes d'épingle ou rattacher des bouts de laine.

Jusqu'ici on ne comprend guère d'opposition possible aux idées de M. de Lafarelle; comment concevoir en effet un peuple sans institutions de famille, sans division des travaux, sans gouvernement quelconque? Les difficultés ne peuvent naître qu'au sujet de la quatrième base qu'il assigne à tout ordre social, *la propriété*. Il en prend la défense avec chaleur, et en établit la légitimité par une foule d'argumens depuis long-temps connus, sans cesse répétés et toujours infructueusement combattus par le petit nombre de philosophes qui voient dans la propriété une fonction sociale et non une souveraineté absolue de l'individu. Peut-être pourrait-on désirer que ces argumens fussent rajeunis pour être appliqués à toute espèce de propriété, la propriété foncière ayant d'ordinaire été prise comme sujet exclusif de démonstration.

L'auteur nous semble dépasser les limites de sa thèse, lorsqu'au lieu d'établir combien est respectable la pro-

priété acquise, combien elle mérite l'appui de l'opinion et de la loi, il apprécie le rôle de *l'esprit de propriété* qui est tout autre chose que la propriété. Suivant lui ce serait l'aiguillon de toute l'activité humaine, le principe vital des sociétés, et Dieu l'aurait mis en réserve dans nos cœurs pour nous exciter au travail ! Ce serait donc pour accroître sa propriété, c'est-à-dire pour augmenter des richesses matérielles que l'homme aurait été créé ! Il faut certes que le sentiment religieux soit, ainsi que nous le disions tout-à-l'heure, bien agonisant, sinon éteint, pour que de pareilles doctrines se produisent avec l'assentiment général, et qu'il y ait même quelque hardiesse à les attaquer ! Qu'eussent dit les grands hommes du Christianime, qui fidèles à la doctrine du maître prêchaient le détachement des biens terrestres, qui ne voyaient dans les richesses qu'un moyen de soulagement pour les infirmités du prochain, si on leur eût prédit qu'un jour l'esprit de propriété, qu'ils condamnaient si énergiquement, serait glorifié par les hommes les plus honorables comme un don même de Dieu !

Et sans remonter à une sphère aussi élevée, que l'on cite donc un seul grand homme, un seul grand peuple, une seule belle action que l'esprit de propriété ait inspirés : non, l'amour du gain, et l'esprit de propriété ne vise qu'au gain, n'a jamais enfanté que le plus triste égoïsme. Le sentiment du devoir, l'amour de la gloire, l'honneur le patriotisme, le besoin surtout, sont des mobiles autrement puissans et plus dignes de respect.

Les moines ont défriché toute l'Europe, et ce n'est pas assurément l'esprit de prepriéte qui les animait, puisqu'ils vivaient en communauté sans propriété individuelle : les Bénédictins, sans esprit de propriété, ont élevé de plus magnifiques monumens à la science que tous nos écrivains avec leur esprit de propriété littéraire et leur profonde estime du gain.

Que les hommes impartiaux et à vues élevées, les seuls dont l'approbation nous soit chère, réfléchissent sur les

conséquences de cette légitimation exagérée de l'esprit de propriété ; ils ne tarderont pas à voir que, sous un nom plus adouci, ce n'est autre chose que cette réhabilitation de la chair qui a eu dans ces dernières années un si scandaleux retentissement. La chair et la matière sont certes bien suffisamment réhabilitées : il est temps d'apprendre aux hommes, par un noble but proposé à leur ambition, à redresser vers le ciel leur front depuis long-temps penché vers la terre. Ainsi se préparera l'aurore de cette ère religieuse que tous les vœux appellent ardemment, et que toutes ces théories matérialistes sur l'excellence des richesses tendent à éloigner.

Telles sont les quatre bases fondamentales de tout ordre social, d'après M. de Lafarelle, d'où il conclut à la légitimité de l'ordre social *actuel*. Ceci nous semble très-peu logique. Réduit à ces quatre élémens, l'ordre social n'est qu'un squelette et une abstraction, aussi applicable aux Chinois qu'aux Grecs de l'antiquité, ou aux Français d'aujourd'hui, ou aux Turcs de Constantinople, car ces quatre élémens se trouvent partout. Pour légitimer l'ordre social *actuel*, en *France*, il fallait une analyse plus profonde, et peut-être une conclusion tout autre en serait sortie.

Même en se bornant à ces quatre élémens, l'illégitimité de l'ordre social en ressort, puisqu'il y a en France des millions de prolétaires qui ne participent en rien à la propriété, une des conditions de légitimité, — des millions d'oisifs qui ne contribuent à aucun travail, autre condition de légitimité ; double vice tellement radical qu'il est permis de ne pas regarder la société actuelle d'un œil aussi indulgent.

A vrai dire d'ailleurs, peut-être est-on plus d'accord que l'on ne pense ; M. de Lafarelle ne nie pas qu'il n'y ait lieu à de grandes réformes, et bien peu d'innovateurs visent à supprimer une des quatre bases de cet ordre qu'il prend sous sa protection. Dans la pratique on s'entendra aisément.

Ici finit la première partie de l'ouvrage que nous analy-

sons, et aussi la moitié la plus pénible de notre critique, parce qu'elle a dû être la plus sévère. En fait de principes, nous n'admettons pas de demi-vérités : il faut tout ou rien. En fait d'améliorations pratiques, au contraire, tout est bon à prendre, à la condition de ne pas se reposer après le moindre succès. Nous n'aurons guère que des éloges à accorder à la partie technique, si je puis dire, dont nous allons donner une esquisse beaucoup plus rapide.

IV.

CAUSES GÉNÉRALES ET REMÈDES GÉNÉRAUX DE LA MISÈRE ET DE LA DÉGRADATION MORALE DES CLASSES POPULAIRES.

L'état matériel et moral si peu satisfaisant, que l'on dirait être la condition normale et comme nécessaire des classes inférieures de la société, dérive de deux sources générales, que la science ne doit pas confondre : d'une part les imperfections et les lacunes de la forme sociale, les vices et les défauts de l'élément humain de l'autre. De là deux ordres de questions à étudier, questions afférentes à l'ordre politique, questions afférentes à l'ordre moral.

A commencer par l'ordre moral, les causes de la dégradation physique et morale des classes pauvres se résument en deux mots : ignorance et immoralité. Toutes les institutions sociales doivent viser à diminuer l'une et l'autre.

Au premier rang dans ces institutions figure l'éducation publique, ayant pour base la salle d'asile, pour couronnement un journal populaire.

Toute ville, tout bourg, tout village un peu considérable devraient posséder une *salle d'asile*, pour recueillir, garder et occuper, suivant leurs goûts, les enfans des classes pauvres, sous la direction d'une femme ou de deux époux. Dans les plus humbles, la salle d'asile serait un appendice de l'école, et serait surveillée par la mère,

la sœur ou la fille de l'instituteur. Ailleurs les dames des ordres religieux seraient éminemment propres à cette fonction délicate. Pour profiter de la salle d'asile, les familles jouissant de quelque aisance paieraient un léger tribut ; les familles vraiment pauvres en seraient affranchies : la charité des classes supérieures devrait concourir avec les ressources municipales et départementales pour la compléter.

Au sortir de la salle d'asile l'enfant passerait dans les *écoles* pour y recevoir l'éducation populaire qui comprend trois élémens : — 1° l'enseignement religieux et moral ; — 2° l'enseignement littéraire ou instruction primaire proprement dite ; — 3° enfin un enseignement professionnel, si déplorablement négligé en France. Ce dernier enseignement serait à deux degrés : l'un qui rentrerait dans les attributions de l'instituteur et comprendrait les premiers élémens de tous les arts utiles, et plus spécialement des professions usuelles dans la localité ; l'autre réservé à des établissemens d'un ordre supérieur, écoles d'agriculture théorique-pratique ayant pour siége des fermes-modèles, écoles des arts et métiers, écoles secondaires des mines, ponts et chaussées, constructions navales et autres de même ordre. Là se formeraient des contre-maîtres et chefs d'atelier en tout genre. Le plus grand nombre de bourses, que l'état consacre si inutilement aux colléges royaux, seraient affectées aux écoles spéciales.

L'éducation sociale se continuerait dans l'âge mûr, par une *littérature populaire*, que les bibliothèques locales, les cabinets de lecture et enfin un journal périodique propageraient dans toutes les chaumières. La presse deviendrait ainsi une prédication morale de tous les jours et de toutes les heures ; elle apprendrait au peuple ses devoirs plus que ses droits qu'il n'ignore guère, le perfectionnerait industriellement et le délasserait de ses fatigues.

Le *service militaire*, aujourd'hui écrasant pour les familles et souvent démoralisateur pour les individus, pourrait, suivant M. de Lafarelle, devenir le moyen d'une édu-

cation populaire très-profitable. Les écoles de bataillon et de régiment devraient être multipliées, et plus complètes dans leur enseignement. Mais les grandes espérances de l'auteur se fondent sur la possibilité d'employer les militaires aux principales cultures des pays qu'ils habitent. Les diverses provinces de la France se donneraient une espèce d'enseignement mutuel dans la personne de leurs soldats. Les conscrits de la Bretagne, qui propageraient partout les meilleurs procédés de la culture du lin, apprendraient en Normandie et en Beauce la culture des céréales, en Médoc ou en Bas-Languedoc, l'art de féconder les vignes, dans les Cévennes, celui d'élever les vers à soie, etc. Si la discipline ne s'oppose point à l'exécution de ce que l'auteur appelle sa petite utopie militaire, elle nous semble très-heureusement imaginée.

L'éducation populaire ainsi complétée donnera la connaissance et la moralité ; de nouvelles institutions sont nécessaires pour faire contracter des habitudes d'ordre, de prévoyance et d'économie : ce sera le but *des caisses d'épargnes.*

Tout a été dit en faveur des caisses d'épargne : aussi l'auteur se borne-t-il à rappeler leurs principaux avantages, insistant seulement sur la nécessité de les transformer en une institution gouvernementale et administrative du moins pour les communes rurales, seul moyen à ses yeux d'en généraliser l'emploi. La solvabilité du trésor public tient lieu de réalisation d'un capital préalable, réalisation que l'expérience place en tête de tous les obstacles qui s'opposent à la multiplication de ces sortes de caisses ; les menus frais de comptabilité sont, comme pour les établissemens de ce genre déjà créés, couverts par les petites bonifications obtenues sur les intérêts ; le bureau de chaque percepteur des contributions directes devient naturellement un lieu de dépôt très-rapproché et très-convenable sous tous les rapports, ou, si l'on craint d'effrayer les citoyens, l'Hôtel-de-Ville sera préferé et les conseillers municipaux recevront les dépôts. La recette parti-

culière de l'arrondissement remplirait toutes les autres fonctions de la caisse d'épargne, maniant les fonds, les transformant en rentes sur l'état, opérant les remboursemens, sauf pour les sommes très-faibles qui pourraient être retirées sur les lieux-mêmes.

Nous approuvons complètement cette idée hardie, neuve et féconde : il existe sans doute des préjugés contre l'Etat ; mais nous croyons qu'il appartient aux économistes dignes de ce nom de les aplanir au lieu de les grandir, en prouvant, chose bien aisée, que les intérêts de l'Etat sont identiques avec ceux des citoyens. C'est pour ce motif surtout que nous approuvons les caisses d'épargnes qui, à cela près, pourraient, bien examinées, mériter toutes les critiques qui sont faites à l'*épargne* avec placement comme moyen d'augmenter les capitaux, critiques légitimes, ce semble, car il faut bien que l'emprunteur fasse une mauvaise affaire si le prêteur la fait bonne. Mais la caisse d'épargne a l'avantage incontesté d'intéresser à l'ordre public et d'éloigner des voies révolutionnaires tous les dépositaires des capitaux; sous ce rapport, elle doit être respectée par tous les partis et toutes les écoles.

Les *monts-de-piété*, sous l'apparence d'un établissement philanthropique, sont devenus généralement, à Paris surtout, le théâtre des plus déplorables abus. Inventés pour secourir la détresse momentanée du pauvre, ils l'excitent et l'alimentent. Pour les ramener à l'esprit de leur institution primitive, ils devraient, d'après M. de Lafarelle, être dirigés, administrés et surveillés par un comité gratuit, chargé de recevoir et de *juger* (point capital !) les demandes de prêt. Aucune règle absolue ne lui serait imposée; il pourrait prêter sur le gage d'un dépôt mobilier comme aujourd'hui, ou sur le cautionnement d'une personne solvable, comme l'a proposé M. Arthur Beugnot, ou même sur simple engagement aux emprunteurs dont la moralité et la solvabilité seraient bien connues. Le prêt serait gratuit, ou du moins à un taux très-faible. L'auteur cite les monts-de-piété d'Avignon, de

Montpellier et de Toulouse, et celui de Sienne, en Italie, comme organisés à peu près d'après ce plan.

De l'ordre moral passant à l'ordre social ou politique, nous aurons à signaler en première ligne l'*excès de population* comme pouvant influer d'une manière déplorable sur le bien-être des classes pauvres, sans que l'auteur prétende toutefois que la France en est arrivée à la dernière limite de population que comportent ses ressources.

Divers moyens ont été proposés pour prévenir une propagation effrénée : les voies persuasives qui détournent de l'union conjugale, ou recommandent le célibat dans le mariage sous le nom de contrainte morale ; les voies légales qui prohibent le mariage à quiconque ne justifie pas de moyens d'existence suffisans pour soutenir une famille ; la suppression de la taxe des pauvres en Angleterre et de tout autre secours public, comme encourageant à une reproduction imprévoyante, et quelques autres encore.

Sur cet objet délicat de tant de controverses, M. de Lafarelle nous paraît supérieur à ses prédécesseurs. Il combat avec une énergie qui l'honore et cette abstinence volontaire que l'on demande au peuple, lorsque les douceurs du mariage sont pour lui à peu près la seule consolation contre les peines de la vie; et cette défense légale de l'union conjugale à quiconque ne possède pas les moyens de nourrir et d'élever les enfans, comme une violation flagrante de l'un des droits les plus sacrés de l'humanité, et comme une provocation directe et un encouragement énergique à la corruption des mœurs nationales par la substitution d'un concubinage régulier et organisé à la grande et sainte institution de l'hyménée. Il propose, dans le cas d'une population trop progressive, de reculer l'âge où l'union conjugale serait permise aux adultes de l'un et l'autre sexe. Il voudrait aussi que l'on attribuât aux associations d'ouvriers qu'il veut organiser le droit de repousser de leur sein tout ouvrier marié sans avoir fait reconnaître par le syndicat qu'il possède les moyens de nourrir et d'élever une famille, simple mesure disciplinaire qui priverait de

quelques avantages, mais non d'aucun droit. Quant aux moyens curatifs et répressifs que le corps politique peut appliquer au danger d'une population surabondante, il n'en reconnaît qu'un seul, avoué par la morale et la saine politique, la colonisation. Son opinion est aussi la nôtre, et celle de tous ceux que n'égare pas un dédain profond des classes inférieures. Il est un quatrième remède dont M. de Lafarelle ne dit mot, et pourtant bien essentiel, une bonne distribution des richesses : problème qu'on a beau éviter ou ajourner; il se représente sans cesse de toutes parts. En vain Dieu et l'homme crèeraient des produits suffisans pour nourrir la plus nombreuse population, si les uns se font la part du lion, les autres n'auront que la misère et la faim, sans qu'il soit permis d'accuser la Providence divine ni l'oisiveté humaine. Donc la solution du meilleur système de distribution des richesses est une des premières tâches imposées à quiconque médite sur les moyens de mettre en équilibre la production et la population.

Dans cet ordre de recherches un point de vue important a été, à notre connaissance du moins, constamment oublié : la diminution de consommation individuelle, à mesure des progrès de la civilisation. Une loi physiologique veut que la réparation alimentaire soit égale à la dépense de forces ; moindre sera la déperdition de forces, moindre sera aussi la réparation alimentaire. Cette conclusion appliquée à l'histoire mène à des conséquences importantes ; c'est que les hommes et les sociétés appliqués à de rudes travaux matériels doivent consommer plus de substance alimentaire que ceux occupés des travaux moins fatigans de l'ordre intellectuel, ce qu'il est aisé d'ailleurs d'observer en comparant, sous le rapport de la quantité de nourriture, les campagnards aux gens des villes, les habitans des départemens à ceux de Paris, et, dans Paris, l'artisan à l'écrivain ou à la femme du monde. Et comme l'effet de la civilisation est de substituer aux bras des hommes les machines et les bestiaux et d'adoucir la fatigue de tout

travail, la consommation alimentaire décroît en raison inverse. C'est déjà arrivé au point que le jeûne, qui pour le moyen-âge était une peine et l'est encore pour les travailleurs de la campagne et les artisans des villes, a cessé de l'être pour la partie aisée de la société : les quatre repas primitifs ont fait place à deux tout au plus, quelquefois un seul, de sorte que dans ces classes on jeûne tous les jours. Sans paradoxe on pourrait affirmer que les trente-quatre millions de Français d'aujourd'hui consomment moitié moins que pareil nombre d'hommes il y a dix siècles. Que l'on se souvienne des héros d'Homère !

L'excès, la mauvaise assiette, le mauvais emploi de *l'impôt public* se présentent en seconde ligne parmi les causes sociales du malaise des classes inférieures. Ne pouvant discuter les nombreuses questions que soulève cet important chapitre, resserrés que nous sommes par le cadre d'une simple analyse, nous nous bornerons à dire que sous le rapport de la quotité, l'auteur pense que l'impôt étant une atteinte à la propriété, il doit être le moindre possible, et n'est légitime qu'autant qu'il est indispensable. Sur la manière de le répartir, l'auteur désirerait la suppression graduelle sinon instantanée de l'impôt personnel et mobilier appliqué aux classes inférieures, de l'impôt sur le sel et de celui sur les vins indigènes, au moyen d'une rigoureuse économie dans toutes les dépenses et de taxes sur les objets de luxe à l'instar de l'Angleterre. Sur l'emploi de l'impôt, il combat les dépenses militaires, les encouragemens exagérés ou prématurés accordés aux beaux-arts, et surtout les gros traitemens des hauts fonctionnaires. Il pousse même l'amour de l'économie au point de désirer que les fonctions publiques soient gratuites et confiées, par suite nécessaire, aux hommes qui ont conquis par le travail ou reçu en héritage une position indépendante, des moyens d'existence assurés, d'honorables loisirs en un mot ; en d'autres termes, à l'aristocratie, comme il la nomme lui-même. Ici nous devons mettre une

double réserve à nos éloges. Les beaux-arts ne sont rien moins que du luxe, du superflu : la *Marseillaise* n'était pas du luxe en marchant au combat; les beaux-arts sont au contraire le souffle inspirateur de la pensée humaine, et seuls préservent l'âme de la dégradation presque inévitable qu'entraînent les préoccupations matérielles de la vie. Les fonctions publiques* ne devraient être gratuites qu'autant que la capacité intellectuelle accompagnerait nécessairement la richesse, tandis que le contraire serait beaucoup plus près de la vérité, l'homme riche s'inquiétant peu d'ordinaire de la culture de son intelligence. De quel droit d'ailleurs en fermer l'accès aux hommes capables mais sans fortune ? Le peuple aimera mieux payer des fonctionnaires sortis de ses rangs, que subir le gouvernement gratuit et héréditaire de l'aristocratie à écus ; car l'homme ne vit pas seulement de pain, mais aussi de sentiment.

La troisième et dernière cause qui exerce une funeste influence sur la condition des classes populaires, se trouve dans l'extrême affaiblissement du principe d'*association*. L'auteur démontre avec éloquence et hauteur de vues la précieuse influence que pourrait exercer le principe d'association sur la prospérité de ces classes. Il est amené à exposer l'organisation des sociétés de bienfaisance de Grenoble, s'administrant elles-mêmes par des fonctionnaires choisis dans leur sein, et, au moyen de cotisations et d'amendes, pourvoyant au secours des malades, des ouvriers sans travail et des vieillards. « N'est ce point là une bien » touchante, bien inoffensive et bien encourageante ap- » plication du principe d'association au point de vue » philanthropique et charitable? » dit l'auteur en terminant. Ses vœux pour leur extension seront partagés par tous les amis des classes pauvres. Leur organisation dans l'Aveyron honorerait certes l'administration qui y consacrerait ses soins. Cette institution nous semble en effet de tous points admirable et de beaucoup supérieure aux caisses d'épargnes, avec lesquelles d'ailleurs elle peut facilement s'harmoniser.

Quelques mots encore de réserve en terminant cette analyse des sources générales et des remèdes généraux de la dégradation physique et morale des classes pauvres. M. de Lafarelle attaque souvent et surtout au sujet du principe d'association ce qu'il appelle le philosophisme du 18e siècle. Peut-il ignorer que c'est l'école anglaise qui a formellement prêché l'individualisme, l'isolement, la concurrence, qui a nié la légitimité de l'intervention régulatrice du gouvernement? Pourquoi ne pas l'attaquer plutôt que l'école française du 18e siècle qui, par Quesnay et Turgot, étaient certes plus près de la vérité que l'école anglaise? La philosophie du 18e siècle est comptable assurément de bien des erreurs; mais son rôle a été grand et beau; elle a servi la cause du progrès, par la révolution française qu'elle a inspirée, et qui a fait le monde ce qu'il est. Les excès qui ont si déplorablement souillé cette époque de nos annales ne sauraient retomber sur elle, qui prêcha toujours le respect des droits de l'humanité.

V.

MOYENS D'AMÉLIORER LA CONDITION DES CLASSES AGRICOLES.

Dans la presque universalité des Etats européens, les classes agricoles constituent le fonds de la population. Il n'en est quelquefois autrement que grâce à une immense extension du commerce extérieur qui, en échange des produits manufacturés de certains pays, leur importe les produits de l'agriculture étrangère. Une telle situation, qui fut celle de Tyr et de Carthage, dans l'antiquité, éblouissante au premier aspect, est trop précaire et trop factice pour qu'un gouvernement prévoyant doive l'exciter par un encouragement exclusif accordé à l'industrie manufacturière, et l'oubli ou le dédain des travaux agricoles. Entre toutes les industries, l'agriculture occupera toujours

le premier rang chez tout peuple normalement organisé ; d'elle viennent en effet les matières premières de l'industrie manufacturière et les denrées nécessaires à une consommation immédiate. Les causes de sa détresse actuelle en France et les moyens d'y substituer le bien-être devraient donc occuper une grande place dans les études de tout gouvernement ; M. de Lafarelle y invite et, pour sa part d'écrivain, prêche d'exemple.

La plaie la plus redoutable est, sans contredit, celle qui gangrène l'art agricole jusqu'au plus profond de ses entrailles, et lui promet sa mort dans un avenir encore lointain, il est vrai, mais assez rapproché pourtant pour préoccuper l'économiste et le législateur, le *morcellement du sol*. Après avoir eu ses défenseurs, comme l'isolement et l'égoïsme qui lui correspondent dans une autre sphère, le morcellement est tombé dans un discrédit complet, comme toutes les théories d'individualisme. Mais si les esprits ont consenti, non peut-être sans un premier regret, à s'éloigner un instant de la voie démocratique ouverte par la révolution française, ce n'a pas été pour remonter les temps et s'inféoder de nouveau à l'aristocratie territoriale qui, souveraine de l'Angleterre, comme jadis de la France, y engendre une abjecte misère à côté d'une scandaleuse opulence. Non : des solutions nouvelles ont apparu aux économistes contemporains, et, mûrement élaborées par eux, elles peuvent aujourd'hui hardiment braver la critique théorique et appeler l'expérience avec le sentiment de leur droit. Ce que révélait l'instinc du bon sens, un examen approfondi l'a démontré vrai, les avantages des grandes exploitations ne tiennent pas à l'unité du propriétaire, au monopole du maître : cette unité, ce monopole sont au contraire comme une froide atmosphère qui engourdit toutes les forces vitales des autres travailleurs. Ces avantages, que les économistes anglais ont démontré au fonds, sans bien en comprendre les causes, sont dus à la possession de grands capitaux, à l'emploi des moyens accélérateurs du travail, à l'application de chaque talent à

l'œuvre qui lui convient le mieux, à la destination de chaque terre à la culture la mieux appropriée à sa nature, à la suppression des murs, haies, servitudes de passage, qui enlèvent à la production une grande partie du sol, à la facilité d'attendre l'époque la plus favorable pour l'écoulement avantageux des produits, immenses moyens de supériorité qui élèvent l'agriculture anglaise bien au-dessus de la nôtre. Les grandes exploitations ont été jugées nécessaires, le morcellement condamné.

Et un examen aussi impartial et aussi profond a établi que les avantages de la petite propriété qui lui procuraient un produit brut plus considérable qu'à son émule, ne dérivaient pas de l'isolement du propriétaire, de sa faiblesse, de sa pauvreté, des étroites limites de son pré ou de son champ, mais de la plus grande quantité de travail qu'il y enfouit; profitant des bénéfices et supportant les pertes, il déploie trois fois plus de vigueur et de soins que les insoucians valets à salaire fixe d'une grande exploitation. Est-il étonnant qu'il obtienne sur un espace donné de plus beaux résultats que son voisin, seigneur oisif, payant fort cher de médiocres services?

Combinez ces deux élémens de succès, qualité de propriétaire ou intérêt aux bénéfices d'une part, vaste exploitation de l'autre, vous aurez la meilleure solution du problème. En d'autres termes, unissez tous les travailleurs par une participation *proportionnelle* aux produits du travail, et plus étendue sera votre ferme, plus elle produira. Pour atteindre à ce résultat, qui est l'idéal, la législation doit favoriser comme aujourd'hui la division de la *propriété* et combattre la division de la *culture*. Les moyens d'atteindre ce double but ont été assez souvent exposés dans les journaux ou Sociétés de l'Aveyron, pour être aujourd'hui familiers et n'avoir pas besoin d'une nouvelle exposition.

M. de Lafarelle a si bien compris la difficulté, qu'il recule devant toute solution. Il défend alternativement la grande et la petite propriété; il relève les inconvéniens

du morcellement sans indiquer le moyen de l'arrêter. Que feront ses conseils aux riches propriétaires de résider dans leurs domaines pour grandir leur importance? Rien qu'accroître leur douleur de voir se morceler leur héritage. Son silence sur un point aussi capital est une grave lacune.

On peut en dire autant de son chapitre sur les lois qui règlent l'importation et l'exportation des céréales. Voilà sans doute de belles leçons sur le droit des classes agricoles à n'être pas écrasées par les classes industrielles, des aperçus très-justes sur les causes qui les font ainsi sacrifier; mais on y cherche en vain ces enseignemens pratiques qui sont le cachet de son ouvrage. Enseignemens qui seraient bien précieux au moment où la lutte de la betterave et du sucre se déploie dans toute son énergie!

Il n'en n'est plus de même des pages qu'il consacre à l'examen de l'influence d'une agriculture progressive et perfectionnée sur la condition des classes agricoles. Ici reparaît le propriétaire intelligent, l'économiste pratique, un peu las des oiseuses dissertations des Sociétés d'Agriculture (quand toutefois elles dissertent), et qui leur préfèrerait de modestes écoles d'agriculture pratique, ayant pour siége des fermes-modèles, distribuées dans les diverses provinces du royaume, ouvrant à la science de nouvelles voies, sanctionnant de l'autorité de leur expérience le mérite des nouvelles découvertes. Dans un intervalle de temps plus ou moins reculé, chaque département aurait son Institut agricole dont la Société d'Agriculture départementale aurait de droit la surveillance et pourrait choisir le directeur. Ce directeur correspondrait à son tour avec les instituteurs primaires ruraux, et serait tenu d'enseigner les cultures spéciales du pays à un certain nombre d'élèves, dont les uns paieraient une pension convenue, et les autres seraient admis gratuitement ou à prix réduit, à la suite d'un concours annuel ouvert aux élèves primaires les plus distingués du département; enfin le gouvernement pourrait encore faire choix d'un petit nombre de jeunes gens parmi les élèves de ces instituts

divers pour les envoyer en pays étranger étudier les progrès de la science agricole.

En attendant les perfectionnemens radicaux que de telles institutions pourraient introduire dans l'agriculture, l'homme sage doit éloigner les habitans des campagnes d'expériences toujours chères, et ne lui conseiller l'adoption que de méthodes et de cultures sanctionnées par une expérience non douteuse. Suivant les localités la pomme de terre, les fourrages artificiels, la betterave comme matière première de la fabrication du sucre (le moment n'est plus opportun); la garance, le mûrier, en fait de culture; certains engrais, de meilleurs assolemens, des instrumens perfectionnés en fait de procédés, appartiennent à l'agriculture progressive et peuvent être néanmoins recommandés avec confiance.

Le jurisconsulte paraît à son tour dans l'exposé des moyens de relever le crédit de l'agriculture, afin qu'elle puisse obtenir des capitaux à bas prix; car, il faut bien le reconnaître, son impuissance actuelle provient principalement de la dette énorme qu'elle paie aux capitalistes, à un intérêt qui dépasse de beaucoup le revenu des terres. On sait que la somme des hypothèques inscrites s'élève à onze milliards.

Donner à la garantie matérielle, principal avantage du prêt hypothécaire, quelque chose de plus complet et de moins incertain; dégager le recouvrement du capital de tous les risques et de tous les délais qui ne sont pas indispensables à la protection des droits du débiteur; obtenir par ces modifications un abaissement du taux de l'intérêt qui en rende le paiement moins onéreux et plus facile, tel est le triple but qu'il faut atteindre.

Le premier moyen se trouve dans la révision de la législation hypothécaire, dont la condition essentielle et fondamentale doit être la publicité. Toute hypothèque des femmes devrait être publique; ce serait le parti le plus simple et qui n'aurait que de légers inconvéniens, en chargeant le conservateur de prendre inscription d'office,

sur le vu du contrat de mariage que le notaire, sous peine d'amende, serait tenu de lui fournir. Si l'on craignait d'adopter un système aussi net, l'hypothèque occulte ne devrait exister au profit de la femme qu'à raison de la dot et des conventions matrimoniales; toutes les autres créances seraient soumises à la loi commune de la publicité. Au bout d'un an après la dissolution du mariage, la femme ou ses héritiers seraient tenus, sous peine de déchéance, de prendre inscription. Quant à l'hypothèque tacite des mineurs, la loi devrait imposer aux tuteurs, subrogés-tuteurs, membres du conseil de famille, juges de paix, obligation de dénoncer la tutelle aux conservateurs des hypothèques, sous peine d'amende; ordonner la fixation, que ferait le conseil de famille, de la somme jusqu'à concurrence de laquelle inscription pourrait être prise; obliger enfin les pupilles, devenus majeurs, de prendre ou renouveler inscription dans le délai d'un an.

La législation sur l'expropriation forcée réclame aussi d'importantes modifications dont la principale serait la réduction de la procédure aux actes suivans : avertissement au débiteur avec un délai assez long; procès-verbal de saisie; placards, annonces, lectures du cahier des charges pour donner de la publicité à la vente; adjudication pure et simple à la chaleur des enchères; faculté de surenchérir dans un court délai; et surtout point de nullité absolue pour violation de formes; pouvoir laissé au juge d'annuler la procédure, en cas d'intention frauduleuse ou d'omission grave.

Des modifications analogues et tout aussi considérables devraient être introduites dans les deux titres des *incidens sur la saisie immobilière* et de l'*ordre*.

Depuis quelques années, des sociétés de capitalistes ont entrepris d'établir des *banques* ou *maisons de prêt hypothécaire* : l'auteur n'est point éloigné d'applaudir à de telles entreprises; mais sous une condition expresse et rigoureusement exécutée, celle d'une loi préalable qui soumît ces établissemens à une sorte de surveillance administrative.

Ces banques ne devraient pouvoir s'établir, à l'instar des sociétés anonymes, qu'avec une autorisation formelle du gouvernement, obtenue après un examen sérieux du conseil-d'état de leur règlement d'intérieur ; — le taux et les autres conditions du prêt devraient être fixées ou du moins un *maximum* devrait être établi ; — un droit de surveillance devrait être attribué au comité, composé du président du tribunal civil, d'un membre du conseil d'arrondissement et d'un membre du barreau; — le *minimum* des sommes prêtées devrait être déterminé et ne devrait guère descendre au-dessous de 300 fr.; — l'emprunteur devrait toujours avoir le droit de rembourser par fractions, pourvu que la somme par lui offerte en déduction du capital ne fût pas minime, comme, par exemple, au-dessous de 100 fr.

De ces considérations, qui s'appliquent à l'ensemble des classes agricoles, descendons maintenant dans chacune des catégories spéciales qui les composent; nous trouverons au niveau le plus élevé le propriétaire-cultivateur. En fait d'indépendance, cette catégorie a peu de chose à désirer. Ce qu'elle doit surtout viser à acquérir, ce sont les lumières et la prévoyance. Qu'elle profite donc de tous les secours intellectuels et moraux que la société met à sa disposition ; qu'elle résiste surtout à la déplorable manie d'emprunter ; si déjà elle est engagée dans des dettes considérables, qu'elle ait le courage de se résigner à vendre une partie de ses immeubles pour libérer le reste ; qu'elle n'agrandisse son domaine qu'autant qu'elle peut payer l'agrandissement sans emprunter; qu'elle demande, en un mot, à l'épargne non au crédit les moyens d'améliorer sa position. Pour favoriser de telles dispositions et alléger un peu les charges qui pèsent sur cette notable partie de la population, la loi devrait déclarer toute lettre-de-change qui n'est pas sérieusement commerciale, un pur et simple billet, justiciable des tribunaux ordinaires, et ne pouvant jamais donner lieu à la contrainte par corps; faciliter, protéger, améliorer au contraire le prêt hypothécaire, soit

par les mesures législatives déjà développées, soit par la diminution des droits d'enregistrement ; enfin, faciliter les échanges par la substitution d'un droit fixe peu élevé au droit proportionnel perçu actuellement.

Au-dessous des propriétaires-cultivateurs, il faut placer les fermiers, métayers, colons partiaires et tous ceux qui cultivent, à un titre quelconque, les propriétés d'autrui moyennant une redevance en argent, ou en nature, ou en partage de fruits. Les principales améliorations à introduire consisteraient à favoriser la prolongation des baux par une réduction des droits proportionnels à la longueur du bail, leur paiement en annuités et non d'avance ; ou tout au moins la restitution en cas de résiliation. Les propriétaires y trouveraient leur intérêt, même en stipulant une indemnité au profit du fermier, toutes les fois qu'il y aurait eu amélioration du domaine, et que son offre de renouvellement ne serait point acceptée. Le bail emphytéotique ou à rente foncière devrait être rétabli : il consisterait dans la transmission par le propriétaire du domaine utile d'un fonds rural au preneur, moyennant un prix de vente composé de deux élémens : 1° d'une somme capitale une fois payée à titre de droit d'entrée et de garantie contre une dépréciation ou dégradation plus ou moins immédiate ; 2° d'une rente perpétuelle en argent ou en denrées, dont l'acquéreur ou débiteur pourrait se racheter au bout d'un laps de temps convenu, mais qui ne pourrait pas être reculé au-delà de 50 ans ; faute de stipulation, le terme de 30 ans serait de droit. Les obligations du débi-rentier devraient être indivisibles à la façon de l'hypothèque. Il n'y aurait là rien de féodal, et d'immenses avantages en résulteraient.

Cette catégorie devrait être relevée au même niveau qu'en Angleterre, où elle joue un rôle fort important ; cela arriverait surtout si des sociétés de capitalistes, achetant de grandes propriétés, les confiaient à des fermiers qui devraient être des hommes d'une capacité reconnue, seul moyen, pense l'auteur, d'introduire en France l'asso-

ciation dans l'agriculture. Quelque sympathie qu'il professe pour ce principe, il regarderait son introduction dans les classses inférieures comme une cause de dissolution pour l'esprit de famille et de propriété; mais dans les rangs supérieurs, il pourrait être utilement appliqué à de grandes exploitations agricoles.

Les prolétaires qui, à titre de domestiques ou valets, travaillent chez un maître, ou qui ayant ménage gagnent leur vie au moyen de journées isolées au service des propriétaires, constituent la troisième catégorie des classes agricoles. Ils doivent attendre de leur propre prudence, du bienveillant patronage des classes agricoles supérieures et de l'action législative l'amélioration de leur sort. La prévoyance leur recommande de se marier tard, alors seulement qu'ils auront pu placer à la caisse d'épargne ou hypothécairement un petit capital de réserve; de ne pas se presser d'acheter, de n'arriver à ce but de l'ambition de la plupart d'entre eux que lorsque l'époque si difficile de l'entretien d'une famille en bas-âge sera définitivement écoulée : enfin de n'emprunter jamais. La classe agricole supérieure rendrait un grand service de retenir une portion des salaires aux domestiques qu'elle emploie, comme on le pratique dans plusieurs usines, laquelle retenue serait placée à la caisse d'épargne. Enfin, si le paupérisme menaçait de se propager en France comme en Angleterre et en Irlande, le mieux serait sans nul doute, au lieu de recourir à la taxe des pauvres, de retarder par une disposition légale l'âge où il serait permis aux adultes de se marier.

La quatrième catégorie comprend les artisans ruraux, adonnés aux nombreuses professions de maçons, couvreurs, menuisiers, serruriers et autres analogues, disséminés dans les campagnes, partageant les habitudes des populations rurales, malgré la différence de leurs occupations, classe généralement plus aisée, plus éclairée et aussi morale que les précédentes; ce qui prouve que l'industrie n'est pas cause nécessaire du paupérisme que présentent les popu-

lations industrielles. Les améliorations spéciales que réclame leur condition tiennent surtout à l'époque qui précède leur établissement. Leur émigration dans les villes, leurs courses vagabondes à travers la France sont la source de toute espèce de désordre. Pour y remédier, chaque classe d'apprentis artisans devrait rester soumise à la surveillance, à la direction, à l'autorité disciplinaire du corps ou de son syndicat. Mais pour pénétrer plus avant dans cette voie d'études, il serait indispensable d'entrer dans le champ des classes industrielles, qui fait l'objet de la dernière partie de l'ouvrage de M. de Lafarelle. Nous n'insistons donc pas nous-mêmes parce que nous allons, dans un sixième et dernier article, analyser les principales améliorations qu'il propose d'introduire dans l'organisation de l'industrie.

VI.

MOYENS D'AMÉLIORER LA CONDITION DES CLASSES INDUSTRIELLES.

La classe industrielle se divise en deux grandes catégories : 1° celle des *artisans* qui travaillent isolément et en boutique pour leur propre compte et sans intermédiaire entre eux et les acheteurs ; 2° celle des *ouvriers* qui peuplent les manufactures de toute espèce, ou travaillent en chambre pour le fabricant en gros, mais toujours pour le compte d'un entrepreneur d'industrie interposé entre eux et le public consommateur. Chacune de ces catégories puise sa misère à des sources spéciales et demande à être soulagée par des remèdes spéciaux.

Occupons-nous d'abord des *artisans*.

En tête de son édit de suppression des maîtrises et jurandes, Turgot avait inscrit ces paroles, des plus substan-

tielles et des plus fécondes peut-être que le 18e siècle nous ait léguées : « Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme; et cette propriété est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes. Si le souverain doit à tous les sujets de leur assurer la jouissance pleine et entière de leurs droits, il doit surtout cette protection à cette classe d'hommes qui, n'ayant de propriété que celle de leur travail et de leur industrie, ont d'autant plus le besoin d'employer dans toute leur étendue les seules ressources qu'ils aient pour subsister. » C'est donc au nom de la liberté du travail que Turgot porta le premier coup aux corporations, et que la Constituante les précipita, avec tant d'autres institutions, dans le gouffre d'un passé condamné à périr.

Cette abolition fut légitime : créées dans le principe pour fortifier la bourgeoisie, et préserver la production contre la fraude et l'inhabileté, les corporations étaient devenues entre les mains de leurs membres un instrument de spéculation, une entrave à la liberté du travail et du génie. L'esprit de fiscalité, cupidité royale, s'était joint à la cupidité des maîtres et avait grevé l'industrie de taxes sans nombre au profit de la souveraineté du prince. Une voix unanime s'élevait du sein de la France contre les corporations : elles durent être supprimées.

Mais avec elles ont dû périr seulement les abus qui les avaient rendues odieuses : l'idée même d'organisation industrielle, dégagée de la forme que lui avaient imposé les anciennes mœurs, doit revivre un jour; la réforme qui l'atteindrait dépasserait les limites de l'utilité sociale, et si telle fut l'intention de l'Assemblée Constituante, notre âge, témoin de cinquante ans d'anarchie industrielle, juge qu'il est temps de la réviser. Sans adopter sa sévérité contre cette illustre assemblée, nous croyons pour notre part, avec M. de Lafarelle, que l'individualisme, l'isolement, la liberté absolue du travail, lors même qu'elle dégénère en licence, sont de déplorables chimères de l'école anglaise

qu'il est temps de répudier pour sauver et l'industrie elle-même et la civilisation. En d'autres termes, l'industrie doit être organisée.

« A nos yeux, dit une école qui trace de profonds sil-
» lons dans le champ des questions sociales et religieuses,
» l'état normal de l'industrie n'est pas cette indépendance
» absolue où chaque industriel n'ayant en vue que son
» profit particulier, travaillerait au hasard, sans autre
» règle que son intérêt personnel, sans autre guide que
» ses lumières individuelles, sans autre secours que ses
» propres moyens. D'une telle anarchie ne peuvent résul-
» ter qu'un pêle-mêle de travaux mal combinés, de ri-
» chesses mal appropriées aux besoins, et surtout mal
» distribuées; encombrement d'un côté, dénuement de
» l'autre; essor exagéré de la production suivi de crises
» désastreuses; l'activité industrielle se jetant de tous cô-
» tès à la fois sur un certain genre de travaux, et entas-
» sant des masses de produits qui, faute de débouchés et
» d'occasions d'échange, viennent ensuite écraser leurs
» auteurs; l'engouement de la mode précipitant dans la
» même carrière une foule d'hommes sans vocation et
» sans moyens de succès, qui en avilissent et démorali-
» sent l'exercice; les travaux les plus nécessaires négligés;
» la perfection des arts utiles souvent sacrifiée au désir ef-
» fréné du gain; la fortune mise au prix de la ruine d'au-
» trui; en un mot, désordre social, corruption et misère.
» L'état normal de l'industrie, ce serait qu'elle eût une
» organisation où chaque homme et chaque chose seraient
» à sa place; ce serait qu'une direction commune vînt har-
» moniser tous les travaux, équilibrer la production dans
» ses diverses parties, garantir la capacité et la loyauté
» dans chaque profession.... Quant au droit que la société
» possède de limiter selon les besoins publics le nombre
» de ceux qui se livrent à une branche d'industrie, d'exi-
» ger d'eux certaines preuves de capacité et certaines ga-
» ranties morales, de les assujettir à des réglemens et à
» une taxe du prix de leurs produits; quant à la nécessité

» pressante de pareils établissemens dans certains cas, par
» exemple, pour les bouchers, boulangers, etc., on ne
» peut raisonnablement nier ces choses. Or, par là revient
» forcément la formation des classes de travailleurs en
» compagnies, c'est-à-dire presque en corporations (1). »

Sans appuyer notre opinion d'autres autorités, nous pouvons conclure hardiment, avec M. de Lafarelle, qu'il y a en effet dans la société un mal immense dans le déchaînement aveugle et absolu des forces industrielles, et que le temps est venu de les appeler hautement à une réorganisation. L'idée est plus mûre qu'il ne le pense, et les obstacles, grands sans doute, seraient moindres qu'il ne le suppose. Que le nom de corporations reste oublié, si l'antipathie qu'il inspira lui survit encore : peu importe sous quel nom revive le principe d'association entre les travailleurs avec solidarité de loyauté, d'habileté, de prévoyance et de secours, pourvu qu'au fond l'institution soit reconstituée.

Pour son tribut de méditation, il propose l'installation dans nos lois des principes suivans :

La loi établirait comme un principe de droit commun la distribution des artisans et ouvriers en corps, associations ou communautés, régis par un syndicat, dont les membres seraient élus par leurs pairs en industrie. La formation de ces communautés serait néanmoins facultative et non obligatoire; mais la législation y pousserait par l'attrait de quelques faveurs, la faculté, par exemple, de prendre part aux élections municipales et autres, par l'intermédiaire de leur syndicat, le droit de participer aux secours des caisses de prévoyance, de vétérance, et aux indemnités pour cause de crise industrielle, l'admission gratuite des enfans aux salles d'asile et aux écoles primaires, spéciales et supérieures. Jamais ce privilége ne devrait s'étendre aux droits absolus de l'homme, civils ou autres. La

(1) *Encyclopédie nouvelle* (art. Corporations).

communauté comprendrait de plein droit tous les artisans ayant boutique ou atelier, qui seuls auraient le droit de prendre sur leurs enseignes et ailleurs le titre de *maîtres*. Les anciennes règles relatives au temps d'exercice prescrit avant de pouvoir aspirer aux honneurs de la communauté, le mode d'élection, celui du renouvellement, une foule d'autres statuts appartenant à l'ancienne organisation pourraient et devraient tout naturellement revivre dans la nouvelle. Pour garantie d'ordre envers la société, aucune association industrielle ne pourrait se former sans une autorisation préalable, et après avoir soumis son règlement à l'approbation de l'autorité municipale ou départementale, qui, par l'un de ses agens, aurait toujours le droit d'assister aux assemblées, délibérations et opérations électorales de chaque communauté. Toute excursion de l'une d'elles dans le domaine de la politique serait immédiatement suivie de la dissolution et d'un châtiment pécuniaire ou autre prononcé par la loi, appliqué par la justice ordinaire.

Tels sont les principes que l'auteur met en avant pour une réorganisation industrielle : les développemens historiques et pratiques dont il les appuie, annoncent une étude approfondie du sujet, et méritent l'attention sérieuse de nos hommes d'état, préoccupés en ce moment du sort des corporations analogues existant dans les classes élevées.

Les *ouvriers* employés, pour un salaire fixe ou proportionnel, par les fabricants, constituent la partie la plus misérable de la population ; c'est ce prolétariat industriel qui depuis quelque temps est devenu l'objet des plus sérieuses investigations de l'économie politique, alarmée à juste titre des secousses que ces nouveaux Titans, vaincus et ensevelis sous les plus profondes couches de la société, impriment à l'ordre social qui les écrase.

Les principales causes auxquelles M. de Lafarelle rapporte la misère et la dégradation propres à cette classe, sont les suivantes : l'agglomération habituelle dans un petit nombre de grandes et populeuses cités ; la lutte établie

entre l'avidité du fabricant et les besoins de l'ouvrier sur la question du salaire ; le défaut de prévoyance, de loyauté et d'habileté dans la production ; les crises accidentelles occasionnées par la découverte et la mise en œuvre de certains modes de production plus expéditifs et moins coûteux ; enfin les vices de la législation commerciale et fiscale.

L'agglomération de la population industrielle dans quelques grandes villes exerce la plus fâcheuse influence sur son état physique et moral. Le logement, la nourriture, le vêtement, le chauffage, le blanchissage, tous ces premiers besoins de la vie, y sont satisfaits plus chèrement et moins sainement que partout ailleurs ; les débauches des jours de repos et de chômage plus faciles et plus ruineuses. Pourquoi, à l'instar de ce qui se pratique aux Etats-Unis, des tribus industrielles ne se disperseraient-elles pas en France autour des grands centres manufacturiers et commerciaux, dans un rayon de cinq, dix, quinze lieues ? En supposant que toutes les industries ne puissent pas s'éparpiller dans les villages, pourquoi les capitalistes ne construiraient-ils pas, comme à New-Lanark, à Orbiston, dans les sites les plus favorables, des habitations simples, modestes, mais salubres et commodes à l'usage de la classe ouvrière, qui deviendraient des appendices de la manufacture qu'elles entoureraient ? Ces *phalanstères* industriels, car il faut bien se résoudre à les appeler par leur nom, contiendraient des fourneaux communs où se préparerait à bien meilleur marché l'alimentation de chaque ménage (1) ; une salle d'asile, des écoles primaires, une pharmacie, infirmerie, caisse d'épargnes, bureau de prêt populaire, etc. La différence capitale qui

(1) L'habitation commune existe à Decazeville pour une soixantaine de familles. Les fourneaux de cuisine communs existent à Ganges (Hérault), dans l'établissement de MM. Delarbre pour la filature des cocons et le moulinage de la soie.

sépare le phalanstère de M. de Lafarelle de celui de Fourier, consiste en ce que la vie de ménage demeurerait individuelle ; l'existence commune s'arrêterait aux portes du logis conjugal. C'est là, nous le pensons comme lui, que toute communaute, toute association autre que la sainte association de la famille, doivent s'arrêter. Que les disciples de Fourier sachent le comprendre et le reconnaître, et leur phalanstère n'inspirera plus aucune répugnance légitime : le succès auquel ils aspirent leur sera bientôt acquis. Le gouvernement pourrait favoriser la création de ces sortes de colonies, par une exemption momentanée d'impôts et par la fondation d'établissemens gratuits d'instruction ou de charité; la haute classe industrielle, en réservant la préférence de l'ouvrage pour celle des familles ouvrières qui consentiraient à cette colonisation.

La question des *salaires* se présente en second lieu menaçante, grosse d'orages pour l'avenir, si l'avidité du fabricant d'une part, les besoins et les exigences de la misère, peut-être de l'immoralité de l'autre, continuent leur déplorable et périlleuse lutte. Divers systèmes préventifs ou curatifs ont été imaginés. Un des plus populaires est la fixation d'un tarif, que les ouvriers de Lyon ont réclamé avec une aveugle imprévoyance, car leur demande se retournerait contre eux-mêmes du jour où les fabricans, ne trouvant plus leur compte dans le tarif, suspendraient la fabrication. Ce n'est pas la peine de mentionner le système féodal de M. de Sismondi qui, mu par une pitié de grand seigneur, mettrait la classe ouvrière sous la tutelle légale de la classe riche, à la charge par celle-ci de lui fournir dans le besoin des secours réguliers, restauration mal déguisée de l'antique esclavage dont ne voudraient pas plus les maîtres que les ouvriers. Les associations industrielles que propose M. de Lafarelle sont beaucoup plus raisonnables. Aux ouvriers il dit : Associez-vous ; créez une caisse d'épargnes qui reçoive vos dépôts, une caisse de bienfaisance pour les secours à distribuer. Qu'elles s'alimentent par des retenues ou des cou-

tributions volontaires dans les époques de prospérité; imitez tous ceux d'entre vous qui par l'ordre, la prévoyance, l'habileté, la moralité, échappent aux douleurs des mauvais jours. Et aux fabricans : Associez-vous pour organiser au profit des ouvriers une caisse de bienfaisance, régie par un syndicat supérieur, et que vos dons l'enrichissent; qu'elle relie toutes les caisses particulières des ouvriers, qui trouveront ainsi en vous des amis et non des adversaires. Réduisez, s'il le faut, vos bénéfices; renoncez-y même pour quelque temps, s'il y a nécessité absolue; n'abusez jamais de votre position vis-à-vis des malheureux instrumens de votre fortune; soyez toujours juste, loyal, généreux même; fondez, dotez, dirigez des maisons de refuge et de secours pour les ouvriers malades, vieux, infirmes; dirigez vos spéculations et l'emploi de vos capitaux vers l'établissement des colonies manufacturières, des phalanstères industriels; en un mot, soyez les patrons officieux des classes qui par leurs sueurs construisent vos fortunes. Vous y trouverez votre récompense même en ce monde, ne fût-ce qu'en éloignant ces furieuses émeutes qui ébranlent votre fortune et menacent votre vie.

Si l'on ne veut pas arriver jusqu'à l'association des capitaux avec le travail, il n'y a sans doute rien de mieux à dire. Puisse l'auteur trouver des fabricans dociles à ses conseils !

La prospérité industrielle est souvent compromise par le défaut de *prévoyance* dans la production, d'où résulte encombrement sur le marché, affaissement des prix, stagnation et pénurie des capitaux, perte pour les fabricans, détresse pour la classe ouvrière, qui ne peut vivre de ses bénéfices passés, ni changer du jour au lendemain la nature et l'objet de son industrie, fruit d'un long et pénible apprentissage. Substituer aux calculs incertains des producteurs, des données positives sur les besoins de la consommation serait une des plus nécessaires et des plus belles opérations à exécuter par les gouvernemens.

Que les syndicats supérieurs, dont nous parlions tout à l'heure, créent un syndicat central, siégeant auprès du ministère du commerce et des travaux publics, en rapports fréquents et réguliers avec les ambassades, les consulats, tous les instituts commerciaux du monde, publiant dans la classe industrielle tout entière, par une sorte de correspondance administrative, les mercuriales de tout l'univers, dirigeant ainsi la production nationale, indiquant les besoins qui se font sentir, les produits qui surabondent, signalant les ports, les états, les provinces vers lesquels chaque nature de produit présenterait des chances de bénéfice. Un tel syndicat, que propose M. de Lafarelle, serait assurément une magnifique institution.

Le défaut de *loyauté* dans la production est souvent aussi la cause de la chute des fabriques. Des plaintes trop nombreuses s'élèvent contre la fraude sur la qualité, la quantité, la mesure des produits. Qui protesterait contre l'établissement pour toute marchandise, dont l'achat nécessite la confiance, d'un timbre ou estampille qui lui servirait de garantie comme pour les matières d'or et d'argent? Il en est ainsi aux Etats-Unis, pays de liberté industrielle, s'il en fut jamais, surtout pour les produits destinés à l'exportation. Comme moyen de contrôle, on pourrait aussi organiser en communautés les classes industrielles supérieures, comme le sont les avocats, les notaires, les avoués, et leur accorder d'amples pouvoirs disciplinaires contre le fabricant dont la déloyauté compromettrait l'honneur du corps.

Enfin l'*habileté* technique ne contribue pas médiocrement à la prospérité de l'industrie. Que les ouvriers ne négligent rien pour l'acquérir, parce que l'ouvrier habile reste rarement sans emploi. Que les fabricans de leur côté apprennent à économiser le temps et la matière, et non pas seulement le salaire de leurs ouvriers; à distribuer et diviser avantageusement le travail, à employer les outils et les méthodes les plus perfectionnées; que l'éducation de leurs enfans, complétée par des voyages, ait

de bonne heure un but spécial, un caractère professionnel.

L'auteur résout dans le sens qui aujourd'hui commence à être généralement accepté la question si longuement, si vivement débattue, de l'utilité des *machines* et de tout autre perfectionnement subit et considérable dans les procédés de production en général. Théoriquement et en thèse générale, les avantages en sont incontestables; depuis la pioche jusqu'à la machine à vapeur, tout est machine; c'est-à-dire moyen artificiel emprunté par l'homme à la nature pour augmenter ses forces, et toutes les objections élevées contre les plus récentes ont pu, à une époque donnée, s'appliquer aux précédentes. Tout accroissement de la puissance humaine est un bienfait; qu'il soit utilisé au profit de l'humanité et tout le monde le bénira. Même dans leurs rapports avec la condition de la classe ouvrière, les machines sont, en définitive, d'une haute utilité. Par leur influence, il arrive presque toujours que la branche d'industrie à laquelle on les applique prend un tel développement qu'elle emploie un nombre de bras beaucoup plus considérable qu'auparavant; et les classes ouvrières, grâces au bas prix des produits, entrent en participation de beaucoup de jouissances qui, sans les machines, leur eussent été toujours interdites. Voilà le bon côté : mais si l'on veut être impartial, il faut aussi reconnaître, avec M. de Lafarelle, que ces mêmes classes sont à bon droit bien plus préoccupées de leur existence actuelle que de la prospérité future du genre humain, et d'ordinaire violemment froissées par les crises fatales qu'engendre inévitablement l'introduction des machines, condamnées au désespoir et entraînées à de déplorables égaremens. Ne serait-il pas juste, en pareil cas, plutôt que d'entraver les progrès de l'industrie, de pourvoir, même au moyen de sacrifices et d'impôts extraordinaires, à ce que de nouvelles ressources, de nouveaux débouchés, de nouveaux élémens de travail, en un mot, vinssent remplacer ceux qui ont subitement disparu?

Les questions de *douanes* ne sont pas non plus sans rapport avec la condition des classes industrielles. La rigueur de la théorie économique pure paraît toute favorable au système du libre échange entre les peuples ; mais la pratique, dirigée par l'instinct du bon sens, a toujours résisté à une théorie que pour notre part nous croyons susceptible de nombreuses modifications, pour être amenée à une formule vraie. M. de Lafarelle lui-même, sans révoquer en doute sa vérité spéculative, reconnaît que la loi financière doit protection à toute industrie nationale qui a pour objet la production d'une marchandise de première nécessité ou d'une utilité assez majeure et assez générale pour approcher de la nécessité, à la condition de n'avoir d'autre but que d'assurer à la production un bénéfice raisonnable, ce qui est tout à fait juste, les tarifs purement fiscaux ayant pour résultat d'attirer des représailles sur les produits indigènes de la part des autres nations. La tendance doit être continue vers la liberté commerciale universelle, mais ne se réaliser que graduellement, insensiblement et sans secousses. La renonciation aux hostilités commerciales pendant les guerres serait un grand pas dans cette voie.

VII.

Conclusion.

Arrivés au terme de cette longue et pourtant bien succincte analyse, hâtons-nous de conclure.

Si la critique n'a pas droit de pénétrer jusqu'à la raison du plan et du but adoptés par un auteur, si elle doit les discuter tels que l'écrivain les lui présente, le livre de M. de Lafarelle mérite des éloges à peu près sans réserve, du moins dans sa partie capitale, l'exposé des moyens d'améliorer la condition des classes populaires.

Dominé par une définition trop étroite de l'économie politique, il ne lui accorde d'autre rôle que celui de médecine expectante; elle doit faire de l'hygiène plus encore que de la médecine; sa fonction consiste à donner à la société malade la patience et la force d'attendre la résurrection du principe vital qui lui manque. A ce point de vue, qu'avait-il à faire? Indiquer des palliatifs et donner des espérances. Ce double travail est bien exécuté. Il n'est pas douteux que, par l'adoption de ses vues pratiques, la machine sociale ne roulât encore quelque temps sans se briser; bien des infortunes seraient soulagées, bien des secousses amorties, des révolutions peut-être ajournées à de plus lointaines années. C'est qu'en effet ses conseils, on le reconnaît aisément, annoncent des études très-sérieuses fécondées par de nobles intentions, et la connaissance pratique des entraves qui s'opposent au progrès matériel et moral dans le cercle de faits qu'il a pris pour objet de ses méditations : ils peuvent profiter et aux hommes qui gouvernent, et aux classes populaires. Pour être impartial, on devrait seulement désirer que M. de Lafarelle, au lieu d'abriter ses efforts sous le patronage d'un parti social, d'une école sociale, qui n'ont eu jamais qu'une chimérique existence (1) (dans son examen des écoles économiques, il n'a pas même mentionné cette école dont il parle sans cesse partout ailleurs, il n'a pas indiqué un seul compagnon de sa solitude!), adoptât nettement un drapeau déjà reconnu, sinon qu'il en arborât franchement un nouveau.

Mais, quoi qu'en ait dit la secte littéraire de M. Victor Hugo, la critique a des pouvoirs plus amples. A quicon-

(1) Un penseur distingué de Toulouse, M. Léon Brothier, vient de publier un ouvrage intitulé *Du parti social*, qu'assurément M. de Lafarelle n'acceptera point pour guide, lui qui repousse avec tant d'énergie toute confraternité avec l'école St-Simonienne, à laquelle a appartenu M. Brothier.

que lui présente des plans pour le lendemain, elle a droit de dire : A quoi bon vos plans, si après demain, de votre propre aveu, je dois périr de consomption ! Il ne me convient pas de traîner ainsi d'un jour à l'autre une vie entourée de douloureuses angoisses, de prolonger une dure agonie ! Ou guérissez-moi, ou laissez-moi me rejeter au plus tôt entre les bras de la Providence, qui me réserve de meilleures destinées sous une forme nouvelle. Il faut, en effet, nier la Providence pour s'imaginer que dix-huit siècles de christianisme, quatorze siècles d'élaboration sanglante de la nationalité française, tant d'efforts, tant de sacrifices pour la cause de l'égalité, doivent aboutir nécessairement à la consécration de l'égoïsme anti-chrétien, de l'individualisme anti-national, de l'inégalité anti-sociale qui créent et maintiennent le prolétariat comme une lèpre mortelle au sein du peuple, et qu'il faut en prendre son parti sans remède possible. S'occuper d'améliorer le sort du prolétaire, sans se demander si le prolétariat lui-même ne doit et ne peut pas disparaître de l'ordre social, c'est faire œuvre pareille à celle de gens qui, au XVIIIe siècle, se seraient ingéniés à adoucir la condition des serfs. Les *classes* ont été englouties dans le gouffre révolutionnaire, disait énergiquement M. de Lamartine, en réfutant M. Guizot ; il n'y a plus en droit une classe supérieure et une classe inférieure, une classe gouvernante et une classe gouvernée, des prolétaires et des bourgeois ; il y a des hommes, il y a des citoyens égaux en droit et aspirant légitimement à traduire le droit en fait. Nous sommes tous nobles, comme ces peuples Basques, nos voisins, qui ont étonné l'Europe par leur énergique résistance, et qui n'ont jamais parqué les habitans de leur pays en classes supérieures, c'est-à-dire riches, et classes inférieures, c'est-à-dire pauvres, comme si l'argent mesurait mieux la supériorité intellectuelle et morale que la supériorité physique.

La tendance de l'économie politique doit donc être non d'améliorer le sort des prolétaires, œuvre qui n'est cependant pas sans mérite pourvu que ce soit en vue de

leur affranchissement, mais de supprimer le prolétariat par une participation progressivement plus large aux bénéfices de la production, introduite avec toute la prudente lenteur qu'exige la combinaison d'intérêts opposés. La voix unanime qui demande la réduction du taux de l'intérêt, c'est-à-dire la réduction du tribut que prélève le capitaliste sur le producteur, sur le travailleur, indique assez que les temps sont venus d'établir une plus juste proportion entre le bénéfice du capital et celui du travail. C'est par leur association complète que doit se transformer le prolétariat : c'est l'idéal à réaliser et nullement la perpétuité du prolétariat, même avec plus d'aisance et de moralité chez le prolétaire. En termes plus clairs, il faut à l'avenir des associés en capital, en travail, en talent, en instrumens, en bénéfices, non des maîtres et des ouvriers ou valets.

M. de Lafarelle s'est beaucoup préoccupé du progrès social, et, chose étrange ! il a marché sans type idéal de société à établir. Il a accepté sans protestation l'ordre actuel, visant seulement à le rendre moins dur pour les classes pauvres, et il ne lui est pas venu dans l'idée de se demander si le prolétariat, qui est un des faits actuels les plus déplorables, ne devait pas être détruit comme l'avait été le servage et l'esclavage, dont il est la mauvaise queue. Cette lacune est une grave erreur.

Il en existe une seconde qui découle de la première.

La production, la distribution, la consommation des richesses forment le triple problème de la science économique ; la solution qu'on en donne influe sur le sort de tous les membres de la société, et tout livre d'économie politique doit l'aborder sous toutes les faces, quelque modeste qu'il puisse être dans ses prétentions.

Faute d'harmonie entre ces trois élémens, le mal est en effet dans le bien même. Par la suppression des douanes, l'invention des machines, le développement du crédit, les progrès scientifiques, centuplez la production ac-

tuclte, qu'importe si les produits s'accumulent dans vos magasins faute de débouchés, faute de consommation? Vous avez encombrement, dépréciation, crise commerciale. Qu'importe, d'autre part, que la production soit abondante, qu'elle trouve débouché et consommation, si cette consommation est le privilége d'une classe, alors que la masse innombrable des travailleurs s'en trouve exclue par la modicité de son salaire? Le bien-être de l'humanité est-il accru? Le bonheur, plus grand sans doute de quelques-uns, n'a-t-il pas une ample compensation dans la misère des autres, augmentée par le spectacle de ce bonheur qu'ils ne partagent pas? Que l'on remarque bien d'ailleurs qu'il n'y a de débouché vraiment considérable que celui qui a ses racines dans les masses. La consommation des classes supérieures est restreinte par le petit nombre, par la limite forcée des facultés consommantes, par les variations de la mode, qui d'un jour à l'autre avilit la marchandise; pour retrouver l'avantage du nombre, il faut, par la liberté illimitée du commerce, demander à l'univers entier des débouchés que compromettent les guerres et tuent les industries indigènes. En s'adressant aux masses, les débouchés sont plus sûrs, plus fixes, plus abondans. Les producteurs, du reste, le savent fort bien, et les théories du bon marché n'ont précisément d'autre but que de faire ouvrir les débouchés dans le peuple plutôt que chez les riches épars sur le globe. Mais comme tout se vend et s'achète, pour consommer il faut avoir des produits ou de l'argent à offrir; pour que les masses pussent consommer beaucoup, il faudrait qu'elles eussent beaucoup à donner en échange des produits qu'elles désirent. Aujourd'hui elles ont à peine de quoi vivre du plus strict nécessaire. Dans l'intérêt même de la production, il faudrait donc une modification dans la distribution des richesses. Et pour terminer notre démonstration sur la nécessité d'étudier de front les trois aspects du problème économique, disons, ce qui est évident, que la meilleure distribution serait absurde, si la modicité de la produc-

tion ne donnait à distribuer qu'une quantité insuffisante de produits.

Ainsi, quoi qu'on fasse, quoi qu'on dise, quelque amour que l'on professe pour la conservation du *statu quo* ou l'adoption d'un progrès lent et modéré, et personne n'est plus hostile que nous à toute transition brusque et non pacifique, il faut bien se résoudre à reconnaître qu'il n'est pas sage de stimuler la production qu'on n'ait en main de meilleurs plans de distribution et de consommation ; qu'il est fort inutile de prétendre améliorer le sort des classes pauvres si l'on ne s'inquiète avant tout de la part qui doit leur revenir dans les bénéfices, part qui mesure leur consommation, c'est-à-dire si l'on ne résout d'avance le problème de la distribution. Or, tous ces problèmes rentrent évidemment dans les attributions de l'économie politique ; leur portée est immense, et ce n'est qu'après avoir inutilement épuisé les solutions proposées, que l'on peu en proclamer l'impuissance.

Il est donc à regretter que M. de Lafarelle ait complétement laissé de côté toute idée de réforme dans le mode de répartition de la richesse, et par suite de la consommation. Ses idées sur l'amélioration des classes populaires sont par là condamnées à peu près à l'impuissance. Sans doute il est aisé de s'égarer dans ces sentiers ardus ; mais toute vérité conquise l'est au prix de nombreuses erreurs. Quand le but est beau, utile, juste, si, avec tant d'autres penseurs, on s'arrête en chemin les forces épuisées, si l'on s'égare à la lueur incertaine d'un faux jour, excusé d'avance par la noblesse de l'entreprise, on se console en disant avec le poète :

Etiam tentasse juvabit....

Et l'humanité reconnaissante tient compte des tentatives même avortées qui avaient pour but son perfectionnement.

JULES DUVAL.

NOTE

SUR LES CALCAIRES BITUMINEUX DE MEMER, PRÈS VILLEFRANCHE.

Les calcaires bitumineux de Memer, près Villefranche (Aveyron), sont fort rapprochés par leur situation du grand et riche bassin houiller d'Aubin. Memer, où on les rencontre, n'est guère qu'à six lieues de Firmi et de Decazeville, lieux où l'on utilise les houilles du district d'Aubin, ainsi que le minérai de fer qui les accompagnent. Peut-être doivent-ils à cette circonstance le peu de matière bitumineuse qui leur est mélangée d'une manière très-intime.

Ces calcaires appartiennent à la formation du lias, et parmi eux on peut distinguer quatre variétés principales que, pour plus de simplicité, nous désignerons par les numéros 1, 2, 3 et 4.

La première de ces variétés, d'un gris-brun peu foncé, se délite facilement en plaques assez minces. En l'examinant avec soin, on reconnaît que cette roche est formée par de petits lits très-serrés et liés ensemble d'une manière assez intime.

La seconde variété est plus compacte et plus colorée. Sa cassure est largement conchoïde et unie; aussi cette roche se divise-t-elle avec la plus grande facilité; ses fragmens prennent assez souvent une forme rhomboédrique, ou du moins tendent-ils à prendre cette forme.

La troisième variété de ces calcaires bitumineux ressemble beaucoup, par sa nuance et sa structure schisteuse, aux première et quatrième variétés. Elle diffère beaucoup au contraire du calcaire n° 2, le plus compacte et le plus massif de tous.

La quatrième variété, d'une nuance à peu près semblable à celle des calcaires nos 1 et 3, est formée par de petites couches ou de petits lits d'une faible épaisseur; aussi, par suite de ce mode de structure, cette roche se divise avec facilité et présente en grand une texture schisteuse assez prononcée.

Ces calcaires, généralement denses et durs, diffèrent beaucoup d'autres roches calcaires bitumineuses déposées dans la collection de la Faculté des sciences de Montpellier, et dont l'origine est inconnue. Ces dernières présentent les mêmes caractères que les calcaires bitumineux de Seyssel : comme celles-ci, elles sont légères, d'une couleur assez foncée et d'une structure plus essentiellement schisteuse. Ces calcaires, beaucoup plus chargés de bitume que les roches de même nature de Memer, brûlent avec la plus grande facilité, et pourraient être utilisés avec avantage si nous en connaissions le gisement.

Les calcaires bitumineux de Memer semblent formés à peu près tous de carbonate de chaux, d'une certaine quantité d'argile, d'une matière combustible, qui répand par sa combustion une odeur analogue à la houille, qui colore l'argile en brun noirâtre, et enfin par des proportions assez variables de sulfure de fer, lequel sulfure laisse dégager une partie du souffre qui le compose par l'action de la chaleur.

Tous ces calcaires se laissent pulvériser et tamiser; mais la poudre qu'ils fournissent ne s'agglutine point comme celle que donnent les minérais calcaires de Seyssel. Si cette poussière ne se pelotonne pas spontanément, comme la dernière, cette circonstance tient probablement à la moindre proportion de bitume ou de matière organique que contiennent les calcaires de Memer. La seule différence que présentent les variétés de ces dernières roches, tient à la diversité de couleur de leur poussière. Celle des nos 1, 2 et 3, offre une couleur semblable au café au lait, tandis que le no 2, qui est extrêmement

compacte, présente, après avoir été pulvérisé, une poudre beaucoup moins colorée. Cependant, avant d'être réduite en poudre; cette roche est celle dont la nuance est la plus foncée.

Ces calcaires, soumis à l'action de la chaleur, en vase ouvert, commencent par brunir et passent au noir en répandant une fumée analogue à celle de la houille soumise à la même action. Ils ne prennent cependant pas feu et ne continuent pas à brûler en dehors du foyer qui les échauffe, comme le fait par exemple la houille.

Lorsqu'on chauffe ces mêmes calcaires en vase clos, ils donnent lieu à un dégagement de gaz empyreumatique et à une huile empyreumatique brunâtre, absolument comme le fait la houille, mais avec beaucoup moins d'intensité. Si on chauffe ces roches un peu plus fortement, au contact de l'air, il se dégage en assez grande abondance de l'acide sulfureux que l'on reconnaît facilement à son odeur.

Ces calcaires traités par l'eau bouillante ne se ramolissent point, ils restent pulvérulens et ne manifestent rien qui annonce la présence du bitume. Leur poudre ne se pelotonne pas non plus et l'on ne voit point des parties floconeuses venir nager à la surface. Les calcaires bitumineux de Seyssel, traités de la même manière, laissent apparaître à la surface du liquide bouillant le bitume qu'ils contiennent, ce qui n'a pas lieu chez ceux de l'Aveyron : ces derniers n'en contiennent pas des quantités assez considérables pour que le bitume se sépare par l'action de l'eau bouillante.

Lorsqu'on traite les roches de Memer par l'acide hydrochlorique bouillant, elles ne se ramollissent pas d'avantage, il se manifeste seulement une légère effervescence; mais elle ne dure pas long-temps. Il reste pour lors un résidu, dont la couleur est plus foncée que celle des calcaires dont il provient. Ce résidu se compose d'hydrochlorate de chaux et d'une argile salie par une matière organique.

Traités par l'essence de térébenthine, ces calcaires colorent ce véhicule; mais celui-ci est loin de dissoudre complètement et immédiatement le bitume qu'ils contiennent, comme cela arrive pour les calcaires bitumineux de Seyssel. La solution évaporée, il reste un résidu résineux lequel, pour cinq grammes de calcaire, présente :

Pour l'échantillon N° 1,	0 grammes	60 centigr.
N° 2,	1	11
N° 3,	0	80
N° 4,	0	95

Ces essais dénoteraient bien dans ces calcaires une assez grande quantité de bitume; mais ils n'ont rien de concluant, parce que l'essence de térébenthine, soumise à la même évaporation, a laissé pour résidu 23 grammes 6 centigrammes, savoir : 30 centigrammes de matière résineuse, analogue à celle qu'a laissée après l'évaporation l'essence qui a servi à laver les divers calcaires. On ne peut donc avoir aucune confiance sur un pareil essai, à raison du véhicule qui a été employé, et qui fournit lui-même une matière résineuse, laquelle dès lors ne saurait être rapportée au calcaire.

En outre, nous avons traité 2 grammes des variétés de ces calcaires bitumineux par l'éther bouillant. Ces roches ont laissé par l'évaporation un résidu résiniforme pesant, savoir :

Pour la variété N° 1,	0 grammes	03 centigr.
N° 2,	0	25
N° 3,	0	25
N° 4,	0	25

La petite quantité de résine obtenue par ce procédé et l'uniformité des trois derniers chiffres, semble annoncer que l'éther bouillant employé n'a pas dû dissoudre en entier le bitume contenu dans les roches qui ont été analysées par ce procédé. Ainsi l'éther, qui dissout d'une ma-

sphère complète le bitume des calcaires de Seyssel, se borne à enlever à ceux de Memer une matière jaune-rougeâtre, d'apparence résineuse, laquelle est à peine la centième partie de la roche qui l'a fournie.

Quant à l'alcohol, il n'exerce aucune action sur les calcaires bitumineux de l'Aveyron ; aussi n'en est-il pas coloré. Il ne peut donc pas servir à en séparer le peu de bitume qu'ils contiennent.

Les alcalis ne leur enlèvent rien non plus, ce qui indique que si ces roches sont combinées avec du bitume, cette substance serait tout-à-fait insoluble dans ces menstrues. Nous nous sommes servis dans ces essais de la soude caustique, et la solution saturée par l'acide hydrochlorique n'a rien abandonné ; il ne s'est même manifesté aucun grumeau résineux.

Nous avons également soumis les calcaires de Memer à la distillation en vase clos; ainsi traités, ces minérais nous ont fourni une huile brunâtre, analogue à celle qu'on obtient dans les mêmes circonstances de la houille. Toute la différence que l'on observe à cet égard entre ces deux substances, tient à la plus grande quantité de cette matière qui est fournie par la dernière. Ces minérais dégagent encore des gaz inflammables, comme le fait la houille, mais toujours en moindre quantité.

En effet, tandis que les houilles perdent, par l'effet de cette distillation, un cinquième de leur poids, les calcaires bitumineux en perdent à peine un dixième, c'est-à-dire la moitié moins. Il faut encore remarquer que cette perte ne tient pas uniquement au bitume qui s'échappe ; mais qu'elle dépend aussi du souffre et de l'eau hygrométrique qui se trouve engagée dans ces roches, et qui s'évaporent par l'action de la chaleur à laquelle ils sont soumis.

En résumé, il résulte des faits précédens que les calcaires brunâtres de Memer renferment une certaine quantité de bitume ; du moins l'éther en dissout une portion qui reste après l'évaporation de ce menstrue sous forme

d'une résine d'un jaune-rougeâtre ; mais cette matière, qui colore ces calcaires comme elle le fait pour la plupart de ceux qui ont des nuances analogues, n'y existe pas en assez grande quantité pour leur donner quelque valeur. En effet, nous avons vu par les essais que nous avons rapportés, que l'eau bouillante pas plus que l'éther bouillant ne pouvaient en séparer le bitume, à raison de la petite quantité qui s'y trouve.

Quant à l'acide hydro-chlorique, on ne saurait l'employer avec plus d'avantage, car il laisse bien le bitume en dépôt ; mais ce dépôt reste combiné avec une assez grande quantité de matière argileuse, dont il serait fort difficile et fort coûteux de le débarrasser.

On ne pourrait pas se servir davantage de l'essence de térébenthine, ni de l'éther, ni de l'alcohol à raison de leur prix ; d'ailleurs ces dissolvans prennent fort peu de bitume, à l'exception cependant de l'essence de térébenthine.

La distillation ne saurait non plus être utile, puisqu'elle occasionne la décomposition du bitume, de laquelle décomposition résultent différens gaz, particulièrement du gaz hydrogène carbonné et de l'huile empyreumatique, et cela par suite de la destruction qu'elle opère du bitume.

En un mot, tout concourt à démontrer que quoique les calcaires de Memer contiennent incontestablement une matière bitumineuse, ils en renferment une quantité trop peu considérable pour être l'objet d'une exploitation fructueuse et profitable.

Si nous voulions trouver quelque analogie entre ces roches bitumineuses et celles d'autres localités, nous pourrions en voir avec les calcaires du village d'Arbagnoux, lesquels, situés sur la rive méridionale de la Dorche, appartiennent à l'étage jurassique moyen. Ces calcaires, analysés par M. Berthier, ont les plus grands rapports avec ceux dont nous nous occupons, et, comme les nôtres, ils n'ont donné lieu à aucune exploitation régulière.

L'un et l'autre de ces calcaires sont peu fusibles, et ne sont nullement attaqués par l'alcohol, non plus que par l'éther et l'essence de térébenthine. Lorsqu'on les traite par l'acide muriatique, le carbonate se dissout avec effervescence, mais lentement et difficilement, même lorsque la matière a été réduite en poudre fine. Le bitume reste pour lors mélangé d'un peu d'argile dont il est bien difficile de le séparer.

Les calcaires de Memer comme ceux d'Arbagnoux, diffèrent l'un et l'autre des calcaires de Seyssel rendus fusibles par l'excès de bitume qu'ils contiennent, par leur insolubilité dans l'éther, dans l'alcohol et même dans l'essence de térébenthine. Aussi est-il douteux que les deux premiers de ces calcaires puissent servir aux mêmes usages que ceux de Seyssel, utilisés avec autant d'avantages que de profit.

MARCEL DE SERRES.

NOTICE
SUR L'ÉGLISE ET LE CHATEAU DE ROQUETAILLADE.

Les faits qui se rattachent à ces deux édifices sont relatifs à trois époques bien distinctes, que nous allons considérer séparément.

1re ÉPOQUE.

La fondation originaire de l'église qui nous occupe et qui passe pour antérieure à la dynastie Capétienne, n'offre point de date certaine et demeure enveloppée dans le voile des siècles. On sait seulement que vers l'an 1117 il y avait à Roquetaillade une chapelle paroissiale, déjà fort ancienne, desservie par un prêtre recteur, et qu'alors une dotation fut faite à cette église par Jean Julien et Adhémar frères (le premier étant seigneur de Roquetaillade et le second se trouvant évêque de Rodez, sous le nom d'Adhèmar III). Cette dotation fut homologuée par le roi Louis-le-Gros, et souscrite par Etienne de Senlis, chancelier, Hugues, connétable, Gilbert, grand échanson, et Guy, grand chambrier.

2e ÉPOQUE.

Vers l'an 1318, Guillaume Julien, baron de Roquetaillade, épousa noble Agnès Bertrand de Mandagoût, demoiselle très-pieuse et d'un rare mérite. Elle avait un frère, nommé Maximilien-Matthieu Bertrand, qui entra dans le sacerdoce et devint dans la suite cardinal-évêque de Sabine. Or, il est constant que ce prélat mérita la confiance du pape Clément VI, puisque, vers l'an 1353, il fut envoyé en qualité de légat auprès du clergé de Rodez, avec plein pouvoir d'y introduire les réformes convena-

bles, après un examen scrupuleux et une soigneuse recherche des graves désordres qui s'étaient alors manifestés dans cette église.

Vers cette même époque et les années suivantes, qu'on pourrait appeler calamiteuses, les Anglais répandaient au loin la confusion, le trouble et le ravage dans plusieurs provinces de France. D'un autre côté, Nicolas Rienzi exerçait sa tyrannie à Rome.

Ce fut en cette occasion critique et de longue durée pour notre patrie, que le cardinal Bertrand fit deux visites à Mme de Roquetaillade, sa sœur, femme encore plus recommandable par sa vertu et ses excellentes qualités que distinguée par sa naissance. A son second voyage, le prél t prolongea son séjour au château, soit par attachement pour sa parente, soit pour se soustraire en ces lieux retirés à l'orage terrible qui grondait de toutes parts.

Le cardinal, naturellement généreux et bienfaisant, possédait un trésor considérable qu'il faisait suivre avec lui ; mais, après avoir conféré avec ses proches, il résolut de bâtir, dans l'endroit qui lui servait en quelque sorte d'asile, une église qui, par sa régularité, répondît à la munificence du fondateur et aux vœux de la noble famille qui lui en avait suggéré le projet. En même temps, il fonda trois chapelles et il institua trois chapelains qui dès lors furent dotés de biens ou de revenus suffisans pour leur entretien et pour celui de leurs successeurs.

Ce même prélat fit encore bâtir contre l'église un édifice assez vaste pour y loger plusieurs ecclésiastiques et pour y établir une petite communauté religieuse de l'ordre de Saint-Augustin. Cette église fut érigée en prieuré, dont Etienne Duranti fut le premier prieur.

Le cardinal Bertrand fournit en outre une somme au seigneur, son beau-frère, pour construire le pont qu'on voit aujourd'hui sur la petite rivière ou torrent de Musa.

Tous ces faits sont attestés par un vieux manuscrit qui remonte au milieu du quatorzième siècle et par une an-

cienne tradition. Ils se déduisent d'ailleurs avec une grande probabilité d'une inscription latine qu'on croit avoir été sculptée, ensemble avec le buste du cardinal, par ordre de ses parens précités. Or, cette inscription fut ciselée en bas-relief et en caractères gothiques par un sculpteur de l'époque; elle existe encore de nos jours, quoique un peu détériorée, sur le côté de l'église, en face du pont, vers le milieu du mur, et sur une pierre de taille placée au-dessous d'une niche actuellement vide, mais où le buste en question demeura intact jusqu'en 1793. Cependant, en cette année fatale, si féconde en catastrophes et en dégradations, la tourmente révolutionnaire entraîna des mains impies à fracasser et à détruire ce respectable monument.

Voici une transcription fidèle de cette intéressante épigraphe qui échappa, comme par miracle, au vandalisme nouveau :

« *Adi templum, quod eminentissimus cardinalis B. de*
» *Mandagosto jussit construi in honorem beatorum Petri*
» *et Pauli apostolorum, in secundo itinere, quod anno*
» *Christi millesimo tercentesimo quinquagesimo quarto,*
» *istac idem dominus Maximilianus Mathæus de Manda-*
» *gosto fecit, illustrissimo Raymundo de Agrifolio, epis-*
» *copo Ruthenensi †, sculpsit benedictus Sahuc, jubente*
» *domino de Rupescisâ.* »

En voici la traduction :

« Visitez ce temple, que son éminence monseigneur le
» cardinal Bertrand de Mandagoût fit construire en l'hon-
» neur des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul,
» dans le second voyage qu'en 1353, fit à travers ces
» lieux où vous êtes, le même cardinal Maximilien Mat-
» thieu de Mandagoût, durant l'épiscopat du très-illustre
» Raymond d'Aigrefeuille, évêque de Rodez, sculpté par
» Benoit Sahuc, et par ordre du seigneur de Roque-
» taillade. »

Selon toutes les apparences, le prieuré de ce lieu sub-

sista plus de cent-cinquante ans sur le pied de sa création, et n'éprouva aucun changement remarquable.

Le petit monastère était contigu à l'église, qui servait aussi de paroisse. Les religieux pouvaient y entrer sans sortir de leur maison, par une porte qui communiquait aux tribunes destinées pour leurs offices ou prières spéciales.

3e ÉPOQUE.

Vers l'an 1502, Antoine, comte d'Armagnac, somma Guillaume Julien, seigneur de Roquetaillade, de lui rendre hommage pour cette seigneurie. Sur le refus de Guillaume, le comte, vivement indigné, résolut de l'y contraindre par la force des armes. Il rassembla autour du château de Gages, lieu de sa résidence, une petite armée d'environ trois mille hommes, commandée par des chefs licencieux et d'une impiété reconnue. Il se proposait encore d'aller soumettre plusieurs places de guerre situées le long du Tarn.

Il commença de diriger sa marche contre Marzials, qu'il enleva de surprise; il fit ensuite attaquer le château de Roquetaillade, qui lui opposa la plus vive résistance. Le jeune seigneur, Guillaume Julien, à peine âgé de dix-huit ans, mais agissant d'après les conseils de son aïeul maternel, Guy d'Arpajon, baron de Sévérac, défendit son petit fort à outrance, et comme il prétendait ne relever que du roi, il instruisit à temps le monarque des attaques du comte d'Armagnac. Cependant celui-ci n'omit rien pour réussir dans son entreprise; il fit plusieurs tentatives meurtrières pour s'emparer du château, mais inutilement. Quelques jours après il reçut la visite d'un officier de la cour, avec un ordre péremptoire signé par Louis XII, de se retirer sur l'heure. Le comte se vit donc forcé malgré lui d'abandonner un siége qui, loin de tourner au gré de ses désirs, semblait avilir ses armes. Mais avant la retraite il lâcha la bride à sa bande perverse, qui pilla le monastère avec l'église, et mit successivement

le feu aux deux édifices, qui bientôt s'écroulèrent; et ce temple, naguère si majestueux, n'offrit plus que le triste tableau d'une hideuse profanation et d'un délabrement inouï.

Il paraît avéré qu'après cette scène funeste, le personnel du prieuré se dispersa et ne se montra plus à Roquetaillade.

Ce ne fut qu'en 1557 que le même seigneur Guillaume obtint, à force d'instances réitérées, une visite de l'évêque George d'Armagnac, petit-fils du comte Antoine. Ce prélat fut si profondément ému du spectacle affreux qu'offraient alors les ruines et les décombres du temple et du monastère incendiés, qu'il résolut de réparer autant que possible les énormes dégats occasionnés par le comte d'Armagnac, son aïeul, un demi-siècle auparavant; car il savait que Pierre d'Armagnac, son père, était fils naturel du comte Antoine.

Le prélat, voulant donc effacer jusqu'aux moindres vestiges les horribles profanations commises par son aïeul, ou du moins par sa troupe, fit reconstruire un nouveau presbytère, mais sur une base moins large que l'ancienne. Il y incorpora une tourelle qui seule avait échappé à l'embrasement général, et qui, de nos jours, sert d'escalier à l'usage du curé. Sur la porte de cette vieille tourelle on lit encore cette épigraphe : « *Quod sis esse velis.* » *Veuillez être ce que vous êtes* : avis salutaire que le cardinal entendait donner aux futurs habitans de cette pieuse demeure.

L'année suivante, l'évêque Georges d'Armagnac fit aussi restaurer l'église sur les fondemens de celle qu'avait bâtie le cardinal Bertrand. Il embellit alors le maître-autel du superbe tableau qui l'orne maintenant; il remit à la fabrique un St-Ciboire, deux calices précieux et de beaux ornemens, avec quelques fonds pour subvenir aux autres frais du culte. L'évêque vint lui-même réconcilier le nouveau temple, et bénit les cloches qu'il y plaça. En un mot, tout fut rétabli dans son premier état, à l'excep-

tion du prieuré, qui éprouva des changemens notables et fut sécularisé.

Toutes les réparations se terminèrent en 1561, ce qui s'accorderait avec le millésime qu'on lit sur la pierre qui sert encore de clef à la voûte du chœur, si le peintre qui voulut dans ces derniers temps y passer une couleur n'eût renversé les chiffres.

Mais on présume qu'après avoir fait les dépenses en question dans un but purement expiatoire, le prélat réparateur, s'étant démis de son évêché et se trouvant sur son départ pour les ambassades de Venise et de Rome, ne voulut point, pour ces motifs ou pour d'autres considérations de famille, que le souvenir d'une telle restauration fût transmis à la postérité par aucune marque publique, ni par aucune espèce de monument, d'épigraphe ou d'emblême quelconque.

COMMUNIQUÉ PAR Mgr. L'ÉVÊQUE DE RODEZ.

NOTES

SUR UN TOMBEAU DÉCOUVERT A RODEZ, PLACE DE LA MAGDELAINE, EN AVRIL 1839.

En creusant, en avril dernier, les fondations d'une maison, place de la Magdelaine, à Rodez, on a découvert un tombeau qui semble remonter à l'époque gallo-romaine. C'est un monolithe taillé en forme de gaîne légèrement prononcée, orné par le bas d'un socle, et terminé à son sommet comme par un toit à deux pentes, avec pignons sur ses deux faces les plus larges. Il a 1m80 de hauteur, 0m67 de large et 0m46 d'épaisseur.

Sa face principale est décorée de deux pilastres d'angle, dont les futs suivent les pentes de la gaîne. Ces pilastres, couronnés par des chapiteaux corinthiens, reposent sur le socle qui forme la base du monolithe, et sont réunis à leur sommet par un arc plein-cintre, d'un diamètre moindre que la distance qui les sépare, et dont par conséquent les naissances, au lieu de porter sur les chapiteaux, font en dehors de leur tailloir une légère saillie, rachetée par une partie droite. Cet arc est orné d'un petit bandeau en forme d'archivolte.

Le vide ou renfoncement de cette sorte de niche est divisé, sur sa hauteur, en deux parties d'inégale grandeur, par un filet horizontal sur lequel repose un buste d'homme en bas-relief, qui occupe toute la partie supérieure de la niche. Au-dessous, et dans la partie inférieure, on a gravé en creux une inscription que je n'ai pas su lire, et sculpté en bas-relief une urne funéraire.

Sur une des faces latérales, on a sculpté de la même manière un buste de femme, et gravé une inscription au-dessous.

Les pilastres d'angle de la face principale sont répétés sur cette face latérale, mais ils sont réunis par une architrave, au lieu de l'être par un arceau. C'est entre ces pilastres qu'est sculpté le buste de femme. Il n'est pas établi au même niveau que le buste d'homme de la face précédente, mais à quelques pouces plus bas. Il repose, comme ce dernier, sur un filet horizontal qui divise en deux parties d'inégale hauteur le renfoncement formé par la saillie des pilastres. C'est dans la partie inférieure qu'est gravée l'inscription.

La face latérale opposée n'est décorée d'aucune sculture ; seulement les pilastres d'angle y sont répétés, mais sans base ni chapiteau.

Ce petit tombeau était sans doute adossé contre un mur, et on avait dû creuser sur sa face postérieure la place des urnes qui contenaient les cendres des personnages dont il était destiné à perpétuer la mémoire. On ne peut douter que sa conservation ne soit due à cette disposition. Il fut, en effet, transformé en une de ces tombes si communes dans les cimetières du moyen-âge, creusées dans un seul bloc, et dans lesquelles les cadavres étaient étendus. On n'eut pour cela qu'à aggrandir le renfoncement qui recevait les urnes, et la face principale, couchée contre terre, devint la face inférieure de la tombe.

C'est dans cette position que ce monument a été découvert.

Exécuté en pierre de grès assez grossière, que l'humidité a dû ronger, il ne peut se trouver en très-bon état de conservation. Néanmoins il est facile d'apprécier ce qu'il devait être dans son état primitif.

Les sculptures sont assez grossièrement travaillées, mais leur galbe est tout-à-fait celui de l'antique. Sous ce rapport, ce tombeau mérite d'être conservé et d'occuper une place dans notre Musée. C'est dans ce but que j'en ai fait l'acquisition, après m'être entendu avec M. le président de notre Société.

BOISSONNADE.

D'UNE VILLE GAULOISE

APPELÉE CARANTOMAGUS OU PLUTÔT CARENTO-MAG, SITUÉE DANS LE PAYS DES RUTHÈNES.

La table Théodosienne, que l'Europe savante doit à Peutinger, nous fait connaître dans le pays des Ruthènes l'existence d'une ville nommée *Carantomagus*, que Danville a placée tout près de l'endroit où depuis a été bâtie Villefranche. Des découvertes récentes sont venues, les unes appuyer, les autres combattre les conjectures de cet habile géographe.

En 1803, une avalanche, descendue de la montagne qui borde l'Aveyron sur la rive gauche, au-dessous de la Maladrerie, qui est à mille toises de Villefranche, mit à découvert cinq ou six cents urnes funéraires, rangées symétriquement à deux pieds l'une de l'autre. Malheureusement, les premiers curieux qui les visitèrent furent des enfans qui n'en connurent pas le prix et qui, trouvant du plaisir dans la destruction, s'amusèrent à briser ce que le temps et une convulsion de la nature avaient épargné. La réunion de ce grand nombre de monumens funéraires et l'ordre dans lequel on les trouvait, indiquaient dans leur voisinage une population considérable.

Sur la rive droite de l'Aveyron et précisément vis-à-vis du terrain où l'avalanche avait mis ces urnes à découvert, est un domaine, consistant en vignobles, et qui, en 1789, appartenait aux Doctrinaires, chargés à cette époque du collége de Villefranche. Devenu bien national, on le vendit d'abord en masse; plus tard, il fut morcelé et acquis par un grand nombre de vignerons, classe qui, dans ce pays, est très-laborieuse. Lorsqu'ils furent propriétaires du sol, ils le cultivèrent avec une double ardeur, défoncèrent les

terrains plus qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, et, vers la fin de l'année 1827, tout en ne songeant qu'à se procurer une récolte abondante, ils firent la découverte d'une ville enterrée. On y remarquait des pavés réunis par un ciment aussi dur que la pierre, et qui occupaient une grande étendue en longueur; un canal destiné à porter dans la plaine l'eau de la rivière; des appartemens revêtus en stuc; des peintures qui avaient conservé non-seulement leurs couleurs mais leur éclat; des aqueducs revêtus de béton; des briques d'une dimension énorme; d'autres briques moulées qui parurent *évidemment romaines*, etc. (1).

Les objets les plus précieux trouvés dans les fouilles faites alors, furent une tête de Bacchus en marbre blanc, d'un beau grain, mais cependant d'une exécution médiocre, et un petit bouclier de marbre blanc aussi, qu'on crut avoir appartenu à une statue de Minerve. Des dessins exacts de ces objets furent adressés à l'Académie, par M. Dulac, sous-préfet de Villefranche. Depuis cette époque, de nouvelles découvertes ont eu lieu dans le même domaine, mais par hasard et par suite de travaux agricoles, et non au moyen de fouilles régulières et méthodiques, comme il serait à désirer que l'on pût en entreprendre. On y a trouvé des médailles romaines du temps des empereurs, un médaillon en agathe-onyx, sur lequel est gravée la figure du berger Pâris, des clous en cuivre et d'autres objets d'art; des petits carrés longs de marbre poli, de diverses couleurs et d'un beau grain, qui ne peuvent qu'avoir décoré de somptueux édifices ou qui peut-être ont appartenu à quelques mosaïques, etc., etc. On ajoute qu'en creusant à une certaine profondeur, chaque coup de bêche amène un objet curieux; mais les propriétaires, plus soigneux de leurs intérêts que des découvertes archéologiques, ne fouillent leurs terres que pour les cultiver.

Les antiquités qu'ils ont trouvées sans le vouloir ont

(1) *Bulletin de l'Aveyron*, 5 janvier 1828.

toutefois démontré que sur cet emplacement il existait jadis une ville assez considérable, puisque les arts y étaient cultivés et que les jouissances de luxe y étaient connues. Mais cette ville était-elle le *Carantomagus* mentionné dans la Table de Peutinger? On peut faire plusieurs objections.

1° La table place *Carantomagus* à quinze lieues gauloises ou à 17,010 toises de *Segodunum*, et la distance entre cette dernière ville et celle qui était située vis-à-vis de la Maladrerie de Villefranche, est, en suivant le bord de l'Aveyron (direction qu'il fallait suivre puisqu'il n'y avait pas de pont sur cette rivière), de 26,000 toises. Cette dernière distance surpasse la première de 9,000 toises : la ville découverte en 1827 n'est donc pas *Carantomagus*.

2° D'après la table de Peutinger, *Carantomagus* était sur la voie qui allait de *Segodunum* à *Divona*. On voit encore les restes de cette voie qui, venant de Segodun, se dirigeait sur *Varadetum* (Varaire), station intermédiaire entre *Carantomagus* et *Divona*; et elle ne passe point par la ville découverte en 1827, mais à 2,000 toises au nord de sa situation. Il est impossible de se méprendre sur cette voie, qui est pavée, et à trente pas de laquelle, au dessus de Savignac, on voit d'anciens tombeaux : on trouva, vers 1808, dans un champ voisin, des pièces d'or et d'argent, dont quelques-unes étaient carrées, et qui furent vendues à Montauban. La ville découverte près de Villefranche ne se trouvant pas sur la route qui unissait *Segodunum* et *Varadetum* n'est donc pas *Carantomagus*.

3° Il est remarquable que cette ville découverte en 1827 n'a présenté absolument que des antiquités romaines : cependant *Carantomagus* étant une ville gauloise, au moins dans le principe, ainsi que son nom l'indique, devait conserver quelques traces de son origine.

4° Enfin, si l'on voulait soutenir que la ville de *Carantomagus*, de gauloise qu'elle était d'abord, devint par la suite tout-à-fait romaine, il faudrait indiquer la marche de cette transformation, et ici l'on ne peut pas présenter même des conjectures.

Mais, dira-t-on, si cette ville récemment découverte n'est point *Carantomagus*, où se trouverait celle-ci ? — A cette question la réponse ne manque pas.

Sur la voie romaine qui conduisait de *Segodunum* à *Divona*, se trouve un lieu qui a conservé le nom de *Carantomagus*, qui était en celtique *Carento-mag*, et en supprimant la finale, qui indiquait un endroit habité, *Carento*. C'est le village de *Carentou*, situé au nord-est de Mauron, auprès de la Vialatte, dont le nom seul venant de *via lata*, indiquerait au besoin la voie romaine. Ce lieu est à cinq ou six mille toises de la Maladrerie de Villefranche, et par conséquent à dix-neuf ou vingt mille toises de Rodez.

A une demi-heure de ce village, est un champ dont le propriétaire découvrit, en 1808, en le cultivant, un objet en or qui fut vendu pour la somme de 40 fr., et qui paraissait avoir la forme du bout d'un fourreau d'épée. Le fils de ce cultivateur avait remarqué, en travaillant ce même champ, que sa charrue, en arrivant à un point déterminé, y rencontrait un obstacle qu'il ne pouvait forcer. Labourant au mois de septembre 1827, il surmonta la résistance, et le soc de sa charrue amena à la surface un fragment en or, du poids d'environ sept onces, et qui fut vendu pour la somme de 618 fr. Suivant les uns, c'était une portion de couronne ; suivant d'autres, l'ornement d'un casque ; on crut aussi que ce pouvait être une garde d'épée. Ce précieux fragment a été plus tard transporté et vendu à Paris, et il est perdu pour la science. Il est plus que probable qu'en continuant ses fouilles, le propriétaire de ce champ ferait de nouvelles découvertes ; il s'en remet au hasard du soin de lui en procurer, et le hasard le sert en effet assez bien ; car il a trouvé de plus, toujours à l'aide de sa charrue, quatre médailles d'argent bien évidemment *gauloises*, est-il dit dans le journal qui a, le premier, annoncé ces découvertes (1).

(1) *Bulletin de l'Aveyron* du 5 janvier 1828.

Nous trouvons ici l'identité de nom, une concordance très-suffisante dans les distances, la situation sur la voie romaine allant de *Segodunum* à *Varadetum*, et enfin des antiquités gauloises; tandis que la ville placée au bord de l'Aveyron, vis-à-vis de la Maladrerie, n'en a offert que de romaines, ainsi que je l'ai fait observer tout-à-l'heure. Ne faut-il pas conclure de ces circonstances que *Carantomagus* était à Carentou?

Mais dans ce cas quelle était donc cette ville bâtie sur l'Aveyron, à cinq ou six mille toises de celle-ci? Quand avait-elle été construite? Quand disparut-elle? Comment fut-elle entièrement oubliée?

Si cette ville découverte en 1827 n'était point *Carantomagus*, la conséquence qui en résulte c'est qu'elle n'existait pas lorsque fut rédigée la Table publiée par Peutinger, ou que, si elle est antérieure à la confection de ce document géographique et historique, c'était de peu de temps, puisque, quand il fut fait, elle n'était pas assez importante pour qu'on y en fît mention. Or, à quelle époque fut rédigée la table de Peutinger? S'il faut en croire Mounert, l'homme qui assurément doit le plus faire autorité en pareille matière, cette Table, quoique copiée bien plus tard, se rapporte à l'année 230 de notre ère (1). C'est donc ou peu de temps avant cette année 230, ou pas très-longtemps après, que put avoir lieu la fondation de la ville romaine des bords de l'Aveyron; car après le troisième siècle, les Romains ne firent point d'établissemens nouveaux dans les Gaules. Or, quelles sont les circonstances qui purent occasionner, durant ce siècle ou peu auparavant, la fondation de la ville nouvelle?

La tradition, qu'on ne doit jamais adopter aveuglément,

(1) L'exemplaire conservé à la bibliothèque de Vienne et publié par M. de Scheyb n'en est qu'une copie informe que Mounert attribue à un moine du 13e siècle. Voir le Traité *de Tabulæ Peutengerianæ ætate*, dans l'édition de Munich.

mais qu'il ne faut pas non plus repousser sans motif, nous dit que le château d'Aubin ou Albin, qui est à quatorze mille toises de Villefranche à vol d'oiseau, fut bâti par Albinus, compétiteur de l'empereur Sévère, et tué dans une bataille en 197, que toutes les Gaules, à l'exception de la Narbonnaise, avaient reconnu, et qui, en conséquence, avait fait élever cette forteresse pour appuyer sa frontière (1). Si effectivement Albinus songea à fortifier le pays des Ruthènes contre la Narbonnaise, il ne serait pas étonnant que, pour s'assurer le cours de l'Aveyron, il eût fait construire au bord de cette rivière la ville dont je cherche le fondateur.

D'autre part, sur la fin du règne de l'empereur Philippe, qui fut tué en 249, Pacatien prit la pourpre dans le midi des Gaules; M. Cassianus Latianus Posthumus, qui fut consul et commanda dans le même pays en 257, s'y fit proclamer empereur en 261, et y conserva l'autorité jusqu'en 267; Piauvenius Victorinus, qu'il s'était donné pour collègue en 264, lui succéda et fut assassiné l'année suivante à Cologne: enfin, Pivesuvius Tetricus, président de l'Aquitaine sous l'empereur Valérien, qui cessa de régner en 260, fut, par les intrigues d'Aurelia Victorina, surnommée *mater castrorum*, le successeur de Victorinus, et régna dans les Gaules jusqu'en 273, époque où il se soumit à l'empereur Aurélien. Si la ville découverte en 1827 ne fut pas fondée par Albinus, elle dut l'être par quelqu'un de ces empereurs des Gaules, c'est-à-dire qu'elle fut bâtie dans l'intervalle de 257 à 273; et la vraisemblance serait en faveur de Tetricus, président de l'Aquitaine durant dix ans au moins, et ensuite empereur pendant cinq; et qui, si la fondation de cette ville fut un bienfait, devait, bien plus que les autres compétiteurs à l'empire, favoriser un pays qu'il avait administré; qui, si elle fut un moyen de se fortifier, devait placer ses appuis

(1) Topographie d'Aubin, Rodez, an XIII, p. 1.

dans la contrée où il était naturel qu'il comptât le plus d'amis.

Quel que fût, au surplus, le fondateur de la ville retrouvée en 1827, il suffisait qu'elle fût d'origine romaine pour avoir un avantage sur les lieux voisins et par suite un prompt accroissement. Aussi est-il à croire que la ville nouvelle s'aggrandit au détriment de Carentomag, dont on voit aujourd'hui les restes à Carenton, et que bientôt le nom même de la plus ancienne de ces villes put s'appliquer à l'autre. On concevrait alors facilement pourquoi dans les copies de la Table de Peutinger, qui furent faites postérieurement à 230, l'on ne trouve que *Carantomagus*. La différence qui existait entre la distance de Segodun à la ville gauloise et celle de Segodun à la ville romaine, ne ferait pas non plus difficulté, s'il est permis de supposer qu'il y eût à cet égard omission d'un chiffre dans le dernier état des choses, c'est-à-dire que la distance de Segodun à la ville gauloise, fixée à XV lieues gauloises dans la Table, et qui, pour la ville Romaine, aurait dû l'être à XXV, continua de l'être à XV pour celle-ci, soit par habitude, soit par la faute des copistes, soit par ignorance des circonstances qui devaient l'accroître (1).

Il me reste à examiner qu'elle fut la durée de cette ville romaine et comment elle put être entièrement dé-

(1) On dira que de cette hypothèse il résulte que je donne à la distance qui sépare *Segodunum* de *Divona* dix lieues gauloises de plus que ne lui en attribue la table de Peutinger : non seulement je ne le nie point, mais j'affirme qu'il y a non pas 41 lieues gauloises ou environ 46,500 toises seulement entre Rodez et Cahors, comme le dit la Table, mais bien 51 lieues gauloises, ou, en d'autres termes, environ 58,000 toises, conformément à ma rectification. La Table aurait du porter d'abord : entre *Segodunum* et *Carantomagus* 15, entre *Carantomagus* et *Varadetum* 21, entre *Varadetum* et *Divona* 15; et plus tard, après que la ville gauloise se fut fondue dans la ville romaine : entre *Segodunum* et *Carantomagus* 25, entre *Carantomagus* et *Varadetum* 11, entre *Varadetum* et *Divona* 15.

truite. Les Visigoths s'emparèrent du Rouergue en 472, et pendant quatre siècles consécutifs des chefs Visigoths, Vanks, Sarrasins, Austrasiens et des princes Mérovin giens se disputèrent cette malheureuse province. Mais il est à remarquer que sauf les Sarrasins, qui même firent un assez long séjour dans quelques parties du pays, les autres conquérans avaient le désir de le conserver, et que ce qu'ils voulaient était la souveraineté non la ruine des peuples. Au neuvième siècle il en fut autrement. Alors parurent les Normands, qui firent à eux seuls plus de mal que tous ceux qui les avaient précédés.

N'ayant à m'occuper ici que de leurs expeditions dans le midi de la France, je me bornerai à dire qu'après avoir débarqué, en 863, dans la Saintonge et le Bordelais, ils battirent le duc de Gascogne, Arnaud, fils du comte de Périgord, qui avait tenté de s'opposer à leurs progrès, se répandirent en Limousin, où ils brûlèrent l'abbaye de Solignac; se jetèrent en Auvergne, jusqu'à Clermont, où le comte Etienne, qui voulut les arrêter, fut tué après avoir été défait, et que ces succès les rendirent maîtres des contrées voisines où ils voulurent pénétrer. La même année, appelés par Pepin II, roi d'Aquitaine, ils firent le siège de Toulouse, que le marquis de Septimanie, Humfrid, leur fit lever. Ils occupèrent alors d'autres pays et notamment l'Albigeois. Vaissette raconte (1) que les moines de Castres, emportant les reliques de St.-Vincent, allèrent chercher un refuge à Valderiez, au nord-est d'Albi, où Ermengaud, comte de cette ville, avait réuni les milices de sa province. Ce lieu n'en fut pas moins pris par eux (2); Ermengaud se retira en Rouergue pour se joindre aux troupes qui y étaient rassemblées.

Une charte que l'on conservait dans les archives de la cathédrale de Rodez, datée du mois de février 865 (864

(1) Tome 1, page 568.
(2) *Description et Histoire de l'Albigeois*, p. 59.

V. S.), et souscrite par ce comte Ermengaud (1), porte qu'au mois d'août précédent il avait été livré, en Rouergue, au lieu de Baumont, appelé depuis Connac, sur les bords du Tarn et les confins de l'Albigeois, une bataille sanglante contre des *barbares* et *païens*, c'est-à-dire les Normands (2). La *Vie de l'évêque de Rodez St.-Amans*, écrite en latin et publiée par le P. Labbe dans sa bibliothèque (3), des fragmens d'une autre *Vie* du même évêque, en roman, publiés par Dominici et puis par Raynouard (4), attestent d'autre part que Rodez fut assiégé deux fois inutilement par les Normands, que l'auteur appelle *Macromans*, et ces expéditions se rapportent évidemment et même ne peuvent se rapporter qu'à cette époque.

Deux auteurs, qui se sont occupés spécialement du Rouergue, nous font connaître en peu de mots les ravages que les Normands faisaient dans tous les lieux où ils se montraient. Aigo, qui écrivait au dixième siècle l'histoire de la fondation de l'abbaye de Vabres, que Raymond I, comte de Toulouse et de Rouergue, fit en 862, dit en parlant de l'année précédente (861) : *Tempore quando ex partibus Europæ ab Aquilonis cardino diffusa gens Marcomanorum sævissima atque barbarorum immanior, Galliam introgressa, etc.* Le biographe latin de St.-Amans dit : *Cum adversus Ruthenenses Macromanni truces ingruerent*,

(1) Elle est rapportée par Bosc, *Mémoires sur le Rouergue*, tome 3, page 163.

(2) A la vérité, cette charte est inexacte sous le rapport des énonciations chronologiques et même pour quelques détails historiques. Malgré ces erreurs, et quand même elle aurait été fabriquée pour appuyer une donation qu'elle contient en faveur de l'église cathédrale de Rodez, et qui n'aurait aucun fondement réel, elle ne peut être rejetée entièrement, parce qu'elle concorde pour le fait principal qu'elle relate avec ce que tous les historiens rapportent de l'invasion des Normands, et avec plusieurs circonstances de cette invasion.

(3) *Nov. bibl. imm. libr.* t. 3, p. 474.

(4) *Choix des poésies des Troubadours*, t. 2, p. 152.

omnemque latè provinciam belli nube texissent.... Multitudo ingens, natura ferox, quorum fugam sternebat passim diræ lues, immiti ense, fame obscœnâ, etc. C'est sans difficulté à cette irruption des Normands en Rouergue, où ils anéantissaient tout ce qu'ils pouvaient atteindre, qu'il faut rapporter la destruction de la ville bâtie par les Romains sur les bords de l'Aveyron; et si l'on adopte la conjecture que j'ai émise, d'après laquelle sa fondation eut lieu dans l'intervalle de 257 à 273, il s'en suit que cette ville eut six cents ans d'existence.

Sa ruine fut tellement complète que, deux siècles après son souvenir était entièrement éteint. Le comte de Toulouse, Raymond IV, qui se rendit fâmeux dans la première Croisade, étant devenu, en 1066, comte de Rouergue, pays qu'il ne posséda cependant sans contestation qu'en 1079, forma le projet de bâtir une ville sur le bord de l'Aveyron pour en faire la capitale de cette partie de ses états; et il commença d'exécuter son dessein en faisant construire un bourg dans le vallon qu'on appelait *Les Teulières*, peut-être parce que les Romains y avaient fabriqué de la tuile. Comme il s'agissait de bâtir presque au même lieu où avait existé la ville romaine, il était naturel, si l'emplacement en eût été connu ou qu'il y eût encore des traces apparentes de fondations, de mettre ces fondations à profit. Ce fut pourtant sur l'autre bord de l'Aveyron, sur sa rive gauche que ce bourg fut bâti. Lorsque, en 1252, s'effectua le projet de Raymond IV, par la construction de Villefranche, elle eut lieu, à la vérité, sur la rive droite de l'Aveyron, mais à mille mètres environ de l'ancienne ville. Donc cette ville avait entièrement disparu par les ravages des Normands et peut-être aussi par des inondations de la rivière: donc le souvenir même s'en était perdu, et sans le hasard qui en a mis les débris en évidence, on ignorerait encore jusqu'à l'existence de ce monument de la domination des Romains qui est, sinon le seul, du moins le plus mémorable de ceux qu'ils laissèrent en Rouergue.

Baron de GAUJAL.

OBSERVATIONS

SUR LA CRITIQUE QUI A ÉTÉ FAITE PAR M. LUNET DE LA DOCTRINE DE M. LE VICOMTE DE BONALD SUR L'ORIGINE DU LANGAGE.

La *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, dans le premier volume de ses travaux qu'elle vient de publier, a commencé son année littéraire par la critique de mon système, si système y a, sur l'origine du langage. J'ai dû attendre, pour lui répondre, la publication du second volume. Je ne me plains pas de la critique du système, et ne voudrais en retrancher que les éloges exagérés donnés à son auteur, dont tout le talent est dans la bonté de sa cause.

Jusqu'à présent mes opinions sur cette grande question n'avaient reçu que de nombreux témoignages d'adhésion de la part de savans étrangers et nationaux ; la première attaque dont j'ai eu connaissance est partie de l'*Aveyron*, et je pourrais dire, par cette expérience personnelle, que *nul n'est prophète dans son pays*, s'il m'était permis d'oublier les nombreux témoignages d'estime dont mes concitoyens m'ont si souvent honoré.

Mon jeune critique, qui discute ma philosophie avant de combattre mon système, veut qu'elle soit théocratique ; si elle n'était pas théocratique, elle ne serait pas sociale. L'homme et la société religieuse et politique en sont le seul objet, et la vraie philosophie ne peut pas en avoir d'autre, si elle est, comme le veut son nom, l'*amour de la sagesse*, et par conséquent la recherche de la vérité.

La philosophie de mon critique, qui n'est, je crois, ni théocratique ni sociale, commence par une erreur : *Pour la vraie et saine philosophie*, dit-il, *le doute est le point de*

départ. Oui, comme un gouffre sans fond est le point de départ du navigateur, ou un sol qui tremble sous les pas, le point de départ du voyageur. On a réduit depuis longtemps à sa juste valeur le doute de Descartes. Pour savoir, il faut commencer par croire, et non par douter, et le point de départ de toutes les sciences morales est la croyance de l'existence de Dieu qui se démontre, dit saint Paul, par ses œuvres, comme le point de départ de toute science géométrique est la croyance de la ligne droite la plus courte entre deux points, qui ne se démontre pas.

Mais le critique nous révèle le secret de sa philosophie dans ces paroles : « *Qui voudrait, à l'heure qu'il est, dé-*
» *chirer notre civilisation pour jeter aux vents la part que*
» *nous devons à Voltaire et à Rousseau, et à leurs nom-*
» *breux disciples? Personne, j'en suis sûr, parmi ceux*
» *qui se sont fait une idée un peu exacte de la dignité et*
» *de la destinée humaines. Mais l'estime et l'admiration*
» *que méritent ces deux illustres chefs d'une nombreuse et*
» *glorieuse cohorte, doivent être éclairées, etc.* » Après avoir lu ce passage, j'ai été tenté de ne pas aller plus loin, persuadé que, ne parlant pas la même langue que mon jeune critique, nous finirions par ne pas nous entendre. Il y a quarante ou cinquante ans qu'on aurait pu demander : *Qui voudrait, à l'heure qu'il est*, etc.? Mais le temps a marché; une cruelle expérience nous a éclairés sur l'*estime et l'admiration que méritent les deux illustres chefs d'une nombreuse cohorte* d'impies, de séditieux et de matérialistes : les idoles sont tombées du piédestal que l'engouement et une fausse philosophie leur avaient élevé, et sauf peut-être quelques vieux abonnés du *Constitutionnel*, il n'y a pas aujourd'hui, en Europe, un homme éclairé, judicieux, ami de la religion, de la morale et de son pays, qui ne regarde ces deux illustres chefs comme les fléaux de la société, qui en ont déchiré la civilisation, non la civilisation du plaisir, qui est celle des arts, mais la civilisation des devoirs, celle des lois et des mœurs.

Certes, ce n'est pas mon nom et mon système qui au-

raient dû servir d'occasion à la *Société des Lettres de l'Aveyron* pour proposer à l'*estime* et à l'*admiration* de ses concitoyens les bouffonneries impies de Voltaire (1), les déclamations séditieuses de Rousseau, et les sophismes matérialistes de Condillac ; et un peuple moral et religieux devait attendre de sa société littéraire d'autres enseignemens.

Mon critique, en combattant mes idées sur la transmission du langage, a perpétuellement confondu le physique et le moral, les sensations et les idées.

L'animal a, comme l'homme, des sensations et des images : il voit, il touche, il odore, il goûte les objets qui peuvent être à son usage, et selon qu'ils lui sont utiles ou nuisibles, il se les assimile ou les rejette. C'est le langage d'action, et l'animal ne peut en avoir d'autre. L'homme l'a aussi, ce langage d'action, mais il a de plus un langage muet qui exprime ses sensations et ses images, et les fait connaître aux autres. Ce langage est le geste et le dessin ; le geste, qui, ainsi que je l'ai dit, *est la parole de l'imagination, comme le dessin en est l'écriture.* L'animal n'a pas et ne peut pas avoir ce langage ; mais il y a de plus entre les objets matériels des rapports qui sont logiques et mathématiques de distance, de grandeur, de position, de pesanteur, etc. Ces rapports, l'homme les nomme, les conçoit ; ils sont l'objet de ses pensées, et peuvent être le sujet de paroles qui les expriment pour lui et pour les autres. L'animal, qui n'a pas ces idées, ne peut en avoir l'expression.

(1) Ce qu'il y a dans les œuvres de Voltaire de plus généralement connu et de plus innocent, est son Théâtre. Mais il faut faire attention qu'une nation lettrée rejette le bon quand elle a le meilleur ; et jusqu'à ce que Corneille, Racine, Molière, Rousseau le lyrique, Pascal, Labruyère, Malebranche, de Maistre, soient *enfoncés*, comme le dit une certaine école, Voltaire ne sera que le troisième de nos poètes tragiques et le dernier de nos philosophes.

Mais viennent les objets moraux, justice, raison, ordre, vérité, vertu, etc. Ceux-là ne peuvent être exprimés que par des paroles ; ni l'action, ni le geste, ni le dessin ne peuvent en être l'expression directe : il y faut des paroles sans lesquelles l'homme ne pourrait s'en entretenir avec lui-même ni avec les autres. *Comment*, dit le critique, *M. de Bonald sait-il que l'homme pense sa parole avant de parler sa pensée* ? Quelle est son autorité ? *Que répondrait-il à quelqu'un qui contesterait sa proposition*? Ce que je réponds à mon critique, le premier qui l'ait contestée : je le prie de me dire ce qu'il a dans l'esprit, lorsqu'il pense ou qu'il veut penser aux objets moraux dont j'ai parlé, exprimés par les mots que j'ai cités ou par leurs équivalens. S'il n'a rien dans l'esprit, s'il n'y a pas une parole intérieure, comment peut-il savoir ce qu'il pense et le faire connaître aux autres par une parole extérieure ou verbale ? Je peux le défier de penser à des objets intellectuels qui ne font pas image et ne peuvent être représentés par le geste ou le dessin sans mots qui les *expriment* pour lui et pour les autres, raison pour laquelle les mots sont appelés des *expressions*.

Dans les nombreuses objections que mon jeune critique oppose à ma démonstration, il n'y en a pas une qui n'y ait été prévue et dont une attention sérieuse ne puisse trouver la solution. Mais j'aime mieux laisser parler un savant étranger qui, sans connaître, je crois, mon ouvrage, puisqu'il n'en a rien cité, en a adopté toutes les conclusions, dans l'introduction qu'il vient de publier d'un grand ouvrage qui doit bientôt paraître. Je commencerai par ce qu'il dit de Condillac, dont mon jeune critique admire la *froideur* qu'il oppose au genre plus oratoire de ma démonstration ; il ne sait donc pas que cette froideur est le caractère de tous les écrits matérialistes, parce que le matérialisme, sec et froid comme la matière, ne peut communiquer d'élévation à la pensée ni de chaleur au style. « Que sont devenues les fameuses théories de Con-
» dillac qui, sans prétendre attaquer directement la révé-

» lation, fournit le premier en France les raisonnemens les
» plus spécieux au matérialisme, en affirmant, d'après
» Locke et Hobbes, que toutes nos idées viennent des sens,
» et, pour nous servir de son expression, qu'elles ne sont
» autre chose que des *sensations transformées ?* Assuré-
» ment rien n'était plus funeste à la morale qu'une pa-
» reille doctrine. Établir que la pensée vient des sens,
» n'est-ce pas établir que lorsque nos sensations cesse-
» ront d'exister, l'âme cessera aussi d'exister?... »

» Condillac, en supposant une statue qu'il anime par
» degrés, en la douant successivement des diverses sensa-
» tions et les combinant entre elles, séduisit une infinité
» de personnes. Toute la philosophie applaudit avec trans-
» port à un système qui posait le matérialisme en prin-
» cipe. Dès lors la morale cessa d'avoir la religion pour
» fondement; il ne fut plus question d'un Dieu rémuné-
» rateur et vengeur; le crime fut considéré comme
» l'effet d'une aliénation mentale, comme une variété
» des tempéramens....

Le savant étranger consacre la partie la plus importante de son introduction à combattre, à l'aide des savans de nos jours, une opinion de Condillac qui n'a pas eu moins de vogue que sa théorie des sensations : c'est l'invention du langage, que ce philosophe regarde comme une conquête de l'homme et non comme un présent de la divinité. Le savant étranger conçoit parfaitement bien la gravité de cette question.

« En effet, dit-il, dans l'ordre moral tout se rattache
» à la question de l'origine du langage : c'est le point de
» départ, c'est la pierre angulaire de tous les systèmes,
« de toutes les vérités et de toutes les erreurs. Selon l'ori-
» gine que l'on assigne au langage, tout prend un aspect,
» un ordre différent. Dans l'un des cas, c'est une cause
» unique, logique, permanente, infinie, qui produit et
» gouverne tout. Dans l'autre, rien ne domine, rien ne
» dépend, rien n'obéit; tout flotte au hasard; nulle

» cause, nulle harmonie ne préside à rien; c'est partout
» l'anarchie du désordre et la nature est renversée... »

Persuadé de l'importance de cette question de l'origine des langues et de la conclusion toute opposée qu'on doit nécessairement tirer, selon qu'on regarde la parole comme une invention de l'esprit humain ou qu'on veut en faire hommage au Créateur lui-même, notre savant prouve avec beaucoup de raison contre Condillac, Volney et Dupuis, que l'homme n'a ni inventé ni conquis la parole, mais qu'elle lui a été donnée par Dieu, que l'homme a été créé adulte, jouissant de toutes ses facultés, qu'il n'a point été placé dans l'état sauvage, qui est un état de dégradation. Le savant dont je parle encadre fort bien, dans une discussion très-vive et très-animée, des passages de Buffon, Court de Gebelin et Herder, en faveur de la thèse qu'il soutient, ainsi que les opinions récentes de Charles Nodier et de Benjamin Constant, qui battent en brèche le système de Condillac.

« Nous pensons donc que nos lecteurs verront avec
» plaisir les lignes suivantes de Herder sur l'état primitif
» de l'homme et l'origine des langues :

» Si les hommes dispersés sur la terre, comme les ani-
» maux, avaient dû établir d'eux-mêmes et sans secours
» la forme ultérieure de l'humanité, nous trouverions
» encore des nations sans langage, sans raison, sans
» religion, sans morale; car ce que l'homme a été l'homme
» l'est encore. Mais aucune histoire, aucune expérience
» ne nous permet de croire que l'homme vive nulle part
» comme l'Orang-Outang. Un enfant abandonné et laissé
» à lui-même pendant des années, ne peut manquer de
» dégénérer et de périr. Comment donc l'espèce humaine
» aurait-elle pu se suffire à elle-même dans ses premiers
» débuts? Une fois accoutumé à vivre de la même ma-
» nière que l'Orang-Outang, jamais l'homme n'aurait
» travaillé à se vaincre ni à s'élever de la condition muette
» et dégradée de l'animal aux prodiges de la raison et de

» la parole humaines. Si la divinité voulait que l'homme
» exerçât son intelligence et son cœur, il fallait qu'elle
» lui donnât l'une et l'autre dès le premier moment de
» son existence : l'éducation, l'art, la culture lui étaient
» indispensables. »

Si l'homme n'avait pas été créé parfait de corps et d'esprit, comment aurait-il pu transmettre à ses descendans, par la génération ou par l'éducation, son corps et son esprit ? Eût-il été digne de la sagesse, de la bonté, de la prévoyance du Créateur de jeter sur la terre un être sans instinct, sans parole, sans les moyens donnés à l'animal de pourvoir à sa subsistance et à sa défense? Nier la bonté et la sagesse du Créateur, c'est nier son existence, parce qu'il ne peut pas exister sans être bon et sage ; c'est de l'athéisme non de principe mais de conséquence, et vouloir nier le don fait par Dieu à l'homme du langage, pour en laisser à l'homme l'invention reconnue impossible, c'est à la fois nier Dieu et l'homme et les ôter l'un et l'autre de la société.

Comment mon critique peut-il nier la nécessité d'une première transmission du langage faite à l'homme par un être autre que lui et supérieur à lui, lorsqu'il voit, après tant de siècles, la nécessité toujours présente et jamais interrompue d'une transmission ; lorsqu'il voit que l'enfant sauvage ou policé parle toutes les langues qui lui sont transmises, et qu'il n'en parle aucune s'il n'a pu en entendre aucune ; lorsqu'il voit de ses yeux que les sourds-muets ne le sont que parce qu'ils sont sourds : que si la surdité est une infirmité qui vient et s'aggrave avec l'âge, il n'en est pas de même du mutisme, qui est une privation et ne peut peut-être pas être une infirmité, par une raison anatomique et à cause de l'étroit voisinage de l'organe de la voix et de celui de la déglutition, et parce que l'altération de l'un des deux nuirait infailliblement à l'autre.

Comment n'être pas frappé de l'impossibilité de l'inven-

tion humaine du langage, dont on ne connaît pas même toutes les merveilleuses combinaisons, lorsqu'on voit que les sauvages, malgré leur commerce avec les peuples policés et les enseignemens de nos missionnaires, n'ont pu faire faire un pas à leurs langues si pauvres et si barbares, et que ce que les premiers hommes ont pù inventer les derniers ne peuvent pas même le perfectionnor. Si, comme le veut mon critique, ce sont les bruits de la nature, des vents et des eaux, ou le cri des animaux qui ont donné aux hommes les premiers rudimens de la parole, comment y a-t-il tant de langues différentes lorsque les bruits de la nature et les cris des animaux sont les mêmes dans tous les climats? Comment nier une première langue, mère de toutes les autres, lorsque les savans Allemands surtout, dans leurs immenses travaux sur la linguistique, ont découvert de si nombreuses ressemblances entre les langues des peuples les plus éloignés les uns des autres, et dans toutes leurs langues des racines hébraïques? Quel temps veut notre critique pour que les premiers hommes soient arrivés de l'état pauvre et borné de leurs premières inventions à la perfection de la langue la plus ancienne que nous connaissions, et qui n'est pas sans doute la première, de la langue hébraïque, si naïve, si riche, si élevée, selon qu'elle veut rendre ou les sentimens ou les occupations de la vie domestique, ou les grandes scènes de la nature physique, ou les hautes pensées de l'ordre moral? Il est difficile de nier l'existence d'une première langue. Ce ne sont pas de beaux esprits comme Voltaire et Rousseau qu'il faut consulter, mais des savans tels que Klaproth, Grotius, Humbold, Adrien de Balbi, qui se sont occupés de ces grandes questions. Ceux-là croient à l'existence d'une première langue que quelques-uns appellent *paradisiaque*, et dont on retrouve déguisés ou même à découvert les élémens ou même la syntaxe dans les langues des peuples les plus éloignés les uns des autres, surtout dans les langues *semitiques* ou européennes parlées par les enfans de *Sem*, et c'est de

celle langue primitive que Grotius dit : *Nullibi puram extare, sed reliquias ejus esse in linguis omnibus* : Elle n'est nulle part dans son intégrité primitive, mais on en retrouve les traces dans toutes les langues, et J.-J. Rousseau dit lui-même que la parole lui paraît avoir été fort nécessaire pour inventer la parole.

VICOMTE DE BONALD.

RÉPLIQUE

A M. LE VICOMTE DE BONALD (1).

Le premier volume des travaux de la *Société des Lettres, sciences et Arts de l'Aveyron* contient une critique de la doctrine de M. le vicomte de Bonald sur l'*Origine du langage*. Cette critique est signée de mon nom. Après un silence de quinze mois, M. de Bonald vient de soumettre la défense de son système aux lecteurs de la *Revue*, qui ne savaient point s'il avait été attaqué.

Dans ma critique, il n'y a pas une seule phrase qui ne témoigne d'une admiration profonde pour le beau talent de l'auteur de la *Législation primitive*. Cette admiration n'y est surpassée que par le sentiment qui doit guider la plume de quiconque se mêle de traiter des questions philosophiques, par l'amour du vrai.

M. le vicomte de Bonald a cru devoir racheter par l'amertume l'honneur qu'il m'a fait de m'accepter pour adversaire : il s'indigne contre des opinions qu'il me prête, et que je repousse avec toute l'énergie de mon âme. Il va jusqu'à blâmer la *Société des Lettres* d'avoir publié mon travail sous ses auspices.

Je rétablirai mes opinions et maintiendrai ma critique contre l'argumentation de mon illustre adversaire.

Voici, en quelques mots, de quoi il s'agit :

M. le vicomte de Bonald croit avoir découvert, vers la fin du dix-huitième siècle de l'ère chrétienne, que Dieu a donné à l'homme non-seulement la faculté de parler, mais

(1) Ce mémoire a été, comme la plupart de ceux que publie la Société, inséré d'abord dans la *Revue de l'Aveyron*.

une langue complète, mots et grammaire. La philosophie l'aurait conduit à la découverte de cette grande vérité qu'aucun historien, qu'aucun philosophe n'a soupçonnée avant lui.

Les preuves philosophiques invoquées par M. de Bonald sont nombreuses : elles tendent toutes cependant à démontrer que l'homme, livré à ses seules aptitudes, serait à jamais radicalement incapable de trouver l'art de la parole. Or, on parle dans le monde. Si le langage n'a pu être découvert par aucun homme, il faut donc qu'il ait été révélé par un être supérieur, par Dieu lui-même.

La thèse que soutient M. de Bonald, la voilà.

La mienne en est, à beaucoup d'égards, la contre-partie.

Je ne nie pas absolument la révélation divine du langage. Il est possible que le Créateur ait accordé ce privilège au premier homme. Cela, je n'en sais rien. Je prétends seulement que l'espèce humaine n'avait pas besoin que Dieu lui révélât le langage pour qu'elle apprît à parler. Je soutiens que M. de Bonald a méconnu la nature humaine, qu'il l'a mutilée, qu'il l'a dépouillée de l'un des attributs dont l'être suprême s'était plu à la douer.

Il était nécessaire d'exposer ainsi, dès le début, le véritable état de la question pour les lecteurs de la *Revue*, qui n'ont pas lu ma critique.

J'arrive à la discussion des diverses *Observations* que vient de publier M. le vicomte de Bonald.

Il commence par se féliciter de ce que, *jusqu'à présent, ses opinions sur cette grande question n'avaient reçu que de nombreux témoignages d'adhésion de savans nationaux et étrangers ;* il ajoute que *la première attaque dont il a eu connaissance est partie de l'Aveyron* ; il fait observer qu'il n'a pas tenu à moi, son jeune et il pouvait ajouter son humble critique, qu'il ne puisse *dire, par cette expérience personnelle, que nul n'est prophète dans son pays.*

M. le vicomte de Bonald n'aurait peut-être pas dû, en écrivant ces lignes si peu bienveillantes, me forcer à pu-

blier, pour ma défense personnelle, qu'il n'y a pas en France une seule Faculté, un seul collége où sa doctrine sur l'origine du langage soit enseignée, et qu'elle est combattue dans la plupart de ces établissemens.

Bien plus, je n'ai pas, il le savait, le mérite ou le tort d'être le premier Aveyronnais qui a essayé de battre en brèche son système. Il a lu dans mon mémoire même (1) une réfutation aussi ingénieuse que solide, dont l'auteur est un grand philosophe aveyronnais, Pierre Laromiguière.

Rien n'obligeait M. de Bonald à me mettre dans la nécessité de lui rappeler qu'il a lui-même, dans son dernier ouvrage (2), répondu à M. Damiron qui, dans son *Histoire de la philosophie, en France, au dix-neuvième siècle* (3), avait résumé ainsi une discussion sur l'origine du langage, à laquelle il s'était livré à propos du système de M. de Bonald : « Les premiers hommes ne sont pas nés parlant, pas plus qu'ils ne sont nés se souvenant, mais ils avaient la faculté de parler, comme ils avaient celle de se souvenir. La pensée leur est venue, parce qu'il était de leur nature de l'avoir; et quand ils l'ont eue, ils l'ont exprimée. »

Voilà ce que pense et proclame le successeur de M. Royer-Collard, à la Faculté des lettres de Paris. Affirmer que les premiers hommes ont parlé, comme ils se sont souvenu, naturellement, instinctivement, est-ce donner une marque d'adhésion à la doctrine de la révélation du langage; et M. le vicomte de Bonald, qui a lu l'ouvrage de M. Damiron, puisqu'il y a répondu, ne devait-il pas consulter ses souvenirs avant de s'exposer ainsi à recevoir ce que, s'il s'agissait d'un écrivain moins grave et moins respectable, on appellerait des démentis, et que la position qu'il a voulu me faire me permettrait peut-être de lui donner?

(1) Page 222, une note.

(2) *Démonstration philosophique du principe constitutif des sociétés.*

(3) T. 1er, p. 260.

La seule chose qui m'appartienne dans ma critique, la seule que je réclame, c'est une application plus rigoureuse au phénomène du langage des principes psychologiques constatés pendant ces quinze ou vingt dernières années. Tout le reste appartient à l'esprit général du dix-neuvième siècle, qui, d'accord avec le sens commun, avait condamné le système de M. de Bonald avant même qu'aucun philosophe l'eût attaqué.

Après avoir ainsi restitué à autrui l'initiative que M. le vicomte de Bonald m'avait charitablement attribuée, je poursuis l'examen de l'article auquel je réponds ; « La phi-
» losophie de mon critique, qui n'est, je crois, ni *théo-*
» *cratique*, ni *sociale*, commence par une erreur. *Pour la*
» *vraie*, *pour la saine philosophie*, dit-il, *le doute est le*
» *point de départ*. Oui, comme un gouffre sans fond est
» le point de départ du navigateur, ou un sol qui tremble
» sous les pas le point de départ du voyageur. On a réduit
» depuis long-temps le doute de Descartes à sa juste va-
» leur. Pour savoir, il faut commencer par croire et non
» par douter. »

La philosophie que j'ai adoptée n'est en effet pas *théocratique* ou *théologique*. Je n'appartiens nullement à l'école qui mêle la philosophie et la théologie, deux sciences dont le divorce consommé depuis la fin du moyen-âge subsistera tant qu'elles tiendront à ne pas s'altérer et se nuire mutuellement.

Quant à *sociale*, je ne devais pas m'attendre à voir M. le vicomte de Bonald accorder cette qualité à ce qu'il appelle ma philosophie ; et, à vrai dire, je ne le désirais pas. Ma conconviction bien arrêtée, c'est que la société française n'a jamais été mieux assise qu'elle ne l'est aujourd'hui. M. le vicomte de Bonald, au contraire, publie *qu'il n'y a désormais de possible en France que l'anarchie* (1). Evidem-

(1) Dans le journal *La France*.

ment, en politique, nous ne pouvions nous entendre, et j'accepte sans rancune la qualification d'anarchiste que M. de Bonald adresse à tous ceux qui, comme moi, font cas des fruits qu'ont portés les révolutions de 89 et de 1830, ainsi que des principes qui les ont produites. Nous professons deux théories opposées.

Quant à la méthode de Descartes que M. de Bonald attaque si brusquement et avec tant de passion, voici comment elle est appréciée par un écrivain indigène, dont le nom n'est pas sans autorité : « La méthode de Descartes, dit cet écrivain, se résume en ces deux mots : que le philosophe » doit *persévérer* dans le doute et l'examen jusqu'à ce que » la vérité lui apparaisse à la lumière de l'évidence et de » l'expérience. Nous ne perdrons pas le temps à le défendre contre l'accusation de scepticisme, après qu'il s'est » lavé lui-même de ce reproche dans son *Apologie* contre » Voscius, avec tant de force que de bons juges estiment » cette plaidoirie un monument remarquable pour l'éloquence. Sous la conduite de cette méthode *sage et lumineuse*, le philosophe ne connaît ni Platon, ni Aristote, » ni Descartes. On l'a dit, et la chose est véritable, le » fond de cette méthode n'est pas une création de Descartes ; elle est *l'instinct de la raison* et la marche naturelle de ses idées dans tous les âges et dans tous les siècles.... *Qu'est-ce, après tout, que la méthode de saint* » *Thomas et de toutes les écoles tant anciennes que modernes, etc.* ? »

L'écrivain qui a tracé ce bel éloge de la méthode Cartésienne est un ecclésiastique aussi vénéré que vénérable, aussi savant qu'orthodoxe, M. l'abbé Boyer, directeur au séminaire de Saint-Sulpice.

Son illustre ami, Mgr. d'Hermopolis, dans ses admirables Conférences, ne cesse de recommander et d'appliquer lui-même la méthode de Descartes. Le *cogito, ergo sum*, erre sans cesse sur ses lèvres et devient la colonne de toutes ses démonstrations.

Cette admiration pour le doute méthodique de Descartes n'est pas un travers qui nous serait particulier à nous autres Aveyronnais. Un savant ultramontain, l'auteur d'une *Histoire des sectes des philosophes*, un prince de l'Église, le cardinal Gentil, qui vivait encore il y a peu d'années, a dit, après avoir parlé de plusieurs découvertes dont la science est redevable à Descartes : « Quelque grand que » soit ce philosophe par tant de sublimes découvertes, il » l'est encore plus *par sa méthode et ses Méditations* : ce » sont des *chefs-d'œuvre de raison* et des ouvrages dignes » de l'antiquité (1). »

Dirai-je à présent d'où sont parties les plus rudes attaques contre cette méthode ? Elles sont parties du sein de l'école Lamennaisienne. M. F. de Lamennais, dans sa ferveur dogmatique, a été jusqu'à traduire le Cartésianisme devant la cour de Rome. Qu'a fait celle-ci ? Elle a condamné l'accusateur téméraire de cette méthode *sage et lumineuse*, de cet *instinct de la raison*, de cette *marche naturelle de ses idées dans tous les âges et dans tous les siècles*, comme s'exprime M. Boyer ; de ce *chef-d'œuvre de raison*, comme l'appelle le cardinal Gentil. Voilà comment *la méthode de Descartes a été réduite depuis longtemps à sa juste valeur !* Elle a contre elle M. le vicomte de Bonald et M. F. de Lamennais ; pour elle, la cour de Rome, le cardinal Gentil, M. Frayssinous, M. Boyer et tous les philosophes rationalistes de tous les temps et de tous les lieux.

Le terme auquel est arrivé M. de Lamennais pour n'avoir pas voulu poser son pied sur le sol du Cartésianisme, qui l'ignore ? Qui ne sait que l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence* est tombé fatalement d'un dogmatisme exagéré dans l'abîme du scepticisme, où les tortures morales consument son âme ardente, pendant que sa raison cher-

(1) *Opere edite et inedite*, t. I, p. 263.

che en vain, à travers les éclairs de son génie, la route qu'elle a méconnue dès le début ?

Pour *savoir*, il faut commencer par *croire !* Mais dépend-il de l'esprit humain de séparer le *savoir* du *croire* ? Est-ce que la *croyance* et la *science* ne sont pas deux phénomènes inséparables, une médaille à deux faces ? Est-ce que quand on a atteint le *savoir* on n'a pas nécessairement conquis le *croire* ? Est-ce que l'un n'est pas la condition de l'autre ? Vouloir, comme M. de Bonald, que le *croire* précède le *savoir*, c'est tout simplement demander une chose impossible ; c'est, dans l'ordre logique, exiger que l'effet précède la cause.

M. l'abbé Boyer l'a dit avec raison, le fond de la méthode de Descartes n'est pas une création de ce philosophe. Il n'a été donné à personne de créer un procédé de l'esprit humain, L'observateur les décrit, en constate les lois avec plus ou moins de netteté et de profondeur ; il ne fait pas autre chose.

Saint Thomas, comme tous les Pères de l'Eglise, comme tous les philosophes de tous les temps et de tous les lieux, commençait par douter de la vérité cherchée. Descartes a fait comme eux : seulement il a généralisé ; il a, du même coup de levier, renversé tout l'édifice des croyances humaines, moins celles qui sont relatives au dogme. Parmi les principes qu'agitait la philosophie du temps, il n'a vu que contradiction, que ténèbres, qu'incertitudes ; il les a tous exclus de son esprit. Il s'est mis ensuite à relever sur une base inébranlable l'édifice qu'il venait de renverser. Quoi de plus sage que cette méthode ! Soutenir que le point de départ de Descartes est un *gouffre sans fond*, un *sol qui tremble sous les pas* ; n'est-ce pas avouer implicitement qu'il n'y a pas dans l'esprit humain une seule vérité irrésistible, évidente par elle-même, un senl axiome ? Or la doctrine de Zénon et de tous les sceptiques n'est-elle pas tout entière dans cet aveu ?

L'histoire de la philosophie offre des périodes d'ordre et des périodes de confusion ; des époques où la raison cherche des vérités qu'elle rassemble sans trop s'inquiéter des rapports qui les unissent, et des époques où elle classe, coordonne, rejetant tout ce qui est de mauvais aloi.

Descartes a fait son apparition dans le monde philosophique à la fin de l'une de ces époques et il a ouvert l'autre. Il a déblayé le terrain des misérables logomachies de la scholastique ; il a rendu à la raison la conscience du rôle que Dieu l'a appelée à jouer dans la vie psycologique ; il l'a replacée sur son trône. Parmi les idées que ce philosophe avait provisoirement exclues de son cerveau, il en est une qui, lorsqu'il s'est mis à les passer en revue, s'est offerte à lui comme étant à l'abri des coups du scepticisme le plus téméraire, et il en a fait la base de l'édifice intellectuel qu'il se proposait de reconstruire. Cette base est solide ; mais Descartes a conclu que l'idée de l'existence du *moi* est la seule qui brille d'une évidence irrésistible, et cette conclusion est une erreur, la seule grave qu'on ait à relever dans sa méthode.

Descartes occupe dans l'histoire de la philosophie moderne la même place que Socrate dans l'histoire de la philosophie ancienne. Ils ont, l'un et l'autre, porté l'ordre au sein du désordre, la lumière au sein des ténèbres, mis la science à la place de ce qui n'en avait que l'apparence. La philosophie a été par eux dégagée des arguties sous lesquelles elle avait été ensevelie à Athènes par les sophistes, dans l'Europe occidentale par les docteurs scolastiques.

Connais-toi toi-même ! — Je pense, donc je suis ! deux propositions qui ont engendré les deux plus beaux développemens philosophiques connus. A la première se rattachent Platon, Aristote et l'école d'Alexandrie, qui rétablit la confusion ; à la seconde tous les systèmes des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles.

Le génie de M. de Bonald aurait-il dû méconnaître à ce

point le génie de Descartes et les résultats immenses de son excellente méthode ?

L'erreur que j'aurais commise sur les traces de l'auteur des *Méditations*, voilà comment je la justifie : il est permis à M. le vicomte de Bonald d'être bref ; son nom peut faire autorité ; j'ai dû, moi, développer mon opinion.

Il me tardait toutefois d'arriver au paragraphe suivant, qui a donné à ceux qui l'ont lu une idée complètement fausse de l'esprit qui a dicté ma critique.

Afin de montrer le rôle qu'a joué en France l'école théocratique, à laquelle appartient M. le vicomte de Bonald, j'avais apprécié la philosophie du dernier siècle. Ce jugement, je savais d'avance qu'il n'obtiendrait pas l'assentiment de mon illustre adversaire ; mais je ne prévoyais pas qu'il dût allumer son courroux. Je ne m'attendais nullement à voir ma pensée et mon langage complètement dénaturés par lui. Après avoir imposé silence à toute passion, j'avais, dans le recueillement de mon âme, cherché à deviner le jugement que portera l'histoire sur Voltaire et sur Rousseau ; j'avais fait la part du bien et du mal, de l'éloge et du blâme.

M. le vicomte de Bonald n'a vu que les mots d'éloge, et il les a combattus en faisant ressortir ce que, moi, je venais de condamner. Je ne me plaindrais pas de cette tactique, si M. le vicomte de Bonald n'avait jugé à propos de m'affubler des principes erronés ou immoraux que j'avais flétris moi-même.

Ce que je viens d'avancer, des citations vont le démontrer.

Je donnerai ensuite des développemens à mon opinion sur la philosophie du dix-huitième siècle, opinion que j'ai dû me borner à formuler dans mon premier travail.

« Mais le critique, dit M. de Bonald, nous révèle le
» secret de sa philosophie dans ces paroles : « Qui vou-
» drait, à l'heure qu'il est, déchirer notre civilisation
» pour jeter aux vents la part que nous devons à Voltaire

» et à Rousseau, ou à leurs nombreux disciples ? Personne,
» j'en suis sûr, parmi ceux qui se sont fait une idée un
» peu exacte de la dignité et de la destinée humaines. Mais
» l'estime et l'admiration que méritent ces deux illustres
» chefs d'une nombreuse et glorieuse cohorte doivent être
» éclairées, etc. »

M. de Bonald s'est arrêté au milieu d'une phrase : je m'expliquerai tout à l'heure à cet égard. Dans la partie qu'on vient de lire, trois mots l'ont blessé : *civilisation*, *estime*, *admiration*. Je les justifierai : voici d'abord comment M. de Bonald les relève : « Une cruelle expérience
» nous a éclairés sur *l'estime* et *l'admiration que méritent*
» *les deux illustres chefs d'une nombreuse et glorieuse co-*
» *horte* d'impies, de séditieux, de matérialistes. Les ido-
» les sont tombées du piédestal que l'engouement et une
» fausse philosophie leur avaient élevé, et sauf peut-être
» quelques vieux abonnés du *Constitutionnel*, il n'y a pas
» aujourd'hui, en Europe, un homme éclairé, judicieux,
» ami de la religion, de la morale et de son pays, qui ne
» regarde ces deux illustres chefs comme les fléaux de la
» société qui en ont déchiré la civilisation, non la civili-
» sation du plaisir qui est celle des arts, mais la civilisation
» des devoirs, celle des lois et des mœurs.

» Certes, » poursuit M. de Bonald, dont l'indignation va *crescendo*, « certes, ce n'est pas mon nom et mon sys-
» tème qui auraient dû servir d'occasion à la *Société des*
» *Lettres de l'Aveyron* pour proposer à l'*estime* et à l'*ad-*
» *miration* de ses concitoyens les bouffonneries impies de
» Voltaire, les déclamations séditieuses de Rousseau, et
» les sophismes matérialistes de Condillac. »

Il ne faut pas que les enseignemens donnés par la *Société des Lettres de l'Aveyron* soient bien immoraux, puisque je vois un petit-fils de M. le vicomte de Bonald donner (1),

(1) Lorsque ceci a paru dans la *Revue*, M. V. de Bonald publiait en feuilleton sa *Notice sur l'Evêché d'Arsat*.

au bas de cette colonne, comme membre de cette société, une savante leçon d'histoire locale. J'ai vraisemblablement peu démérité moi-même aux yeux de mes confrères, qui sont aussi ceux de M. le vicomte de Bonald, puisqu'ils m'ont fait l'honneur de me nommer leur secrétaire, et je suis heureux de trouver ainsi l'occasion de leur témoigner publiquement ma profonde reconnaissance. La *Société des Lettres de l'Aveyron* ressemble à toutes les autres; elle n'exclut aucun système philosophique, et elle n'en professe aucun. M. de Bonald aurait bien dû, en vérité, lui épargner la verte réprimande qu'il lui adresse, et qu'elle n'avait pas méritée.

Ces débats sont et devaient rester entre M. de Bonald et son *jeune critique*. J'y reviens.

Mon *estime* et mon *admiration* pour les bouffonneries impies de Voltaire, les déclamations séditieuses de Rousseau et les sophismes matérialistes de Condillac, tel serait donc le *secret de ma philosophie*. La pléïade des philosophes du dix-huitième siècle n'aurait pas de plus beau titre, à mes yeux, que celui d'avoir *déchiré la civilisation des devoirs, celle des lois et des mœurs*.

Voilà mon crime.

Je ne veux point rechercher si, avant de faire peser une accusation aussi grave sur un jeune homme qu'il sait avoir besoin de l'estime publique, M. le vicomte de Bonald devait acquérir la certitude que sa sagacité n'était pas mise en défaut; s'assurer qu'il m'avait en effet arraché le secret de ma philosophie à la fois impie, séditieuse et matérialiste. Je ne me demanderai pas si mon illustre adversaire devait craindre d'abuser de l'autorité que les ans, une vie honorable et des écrits célèbres lui ont acquise, et se tenir en garde contre de vieilles passions. J'admets qu'il a été dupe de celles-ci, et qu'un mot d'éloge en faveur des philosophes du dix-huitième siècle a voilé pour lui les mots de blâme; j'accorde qu'il craint sérieusement une résurrection impossible. Mais je ne dois pas être victime de cette illusion singulière. Il m'importe de faire voir que M. le

vicomte de Bonald a combattu une chimère, en est venu aux mains avec un fantôme : je vais le prouver.

Je rétablis dans son ensemble la phrase qu'il a scindée : « Mais l'estime et l'admiration que méritent ces deux il- » lustres chefs d'une nombreuse et glorieuse cohorte doi- » vent être éclairées (là finit la citation de M. de Bonald) » et laisser dans un esprit bien fait une large place pour les » savans qui ont signalé les côtés pernicieux de la philoso- » phie du dernier siècle ; car, il est juste de le reconnaître, » cette philosophie avait, en attaquant impitoyablement » tout ce qui était debout, porté des atteintes graves à des » croyances salutaires, obscurci des vérités éternelles, » bouleversé jusqu'à un certain point les idées morales, » et affaibli leur pouvoir sur la conscience humaine. »

Quelques lignes plus loin, constatant le bien opéré par l'école théocratique, j'ai attribué à cette école l'honneur d'avoir rendu à la société française *une condition indispensable du progrès, la moralité*, et j'ai ajouté : « Quand » cette condition a été remplie, lorsqu'a été rétabli dans » les âmes ce fond qui, quand on le frappe, répond : De- » voir ! alors l'humanité s'est remise en marche. »

L'opinion de M. le vicomte de Bonald est donc que les philosophes du dix-huitième siècle ont *déchiré la civilisation des devoirs* ; la mienne, qu'ils ont *bouleversé les idées morales* et fait que, dans l'âme humaine, *le fond qui, quand on le frappe, répond : Devoir !* a cessé de résonner. Où est la différence entre ces deux opinions ? n'est-elle pas tout entière dans les termes ? Donc, nous sommes d'accord lorsqu'il s'agit des côtés pernicieux de la philosophie du dix-huitième siècle, et je laisse au lecteur le soin d'apprécier l'étrange accusation de mon adversaire.

Les côtés utiles de cette philosophie, M. le vicomte de Bonald ne les admet pas vraisemblablement. J'ai affirmé que nous lui étions redevables *d'une part de notre civilisation* ; j'ai prononcé les mots *estime* et *admiration*. Je ne me rétracterai pas. J'avais pesé ces expressions lorsque je les ai employées ; je les maintiens.

La phalange des philosophes du dix-huitième siècle comprend, en France, Voltaire, Rousseau, Condillac, d'Alembert, Montesquieu, Diderot, Buffon, Raynal, Turgot, Marmontel, etc.; en Angleterre, Robertson, Hume, Gibbon, etc.; en Italie, Beccaria, Alfiery, etc.; en Prusse, Frédéric-le-Grand, Formey et tous les membres de l'Académie de Berlin; en Russie, l'impératrice Catherine et toute sa cour. Tels sont les principaux chefs de ce que j'ai appelé une nombreuse et glorieuse cohorte.

J'admire et j'estime leur talent; j'admire et j'estime l'œuvre qu'ils ont accomplie à eux tous. Un écrivain moderne, M. Villemain, aujourd'hui ministre de l'instruction publique, l'a dit : « La philosophie du dix-huitième » siecle est devenue le droit public de l'Europe » (1). Il aurait pu prédire qu'elle sera un jour le droit public du monde entier; car cette philosophie n'est destinée à rien moins qu'à faire le tour du globe.

Un écrivain d'un talent plus élevé peut-être, M. Guizot, a exprimé en ces termes le jugement qu'il porte sur le dix-huitième siècle : « Le dix-huitième siècle me paraît » un des plus grands siècles de l'histoire, celui peut-être » qui a rendu à l'humanité les plus grands services, qui » lui a fait faire le plus de progrès et les progrès les plus » généraux (2). »

Si je voulais citer toutes mes autorités, je n'en finirais pas : et je n'aurais point le droit, moi, d'admirer à mon tour ces grands écrivains du dix-huitième siècle qui ont rendu à mon pays la prééminence qu'elle perdait depuis la mort de Louis XIV ! Je ne pourrais être juste impunément envers eux ! Parce qu'ils auront fait du mal, mal réparé depuis, me sera-t-il défendu de leur faire honneur du bien dont le monde leur est redevable ?

(1) *Cours de littérature française*, année 1828, leçon XIIIe.
(2) *Cours d'histoire moderne*, 1828, XIVe leçon.

Mais qu'ai-je besoin de citer des autorités? Est-il quelqu'un qui ne sache ce que c'est que liberté de conscience, liberté de la presse, égalité devant la loi, assiette régulière et légitime de l'impôt, essor de l'industrie, essor du commerce, essor de la science, essor des arts? Or, tout cela, la France, et avec elle une grande partie de l'Europe, le doit à la philosophie du dix-huitième siècle. C'est pour ce motif que je l'admire, que je l'estime, que j'affirme que le dix-neuvième siècle lui est redevable d'une part de sa civilisation.

Et qu'on me permette ici une réflexion : il fallait bien que la bonté de cette cause fût frappante pour que, de tout côté, dès que surgissait un homme de talent, prêtre ou laïque, noble ou roturier, roi ou ministre, prince ou sujet ; qu'il s'appelât Siéyès ou Montesquieu, duc de Choiseul ou Rousseau, Frédéric ou Turgot, Joseph II ou Buffon, l'on fût certain d'avance qu'il irait, après avoir jeté un coup d'œil sur les questions débattues, se ranger sous le drapeau du dix-huitième siècle. Ceux-là même dont les priviléges étaient le plus vivement attaqués s'inclinaient devant cet astre nouveau dont le jésuite Nonotte (qui connaît aujourd'hui le jésuite Nonotte?) et les censures de la Sorbonne s'efforcèrent en vain de ternir l'éclat.

Qu'il y ait dans Voltaire des bouffonneries impies, des passages et des livres licencieux ; qu'il ait été souvent de mauvaise foi ; que les paradoxes abondent dans Rousseau ; qu'il y ait dans sa conduite des actions qu'un honnête homme n'aurait pas faites ; que les principes philosophiques de Condillac soient erronnés et conduisent à des conséquences déplorables ; que cette phalange d'écrivains ait admis dans son sein des hommes d'une immoralité repoussante, tels que le baron d'Holbach et le cynique Piron, tout cela je l'accorde. Mais qui le nie en 1839?

J'admets, en outre, que parmi ces écrivains, peu ont mérité le nom de philosophe dont on les a décorés. S'il m'est arrivé de les appeler ainsi, ç'a été uniquement pour

me conformer à un usage reçu. Très-peu ont été métaphysiciens. J'incline à ne regarder comme tels que Condillac et Turgot; Condillac eu égard à son *Traité des sensations* et à son *Essai sur l'origine des connaissances;* Turgot pour son article *Existence*, inséré dans l'*Encyclopédie*. Tous les autres sont, à mon avis, des écrivains développant des pensées plus ou moins profondes; ils ne sont pas métaphysiciens.

C'est tout ce que j'avais à dire sur le dix-huitième siècle.

Il est temps d'arriver à la grande question de l'*origine du langage*.

Après s'être élevé avec tant de véhémence contre mon opinion sur la méthode Cartésienne, et avoir relevé, non sans aigreur quelques expressions dont je m'étais servi relativement à deux écrivains célèbres du dix-huitième siècle, M. le vicomte de Bonald a cru devoir passer sous silence toutes celles de mes objections qui atteignaient sa propre démonstration de la révélation du langage. Usant de l'autorité qu'il s'est acquise, il s'est borné à déclarer qu'il les avait toutes prévues et résolues dans ses ouvrages.

Quelque pénible que soit cette manière de discuter, je ne puis m'empêcher d'opposer à l'assertion de M. de Bonald une dénégation formelle; et en cela je ne fais qu'exprimer une conviction qu'aurait raffermie, si elle avait pu l'être, une étude plus approfondie, à laquelle je viens de me livrer, des œuvres de mon illustre adversaire. Les argumens que j'ai invoqués portent; je le maintiens et le maintiendrai jusqu'à preuve du contraire.

Je pourrais borner là ma *Réplique*, et, à l'exemple de M. de Bonald, renvoyer nos lecteurs aux pièces du procès. Ceux d'entre eux qui voudraient se prononcer en connaissance de cause, se condamneraient à lire les œuvres de mon adversaire et mon humble critique.

Mais j'ai à cœur de leur épargner ce soin. M. le vicomte de Bonald a, dans la réponse dont il m'a honoré, rappelé quelques-uns des principes fondamentaux de sa doctrine; il me permettra de ne pas m'en occuper spéciale-

ment : j'examinerai le système tout entier, et je reproduirai mon argumentation sous une autre forme et avec des développemens nouveaux.

Son système, il l'a résumé lui-même solennellement dans le chapitre Ier du tome 1er de la *Législation Primitive*. Je vais reproduire textuellement les principales propositions contenues dans ce chapitre. Il est intitulé : *De la Pensée et de son expression*, et commence ainsi :

« I. 1° L'homme n'a la connaissance des êtres que par » les pensées présentes à son esprit.

» 2° L'homme n'a la connaissance de ses propres pen- » sées que par leur expression, qui lui est transmise par » les sens.

» De ces deux principes, découle la science des êtres » et de leurs rapports.

» II. L'homme a deux sortes d'expressions de ses pen- » sées ; donc l'homme a deux sortes de pensées ; donc deux » sortes d'êtres sont.

» III. La pensée est exprimée par des gestes qui la fi- » gurent, ou par le dessin qui fixe le geste ; ainsi expri- » mée, elle s'appelle *image* ou *figure ;* la faculté qui » s'exprime en nous s'appelle *imagination ;* l'être exprimé » s'appelle *corps* ou *matière.*

» La pensée est exprimée par une parole qui la nomme » ou par une écriture qui fixe la parole ; ainsi exprimée, » elle s'appelle proprement *idée ;* la faculté qui s'exprime » en nous s'appelle *intelligence ;* l'être exprimé s'appelle » *être intellectuel, esprit.*

» IV. Ainsi, 1° j'*imagine*, j'*image*, je me *figure* (mots » tous synonymes) en moi-même un *arbre ;* un *animal ;* » je le figure au dehors par le geste ; je fixe ce geste par » le dessin. 2° J'*idée* ou je conçois, je nomme en moi- » même *justice*, *raison ;* je nomme au dehors ou je pro- » nonce *raison*, *justice*, et je fixe cette parole par l'é- » criture. . . . .

. . . .

» XIX. Il faut revenir sur une assertion à laquelle le
» lecteur peut-être n'a pas donné toute l'attention qu'elle
» mérite. Non-seulement la figure et la parole sont l'ex-
» pression nécessaire de nos pensées à l'égard de ceux à
» qui nous voulons les communiquer, mais elles en sont
» l'expression nécessaire pour nous en entretenir avec
» nous-mêmes ou pour penser..... Ainsi l'on peut regar-
» der comme une vérité générale qu'il est nécessaire d'a-
» voir l'expression de sa pensée pour pouvoir exprimer
» sa pensée ; ou bien, comme je l'ai dit ailleurs : « que
» l'homme pense sa parole avant de parler sa pensée. »
» *Proposition certaine*, et qui explique le mystère de
» l'être intelligent. . . . .

. . . .

» XXI. Donc la parole n'est pas une invention de
» l'homme, puisqu'il ne peut y avoir même pensée d'in-
» venter sans une parole qui exprime cette pensée, etc. »

Le passage suivant, extrait du tome III, page 162 du même ouvrage et que l'auteur a rapporté dans ses *Recherches Philosophiques*, contribuera à éclaircir le système de M. de Bonald.

« Si je suis dans un lieu obscur, je n'ai pas la vision
» oculaire, ou la connaissance par la vue de l'existence
» des corps qui sont près de moi, pas même de mon
» propre corps ; et, sous ce rapport, ces êtres sont à mon
» égard comme s'ils n'étaient pas ; mais si la lumière vient
» tout-à-coup à paraître, tous les objets en reçoivent une
» couleur relative, pour chacun, à la contexture parti-
» culière de sa surface ; chaque corps se produit à mes
» yeux, je les vois tous ; et je juge les rapports de forme,
» d'étendue, de distance que ces corps ont entre eux et
» avec le mien.

» Notre entendement est ce lieu obscur où nous n'a-
» percevons aucune idée, *pas même celle de notre propre*
» *intelligence*, jusqu'à ce que la parole, pénétrant par
» le sens de l'ouïe ou de la vue, porte la lumière dans

» les ténèbres, et appelle, pour ainsi dire, chaque idée,
» qui répond, comme les étoiles dans Job ; *me voilà !* Alors
» seulement nos idées sont *exprimées ;* nous avons la con-
» science ou la connaissance de nos pensées, et nous
» pouvons la donner aux autres ; alors seulement nous
» nous idéons nous-mêmes, nous idéons les autres êtres,
» et les rapports qu'ils ont entre eux et avec nous ; et,
» de même que l'œil distingue chaque corps à sa couleur,
» l'esprit distingue chaque idée à son expression, et fait
» distinguer aux autres leurs propres idées, en leur en
» communiquant l'expression. L'idée ainsi *marquée*, pour
» ainsi dire, a cours dans le *commerce* des esprits entre
» eux, je veux dire dans le discours, où elle ne pourrait
» être reçue sans cette empreinte. »

Le fond de la doctrine de M. de Bonald, le voilà. Certes ce n'est pas l'art qui manque à cet enchaînement de propositions.

Je les discuterai une à une.

1° « L'homme n'a la connaissance des êtres que par
» les pensées présentes à son esprit. »

La connaissance suppose deux choses et n'en suppose que deux : le *sujet* et l'*objet*. Le *sujet*, c'est l'être qui connaît, l'esprit, l'âme ou le moi, comme on voudra l'appeler ; l'*objet* est la chose connue. Le phénomène appelé *connaissance* a lieu fatalement lorsque l'intelligence, faculté de l'être spirituel que nous sommes, rencontre un objet susceptible d'être connu par elle. Ces principes sont élémentaires en psychologie. M. de Bonald les a méconnus ; il a donné une explication fausse du phénomène de la connaissance. Là est la source principale de ses erreurs.

Entre l'intelligence et l'objet, M. de Bonald place ce qu'il appelle des *pensées*. Les *pensées* représentent les objets de nos connaissances et sont seules à la portée de l'intelligence. La faculté de connaître n'atteint pas directement l'objet intelligible. S'il n'y avait ici-bas que des

sujets intelligens et des objets susceptibles d'être connus, aucune connaissance ne serait et ne pourrait être ; l'intelligence resterait éternellement à l'état latent. La connaissance est un phénomène qui a lieu lorsque l'intelligence aperçoit non pas un objet, mais la *pensée* d'un objet.

L'hypothèse des *pensées* n'est pas une invention qui appartiennne exclusivement à M. le vicomte de Bonald. Ce que les anciens appelaient images, espèces, fantômes ; ce que Descartes, Locke, Condillac, etc, ont désigné sous le nom d'*idées représentatives* ou d'*idées*, l'auteur des *Recherches philosophiques* l'a appelé *pensée*.

Les *pensées* de M. de Bonald diffèrent à beaucoup d'égards des *idées* de Descartes et des *espèces* d'Aristote. Les *idées* et les *espèces*, sur l'essence desquelles on a tant discuté, étaient, de l'avis de tous les philosophes, des êtres distincts à la fois de l'objet et du sujet, existant en dehors de l'un et de l'autre. Les *pensées*, au contraire, font partie du sujet, comme les caractères font partie de la matière sur laquelle ils ont été tracés.

L'hypothèse des idées a conduit un logicien inflexible, Berkley, à douter de l'existence de tous les corps, sans excepter le sien. Hume, esprit plus rigoureux encore, est arrivé, en partant de la même hypothèse, à la négation de l'esprit et de la matière.

Tous les philosophes antérieurs à Berkley avaient admis sans examen que les *idées* des corps correspondaient à des réalités matérielles, et avaient été créées par Dieu pour servir d'intermédiaire entre celles-ci et l'intelligence. Berkley rechercha les fondemens de cette croyance universelle en philosophie, et il ne tarda pas à reconnaître qu'elle n'en avait aucun ; qu'il n'était nullement prouvé que les idées fussent en effet des intermédiaires entre l'intelligence et les corps.

Hume, qui vint ensuite, fit le raisonnement suivant : Berkley, dit-il, a fort bien démontré que l'existence des corps est incertaine ; mais il s'est arrêté au milieu du che-

min qu'il a ouvert. S'il avait été au bout de ses principes, il aurait douté de l'existence de son esprit comme il a douté de l'existence de son corps. On a supposé jusqu'ici qu'il existe des êtres spirituels ; mais qu'en sait-on? qui s'est transporté au-delà des idées de ces êtres ? qui a pu se convaincre qu'elles se rapportent en effet à des réalités ? L'existence de ce rapport n'est-elle pas une pure supposition que rien ne justifie? On ne peut connaître un rapport que par une comparaison ; une comparaison quelconque implique la connaissance de deux choses, deux connaissances. Or, ici on avoue qu'on n'en possède qu'une, celle des *idées*. Les êtres auxquels on affirme que ces idées se rapportent ne sont pas, on le pose en principe, à la portée de l'intelligence humaine. Donc, le rapport n'est pas connu ; donc, on doit conclure non pas qu'il n'existe pas d'être spirituel, mais que l'homme est radicalement incapable de découvrir s'il en existe ; donc enfin, le scepticisme est de mise en pareil cas.

Après avoir ainsi ruiné la croyance à l'existence des esprits et la croyance à l'existence des corps, Hume professa-t-il le scepticisme absolu? Non ; il crut encore à quelque chose. A quoi ? Aux idées. Etrange préoccupation d'un grand homme qui arrive à douter de tout ce qui est, parce qu'il croit invinciblement à une chose qui n'est pas !

L'hypothèse des pensées, à laquelle M. de Bonald n'a pas toujours été fidèle, et qu'il n'a peut-être pas exposée avec assez de précision, porte dans son sein les mêmes conséquences que l'hypothèse des idées, et voilà pourquoi je me suis occupé de cette dernière.

Quelle que soit la nature des pensées, toujours est-il que l'intelligence ne connaît qu'elles directement ; que les êtres dont M. de Bonald prétend qu'elles sont l'*idée* ou l'*image* nous échappent. S'ils nous échappent, de quel droit affirmerions-nous qu'ils ont tel ou tel caractère, qu'ils ressemblent à telle ou à telle chose, qu'il y a pour chacun, au fond de l'entendement, une pensée qui le représente exactement?

Donc, quand M. de Bonald a proclamé avec tant de solennité que *l'homme n'a la connaissance des êtres que par les pensées présentes à son esprit*, il a sapé à son insu toutes les sciences. Il n'a laissé intacte que la croyance à l'existence des *pensées*. Si les êtres n'étaient connus que par les pensées présentes à notre esprit, nous ne connaîtrions aucun être spirituel ni corporel ; nous douterions de nous-mêmes et de tout ce qui nous entoure.

Les pensées qui ont été imaginées pour expliquer le mystère de la connaissance n'expliquent donc rien. Elles viennent s'interposer entre l'intelligence et les êtres pour empêcher celle-là d'atteindre ceux-ci, et pour assujétir l'homme à la vaine contemplation de je ne sais quels caractères, dont il est impossible de prouver qu'ils existent et encore moins qu'ils représentent quelque chose de réel.

Les *pensées* n'ont pas suffi toutefois à M. de Bonald pour se rendre compte du phénomène de la connaissance des choses. Descartes et Aristote supposaient, eux, que l'esprit humain n'avait besoin pour connaître les *idées* ou les *espèces* que d'être mis en communication avec elles. Il aurait beau être éternellement en présence des *pensées*, qu'il n'en connaîtrait aucune, si le langage ne venait projeter sur elles sa lumière.

Je vais prouver que cette seconde hypothèse de M. de Bonald n'est pas plus satisfaisante que la première, qu'elle est contredite par les faits que constate l'expérience la plus vulgaire.

2° « L'homme n'a la connaissance de ses propres » pensées que par leur expression, qui lui est transmise » par les sens. »

Voilà en quels termes M. le vicomte de Bonald formule cette seconde hypothèse. Elle n'est qu'une exagération des principes de Condillac et de Rousseau, relatifs à l'influence du langage sur le développement des facultés intellectuelles.

Les *pensées* sont : l'esprit humain les connait-il immé-

diatement? Non. Qu'est-il obligé d'attendre? Le langage. Quelle est la propriété du langage? Il éclaire l'entendement ; il est aux pensées ce que la lumière du jour est aux corps placés dans un lieu obscur. Cette comparaison je ne la prête pas à M. de Bonald ; elle rend si bien son idée, qu'il l'a reproduite plusieurs fois. J'ai cité un passage où elle se trouve. Je pourrais en rapporter dix autres ; je reproduirai celui-ci seulement : « Tel que les corps » dont aucun, pas même le nôtre, n'existe à nos yeux » avant la lumière qui vient nous montrer leur forme, » leur couleur, le lieu qu'ils occupent, leurs rapports » avec les corps environnans, etc., ainsi l'esprit n'existe » ni pour les autres ni pour *lui-même*, avant la connais- » sance de la parole, qui vient lui révéler l'existence du » monde intellectuel et lui apprendre ses propres pen- » sées (1). »

Certes, il est impossible de s'exprimer avec plus de netteté : l'esprit ne connaît donc rien, pas même sa propre existence, avant la connaissance du langage. Le langage comprend, on la vu, le geste, le dessin, l'écriture et la parole articulée.

Si le langage est aux pensées ce que la lumière est aux objets placés dans un lieu obscur, que doit-il arriver? C'est qu'il doit suffire de prononcer ou d'écrire un mot, de faire un geste, de tracer un dessin, pour éclairer une pensée et en procurer la connaissance à l'esprit qui en est le *substratum*. Or, les choses se passent-elles ainsi? Evidemment non. Vous aurez beau faire retentir à l'oreille d'un enfant tous les mots de tous les dictionnaires du monde, les transcrire et les lui placer tous sous les yeux que vous ne lui procurerez d'autre connaissance que celles d'une série de sons dont vous l'aurez assourdi et de caractères dont la vue l'aura fatigué. Toutes les *pensées* aux-

(1) *Recherches philosophiques*, t. 1er, p. 145.

quelles ces mots articulés ou écrits correspondent, il les connaîtra aussi peu après qu'auparavant. Et cependant, si l'hypothèse était fondée, si le langage se comportait en effet à l'égard des pensées, comme la lumière se comporte à l'égard des corps placés dans un lieu obscur, cet enfant aurait dû acquérir, pendant qu'il vous entendait ou qu'il suivait de l'œil, les caractères que vous traciez, à peu près toutes les connaissances que l'on possède au dix-neuvième siècle.

On me permettra de ne pas insister davantage sur cette comparaison contre laquelle il me serait si aisé de faire voir que tout proteste.

Mais la proposition qu'elle était destinée à éclaircir, est-elle vraie au fond? L'absence du langage rend-elle en effet toute connaissance impossible? Faut-il admettre que l'homme doit à la parole toutes les connaissances qu'il possède, même celle de sa propre existence?

Soumettre ces questions à un esprit libre de toute préoccupation systématique, c'est les résoudre.

L'enfant peut souffrir ou jouir, n'est-ce pas? avant d'avoir entendu les mots correspondans aux sentimens qu'il éprouve. Or, qu'est-ce, je le demande, qu'un plaisir ou une souffrance qu'on ne connaît pas? Est-il possible de séparer le fait de sentir du fait de *connaître* la sensation?

Je vais plus loin; j'affirme que la sensation implique non-seulement la connaissance de cette même sensation, mais encore la connaissance de l'être qui sent et qui connaît. Il me serait aisé de démontrer que ce que j'affirme des sensations est également vrai de tous les phénomènes dont l'âme est le sujet. Je retourne donc la proposition de M. de Bonald et je soutiens que l'homme connaît au moins tout ce qui se passe en lui, bien avant même de savoir que le langage existe.

La faculté qui connaît les sensations, et en général toutes les modifications du moi, porte le nom de Sens In-

time. Voilà donc déjà une faculté intellectuelle qui opère indépendamment du langage.

Il en est d'autres.

Qu'on ne perde pas de vue qu'il n'y a que quatre sortes de langage : le dessin, le geste, l'écriture et la parole. Maintenant osera-t-on soutenir que l'enfant ne connaît la forme ou la couleur de son berceau et des objets qui l'entourent, que lorsqu'on a fait devant lui tel ou tel geste, tracé tel ou tel dessin, prononcé ou écrit tel ou tel mot? N'est-il pas évident que dès que ses yeux se sont ouverts, il a dû acquérir une connaissance vague des objets placés à sa portée, et que cette connaissance est devenue insensiblement distincte, par l'exercice spontané mais soutenu du sens de la vue? Et ce qui s'est passé pour l'enfant naissant, ne se passe-t-il pas des millions de fois pendant la vie de chaque homme? Est-ce qu'il est arrivé à quelqu'un de ne pas voir, toucher, odorer, entendre, savourer des objets que personne ne s'était avisé d'*imager* ou de *nommer* à son intention? Il y a plus : cette image et ce nom, comment se fait-il que pour les connaître l'homme n'ait pas besoin que quelqu'un les lui nomme ou image? Les noms et les images ne sont-ils pas de veritables phénomènes extérieurs? A quel titre M. de Bonald leur accorderait-il le privilège d'être connus autrement que par leurs expressions? Evidemment il y a là un paralogisme flagrant, une pétition de principes incontestable. Il n'a donc servi de rien à M. de Bonald de proscrire la connaissance directe par les sens, de prétendre que nous n'avions la *connaissance des êtres que par les pensées*, lesquelles à leur tour ne sont connues que par le langage. La vérité bannie d'une phrase est rentrée dans une autre.

La faculté que la philosophie moderne appelle perception échappe donc elle aussi à la théorie de M. de Bonald. Elle n'a pas besoin du langage pour entrer en exercice et agir.

Si je soumettais toutes les facultés intellectuelles au

même examen, il n'en est pas une seule qu'on ne vît opérer de la même manière que le sens intime et la perception, c'est-à-dire, indépendamment du langage.

J'aime mieux faire le raisonnement suivant qui les embrasse toutes.

Du point de vue du système de M. de Bonald, l'intelligence va des mots qui expriment aux choses qui sont exprimées.

Quand on consulte l'expérience, au contraire, on voit que l'esprit humain suit précisément la marche inverse, qu'il va des choses aux signes. Les mots ne sont créés que pour désigner des choses connues. Le mot *langage* lui-même, qui aurait dû, d'après le système que je combats, précéder tous les autres, afin de rendre visible dans l'entendement la *pensée* sans laquelle l'idée du langage ne saurait être connue, le mot langage, dis-je, n'a pu être inventé que lorsque le langage existait et était connu.

Bien plus, un mot nouveau ne peut être compris, et encore moins adopté, si celui qui en est l'auteur n'en explique le sens, ou, en d'autres termes, s'il ne met l'intelligence des personnes auxquelles il s'adresse en présence de la chose qu'il exprime, c'est-à-dire s'il ne leur en procure ou renouvelle la connaissance.

Je ne pénétrerai pas plus avant parmi les difficultés qui s'élèvent de toutes parts contre l'opinion que je discute. Ce n'est donc pas impunément que M. de Bonald aura professé un souverain mépris pour les études psychologiques. Pour avoir cherché à deviner des principes que l'observation peut et doit constater, l'on voit dans quel monde chimérique il a transporté ses lecteurs.

Je ne l'y suivrai pas. Je vais discuter une autre assertion qui a bien son importance.

« XIX. Il faut revenir sur une assertion à laquelle le
» lecteur peut-être n'a pas donné toute l'attention qu'elle
» mérite. Non-seulement la figure et la parole sont l'ex-
» pression nécessaire de nos pensées à l'égard de ceux à

» qui nous voulons les communiquer, mais elles en sont
» l'expression nécessaire pour nous en entretenir avec
» nous-mêmes ou pour penser..... Ainsi l'on peut regar-
» der comme une vérité générale qu'il est nécessaire d'a-
» voir l'expression de sa pensée pour pouvoir exprimer sa
» pensée : ou bien, comme je l'ai dit ailleurs, « que
» l'homme pense sa parole avant de parler sa pensée. »

Ce passage est spécieux. *La figure et la parole* sont *l'expression nécessaire de nos pensées à l'égard de ceux à qui nous voulons les communiquer*. Je l'accorde. Les deux mots *parole* et *figure* en représentent quatre dans cette circonstance : *geste*, *dessin*, *parole*, *écriture*.

La figure et la parole sont nécessaires pour nous entretenir de nos pensées avec nous-même. Il y a ici une confusion singulière. M. de Bonald ne prétend pas vraisemblablement que pour penser à Paris il soit nécessaire d'avoir sous les yeux du corps le plan de cette ville, ou la ville elle-même ; ni que, pour méditer sur la justice et la vertu, par exemple, l'homme ait besoin d'entendre actuellement ces deux mots prononcés à son oreille, ou de les voir écrits devant lui.

Il n'y a cependant qu'une autre manière d'interpréter cette proposition. La voici :

L'homme est fait de telle sorte qu'il ne peut penser à un objet matériel sans avoir présent à l'esprit une forme vraie ou supposée de cet objet ; ni à la vertu, sans avoir présent à l'esprit le mot vertu.

Mais de quelle manière une forme et un mot sont-ils présens à l'esprit ? Ils ne peuvent l'être qu'à l'état de phénomène intellectuel. On ne peut prêter à M. le vicomte de Bonald la prétention de ressusciter les espèces d'Aristote ; il ne prétend pas que des essences plus ou moins subtiles et ayant la forme des corps pénètrent dans ce que Locke appelait la chambre d'audience de l'âme, pour les y représenter. Il y a dans l'esprit l'idée des figures ; les figures elles-mêmes n'y sont pas. De même

pour les mots : l'esprit en acquiert et conserve la connaissance. Ils ne sont pas dans lui.

Cette distinction, on va voir qu'elle n'est pas sans importance. Elle dissipe ce qu'il y a de spécieux dans le passage que je discute. Après avoir établi de son mieux que la parole peut seule procurer à l'homme la connaissance des choses, M. le vicomte de Bonald s'est attaché à démontrer que les connaissances une fois acquises, le langage est encore nécessaire pour les combiner, pour réfléchir, pour penser. L'a-t-il démontré ?

Qu'il choisisse entre les deux interprétations que j'ai données de ses paroles. La première ne peut être raisonnablement soutenue, et je ne lui ferai pas l'injure de m'en occuper. Quant à la seconde, pour bien l'apprécier, il convient de diviser la proposition de M. de Bonald, de s'occuper d'abord des figures, et ensuite des mots ou des paroles. Qu'on y réfléchisse, et l'on verra que la première partie de cette proposition ainsi divisée est un non-sens. Elle peut, en effet, se traduire ainsi : — Pour méditer sur une idée relative à un corps, il faut avoir cette idée ; — car, encore une fois, il n'y a pas de figure dans l'esprit, il n'y a que des idées des figures.

Je rechercherai plus loin si la seconde partie est vraie ; j'examinerai si, en effet, l'idée actuelle des mots est nécessaire à l'homme pour s'entretenir avec lui-même des idées des choses qui n'ont pas de forme, qui sont immatérielles.

Encore une observation sur ces prétendues figures internes. Je suppose qu'elles sont réelles. De ce qu'elles sont nécessaires à l'homme pour s'entretenir avec lui-même, vous concluez que le langage lui est nécessaire pour penser. Les figures font donc partie du langage ? Mais, à ce compte, il n'y aurait pas de corps qui ne fût une expression, car la forme ou la figure est une qualité nécessaire de tous les corps. Mon pied, ma main, ne parleraient pas moins que ma langue ; et cette table ni plus ni moins que mon pied et ma main.

Après avoir ainsi fait un monde à sa guise, M. de Bonald aurait au moins dû être conséquent et ne pas rendre compte d'une cinquième espèce de langage, lorsque lui-même avait, quelques lignes plus haut, posé en principe qu'il n'y en a que quatre.

Quant à ce que M. de Bonald appelle une *vérité générale*, qu'il énonce en disant *qu'il est nécessaire d'avoir l'expression de sa pensée pour pouvoir exprimer sa pensée*, elle est de celles qu'on ne s'avise jamais de contester ; elle est à la portée de l'intelligence la plus humble ; elle est à peu près aussi ardue que celles-ci : Pour écrire avec une plume, il est nécessaire d'avoir une plume ; pour construire une maison, il est nécessaire d'avoir des matériaux.

L'homme pense sa parole avant de parler sa pensée ! Le mot *parole* est ici synonime de *langage*. Le langage est artificiel ou naturel. Le principe de M. de Bonald s'applique au premier, mais non au second. L'homme pense les expressions artificielles avant de s'en servir ; il ne pense pas les expressions naturelles : il ignore même qu'il parle lorsqu'il en fait usage.

J'ai rempli une grande partie de ma tâche. La principale preuve que M. de Bonald a invoquée pour démontrer la révélation du langage, je l'ai examinée. Cette preuve est purement psychologique. Pouvais-je m'attendre à la trouver solide, moi qui savais que mon adversaire a, dans tous ses ouvrages, affecté un souverain mépris pour les recherches psycologiques, lesquelles sont pourtant l'unique base de la philosophie ?

Je ne m'occuperai des autres argumens que tout autant qu'ils auront été indiqués dans la suite de l'article qui a donné lieu à cette *réplique*. Encore me bornerai-je à les toucher, renvoyant mes lecteurs à mon mémoire de l'année dernière, où je les ai exposés et appréciés avec étendue.

Je reprends donc la réponse de M. de Bonald au point où je l'ai laissée.

« Mon critique, dit-il, a perpétuellement confondu le
» physique et le moral, les sensations et les idées. »

J'en demande pardon à mon illustre adversaire, mais les termes même dans lesquels il m'adresse ce reproche me disculpent ; bien plus, ils m'autorisent à le lui renvoyer.

Le monde physique comprend tout ce qui est matière ; le monde moral tout ce qui est esprit.

M. de Bonald regarde les sensations comme appartenant au monde physique, et c'est une erreur grave qui ne peut provenir que de ce qu'il a confondu deux phénomènes, l'un spirituel, l'autre matériel, la sensation et la modification organique qui en est la cause occasionnelle. Une blessure, par exemple, est un phénomène matériel ; mais la douleur qui suit et qu'occasionne la blessure est un phénomène intérieur, spirituel, appartenant au monde moral. Or, cette douleur porte le nom de sensation. Ce n'est pas le corps qui souffre, c'est l'être spirituel. La blessure modifie le corps, la sensation modifie l'âme. Il semble qu'une distinction si élémentaire n'aurait pas dû échapper à un philosophe spiritualiste aussi distingué que M. de Bonald. Encore moins devait-il me blâmer de l'avoir faite.

Il continue : « L'animal a, comme l'homme, des sen-
» sations et des images ; il voit, il touche, il odore, il
» goûte les objets qui peuvent être à son usage, et selon
» qu'ils lui sont utiles ou nuisibles, il se les assimile ou
» les rejette. C'est le langage d'action, et l'animal ne peut
» en avoir d'autre. L'homme l'a aussi ce langage d'action,
» etc. » Si l'homme l'a, il ne s'en doute guère. M. le vicomte de Bonald lui-même ne s'en doutait pas encore lorsqu'il composait ses ouvrages, car nulle part il n'a, que je sache, fait mention de cette autre espèce de langage qui nous serait commune avec tous les animaux.

Voir, toucher, odorer, manger, etc., c'est parler, dites-vous? Mais avant de parler, ne faut-il pas avoir pensé sa

parole? Or, l'action de voir présuppose-t-elle une idée quelconque? Si elle n'en présuppose aucune, quelle idée pourrait transmettre à autrui l'enfant qui débute à la vie, qui voit ou touche pour la première fois, qui n'a encore rien connu, rien senti? Et cependant, d'après votre système, il parlerait. En d'autres termes, il aurait pensé l'action de voir avant même de savoir ce que c'est que voir.

Il est des momens dans la vie où l'homme ne voit pas, n'entend pas, n'odore pas, ne goûte pas; mais en est-il où il ne touche pas? est-ce que notre organisation physique n'est pas perpétuellement en contact avec le milieu matériel qui l'entoure? Il serait donc impossible de nous réduire au silence. Nous parlerions sans cesse, bon gré mal gré; notre vie tout entière ne serait, à notre insu, qu'une longue conversation. M. le vicomte de Bonald devait-il, en vérité, se donner la peine de corriger son système pour y introduire un élément de cette nature?

Si voir, toucher, etc., c'est parler, de deux choses l'une : ou ce langage a été révélé, ou il ne l'a pas été. S'il a été révélé, la théorie de M. de Bonald est trop étroite, trop exclusive. Il fallait dire que le langage a été révélé à l'homme et *à tous les animaux*. S'il n'a pas été révélé, cette même théorie est trop compréhensive. M. de Bonald aurait dû se restreindre à dire que toutes les espèces de langage employées par l'homme, *moins le langage d'action*, ont été enseignées à Adam par Dieu lui-même.

Qu'on ne se figure pas que le langage d'action et le geste sont une seule et même chose. M. de Bonald n'a pas voulu qu'on s'y méprît : il a tracé lui-même entre eux une ligne de démarcation. Il a dit expressément que l'animal ne peut pas avoir le langage du geste.

Cette différence n'est pas la seule que M. de Bonald a établie entre l'homme et l'animal. Il a attribué à celui-là et refusé à celui-ci la faculté de saisir les rapports de distance, de grandeur, de position, etc., rapports qui, dit-

il, *peuvent être le sujet de paroles qui les expriment pour lui et pour les autres.*

Il a poursuivi en ces termes : « Mais viennent les objets
» moraux, justice, raison, ordre, vérité, vertu, etc.
» Ceux-là ne peuvent être exprimés que par des paroles;
» ni l'action, ni le geste, ni le dessin ne peuvent en être
» l'expression directe : il y faut des paroles sans lesquel-
» les l'homme ne pourrait s'en entretenir avec lui-même
» ni avec les autres. « Comment, dit le critique, M. de
» Bonald sait-il que l'homme pense sa parole avant de
» parler sa pensée? quelle est son autorité? Que répon-
» drait-il à quelqu'un qui contesterait sa proposition? »
» Ce que je réponds à mon critique, le premier qui l'ait
» contestée : je le prie de me dire ce qu'il a dans l'esprit,
» lorsqu'il pense ou qu'il veut penser aux objets moraux
» dont j'ai parlé, exprimés par les mots que j'ai cités ou
» par leurs équivalens. S'il n'a rien dans l'esprit, s'il n'y
» a pas une parole intérieure, comment peut-il savoir
» ce qu'il pense et le faire connaître aux autres par une
» parole extérieure ou verbale? Je peux le défier de pen-
» ser à des objets intellectuels qui ne font pas image et ne
» peuvent être représentés par le geste ou le dessin, sans
» mots qui les *expriment* pour lui et pour les autres, rai-
» son pour laquelle les mots sont appelés des *expressions*. »

C'est ici, on le voit, le lieu de discuter la question que j'ai ajournée, celle de savoir s'il est nécessaire que l'homme ait actuellement l'idée des mots qui expriment les idées relatives aux *objets moraux* pour qu'il puisse penser à ces mêmes objets ou s'en entretenir avec lui-même. Qu'on veuille bien remarquer d'abord qu'il y a dans cet énoncé plus de précision que dans celui de M. de Bonald. Je ne me demande pas s'il est vrai qu'on ne puisse pas penser *sans mots*, ou sans avoir des mots *dans l'esprit*. *Sans mots* et *dans l'esprit* sont deux expressions dont l'une est vague et l'autre rend une idée fausse; car, dois-je le répéter? les mots ne sont pas dans l'esprit.

Afin de présenter la question sous une autre forme, je

cherche si l'idée *actuelle* des mots *justice* et *vertu* est nécessaire pour penser à la justice et à la vertu. Je dis *actuelle*, pour marquer le rapport de simultanéité qui, selon M. de Bonald, existerait dans l'esprit entre l'idée du mot et l'idée de la chose, entre l'idée du mot vertu et l'idée de la vertu elle-même. M. de Bonald me défie d'avoir celle-ci sans posséder en même temps celle-là : la nature de l'esprit humain répondra elle-même à ce défi.

Je l'ai dit en commençant, une idée quelconque suppose deux choses et n'en suppose que deux, le sujet et l'objet. Le sujet est un, et l'objet multiple ; ce dernier est encore abstrait ou concret. Tous les objets moraux ou intellectuels sont abstraits.

Quest-ce qu'un objet abstrait?

Abstraire c'est décomposer, c'est isoler une partie, un élément d'une chose. Les objets moraux sont donc des parties, des élémens. Loin de moi la pensée de faire revivre au dix-neuvième siècle le système des Nominaux. Je poserai néanmoins, comme eux, en principe que ni la justice, ni la vérité, ni la vertu n'existent comme des entités. Ce ne sont pas des êtres, ce ne sont que des caractères, des points de vue de certaines actions ou de certains êtres. Supprimez l'activité des êtres moraux et il n'y aura plus au monde ni justice, ni vertu. La vertu et la justice ne sont que des caractères des actions vertueuses et justes. L'esprit humain a abstrait ces caractères, ces points de vue, et les a appelés vertu ou justice.

Rechercher si l'homme peut s'entretenir avec lui-même des objets moraux, sans se rappeler actuellement les mots qui les expriment, c'est donc se demander si l'intelligence peut, les caractères qui font que certaines actions sont justes ou vertueuses étant connus, conserver ces connaissances et en faire l'objet de ses réflexions.

Ramenée à ces termes, la question est bien près d'être résolue. Répondre négativement, ce serait affirmer qu'il y a des idées, celles qui se rapportent aux objets moraux,

que la mémoire est incapable de retenir. Or, cette défectuosité de la mémoire, qui s'en est douté jusqu'à ce jour? Pourquoi vouloir qu'un sauvage qui ne connaît pas le mot *courage*, ni aucun de ses équivalens, n'ait pas distingué, dans une action courageuse dont il a été témoin, le caractère qui fait que nous l'appelons courageuse? Et une fois qu'il a distingué ce caractère, pourquoi n'en conserverait-il pas le souvenir?

Encore un mot sur le passage que j'ai cité : lorsque j'ai adressé à M. le vicomte de Bonald les questions qu'il a bien voulu reproduire, mon but était de prouver qu'il avait fait de la psychologie au moment où il soutenait que cette science n'est pas possible, que l'âme ne peut en aucun cas être en même temps sujet et objet. Je disais à mon illustre adversaire : « Vous affirmez que l'homme » pense sa parole avant de parler sa pensée! Mais que » répondriez-vous à quelqu'un qui contesterait cette pro- » position? *Pourriez-vous le renvoyer ailleurs qu'au fa- » meux connais-toi toi-même, c'est-à-dire à la connais- » sance de la pensée par elle-même, ou à la psychologie*? » M. de Bonald a éludé la difficulté; je la signale de nouveau à son attention, et je passe outre.

Il m'oppose trois passages empruntés à l'introduction récemment publiée d'un ouvrage allemand encore inédit, et dont il ne nomme pas l'auteur. Je ne les discuterai pas : dans le premier, on cherche à prouver que la doctrine de Locke, Hobbes et Condillac sur l'origine des idées, devait engendrer le matérialisme, et je ne le nie pas. Dans le second, on pose en principe que *tout, dans l'ordre moral, se rattache à la question de l'origine du langage;* mais l'on ne le démontre pas. Le troisième n'est pas plus remarquable que les deux qui précèdent, bien que l'auteur de l'introduction l'ait emprunté lui-même à un philosophe célèbre, à Herder.

« Comment, ajoute M. de Bonald, mon critique » peut-il nier la nécessité d'une première transmission du » langage faite à l'homme par un être autre que lui et

» supérieur à lui, lorsqu'il voit, après tant de siècles,
» la nécessité toujours présente et jamais interrompue
» d'une transmission ; lorsqu'il voit que l'enfant sauvage
» ou policé parle toutes les langues qui lui sont transmi-
» ses, et qu'il n'en parle aucune, s'il n'a pu en entendre
» aucune ; lorsqu'il voit de ses yeux que les sourds-muets
» ne le sont que parce qu'ils sont sourds. »

La transmission du langage est un fait incontestable. Quant à la nécessité de cette transmission, je la nie. Mon opinion est que des enfans sauvages à qui aucune langue n'aurait été transmise, ne tarderaient pas à se communiquer mutuellement certaines de leurs idées et de leurs sensations.

Ceci m'amène à traiter de ce que Condillac, et après lui les philosophes de ce siècle, ont appelé *langage naturel*.

Est-il vrai, oui ou non, que l'homme s'écrie de surprise, remplit ses yeux de flamme et contracte ses muscles lorsqu'il est en colère, éclate de rire à la vue de certaines actions, pousse des cris d'effroi en présence du danger ? et tout cela n'a-t-il pas lieu instinctivement, naturellement ?

D'un autre côté, est-ce que, lorsque tous ces phénomènes se passent devant nous, nous n'en découvrons pas naturellement, immédiatement la signification? « L'enfant,
» disais-je dans mon mémoire, l'enfant s'effraie à la vue
» d'une figure menaçante, comme il fait le vide dans sa
» bouche lorsqu'il est sur le sein de sa mère, c'est-à-dire
» fatalement, instinctivement. Personne ne lui a appris
» que les gestes menaçans sont les précurseurs du mal,
» ni que l'expression d'une physionomie douce annonce
» une âme bonne et bienfaisante. Néanmoins, à la vue
» des premiers, il ne peut s'empêcher de trembler, et à
» l'aspect de la seconde, il sourit et il aime. »

Le langage naturel, le voilà. Le Créateur, lorsqu'il nous a donné la vie, a mis en nous la double faculté,

j'ai presque dit la double nécessité, de l'employer et de le comprendre. Et je prie le lecteur de remarquer que le langage naturel, l'homme n'y renonce pas dès qu'on lui a enseigné le langage artificiel : il n'y renonce jamais. Je dis plus : Dieu n'a pas voulu qu'il pût le répudier. La dissimulation n'est pas autre chose que les efforts que l'homme fait pour dénaturer les expressions naturelles de ses sensations et de ses idées, pour mettre les unes à la place des autres, encore ces efforts et ce stratagème n'échappent-ils pas à un regard pénétrant et trahissent-ils toujours l'état moral de l'individu.

Que de choses ne se disent pas deux amans à l'aide de la physionomie ! Que de sentimens ne se transmettent-ils pas avec une exactitude parfaite ! Combien de nuances d'amour, de jalousie, de crainte, d'espoir, de satisfaction, de tristesse, que la parole ne saurait rendre, ne saisissent-ils pas dans un regard, dans un mouvement à peine marqué ! Qui leur a enseigné l'art d'interpréter ainsi et d'employer ce langage ? — La nature.

Ce n'est pas tout : que deux sauvages, se trouvant placés dans un même lieu, entendent un certain bruit qui les frappe vivement ; l'idée du lieu et l'idée du son s'associeront de telle sorte que, pour réveiller dans l'un l'idée du lieu, il suffira désormais à l'autre d'imiter le son qu'ils auront entendu simultanément. Voilà déjà un signe de convention. Cette propriété dont jouissent certains phénomènes extérieurs de réveiller des souvenirs, Condillac l'appelle *langage accidentel*. Le langage accidentel et le langage naturel ont mis sur la voie du langage artificiel, et ont été employés comme matériaux.

« Les sourds ne le sont que parce qu'ils sont sourds. » M. de Bonald a trois fois raison. Quant à la conséquence qu'il en tire, elle me paraît peu rigoureuse. De ce que les sourds ne parlent pas parce qu'ils n'entendent pas, il ne suit nullement que le premier homme ait dû nécessairement entendre le langage articulé avant d'en faire usage. L'organe de l'ouïe est au sourd relativement à la parole ce que

la vue est à l'aveugle relativement à l'écriture. De même que l'aveugle n'écrit pas parce qu'il est privé du sens qui est destiné à guider sa main, de même le sourd ne parle pas parce qu'il est privé du sens de l'ouïe qui est nécessaire pour gouverner l'appareil vocal.

« Comment nier une première langue, mère de toutes
» les autres, lorsque les savans, allemands surtout, dans
» leurs immenses travaux sur la linguistique, ont dé-
» couvert de si nombreuses ressemblances entre les lan-
» gues des peuples les plus éloignés les uns des autres, et
» dans toutes les langues des racines hébraïques. . . .
» . . . .

» Il est difficile de nier l'existence d'une première lan-
» gue. Ce ne sont pas de beaux esprits comme Voltaire et
» Rousseau qu'il faut consulter, mais des savans tels
» que Klaproth, Grotius, Humbold, Adrien de Balbi,
» qui se sont occupés de ces grandes questions. Ceux-là
» croient à l'existence d'une première langue que quel-
» ques-uns appellent *paradisiaque*, et dont on retrouve
» déguisés ou même à découvert les élémens ou même la
» syntaxe dans les langues des peuples les plus éloignés
» les uns des autres, surtout dans les langues *sémitiques*
» *ou européennes*, etc. »

M. le vicomte de Bonald en appelle donc pour la question de savoir s'il y a eu *une première langue, mère de toutes les autres*, à la critique allemande. Il ne pouvait, en effet, choisir un meilleur juge. C'est l'Allemagne qui vient de créer la *Grammaire comparée*, science nouvelle qui a déjà jeté une vive lumière sur l'origine des peuples.

Mais que dit cette science? J'invoquerai un témoignage qui ne saurait paraître suspect, celui de M. Frédéric de Schlégel, qui disait, il y a quinze ou vingt ans, à M. Cousin, voyageant en Allemagne, que la France ne possédait pas de plus grand philosophe que M. de Bonald. Frédéric de Schlégel croit, comme mon illustre adversaire, à l'origine divine du langage; comme lui, il est convaincu *à priori* que toutes les langues émanent de la

langue hébraïque. Mais se prévaut-il des découvertes faites par la linguistique ? Pose-t-il en principe, comme M. de Bonald, qu'il y a dans toutes *les langues des racines hébraïques* ? Sur la terre classique de l'érudition, une pareille assertion ne pouvait être émise. C'est une erreur qu'on ne lui aurait pas pardonnée.

Voici du reste comment il s'exprime (1) : « Quant à
» l'hébreu, des recherches plus approfondies feraient dis-
» paraître les divergences qu'il offre avec les familles des
» langues grecque et indienne, et montreraient plutôt
» quelque *degré de parenté* que voile au premier coup-
» d'œil la *disparité* et la *différence totale* de leur struc-
» ture et de leur construction grammaticale. »

Je ne puis m'empêcher d'insister sur ce passage, écrit par un homme d'une érudition profonde, par un philosophe persuadé que le langage a été révélé. Ainsi Frédéric de Schlégel, qui composait ses ouvrages au milieu des savans auxquels M. de Bonald en appelle des jugemens portés par de beaux esprits, tels que Voltaire et Rousseau, Frédéric de Schlégel avoue qu'il *n'y a aucun degré de parenté entre l'hébreu et la famille des langues grecque et indienne. La différence totale de leur structure et de leur construction grammaticale* est un fait qu'il regarde comme établi par la linguistique. Seulement, comme il a foi à la révélation d'une langue primitive, il croit que les recherches qui ont eu lieu pour découvrir les traces de cette langue dans tous les idiomes connus ne sont pas suffisantes.

Je n'ignore pas que, pendant ces dernières années, et depuis que l'ouvrage de Schlégel a paru, la linguistique a marché : un point toutefois est resté inébranlable ; c'est que les langues *sémitiques* n'ont aucune analogie avec les langues *indo-germaniques*, et qu'on me permette de m'étonner ici que M le vicomte de Bonald ait appelé les premières *sémitiques* ou *européennes*. Il n'y a pas une seule

(1) *Philosophie de l'Histoire*, t. 1er, l. VI, p. 243.

langue européenne qui soit sémitique. La famille des langues sémitiques ne comprend que l'hébreu, l'arabe, et les dialectes qui en dérivent.

Toutes les langues européennes sont indo-germaniques. Il y a entre les langues slaves, les langues germaniques, les langues indiennes et les langues latine et grecque, des ressemblances incontestables et incontestées qui prouvent une même origine.

D'un autre côté, la différence totale des langues sémitiques et indo-germaniques est un fait si bien acquis à la critique, qu'il est déjà consigné, même en France, dans des livres classiques.

Voilà ce qu'enseignent les savans Allemands auxquels M. le vicomte de Bonald m'a adressé.

J'ai discuté successivement les principaux passages de la réponse de M. de Bonald. J'ai, lorsque besoin a été, montré le rôle que jouent dans l'ensemble du système quelques-uns des principes que j'ai examinés; ma tâche est remplie.

B. LUNET.

NOTICE HISTORIQUE

SUR L'ÉVÊCHÉ D'ARSAT.

L'existence de l'évêché d'*Arsat* est un des faits les moins connus de l'histoire de notre province, et un de ceux qui peut-être peuvent le plus exciter la curiosité. Que cet évêché ait existé au sixième et même au commencement du septième siècle, c'est ce qui ne peut être l'objet d'un doute : mais quel territoire composait ce diocèse ? Quel en était le chef-lieu ? A quelle époque et par qui a-t-il été fondé ? Quels ont été ses pontifes ? Quand et comment a-t-il fini ? Voilà des questions qu'il est difficile de résoudre : les traces qu'a laissé ce siége dans l'histoire contemporaine sont si peu de chose, et il a si peu occupé les écrivains modernes, qu'il est bien difficile de les retrouver.

Aussi, je dois le dire, si tous les faits que j'avance m'ont paru appuyés de quelque probabilité, je suis bien loin cependant de vouloir les donner tous comme parfaitement démontrés ; je les ai admis, parce que dans les opinions émises jusqu'ici sur l'existence et l'origine de cet évêché, je n'ai guère vu que des conjectures plus ou moins probables, et que dès lors il m'a suffi pour adopter une autre opinion de voir plus de probabilités en sa faveur. Je ne crois pas qu'il soit impossible d'arriver, à force de recherches, à un résultat plus satisfaisant, et de faire sur l'évêché d'*Arsat* un essai historique plus complet et moins incertain; mais je ne crains pas de soumettre à la *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron* cette Notice, qui pourra peut-être provoquer d'autres recherches de la part de quelques-uns de mes confrères. Ces recherches viendront ou corroborer ou détruire ce que j'a-

vance ; mais, dans l'un et l'autre cas, elles pourront peut-être nous amener à connaître avec plus de détail et de certitude cette partie de notre histoire.

I.

Dans le sixième siècle, il existait, sur les confins du Rouergue, un évêché qui portait le nom d'*Arisitum*, *Arisidium* ou *Aresetum*, et la contrée où il était établi s'appelait *Arisitensis*, *Arisidiensis* ou *Aresetensis pagus*. C'est ce que nous apprenons par un passage de saint Grégoire de Tours : *Mundericus, Arisitensis vici episcopus constituitus, habens sub se plus minus diœceses quindecim, quas primum Gothi tenuerant, nunc verò Dalmatius, Ruthenensis episcopus, vindicabat* (1). Nous trouvons ensuite, au commencement du siècle suivant, un évêque qui souscrit au Concile de Reims, tenu en 625, avec la qualité de *episcopus Aresetensis* (2).

A dire vrai, voilà tout ce que nous avons de parfaitement authentique sur cet évêché ; du moins les monumens contemporains ne nous en disent pas autre chose.

Quel est donc ce lieu ? D'après saint Grégoire de Tours, on ne peut douter qu'il ne doive se trouver sur les confins du Rouergue, puisque l'évêque de Rodez le réclamait comme devant lui appartenir. Il me semble difficile de ne pas admettre que ce lieu n'est autre que le Larzac. Dom Vayssette (3) insinue que ce pourrait être un canton appelé l'*Arssaguez*, qui comprend *Buzens*, *Gaillac*, *Previnquières*, *Montrozier*, *Sévérac-l'Eglise*, *Laissac*, territoire qui fut engagé, en 1208, à Raymond, comte de

(1) Greg. Tur. *Hist. Francorum*, lib. 5, c. 5.

(2) *Gallia christiana*. — Flodoard, *Hist. ecclés. Rim.* — Hardouin, Conc.

(3) *Histoire du Languedoc*.

Toulouse, par Guillaume, comte de Rodez (1). Dom Vayssette s'est trompé sur le nom ; il a voulu dire le *Laissaguez*, et cette opinion, qui ne pourrait reposer que sur la ressemblance du nom, qu'il a composé avec celui d'*Arisitum* ou *Arsat*, est dénué de toutes preuves. Pour le *Larzac*, au contraire, si nous n'avons pas de preuves, nous avons du moins de fortes présomptions. Le mot de *Larzac* a de grands rapports avec celui d'*Arisitum* et peut fort bien en avoir été formé. Il paraîtrait, d'ailleurs, que ce nom est fort récent. D'après le témoignage de Don Ruinart et celui des auteurs de la *Gallia christiana*, le territoire que nous appelons aujourd'hui *Larzac* se serait alors appelé *Arsat* (2) ; et ce nom, sous lequel cet évêché est connu dans nos histoires, est évidemment le dérivé d'*Arisitum*. On comprend aisément comment, par la suppression de l'apostrophe, ce qui a nécessité l'adjonction d'un nouvel article, et par le changement d'une lettre, on a fini par dire le *Larzac*. Au reste, quand cette étymologie du mot *Larzac* ne serait pas exacte, il ne pourrait jamais y avoir de doute sur le lieu dont ont voulu parler Don Ruinart et les auteurs de la *Gallia christiana*, et il s'en faut bien qu'ils soient les seuls à croire que le Larzac ait formé le diocèse de cet évêché (3). C'est l'opinion de pres-

(1) *Hist. du Languedoc.* Bosc, *Mém. sur le Rouergue.* Gaujal, *Essais historiques.*

(2) *Pleriquè existimant* Arisitensis *nomine designari pagum seu territorium, longum circiter sex leucas, quod etiamnùm appellatur l'*Arsat. D. Ruinart, Notes sur Grégoire de Tours. — *Vix dubitamus hunc episcopatum stetisse in agro dicto etiamnùm l'*Arsat, *longo circiter sex leucas ; in pago Ruthenensi et comitatu Amoliensi,* Millau. Gallia christiana.

(3) C'est l'opinion des Bollandistes : *Est ibidem vicus Arisitensis apud Ruthenos conterminus provinciæ Narbonensi.* Vita S. Sigiberti, 1 febr. Cela ne peut s'appliquer qu'au Larzac. — La vie de S. Chrodulfe, évêque de Metz, écrite par un auteur anonyme du neuvième siècle, dit aussi que le bourg d'Arsat était sur les confins des Ruthènes et de la province de Narbonne. Le P. le Cointe le place aussi sur le Larzac (*Ann. eccl.*) . . . . . .

que tous les écrivains qui ont fait quelques recherches à ce sujet.

L'auteur du manuscrit intitulé *Ruthena christiana*, pense que le Larzac est l'ancien *Arisitum* (1), et s'il fallait en croire la *Gallia christiana*, il aurait encore porté ce nom au douzième siècle dans des actes latins ; car il y est dit que lorsque Raimond Bérenger établit les Templiers dans cette contrée, une maison du Temple fut fondée sous l'invocation de Sainte Eulalie d'Arsat (*Sanctæ Eulaliæ Arisitensis* (2). Ce fait, s'il était positif, trancherait je crois la difficulté. Bosc (3) rapporte une partie de l'acte de donation du Larzac ; mais ce qu'il en rapporte ne peut pas confirmer l'observation de la *Gallia christiana*. Cependant les auteurs de ce livre disent avoir sous les yeux une copie de l'acte. Bosc ne l'a-t-il pas rapporté exactement? C'est ce que j'ignore.

Quoiqu'il en soit, il me paraît à peu près démontré que le Larzac était le pays d'*Arsat*. Mais le pays d'*Arsat* n'avait-il pas plus d'étendue que ce que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de *Larzac*? Le territoire formant l'ancienne baronnie d'Yerle, qui s'étend à une extrémité

(1) *Nulla prædicti vici (Arisitensis) rudera visuntur. Solum nomen restat tantùm agro in confinio Ruthenici pagi diœcesis Vabrensis sito*, Larzac *nominato, quem olim Arisium.* (Ruthena christiana.)

(2) *Agrum dictum l'*Arsat *dedit Berengerius comes Barcinonensis fratribus militiæ templi, et fratri Heliæ de Montbrun*, 1158. *Ibidem fundata est domus militum templi, sub titulo S. Eulaliæ* Arisitensis, *ut nos docent tabulæ asservatæ in domo publicâ urbis Ameliæ* (Millau), *quarum exempla legimus* (Gallia christ.).

(3) Dans l'acte tel que le rapporte Bosc, on lit seulement : *Dono et concedo..... villam Sanctæ Eulaliæ et terram quæ dicitur Larzac* (Mémoire pour servir à l'histoire du Rouergue, tom. 3.). D'après cette version, le nom de ce territoire aurait été le même à cette époque qu'il est aujourd'hui. Cela ne s'accorde pas avec la version de la *Galliæ christianæ*.

du Larzac, le touchant sur un grand nombre de points, portait dans les anciens titres le nom de *terra Exisdii* ou *Arisdii* (1) : c'est évidemment le même nom que *Arisidium*. Cela me porterait à conclure que le pays d'Arsat renfermait avec le Larzac tout le territoire de l'ancienne baronnie d'Yerle (2), et s'étendait par le Causse noir jusqu'aux bords de la Junte et à Meyrueis, par Trèves et les montagnes des Cevennes jusqu'auprès de Florac et d'Anduze, et par Vissec et le Causse de Blandas jusqu'au dessus du Vigan. Ce qui peut donner quelque poids à cette conjecture, c'est qu'il paraîtrait, par le témoignage de plusieurs écrivains, que tout le territoire renfermé dans les limites que je viens d'indiquer, formait une petite principauté ou un fief appartenant à la famille du célèbre Tonnance-Férréol, préfet des Gaules sous Valentinien III (3). En donnant cette étendue au pays d'Arsat, il faut

(1) *Histoire du Languedoc*, t. 1 et 5. — Bosc, t. 1.

(2) La baronnie d'Yerle, qui s'étendait depuis Meyrueis jusqu'à Vissac, fut donnée par S. Louis à la famille d'Anduze (*Hist. du Languedoc*, t. 5). Elle faisait partie du diocèse d'Alais et de la viguerie du Vigan.

(3) On sait que Tonnance-Ferréol, originaire de la Gaule narbonnaise, est compté par quelques généalogistes au nombre des ancêtres de nos rois de la deuxième et troisième race. Sa famille était une des plus puissantes des Gaules, où elle possédait des biens considérables. Suivant D. Vaissette, une partie de ses biens était située dans le pays de Trèves, sur les frontières du Rouergue, par conséquent dans le territoire qui a formé depuis la baronnie d'Yerle. Cela résulte d'ailleurs évidemment d'un passage de Sidoine Apollinaire, dont je parlerai un peu plus loin. Il résulterait, d'ailleurs, du témoignage de Dominici et des autres généalogistes, et des Annales de l'église de Metz, que ces biens s'étendaient sur le territoire appelé aujourd'hui Larzac, puisque ce fut un membre de cette famille qui fit rétablir l'évêché après le passage des Goths, et qui le mit sous la dépendance de l'évêché de Metz. On peut donc croire, sinon avec certitude, du moins avec quelque probabilité, que le pays d'Arsat était formé des différens territoires connus sous le nom de *Terra Arisidi* et de

aussi, je crois, la donner à l'évêché d'*Arisitum*. Le passage où Grégoire de Tours dit que cet évêché renfermait quinze paroisses ne peut fournir une objection contre l'étendue que je lui suppose ici : d'abord, parce que les paroisses n'étaient probablement pas aussi multipliées alors qu'elles le sont aujourd'hui ; en second lieu, parce que saint Grégoire donne à peu près le nombre, mais n'entend pas le fixer d'une manière absolue. Quant à l'observation faite par M. de Gaujal (1) que le Larzac est entouré de dix paroisses sous l'invocation de St.-Etienne, à qui était dédiée la cathédrale d'*Arisitum*, j'y vois avec lui la preuve qu'à l'instar de la cathédrale, tout le pays était consacré à ce saint, mais je ne puis admettre que ce soit une indication suffisante des limites du diocèse.

Il me resterait à parler du lieu où était établi le siége épiscopal. Ici on peut faire des conjectures ; mais j'avoue qu'il m'est impossible de déterminer un lieu plutôt qu'un autre. L'opinion la plus probable me paraît celle de M. de Gaujal, qui le place à Ste.-Eulalie du Larzac, et je ne vois aucun motif de la rejeter. Du reste, je ne pourrais que répéter là-dessus ce qu'il a dit lui-même dans son *Mémoire sur les antiquités du Larzac* (2). Quelques-uns ont voulu placer ce siége épiscopal à Millau (3) : cette opinion me paraît dénuée de toute espèce de preuves. Bosc pense qu'on pourrait le placer près de Trèves (4). Trèves était en effet la capitale des terres de Tonnance-

Pagus Arisitensis, et que tout cela formait une petite principauté appartenant à la famille de Tonance-Ferréol. C'est l'opinion du P. le Cointe, *Ann. ecclésiast.*

(1) *Mémoires sur les antiquités du Larzac*, p. 9.

(2) *Ibidem*, p. 9 et suiv.

(3) Cette opinion est émise, quoique d'une manière dubitative, par les auteurs de la *Gallia christiana*.

(4) *Nous avons tout lieu de croire que le siége épiscopal n'était pas loin de Trèves*. Tom. 1.

Ferréol ; mais ce bourg n'a jamais porté le nom de *Arisitum* ni *Arisitentis vicus*, puisqu'à l'époque de l'existence de l'évêché d'Arsat il portait déjà le nom de *Trevidon* (1), et il n'existe dans les environs aucun lieu dont le nom rappelle celui de *Arisitum*.

II.

Il y a plusieurs opinions sur la fondation du siége d'Arsat. Les uns veulent qu'il ait été fondé par les Goths, d'autres par les Francs : les premiers doivent alors faire remonter cette fondation au moins aux premières années du sixième siècle ; les autres regardent Déothaire comme le fondateur, en 533 ou 531. C'est l'opinion de M. de Gaujal. En parlant des évêques d'Arsat, je discuterai un document dont je n'entends pas garantir l'authenticité, mais que j'ai cru pouvoir adopter. Il en résulterait que l'évêché d'Arsat existait dès le commencement du sixième siècle ; qu'un évêque plus ancien que Déothaire nous est connu ; que cet évêché faisait alors partie de la province de Bourges, et ne releva de l'évêché de Metz que depuis Déothaire. Quelques vieux documens disent, il est vrai, au rapport de la *Gallia christiana* et des Bollandistes, que Déothaire construisit le bourg d'Arsat ; mais il serait aisé d'expliquer cela, en admettant, avec d'autres documens, qu'il ne fit que le reconstruire. Cette objection serait donc aisée à détruire. L'opinion de Dom Vayssette, Don Ruinart et du P. Le Cointe me favorise ; car ils croient à l'existence de l'évêché d'Arsat bien avant Déothaire : la preuve en est que la grande question agitée entre eux est de savoir s'il fut fondé par les Goths ou par les Francs. S'il eût été fondé par Déothaire en 533 (2), il ne pourrait

(1) Voyez Sidoine Apollinaire.

(2) M. de Gaujal place cette fondation de Déothaire en 531, époque à laquelle les Goths occupaient encore le pays d'Arsat. J'expose plus loin les motifs qui me font adopter la date de 533 ; l'opinion du P. Le Cointe me favorise.

plus y avoir de question à résoudre : ce fut la dernière année de l'occupation des Goths. Dom Vayssette croit que le pays d'Arsat leur appartenait, alors même que tout le Rouergue était aux Francs, et qu'ils érigèrent cet évêché pour remplacer celui de Rodez qu'ils avaient perdu (1). Il s'appuie sur ce que dit saint Grégoire dans le passage que nous avons déjà cité, que *ces paroisses avaient d'abord été occupées par les Goths*. Le P. Le Cointe croit au contraire que ce pays resta aux Francs pendant que les Goths occupaient le Rouergue (2), et qu'il fut érigé en évêché pour ne pas le laisser entre les mains d'un évêque de la domination des Goths. Suivant Don Ruinart, il aurait été érigé par les Goths de quelques paroisses démembrées du diocèse de Rodez (3). Il insinue que cet évêché avait été érigé par eux contre les règles canoniques, et que ce pouvait bien être un siége Arien. D'après ces différens écrivains, l'évêché d'Arsat aurait donc existé avant la prétendue fondation de Déothaire. Mais alors n'est-ce pas aux Goths qu'il faut attribuer cette fondation? Le document dont j'ai déjà parlé exclut l'idée qu'il leur appartint. D'un autre côté, Grégoire de Tours est formel lorsqu'il parle de ces paroisses, *que les Goths avaient déjà occupées*. Il me paraît aisé de concilier tout cela.

(1) *Histoire du Languedoc*, 1 et 5. Suivant D. Vaissette, les Goths érigeaient un nouvel évêché chaque fois qu'un évêché déjà existant leur était enlevé. Suivant lui, ils érigèrent les évêchés de Elon et de Carcassonne, pour remplacer ceux de Lodève et d'Uzès; celui de Maguelonne pour remplacer celui de Toulouse. Je ne crois pas que ce système de compensation soit bien démontré.

(2) Suivant le P. Le Cointe, tout le Rouergue appartenant aux Visigoths, et le pays d'Arsat étant resté aux Francs, ceux-ci firent ériger cet évêché (*Ann. ecclésiast*).

(3) D. Ruinart, après avoir parlé de deux siéges irrégulièrement eriges, l'un par Egidius, l'autre par Childebert, ajoute : *Sic incipit Arisitensis episcopatus quem Gotti detractis aliquot à diœcesi Ruthenensis, qui ipsis parebant vicis instituerant.* Préface du t. 2 de la collection des *Hist. Franc.*

Je repousse d'abord l'opinion d'après laquelle l'évêché d'Arsat aurait été démembré de celui de Rodez ; s'il en eût été démembré, il lui serait revenu tout entier, tandis qu'après sa destruction il se partagea entre plusieurs diocèses : entre les diocèses de Rodez, de Lodève, d'Uzès et même de Nîmes, si l'on admet l'étendue que je lui donne, et au moins entre les deux diocèses de Rodez et de Lodève, dans le système de M. de Gaujal. Or, de ce démembrement qu'auraient subi plusieurs diocèses, il en serait resté quelque souvenir dans l'histoire de quelqu'une de ces églises. Il n'y en a pas de traces. D'ailleurs une seule chose a pu faire croire au démembrement du diocèse de Rodez, c'est le passage de saint Grégoire de Tours où il est dit que *Dalmace, évêque de Rodez, réclamait ces paroisses qui avaient autrefois appartenu aux Goths* (1). Je ferai voir qu'il est bien aisé d'expliquer les réclamations de Dalmace.

Pourquoi ne pas supposer que l'évêché d'*Arisitum* fut érigé dans le cinquième siècle, à peu près dans le même temps que l'évêché de Rodez et plusieurs autres évêchés voisins ? Vers le milieu de ce siècle, Tonnance-Ferréol était préfet des Gaules ; sa famille était noble et puissante ; il ne serait pas étonnant qu'il eût fait ériger en évêché ce territoire, qui pouvait former un diocèse assez vaste et fort bien arrondi. Vers le milieu du cinquième siècle, les Visigoths inondent les Gaules. En 472, ils occupent le Rouergue (2). Deux ans avant, en 470, Tonnance-Ferréol s'était retiré à *Treridon*, antique résidence de sa famille, qu'il avait abandonnée pour une maison de campagne aux environs de Nîmes (3). Il s'y retire malgré les

(1) *Hist. eccles. franc.*, lib. 5, cap. 5.

(2) Dès 472, ils occupèrent le Rouergue. M. de Gaujal, *Ess. hist.*, t. 1 ; Sidoine Apollinaire, l. 7 ; *Gr. de Tur.*, l. 2, c. 25.

(3) Nous pensons que le lieu ainsi nommé par Sidoine Apollinaire est le bourg de Trèves, situé sur le Trévegals, non loin

efforts de Sidoine Appollinaire, qui cherchait à l'en détourner, y conduisant avec lui sa femme et ses enfans, probablement pour se soustraire à la domination des barbares. Protégé par la difficulté des lieux, il put espérer de préserver ses domaines de la domination des Visigoths. Le P. Le Cointe suppose que le pays d'Arsat resta indépendant à la seconde invasion des Goths dans le Rouergue. Cette opinion est contredite par des documens que nous rapporterons; mais si nous transportons cette indépendance à la première invasion, à celle de 472, elle n'est contredite par rien et elle ne manque pas de vraisemblance. On conçoit qu'un homme puissant ait pu conserver son indépendance dans ces montagnes sauvages, abruptes, couvertes de bois, de difficile accès, et que les Goths, occupés à ravager des pays riches et à défendre leurs conquêtes contre des ennemis puissans, se soient mis peu en peine de conquérir un pays qui n'était ni assez étendu pour exciter leur ambition, ni assez riche pour tenter leur cupidité. Les habitans du pays d'Arsat se trouvant entièrement isolés, Ferréol fit ériger cet évêché afin de le mieux isoler encore de ses féroces voisins. Il dut faire partie alors de la province de Bourges, et voilà pourquoi, au célèbre Concile où se trouvèrent, en 506, tous les évêques de la domination d'Alaric, nous ne voyons point d'évêque d'Arsat, bien que nous y trouvions tous les évêques voisins et celui de Rodez, et celui de Lodève, et celui d'Uzès; puis, après la bataille de Vouillé et la prise de Toulouse, nous voyons des évêques de la province de Bourges assemblés à *Arisitum* pour consacrer un évêque de Toulouse.

Mais en 512, nouvelle invasion des Goths (1); Théo-

des bords de la Dourbie. On connaît le passage de cet écrivain, qui ne semble pas avoir une grande estime pour les *Ruthènes*. V Bosc et M. de Gaujal, *Ess. hist.* — Quelques-uns veulent que *Trevidon* soit près de Florac, sur les bords du Tarn.

(1) *Greg. Tur.*, lib. 11, cap. 36, et *Vita Patrum*, cap. 4.

doric prend Rodez et ravage tout le Rouergue. Cette fois, l'Arsat ne fut point épargné. Toulouse leur ayant été enlevée (1), ils ne pouvaient plus pénétrer dans le Rouergue par l'Albigeois et le Quercy, dont cette ville était la clé; ils durent passer par les montagnes du pays d'Arsat, qu'ils occupèrent depuis 512 jusqu'en 533, où Théodebert, roi d'Austrasie, leur reprit le Rouergue (2), et cette occupation d'une vingtaine d'années suffit pour expliquer comment Grégoire de Tours, écrivant postérieurement, a pu dire que ce territoire avait d'abord appartenu aux Goths. Elle explique encore les réclamations de saint Dalmace, évêque de Rodez. Les Goths ayant détruit l'évêché d'Arsat, le réunirent sans doute à celui de Rodez, dont les évêques prétendirent s'opposer plus tard à sa restauration, contre laquelle ils continuèrent à réclamer pendant long-temps.

Ces réclamations n'empêchèrent pas Déothaire de relever de ses ruines le bourg d'Arsat, et de rétablir l'évêché, qui devint bientôt après suffragant de Metz, comme nous l'exposerons un peu plus loin en parlant de cet évêque. D'anciens monumens de l'église de Metz disent, au rapport de Dominici, que Déothaire fit rebâtir le bourg d'Arsat, détruit pendant la guerre de Théodebert contre les Goths. Il n'est pas étonnant qu'on ait pu croire qu'il l'avait fondé et qu'il avait en même temps fondé l'évêché. Ainsi, l'opinion de ceux qui lui attribuent cette fondation, trouve ici l'explication la plus naturelle, et peut alors s'accorder très-bien avec ceux qui veulent que cet évêché ait existé plus anciennement. Ce dernier système, qui a été adopté par plusieurs écrivains (3), ne

(1) En 507, après la bataille de Vouillé.

(2) Anciens monumens de l'église de Metz, cités par Dominici.

(3) Entre autres, les auteurs des *Acta Sanctorum*, *Vit. S. Germerii*, et D. Bouquet, *Collection des hist. fr.*

manque pas de vraisemblance, n'est contredit par aucun fait historique, et on ne peut lui opposer l'absence de l'évêque d'Arsat ou de son fondé de pouvoir au Concile d'Agde. Enfin, l'opinion que je viens de développer me paraît plus probable que celle de Don Ruinart, qui ne s'appuie sur aucune preuve, sur aucun document, et qui fait d'*Arisitum* un siége illégitimement établi.

En résumé, le siége d'Arsat aurait été établi vers la fin du cinquième siècle et placé sous la métropole de Bourges ; détruit au commencement du sixième siècle, il aurait été rétabli par Déothaire, et un peu plus tard soumis au siége de Metz.

Disons quelques mots des évêques.

III.

De ce que je viens de dire, il résulterait que l'évêché d'*Arisitum* a eu deux périodes bien marquées. La première, depuis sa fondation jusqu'à sa destruction par les Visigoths, en 512 ; la seconde, depuis sa restauration par Déothaire jusqu'à sa suppression. Les quatre évêques nommés par M. de Gaujal appartiennent à cette seconde période, et, je dois le reconnaître, ce sont les seuls que nous connaissions avec certitude. J'en nomme un appartenant à la première période. Son existence ne m'est attestée que par un seul document, dont l'authenticité est même contestée par dom Vaissette ; c'est ce même document historique qui m'a conduit à donner au siége d'Arsat une existence plus ancienne que celle qui lui est accordée par M. de Gaujal. Je ne lui donne pas plus de valeur qu'il n'en mérite ; mais comme il n'est contredit par aucun fait et que les raisons par lesquelles on l'a attaqué ne m'ont paru rien moins que concluantes, je n'ai pas cru devoir le passer sous silence.

Tornoald, *vers* 508. — Tornoald était évêque d'Arisitum vers 508, à la mort d'Héraclianus, évêque de Tou-

louse, et consacra S. Germier, successeur de ce pontife (1).

En 507, Toulouse était tombée au pouvoir de Clovis, après la bataille de Vouillé ou de Vivonne (2), et bientôt après mourut Héraclianus (3). Toulouse était de la province de Narbonne (4), mais il était d'usage alors que lorsqu'un prince s'emparait d'une ville épiscopale, il la faisait passer sous la juridiction d'un métropolitain de ses états, afin d'empêcher, dans ces siècles où les conciles étaient si fréquens, qu'un évêque de son royaume ne fût tenu d'assister à un concile dans un royaume étranger (5). Narbonne continuant donc à être occupée par les Goths, les évêques les plus voisins de la province de Bourges se réunirent à *Arisitum* pour procéder à l'élection et à la consécration d'un évêque de Toulouse (6). Il résulte des actes de S. Germier, que je rapporte ici en partie, que S. Germier était né à Angoulême; que dans son enfance il fut envoyé à Toulouse pour y étudier les belles-lettres, et que, plus tard, il se retira dans la Saintonge, où il exerçait l'office de diacre. C'est là qu'il fut miraculeusement averti de se rendre à *Arisitum*, où il serait consacré évêque de Toulouse par l'évêque Tornoald (7).

(1) *Acta Sanctorum*, *Vita S. Germerii*, 16 mai.

(2) Quelques historiens veulent aujourd'hui que ce soit à Vivonne, et non à Vouillé, que Clovis livra bataille à Alaric et le tua.

(3) Héraclianus avait souscrit au concile d'Agde, en 506. Il mourut vers 508. *Gallia christiana.*

(4) *Histoire du Languedoc.*

(5) *Ibid.*

(6) D'après l'usage de ce temps, Toulouse dut faire partie de la province de Bourges, après la conquête de Clovis. *Histoire du Languedoc.* — *Acta Sanctorum*, 16 mai.

(7) *Intereà excesserat è vivis Heraclianus anno 506 Agathensi concilio subscriptus : quare nullà habità episcoporum provincialium, Gothis adhuc parentium, ratione, ex vicinà Bituricensi provincià proximiores episcopi in Arisitum urbem convenerant, et in defuncti locum consecraverunt Germerium.... Ille Incolismis natus, ad dis-*

C'est ainsi que les Bollandistes rapportent les actes de S. Germier; mais Catel (1) et Bernard Guidonis, évêque de Lodève, ne les donnent pas de la même manière. Bernard Guidonis a changé tous les noms, et sa version parait la plus suivie. Ainsi, au lieu de *Arisitanum* et *Arisitana civitas*, il lit *Parisitanum* et *Parisitana civitas*, d'où la plupart des écrivains ont dit que S. Germier avait été sacré à Paris. Mais Bernard Guidonis n'a pas écrit d'après le manuscrit contemporain de S. Germier, ouvrage d'un des disciples qui l'accompagnèrent lorsqu'il fut se faire sacrer, mais d'après une copie faite par un écrivain du onzième siècle. Or, sur cette copie il y avait primitivement : *Arisitanum*, *Arisitana civitas*; et c'est par une correction

scendas litteras, transvecto mare, in Tolosanam civitatem in pueritiâ venit.... In Sanctonicâ civitate subdiaconus factus, et in termino Yconio diaconus ordinatus est.... Post trium autem annorum tempus diaconatûs, apparuit ei angelus Domini, in oratione cubanti, sole splendidior. Cumque ille, more humano, timore concuteretur: «Ne timeas, inquit, sed scito te mox iter accipere Arisitanum : ibi enim sacerdotii honorem assumpturus es, et ab episcopo Tornoaldo episcopalem benedictionem assumpturus.....» Germerius jussa exequens angelica, iter aggreditur Arisitanum secum ducens suæ fidei fautores clericos, Dulcedium videlicet et Pretiosum...... sicque peragrantes ad civitatem, venerunt ad ecclesiam ubi sedes episcopalis erat : ibique tres invenerunt episcopos, domnum videlicet Tornoaldum, et Gregorium, et Hermoaldum.......

L'auteur de la vie de S. Germier parle ensuite de l'entrevue du saint avec les trois évêques : il donne la description de sa consécration, et puis il ajoute que S. Germier, se rendant à Toulouse, passa dans les lieux où était le roi (*cùm transiret per regiam*); et que celui-ci, ayant ordonné qu'on le lui amenât, lui demanda qui il était et d'où il venait? A quoi S. Germier répondit : *Germerius à baptismo vocor, natus in civitate Incolismis, in territorium Tolosanum, ad discendas litteras in pueritià missus, in Sanctonicâ civitate subdiaconus factus, in termino Yconio* (Yonssac, près de Saintes), *diaconus ordinatus, et in civitate Arisitanâ episcopali munere inunctus quamvis indignus.* — Acta S., 16 mai. — D. Bouquet, *Collection des hist. fr.*

(1) Catel, *Histoire du Lang.* — Bernard Guidonis, *Chron. des év. de Toul.*

d'une main étrangère que le P. a été ajouté. Cette correction devrait être attribuée à Bernard Guidonis, suivant les Bollandistes, et à l'auteur du onzième siècle lui-même, suivant dom Vaissette (1), qui veut que la correction soit de la même main que le reste du manuscrit. Au fait, il importe peu, car, quel que soit l'auteur de cette correction, on peut fort bien croire que c'est une faute, des corrections semblables ayant dénaturé tous les noms. Ainsi, on lit *Icrosolymis* au lieu de *Incolismis*, et en parlant d'un archevêque qui paraît devoir être l'archevêque de Bourges, *Astaraeensis* pour *Bituricensis*. Dom Vaissette veut que l'on lise *Astaracensis*, et qu'il soit question de l'archevêque d'Auch, que l'on aurait appelé ainsi du comté d'*Astarac*. Cette allégation est dénuée de preuves, et l'on ne voit pas que l'on ait jamais donné à l'archevêché d'Auch le nom de ce petit comté fort inconnu. Il veut aussi qu'on lise *Icrosolymis*, et non *Incolismis*, et fait naître S. Germier à Jérusalem, et non pas à Angoulême. Comment peut-on admettre qu'à la fin du cinquième siècle, lorsque l'église d'Orient était si florissante, lorsque la civilisation la plus avancée régnait dans l'Asie-Mineure, lorsque les Académies les plus illustres y répandaient la lumière, on vînt de l'Orient chercher l'instruction dans l'Occident livré aux ravages des Barbares, et que de Jérusalem on vînt étudier les belles-lettres à Toulouse? Cela n'est guère vraisemblable; et puisque S. Germier, après avoir fait ses études à Toulouse, s'en va exercer le saint ministère du côté d'Angoulême, n'est-il pas plus naturel de croire que c'était là son pays, et que *Icrosolymis* a été mis pour *Incolismis*? Mais, remarque-t-on, il est dit dans la légende que, pour se rendre à Toulouse, il passa la mer, *transvecto mare*. Les Bollandistes me paraissent avoir fort bien expliqué cela, en disant que sans doute, à cause des guerres et des invasions multipliées des Barbares, il crut plus facile de s'y

(1) *Hist. du Lang.*, t. 3.

rendre par la rive gauche que par la rive droite de la Garonne, et qu'il passa ce fleuve au bec d'Ambez, passage qui, par sa largeur, par le flux et le reflux qui s'y font sentir, peut bien n'être regardé que comme un avancement de la mer dans les terres. Si les deux corrections qui donnent *Ierosolymis* et *Astaracensis* sont des fautes, on peut croire que celle qui donne le mot de *Parisitanum* n'est pas plus exacte. L'auteur du onzième siècle qui écrivait la vie de S. Germier d'après un vieux manuscrit, et qui tenait beaucoup plus à transmettre une légende pieuse qu'à l'exactitude historique, trouvant le nom d'une ville qui lui était inconnue, y ajouta une lettre pour avoir le nom d'une ville connue. De même embarrassé par ce passage de la mer qu'il ne put comprendre, il chercha dans les villes d'outre-mer celle dont le nom se rapprocherait le plus d'*Incolismis*, et fit naître S. Germier à Jérusalem.

Mais dom Vaissette, après avoir cherché à prouver que ces corrections, regardées comme fautives par les Bollandistes, ne le sont pas, prend en définitive le parti de nier les actes de S. Germier. Il les croit composés au onzième siècle seulement. La première raison qu'il en apporte, c'est qu'un écrivain contemporain n'aurait donné à un évêque ni le titre de *dominus*, ni celui de *reverendissimus*. Que prouve-t-on par là? C'est que l'écrivain du onzième siècle a rédigé ces actes, ce que personne ne conteste; mais en les rédigeant d'après un ancien manuscrit, n'a-t-il pas pu donner à l'évêque les titres qu'on lui donnait alors, comme dans des peintures gothiques on voit des guerriers de l'ancien Testament affublés de l'armure du quatorzième siècle? En second lieu, il est rapporté à la fin des actes un miracle qui n'est point arrivé du temps de S. Germier, mais qui paraît devoir être rapporté au onzième siècle. Dom Vaissette en conclut que les actes de S. Germier ne sont pas authentiques; il faut en conclure seulement que nous ne possédons plus la rédaction primitive. L'écrivain dont nous avons la rédaction a bien soin de distinguer le

miracle arrivé au onzième siècle du reste de la légende ; et après avoir rapporté l'histoire de S. Germier d'après son vieux manuscrit, lorsqu'il en vient au miracle, il ne manque pas de dire : « Voici maintenant ce qui est arrivé de notre temps, *nostro tempore* (1) ». Tous les écrivains qui font sacrer S. Germier à Paris ont dû admettre ces actes, et ils sont trop nombreux pour que leur témoignage ne l'emporte pas sur les faibles motifs allégués par dom Vaissette. Bernard Guidonis, la *Gallia christiana*, Catel, l'*Histoire de l'église gallicane*, admettent ces actes ; toute la question se réduit donc à savoir quelle est la version qui vaut le mieux, de *Arisitana*, ou *Parisitana civitas ;* car si les actes de S. Germier sont authentiques pour prouver qu'il a été sacré à Paris, ils ne peuvent être apocryphes lorsqu'il s'agit de prouver qu'il a été sacré à *Arisitum*.

Voici donc sur quels motifs j'adopte cette dernière opinion : 1° On ne voit pas que Paris ait jamais été appelé autrement que *Lutetia*, *Lutetia Parisiorum*, *Parisiis*, *Parisiaca civitas*, *Leucotetia ;* jamais *Parisitanum*, ni *Parisitana civitas*. 2° Dom Vaissette ne croit pas que l'on ait pu donner à *Arisitum* le nom de cité : S. Grégoire de Tours l'appelle *vicus*. A cause de son peu d'étendue, les historiens l'ont pu appeler ainsi ; mais à cause de l'honneur qu'elle avait de posséder un siège épiscopal, S. Germier, répondant à Clovis qui lui demande où il a été sacré, peut lui donner le titre de cité. On sait que ce n'était pas toujours l'étendue qui conférait ce titre, et peut-être était-il d'usage de le donner à toute ville épiscopale, car le pape Jean XXII érigea le bourg de Vabres en cité, dans la bulle d'érection de cet évêché (2). 3° Il était alors d'usage que les évêques étaient élus, ou que du moins leur élection était confirmée par les évêques comprovinciaux (3).

(1) *Acta Sanct.*, *Vita S. Germ.*

(2) *Villam de Vabro in civitatem erigimus, civitatisque titulo insignimus.* Bulle du pape Jean XXII, *Gallia christ.*

(3) *Acta Sanctorum.* — *Greg. Tur.*, Hist. eccl. fr. — *Hist. de l'église gall.* — *Hist. du Lang.*

Toulouse étant enlevé à la métropole de Narbonne, ce droit appartenait aux évêques de la métropole la plus voisine, celle de Bourges (1). Comment alors l'élection et la consécration de S. Germier se put-elle faire à Paris? 4° Si elle eut lieu à Paris, que l'on veuille bien nous montrer un évêque de Paris qui s'appelle Tornoald ou Conicald, suivant Bernard Guidonis. Héraclius y fut évêque pendant tout le règne de Clovis, et, d'après les termes des actes de S. Germier, il est impossible de croire que Tornoald ne fût pas l'évêque du lieu où se faisait la consécration (2). 5° Il est dit que S. Germier, se rendant à Toulouse après sa consécration, passa dans les lieux où était le roi, qui, désireux de le voir, le fit venir à son palais. Dom Vaissette en conclut que ce devait être à Paris que S. Germier fut sacré, le roi n'ayant point de palais aux environs de Toulouse. L'auteur qui a rédigé les actes a fort bien pu appeler palais le lieu où était momentanément le roi, et c'est, au reste, ce que veulent dire les mots *transiens per regiam* (3); *regiam* ne se traduisant pas nécessairement par *palais*. Clovis n'eut de palais à Paris qu'en 511, la dernière année de son règne : c'est alors seulement qu'il s'y fixa. L'élévation de S. Germier au siége de Toulouse ne doit pas être reculée jusque là (4); au contraire, à l'époque où S. Germier fut sacré, Clovis revenait après avoir pris Angoulême (5) pour poursuivre les Goths du côté de Narbonne, et le pontife put le rencontrer, comme le conjecturent les Bollandistes et dom Bouquet, vers Moissac. 6° enfin, l'o-

(1) Dom Vaissette lui-même reconnaît que Toulouse fut annexée à la province de Bourges, et n'en fut détachée qu'au huitième siècle.

(2) *Tornoaldum episcopum Arisitensem fuisse, nemo jam dubitaverit.* Acta Sanctorum.

(3) Légende de S. Germier.

(4) D'après les auteurs des *Acta Sanctorum*, cet événement doit être placé en 508 ou 509.

(5) En 508.

pinion qui conduit S. Germier à *Arisitum* pour y être sacré par l'évêque Tornoald n'est pas seulement admise par les Bollandistes, ce qui serait déjà une autorité assez imposante pour que j'eusse pu l'admettre, mais encore par dom Bouquet, dans sa belle collection des historiens français.

II. Déothaire, *de* 533 *à* 569. — On sait que quelques historiens ont imaginé de rattacher la deuxième et la troisième race royale de France à Clovis, et même d'aller attacher à un empereur romain le premier anneau de cette longue chaîne ; et, à cet effet, ils ont fabriqué la généalogie de Tonnance-Ferréol, qu'ils ont fait descendre d'un empereur, et dont ils ont fait le gendre de Clovis et l'un des ancêtres de Charlemagne. On est confondu en voyant le nombre des écrivains qui ont travaillé sur cette fabuleuse généalogie ; on ne peut cependant s'en étonner : la puissance fait pulluler autour d'elle la troupe parasite des flatteurs, et, pour encenser une idole d'un jour, il y a des hommes qui referaient l'histoire d'un bout à l'autre. C'est dans cette généalogie que nous trouvons Déothaire, fils, suivant les généalogistes, de Tonnance-Ferréol et d'une fille de Clovis nommée Deuthérie, laquelle, pour le dire en passant, pourrait bien n'avoir jamais existé. La seule chose qui paraisse certaine, c'est que l'*Arsat* appartenait à la famille des Ferréol, que Déothaire en était, et peut-être ce pays lui était-il échu en partage, puisqu'il fit rebâtir le bourg d'*Arisitum*.

Comme je l'ai déjà dit, l'évêché d'*Arsat* avait été ruiné par les Goths en 512, sans doute sous l'épiscopat de Tornoald. En 533, Théodebert les chassa pour toujours du Rouergue. C'est l'année où l'on peut placer la reconstruction de ce lieu et le rétablissement de l'évêché. M. de Gaujal place Déothaire en 531; je préfère 533 : c'est l'opinion du P. Le Cointe et de Dominici, qui dit que, d'après d'anciens monumens de l'église de Metz, Déothaire fit rebâtir le le bourg d'*Arsat* ; et ce qui y donna lieu fut la guerre faite

par Théodebert dans le Rouergue en 533 (1). Quoi qu'il en soit de cette date, il ne paraît pas douteux que Déothaire ou Léothaire (car on lui donne aussi ce nom) n'ait construit ou rétabli (2) *Arisitum* et n'en ait été évêque. Mais ce qui ne paraît pas aussi certain, quoique avancé par plusieurs écrivains, ce qui paraît même fort douteux, c'est qu'il ait été consacré évêque d'*Arisitum* par son frère Aigulfe, évêque de Metz, et que ce soit lui qui ait donné ce pays à l'église de S. Etienne de Metz (3).

Déothaire mourut, suivant Le Cointe, en 569 (4). Son

(1) Si, comme il le paraît d'après plusieurs témoignages recueillis par Dominici, c'est la guerre de Théodebert qui donna lieu à la reconstruction du bourg d'Arsat, il est impossible de la placer avant 533. Déothaire était-il évêque avant cette époque? C'est ce qu'il est impossible de dire, puisqu'il n'est fait mention de lui pour la première fois qu'à cette occasion. — Le Cointe, *Ann.* — Dominici, *Ansbertus Rudivivus.*

(2) Suivant les anciens monumens de l'église de Metz, il ne fonda pas, mais il reconstruisit le bourg d'Arsat. Dominici, *Ansbertus Rudivivus. — Quem locum (Arisitum) Deotharius legitur construxisse aut restaurasse.* Gall. christ. — *Leotharius Arisitensem vicum construxisse, seu in episcopatum erexisse dicitur.* Vie de S. Chrodulfe, évêque de Metz, citée par Dominici.

(3) *Leotharius à fratre Aigulfo, episcopo Mettensi, ordinatus dicitur.* Vie de S. Chrodulfe. — *Aigulfus, Mettensis episcopus, germanum suum Deotharium in eodem vico Arisidio episcopum constituit.* Genealogia Pippini regis. — Gallia christiana. — Acta sanctorum. — Vita S. Sigib. — *Aigulfus, ad insulas Mettenses evectus, locum Arisidii ecclesiæ S. Stephani tradidit, cujus loci Deotharium germanum suum inauguravit episcopum.* Gallia christ. — Mais on lit plus loin dans le même ouvrage : *Quam maximè incertum est an Aigulfus ecclesiæ Mettensi episcopatum Arisidii, qui reverà in primâ Narbonensi subsistit per unum circiter seculum, tradiderit. Ne unum quidem hujusce donationis recurrit vestigium. Sed multò magis incertum, ne dicam falsum, utrum Deotharium consecraverit episcopum Arisidii, quippe quod et ipse ad episcopatum non pervenit nisi post Deotharii mortem.* Gallia christiana.

(4) Ann. eccl.

frère Aigulfe ne parvint à l'évêché de Metz qu'en 578 (3). Tout au plus pourrait-on avancer l'épiscopat d'Aigulfe jusqu'en 575 ; mais il n'en resterait pas moins 42 ans de distance entre l'élévation de Déothaire au siége d'*Arisitum* et celle d'Aigulfe au siége de Metz. Il y a donc eu erreur sur ce point. Ce n'est point Déothaire, son frère, qu'Aigulfe fit évêque d'Arsat, mais son neveu Mondéric qui succéda à Déothaire. Quant à la réunion du pays d'*Arsat* à la juridiction de l'église de Metz, il semblerait qu'il faudrait la rapporter à une des premières années de l'épiscopat d'Aigulfe. Mais comment se fit-elle ? On ne peut que se livrer à des conjectures. L'explication la plus simple et la plus probable qu'il fût possible d'en donner serait peut-être que, dans les guerres qui durèrent si long-temps entre les descendans de Clovis, un des rois d'Austrasie ayant fait des conquêtes dans la Gaule Narbonnaise et dans l'Aquitaine, fit don à l'église de Metz du pays d'*Arsat* (1). Aussi, quelques écrivains ont-ils attribué cette donation à Théodebert (2), d'autres à Sigebert (3) ; d'autres, au contraire,

(3) *Gall. christ. Hist. de l'église gall. Annales de l'église de Metz. Dominici. Acta sanctorum. Hist. des évêques de Metz.* Il semblerait, d'après quelques écrivains, qu'Aigulfe aurait été élevé à l'évêché de Metz par Sigebert Ier. Il faudrait alors placer son élévation en 575, car ce fut la dernière année du règne de ce prince.

(1) Suivant D. Vaisette, Clotaire I s'empara du pays d'Arsat vers 560. *Hist. du Lang.*, t. 5. Nous avons déjà vu que Théodebert s'en était emparé vers 533.

(2) *Tempore Aigulfi, Mettensis episcopi, Theudebertus, rex vicum Arisidium, per suum præceptum ecclesiæ S. Stephani Mettensis contulit.* Gall. christ. Il y a ici une erreur manifeste ; ou bien la donation est antérieure à Aigulfe, ou bien elle est postérieure à Théodebert, puisque Aigulfe ne parvint pas à l'épiscopat avant 575, et que Théodebert mourut en 548. Il ne peut être ici question de Théodebert II, qui ne monta sur le trône d'Austrasie qu'un an avant la mort d'Aigulfe, et ne fit point de conquête dans le midi des Gaules.

(3) *Vicus Arisitensis apud Ruthenos conterminus provinciæ Narbonensi, Sigiberti primi dono attributus ecclesiæ Mettensi S. Ste-*

disent que, comme plusieurs autres rois d'Austrasie, il confirma la donation faite par Déothaire. Mais on ne trouve aucune trace ni de cette donation, ni de la confirmation qui en aurait été faite par quelques rois. Il se peut encore que Déothaire, en mourant, eût laissé le pays d'*Arsat* à son frère Aigulfe (1) qui, parvenu à l'évêché de Metz, en fit don à son église. Il y aurait alors à Arisitum un évêque entre Déothaire et son neveu Mondéric; peut-être Aigulfe lui-même qui, après avoir succédé à son frère à Arisitum, fut transféré à Metz et mit son neveu à sa place. Enfin, on peut reculer la mort de Déothaire jusqu'après l'élévation de son frère au siége de Metz (2); alors il aurait eu pour successeur immédiat son neveu Mondéric.

Un des frères de Déothaire fut S. Firmin, évêque d'Uzès, vers 537 (3).

III. S. Mondéric, *vers* 575 (4). — Mondéric était neveu

phani.... Acta Sanctorum, Vita S. Sigiberti. Cette donation est encore fort douteuse, car Sigebert Ier mourut en 575. *Quam donationem suâ præceptione confirmarunt Clotarius II, Dagobertus, ac deinde S. Sigibertus*. Acta Sanctorum, loc. cit. D. Vaissette, tom. 5.

(1) L'opinion du P. Le Cointe est que le pays d'Arsat advint par droit d'hérédité à Déothaire et à ses autres frères Ansbert, Aigulfe, etc. *Ann. eccl.*

(2) Le P. Le Cointe la place en 569, c'est-à-dire au moins six ans avant l'avénement d'Aigulfe au siége de Metz; mais comme nous n'avons là-dessus aucun document certain, on ne peut regarder cette date que comme fort douteuse. Il paraît que Déothaire mourut à Arisitum; c'est du moins ce que nous apprend la chronique des évêques de Metz. *Deotharius fundavit episcopatum Arisidii, cujus consecratus est præsul, ubi vitam absolvit.*

(3) Outre Aigulfe, évêque de Metz, et S. Firmin, évêque d'Uzès, Déothaire eut encore pour frères le sénateur Ansbert, Gamandus, grand-père de S. Goeric, évêque de Metz, et de S. Ségolène, et Ragenfrid, père de Mummole, qui chassa les Lombards des Gaules; et deux sœurs, Goda et Marie.

(4) *Post domnum Deotharium, nepos ipsius domnus Mandericus est ordinatus episcopus per ordinationem episcopi Mettensis.* Genealogia Pippini regis. Gall. christ. Acta Sanct.

de Déothaire, d'Aigulfe et de saint Firmin. Il était fils d'Ansbert, sénateur, fils aîné de Tonnance-Ferréol, et qui, s'il faut en croire les généalogistes dont nous avons déjà parlé, épousa Blithilde, fille de Clotaire I. Mondéric était par conséquent petit-fils de Clotaire par sa mère, et arrière-petit-fils de Clovis par son père.

Si, comme il paraît assez probable, Mondéric fut fait évêque par Aigulfe, on ne peut faire commencer son épiscopat avant 575, date qui peut très-bien s'accorder avec le récit de saint Grégoire de Tours.

Mondéric était à Langres lorsque l'évêque de ce diocèse, Tétricus, étant fort vieux et ayant eu une maladie pendant laquelle il avait passé pour mort, le peuple le demanda pour son successeur. Mondéric fut ordonné prêtre et promu à l'épiscopat, avec la permission du roi, mais à la condition qu'il ne succéderait à Tétricus qu'après sa mort, et que, jusque-là, il resterait à Tonnerre en qualité d'archiprêtre. Mondéric se retira dans le bourg qui venait de lui être assigné pour résidence, et bientôt éclata une guerre entre Sigebert, roi d'Austrasie, et son frère Gontran, roi de Bourgogne. Accusé d'avoir favorisé le roi d'Austrasie, Mondéric encourut la disgrâce de Gontran; il fut arraché de sa demeure, envoyé en exil et étroitement enfermé dans une tour sur les bords du Rhône. Il y souffrit toutes les douleurs d'une dure captivité pendant près de deux ans, jusqu'à ce qu'il obtînt, par le moyen de Nicétius, évêque de Lyon, la permission de se retirer dans cette ville. Mondéric avait espéré retourner dans le lieu d'où il avait été enlevé; mais le roi, toujours irrité contre lui, ne se laissa pas fléchir, et Mondéric s'enfuit alors et passa auprès du roi d'Austrasie, qui lui donna l'évêché d'*Arisitum* (1).

(1) *Mundericus à rege indultus ac tonsuratus episcopus ordinatur, sub eâ quidem specie ut dùm beatus Tetricus viveret, hic Ternodorense Castrum ut archipresbiter regeret, migrante verò decessore,*

Saint Tétricus, évêque de Langres, mourut, en 572. Comme saint Grégoire de Tours ne dit pas quel temps s'écoula entre la fuite de Mondéric, qui eut lieu peu de temps après la mort de Tétricus, et le commencement de son épiscopat à *Arisitum*, rien n'oblige à supposer qu'il en soit immédiatement devenu évêque, et on peut reculer son épiscopat jusqu'après l'élévation de son oncle au siége de Metz (1).

Mondéric eut à répondre aux réclamations de saint Dalmace, évêque de Rodez, qui prétendait toujours que l'évêché d'*Arisitum* devait faire partie de son diocèse (2). Nous ne voyons pas que ces réclamations aient obtenu aucun résultat.

Depuis l'élévation de Mondéric au siége d'*Arisitum*, nous n'avons plus aucun détail sur sa vie (3). Nous savons

iste succederet. Sed cùm in castro Ternodorense habitaret iram regis incurrit; accusabatur enim quod Sigiberto adversùs fratrem suum Guntrelannum venienti alimenta et munera præbuisset; quapropter extractus à castro in exilium, super ripam Rodani in turre arcta atque detecta retruditur in quâ per duos ferè annos cum grandi cruciatu commoratur. Obtinente verò beato Nicetio episcopo, Lugdunum regreditur, habitavitque cum eo per duos menses. Sed cùm obtinere non posset à rege ut in locum undè dejectus fuerat restitueretur, nocte per fugam lapsus ad Sigibertum regem transiit, et apud Arisitensem vicum episcopus instituitur. Greg. Tur., hist. franc., lib. 5, c. 5.

(1) Il faut remarquer que, d'après S. Grégoire de Tours, il fut élevé à l'épiscopat par le roi Sigebert. Ce prince mourut en 575. Il faut donc adopter cette date pour l'élévation d'Aigulfe au siége de Metz, qui n'aurait été ainsi promu à l'épiscopat que peu de mois avant son neveu Mondéric.

(2) *Greg. Tur.*, l. 5, c. 5. Nous avons déjà cité, en commençant, ce passage.

(3) Il paraît qu'il avait été marié et qu'il eut un fils, d'après ce que Grégoire de Tours nous raconte des événemens qui se passèrent dans le diocèse de Langres après le départ de Mondéric: *Abeunte Munderico, Silvester eligitur, instigante Petro, diacono, Gregorii Turonensis fratre, qui, jam epilecticus, hoc morbo cor-*

seulement qu'il fut honoré comme saint, et les Bollandistes font mention de lui, quoique son nom ne se trouve pas dans les Martyrologes (1). Son tombeau fut en vénération parmi le peuple, et on dit que de nombreux miracles attestèrent la sainteté de sa vie. C'est ce que nous apprennent les vers suivans, d'un vieux poème latin sur l'origine des Carlovingiens :

« Tu quoque fraternos, Moderice, imitaris honores,
» Juris apostolici culmen sublimiter ornans,
» Harisidio confessor abis, ibidemque quiescis,
» Multaque pro meritis Christi miracula virtus
» Est operata tuis; servantur et hactenùs ista (2). »

Ces vers nous apprennent encore qu'il fut enterré à *Arisitum* (3).

Saint Mondéric eut pour frères saint Ferréol, évêque d'Uzès et martyr vers 553, et Arnold, l'un des ancêtres de Charles-Martel; sa sœur, sainte Tharsicie, vécut dans la retraite et la virginité; s'il faut en croire sa légende, elle passa sa vie dans une grotte près de Rodelle, en Rouergue (4).

reptus asperiùs, moritur. Ejus mortis maleficiis procuratæ accusatur à defuncti filio Petrus diaconus, qui se de tanto facinore purgavit, quo non obstante à Munderici filio meditate trucidatus est. Liv. 5, chap. 5.

(1) *Mundericus in Arisidio episcopus est ordinatus, ibique confessor Christi quiescit in pace, ubi Deus pro ejus meritis multa miracula operatur* (Acta sanct., Vita S. Tarciciæ, virg.). *Sancti hujus Munderici natalem nondùm reperimus in Martyrologiis.* Ibid.

(2) *De origine gentis Carolinæ carmen antiquissimum.* Ce chant fut publié d'abord par le P. Thomas d'Aquin, de St-Joseph, en 1444; puis par Jean du Bouchet, dans ses *Preuves de la veritable origine de la maison de France*, en 1646; et par Jean-Jacques Chiffletius, en 1647. On le trouve dans la collection des historiens français de D. Bouquet.

(3) Cela est aussi avancé par les Bollandistes. *Acta sanct., l. c.*

(4) Les Bollandistes donnent la vie de sainte Tharsicie au 15 janvier.

IV. Emmon, *vers* 625 ou 630. — Cet évêque ne nous est connu que par sa souscription au Concile de Reims, tenu sous l'évêque Sonnatius (1). Il est difficile de préciser la date de ce Concile ; elle doit se trouver entre les années 625 et 630 (2) Il a souscrit : *Emmo, episcopus Aresetensis* (3). Ce fait prouve que l'évêché d'*Arisitum* existait au commencement du septième siècle, et détruit une opinion de Dom Ruinart, dont je parlerai un peu plus loin, et qui le ferait finir à la fin du sixième siècle.

V. Mummole, *vers* 660 ou 670. — On ne trouve nulle part Mummole avec la désignation d'évêque d'*Arisitum* ; mais dans la vie de saint Amand de Maëstrict, il est question d'un Mummole, évêque d'*Ozindisis* ou *Oziendis*, qui voulut s'opposer à la fondation du monastère de Nant, et qui essaya de faire périr saint Amand, à qui le roi Childéric II avait accordé le territoire de Nant pour sa fondation (4). La *Gallia christiana* et d'autres auteurs ont cru que *Ozindisis* était *Uzès*. C'est une erreur : la ressemblance du nom a pu seule leur faire adopter cette opinion ; mais *Ozindisis* ou *Oziendis* ressemble autant à *Arisidiensis* ou *Arisitensis* qu'à *Ucetica* ou *Uceticensis*. On dit qu'il existait à la même époque un Mummole désigné sous le nom de *Ucetice Princeps* (5) et l'on traduit *Princeps* par

(1) *Ad annum* 625, *Emmo, Aresetensis episcopus, adfuit synodo Remensi, sub Sonnatio archiepiscopo, Flodoardo teste.* Gallia chr. — *Ex Munderici successoribus fuit Emmo Aresetensis, qui concilio Remensi sub Sonnatio episcopo interfuit, circiter annum* 630. Acta sanct., vita S. Tarciciæ. Voyez aussi le missel intitulé : *Ruthena christiana.*

(2) Les écrivains ecclésiastiques varient entre ces deux dates.

(3) Flodoard, *Hist. eccles. Rems.* — *Ruthena christ.* — Hardouin, Conc.

(4) *Acta sanctorum, vita S. Amandi.* 6 février.

(5) Ce Mummole désigné sous le nom de *Uceticæ princeps*, eut de grandes contestations avec S. Aygulfe, abbé et martyr. On a cru à tort que c'était le même qui dressa des embuches à saint Amans de Maestricht, à qui Childéric II avait donné Nant pour y fonder un monastère. *Gallia christ.* — D. Vayssette, *Hist du Lang.*

évêque : il est vrai que *princeps* se prend quelquefois pour évêque, mais non pas toujours. Ce titre indique le chef de la ville ; il pouvait être donné aux comtes. Et puis quand même on prouverait qu'il y avait alors un évêque d'Uzès du nom de Mummole, on n'aurait pas prouvé que ce fut celui qui voulut s'opposer à la fondation de Nant, et cela n'empêcherait pas qu'il n'y eût à *Arisitum* un évêque du même nom.

Or, on ne peut douter que Mummole qui voulut s'opposer à la fondation de ce monastère, ne fut évêque d'Arsat. Ce Mummole était sûrement l'évêque du diocèse où se trouvait Nant. Reste à savoir si Nant a pu être du diocèse d'Uzès. Quand et comment en aurait-il été démembré pour être réuni à celui de Rodez ? Nant a appartenu au diocèse de Rodez jusqu'à l'érection de l'évêché de Vabres ; avant cette époque, il a pu appartenir seulement à l'évêché d'Arsat tant qu'il a existé. Nous ne trouvons point le nom de Mummole parmi les évêques de Rodez ; il paraît d'ailleurs que vers 670 ce siége était occupé par Arédius (1). C'est donc parmi les évêques d'Arisitum qu'il faut le placer.

Je pense que c'est sur ces motifs que s'est appuyé M. de Gaujal pour placer cet évêque au nombre des successeurs de Déothaire (2).

IV.

Il est impossible de rien dire sur la fin de l'évêché d'Arsat. Après Mummole, il n'en est plus question ; et dès la fin du septième siècle, il semble ne plus exister. Il disparaît au milieu des bouleversemens et des sanglantes catastrophes dont est remplie l'histoire des derniers successeurs de Clovis. Peut-être dut-il sa destruction aux invasions des Sarrasins : il faudrait alors la reculer jusque vers le milieu

(1) *Ruthena christ.* — *Gallia christ.*
(2) *Essais hist. sur le Rouergue*, t. 1.

du huitième siècle. Les monumens nous manquent pour émettre une opinion à ce sujet (1).

Je dois seulement, avant de terminer, dire un mot sur la manière dont aurait pris fin l'évêché d'Arsat, suivant dom Ruinart.

S. Grégoire de Tours rapporte que Théodore, évêque de Rodez, étant mort, Innocent, comte de Gévaudan, fut élu à sa place, et attaqua aussitôt l'évêque de Cahors pour lui faire rendre des paroisses qu'il prétendait lui appartenir (2). Quelques années après, Sulpice, évêque de Bourges, assembla à Arverne ses comprovinciaux pour terminer ce différend, et les paroisses en litige furent adjugées à l'évêque de Rodez (3). Dom Ruinart a cru, après Valérius, qu'il s'agissait ici des paroisses formant l'évêché d'Arsat, les mêmes que S. Dalmace réclamait auprès de S. Mondéric (4); mais Théodore mourut en 585 (5), tout au plus dix ans après l'époque où S. Dalmace faisait ces réclamations (6). Comment, dans ces dix ans, l'évêché d'Arsat était-il passé entre les mains de l'évêque de Cahors? Comment peut-on supposer que ces deux diocèses si éloignés l'un de l'autre eussent été réunis? Il est bien évident qu'il s'agissait de deux contestations différentes, l'une avec l'évêque d'*Arisitum*, S. Dalmace ne voulant pas reconnaître cet évêché; l'autre avec l'évêque de Cahors, pour des limites qui n'étaient pas bien fixées. D'ailleurs, les faits parlent d'eux-mêmes. Vers 625, nous trouvons un

(1) M. de Gaujal place la dernière année de cet évêché en 675. *Mém. sur les antiq. du Languedoc.*

(2) *Greg. Tur.*, *Hist. ecclés. fr.*, t. 6, chap. 28.

(3) *Greg. Tur.*, *loco citato.*

(4) *Parochiæ de quibus lis movebatur, illæ erant, ut suspicatur Valegius, quæ Arisitensi episcopatui attributæ erant.* Dom Ruinart, notes sur Grégoire de Tours.

(5) *Gallia christ.* — *Ruthena christ.*

(6) Il réclamait sous l'épiscopat de Mondéric, qui ne put commencer avant 575.

évêque d'*Arisitum* souscrivant à un concile ; et le cinquième concile d'Arverne, dans lequel fut terminée la contestation d'Innocent et d'Ursicin, et où furent adjugées à l'évêque de Rodez les paroisses en litige, ne peut être porté plus loin que l'année 588 (1).

Ce n'est donc pas là qu'on peut trouver la fin de l'évêché d'Arsat, et il faut nécessairement rejeter cette opinion d'un critique ordinairement si judicieux et si habile (2).

VICTOR DE BONALD.

(1) Le P. Hardouin le place en 585. — Le P. Labbe en 588. L'*Art de vérifier les dates* en 587.

(2) On pourrait être étonné que je n'aie point cité dans le cours de cette notice les deux Dissertations publiées sur l'évêché d'*Arsat*, l'une par le P. Thomas d'Aquin, de St-Joseph, l'autre par M. de Mandajors. Il ne m'a pas été possible de les consulter.

NOTICE

SUR LES MOLLUSQUES BIVALVES FLUVIATILES OBSERVÉS JUSQU'A CE JOUR AUX ENVIRONS DE RODEZ.

Les environs de Rodez offrent plusieurs espèces intéressantes de MOLLUSQUES FLUVIATILES. Nous nous proposons de faire connaître dans cette Notice celles de ces espèces qui appartiennent aux genres ANODONTA, UNIO et CYCLAS.

Genre ANODONTA. Brug.

1. ANODONTA ANATINA. Drap.

Drap., page 138, pl. 12, fig. 2.
Lamk., animaux sans vertèbres, 2e édit., t. VI, p. 564.

Cette espèce est commune dans le ruisseau de Lauterne.

2. ANODONTA CYGNEA. Drap.

Drap., page 134.
Lamk., loc. cit. t. VI, p. 565.

Nous croyons reconnaître cette espèce dans des *Anodontes* qui se trouvent dans l'Aveyron. Ils diffèrent de celles du ruisseau de Lauterne par une forme plus allongée et par plusieurs caractères que Draparnaud attribue plus particulièrement à l'*anodonta cygnea*. Les plus grands individus de cette espèce n'atteignent pas, dans l'Aveyron, quatre pouces de longueur.

Genre UNIO. Brug.

3. UNIO ELONGATA. Lamk.

Lamk., loc. cit. t. IV, p. 531.
Drap., pl. 11, fig. 5.
Mich., Compl. de Drap., p. 113, pl. 16, fig. 39.

Espèce excessivement commune dans les ruisseaux de la partie de l'arrondissement de Rodez connue sous le nom

de *Ségala*, et particulièrement dans le ruisseau d'Arvieu. La fig. 29, pl. 14, de M. Michaud, représente parfaitement cette espèce. La figure 5, pl. 11, de Draparnaud, représente la même espèce, mais plus jeune.

4. Unio brunnea. Nobis.

> *Testa transversim oblonga, sublevi, brunnea, natibus depressis, decorticatis; dente cardinali parvulo sulcato, laterali subnullo; margine superiore vix arcuato, inferiore vix sinuato.*

Cette espèce, qui habite dans les eaux du Viaur, et dont nous devons la connaissance à M. Adolphe de Barrau, qui l'y a découverte, diffère de l'*Unio elongata* par ses valves moins bombées, moins épaisses et luisantes, par sa couleur brun-foncé, par son bord supérieur moins arqué, par son bord inférieur non sinué, par sa forme en un mot plus lancéolée.

5. Unio barraudii. Nobis.

Encycl. méth., pl. 248, fig. 2.

L'Aveyron est habité par une espèce d'*Unio* qui a quelques rapports avec l'*Unio margaritifera*, de Draparnaud; mais les jeunes individus ont aussi quelque chose du *facies* de l'*Unio littoralis*, et Lamark a même rapporté à cette dernière espèce la fig. 2, pl. 248 de l'Encyclopédie méthodique. Cette figure nous paraît fort bien représenter l'espèce qui nous occupe, quoiqu'il s'en rencontre des individus plus allongés. Cette figure diffère beaucoup de l'*Unio littoralis* subquatrata, suivant Lamark, arrondie à son bord inférieur, suivant la figure qu'en donne Draparnaud. Notre espèce est au contraire sinuée d'une manière assez prononcée à son bord inférieur; elle est beaucoup plus grande que l'*Unio littoralis* et pourrait se comparer à l'*Unio margaritifera* de Draparnaud, plutôt qu'à aucune autre de nos espèces françaises. Nous lui donnons pour caractères :

> *Testa atra, rugosa, crassa, subreniformi, posticè attenuata, recurva, anticè rotundata, margine superiore coarctato, inferiore sinuato; dente cardinali crassâ sulcatâ, laterali vix elevatâ, variabili.*

Nous dédions cette espèce, qui ne nous paraît pas avoir été nommée, à notre ami M. Adolphe de Barrau, naturaliste instruit, explorateur infatigable de notre département, et l'un des naturalistes de la commission scientifique de l'Algérie.

6. Unio littoralis. Drap.

Drap., p. 153, pl. 10, fig.
Lamk., loc. cit. t. iv, p. 538.

Habite dans Lauterne et dans l'Aveyron.

7. Unio pictorum. Drap.

Drap., p. 131, pl. 11, fig. 1, 2 et 4.
Lamk., loc. cit. t. vi, p. 541.

Dans Lauterne et dans l'Aveyron; on y rencontre les deux variétés figurées; la première, pl. 11, fig. 1 et 2, et la seconde, fig. 4 de Draparnaud.

8. Unio requienii. Mich.

Mich., loc. cit. p. 106, pl. 16, fig. 24.

J'ai long-temps hésité pour savoir à laquelle des deux espèces l'*Unio pictorum* et l'*Unio requienii* se rapporterait une coquille qui se trouve dans Lauterne et dans l'Aveyron, et qui me semble tenir le milieu entre les deux espèces. Le plus grand nombre des caractères me paraissent cependant la rapprocher de l'*Unio requienii.*

Genre CYCLAS. Brug.

9. Cyclas calyculata. Drap.

Drap., p. 130, pl. 10, fig. 13 et 14.
Lamk., loc. cit. t. vi, p. 269.

Commune dans l'étang de Carcenac-la-Grand-Ville.

10. Cyclas fontinalis. Drap.

Drap., p. 130, pl. 10, fig. 9, 10, 11 et 12.
Lamk., loc. cit. t. vi, p. 270.

Habite dans les petites fontaines et dans les fossés aux environs de Rodez; elle varie pour la taille et pour la couleur. On en trouve depuis la grosseur d'une graine de colza jusqu'à celle d'une lentille; blanchâtres, noires, et noires avec une bande blanche au bord inférieur.

Jules BONHOMME.

ARTICLE STATISTIQUE
SUR LE CANTON DE SAINT-SERNIN.

I.

Saint-Sernin est une petite ville ou un gros bourg d'environ dix-huit cents âmes de population. Placée à l'extrêmité méridionale du département de l'Aveyron, cette petite ville forme le chef-lieu du canton le plus considérable du département, sous le rapport de l'étendue territoriale, de la population et du chiffre de ses contributions. Il a une superficie de plus de 30,000 hectares ; le dernier recensement administratif, fait en 1836, lui assigne une population de 14,839 âmes. Il paie annuellement à l'Etat la somme moyenne de 120,000 fr. de contributions, et lui fournit quarante jeunes soldats. Malgré l'extrême élévation de ces charges, il n'en est pas moins le plus mal percé de routes : de là vient que la partie méridionale de ce canton a souvent réclamé son adjonction au département du Tarn, avec lequel elle se trouve en relations forcées de commerce et d'industrie, n'ayant point de communication viable avec le centre de l'Aveyron.

Saint-Sernin est bâti en amphithéâtre sur une petite colline dont le pied est baigné par la rivière du Rance, affluent du Tarn. Il est situé au milieu de montagnes hautes, escarpées et presque stériles ; ses rues sont larges mais raides ; ses maisons n'offrent rien de remarquable dans leurs constructions ; vues à une certaine distance, elles paraissent étagées et amoncelées les unes sur les autres. On y en remarque deux qui sont entièrement construites en moëllons, et parsemées de moulures blasonnées ou de ces figures grimaçantes qu'on aperçoit sur le mur de nos édifices gothiques. C'est dans l'une de ces maisons que naquit le président Delaroche-Flavin, l'une de nos illustrations locales.

Nous ne parlerons pas de la fondation de cette petite ville ; qu'elle se perde dans la nuit des temps, suivant une expression vulgaire, ou qu'elle ne remonte qu'à quelques siècles, c'est la chose du monde la plus indifférente, du moment qu'aucun souvenir important ne se rattache à cette localité, et qu'aucun fait historique ne nous en révèle l'existence dans les temps passés. D'ailleurs, que sont les généalogies les mieux établies et les plus fastueuses auprès de ces deux vers si froidement épigrammatiques de Juvénal :

« Majorum primus quisquis fuit ille tuorum
» Aut pastor fuit aut illud quod dicere nolo. »

Toutefois, M. Monteil, notre historien, rapporte avec la tradition que la ville était au moyen-âge dominée par un château-fort dont il ne reste point de vestiges, mais dont on montre encore l'emplacement. Un seigneur capricieux et cruel n'épargnait point les vexations de toute espèce envers les pauvres manans ; mais ceux-ci se fatiguèrent, un beau jour, de cette oppression insupportable, et dans leur colère ils mirent le feu au château, où le seigneur manqua d'être brûlé vif.

L'histoire du canton de Saint-Sernin serait bien difficile à faire. Les différentes mairies qui le composent ne possèdent dans leurs archives aucun document important capable de diriger des investigations historiques. Au quatorzième siècle, ce pays a été le théâtre de guerres contre les Anglais. Un siècle plus tard, il a été tourmenté et ravagé par les Huguenots, tour-à-tour vainqueurs et vaincus. Dans ces temps malheureux de guerres d'extermination, nos bourgs étaient impitoyablement rasés ou livrés aux flammes. C'est ainsi qu'ont été détruites les archives de nos municipalités. Néanmoins, malgré la perte de nos titres historiques et l'altération des âges, les traditions de plusieurs peuples se devinent parmi nous, et à l'aide de ces indices un observateur attentif peut remonter le cours des siècles et arriver jusqu'aux premiers jours de

notre société. Constamment subjuguées par des influences étrangères, nos populations n'ont montré à aucune époque l'originalité de leurs races; mais les différens peuples qui ont visité notre pays y ont successivement déposé leur empreinte; tous y ont laissé une trace plus ou moins vive de leur langue, de leur religion et de leur génie particulier. Ces traces ne s'effaceront jamais complètement. On trouve la preuve irrécusable du passage des Maures, des Romains, des Wisigoths et des Francs, dans la dénomination étymologique des localités et des individus, dans la constitution physique des habitans et dans leur caractère propre.

« Si l'on observe, dit M. Lamarque, ancien préfet du » Tarn, la stature des habitans de la plaine, moins grands » et moins blonds que les habitans des montagnes, mais » moins petits et moins bruns que les Espagnols; si l'on » étudie leur caractère et leur langage, l'on reconnaîtra » évidemment qu'ils doivent descendre des Romains. » Cette observation judicieuse s'applique parfaitement aux habitans du canton de Saint-Sernin qui avoisinent le département du Tarn.

Nulle part, dans le département, vous ne trouverez moins d'unité dans le langage : chaque village, chaque hameau de la partie méridionale du canton de Saint-Sernin adjacente au département du Tarn, a son langage qui lui est propre et qui diffère sensiblement de celui du village et du hameau voisins. Quelquefois, vous rencontrerez deux villages séparés par plusieurs lieues, usant d'un idiome commun exactement identique, tandis qu'entre ces deux villages d'autres populations emploieront un ton, un accent, un langage différant essentiellement. On ne peut expliquer ces singularités qu'en supposant que différentes castes de peuples anciens se sont partagé les lieux qui leur convenaient le mieux, et qu'ils ont laissé occuper les lieux intermédiaires par d'autres peuplades.

Les habitans du canton de Saint-Sernin paraissent être d'origine diverse et semblent issus de deux castes bien dis-

ciennes. La partie septentrionale rappelle les traditions et le langage rude des Arvernes ; la partie méridionale, séparée par la grande route d'Albi à Millau, ou mieux peut-être par le Rance, semble appartenir à l'Albigeois par son langage et ses usages. Sur la rive gauche du Rance, le patois présente une analogie frappante avec l'idiome en usage sur toute la rive gauche du Tarn, depuis l'embouchure du Rance jusqu'à celle du Tarn, en d'autres termes, depuis Saint-Sernin jusqu'à Montauban ou Castel-Sarrazin. Ici les *a* remplacent les *o*, qu'on emploie dans la partie nord du canton comme dans tout le département, Villefranche excepté, et le patois, sans être ni aussi doux, ni aussi harmonieux que l'idiome du Bas-Languedoc, y est moins rude que celui du Rouergue.

La formation des sociétés et leur développement progressif dans la France méridionale, se décèlent plus que l'on ne saurait le croire dans le langage. A défaut de monumens historiques écrits, le langage doit être pour nous le fanal le plus sûr pour arriver à l'origine d'une race. Ce précieux flambeau qui nous reste encore n'existera plus sans doute dans quelques siècles ; déjà sa lumière vacille et s'altère. Il nous a fallu subir la domination des peuples du nord ; ainsi la langue d'*oc*, si expressive et si poétique, est-elle destinée à s'effacer sous la langue d'*oil* (la langue française).

La similitude du langage des habitans de la partie sud du canton et des habitans du Tarn, leurs relations réciproques et fréquentes, l'absence de rapports commerciaux avec le reste du canton, tous ces faits ne démontreraient-ils point la ligne de démarcation de la province de Guienne ou celle plus ancienne du royaume d'Aquitaine ? Il paraîtrait, en effet, que le Rance était la ligne divisoire de la Guienne et du Rouergue, de sorte que Saint-Sernin, situé sur la rive droite de cette rivière, eût fait partie de cette dernière province, tandis que Pousthomy, situé sur la rive gauche à une très-courte distance de Saint-Sernin, aurait appartenu à la Guienne. Telle est encore à cet

égard la puissance de la tradition, qu'un dicton populaire fort répandu parmi nous qualifie d'Anglais les habitans de Pousthomy, parce que leur village se trouvait placé à l'extrême limite de la Guienne, et qu'il a dû être par conséquent soumis à la domination anglaise pendant plusieurs siècles. Les mauvais plaisans donnent à ce dicton, à cette qualification traditionnelle, une autre interprétation qui ne serait pas à l'avantage des habitans de Pousthomy : ils prétendent que ces derniers, seuls entre tous leurs voisins, alors que de toutes parts tombait la puissance anglaise en France, voulurent rester fidèles aux Anglais, et que ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'ils se rendirent aux armes victorieuses de Charles VII. Sans doute résister ainsi n'était point faire preuve de nationalité ; mais qu'était-ce, je vous prie, que la nationalité dans ces temps de guerre et d'anarchie, où les hommes naissaient pour trembler devant le farouche maître du sol, se disant comte ou baron par la grâce de Dieu, au grand préjudice du roi, son suzerain ; devant ces seigneurs demi-barbares, qui ne rendaient à nos rois qu'un vain hommage, et auxquels le souverain n'aurait pas même osé reprocher leurs exactions envers le pauvre peuple !

L'instinct national ne s'est éveillé parmi nous en France que sous le règne de Louis XI, qui le premier commença à châtier l'insolence des seigneurs ses vassaux. Notre organisation politique ne date véritablement que de ce roi cruel, mais habile, auquel la France est redevable d'heureuses innovations.

D'autres ont cru découvrir dans l'étymologie même du nom Pousthomy (*post omnes*), une preuve irréfragable de la résistance opiniâtre de cette localité à la domination française ; mais dans cette hypothèse le nom de Pousthomy aurait été créé par cet acte de résistance, tandis qu'il est hors de doute que le nom primait le fait. Pourquoi n'en attribuerions-nous pas l'origine et la dénomination à ce sage général romain Posthume, qui, après avoir été long-

temps préfet des Gaules, devint empereur romain en l'année 260 de notre ère ?

Saint-Sernin est environné d'un certain nombre de villages ou bourgs qui tous ont joué un rôle important dans le moyen-âge. M. de Gaujal, le docte et judicieux historien du Rouergue, en a parlé fort peu, sans doute faute de documens historiques. Ces principaux bourgs sont : Roquecesière, Combret, Pousthomy, dont on vient de parler, Montfranc, Balaguier, Plaisance, Coupiac, Saint-Izaire, qui se trouvent tous mentionnés dans l'Histoire de M. de Gaujal.

Roquecesière est de tous les villages du canton le plus célèbre sous le rapport des souvenirs historiques. L'étymologie de son nom (*rupes Cæsarea*) nous rappelle en effet le fameux conquérant des Gaules, Jules César, qui, dit-on, y séjourna et y établit un poste militaire important, pour s'assurer la domination exclusive des peuplades du voisinage. Sa position topographique sur un plateau élevé qui commande tous les lieux environnans, dut attirer l'attention de ce grand capitaine. Quelques restes de retranchemens à l'ouest du village, des galeries souterraines creusées dans le roc, tout y accuse le séjour des troupes romaines. En 1350, la châtellenie de Roquecesière était, suivant M. de Gaujal (tome I, page 383, et *Passini*), le chef-lieu d'un des seize baillages royaux du Rouergue. En 1369, Duguesclin et le comte de Vendôme expulsèrent les Anglais du château de Roquecesière qui, à cette occasion, fut réuni à la couronne. Aujourd'hui ce n'est plus qu'un misérable bourg sans importance.

Combret, qui était presque inexpugnable grâce à sa position avantageuse, à son château-fort, à ses tours fortifiées et à ses remparts qui subsistent encore, est célèbre par les guerres que les seigneurs s'y livraient entre eux, et par celles de la Ligue. C'est de tous les villages du canton celui qui offre les plus belles fortifications. On montre encore dans l'intérieur du village le pilori où le seigneur, haut justicier, faisait attacher ses vassaux délin-

quants. Ce bourg appartenait à la maison d'Arpajon. C'est à Combret que vivaient les aïeux du célèbre publiciste de nos jours, le comte de Saint-Roman.

Pousthomy montre encore quelques vestiges de fortifications ; mais son château, qui fut rasé par les Calvinistes, n'a pas été reconstruit. Placé à l'extrême frontière de la Guienne, ce bourg a joué un rôle important dans les guerres du quatorzième siècle et plus tard au temps de la Ligue. On rapporte qu'il a été incendié ou rasé deux ou trois fois. Malheureusement, ce bourg ayant été emporté d'assaut en 1587 par les Calvinistes, après avoir essuyé quatre-vingts coups de canon, les archives furent brûlées et entièrement perdues. Nous donnons à la fin de cet article l'extrait de trois pièces originales qui se réfèrent à cette localité.

Le château de Balaguier, dont une partie subsiste encore, a servi de refuge aux Sarrasins qui envahirent la France au septième siècle. C'est de là qu'ils sortaient pour commettre dans le voisinage toutes sortes de déprédations.

Les châteaux de Coupiac et de Saint-Izaire appartiennent à l'époque du moyen-âge. Nous n'avons point de documens historiques sur ces deux bourgs. M. de Gaujal nous apprend, dans plusieurs endroits de son histoire, que le château de Coupiac appartenait au comte de Rodez, et que l'évêque en revendiquait l'hommage.

Outre un grand nombre de châteaux isolés qu'on trouve dans le canton et qui offrent un intérêt très-secondaire, on remarque, dans la commune de Laval-Roquecezière, l'ancien couvent des religieux capucins de Notre-Dame-d'Orient, sur lequel nous avons publié dans ces dernières années un article qui a paru dans plusieurs journaux. Le père Venance a marqué son séjour et son exil dans ce couvent par des productions littéraires et des poésies fugitives d'un goût exquis. Nous nous proposons d'en communiquer quelques-unes à la Société de Rodez ; elles seront d'autant plus appréciées qu'elles sont moins connues.

Le canton de Saint-Sernin offre fort peu de monumens antiques. On cherche vainement dans nos campagnes ces *dolmen* qu'on rencontre dans presque toutes les autres parties du département. Ces intéressans débris du paganisme ne purent point sans doute trouver grâce dans un pays si souvent ensanglanté par les guerres de religion et le fanatisme qui en était le résultat inévitable. Néanmoins, on trouve dans nos champs des bières formées d'un seul bloc de pierre taillée, qui renfermaient des ossemens; mais on n'y a trouvé ni armures, ni monnaie, ni aucun de ces objets qui accompagnaient dans leurs tombeaux les hommes des anciens jours. Chose remarquable ! ces bières de pierre se trouvent le plus souvent dans les bois et les lieux les plus sauvages et les plus isolés.

II. — Nature.

Le sol est de qualités très-diverses : il est montagneux et rocailleux, et en général peu fertile. Le sommet des montagnes est presque partout aride et nu; leurs flancs, encore boisés, ont résisté jusqu'ici à la fureur des défrichemens. On trouve dans l'étendue du canton des sites gracieux, des vallées dont la riche végétation pourrait le disputer aux belles plaines de l'Albigeois. Entre autres communes, je citerai celles de Saint-Izaire, de Plaisance, de Saint-Sernin, de Pousthomy et de Laval-Roquecesière, comme renfermant des vallons magnifiques et parfaitement cultivés. Quelques-uns de ces bassins, malheureusement trop resserrés par de hautes montagnes, offrent dans la saison du printemps des tableaux d'une grande beauté. Sous l'influence d'une température douce et vivifiante dont elle jouit au printemps dans ses vallons, la terre se pare avec orgueil de la plus belle végétation, et, comme pour reposer le cultivateur de ses longues fatigues et de ses rudes travaux, elle étale à ses yeux ravis les productions les plus riches et les plus variées. Ici, vous voyez de vastes champs de lin, dont les fleurs azurées se marient avec les tiges fleuries et jaunes du colza, dont l'utile cul-

ture se propage peu à peu ; plus loin, le sol s'efface sous le vert foncé des prés ou sous le verd doré des fromens ; partout des arbres fruitiers ; tantôt réunis en massifs, tantôt épars dans le vallon, se couvrent de leurs fleurs, et de tous les points de ce riant tableau s'exhale un air doux et voluptueux, imprégné du parfum des fleurs et des fraîches émanations du feuillage.

D'autrefois, sur les hautes collines qui environnent les vallons, la scène change et ne laisse voir que la nature livrée à elle-même. Je veux parler de ces phénomènes météorologiques dont nous sommes souvent les témoins sur nos montagnes méridionales dans les jours d'hiver ou de printemps, lorsqu'un brouillard épais, impénétrable aux rayons du soleil, plane pesamment sur les vallées et vient flotter jusqu'aux pieds de l'observateur placé sur la montagne, comme les vagues de la mer viennent se briser sur la grève. Ici, vous voyez les populations se livrer avec joie aux travaux des champs, grâce à l'action bienfaisante d'un soleil doux et brillant ; mais là, dans les vallées, il vous semble apercevoir l'homme se débattre inutilement contre le brouillard épais qui l'enserre, et chercher un refuge contre ces exhalaisons froides et morbides qui le suffoquent. Ce phénomène, que M. Thiers a observé dans ses excursions méridionales, et qu'il dépeint avec le pinceau de Châteaubriand, n'est nulle part plus beau et plus magnifique que sur la montagne de Mont-franc, auprès de Saint-Sernin.

Le village de Montfranc est situé sur un des plus hauts plateaux du département Découpé sur ses bords par de profondes gorges, élevé de neuf cents mètres au-dessus du niveau de la mer, ce plateau fut choisi, en l'an VII, par M. Méchain, pour l'emplacement d'un signal sur lequel s'appuient les triangles qui ont servi à mesurer l'arc du méridien terrestre. Il offre un des plus beaux points d'optique dont on puisse jouir dans nos contrées méridionales : au midi l'horizon est borné par le versant septentrional des Pyrénées, au pied desquelles la vue peut

plonger ; au nord-est, ce sont les montagnes du Cantal ; au couchant, vous voyez se dérouler sous vos yeux la riche plaine d'Albi, avec ses habitations gracieuses et ses côteaux calcaires, dont les blanches ondulations contrastent avec ce rideau bleuâtre et lointain qui enveloppe notre horizon.

Règne minéral. — La couche végétale du terrain repose sur un tuf crayeux et tendre ou sur un fond argileux. La pierre y est extrêmement commune, et sa présence à la surface ou dans la couche superficielle de la terre, entrave et afflige le cultivateur. Les rocs schisteux, traversés par des filons de quartz, s'y présentent en abondance. Le quartz ne se découvre que rarement dans quelques vallons privilégiés ; il se montre sous différentes couleurs et quelquefois en fragmens cristallisés. On trouve dans plusieurs endroits du canton des carrières de pierres meulières, de pierres de taille, d'ardoises ; ailleurs, on rencontre des pierres granitiques, de la magnésie, et presque partout des pierres très-propres à la construction. Le terrain calcaire ne se découvre nulle part.

A l'exception des minéraux alumifères et du fer sulfuré qui gît çà et là incrusté dans quelques-unes de nos roches, le canton ne renferme pas de richesses minérales importantes. Néanmoins, la couleur noirâtre et ferrugineuse du terrain et quelques laves trouvées sur les flancs des montagnes, feraient croire à la présence du fer et de la houille. D'un autre côté, l'affaissement considérable d'une montagne des environs de Pousthomy, la propriété qu'elle a d'absorber la neige presqu'instantanément, des excavations souterraines qu'on y remarque, et des bouffées d'une fumée épaisse qu'on en a vu jaillir, tous ces phénomènes sembleraient indiquer que ce terrain est travaillé dans ses profondeurs par le feu ou par les eaux.

Eaux minérales. — Le canton de Saint-Sernin possède deux sources d'eaux minérales : l'une se trouve dans la commune de Coupiac, et l'autre dans celle de Pousthomy.

Ces deux sources semblent avoir des propriétés analogues. Les eaux en sont froides et légèrement acidulées. Leurs vertus médicinales sont presque nulles. L'analyse chimique à laquelle on a soumis à Montpellier celles de la commune de Pousthomy, a démontré qu'elles n'étaient remarquables que par leur grande pureté.

Règne végétal. — Les productions du règne végétal y sont nombreuses et variées. Les montagnes sont en général peu fertiles; mais toutes les cultures prospèrent dans les vallées. Les arbres de différentes essences qui croissent en France, la vigne, les plantes oléagineuses, les prairies naturelles et artificielles, les céréales et les légumes de toute espèce y réussissent très-bien. Nos montagnes sont couvertes les unes de chênes, de genevriers, de genêts, les autres de bruyères, de gramens épais et menus qui, dans la belle saison, servent de nourriture à nos troupeaux.

Il n'existe peut-être pas dans le département de contrée aussi favorisée que la nôtre sous le rapport des productions végétales. On y trouve une foule de plantes médicinales, aromatiques ou vénéneuses, dont la nomenclature, quelque utile qu'elle pût être pour la confection de l'herbier départemental, serait trop longue pour trouver place dans cet article.

III. — Moeurs et Caractères.

Fortement attaché à ses habitudes, conduit par des usages, prévenu contre les innovations, l'habitant du canton de Saint-Sernin aime son pays avec passion et languit quand il en est éloigné. Le clocher de son village est son Louvre, le lieu qui l'a vu naître son Eden. Loin de ces objets chéris, son imagination s'épuise à les embellir; son rêve perpétuel, son unique désir et son ambition, c'est de retrouver la terre natale. Cette disposition d'esprit se montre surtout chez les jeunes soldats du pays qu'on rencontre au loin dans nos villes de France. Rien ne vous touche et ne vous intéresse comme la conversation du jeune

conscrit quand il parle des lieux qui l'ont vu naître : ses entretiens empreints d'une gaîté calme et d'une teinte mélancolique produite par la nostalgie, cette cruelle et indéfinissable maladie mentale, vous causent je ne sais quel charme qui va jusqu'à l'âme. Les sentimens de famille se développent chez lui en raison de la distance qui le sépare de sa chaumière. Ces sentimens, au contraire, restent assoupis ou s'altèrent chez l'individu qui n'a jamais quitté son pays ou qui y est entré après une absence de quelques années. On dirait que les travaux pénibles et continus auxquels se livre l'habitant du canton de Saint-Sernin, que la nourriture grossière et frugale qui constitue son alimentation, en altérant sa constitution physique et son tempérament, portent la plus grave atteinte aux sentimens du cœur et éveillent les mauvaises passions.

Nos paysans, bien que naturellement bons, se laissent facilement emporter par leurs passions et deviennent haineux et vindicatifs. Ils se livrent volontiers à l'ivrognerie, leur passion dominante, cette lèpre d'un pays civilisé. Ils aiment les procès et ne se sentent disposés à les terminer que par la perspective des frais considérables qui en sont la triste mais utile conséquence; ils sont à cet égard d'une obstination bien difficile à vaincre. Cette humeur processive offre chez eux un contraste bizarre d'avarice et de prodigalité : ils auront un vif regret à une pièce de 2 fr. dont ils paieront le conseil d'un avocat, tandis qu'ils croiraient acheter ce conseil à fort bon marché en dépensant 10 fr. à l'auberge en compagnie de ce même avocat qu'ils s'estimeraient heureux de régaler.

L'habitant du canton de Saint-Sernin est esclave des anciens usages, des vieilles habitudes, ce qui le rend réfractaire aux méthodes perfectionnées de culture, dont l'adoption lui procurerait pourtant un bien-être sensible, et lui ferait supporter avec moins de lamentations les contributions qui l'accablent. Il est d'ailleurs excellent cultivateur, et il ne recule point devant les travaux les plus pénibles. Il a de l'activité, une intelligence remarquable,

un jugement sûr; il aurait l'aptitude convenable pour réussir dans les arts et l'industrie, si ses habitudes étaient moins casanières. Ses relations étant très-bornées et ses goûts sédentaires très-prononcés, il est naturellement superstitieux et d'une crédulité parfois naïve. Il a foi aux sortiléges et à toutes les jongleries jadis en honneur. Après le diable, un sorcier est pour lui l'être le plus terrible. Les sorciers, les devins, les médecins de bestiaux, ont chez nous beaucoup de crédit et y jouent parfaitement leur rôle. A ce sujet je ne puis résister au plaisir de citer un trait qui donne une déplorable idée de la crédulité de nos paysans. Un soi-disant médecin de bestiaux fut, dans ces dernières années, appelé devant le juge de paix pour dire, avant jugement, si un animal qu'il avait visité et qu'il n'avait nullement empêché de périr, avait succombé à un vice rédhibitoire ou non. Le vétérinaire se présenta en conséquence devant le juge de paix, et d'un air doctoral, exhiba à ce magistrat un livre dont il avait à dessein signalé un passage comme renfermant la théorie et la définition de l'affection qui avait emporté l'animal. Or, ce livre, dans lequel le vétérinaire trouvait depuis plusieurs années le remède à tous les maux, était simplement le plus spirituel et peut-être le plus licencieux des romans de Pigault-Lebrun. *Ab uno disce omnes.*

L'habitant du canton de Saint-Serain, quoiqu'il se montre presque toujours intéressé et enclin à la parcimonie, exerce convenablement l'hospitalité. On n'entre jamais sous son toit sans être invité à boire et à manger. Il vous offre du vin, du fromage et des fruits qu'il faut bien se résigner à accepter bon-gré mal-gré; car un refus le blesse et l'afflige. Sa constitution physique est frêle, sa taille est moyenne, son corps n'atteint guère son entier développement qu'à l'âge de vingt-cinq ans: les travaux forcés auxquels il est soumis dans son jeune âge, la malpropreté dégoûtante dans laquelle il est élevé, une nourriture grossière et peu substantielle le rendent faible et languissant. Il est sujet aux affections scrofuleuses. Les

goîtres se multiplient dans la plupart des localités du canton d'une manière vraiment déplorable ; je laisse à décider aux hommes spéciaux si l'inoculation de la petite-vérole, qu'on pratique aujourd'hui généralement, ne produit point la transfusion des humeurs morbides ou d'un sang vicié : le vaccin pris sur un enfant malsain ne peut-il point renfermer un principe de contagion capable de communiquer les affections scrophuleuses ou goîtreuses ?

L'habitant du canton de Saint-Sernin est rigide observateur des pratiques religieuses. La religion catholique est seule exercée dans nos contrées, et il n'y existe point de famille appartenant aux autres cultes. Nulle part on ne trouve plus de vénération pour les prêtres, et plus de foi aux observances de la religion. Aussi les mœurs s'y conservent-elles plus pures et plus intactes qu'ailleurs. Les femmes, sans y être très-belles, ont généralement des traits réguliers et agréables ; mais les travaux excessifs qu'elles s'imposent, leur malpropreté et leur fécondité extraordinaire sont autant de causes qui altèrent et détériorent de bonne heure leur physique.

IV. — Commerce, Industrie, Agriculture.

L'agriculture est seule en honneur dans le canton de Saint-Sernin ; le commerce et l'industrie y sont presque nuls et comme frappés d'anathème. A l'exception de deux ou trois tanneries que possède Saint-Sernin, et d'une filature de laine qu'on vient de créer aux environs de Coupiac, on n'y rencontre pas d'établissemens industriels. Les habitans n'ont d'autre ambition que de se procurer le strict nécessaire pour vivre au jour le jour, et ils le trouvent dans les ressources de l'agriculture ; aussi les spéculations commerciales ne sont nullement de leur goût. Ils ont une antipathie prononcée pour toutes les professions qui les obligent à quitter leurs foyers. Chaque ménage se livre à l'engrais de quelques bestiaux, dont le prix de vente lui suffit pour payer les impositions et pour acheter les objets nécessaires qu'il ne recueille point.

V. — Hommes célèbres.

Saint-Sernin a produit quelques hommes que leurs talens et leurs dignités ont rendus célèbres. C'est à Saint-Sernin que naquit, dans le seizième siècle, Bernard de la Roche-Flavin, qui fut d'abord conseiller à Toulouse et puis au Parlement de Paris. Il devint plus tard premier président à la chambre des requêtes au parlement de Toulouse, et enfin conseiller-d'état. Il a laissé un excellent recueil des arrêts notables du Parlement de Toulouse.

Saint-Sernin a produit encore deux hommes dont le nom ne périra point, MM. Constans Saint-Estève père et fils, l'un et l'autre avocats distingués, administrateurs habiles. Le premier joua un rôle important au début de la révolution française; il fut député à l'Assemblée législative et puis sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Affrique.

M. Constans Saint-Estève fils se consacra de bonne heure à la science administrative : il fut d'abord sous-préfet de Saint-Affrique jusqu'en 1815; à cette époque, il résigna ses fonctions administratives et se livra tout entier à l'étude de la jurisprudence. Il devint un des jurisconsultes les plus distingués du département. Après 1830, il dut à ses talens et à son rare mérite la décoration de la Légion-d'Honneur et la place de sous-préfet de Saint-Affrique, qu'il accepta par dévouement, et qu'il occupait encore à sa mort, arrivée en 1836.

COPIE *de trois pièces originales trouvées au château de Senegas, arrondissement de Castres, et relatives au temps de la ligue et des guerres religieuses dans le Rouergue.*

I.

Anne de Levi, duc de Ventadour, pair de France et lieutenant-général pour le roy en Languedoc, au sieur baron de

Senegas, salut. Duement adverti que les ennemis qui sont dans la ville de Postomy, au diocèse de Vabres, font une infinité de courses et de ravages sur les bons subjects de Sa Majesté, dont la continuation porteroit beaucoup de préjudice aux biens de ses affaires et des inconvénients au pays, sachant la créance que vous avez parmi les gens de guerre de Castres et du Rouergue, et le moyen que vous ayez d'en réusnir promtement assez bon nombre sans incommoder ni diminuer les troupes que nous faisons dresser pour composer l'armée et pour le service de Sa Majesté, duement informé de vos affections et fidélité à son service, ensemble de vos valeur guerrière, soings, vigilance et expérience au faict des armes, accompagnées d'une sage conduite et prévoyance, nous vous avons commis et ordonné, commettons et ordonnons par les présentes pour l'assistance de nous.... Mettre sur pied le plus grand nombre de gens de guerre que vous pourrez promtement assembler et de suite, iceux conduire devant le lieu de Postomy et le remettre à l'obéissance de S. M. et mesme sous telles condition et composition....

Vous donnons pouvoir et commission par les présentes par lesquelles mandons à tous qu'il appartiendra ce fesant vous obéir. — Donné à Réalmont le 5e jour du mois de juillet 1595. — VENTADOUR, signé. Par Monseigneur: DALBOY, signé.

II.

Je soussigné, ayant commandement de Mgr. le duc de Ventadour, lieutenant-général pour le roy en païs Languedoc de venir assaillir le lieu et fort de Postomy pour le rendre à l'obéissance du roy, dans lequel le sieur de Morennes commande, aurions accordé avec ledit Morennes qu'il remettra ce qu'il tient à nos mains, pour y mettre tel qu'il nous plaira pour la garde dudit fort, jusqu'à ce que ledit seigneur de Ventadour y aist pourveu, et ledit de Morennes, Cazaneuve et austres qui sont au dict fort s'en iront avecque leurs chevaux et armes, la mesche allumée,

et avecque tout ce qu'ils voudront prendre leur appartenant, sans qu'ils soient offensés en leurs vies, personnes et biens; mais leur promettons de les faire conduire en toute surté au lieu de Combret. — Fait à Postomy, le 8e juillet 1595. — SENEGAS, signé.

III.

Anne de Levi, duc de Ventadour, pair de France et lieutenant-général pour le roy en Languedoc, au seigneur de Senegas, salut. Estant duement adverti des bons devoirs qui ont rendu la remise des lieux de Saint-André, Trébas, Postomy, Villeneufve, Naucelle et Curvalle, en l'obéissance du roy et pour ne vous oster l'honneur qui vous en est deu, nous vous avons commis et ordonné, commettons et ordonnons par ces présentes, pour prendre et recevoir le serment de fidélité des consuls et habitans desdits lieux pour l'abjuration de la ligue et de se maintenir désormais en l'obéissance de Sa Majesté, payer les deniers des tailles ès-mains de ses receveurs ou autres qui pour cet effet seroient par nous commis, renonçant à tous séremens contraires, comme extorqués par force et contre le devoir, ledit sérement reçu nous l'envoyer pour estre reconnu à la grande cause et conservation desdits lieux, selon l'importance d'iceux, et ainsi que devront estre à faire pour le bien du service de Sa Majesté et repos de la province. — Donné à Réalmont le 14e jour du mois de juillet 1595. — VENTADOUR, signé. Et plus bas, par monseigneur, DALBOY, signé.

N.-B. Le baron de Sénégas était un chef calviniste fort distingué; il vivait à la cour du roi de Navarre, dont il était le chambellan, comme il le fut plus tard du roi de France Henri IV. Il n'habitait son château de Sénégas que durant une partie de l'année. Il a été trouvé dans ce château des documens originaux très-précieux, des lettres

et instructions diplomatiques écrites par Henri IV lui-même au seigneur de Sénégas, des pièces signées par la reine d'Angleterre Elizabeth. Le château de Sénégas est à un myriamètre des limites du département de l'Aveyron, dans l'arrondissement de Castres.

FOULQUIER-LAVERGNE, *avocat.*

RENONCULACÉES, CONSIDÉRÉES COMME POISON POUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES.

La botanique est une science agréable pour l'amateur : elle est d'une utilité incontestable pour le cultivateur. Les terres qu'il fertilise et qui nourrissent ses bestiaux, produisent deux espèces de végétaux, ayant des propriétés ceux-ci bienfaisantes, ceux-là meurtrières. C'est parce qu'en général dans nos campagnes on ne sait point les discerner que nous voyons des accidens bien simples et bien naturels rapportés à des causes superstitieuses ou imaginaires, ou bien encore à des maladies qui n'existent pas.

Parmi les plantes vénéneuses qui croissent dans le département de l'Aveyron, les renonculacées doivent être citées comme celles qui occasionnent le plus grand nombre d'empoisonnemens. Ce genre, dont beaucoup de personnes ne connaissent le nom que par la belle fleur qui décore le parterre de l'amateur, renferme une infinité d'espèces appartenant presque toutes à la polyandrie polygynie de Linnée.

Cette famille se subdivise en cinq sections, savoir : les renonculées, les elléborées, les clématidées, les anémonées et les pœoniées.

Le plus grand nombre de ces plantes, dont plusieurs sont cultivées dans les parterres (1), sont des poisons vio-

(1) Les renonculacées les plus répandues comme plantes d'ornement sont les anémones, la renoncule des jardins, *ranunculus asiaticus*, la nigelle de Damas, *nigella damascena*, les pieds d'alouette, *delphinium consolida et ajacis*, les aconits, l'ancolie commune, *aquilegia vulgaris*, et celle du Canada, *aquilegia canadensis*, les pivoines, *pæonia*, l'ellébore noir, ou rose de Noël.

lens ; elles sont en général acres et caustiques. La belle renoncule asiatique elle-même, dont les plus belles variétés furent dérobées, en 1662, à la jalousie de Mahomet IV, qui les faisait garder dans ses jardins avec presque autant de soin que ses femmes, n'est pas exempte des mauvaises qualités de ses congénères ; mais ces plantes perdent, par la dessication à l'air libre ou par l'ébullition, leur principe acre qui est très-volatil, de manière que les animaux les mangent presque toutes sans aucun danger, lorsqu'elles sont séchées et mêlées aux foins. Les feuilles fraiches et pilées de presque toutes les renoncules, appliquées sur la peau, y déterminent bientôt une inflammation et des ampoules. On peut s'en servir comme remède vésicant et les employer au lieu de cantharides ; mais elles produiraient de profondes ulcérations sur le corps, si on les y laissait trop long-temps.

Il existe cent-quarante-sept espèces de renoncules. Parmi celles qu'il importe le plus de connaître, nous citerons :

1° La *renoncule scélérate*, vulgairement appelée renoncule des marais (*ranunculus sceleratus*, Linn.). En voici la description : feuilles glabres, les inférieures palmées à trois ou cinq lobes à dents obtuses, tige multiflore, fruits oblongs, fleurs jaunes et petites ; tout l'été, dans les lieux aquatiques ; il suffit de froisser avec les mains la renoncule scélérate, l'une des plus acres de tout le genre, pour que ses émanations produisent l'éternuement et fassent couler des larmes abondantes.

2° La *renoncule acre* (*R. acris*, Linn.), variété à fleur double que tout le monde connaît ; est cultivée par les fleuristes sous le nom de bouton-d'or. Feuilles inférieures partagées presque jusqu'au petiole en trois lobes multifides, les supérieures linéaires, fleurs jaunes ; tout l'été, commune dans les prairies.

3° La *renoncule flammule* (*R. flammula*, Linn.), est ordinairement petite et donne des feuilles ovales, lancéolées, les inférieures petiolées ; tige couchée et presque

rampante à sa base; fleurs petites, d'un jaune doré; tout l'été dans les prés marécageux.

4° La *renoncule bulbeuse* (*R. bulbosa*, Linn.). Pied de coq, rave de St.-Antoine, tige droite multiflore, feuilles inférieures presque ternées, à divisions trilobées, incisées, dentées, racine bulbeuse, fleurs d'un jaune brillant et assez grandes. En avril, mai et juin; commune dans les prés le long des haies; la racine est un poison mortel pour les rats.

5° La *renoncule des champs* (*R. arvensis*), nuit beaucoup au froment près duquel elle aime à croître; connue dans le pays sous le nom d'*aubrifo* ou *aurifo*; graine couverte d'aspérités et appelée en patois *regagnou* ou *borborus*. On ne connaît qu'un moyen de l'extirper d'un terrain où elle s'est multipliée. Ce moyen consiste à faire produire à ce terrain pendant quelques années des fourrages artificiels. Cette espèce est souvent funeste aux bêtes à laine, quoiqu'elles paraissent la manger avec plaisir.

Les plantes de cette section ont un air de famille qui fait qu'on les reconnaît facilement, du moins le plus grand nombre, lorsqu'on en connaît une espèce. La plupart sont herbacées, à feuilles alternes, quelquefois simples, le plus souvent découpées. La fleur, dont la couleur est d'un jaune plus ou moins brillant, est constamment composée de cinq pétales, excepté dans les variétés doubles ou semi-doubles, la culture ayant changé dans ces variétés les organes de la fructification en pétales.

Les *renonculées* sont, dans le département de l'Aveyron, du nombre des plantes dont les fleurs contribuent le plus au printemps à embellir nos prairies, nos bois, nos collines, le bord de nos fontaines et même nos jardins, par l'élégance de leurs formes, l'éclat et la variété de leurs couleurs. Les bestiaux cependant ne s'en nourrissent guère que lorsqu'ils sont pressés par la faim, et il n'est pas rare de voir les renonculées s'élever solitaires et intactes au milieu des pâturages. Quelquefois cependant elles disparaissent à leur tour et vont déterminer une inflammation gan-

gréneuse et mortelle des viscères abdominaux, chez l'animal que la faim aura porté à s'en nourrir. Combien de chevaux, combien de moutons qui ont été enlevés ainsi à leurs propriétaires ? La répugnance de l'espèce ovine pour les renonculacées n'est même pas très-grande.

L'auteur de ce mémoire fut, il y a quelques années, invité, par le fermier d'un domaine situé sur l'Aveyron à 3 lieues en aval de Sévérac-le-Château, à rechercher les causes d'une épizootie qui menaçait de détruire tout son troupeau ; en effet, dans très-peu de jours un grand nombre de bêtes à laine avaient succombé, et cependant le troupeau paraissait sain et robuste. Souvent le matin on trouvait 5 à 6 brebis mortes ou sur le point de mourir, bien que la veille on n'eût reconnu en elles aucun symptôme de maladie ; c'était ordinairement les plus vigoureuses qui succombaient. Arrivé sur le domaine, après avoir reconnu le bon état du troupeau, je fis procéder à la nécropsie des dernières qui avaient péri. Je trouvai tous les organes de la digestion irrités, phlogosés ; quelques points étaient gangréneux ; je remarquai, en un mot, tous les caractères d'une gastro-entérite. Après m'être assuré que la nourriture donnée à l'étable était de très-bonne qualité, je demandai à inspecter les pâturages, et je fus conduit dans un pré, sur les bords de l'Aveyron, dans le milieu duquel se trouvait une large flaque d'eau qui, préservant le sol de l'action du froid de la nuit, entretenait une température favorable à la croissance des plantes. Une végétation vigoureuse se faisait en effet remarquer sur tout l'espace occupé par l'eau, tandis qu'elle était nulle dans le reste du pré, et cette plante, dont les jeunes pousses s'élevaient à quatre ou cinq travers de doigt au-dessus de l'eau, était la renoncule scélérate. Je remarquai que cette herbe avait été broutée, d'où j'induisis que c'était probablement elle qui tuait les bêtes à laine. Il fut bien constaté qu'on faisait pacager ce pré le soir en venant des autres pâturages, ce qui explique pourquoi ces animaux tombaient ordinairement malades la nuit ; il fut éga-

lement démontré que les jours où le troupeau n'était pas entré dans ce pré il n'y avait pas eu de malades ; dans la suite on éloigna le troupeau de ce pré, et l'épizootie disparut.

Au commencement de tous les printemps, on perdait dans ce domaine une quantité plus ou moins grande de bêtes à laine, et on attribuait ces accidens tantôt à l'insalubrité des écuries; aussi se hâtait-on de faire parquer le troupeau le plus tôt possible ; tantôt à ce que les brebis mangeaient de la pâture salie par l'urine des belettes, etc. Depuis cette époque on s'est contenté de ne pas faire pacager ce pré, et au printemps on n'a pas perdu un plus grand nombre de bêtes que dans les autres saisons.

On a vu, par ce que nous venons de dire, combien il est important d'empêcher les animaux domestiques de manger les renonculées à l'état frais. Aussi, les cultivateurs devraient-ils les détruire autant que possible, soit en les arrachant à la houe, soit en cultivant pendant quelques années les prés en céréales.

Les helléborées, autre groupe des renonculacées, ne sont pas moins délétères ni moins meurtrières que les renonculées ; ce groupe ne renferme qu'un petit nombre d'espèces, parmi lesquelles l'ellèbore noir (*helleborus niger*), est pour ainsi dire la seule abondamment répandue dans nos contrées ; elle est encore connue sous le nom de *pied de griffon*, *rose de la Noël*, à cause de la propriété qu'ont ses fleurs de s'épanouir pendant l'hiver au milieu des neiges; nous l'appelons *marsiouné*, *brago de loup*.

Rien n'égale la célébrité dont a joui cette plante chez les anciens. Théophraste, Hippocrate et Dioscoride parlent beaucoup de ses vertus; c'est avec cette plante qu'Hercule se guérit d'une affection mentale; le berger Melampe rendit la raison aux filles de Prætus en leur faisant boire du lait de ses chèvres qui avaient mangé des feuilles d'ellèbore; sa réputation était populaire, et la croyance qui lui attribuait une action spéciale sur le cerveau était tellement accréditée que les philosophes et les

orateurs en prenaient avant le travail, comme on prend aujourd'hui du café. J'aurais beaucoup à faire si je voulais raconter toutes les merveilles que les anciens ont attribué à cette plante dans la cure d'un très-grand nombre de maladies; mais ce n'est pas là le but de ce travail.

L'ellébore se plaît sur les lieux élevés et montueux ; on le trouve le long des chemins, sur les terres incultes, même sur les plus arides ; cette plante, qui croît dans la plus grande partie de notre département, est loin de jouir, même parmi le peuple, de toute la réputation que lui ont faite les anciens : elle a cependant conservé quelque chose de son ancienne célébrité. Ainsi le peuple est dans l'habitude de suspendre des plantes d'ellébore dans les écuries, dans la croyance qu'elle purifie l'air, qu'elle chasse tout venin et préserve les animaux des maladies ; erreur qui pourrait avoir de funestes résultats en inspirant une fausse sécurité, surtout en temps d'épizootie, et par là faire négliger les moyens rationnels que nous fournissent les sciences chimiques, et qui sont d'un effet presque toujours certain lorsqu'il s'agit de purifier l'air, de détruire des miasmes putrides ; et d'ailleurs, qui sait si ces plantes, poison violent, comme nous allons le voir, tombées par terre, ne seront pas mangées par les bestiaux, ce qui serait d'autant plus dangereux que l'ellébore conserve tout son venin même après la dessication ?

L'ellébore a une propriété bien établie, et que n'ignorent pas les habitans de la campagne : c'est celle qu'a sa racine, introduite dans l'épaisseur du derme, d'y attirer une forte fluxion qui peut être utile, lorsqu'il est nécessaire, dans certaines maladies, d'opérer une révulsion énergique sur l'organe cutané ; encore lui préfère-t-on généralement le varaire (*veratrum album*, boraïré), plante qui a la même propriété, et dont l'action est plus certaine, mais qui ne croît que sur les hautes montagnes.

Les anciens connaissaient bien les effets toniques de l'ellébore. Matiole nous apprend qu'elle donne la mort

aux animaux qui en mangent, et tous les auteurs s'accordent à considérer cette substance comme faisant périr les chevaux, les bœufs et les cochons, tandis qu'elle n'exerce, disent-ils, aucune action délétère sur les brebis et les chèvres. Cette dernière proposition est évidemment une erreur, car nous pourrions citer des exemples où cette plante a fait périr des brebis; et les conducteurs de moutons ne l'ignorent pas, car au printemps, lorsqu'ils traversent nos Causses pour conduire leurs troupeaux sur les montagnes, ils ont le soin de museler toutes leurs bêtes, qui, sans cette précaution, pressées par la faim, mangeraient cette plante et ne manqueraient pas de périr. Nous croyons cependant que les animaux de cette classe, c'est-à-dire les ruminans, surtout lorsque leur panse est remplie de nourriture, peuvent, sans trop de danger, en manger de petites quantités. L'observation suivante confirmera ce que nous venons de dire.

Un propriétaire de Campagnac fit faucher, en 1837, un vieux sainfoin mêlé d'ellébore noir, qui fut porté dans un coin de la grange et donné pour nourriture, vers le milieu de l'hiver, à une très-forte jument de trait et à une génisse. Ces animaux, guidés par leur instinct, rejetaient avec soin toutes les plantes d'ellébore qui se trouvaient mêlées avec le fourrage, mais ne pouvaient rejeter de petites parcelles de feuilles intimément mêlées. La jument fut bientôt prise de coliques, d'une forte constipation et de tous les symptômes d'une gastro-entérite intense, et succomba le troisième jour, sans qu'on eût soupçonné la cause de la maladie. La génisse, soit qu'elle en eût mangé moins, soit, comme nous le disions tout à l'heure, que le poison n'exerce pas une action aussi violente sur les animaux ruminans, éprouva une diarrhée qui dura très-long-temps, mais ne succomba pas. Quelques jours après, le même propriétaire acheta une jument aussi forte que la première, et la mit à l'usage du même fourrage; bientôt, mêmes symptômes que chez celle qui l'avait précédée. La curiosité m'ayant amené dans cette écurie, je

découvris dans la crèche des plantes entières d'ellébore (marsione) ; dès lors je pensais que l'ellébore était la cause de la maladie de ces deux jumens ; mais il était trop tard, cette bête succomba comme l'autre.

Bien que l'artiste vétérinaire qui avait été appelé eût déclaré que la maladie de ces animaux n'était qu'une indigestion, et eût rejeté bien loin l'idée d'un empoisonnement, le propriétaire conçut des soupçons, et fit trier aussi exactement qu'il fut possible toutes les plantes d'ellébore noir, et ce foin fut donné à deux bœufs qui bientôt furent pris d'une gastro-entérite avec diarrhée. Alors il fut convaincu.

Une description succincte des principaux symptômes auxquels on peut reconnaître qu'un animal a été empoisonné par une plante âcre, et surtout par les renonculacées, suivie d'un court exposé des moyens thérapeutiques à lui opposer en attendant l'arrivée du médecin-vétérinaire, terminera ce travail.

Les bœufs s'empoisonnent rarement avec les renonculacées à l'état frais, leur instinct naturel les leur faisant rejeter ; il arrive plus souvent qu'ils s'empoisonnent avec l'ellébore sec et mêlé au fourrage. Dans ce cas, aussitôt qu'un bœuf a avalé une de ces plantes, il cesse de manger ; il se soulève, il se couche, il bat des flancs, il soupire ; les cornes, les narines et les oreilles sont froides, mais bientôt après elles acquièrent une chaleur considérable. L'animal rend par l'anus une matière muqueuse sanguinolente ; il urine souvent et peu à la fois. Le cheval est encore plus agité ; il regarde souvent son ventre ; de même que le bœuf, il gratte la terre avec les pieds de devant, il reste couché ; lorsque le mal fait des progrès, l'agitation du corps et des extrémités augmente ; il soupire, il bat des flancs, il urine et fiente difficilement. Le mouton qui a mangé des renonculacées cesse de manger tout-à-coup ; il paraît étourdi, ses flancs battent vivement ; il paraît souffrir des coliques ; son ventre se tuméfie et devient sensible à la compression ; il regarde son

flanc, frissonne ; il urine un peu de sang, tombe et meurt quelquefois sans paraître souffrir, d'autres fois au milieu des convulsions.

Aussitôt que l'on s'aperçoit qu'un animal est malade pour avoir mangé une des plantes dont nous avons parlé ou toute autre plante vénéneuse, il faut priver l'animal de toute nourriture, se contenter de lui donner en petite quantité de l'eau blanchie avec un peu de farine de froment, ou mieux une eau mucilagineuse, comme par exemple une décoctiou de graine de lin, de racine fraîche de guimauve, une infusion de feuilles de laitue, des blancs d'œuf bien battus dans une assez grande quantité d'eau. Ces boissons doivent être administrées en très-petite quantité à la fois : on emploiera encore avec fruit des lavemens avec ces mêmes décoctions ou infusions ; mais ces moyens seraient insuffisans s'ils n'étaient puissamment secondés par la saignée, qu'il est souvent nécessaire de répéter quatre ou cinq fois pour le cheval et le bœuf dans l'espace de vingt-quatre heures, eu égard à la force de l'animal et à l'intensité de la maladie. Dans un autre mémoire, nous parlerons des trois autres groupes de renonculacées.

A. LUNET, *médecin*.

TABLEAU DU NOMBRE D'ŒUFS

QUE PONDENT LES DIVERSES ESPÈCES D'OISEAUX.

Les oiseaux, ces légers habitans des airs, ne se font pas seulement remarquer par la vivacité de leurs mouvemens, la violence de leurs passions, suite nécessaire en quelque sorte de la chaleur de leur sang ; mais encore par leur extrême fécondité.

Cette fécondité peut être exactement appréciée ; car elle nous est donnée à la fois par le nombre des œufs qui en est le résultat, aussi bien que par celui des couvées, que les oiseaux semblent répéter d'autant plus qu'ils sont plus spécialement soumis à notre empire. Quant au nombre des œufs que les oiseaux pondent pour conserver leur race, il paraît dépendre tout autant de leur taille que de leurs mœurs ou de leurs habitudes. Du moins voit-on les grandes espèces, et particulièrement les oiseaux rapaces, tels que les aigles, les vautours, pondre un très-petit nombre d'œufs, et ne faire même qu'une seule couvée.

Parmi les espèces chez lesquelles le nombre des œufs est réduit à l'unité, on peut citer l'autruche et le casoar ; quoique la fécondité des aigles et des vautours soit maintenue dans de justes bornes, comme cela arrive chez presque tous les carnassiers, ces oiseaux pondent quelquefois jusqu'à deux ou trois œufs ; mais les uns et les autres ne font jamais qu'une seule couvée. Il est vrai que l'autruche, lorsqu'elle est privée de sa liberté et réduite à la domesticité ou du moins à l'esclavage, devient plus féconde, quoiqu'elle ne fasse jamais qu'un seul œuf ; mais pour lors ses couvées se renouvellent fréquemment pendant l'année.

Les oiseaux dont les dimensions sont médiocres, surtout les petites espèces, produisent généralement un assez grand nombre d'œufs. Il en est de même des espèces qui se nourrissent de graines, de fruits et d'insectes. Parmi les plus fécondes, nous citerons particulièrement les mésanges, qui font jusqu'à vingt œufs et de plus opèrent deux ou trois couvées par année.

Les mésanges, les roitelets et toutes les petites espèces de basses eaux, les plus féconds des oiseaux avec les poules, se font aussi remarquer par le grand développement de leurs organes générateurs mâles, principalement ceux destinés à préparer la liqueur séminale. Ainsi plus le nombre d'œufs que pondent les oiseaux est considérable, plus aussi est grand le développement de leurs organes fécondateurs mâles.

Quant à l'incubation ou à la couvaison, elle est le plus généralement pratiquée par le mâle et la femelle, chez les oiseaux qui pondent un grand nombre d'œufs. La femelle s'en occupe, au contraire, à peu près seule, chez les espèces qui en font peu. C'est aussi chez ces dernières que l'on trouve des mères qui ne prennent pas même le soin de maintenir dans une température convenable les œufs qu'elles ont pondus, se confiant sur celle que le soleil doit leur donner.

On conçoit du reste facilement pourquoi les mères qui produisent une grande quantité d'œufs, ne devaient point abandonner au hasard le soin de leur progéniture, et qu'il y avait nécessité pour les parens de veiller à l'avenir de leurs petits. Aussi, l'autruche et le casoar qui, ainsi que nous l'avons fait observer, ne pondent qu'un seul œuf ne le couvent jamais. A la vérité, les coucous produisent bien un certain nombre d'œufs et ne les couvent pas davantage ; mais dans leur prévoyance ils savent très-bien les placer dans les nids d'autres oiseaux qui, à défaut de leurs parens, se chargent du soin de veiller à la conservation de petits qui ne leur appartiennent pas. Du

reste, ces mœurs, particulières aux coucous, si différentes de ce qu'elles sont chez les autres oiseaux, semblent en quelque sorte nécessitées par leurs habitudes et leur conformation; elles ont du moins fait taire la tendresse et l'affection maternelle, si naturelle et si vive chez la plupart, et l'on pourrait presque dire chez tous les oiseaux.

Rien n'est plus variable que le nombre de jours nécessaire, chez les différentes espèces d'oiseaux, pour compléter leur ponte. Certaines espèces n'ont besoin, en effet, que de cinq jours pour la terminer en entier; tandis que chez d'autres il en faut huit ou douze, et même jusqu'à trente pour l'opérer. Mais, par suite de cette puissance tutélaire qui veille constamment à la conservation des êtres vivans, ces œufs, pondus trente jours après les premiers, éclosent pourtant presque en même temps que ceux-ci.

Cette particularité, heureuse pour le sort de ces œufs si tardivement venus au monde, dépend peut-être de ce que les derniers pondus trouvent, au moment où il sortent du sein de leur mère, une chaleur plus considérable que les premiers, chaleur qui, ajoutée à celle qu'ils possèdent eux-mêmes, les fait éclore d'une manière plus prompte que ceux qui ont joui avant eux du bienfait de la vie. Par suite de cette admirable combinaison, les mères voient éclore à la fois toute leur famille, assurées qu'elles sont que les plus jeunes de leurs petits trouveront dans le nid qu'elles ont réchauffé la chaleur convenable pour les rendre à la lumière.

Aussi voyons-nous chaque jour les femelles des gallinacés et des palmipèdes, suivies dans leurs courses rapides ou dans la nage, lorsque ces oiseaux s'y livrent, par leurs jeunes poussains, et cela peu de temps après qu'ils sont venus au monde. Il y a plus encore; certaines espèces d'oiseaux plongeurs, tels que les grèbes, les plongeons, lorsqu'ils sont suivis par leurs petits et qu'ils veulent s'enfoncer dans la profondeur des eaux, les mettent

sur leur dos et plongent ainsi avec eux. Ces oiseaux les entraînent même souvent peu de temps après leur naissance, et pour ainsi dire lorsque leurs petits viennent de sortir de la coque solide qui les renfermait.

Cette circonstance n'est pas exclusive aux oiseaux aquatiques, car elle a lieu chez une infinité d'espèces terrestres. Qui ignore qu'il en est ainsi chez la poule, les perdrix, les chardonnerets et tant d'autres oiseaux? Aussi, par suite de ces habitudes instinctives, les œufs de ces espèces éclosent à peu d'intervalle les uns des autres, quoiqu'ils aient été pondus successivement et à des intervalles plus ou moins éloignés.

Ces lois sont évidemment aussi admirables que nécessaires; car si les oiseaux renfermés dans le même nid ne venaient à éclore que long-temps les uns après les autres, les premiers venus auraient sans cesse menacé la vie des autres, ou les auraient empêché de recevoir du bec de leur mère la nourriture indispensable à leurs besoins, surtout dans le jeune âge.

L'incubation ne commence d'une manière régulière, que lorsque la mère a pondu en totalité les œufs dans le nid où elle doit les soigner. Jusqu'alors, elle ne garde le lit que par moment, et jamais d'une manière constante et continue. Instinct précieux que la nature a mis dans le cerveau de chaque oiseau, qui le porte à couver toujours de la même manière, et à construire son nid de façon à recevoir ses petits, espoir de sa race future. Pour mieux assurer la conservation des espèces, lorsque par une cause quelconque on enlève à une de ces mères tendres la totalité des œufs qu'elle avait pondu, on la voit bientôt, sans cesse occupée de la conservation de sa race, construire un autre nid et y pondre de nouveaux petits. A l'apparition subite de cette nouvelle famille, qui a succédé si vite à celle qui a disparu, on se demande comment, dans le faible intervalle de huit jours, une mésange peut avoir réuni toute la matière nécessaire aux vingts œufs qu'elle

a pondus ? C'est cependant ce qui a eu lieu sans efforts comme sans fatigue de la part de la mère.

La seule différence qui existe entre ces nids, fabriqués d'une manière aussi inopinée, et les anciens, c'est que les premiers sont toujours moins artistement construits, peut-être parce que la femelle n'a pas eu le temps nécessaire pour donner à leur construction les soins convenables.

Il ne paraît pas y avoir aucune espèce de rapport entre la durée de l'incubation et le nombre des œufs que pondent les femelles. Il est en effet certaines espèces d'oiseaux qui font une assez grande quantité d'œufs et qui ne les couvent que peu de temps. D'autres, au contraire, en pondent un petit nombre et cependant prolongent fort long-temps la couvée. On peut citer, pour exemple, les bruans, les fauvettes et les autres passereaux qui couvent peu et produisent pourtant assez d'œufs, tandis que les aigles, les vautours, qui en ont peu, n'en couvent pas moins pendant des temps fort longs.

Le nombre des œufs que l'on découvre dans les nids des oiseaux n'est donc point en rapport avec la durée de l'incubation. Il est plutôt proportionné à la difficulté qu'éprouve la mère pour procurer une nourriture suffisante à ses petits. Aussi les espèces carnassières pondent généralement une moindre quantité d'œufs que les espèces herbivores, et cette différence tient à la circonstance dont nous venons de parler.

D'un autre côté, les oiseaux, quelle qu'en soit l'espèce, qui peuvent en venant au monde chercher leur nourriture, avec l'aide et sous la protection de leur mère, pondent généralement un assez grand nombre d'œufs. Dès-lors il n'est pas étonnant que l'aigle, le casoar, l'autruche et les espèces analogues, ne mettent au jour qu'un ou deux œufs au plus. Si les femelles de ces oiseaux, mères tendres, comme cela arrive généralement chez tous les ani-

maux, avaient une famille nombreuse à nourrir, il leur serait impossible de trouver assez d'alimens pour subvenir à ses besoins.

Il serait en effet difficile aux aigles, aux vautours, même aux casoars, oiseaux éminemment rapaces, et surtout aux premiers, qui vivent uniquement de matières animales, d'en recueillir par leur chasse des quantités assez considérables pour se nourrir eux-mêmes et leurs petits. Comment l'autruche, dont la voracité est pour ainsi dire proverbiale, pourrait-elle ramasser une assez grande quantité d'alimens pour les estomacs chauds de leurs petits, si la nature leur en avait donné un grand nombre ? Ce que nous venons de dire de ces espèces, peut également s'appliquer à toutes celles qui, douées de violens appétits, n'en doivent pas moins subir la loi de la maternité, qui leur a été imposée par la nature, pour assurer leur perpétuité et la conservation de leur race.

Les espèces herbivores, particulièrement celles dont les appétits n'ont pas les mêmes exigeances, ont pu au contraire, sans danger comme sans risque, avoir une nombreuse progéniture, d'autant plus considérable que ces deux conditions se montrent plus complètement réunies. Ainsi nous ne devons pas être surpris de voir l'oiseau-mouche, le roitelet, les mésanges et les autres petites espèces de passereaux, pondre une grande quantité d'œufs, car il est facile à la mère de recueillir assez de nourriture pour substanter les estomacs microscopiques de leurs petits. Qui ne voit, dans ces rapports, la prévoyance que la nature a mise dans les détails comme dans l'ensemble de ses œuvres !

TABLEAU du nombre d'œufs que pondent les diverses espèces d'oiseaux.

Nota. — On a compris principalement dans ce tableau les espèces d'oiseaux qui pondent plus de *sept œufs*, ce dernier nombre étant le plus général.

ORDRES.	GENRES ET ESPÈCES.	NOMBRE DES ŒUFS.
I. Palmipèdes.	1° Harles (*Mergus*).....	Toutes les espèces de ce genre font de 8 à 10 œufs.
Idem.	2. Sarcelle..........	De 10 à 12 œufs.
Idem.	3. Canard (*Anas*)......	La même femelle fait quelquefois jusqu'à 40 ou 50 œufs de suite ; mais dans la plupart la ponte est interrompue par la couvaison.
Idem.	Oie ordinaire (*Anas auber*).	
Idem.	Canard ordinaire (*Anas boschas*)............	Le canard ordinaire pond de 10 à 15 œufs, et l'incubation dure trente jours.
Idem.	1. *Anas anserferus* ou oie ordinaire............	Pond ordinairement 8 œufs, rarement 12, et plus rarement 14.
Idem.	2. Anas *segetum*........	Pond ordinairement de 10 à 12 œufs.
Idem.	3. Anas *rutila*.........	Pond ordinairement de 8 à 9 œufs.
Idem.	4. Anas *strepera*........	Pond de 8 à 9 œufs.
Idem.	5. Anas *acuta*........	Constamment le même nombre.
Idem.	6. Anas *penelope*.......	Toujours le même nombre.
Idem.	7. Anas *clypeata*......	De 12 à 14.
Idem.	8. Anas *querquedula* ...	De 12 à 13.

ORDRES.	GENRES ET ESPÈCES.	NOMBRE DES OEUFS.
I. Palmipedes.	9. Anas *græca*.	De 12 à 13 œufs.
Idem.	10. Anas *leucocephala*	Pond ordinairement 8 œufs.
Idem.	11. Anas *ferina*.	De 12 à 13.
Idem.	12. Anas *glaugula*.	Environ 14.
Idem.	13. Anas *nigra*.	De 12 à 14.
Idem.	14. Anas *histryonica*.	Le même nombre que l'espèce précédente.
Idem.	Tadorne.	Pond 12 œufs.
Idem.	Millouins.	Pondent de 12 à 13 œufs.
Idem.	Macreuses	Ce genre, dont les espèces font une assez grande quantité d'œufs, ne dépasse cependant pas 16.
Idem.	Bernaches	Pondent le même nombre d'œufs que les Macreuses.
Idem.	Cygnes (*Anas olor*).	De 7 à 8 œufs.
Idem.	Cormoran (*phalacrocoras*) . . .	De 2 à 6 œufs.
Idem.	Pélicans (*pelecanus*).	Le pélican ordinaire pond de 2 à 4 œufs.
Idem.	Sternes (*sterna*) ou hirondelle de mer.	Pondent de 2 à 4 œufs.
Idem.	Mouettes (*larus*).	Ne pondent que 2 ou 3 œufs.
Idem.	Petrels (*procellaria*).	Un seul œuf blanc d'une forme presque arrondie.

II, Échassiers.	Flamans (*phænicopterus*). . .	Ces oiseaux pondent deux œufs d'un blanc pur. Ces œufs sont graveleux, irréguliers, et jamais lisses.
Idem.	Foulque (*fulica*).	
Idem.	Fulica atra	Pond de 12 à 14 œufs.
Idem.	Foulque macroule.	Constamment le même nombre.
	Poules d'eau (*gallinula*).	
Idem.	Poule d'eau de genêt (*gallinula crex*).	Pond environ 12 œufs.
Idem.	Gallinula *porzana*.	Pondent constamment 12 œufs.
Idem.	Gallinula *pusilla*.	Pond coustamment 8 œufs.
Idem.	Gallinula *chloropus*.	Idem.
Idem.	Gallinule ou la baillonnée . .	Idem. (Ces trois espèces ne dépassent jamais 8 œufs).
	Râles (*rallus*).	
Idem.	Rallus *aquaticus*.	Pond de 6 à 10 œufs.
Idem.	Avocettes (*recurvirostris*). . .	Pondent 2 œufs.
Idem.	Echasses (*himanthopus*). . . .	Pondent 2 œufs.
Idem.	Chevaliers (*totanus*)	Pondent de 3 jusqu'à 5 œufs.
Idem.	Bécasses (*scolopax*).	Pondent aussi de 3 à 5 œufs.
Idem.	Cigogne (*ciconia*).	Pondent de 2 à 3 œufs.
Idem.	Hérons (*ardea*)	Pondent de 2 à 6 œufs.
Idem.	Grue.	Pondent 2 œufs.
Idem.	Vanneaux (*tringa*).	Pondent de 3 à 5 œufs.

ORDRES.	GENRES ET ESPÈCES.	NOMBRE DES ŒUFS.
II. Echassiers.	Pluviers (*charadryus*). . . .	Pondent de 3 à 5 œufs.
Idem.	Outardes (*otis*).	Pondent de 2 à 5 œufs.
—	—	—
III. Rapaces ou oiseaux de proie.	Hiboux (*otus*).	Pondent de 4 à 5 œufs.
	Chouettes (*ulula*)	Pondent de 2 à 5 œufs, et particulièrement la variété ci-contre.
Idem.	Chouette hulotte (*strix almo*).	
Idem.	Effraies (*strix flammea*). . .	Pondent 3 ou 5 œufs.
Idem.	Ducs (*bubo*).	Pondent 2 à 3 œufs, rarement en font-ils 4.
Idem.	Chats-huants (*syrnium*). . . .	Pondent de 2 à 5 œufs.
Idem.	Chevêche (*noctua*) . . . . ,	Font de 2 à 4 œufs.
Idem.	Scops (*strix scops*)	De 5 à 6 œufs, quelquefois seulement de 2 à 4.
Idem.	Balbuzard (*falco haliateus*). .	Pond de 3 à 4 œufs.
Idem.	Busards	Pondent de 2 à 5 œufs.
Idem.	Busard montagu (*falco cineraceus*.	Pond de 4 à 5 œufs.
Idem.	Busard St-Martin (*F. ciareus*).	Pondent de 4 à 5 œufs.
Idem.	Buses (*falco buteo*).	Pondent de 3 à 4 œufs.
Idem.	Milans (*milaris*).	Ces oiseaux font de 3 à 4 œufs.
Idem.	Milan noir (*falco ater*). . .	Pond jusqu'à 6 œufs.

III. Rapaces ou oiseaux de proie,	Eperviers (*falco nisus*). . . .	Pondent de 3 à 6 œufs.
	Aigle (*aquila*).	Les aigles ne font guère qu'une ponte par an. Leurs œufs sont au nombre de deux ou trois au plus. La femelle les couve cependant trente jours environ.
Idem,	Aigle Jean-le-Blanc (*F. brachydactylus*)	Pond jusqu'à trois œufs d'un gris d'ardoise, avec quelques tâches d'un brunâtre clair.
Idem,	Aigle pygargue (*F. albicilla*).	Pond 2 œufs, tandis que l'autour en fait 2 ou 5.
Idem,	Emerillon commun	Cette espèce niche dans les rochers, où il pond 5 ou 6 œufs.
Idem.		
Idem,	Faucons (*falco*)	Pondent ordinairement 4 œufs.
Idem.	Cathartes (*cathartes perenopterus*)	Pond le plus ordinairement de 3 à 4 œufs.
Idem.	Vautour (*vultur*)	Ce genre pond le plus souvent 2 œufs; rarement ce nombre s'élève-t-il jusqu'à trois. En général, les oiseaux de ce genre nichent sur les plus grands arbres des forêts.
—	—	—
IV. Passereaux,	Hirondelle	Pondent ordinairement de 4 à 5 œufs.
Idem.	Martinets (*cypselus*)	Pondent de 3 à 5 œufs.
Idem.	Engoulvents (*caprimulgus*). .	Pondent 2 œufs.
Idem.	Martins pêcheurs (*alcedo*).	
Idem,	Alcedo hispida	Pond 8 œufs d'un blanc pur lustré.

ORDRES.	GENRES ET ESPÈCES.	NOMBRE DES ŒUFS.
IV. Passereaux.	Guêpiers (*merops apiaster*). .	Le guêpier commun pond jusqu'à 7 œufs.
Idem.	Huppe (*upupa*)	Pond de 4 à 7 œufs d'un blanc grisâtre.
Idem.	Stelles (*sitta Europæa*). . . .	7 œufs grisâtres marqués de petites taches rouges.
Idem.	Grimpereaux (*certhia*)	*Certhia familiaris* pond jusqu'à 9 œufs.
Idem.	Rolliers (*coracias vulgaris*). .	Pond 7 œufs d'un blanc lustré.
Idem.	Corbeaux (*corvus corax*) . . .	Pond de 3 à 6 œufs.
Idem.	Choucas (*corvus monedula*). .	Pond depuis 4 jusqu'à 7 œufs d'un vert bleuâtre, avec des taches d'un brun foncé plus rapprochées et plus sombres vers le gros bout de l'œuf.
Idem.	Geai (*corvus glandarius*) . . .	Pond aussi depuis 5 jusqu'à 7 œufs d'un bleu verdâtre, parsemés de petits points bruns olivâtres.
Idem.	Pie (*corvus pica*).	Pond de 3 à 6 œufs.
Idem.	Becs-croisés (*boxia*)	Pond de 4 à 5 œufs.
Idem.	Gros becs (*coccothraustes*) . .	Pond depuis 5 jusqu'à 6 œufs.
Idem.	Etourneaux (*sturnus vulgaris*).	Pond depuis 4 jusqu'à 7 œufs.
Idem.	Chardonneret (*carduelis*). . .	Pond de 4 à 5 œufs.
Idem.	Pinsons (*fringilla montana*) .	Pond jusqu'à 7 œufs.
Idem.	Moineaux (*pyrgita*)	Pondent 5 à 6 œufs.
Idem.	Bruans (*emberizza*).	Pondent de 4 à 5 œufs.

IV. Passereaux.	Bruans ortolans (*emberizza hortulana*)	Pondent 4 à 5 œufs d'un blanc bleuâtre marqué de taches et de points noirs.
Idem.	Mésanges (*parus major*) . . .	Pond depuis 14 jusqu'à 20 œufs d'un blanc jaunâtre avec des points et des raies rouges.
Idem.	Mésanges (*parus ater*)	Pond jusqu'à 10 œufs d'un blanc pur avec des taches rougeâtres.
Idem.	Les *parus cærulescens*, *cristatus*, *palustris*, *biarmicus* et *caudatus*.	Pondent jusqu'à 15 œufs.
Idem.	Mésange charbonnière. . . .	Pond deux ou trois fois par an ; chaque ponte se compose de 8 à 20 œufs.
Idem.	Mésange bicolore (*P. bicolor*).	On assure que cette espèce ne pond que six œufs d'un blanc pur ; mais il est probable que, comme les autres espèces de ce genre, elle fait plusieurs couvées.
Idem.	Alouette (*alauda*)	Pond de 4 à 5 œufs au plus.
Idem.	Farlousse (*anthas*).	Le même nombre caractérise ce genre.
Idem.	Bergeronnettes (*badytes*). . .	Les bergeronnettes pondent 6 œufs.
Idem.	Hochequeux (*motacilla*) . . .	Pond également jusqu'à 6 œufs.
Idem.	Troglodyte (*vulgaris*)	Pond de 6 à 7 œufs.
Idem.	Roitelets (*regulus cristatus*). .	Pond de 6 à 7 œufs de la grosseur d'un pois.

ORDRES.	GENRES ET ESPÈCES.	NOMBRES DES ŒUFS.
IV. Passereaux,	Roitelet triple bandeau (*igni capillus*)	Pond de 8 à 10 œufs couleur de chair, marqués de points rouges sur le gros bout.
Idem.	Fauvette (*curucca*).	Le rossignol fait jusqu'à trois pontes par an ; le nombre de leurs œufs varie de 4 à 6 œufs. On assure que dans chaque couvée le nombre des mâles est double de celui des femelles.
Idem.	Rubiettes (*sylvia rubecula*). .	Pond jusqu'à 7 œufs.
Idem.	Rubiettes (*sylvia phœnicucea*) .	Pond 8 œufs très-pointus d'un bleu verdâtre clair. Elle les dépose dans les vieux troncs, dans les trous des vieilles tours et sur les toits des maisons isolées. A raison de ces habitudes, Buffon a appelé cette espèce *rossignol de muraille*.
Idem.	Sylvia *regulus*.	Pond 7 œufs d'un blanc rosé.
Idem.	Sylvia *troglodytes*.	Pond 8 œufs d'un blanc terne avec des petits points rougeâtres disposés vers le gros bout.
Idem.	Traquets (*saxicola rubetra*). .	Pond 7 œufs verdâtres.
Idem.	Traquet stapazin (*saxicola stapazina*).	Pond de 5 à 6 œufs.

IV. Passereaux.	Traquet commun	Pond 5 ou 6 œufs dans un nid construit extérieurement avec des herbes sèches et garni en dedans d'un peu laine.
Idem.	Becs-fins (*motacilla*).	Pondent 5 ou 6 œufs ; cependant chez quelques espèces très-rares dans le midi de la France, comme, par exemple, chez la *motacilla locustella*, ce nombre ne va guère au-delà de 4 à 5.
Idem	Loriols (*oriola galbula*). . . .	Donne ordinairement le même nombre d'œufs que les précédens.
Idem.	Merles (*turdus*).	Pondent 5 à 6 œufs ; il en est du moins ainsi chez le merle bleu (*turdus cyaneus*), et chez le merle rose.
Idem.	Merles (*turdus vulgaris*). . .	Il fait chaque année deux ou trois pontes de 4 à 6 œufs chacune.
Idem.	Gobe mouches (*muscicapa*) . .	Pondent 5 œufs.
Idem.	Pigrièche grise (*lanius excubitor*).	Pond depuis 5 œufs jusqu'à 7.
Idem.	Pigrièche méridionale (*lanius meridionalis*)	Pond de 5 à 6 œufs.
Idem.	Pigrièche rousse (*lanius rufus*).	Le même nombre que l'espèce précédente. Il en est de même de la pigrièche écorcheur.

ORDRES.	GENRES ET ESPÈCES.	NOMBRE DES OEUFS.
V. Zygodactyles ou grimpeurs.	Pics (*picus viridis*).	Pond jusqu'à 8 œufs blancs.
	Coucous (*cuculus*).	Pond 5 ou 6 œufs.
VI. Gallinacées.	Caille (*coturnix vulgaris*) . .	Pond de 8 à 14 œufs.
Idem.	Perdrix (*perdix rubra*). . . .	Pond de 15 à 20 œufs.
Idem.	Perdrix (*saxatilis*).	Pond de 15 à 20 œufs. — Les perdrix *petrosa* et *cinerea* pondent souvent au-delà de 20 œufs.
Idem.	Coqs de bruyère (*tetras*).	
Idem.	Tetras (*urogallus*).	Pond souvent jusqu'à 15 ou 16 œufs.
Idem.	Tetras (*tetrix*).	Pond jusqu'à 12 œufs.
Idem.	Tetras (*bonasia*) la gélinotte. .	Pond jusqu'à 16 œufs.
Idem.	Tetras (*lagopus*).	Il en est de même de cette espèce.
Idem.	Tetras (*scoticus*).	Pond 10 œufs.
Idem.	Tetras (*salicetti*).	Poud 12 œufs.
Idem.	Faisans (*phasianus*)	Pond depuis 12 jusqu'à 24 œufs d'un olivâtre clair.
Idem.	Coqs (*gallus*	Les poules, lorsqu'elles n'ont pas dépassé quatre ans, pondent constamment depuis la fin d'octobre jusqu'au milieu de janvier, c'est-à-dire, à l'exception du temps de la mue et du mois qui la suit.

VI. Gallinacées.		On a calculé qu'en terme moyen nos poules communes donnent plus de 50 œufs par an.
Idem.	Paons (*pavo*).	Cette espèce ne fait chaque année qu'une seule ponte, composée de 8 à 12 œufs ; mais il paraît que les paons sauvages sont plus féconds.
Idem.	Pintades (*numida*).	Ces oiseaux pondent de 10 à 15 œufs.
Idem.	Dindons (*meleagris*).	Pondent de 15 à 20 œufs.
Idem.	Colombes (*columba*) le pigeon domestique.	Produit souvent trois fois l'année ; pond à deux jours de distance 2 œufs quelquefois 3. N'élèvent presque jamais plus de deux petits.
Idem.	Tourterelle (*turtur*).	Pondent 2 œufs.

En resumé, ce tableau prouve qu'il est peu d'oiseaux dont le nombre d'œufs soit au-delà de vingt dans la même couvée. Le faisan ordinaire est, en effet, le seul mentionné dans notre tableau qui fasse jusqu'à vingt-quatre œufs dans la même ponte. A part cette espèce, le nombre de vingt paraît le grand *maximum* ; les mésanges, les perdrix et les dindons, sont donc presque les seuls oiseaux qui aient la faculté d'en pondre une aussi grande quantité. Le nombre quinze, déjà bien inférieur au premier, est néanmoins encore assez rare ; on ne l'observe guère que chez les coqs de bruyère, les gélinotes, les lagopèdes, les pintades, les macreuses, le canard ordinaire, ainsi que chez les diverses espèces de mésanges. Il y a bien plus d'oiseaux dont la ponte s'élève depuis dix jusqu'à douze œufs, que de ceux qui surpassent ce dernier chiffre ; aussi le nombre douze paraît être le terme moyen chez les espèces dont la fécondité est la plus grande.

Mais le plus ordinairement la ponte s'arrête de deux à six œufs ; c'est dans cette catégorie que viennent se ranger la plupart des oiseaux d'Europe dont nous pouvons bien apprécier la fécondité. Nous ne voyons qu'un genre d'oiseau de cette contrée (les pétrels) qui présente cette particularité, que nous avons signalée en parlant de l'autruche et du casoar, de ne faire qu'un seul œuf. Les pétrels, qui habitent les mers antarctiques et arctiques, et dont l'apparition a quelquefois lieu sur les côtes du midi de la France, nous présentent cette singulière exception que l'on serait si loin de pouvoir prévoir. La poule ne pond, à la vérité, qu'un seul œuf à la fois ; mais l'on sait combien notre influence a été puissante sur les produits de la fécondation de tous les animaux ; ici donc, quoique cette espèce s'arrête à un œuf unique dans chaque ponte, il n'est que trop connu que comme elles se renouvellent fréquemment, en définitif ces oiseaux font annuellement un plus grand nombre d'œufs qu'aucune autre espèce de cet ordre d'animaux.

Quant à la quantité d'œufs plus ou moins considérable

que font les diverses espèces d'oiseaux, elle ne paraît pas en rapport avec les différentes familles ou ordres auxquels appartiennent les espèces. Ainsi les palmipèdes, parmi lesquels se trouvent les pétrels, qui ne pondent qu'un seul œuf, est pourtant une des familles où l'on peut citer des exemples de la plus graude fécondité. Tels sont ceux que nous fournissent les macreuses, les canards et plus particulièrement l'oie ordinaire, qui paraît faire quelquefois jusqu'à quarante ou cinquante œufs, et n'être interrompue dans d'aussi longs enfantemens que par la couvaison.

D'un autre côté, tandis que les passereaux offrent des espèces qui pondent jusqu'à vingt œufs et font annuellement plusieurs couvées, il en est une infinité d'autres qui n'en produisent guère au-delà de cinq, quoiqu'elles ne fassent pourtant qu'une seule couvaison. Cependant, à vrai dire, les rapaces sont de tous les oiseaux ceux chez lesquels le nombre des œufs est le plus restreint, du moins ne s'étend-t-il jamais au-delà de six dans les espèces d'Europe que nous avons citées, et reste-t-il souvent dans des limites encore plus bornées, c'est-à-dire un œuf à deux ou à trois au plus. Après les rapaces, on peut citer les échassiers, surtout les chevaliers, les bécasses, les cigognes, les hérons, les grues, les vanneaux, les pluviers, les outardes et les autres genres analogues, qui pondent rarement jusqu'à six œufs, se bornant le plus ordinairement à deux ou à trois.

MARCEL DE SERRES.

ANCIEN MANUSCRIT SUR LA PESTE DE 1628,

PRÉCÉDÉ DE QUELQUES NOTES SUR LES MALADIES CONTAGIEUSES QUI ONT A DIVERSES ÉPOQUES RAVAGÉ LE ROUERGUE.

On ne peut jeter les yeux sur nos annales sans être effrayé de la fréquence des maladies contagieuses qui ont anciennement ravagé le pays. Dès le xe siècle, la lèpre et la peste, rapportées d'Orient par les Croisés, se naturalisèrent, pour ainsi dire, en Europe. La première se propagea de telle sorte que, dans toutes les villes, la charité publique fut obligée d'ouvrir des asiles pour recueillir les malheureux qui en étaient les victimes (1). La seconde ne sévit, à la vérité, que par intervalles, mais il ne se passa pas de siècle qu'elle ne vînt plusieurs fois décimer les populations. Les notes suivantes indiquent par ordre chronologique les diverses irruptions de ce fléau depuis le XIIe jusqu'au XVIIe siècles inclusivement (2).

(1) Au XIIe siècle, on comptait sept léproseries ou maladreries autour de Rodez.

(2) On a observé que ces grandes calamités accompagnaient presque toujours la chute ou les révolutions des empires. On dirait qu'il existe une étroite connexité entre les causes qui troublent l'harmonie du monde moral et celles qui agissent sur le monde physique. La fièvre jaune a précédé ou suivi dans l'Amérique méridionale les grandes convulsions politiques qui ont troublé Saint-Domingue, le Mexique, le Pérou, le Brésil, le Chili et les provinces centrales. Au XIVe siècle, une contagion cruelle sévit contre plusieurs parties de l'Europe, et fut suivie d'une guerre acharnée et sanglante avec l'Angleterre, par suite de laquelle les batailles de Poitiers et d'Azincourt mirent la France à deux doigts de sa perte. Cette contagion, qui enleva à l'Europe

XIIIe SIÈCLE.

1248. Peste en Rouergue qui sévit pendant plusieurs années et emporta plus de la moitié des habitans. — Les Croisés avaient apporté d'Orient cette maladie contagieuse dont l'évêque Vivian déplorait en ces termes les terribles effets : « Quel cruel fléau nous afflige ! Un peuple innom-
» brable a péri et périt, hélas ! tous les jours ! Les villes,
» les châteaux, les villages sont déserts ; dans plusieurs
» campagnes, il ne reste plus personne pour semer, pour
» moissonner, pour lever la récolte. Plusieurs maisons
» sont sans un seul habitant ; des familles entières ont
» été emportées, si bien qu'il ne reste aucun parent pour
» succéder au bien des morts. Les églises, les monastè-
» res, sont sans ministres ; ceux que la peste n'a pas at-
» teints ont en horreur leurs parens malades : il n'y a
» personne pour les soigner dans leur lit, personne pour
» les ensevelir lorsqu'ils sont morts. Les cimetières publics
» ne peuvent plus contenir tous les cadavres. »

(*Archives de l'év. de Rodez*, citées par Bosc.)

XIVe SIÈCLE.

1348. — Peste qui dura trois ans. — Elle fut générale en Europe et fit périr le tiers de la population. « Cette
» épidémie, disent nos historiens, fit établir au-dessous
» de Rodez, le long du ruisseau de l'Auterne, un hôpital
» pour les pestiférés. A l'occasion de cette peste, l'évêque
» de Rodez, Gilbert de Cantobre, ordonna qu'il serait

en dix-huit mois les deux tiers de sa population, avait été précédée de la famine, d'affreux tremblemens de terre et de l'apparition d'effrayans météores dans les airs.

Aux troubles religieux qui désolèrent la France aux XVIe et XVIIe siècles, se joignit fréquemment le fléau de la peste.

Enfin le choléra-morbus, que nous avons vu de nos jours envahir presque toutes les contrées de l'Europe, a eu pour cortége la révolution de juillet, le soulèvement de la Pologne et la guerre civile d'Espagne.

» fait, au moins une fois par semaine, dans toute l'étendue du diocèse, une procession qu'on nomma des *sept* » *Stations*, parce qu'on devait en faire ce nombre. » Quelques auteurs ont prétendu que ce fléau, qui fut aussi appelé *beste noire*, n'était autre chose que le choléra-morbus. Un écrivain contemporain en décrit ainsi les symptômes : « *Parvâ et exiguâ febre laborabant qui infirmaban-* » *tur : vomebant sanguinem per tres dies continuos, et* » *die quartâ expirabant. Ars medicorum nemini profuit,* » *et qui hoc morbo afflicti fuerunt nullo salvo perierunt.* »

(Chronique de Bardin.)

1361. — Dans l'année qui suivit le traité de Bretigny, une peste qui dura de six à sept mois vint joindre ses ravages à ceux de la guerre. (*Hist. du Languedoc.*)

XVe SIÈCLE.

1425. — Grande maladie contagieuse en Rouergue.

1450. — Le 21 novembre, la peste éclate à Rodez. La femme de Jean Rossi en est la première victime. Il paraît que cette maladie infectait depuis quelque temps le pays, car, dans une délibération du mois de mai précédent, prise à l'hôtel-de-ville, il est dit qu'on mettra treize cierges ardens sur l'autel pendant la messe qui se dit pour la peste. (*Arch. de l'hôtel-de-ville.*)

1454. — Villefranche est en proie à une maladie contagieuse qui dura six ans ; elle fut si violente que la cour du sénéchal fut transférée à Sauveterre. En 1439, la même contagion avait désolé cette ville.

(*Archives de Villefranche*, citées par Gaujal.)

1456. — Au mois de juin de cette année, la peste était à Millau ; et au mois d'octobre suivant, elle infectait le faubourg St-Cyrice de Rodez. (*Ar. de l'hôt.-de-ville.*)

1458. — Peste à Rodez au mois de septembre. (*Idem.*)

1462. — Une délibération du 30 mai porte que le repas de la confrérie de Notre-Dame ne sera point fait cette année à cause de la peste qui désolait la ville de Rodez ; qu'on admettra les pauvres étrangers à l'hôpital du Pas, et que

les écoles seront fermées. — Du 16 juin même année, délibération sur les sommes à lever pour nourrir les pestiférés. — Du 1er juillet, délibération au sujet de la garde qu'on devait faire tant à cause de l'épidémie que des vols qui se commettaient en ville. (*Idem.*)

1463. — Sous le règne de Louis XI et le consulat des sieurs Soulages, docteur, Bernard Rouzies, Bringuié-Baudis et Bernard Syrvin, il se manifesta à Villefranche une épidémie qui emporta 4,000 habitans, c'est-à-dire plus de la moitié de la population d'alors. (*Ar. de Villefranche.*)

Le 6 juillet de la même année 1463, les consuls de Rodez représentent que, la contagion désolant la cité, presque tous les habitans l'avaient désertée, qu'ils veulent se sauver aussi; sur quoi il est dit qu'il n'y aura qu'un portail de la cité ouvert, qu'on fera la garde et le guet pendant la nuit dans toutes les rues, et qu'on élira un homme de probité pour commander en ladite cité. Le choix tombe sur M. Hug. Sedassier. (*Arch. de l'hôtel-de-ville.*)

1471. — Le 4 mai, on supprime à Rodez le repas de la confrérie de Notre-Dame, parce qu'une femme était morte de la peste au monastère; et vu l'imminence du danger, on ordonne qu'il sera fait guet et garde.

Le 16 mars 1472, l'épidémie durait encore.

(*Archives de l'hôtel-de-ville.*)

1473. — Une peste suivie de famine afflige le Rouergue. (Gaujal.)

1474. — Dans une délibération du 25 mars, il est dit qu'on fera guet et garde à cause de la peste qui exerçait ses ravages à Toulouse, Rabastens, Gaillac, et qui commençait à se manifester à Villefranche et dans plusieurs autres localités du Rouergue. (*Arch. de l'hôtel-de-ville.*)

XVIe SIÈCLE.

1502. — La peste désole le Rouergue et la ville de Rodez en particulier. Elle était aussi répandue en Languedoc.

1516. — Le 14 mai, on délibère d'établir de suite un hôpital pour les pestiférés près du ruisseau de l'Auterne,

dans le pré de Jean Gineste. Au mois d'octobre, les assemblées de la ville se tenaient près de la tour d'Onet. Il paraît que la peste infectait le pays depuis environ six ans, et que la famine s'était jointe à ce fléau.

(*Arch. de l'hôtel de ville.*)

1525. — Nouvelle recrudescence de la peste. Elle fut si cruelle cette année à Rodez, qu'on délibéra de tenir les états ailleurs.

Bosc dit à ce sujet que la peste ravageait annuellement le pays depuis quinze ans. François d'Estaing, qui visitait les pestiférés deux fois par jour, fonda pour eux cette année l'hôpital de St-Laurent dans la Cité, et celui de St-Georges dans le Bourg.

1547. — Durant les années 1547, 1548, 1549 et 1550, la peste enleva environ 4,000 personnes à Villefranche.

(*Arch. de Villefranche*, citées par Gaujal.)

1558. — Villefranche est désolée par une peste si violente qu'il y périt, dans l'espace de trois mois, environ 5,000 individus. La ville fut entièrement abandonnée. Le chapitre collégial se retira au village de Puechméja, situé sur une élévation dans la paroisse de Meuron; et les officiers du présidial et de la sénechaussée transférèrent momentanément le siége à Villeneuve. L'effroi était si grand que le parlement de Toulouse fut obligé de rendre un arrêt pour faire rentrer ces corps à Villefranche.

M. de Gaujal, qui rapporte ces faits d'après les documens trouvés aux archives de Villefranche, pense qu'il y a exagération dans l'évaluation de la mortalité, tant en 1558 qu'en 1547, etc.

1564. — Au mois de décembre, la peste était aux environs de Rodez. (*Arch. de l'hôtel-de-ville.*)

1576. — Une note trouvée dans les archives d'une famille fort ancienne de Rodez (1) nous apprend que le

(1) Cette note a été écrite par M. de Malet, un des ancêtres maternels de M. de Séguret.

choléra-morbus, dont les ravages se sont fait sentir en France en 1832, parut, il y a près de trois siècles, dans la contrée que nous habitons. Voici le texte de cette note :
« *Anno* 1576, *Albiæ gravissimo ac periculosissimo morbo*
» *correptus sum, qui proprio nomine colera morbus appel-*
» *latur, græcè* kolera ; *qui morbus peracutus est et me*
» *ter in vitâ meâ cruciavit. Ita ut, meâ contemplatione,*
» *hic decennius morbus dici possit, singulis nam decem*
» *annis renasci solitus est. Quod raro accidit dignumque*
» *est notatu, essentia autem hujus est ejus modi : ex Pauli*
» *auctoritate, lib.* 3, *cap.* 39, *cholera est immoderata*
» *ventriculi perturbatio suprâ infrâque simul erumpens.*
» *Vel cholera est acutus affectus cum vomitibus biliosis*
» *multis alvisque dejectionibus. A quo tandem morbo sum-*
» *ma et immensa Dei optimi maximi clementiâ ac ineffa-*
» *bili misericordiâ ter liberatus sum.* »

1586. — Peste laissée à Rodez par l'armée du duc de Joyeuse, durant les troubles de la Ligue, et qui sévit pendant deux ans.

C'est de ce fléau dont parle l'auteur de la note ci-dessus, dans les lignes suivantes qu'on trouve dans le même manuscrit :

» *Anno legis gratiæ* 1586, *à mense septembre sub fi-*
» *nem deprehensa fuit pestis Albiæ : primo meâ industriâ*
» *ac summo labore : præter multorum sententiam ac opi-*
» *nionem, hæc dies in omnes ferè Galliæ regiones debac-*
» *chata est. Sævit potissimum in Albienses et Ruthenos,*
» *adeo ut tertia populi pars occubuerit.* »

XVIIe SIÈCLE.

1628. — La peste ravage le Rouergue, et surtout Villefranche, qui, depuis le commencement de mai jusqu'à la fin de septembre, perdit 8,000 de ses habitans. Jean de Pomeirol, alors lieutenant-criminel, se distingua dans cette occasion par son zèle, sa prudence, son courage, et rendit à la ville les services les plus signalés. La peste affligeait encore la province en 1629 ; elle cessa tout à fait en 1630. (Gaujal.)

Rodez souffrit aussi beaucoup du même fléau. « Sur la » droite du grand chemin de la Mouline, dit Monteil, on » rencontre les terribles vestiges des ravages que cette » peste exerça il y a plus de deux siècles.... C'est un vaste » ossuaire qu'on laboure, qu'on fume et qu'on sème ! Ah ! » depuis trop long-temps nous manquons de respect en- » vers les morts ; nous ne daignons pas entourer d'une » enceinte leur dernier asile, et nous permettons que les » cendres sacrées de nos pères soient dispersées par les » vents comme la poussière des chemins. »

1652. — Peste à Rodez. Elle fut apportée par un frère quêteur de l'ordre des Cordeliers, qui avait reçu des denrées infectées ; et ce fut dans son couvent qu'elle commença de se manifester le 28 de novembre. La procession qui se fait annuellement de Rodez à Ceignac doit son origine à un vœu qui fut fait alors. Patris, premier consul du Bourg, se distingua dans cette calamité par son patriotisme, et fut récompensé par des lettres de noblesse.

(Gaujal.)

Depuis 1652, nous avons été à l'abri de semblables calamités. La fameuse peste de Marseille pénétra, en 1720, jusque dans le Gevaudan (1), mais ne franchit pas nos frontières ; il en a été de même du choléra-morbus (2), qui, après avoir éclaté à Paris au mois d'avril 1832, se

(1) Le fléau s'introduisit dans ce pays par le transport des laines de Smyrne envoyées à la Canourgue, et non par un forçat venu de Marseille à St-Laurent-de-Rive-d'Olt, comme quelques écrivains l'ont prétendu. Le mal éclata d'abord le 24 de novembre 1720, dans la paroisse de Calmont, s'étendit ensuite à la Canourgue, Maruéjouls, Mende et grand nombre d'autres localités, fit beaucoup de ravages et ne disparut entièrement qu'au mois de septembre 1722.

(2) Ce redoutable fléau qui, après avoir immolé en quatorze ans dix-huit millions d'hommes dans l'Indostan, trente-six millions de Pékin à Varsovie, et envahi 1,300 villes en Asie et en Europe, fit halte un instant en Angleterre et en France, pour continuer ensuite sa marche funèbre vers le sud. En observant sur la carte ce tour du monde de la destruction, on voit la con-

répandit dans un grand nombre de départemens, et vint, pour ainsi dire, expirer à nos portes.

Les archives du pays offrent peu de renseignemens sur l'affreuse maladie dont nous venons d'énumérer les fréquentes irruptions. On y voit les dates de l'invasion du mal, l'emploi des mesures de police, quelquefois, mais plus rarement, le chiffre des décès; mais point d'observations médicales, point de mémoires de gens de l'art sur les méthodes sanitaires ou curatives, ni de récit circonstancié de ce qui se passa durant ces funestes crises. Nous ne possédons de documens de quelque étendue qu'à partir du XVIIe siècle. Il existe notamment plusieurs écrits intéressans sur la peste de 1628. Le plus remarquable de tous est dû à la plume du docteur Alibert, qui a retracé dans quelques pages ce que Villefranche, sa patrie, eut à souffrir de ce fléau (1). Nous y reviendrons un peu plus loin.

On nous a communiqué aussi un manuscrit relatif à la peste de Sauveterre : c'est l'ouvrage d'un obscur chirurgien qui raconte en style naïf, mais énergique, tout ce dont il fut témoin à cette époque désastreuse. Je vais présenter de nombreux extraits de ce mémoire. La peste put sévir ailleurs avec autant de violence, mais à coup sûr elle n'offrit nulle part des symptômes d'une perturbation morale plus étrange.

tagion partie des Moluques, traverser le labyrinthe de l'Archipel indien, s'avancer du sud au septentrion en plusieurs ramifications à travers le vaste continent de l'Asie, et trois de ces grands rameaux s'approcher, en se resserrant de l'Europe, comme par une sorte d'attraction, comme si un pouvoir invincible les conduisait vers une nouvelle proie.

(1) Le récit de M. Alibert forme un intéressant épisode dans son livre de la *Physiologie des passions*. Il y a plusieurs manuscrits sur la peste de Villefranche; mais on ne connaît qu'un seul opuscule imprimé en vieux français, lequel a pour titre : *Manifeste de ce qui s'est passé en la maladie de la peste à Villefranche de Rouergue, avec quelques questions curieuses de cette même maladie, par M. Durand de Monlauscur, docteur en médecine en ladite ville, etc. — Tolose*, 1629.

De la maladie de Sauveterre, et comme quoy elle produisit ses funestes esffets l'an **1628**, *par Pierre de Buysson, mestre chirurgien de la santé en laditte ville.*

L'auteur du manuscrit raconte d'abord de quelle manière la maladie s'introduisit à Sauveterre. « Ce fut, dit-» il, par le transport et attouchement d'abits et linges » que la femme d'un de nos abitans, nommé Garrolou, » fit entrer, après avoir servi son mari de la maladie à » Tanus. » Ce Garrolou était mort le 24 mars. Dès que sa femme eût fait connaître les symptômes qui avaient accompagné sa maladie, quelques habitans effrayés conjurèrent les magistrats de prendre des mesures pour prévenir l'infection qu'ils regardaient comme imminente. Ceux-ci ne tinrent aucun compte de ces bons avis. « Le 15 avril, » veille des Rameaux, à la susditte femme morut une fille, » et pour ne donner vent de ce désordre, on l'ensevelit » comme de costume, et mesme on conseillait au peuple » d'assister à ses funérailles. » Les gens prudens blâmaient cette conduite; sur le soir ils firent de nouvelles remonstrances qui n'eurent pas plus de succès. Seulement, on conseilla à la femme Garrolou de ne point sortir de sa maison, mais elle ne dérangea rien à ses habitudes.

Peu de jours après, le 30, elle perdit une autre fille, et, d'après l'examen du cadavre, il ne resta plus aucun doute sur la cause de sa mort. Alors l'alarme commença à se répandre, et avec d'autant plus de raison qu'à ce cas en succédèrent d'autres, et que la ville se trouvait en ce moment dépourvue de médecins. Ils étaient tous à Réalmont, à l'armée de M. le prince. « Le 2 mai, à M. Don, » consul de la ville, morut une fille du matin au soir, » ayant d'horribles symptômes tels que la peste en produit » à ceux qui en sont atteints. Aussitôt toute la ville fut en » si grande confusion qu'on eût dit que la foudre du ciel » nous avait frappés, d'où il résulta que chascun se sau-» vait où il pouvait trouver de refuge. » M. Don était ab-

sent. On l'envoya quérir à Alby, en lui donnant avis du danger de sa maison. « Il revint avec tout plein de soin » et regrest de trouver la ville en confusion à cause de la » mort de sa fille. Il tascha tant qu'il peut de ramener » chascun au devoir, mais l'effroy avait tellement per- » verti le jugement des personnes, que lui ni nous ne » savions à quoy nous résoudre..... Le 6 may, nos chi- » rurgiens revenant, prindrent part avec joie pour trai- » ter les pestiférés, sans aucun soin de leur santé, et, » méprisant leur vie, ils allaient sans précaution visiter » et panser les malades comme une simple playe ou lé- » gère fiebvre, mais c'estait tout le contraire, car les » esprits et humeurs estoient infectés par une qualité » maligne et vénéneuse. Ladite maladie produisoit d'hor- » ribles symptômes comme bosses, charbons, morbilles, » fiebvres aiguës, phrénésies, syncopes, convulsions et » autres funestes présages, comme aussi des vers qui sont » les signes indubitables d'une véhémente putréfaction ; » un feu brûlant et chargeant toute la langue de sicité et » de suye, avec l'altération invincible, le pouls tardif, » toutefois le cœur en continuelle défaillance, le mal au » reste tandant quasy toujours à la mort bien plus que » non pas vers la crise (1). » Ici l'auteur se livre à des considérations sur les causes probables de la maladie, qu'il semble attribuer, selon les idées du temps, à la maligne influence des planètes. « Le tout, dit-il, procé- » dant de l'altération pernicieuse de l'air ou par la ma- » lignité de certaines planètes ou de l'influence des astres, » parce que les années précédentes ne suivirent pas leur » ordre naturel ny leur température, survenant coup à » coup des changemens tantost chaud, tantost froid, mes- » me qu'il y eut une grande éclypse de lune. Cette vapeur » vénimeuse, ennemie du cœur, rendit l'air si trouble et » espais, que le soleil en plein midi se voyait parfois » quasy suffoqué, bien que la plus commune opinion es-

(1) La guérison.

» tait que la maladie arriva en ceste ville par le port des
» abits de Garrolou, mort de la peste à Tanus. »

« Pour n'avoir de peste le dard fuy tost, va loing, retourne tard.»

« Nous, dits chirurgiens traitans méthodiquement nos
» malades de tout ce quy leur estait utile tant intérieurement
» qu'extérieurement, leur administrant toute sorte de re-
» mèdes de l'avis de M. Cozin et autres, lequel, quoyque
» jeusne médecin, fit tout ce que l'art lui commandait,
» visitant et tastant le pouls aux malades, qu'à le voir
» par les rues et places marchant un grand flambeau en
» main, abillé de trélis, vous eussiez dit que c'estait une
» furie infernale. »

« M. Cozin avait donc un particulier et fidèle soin de
» faire servir les malades, resmostrant ce qu'on devait ob-
» server et faire tant pour les fœns (1) générans par les
» rues et places, escoulement des eaux quy croupissaient
» dans les fossés et égoûts de la ville, chassement des pour-
» ceaux, chats, chiens et autres animaux ; mais le mal-
» heur de cette ville fut qu'aucune délibération ne fut que
» trop tard mise en exécution, et quoiqu'on se forçât de
» faire gouster aux abitans le respect qu'ils devaient aux
» magistrats et le soin qu'ils devaient avoir de leur con-
» servation, leur libertinage égarait leur jugement et ren-
» dait vaines toutes les mesures...... »

Ce qu'il y eut de plus déplorable, c'est que les corps morts demeuraient sans sépulture, et qu'on avait beaucoup de peine à trouver des gens qui voulussent se dévouer à ce pénible et dangereux service. Deux habitans s'offrirent cependant pour faire le métier de *corbeaux*, mais au bout d'un mois ils succombèrent à la maladie. Alors il s'en présenta un troisième qui, ne trouvant personne pour l'assister dans cette œuvre de charité, s'adjoignit un pauvre insensé qui courait les rues. « Or l'estordi persista en ceste

(1) Fumiers.

» charge jusqu'à la fin, et l'autre mourut dans peu de jours.
» Ce qui estait plus prodigieux, *c'est qu'on lui faisait,
» comme par risée, apporter les petits enfans morts sur les
» espaules ou entre les bras*, et comme estant privé de rai-
» son, il le faisait; mesme il s'asseyait sur les corps morts
» au cimetière, demeurant sur le bord de la fosse, où
» parfois on en mettait plus de quatorze. En ce temps on
» devait fermer l'église et ne faire point d'assemblées,
» mais l'on fit tout au rebours, car messieurs les prêtres
» persistaient plus qu'auparavant à prières, processions
» générales, stations aux portes. Cela était fort ridicule et
» ne se devait faire. La sainte messe se célébrant par les
» rues, et les pestiférés estant d'une part et d'autre, il
» était impossible de se pouvoir sauver sans miracle. On
» fit vœu à Dieu que jamais le jour de saint Christophe
» nostre patron, on ne danserait, et que ce jour-là on fe-
» rait la procession avec le saint Sacrement par la ville,
» et que le jour de l'ascension on planterait le may. Il se
» glissa parmi le peuple la croyance que, pour arrester la
» maladie, il fallait attacher un chat en vie à un corps
» mort, ce que les deux *corbeaux* firent sans voir aucun
» amandement. Alors on eut ceste rêverie qu'il fallait dés-
» enterrer la fille de M. Doà, qui fut celle qui donna le
» premier esfroy, qu'on disait avoir été ensevelie au re-
» bours il y avait un mois. On trouva, estant hors de la
» fosse, qu'elle seignait du nez. »

La maladie n'alla pas moins son train. Les chirurgiens eux-mêmes finirent par succomber, ce que voyant, les consuls prirent la fuite, et le médecin les suivit de près. « De l'absence des consuls nasquirent tout plein de désor-
» dres, mesme des voleries aux maisons; on enfonçait les
» coffres, tout estait commun. Il y avait deux partis parmy
» ces voleurs, et quelques prestres étaient du nombre. »

De vingt-cinq ecclésiastiques qui étaient restés dans la ville, vingt-quatre moururent; un seul échappa, encore éprouva-t-il des atteintes du mal.

Cependant la population, privée de magistrats et de mé-

decins, était réduite à la plus affreuse extrémité ; on envoya deux parfumeurs de Toulouse, dont l'un était chirurgien. Celui-ci ne vécut que quelques jours.

« Puis charitablement arrivèrent, environ la saint-Jean, » deux bons pères Capucins pour confesser et aider à mou» rir les pestiférés, mesme s'offrant d'apporter leurs corps » morts en terre. C'estait un louable dessein, mais leur » activité ne feut guères profitable, car dans dix jours ils » moururent de la peste et furent apportés en terre par des » femmes qui estaient échappées de la maladie. Le venin » était si pestiféré dans la ville, qu'il n'y demeura rien » de sain que six personnes. »

L'auteur revient ici sur les signes qui précédaient le mal et les accidens morbides qui en étaient la suite. « C'estait » un estordissement et douleur de teste, les yeux étincelés » comme une vipère, bordés parfois d'une couleur livide » ou jaunastre, avec telle faiblesse qu'à peine pouvaient-» ils regarder le jour sans chanceler. A plusieurs la phré» nésie ou délire s'ensuivait ; à d'autres un grand vomisse» ment qu'à grande difficulté ou point on pouvait arrester. » L'on observa fort curieusement qu'à tous ceux qui vo» missaient des vers c'estait un présage infaillible de » mort, comme aussi la segnée du nez et le flux du ventre. » Le mal estait si violent que parfois ils mouraient dans le » jour et plus tost. Il y en avait qu'un profond sommeil » tenait accablés sans pouvoir en relever. A pas un ma» lade la segnée ne profita ny la purgation, pour si bénigne » qu'elle fût. Il se faut arrester aux cordiages tant inté» rieurement qu'extérieurement, et ne donner loisir à la » maladie de saisir le cœur. »

Le chirurgien qui a écrit ceci remarque que les femmes atteintes du mal qui éprouvaient leurs crises mensuelles, étaient ordinairement sauvées. Il dit aussi qu'on ne pouvait tirer aucun pronostic certain de l'état des bubons, et qu'on voyait des malades guérir ou succomber, qu'ils eussent ou non percé.

Un habitant vivement pressé par le mal, et ne pouvant

obtenir du chirurgien qu'il incisât une de ces tumeurs pestilentielles, l'ouvrit lui-même avec un couteau. La gangrène s'y mit aussitôt. « Il eut pourtant le courage d'aller » morir à la rue pour afin que sa femme n'eût pas la peine » de lui faire descendre le degré, comme il disait ; car en » ce temps, parfois les corps morts demeuraient trois jours » sans sépulture. Il s'en est trouvé aux jardins dans les » huttes qui sont demeurés huit jours, et d'aucuns que les » loups ont mangé. »

« Ceux qui ont entrepris de traiter de la peste, pour la » bien considérer, auraient dû venir à Sauveterre, car il » n'y a eu rien au monde de si extrême. Pendant trois » mois que le mal fut en sa fureur, rien ne résistait. Il n'y » avait que confusion et horreur dans la ville. L'écho ré» sonnait comme en un désert par les rues, et dans la » place l'herbe estait comme dans un pré : les oiseaux noc» turnes faisaient entendre leurs chants lugubres, de telle » sorte qu'on fut contraint de leur tirer à coups de mous» quets, mesme on en tua plusieurs. Il mourut dans trois » mois environ huit cents personnes, sans compter beau» coup de personnes qui estaient mortes auparavant.

» Ce qui affligeait ceux qui partirent les derniers de la » ville, desquels j'étais du nombre, c'estait le desplésir » qu'ils eurent d'apporter avec eux les instrumens pour en» sevelir leurs enfans ou ceux de leur compagnie. Mais » Dieu donna la force à plusieurs qui estaient relevés de » la maladie de le faire. Mais il se remarquait en eux quel» que espèce de diablerie et prodigieuses actions qu'on » aurait horreur de le dire. En passant, l'on les peut blas» mer de l'excessif salaire qu'ils forçaient les personnes à » leur donner, et de la contenance qu'ils tenaient en ap» portant les morts. *Parfois ils les laissaient aux carre» fours des rues, et se mettaient à danser le mainuguet et » autres danses lascives, et pour flambeau ils apportaient » un pot de vin dont ils buvaient à l'envy comme des Alle» mens.*

» Nos estant réfugiés à la Prade-Haute et Basse, M.

» Bolenalay célébrait la sainte messe près de la muraille
» d'une petite maisonnette ; mais dans quelques jours l'on
» discontinua de la dire, parce que tel y estait le matin
» que le soir estait mort. L'on nous défendit tout à faict
» l'eau de la fontaine, et mesme l'on ne savait où aller
» cuire du pain. La division s'estant mise parmi les ci-
» toyens qui restaient dans la ville, les uns blasmaient
» les autres, en sorte qu'à les oïr parler, vous eussiez dit
» que la maladie et l'affliction où ils s'estaient vus les
» avaient appris à médire et à malfaire. Mais ce n'estait
» pas eux seulement, car tous ceux qui estaient sortis de
» la ville les premiers estaient comme des chiens enragés
» contre les derniers sortis, et il n'y avait pire ennemis,
» quoique tous les voisins, notamment les paysans, cou-
» raient après nous comme au loup. Il n'y a rien de plus
» inhumain que ceux de Naucelle, qui nous refusaient du
» pain avec de l'argent. Ces gens-là nous menaçaient de
» nous rendre de déplaisir, sy nous passions la rivière.
» Mesme ils l'avaient ainsy arresté à leur conseil.

» C'est encor pis. J'avais ma femme à la Prade-Basse,
» où nous étions demeurés deux mois réfugiés. Les treuses
» la prindrent pour s'accoucher. Nous les conjurons de
» nous donner leur sage-femme, en la très-bien payant,
» et encore de l'entretenir le temps qu'ils voudraient au
» lieu qu'ils nous prescriraient. Il n'y eut moïen que nos
» larmes fléchissent leur cruauté, et, contre leur volonté,
» secrètement ceste bonne femme vint à notre secours. »

M. Buisson s'étend ensuite longuement sur les désordres où était plongée la ville de Sauveterre. Des gens de la lie du peuple s'étaient érigés en conseil, et ils gouvernaient avec une partialité révoltante, expulsaient ou laissaient entrer qui bon leur semblait, sans justice ni discernement. Le 20 juillet, quatre parfumeurs étant arrivés pour désinfecter les maisons, deux d'entre eux furent bientôt atteints par la maladie, et les gens de la plus vile plèbe, qui s'étaient arrogé l'autorité, chassèrent les deux autres. « C'estait pitié de voir leur aveuglement et marche ;

» disposant de tout, il n'y en avait que pour eux et cer-
» taines femmes qui estaient relevées; tous ne fesaient que
» danser et rire, et bonne chère. Aussi la maladie con-
» tinua par intervalles à ceux qui étaient entrés récente-
» ment, parce qu'il n'y avait aucune police pour prévenir
» les accidens..... »

La mortalité se fit sentir encore pendant tout le mois de décembre, quoique avec moins d'intensité. Enfin, « le 10 » janvier 1629, morut un prestre pour estre entré dans » une chambre qui n'avait été parfumée, ni derérée, » ni les linges désouillés. Par lui finit la maladie de Sauve- » terre, car le 15 dudit mois nous allâmes à Castelmary » accomplir le vœu de saint Sébastien, qui obtint de Dieu, » par son intercession, la cessation du fléau, hors que la » maladie dégénéra en fiebvres tierces quotidiennes, tant » en partie à ceux qui estaient guéris du mal, qu'à d'autres » qui ne l'avaient pas eu..... En ce temps ne se parlait » que de mariages tant de vœufs que de veuves et autres » pour repeupler la ville, qui, à la vérité, était déserte » d'hommes et de femmes..... Il ne mourut personne de » quinze mois d'aucune maladie après que nous fûmes » rentrés, bien que tous les jours nous estions allarmés » parce que la peste se rendit universelle, et qu'il y eût » peu de villes où elle ne se fourrât....

» La misère fut si extrême l'an 1630, qu'on avait la peste » aux environs, la famine partout et la guerre que le roi » faisait en Italie, qui réduisait le peuple aux abois. A la » fin du susdit an, la maladie en partie prit fin, mais » la famine fut si grande l'an 1631, que la plupart des » pauvres estaient contraints de manger les racines de » la fougère, les orties et autres herbes sauvages, mesme » des charognes mortes de maladie. »

On voit, par la suite de ce mémoire, que l'abondance revint à la suite des récoltes de 1631, mais que la peste ne cessa pendant plusieurs années d'infecter plusieurs villes du midi de la France.

Laissons maintenant parler le savant Alibert, qui a tracé

le tableau suivant de l'affreuse maladie qui désolait à la même époque sa ville natale.

PESTE DE VILLEFRANCHE.

Ce fut en 1628, dans le mois d'avril, que la peste vint semer l'épouvante parmi les habitans de Villefranche. On assurait alors que cette maladie venait du septentrion, et qu'elle avait successivement parcouru Saint-Flour, Aurillac, Cahors, Figeac, d'où elle se propageait vers le midi, et principalement vers la belle contrée du Languedoc. Cette année, du reste, fut tristement signalée par une multitude de fléaux épidémiques qui éclatèrent presque en même temps dans plusieurs villes de l'Europe.... Les astrologues, qui étaient encore très-nombreux au commencement du XVIIe siècle, ne manquèrent pas d'attribuer ce terrible phénomène à l'apparition d'une comète qui eut lieu à cette époque, et qui devint l'objet de toutes les conversations.

La contagion dont il s'agit ressemblait d'ailleurs à ces pestes de l'antiquité dont les historiens nous ont laissé des tableaux si hideux et si effrayans. C'était un égarement frénétique du cerveau, un feu dévorant qui gagnait les entrailles après avoir vivement affecté la tête, une soif brûlante qui contraignait les malades à s'échapper de leur lit pour aller en chancelant s'abreuver à des sources impures; un frissonnement convulsif de tous les membres, souvent une impuissance absolue de se mouvoir; une paralysie de tout le système sensible; des sensations étranges et toujours importunes, des angoisses déchirantes qui simulaient les effets sinistres des poisons les plus redoutés; des anxiétés qui semblaient suspendre la respiration. La peau de ces infortunés était souillée par des taches livides et par d'autres signes horribles que la plume se refuse à décrire. La fièvre ardente qui les consumait altéra, chez la plupart d'entre eux, le cours régulier de la raison. Presque aussitôt des maux fantastiques vinrent se joindre à tant de maux réels : les terreurs les plus vives s'emparèrent de tous les esprits; durant la nuit les malades étaient agités par des

rêves sinistres, et se croyaient voués à la colère céleste...

Les jours de peste ressemblent aux jours de justice du Créateur; des villes entières sont ensevelies et comme frappées par un trait invisible. Au milieu de ces calamités déplorables, l'homme tourne vainement ses regards vers le ciel; il n'aperçoit dans les airs aucune trace de la colère de Dieu. Les vents se taisent, le soleil répand ses rayons sur la nature entière. La foudre n'a pas grondé; aucun météore menaçant ne s'est montré dans l'espace; les jours ne sont pas moins purs que de coutume, les nuits ne sont pas moins douces; les fleurs brillent, la nature étale ses plus riches productions, et pourtant l'homme succombe de toutes parts; les douleurs succèdent aux douleurs; l'homme seul gémit quand tous les animaux sont dans la joie; pour lui seul le cours de la Providence semble momentanément suspendu.

Depuis long-temps on aurait dû prévoir l'arrivée de la peste dans Villefranche, car plusieurs villes d'alentour en étaient déjà infectées. Ce fut un homme décédé presque subitement qui causa les premières alarmes; sa maison fut aussitôt fermée par ordre supérieur, et signalée au peuple comme un lieu infect. Insensiblement la contagion se propagea, plusieurs personnes perdirent la vie; on constata leur genre de mort par une visite des gens de l'art; on ensevelit leurs corps avec des précautions infinies; leur cercueil fut traîné jusqu'au cimetière avec de longues cordes auxquelles se trouvaient attachés des crocs de fer. Tous les citoyens étaient consternés; la cloche n'annonçait plus que des funérailles.

Il arriva à Villefranche ce qu'on avait remarqué à Milan et dans d'autres lieux; plusieurs personnes ignorantes s'obstinaient à ne pas croire à la contagion.... On remarquait, principalement dans les rues du quartier le plus infecté, des groupes de vieilles femmes qui vociféraient comme des furies; les mendians s'attroupaient; leurs murmures confus et les haillons de leur indigence produisaient sur les spectateurs l'impression la plus douloureuse;

le tumulte allait toujours croissant ; on avait déjà menacé les jours du médecin délégué pour constater le nombre et la situation des pestiférés ; déjà même les ordres des consuls avaient été méprisés : il ne faut point un esprit vulgaire pour ramener le calme au milieu de tels désordres.

A cette époque vivait un des citoyens les plus recommandables que Villefranche ait jamais possédés ; je veux parler de Jean de Pomairols, conseiller du roi et juge criminel au sénéchal et siége présidial du Rouergue. Cet homme, incomparable dans l'art de gouverner les âmes, n'eut qu'à se montrer ; sa noble figure, sa réputation, l'ascendant de ses vertus, suffirent pour intimider les plus turbulens. « Mes amis, leur dit-il, le fléau qui nous accable vient du ciel ! Si vous voulez que Dieu nous pardonne, éloignez-vous à l'instant et laissez-vous diriger » par des magistrats qui vous aiment. » A ces simples paroles, l'émeute se dissipa. Depuis cet instant, Pomairols devint en quelque sorte le Dieu protecteur de cette commune, et tous les cœurs lui furent acquis ; le salut de la ville entière fut confié à ses bons soins.

Sur ces entrefaites, il s'était formé à Villefranche un conseil pour délibérer sur les précautions sanitaires : ce conseil se composait de citoyens choisis dans les trois ordres de la société. Les sages mesures qu'il adopta auraient dû servir de modèle dans tous les lieux de la France où le fléau se manifestait. On commença d'abord par suspendre toutes les relations qui pouvaient devenir dangereuses ; on plaça des archers à toutes les portes de la ville pour en interdire l'entrée à toutes les personnes suspectes...... Un des premiers soins de ce conseil de salubrité fut aussi d'arrêter le vagabondage, en séquestrant tous les mendians dans les maisons des riches qui s'étaient retirés à la campagne. Quelques-uns d'entre eux furent employés pour nettoyer les rues ou pour d'autres travaux relatifs à la santé publique.

Afin de mieux intercepter les communications funestes, on ferma le palais de justice, ainsi que les églises, où

tout le monde se rendait pour y trouver un refuge et implorer la miséricorde du Créateur ; on empêcha pareillement les réunions qui avaient lieu sous les quatre arceaux qui environnent la grande place ; des quarantaines furent ordonnées : on ne se parlait qu'à la fenêtre ou à travers des palissades.....

Pendant que d'habiles magistrats veillaient à la sûreté de la ville, la génerosité publique s'exerçait dans tous les sens : Pomairols donnait son linge, ses provisions et jusqu'à ses meubles pour soulager les indigens. Le conseiller Vaisse, le chanoine d'Estampes, venaient offrir leurs maisons et leurs jardins pour en faire un asile aux pestiférés ; d'autres citoyens s'empressaient de céder à la commune des propriétés qui pouvaient convenir dans cette fâcheuse circonstance ; les prêtres, les religieux de divers ordres accouraient également pour faire hommage de leurs services et porter leurs consolations aux affligés.

Le courageux Durand de Montlauscur, se multipliait en quelque sorte comme la maladie ; même au sein des ténèbres de la nuit, il allait exercer sous les plus humbles toits sa fonction périlleuse....

Laval et Bruyères se signalèrent par des prodiges de zèle. Le médecin Rivière, vieillard impotent, mais qui n'avait aucune infirmité de l'esprit, ne voulut point que ses derniers momens fussent inutiles à la patrie ; il se fit transporter sur une chaise au milieu des pestiférés, pour les assister de ses conseils.

Des femmes vertueuses vendaient leurs bijoux pour les transformer en aumônes, s'occupaient à faire des quêtes, préparaient des bouillons pour les pauvres. On se souvient dans le pays que l'une d'entre elles, née dans un rang très-élevé, voulut adopter un enfant que la peste avait privé de sa mère. On ajoute que Dieu lui fit la grâce de le sauver, et qu'elle le conserva au milieu de sa propre famille comme un dépôt sacré. Un vieillard célibataire légua tout son bien à deux orphelins qui avaient éprouvé le même malheur..... Au milieu de cette ville désolée, deux

hommes s'élevaient comme deux divinités tutélaires : Pomairols, dont j'ai déjà fait mention, et le père Ambroise, religieux de l'ordre de saint François. Tous deux bravaient les dangers, sans jamais quitter leur poste ; on admirait la prudence et l'intrépidité du premier, l'âme généreuse et compatissante du second. Pomairols conservait les propriétés de tous ceux que la crainte avait forcés de prendre la fuite ; mais le père Ambroise était, pour ainsi dire, une providence pour tous ceux qui étaient présens ; il les soutenait par ses exhortations. Ces deux hommes semblaient s'être partagé le domaine de la bienfaisance....... Les services de Pomairols sont connus ; son nom vit dans le cœur de ses concitoyens, et dans le monument qui perpétue la mémoire de ses bienfaits.... Le nom du père Ambroise n'a point été mentionné dans les annales de Villefranche ; il n'est question de lui que dans un ancien manuscrit qui fut long-temps conservé dans les communautés de sa profession. On y assure qu'il avait été militaire, et qu'avant d'entrer dans l'état monastique, il était chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, ordre si recommandable par le souvenir de ses bonnes actions, et qui figura avec tant de gloire dans les annales de l'humanité malheureuse.

Ainsi donc, par dévouement autant que par état, ce bon père Ambroise avait dès long-temps endurci son corps et son âme à toutes les fatigues de la vie : toujours calme et serein au milieu des plus violentes tempêtes, il voyait la mort sans effroi. Soutenu par Dieu, il payait à peine un tribut au sommeil. Il était doux, pacifique, bienfaisant comme la religion qui le guidait ; le peuple le rangeait déjà parmi les saints. Les magistrats l'envoyaient partout où ils voulaient calmer la turbulence des oisifs qui se rassemblaient dans les lieux publics ; la charité, qui pour tant d'autres n'est qu'un devoir, s'était transformée chez lui en un zèle ardent qui le dévorait. Il se porta dans tous les lieux infectés, et ne contracta jamais la peste ; il paraissait invulnérable et spécialement protégé par la Providence..... Pour neutraliser le fléau, il fit allumer des

feux comme on l'avait jadis pratiqué dans la peste d'Athènes. On mit en usage les fumigations avec des baies de genièvre et autres substances odorantes ; il regardait les frictions avec l'huile de noix comme un des plus puissans préservatifs. Ce fut le père Ambroise qui donna l'idée de faire nourrir par des chèvres un certain nombre d'enfans que la peste venait de priver de leurs mères. Quel spectacle plus attendrissant que celui d'une multitude d'orphelins étendus sur une chétive paille, et recevant à chaque instant du lait de ces impatiens animaux, que des femmes charitables étaient occupées à contenir (1) !

L'établissement formé par le conseil pour les pestiférés était d'autant plus commode qu'il était voisin du ruisseau de la Bodomie, dont les eaux vont se perdre dans l'Aveyron, et qu'il n'avait aucune communication avec le reste de la ville. Non-seulement on y avait construit des chambres particulières pour recevoir les individus infectés, mais chaque ordre de gens utiles à la conservation des autres y occupait un logement séparé. On y avait établi des boulangers, des bouchers, des cuisiniers pour apprêter les vivres, des serviteurs pour les distribuer, jusqu'à des parfumeurs pour désinfecter les dépouilles des morts. On y voyait aussi des officiers chargés de faire la police, et un greffier qui enregistrait les hardes des malades, afin que rien ne fût dérobé. Tous ces employés vaquaient à leurs fonctions avec autant d'assiduité que de zèle. On avait réservé des logemens pour les médecins dont la présence était constamment nécessaire, ainsi que pour les pharmaciens qui préparaient les breuvages et exécutaient les prescriptions. Les religieux de saint François s'y étaient introduits par charité pour consoler les agonisans ; aucun genre de secours n'avait été négligé. Non loin de là se trouvait le cimetière et les hommes de peine vulgairement désignés

(1) M. Berthon a représenté la scène touchante des chèvres amenées par le père Ambroise sur la place de Villefranche, dans un petit tableau qui est un véritable modèle en son genre.

sous le nom de *corbeaux*, destinés à purger la ville de ses cadavres. Enfin, les convalescens avaient à part leur infirmerie et leurs promenades.

Dans les divers quartiers de la ville, on avait institué des personnes pour s'informer de tous les malades qui étaient nouvellement atteints par la peste. A peine les premiers symptômes s'étaient manifestés, qu'on les amenait dans l'établissement par ordre des magistrats. Ce qui étonne, c'est que les habitans d'une petite ville aient manifesté autant de prudence dans un siècle où l'hygiène publique était si peu avancée. Je ne crains pas de le dire, une institution si sagement conçue pourrait servir de modèle pour tous les pays qui sont encore en proie à cette contagion meurtrière.....

Cependant la contagion s'étendait de plus en plus, et l'alarme était universelle. Comment peindre la désolation qui règne dans une ville de pestiférés? comment retracer la terreur profonde des habitans, le découragement de l'industrie, l'interruption des travaux journaliers, le désespoir des ouvriers auxquels on n'ose confier la moindre tâche, le cours de justice suspendu, le commerce interdit, les marchés déserts, les temples fermés et les prêtres réduits à prier dans les rues, la séparation des familles, tous les liens de relation relâchés!..... C'est surtout dans le mois de juillet que le désordre et la mortalité furent à leur comble. Les consuls allèrent tenir leurs assemblées à la campagne; on institua alors des proconsuls qu'il est bon de nommer ici, parce qu'ils se montrèrent intrépides: ce furent les sieurs Alary, Ségui et Gardes; les deux derniers moururent de la maladie. On établit aussi un capitaine de santé, et le sort tomba sur l'avocat Delcros, homme plein d'éloquence, de zèle et d'énergie. Il n'avait été nommé pour remplir cette pénible tâche que pendant l'espace de quinze jours; mais comme le danger allait toujours croissant et que tous les fonctionnaires avaient disparu, il ne voulut pas quitter son poste; il servit jusqu'au moment où il succomba sous la violence du mal. Pomairols l'avait électrisé par son exemple.

Dans ce temps si fertile en événemens funestes, combien d'individus moururent sans obtenir une larme, un regret de leurs contemporains!.... Le fléau dévastateur planait d'ailleurs sur tous les âges, sur toutes les conditions; et vers le milieu de l'épidémie, la dépopulation fut si considérable qu'il n'y avait plus de fossoyeurs pour faire la sépulture des morts (1).....

On a souvent remarqué qu'il n'y a plus de guerre parmi les hommes, quand ils sont aux prises avec la nature. Le résultat ordinaire d'un fléau aussi grand que celui de la peste est de suspendre la méchanceté humaine. Il y avait néanmoins, dans ces temps malheureux, un malfaiteur avide descendu en France des montagnes de Savoie; je veux parler du brigand Barleti, qui suivait le théâtre de l'épidémie comme les vautours les champs de bataille. Il profitait des désastres publics pour s'introduire dans les maisons désertes ou mal gardées; il s'était ligué avec une troupe de compagnons féroces qui vivaient dispersés, mais qu'il ralliait au besoin pour le pillage. On éprouvait une frayeur insurmontable toutes les fois qu'on entendait parler de ce voleur insigne, qui était d'une taille gigantesque, et que les archers n'avaient jamais pu atteindre. Barleti connaissait d'ailleurs mille détours pour se dérober à la poursuite des tribunaux, et ses crimes restaient impunis. Enfin, après avoir si long-temps trompé la vigilance des magistrats, il trouva la mort sur le théâtre même de ses forfaits. On assure qu'il périt de la peste; et, ce qu'il y a de plus extraordinaire dans la destinée de ce miséra-

(1) Dans le cours de cette cruelle contagion, Villefranche perdit 8,000 de ses habitans. C'était presque l'entière population. Sur une pierre du mur oriental du couvent des religieuses de Ste-Claire, situé à quelques pas de la ville, on lit l'inscription suivante qui constate les ravages de ce terrible fléau : « Ici reposent les corps d'environ huit mille habitans de Villefranche, » qui ont péri de la peste en 1628, depuis le commencement de « mai jusqu'à la fin de septembre. Leurs restes sont contenus « dans l'enceinte de ces murs. »

ble, c'est que, dans la maladie qui termina ses jours, il reçut les soins les plus touchans de quelques religieuses dont il avait spolié le couvent quelques mois auparavant...

Enfin, cette peste dévorante qui s'était déclarée au mois d'avril, et dans la saison la plus tempérée de l'année, diminua sensiblement dès le commencement d'août, à l'époque ordinaire des plus fortes chaleurs, au point que le 15 de ce mois, jour de la fête de l'Assomption, il n'y avait plus un seul malade dans la ville. Comme les habitans avaient adressé beaucoup de vœux et de prières à la Vierge, à l'occasion de ce grand fléau, ce fut à son intercession qu'ils attribuèrent leur délivrance......

Cependant Pomairols, à la sollicitation de ses concitoyens, s'était rendu à la campagne pour s'y délasser de ses pénibles travaux ; mais il n'avait pu y jouir d'une tranquillité convenable, car il fallut encore qu'il travaillât à faire exécuter les ordonnances du roi, et qu'il prît une part active à ce qui se passait loin de lui. On venait l'obséder jusque dans sa retraite ; on assiégeait toutes les avenues de son jardin pour le consulter ; du fond de sa solitude il apaisait encore les discordes ; d'une autre part, la reconnaissance attirait chez lui une multitude de personnes. On accablait d'éloges cet homme incomparable, auquel il n'a manqué que d'être sur un plus grand théâtre pour acquérir une célébrité européenne ; car il avait tout en partage pour être en semblable occasion le modèle des magistrats.....

Un an s'était écoulé sans que l'hymen eût une seule fois consacré les nœuds de l'amour ; les premiers mariages furent célébrés, et, sur la fin du mois de septembre, la population se livra avec transport à tout ce que la vie de relation peut avoir de plus attrayant et de plus enchanteur.

La procession qui fut faite en action de grâces de la cessation du fléau ressemblait beaucoup à celles qui avaient eu lieu sous Louis XI et sous Henri II à la suite de deux pestes non moins mémorables par leurs ravages. On renouvela le vœu particulier d'après lequel les consuls de

Villefranche, parés de la robe rouge, devaient se rendre tous les mois dans la chapelle de Notre-Dame des *Treize-Pierres*, pour y célébrer l'office et y faire chanter les louanges du Créateur.....

Les services de Pomairols avaient été profitables à un grand nombre de citoyens ; la reconnaissance devait être publique..... Il fut donc délibéré que la cité de Villefranche laisserait à la postérité un témoignage authentique de sa reconnaissance, en exemptant de tout impôt et redevance les possessions dont Pomairols jouissait dans toute l'étendue de son ressort ; qu'elle s'obligerait à les payer pour lui, et que cette faveur s'étendrait sur ses descendans en ligne directe. On ordonna de plus que cette mémorable décision serait gravée sur une plaque de bronze ; et, pour donner encore une plus grande publicité au sentiment de gratitude qui animait toute l'assemblée, on arrêta que le portrait de Pomairols serait placé dans l'hôtel-de-ville, avec une inscription qui rappellerait à la postérité les services éminens rendus à la patrie par un magistrat si recommandable.

Le portrait dont il s'agit dans la délibération de la commune de Villefranche, prise le 16 février 1629, fut placé dans la principale salle de l'hôtel-de-ville. Il est de la grandeur de sept pieds d'élévation sur quatre de largeur. L'écusson de la ville s'y trouve réuni avec celui de Pomairols. Voici l'inscription qui décore le bas du portrait :

Talis erat qui me funestis cladibus ictam
Sustinuit præsens et ipsâ morte refecit.
Quàm nunc illa manet magnæ pietatis imago
Parva ! Sed ad seros major ventura nepotes,
Si quid amor patriæ, si quid benefacta, juvatis.

On voit dans le cadre du même tableau, et au-dessus de la tête de Jean de Pomairols, un phénix renaissant de ses cendres, avec ces mots : *Durat et lucet.*

NOTE

SUR LE GENRE CORNULACCA,

Par M. A. Moquin-Tandon,

PROFESSEUR D'HISTOIRE NATURELLE A LA FACULTÉ DE TOULOUSE.

Le genre *cornulacca* a été établi par M. Delille, dans la *Flore de l'Égypte;* ce genre appartient à la famille des chénopodées, au sous-ordre des spirolobées et à la tribu des salsolées. Il est principalement caractérisé par la présence de cinq languettes hyppogynes soudées à la base avec les filets staminaux, et par un prolongement épineux qui naît sur le calice après la fécondation.

Ce genre ne comprend jusqu'à présent qu'une espèce (1), le *cornulacca monocantha*, remarquable par ses tiges ligneuses, continues et comme noueuses, par ses feuilles courtes, triquetées et pointues, et par la laine blanche, serrée et soyeuse dont ses fleurs sont entourées. Les folioles calicinales paraissent aiguës.

J'ai été assez heureux pour découvrir deux autres *cornulacca*.

J'ai observé le premier dans un envoi de plantes des environs de Teheran et d'Ispahan, adressé à M. de Candolle par M. Aucher-Eloi. Cette espèce est herbacée; ses feuilles paraissent plus longues que dans le *cornulacca monocantha*; ses poils axillaires sont plus rares, plus lâches

(1) Le *cornulacca muricata* (Del., *Fl. ægypt. Ill.*, p. 8, et *Emend.*, p. 62), ne présente pas un embryon tordu en spirale, et ne devait pas rester dans ce genre. C'est un *echinopsilon*.

et plus développés : les folioles calicinales se montrent laciniées au sommet. Je désigne cette plante sous le nom de *cornulacca aucheri*.

La troisième espèce a été trouvée par Olivier, entre Bagdad et Alep. Il en existe un échantillon au Muséum d'histoire naturelle de Paris, et un autre dans l'herbier de M. de Candolle. J'ai eu l'occasion de les étudier tous les deux.

Cette nouvelle plante offre tout à fait le port des astragales fragacanthoïdes. M. de Candolle l'a décrite, dans son Prodrome, sous le nom de *astragalus setifer*. M. Fischer, qui a examiné l'échantillon conservé par ce célèbre botaniste, a indiqué par une note, au bas de l'étiquette, que cette plante n'était ni un astragale, ni une légumineuse, mais peut-être une chénopodée. En 1836, j'ai analysé plusieurs fleurs de cette singulière espèce, et le soupçon de M. Fischer s'est trouvé confirmé. Les fleurs sont entourées de poils soyeux ; le calice présente cinq folioles ; les cinq étamines sont unies à leur base avec cinq écailles ou languettes hypogynes ; les deux styles se montrent soudés à leur partie inférieure. Quoique le fruit me soit inconnu, je crois devoir placer cette plante dans le genre *cornulacca*, le seul de la famille des chenopodées dont les filets étaminaux et les écailles hypogynes soient greffés en tube, comme cela arrive assez souvent dans les amarantacées.

Ce nouveau *cornulacca* offre, d'ailleurs, le port de deux autres espèces. Il en diffère par ses feuilles plus longues et par ses languettes glanduleuses au sommet. Les poils dont les fleurs sont entourées ressemblent à ceux du *cornulacca aucheri*, et les folioles du calice, quoique membraneuses, sont pointues comme celles du *cornulacca monocantha*. Je donne à cette espèce le nom de *cornulacca tragacanthoides*.

N'ayant pu observer les fruits des deux nouvelles chenopodées que je signale, j'ignore s'il se développe une arête épineuse sur leur calice, après la fécondation, comme

dans le *cornulacca monocantha*. Je soupçonne que ce développement n'a pas lieu, à cause de la nature très-membraneuse de cette tunique de la fleur. S'il en était ainsi, la présence d'une petite épine cesserait d'être un caractère générique, ou bien il faudrait regarder les deux chenopodées dont il s'agit comme le type d'un genre nouveau très-voisin du *cornulacca*.

CORNULACCA.

Del., *Fl. ægypt.*, p. 206.

Flores hermaphroditi, bibracteati. Calix 5-sepalus; foliolis demùm induratis, uno dorso spinifero. — Stamina 5, receptaculo inserta; antheris muticis. Squamulæ hypogyne 5, sublineares, erectæ, cum filamentis in tubum coalitæ. Styli 2, filiformes, infernè cohærentes. Fructus (utriculus) compressus, calice subcapsulari et unispinoso obtectus; pericarpio membranaceo. Semen verticale, suborbiculare; integumento simplici, tenuissimo. Albumen nullum. Embryo in cochleam subcompressam convolutus; radiculâ dorsali.

Suffrutex aut herbaceus; caules ramosi, haud articulati. Folia alterna carnosa, spinosa, in axillis sericeo-pilosa. Flores villis involuti. Spinula (an semper?) longua, rigida, acuta, subverticalis.

1° Cornulacca monocantha (*Del.*, *l. c. p.* 62, *t.* 22, *f.* 3). Suffruticosa, spinosa; foliis brevibus, subtriquetris; villis brevibus, copiosis, densis.

In Ægypto, Arabiâ.

Salsola ferox Lippi MS. ex Del.

Sepala acuta. Squamulæ obtusiniculæ. (*V. s. in herb. Del. Poir. Desf. D C.*)

2° Cornulacca aucheri, herbacea, spinosissima; foliis breviusculis, subulatis; villis longis, paucissimis, laxis.

In Assyriæ desertis. Aucher-Eloi, 2801.

Sepala apice lacinata. Squamulæ obtusce. (*V. s. in herb. D C.*)

3° Cornulacca tragacanthoïdes; suffructicosa, spinosissima; foliis longis, spinæformibus; villis longis, paucis, laxis.

In aridis inter Bagdad et Alep. Olivier.

Astragalus setifer, *D. C., prodr.* 2, *p.* 296.

Sepala acuta. Squamulæ apice glandulosæ. (*V. s. in herb. Mus. Paris., et D. C., ex it. Oliv.*)

NOTICE SUR SAINT-IZAIRE,

Offerte à la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, par M. Géraud, ancien professeur au collége Louis-le-Grand, docteur en médecine de la Faculté de Paris.

On ne tarde pas, à Paris, à devenir curieux à force d'observer les choses et les hommes : j'ai aussi le mal commun de la capitale; un petit voyage fait au pays natal vient de me le prouver. Là j'ai tout revu, tout examiné, tout pesé avec un nouveau plaisir, et pourtant rien ne m'y était inconnu; de retour à Paris, rien de plus empressé que d'aller à la Bibliothèque royale pour lire ce qui nous concerne; j'ai pris des notes à mesure : ce sont ces notes fidèles, mais sans beaucoup d'ordre, que j'envoie à mes amis : ils me sauront gré de l'intention. Nos petites chroniques feront rire de pitié les pays riches en volumineuses collections; pour moi j'aime beaucoup pouvoir appliquer aux miennes cette pensée de Voltaire : Heureuse la contrée dont l'histoire est courte et dont les fastes ennuient le lecteur!

Saint-Izaire est placé en amphithéâtre sur la pente d'une colline au pied de laquelle coule le Dourdou. Ce qui frappe d'abord, c'est l'antique château du lieu, séjour favori des évêques de Vabres, qui l'avaient embelli et fortifié avec soin. Il s'élève en carré parfait sur une double terrasse, portant le style des différentes époques où il a été successivement construit : les murailles extérieures, d'une épaisseur et d'une solidité remarquables, paraissent à toute épreuve : du côté du midi, les angles supérieurs sont flanqués de deux tourelles d'une forme aussi hardie qu'élégante. Une tour centrale fort élevée domine tout l'édifice. Saint-Izaire et le clocher de l'église sont sous le

feu du château ; mais aujourd'hui la vie s'est retirée de ses appartemens presque déserts, exposés aux injures du temps ; tandis que le village est animé et que l'église est brillante et fréquentée comme aux jours où elle bénissait, avant sa ruine complète, la demeure de ses pasteurs, déjà rongée par le lierre et toutes les plantes parasites. La main de l'homme est ici venue hâter l'œuvre destructive du temps. Depuis la révolution, ce qu'on peut arracher de fer, de bois, de pierres, tout est vendu ; tout disparaît successivement. Malgré cela l'édifice paraît encore avec toute sa grandeur, semblable à ces monumens anciens qui résistent au vandalisme depuis tant de siècles.

Il serait difficile d'établir à quelle époque les travaux en ont été faits, par qui même il était habité dès les premiers temps. Toutefois les rapports de Saint-Izaire avec l'église de Vabres, pendant près de 900 ans, nous fourniront des détails qui ne seront pas sans intérêt. D'autres faits historiques compléteront tout ce que nous avons pu connaître de Saint-Izaire.

Vers l'an mil de l'ère chrétienne, Raymond (1), fils de Pontius, donna Saint-Izaire, la dîme sans doute et d'autres revenus particuliers, à l'église de Vabres, célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée au commencement du neuvième siècle par Raymond (2), comte de Toulouse. Vabres fut richement doté (3) en peu de temps, et l'on est vraiment surpris du nombre des donations confirmées en 1116 par une bulle du pape Pascal II. On y mentionne, entre autres, plusieurs églises qui n'existent plus de nos jours aux environs de Saint-Izaire, les Carrats (4), où M. Bizot vient tout récemment de découvrir

(1) Manuscrit de Doat, évêque de Vabres (Bibliothèque du roi).

(2) *Id.* et *Gallia christiana*, t. 1.

(3) Bosc, *Hist. du Rouergue*, t. 3.

(4) Bulle de Pascal II, rappelée dans Doat. *Id. Gallia christiana*, *id.*

un vieux cimetière et des ossemens que nous pouvons rapporter à ces époques reculées; Armayrols (1), le Cambon (2), Calmels (3), Salelles (4), cette dernière donnée par Froctérius, en 1153, dans un acte signé par P. Géraud de Saint-Izaire. Le pape Jean XXII, né à Cahors, connaissant les ressources de cette abbaye, l'érigea en (5) évêché l'an 1317. Pierre d'Olargue, qui en était abbé, en fut le premier évêque, et avec les revenus de son église il put doter douze chanoines, se réservant encore à lui-même un revenu considérable.

Saint-Izaire est un village fort ancien, puisque, dès le IXe siècle, il était à peu près ce qu'il est de nos jours : situé sur les frontières de la Gaule narbonnaise, il dut faire partie des Ruthènes provinciaux qui s'étendaient jusqu'au Tarn. Les Visigots s'emparèrent du pays en 471 et Clovis en 507, après la bataille de Vouillé. L'an 755, les Arabes, sous la conduite d'Abdérame, qui fut battu près de Tours par Charles-Martel, ravagèrent le midi du Rouergue, en emmenèrent les habitans en esclavage, et allèrent mettre le siége devant Rodez. Les Albigeois, en 1213, les Anglais au milieu du XIVe siècle, et plus tard les calvinistes, y portèrent aussi leurs ravages.

Au milieu de ces troubles divers, Saint-Izaire avait été fortifié avec soin et servait de place forte à toute la contrée. Le château ne paraît pas aussi ancien que deux portes latérales, et des pans de vieux murs qui sont encore debout; mais le plan primitif est antérieur à l'invention de la poudre, bien qu'à la salle d'armes on remarque des meurtrières à fusil de rempart, construites, je pense, lors de la guerre des Huguenots. On sait déjà

(1) Bosc, tome 3, p. 160.

(2) Doat, *idem*.

(3) *Idem*.

(4) *Idem*.

(5) *Gallia christiana*, *idem*.

qu'il ne présente ni le style ni le cachet de la même époque. Bâti sans doute par les abbés de Vabres sur d'anciennes ruines, il a été plus tard agrandi et embelli par les évêques dont on voit encore les armoiries. Ils en avaient fait leur maison de campagne et un lieu de retraite pour le danger : aussi plusieurs de leurs actes sont-ils passés *in castro sancti Aredii* (1). C'est là qu'ils se mettaient à l'abri des malfaiteurs, des chevaliers errants, des routiers anglais et des seigneurs nombreux établis tout autour dans les donjons de Compiac, de Combret, de Broquiez, etc... Les *manans* de Saint-Izaire faisaient le service de la place.

C'est ainsi qu'en 1568, d'Acier, à la tête de 7,000 calvinistes, ayant pris et saccagé Saint-Rome-de-Tarn, détruisit l'église et le palais épiscopal de Vabres. François de la Valette-Cornusson, seizième évêque de cette Église, se retira à Saint-Izaire, où il mourut après un séjour de 17 ans (2). Il fut enterré dans l'église de la paroisse, et, de nos jours, le curé ayant fait par hasard pratiquer une ouverture au côté gauche de l'autel, y trouva ses précieux restes, une iscription et son portrait, que M. l'évêque de Rodez s'est empressé de joindre à sa collection. Ce vénérable prélat avait assisté au concile de Trente, et il était frère du fameux Jean de la Valette qui, à la tête de 700 chevaliers chrétiens, défendit Malte en 1565, contre une armée formidable de Turcs. Le capitan-pacha ramena à Constantinople les débris de son armée, laissant sous les remparts de la ville plus de 30,000 morts.

Trente ans plus tard, un de ses neveux, du même nom que lui, dix-neuvième évêque de Vabres (3), se retira à Saint-Izaire, pendant que le duc d'Epernon et le prince de Condé, avec 6,000 hommes de troupes, assié-

(1) De Doat, *idem.*

(2) *Gallia christiana*, t. 1. — Le baron de Gaujal, *Histoire du Rouergue.*

(3) Mémoires du duc de Rohan. — Ministère de Richelieu.

geaient inutilement Saint-Affrique, qui fut si bien défendu par Lavacaresse et 1,300 soldats calvinistes, partisans du duc de Rohan.

A Saint-Izaire on croit assez généralement que les Anglais ont bâti le château : cette opinion, dénuée de toute espèce de preuves, est inadmissible, après les faits que j'ai rapportés ; les Anglais d'ailleurs n'ont occupé que fort peu de temps cette extrémité de la Guienne, au milieu du désordre et des guerres de partisans restés fidèles au roi de France : ce n'est pas au sein de pareils troubles que s'élèvent des édifices aussi remarquables.

Quant aux prétendus seigneurs de Saint-Izaire, il est bien probable qu'ils n'ont jamais existé : les auteurs qui parlent avec tant d'exactitude des seigneuries du voisinage ne font jamais mention de ceux-ci. Rien ne prouve non plus que Saint-Izaire ait appartenu à la maison d'Armagnac : c'est en vain que j'ai parcouru la volumineuse histoire de cette maison ; Saint-Izaire n'y est nommé nulle part. M. Carrière de Laspeyres possède un tableau de ce village, où l'on a peint la suite nombreuse d'un seigneur, avec les costumes de la régence ; il semblait en inférer que nous avions un seigneur à cette époque ; mais elle est trop rapprochée de nous pour que la chose ne nous fût pas transmise par l'histoire ou par la tradition. Je pense, avec M. Eugène Carrière-Montjosieu, que ce précieux tableau, fidèle en tout le reste, est chargé à plaisir, ou bien qu'il représente une visite des parens d'Alexandre, le filleul de Chapelle, alors évêque de Vabres. D'ailleurs, vers le même temps, je trouve aux états de la Guienne, réunis à Villefranche, les consuls de Saint-Izaire : pourquoi leur seigneur, s'il y en avait un, n'y serait-il pas?

On jouit du haut de la tour du coup-d'œil le plus pittoresque que puisse offrir la belle nature. Sur le premier plan ce sont des terres d'alluvion, des champs fertiles, des prairies agréables au milieu desquelles serpentent le Dourdou avec ses rives ombragées de saules, de vernes et de peupliers entrelacés de clématites. Sur les

flancs de la vallée s'élèvent de rians coteaux couverts d'arbres fruitiers et de vignobles qui donnent le meilleur vin de l'arrondissement. Les cimes de ces coteaux découpées de mille manières sont couronnées de chênes touffus; plus loin de hautes montagnes arrêtent le regard et bornent l'ensemble du tableau.

Une chapelle située en face domine le mamelon voisin : la piété de nos pères l'avait placée là comme une sentinelle protectrice des fruits de la terre ; notre indifférence la laisse tomber en ruines. Un preux chevalier sans doute la consacra d'abord à Notre-Dame de Bon-Secours ; peut-être est-ce le vœu de la *damoiselle*, qui, du haut de cette tour, attendait l'arrivée du pèlerin.

Plus loin s'élève l'église isolée d'Armayrols, érigée tout récemment en annexe vicariale par les soins de M. Dalbis du Salzé, ancien magistrat aussi vertueux que savant. Ce n'était pas sans de graves motifs que les premiers chrétiens avaient bâti une église auprès de ce bois épais; il s'agissait de sanctifier un lieu de malédiction : l'intérieur, disait-on, était habité par les fées et par les mauvais génies. C'est là que les druides se rassemblaient pour célébrer leurs sacrifices sanglans, sur un autel dont les restes existent encore à Peyrelébade. Entre le Salzé et les Armayrols, sur un coteau raviné et inculte, on trouve, à trois pieds de profondeur seulement, des tombeaux et de vieux ossemens qui tombent en poussière. Est-ce un cimetière? un camp ancien? un champ de bataille? Je pencherais vers cette dernière opinion.

Eaux de Ferrières près Saint-Izaire.

A un quart d'heure de Saint-Izaire coule une source d'eau minérale connue sous le nom de Ferrières. Cette eau se couvre à la surface d'une pellicule irisée, et dépose un sédiment roussâtre comme les eaux ferrugineuses de Spa : aussi je ne doute point qu'elle ne renferme à peu près les mêmes principes, c'est-à-dire du fer à l'état de protoxyde, de sulfate ou de carbonate, et quelques sels

à base de soude de chaux ou de magnésie. Malheureusement elle est si peu abondante, que le propriétaire n'ose pas exposer les frais d'un premier établissement; telle qu'elle est pourtant, elle est encore bien fréquentée de tous les environs. D'après les observations que j'ai pu recueillir, ces eaux sont apéritives, rafraîchissantes et toniques; on les prend avec avantage contre certaines variétés de la gastrite, de l'entérite, de la colite chronique, contre la faiblesse des organes digestifs, l'anémie, la chlorose, la leucorrhée, la métrorrhagie, les scrophules, les catharres chroniques de la vessie, du poumon, etc.; mais non contre la phtysie pulmonaire, à cette période surtout où les sueurs nocturnes, une diarrhée désespérante, une fièvre lente, divers râles du poumon, signes des cavernes dans cet organe, vont malheureusement entraîner l'individu à la mort. En serait-il de même à la première période, lorsqu'il n'y a que des tubercules crus susceptibles, d'après M. Andral, d'être résorbés? S'il faut alors, contre l'opinion de beaucoup de praticiens, un régime légèrement tonique pour aider l'absorption des tubercules, les eaux de Ferrières ne devraient pas être sans effet. Mais qu'on ne s'imagine pas qu'elles suffisent à elles seules pour guérir ces diverses affections: seulement elles viendront en aide d'un traitement et d'un régime appropriés à chacune d'elles, à chaque individu; dans tous les cas six à huit verres par jour suffisent, et il est presque toujours inutile, souvent dangereux, de se purger après, selon l'usage, avec le sulfate de magnésie.

D'où vient le nom de Saint-Izaire (1).

Aredius, Izaire, né à Limoges, l'an 400 après J.-C., était fils de Jocondus et de Pélagie, l'un et l'autre recommandables par leur noblesse et par leurs vertus. Dès sa plus tendre enfance, il se fit remarquer par ses progrès

(1) Bollandus, t. 5, 25 août, pages 472 et suivantes.

dans les sciences et par la régularité de ses mœurs. Envoyé à la cour d'Austrasie, il devint chancelier du roi Théodebert; mais bientôt, grâce aux sollicitations de Nicétius, évêque de Trèves, il quitta le monde pour mener une vie retirée et pénitente. Il vécut dès lors dans les travaux, dans les veilles et dans la pratique austère de toutes les vertus. *Corpus valdè aridum jejuniis pallebat*, dit l'auteur de sa vie. Son père étant mort, sa mère se fit religieuse. Pour lui, il revint à Limoges et se retira dans un désert où sa réputation de sainteté réunit bientôt des disciples nombreux : c'est là qu'il fonda le monastère d'Atane, dont il fut le premier abbé. Il employa à cette œuvre une grande partie de son patrimoine; le reste fut distribué aux pauvres. Parvenu à l'âge de 80 ans, et prévoyant sa fin prochaine, il rassembla ses disciples, et, de son lit de mort, il leur adressa les paroles les plus touchantes. Comme tous fondaient en larmes : « Réjouissez-vous, leur dit-il, car je vais veiller pour vous dans le ciel, » et il expira.

Il avait fait plusieurs miracles pendant sa vie; il s'en fit encore davantage à son tombeau. Des pauvres secourus, le roi Théodebert guéri, des aveugles rendus à la lumière, des paralytiques redressés, un enfant ressuscité, etc..., tels sont les actes discutés fort au long dans le grand recueil in-folio de Bollandus, depuis la page 185 jusqu'à 193.

L'abbaye de Vabres était de l'ordre de Saint-Benoît comme celle d'Atane, et l'on connaît l'esprit de corps qui animait les anciens monastères; il ne paraîtra donc pas étonnant que les abbés de Vabres aient consacré à saint Izaire, un des premiers saints de leur ordre, notre village qu'ils regardaient comme leur plus belle possession. Celui-ci, sans aucun doute, était tout autrement appelé dès les premiers temps de l'Eglise; lui imposèrent-ils eux-mêmes ce nouveau nom, ou bien nos pères l'avaient-ils adopté, dès le dixième siècle, époque de la canonisation de saint Izaire? Il est impossible de répondre à ces questions, faute de preuves suffisantes.

Parler de saints au dix-neuvième siècle est chose un peu surannée aux yeux de ceux qui pensent, avec le pilote de l'empereur Tibère, que *les dieux sont morts* : ils sont encore vivans pour les amis de mon enfance, qui seuls verront ces lignes, pour des hommes de la foule, selon l'expression de Châteaubriand, qui ont le bonheur de croire à la religion de leurs pères.

Maintenant que dirai-je des mœurs et des usages des habitans? de ces hommes simples et bons, de ces femmes pleines de franchise et de vertu? En général leur caractère est ouvert et hospitalier; nulle part un étranger ne sera mieux accueilli qu'à Saint-Izaire. Robustes, laborieux, vifs, d'un esprit qui n'est pas sans finesse, ils en usent quelquefois d'une manière cruelle dans leurs plaisanteries. Leur penchant pour l'agriculture les domine à un tel point, qu'ils semblent avoir pour le reste une parfaite indifférence. Si l'on trouve que je cache quelque défaut de mon pays, je citerai pour toute excuse le premier vers de la réponse de Corneille au cardinal de Richelieu :

Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal.

CONQUES (1).

(Conchæ.)

ÉGLISE DE SAINTE-FOY.

L'abbaye de Conques, de l'ordre de Saint-Benoît, chef-lieu de plusieurs riches monastères soumis à la même règle et dépendans du même chef, fut, au dire de ses historiens, fondée vers la fin du troisième siècle, dans une espèce de désert, au milieu des plus âpres montagnes du Rouergue. On rapporte qu'elle fut successivement ruinée par les Ariens, puis par les Sarrasins (730), et rétablie autant de fois, d'abord par Clovis, puis par Pépin, roi d'Aquitaine. Mais ce n'est pas l'histoire de la *communauté* dont j'ai à m'occuper ici; je ne recherche que celle du *monument*, et il paraît certain que l'édifice que nous voyons aujourd'hui fut construit presque en entier au commencement du onzième siècle, par les soins de l'abbé Odalric.

Le bourg de Conques, presque inaccessible pendant une partie de l'hiver, en raison de la difficulté des chemins, s'est élevé autour et sur l'emplacement même des ruines de l'abbaye, dont toutes les dépendances ont disparu l'une après l'autre, quelques-unes tout récemment. L'église seule s'est conservée comme paroisse; elle est située sur un versant extrêmement raide, ayant sa façade occidentale tournée vers une vallée étroite mais profonde qui resserre des murailles de rochers presque verticales.

(1) Ce Mémoire fait partie d'un ouvrage intitulé : *Notes d'un Voyage en Auvergne et dans le Limousin.*

On ne pouvait choisir un lieu plus mélancolique et plus convenable à des âmes pieuses qui voulaient fuir le monde.

L'église de Conques paraissant avoir servi de modèle à un certain nombre de monumens dont j'aurai bientôt occasion de vous entretenir, son architecture mérite d'être étudiée comme un type. En effet, si l'on se rappelle les grandes richesses de cette abbaye, les connaissances étendues et les vastes relations de ceux qui la gouvernèrent, on doit penser que le système qui présida à sa construction fut comme l'expression de l'art dans une certaine époque et pour une certaine province. Ce dût être le dernier mot des architectes de la France centrale dans la première moitié du onzième siècle.

Son plan figure une croix latine terminée à l'est par trois apsides semi-circulaires (1) aussi larges que la nef; les transsepts sont partagés comme celle-ci et comme le chœur en trois divisions longitudinales, par des arcades surmontées de vastes galeries aussi larges que les collatéraux; deux chapelles s'ouvrent sur chacun des bras du transsepts, tous les deux tournés à l'est; l'une, adossée au chœur, est très-grande; l'autre, vers l'extrémité de la croisée, d'un diamètre inférieur de moitié. Trois portes donnent accès dans l'église; la première, à l'occident, divisée en deux ventaux, les deux autres percées dans la muraille occidentale des transsepts et fort rapprochées de la nef. A l'intersection des transsepts s'élève une coupole sous une tour octogone; deux autres tours, carrées, flanquent la façade occidentale. En plan, les piliers de la nef représentent des carrés flanqués alternativement par des colonnes et des pilastres sur toutes leurs faces. Ceux des transsepts et de la partie occidentale du chœur n'ont que des colonnes, et, suivant l'usage, l'hémicycle oriental du

(1) Cette expression est inexacte pour l'apside centrale, dont la courbe décrit presque les deux tiers d'un cercle. Elle a la forme d'un fer à cheval sensiblement resserré à ses extrémités.

chœur repose sur des colonnes isolées (1). On observera que les piliers qui supportent la coupole au centre de l'église, sont beaucoup plus épais que les autres; ils sont encore renforcés, en ce point, par le rapprochement des piliers de la nef et du chœur. En effet, la largeur des collatéraux des transsepts est moindre que celle des arcades de la nef et du chœur, et l'alignement des piliers du transsepts a déterminé celui des piliers qui soutiennent la coupole. Telle est, je crois, la véritable raison de ce rapprochement des piliers au centre de l'église. D'abord, j'étais tenté de supposer à l'architecte l'intention de donner par là une plus grande résistance aux bases de la tour; mais après un examen plus attentif, je n'y vois plus qu'une espèce de hasard, résultat forcé de la différence de largeur entre les collatéraux de la nef et ceux de la croisée.

Nulle part dans l'église on ne voit d'ogive, et toutes les arcades sont en plein cintre, toutes remarquablement élevées. Dans la nef et le chœur, les voûtes sont en berceau; elles sont d'arêtes dans les bas-côtés, partout renforcées d'arcs doubleaux très-épais. Les voûtes qui couvrent les galeries supérieures nous présentent une forme nouvelle. Leur courbe, décrivant *un quart de cercle*, sert en quelque sorte d'arc-boutant aux voûtes de la grande nef, car son sommet aboutit précisément à la naissance de ces dernières.

J'insiste sur cette disposition, car nous allons la voir devenir caractéristique dans toutes les anciennes églises de l'Auvergne. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ces voûtes n'ont subi aucune réparation. Construites avec le plus grand soin d'un schiste très-dur, noyé dans un excellent mortier, et épaisses de plus d'un demi-mètre à la clef, leur conservation s'explique sans peine, et malgré le mau-

(1) Il faut faire une exception pour le pilier qui touche à cet hémicycle. Il est carré, flanqué sur ses angles de minces colonnettes engagées.

vais état de la toiture, elles m'ont paru avoir très-peu souffert jusqu'à ce jour.

Les galeries tirent du jour de l'extérieur par des fenêtres percées dans les murs latéraux ; du côté de la nef, elles présentent de grandes arcades géminées (1) ; point de fenêtres au-dessus, et les arcs doubleaux de la voûte portent sur les colonnes engagées dans les piliers qui séparent ces arcades.

Aujourd'hui les fenêtres extérieures étant bouchées, la nef est un peu obscure, ne recevant de jour latéralement que par les fenêtres étroites des collatéraux. Même disposition dans la nef et dans le chœur, mais elle change pour la partie semi-circulaire du chevet. La galerie s'abaisse brusquement de moitié de sa hauteur. Au-dessus, il y a trois fenêtres percées dans la muraille semi-circulaire du chevet; plus quatre fausses fenêtres répondant les unes et les autres aux arcades inférieures et à celles de la galerie (2). Au lieu d'une galerie pour réunir l'étage supérieur de la nef à celui du chœur, il y a au sud et au nord, des transsepts qu'un passage étroit, une espèce de corniche soutenue par une rangée de consoles historiées comme celles à qui j'ai supposé la même destination dans l'église de Figeac. Même disposition à l'occident de la nef, en sorte qu'on peut faire le tour complet de l'église sans descendre à terre l'on monte aux galeries par une tourelle placée à l'extrémité du transsepts sud.

(1) La séparation de ces arcades est marquée par des piliers sur lesquels se prolongent des colonnes partant de l'aire de la nef et montant jusqu'aux retombées des arcs doubleaux. Là où dans les assises inférieures il y des pilastres, ils sont surmontés par des colonnes engagées dont la base est à la hauteur du plancher de la galerie. Rien de plus gauche que l'ajustement de ces colonnes avec les pilastres qu'elles surmontent.

(2) Les arcades de la galerie du chevet sont simples. Partout ailleurs elles sont géminées. Les colonnes à l'intérieur de l'arcade sont accouplées, suivant une ligne perpendiculaire, à l'axe de l'église.

De ce côté, bien qu'un peu défiguré par des dispositions modernes, on reconnaît suffisamment la présence d'un narthex intérieur. Il est divisé au niveau du sol en trois compartimens carrés, correspondant aux trois nefs, et recouverts par des voûtes d'arêtes fort basses. Au-dessus, trois autres chambres ou tribunes dont les voûtes arrivent à peu près à la hauteur du sol de la galerie; puis enfin le passage étroit dont j'ai parlé, qui établit la communication entre les deux galeries. Deux petites tourelles peu saillantes et se projetant en encorbellement contiennent des escaliers en hélice qui conduisaient de ces mêmes galeries aux étages supérieurs des deux tours occidentales. En guise de console, elles reposent sur une colonne bysantine appuyée elle-même sur un pilastre. Si je ne me trompe, ces tourelles se prolongeaient autrefois jusqu'à l'aire des collatéraux, et leurs escaliers menaient aux salles supérieures du narthex, ainsi qu'aux galeries.

La tour centrale a deux rangs de fenêtres l'un au-dessus de l'autre; mais le dernier rang, ainsi que la coupole et la flèche qui la surmonte, sont des additions du quatorzième siècle. Voilà, avec le déplacement des escaliers des galeries, la plus importante altération faite au plan primitif; car ailleurs, si des changemens ont eu lieu, ils ont été exécutés peu de temps après la construction générale, et ne l'ont pas modifiée d'une manière sensible; difficile en outre à constater, car ils appartiennent au même système d'architecture.

L'église de Conques est sombre, ainsi que je le remarquais tout à l'heure. Deux fenêtres étroites surmontées d'une rose, percées dans la façade occidentale; autant pour les façades nord et sud des transsepts; les fenêtres de la coupole, trois autres dans la partie supérieure du chevet, enfin celles des collatéraux, voilà les seules ouvertures qui donnent du jour, depuis que toutes celles des galeries ont été bouchées. Leur suppression a, je crois, encore un autre inconvénient pour l'église : c'est que le soleil n'y pénétrant jamais, il y règne une humidité fâ-

cheuse qui paraît avoir pouri sur quelques points les murs latéraux.

J'observe autour du chevet une disposition toute nouvelle pour moi, mais dont j'aurai bientôt plus d'un exemple à citer : c'est une espèce de banc, avec une marche pour y monter, régnant le long des murs, entre les chapelles qui rayonnent autour de l'hémicycle du chœur (1). Il semble que ç'aient été autrefois des places privilégiées. Le long de ce banc ou de ce stylobate (car on peut lui donner ce nom, en raison des colonnes engagées qui s'y appuient), on remarque un cordon d'ornemens très-richement sculptés et variés par chacune de ses divisions. J'ai distingué des oves d'un travail précieux et d'un caractère presque antique. Quant aux autres moulures de ce stylobate, il n'y a qu'un dessin qui pourrait faire connaître la diversité et la bizarrerie de leurs formes.

A l'extérieur, des contreforts larges, mais peu saillans, renforcent les murs, partout très-épais. L'appareil n'est point uniforme. Généralement les contreforts sont en pierre de taille ; quelques-uns pourtant n'ont que leurs angles construits de la sorte, et l'intervalle est rempli par une espèce d'*opus incertum*, composé de gros morceaux de schiste brut. Tels sont les matériaux dont sont bâtis les murs. Ils reposent cependant partout sur de grosses pierres équarries et rangées par assises régulières. Par places on voit un parement de moëllons, et c'est le cas pour la façade occidentale et pour les apsides. J'y reviendrai tout à l'heure.

La pierre de taille est un grès rougeâtre ou jaune, ou bien, mais plus rarement, un calcaire très-fin. C'est cette dernière pierre qu'on a exclusivement employée pour l'ornementation.

A l'intérieur de l'église, cette ornementation se réduit

(1) Ces chapelles sont sensiblement plus élevées que le chœur.

à peu près aux chapiteaux des colonnes (car les pilastres n'ont que de simples tailloirs). Il faut y ajouter les cordons d'oves et les autres moulures du stylobate, quelques bas-reliefs encastrés dans les pendentifs de la coupole, enfin deux grandes statues appliquées sur la paroi nord du transsepts (1).

Les chapiteaux montrent la variété ordinaire au style bysantin, mais ils ont entre eux un rapport général pour leur profil, qui se rapproche très-sensiblement du galbe corinthien. On en voit d'historiés, d'autres ornés de rinceaux ou de feuillages fantastiques, quelques-uns parfaitement sculptés et d'un merveilleux fini; mais le plus grand nombre ne présente que des crochets courts, aigus, ou plutôt comme les rudimens à peine ébauchés de très-larges feuilles. De ce nombre sont presque tous les chapiteaux du chœur, et je note ce fait comme faisant exception à la règle générale, qui attribue à cette partie du temple la décoration la plus riche et la plus élégante. Ailleurs, on observe avec surprise qu'il n'y a pas la moindre symétrie dans la distribution des ornemens. Non-seulement deux colonnes voisines, même géminées comme sont celles de la galerie, ont des chapiteaux de types très-différens; mais souvent à côté d'un chapiteau très-riche on en voit un autre presque nu et semblant à peine dégrossi. Il se peut fort bien que le travail de l'ornementation, exécuté sur place comme c'était alors la pratique constante, ait duré assez long-temps et soit demeuré imparfait, ou bien qu'il ait été terminé à la hâte.

A l'extérieur, les fenêtres des apsides sont flanquées d'assez jolies colonnettes bysantines, et autour du chevet règne un cordon de modillons fantastiques, parmi lesquels

(1) Probablement ajoutées vers la fin du douzième siècle. Les bas-reliefs de la coupole m'ont paru plus anciens. Ce sont de grandes figures de saints ou d'anges, d'ailleurs d'un travail grossier.

se reproduisent souvent les mêmes motifs : ce sont des têtes ou plutôt des *bustes* de chevaux.

Aujourd'hui un seul toit couvre toute l'église ; il y en avait trois dans le principe, comme on peut s'en convaincre en voyant sous la couverture actuelle des modillons et une corniche qui sûrement n'étaient pas destinés à rester ainsi cachés. Le toit des collatéraux devait être fort plat, peut-être même n'était-il couvert que d'une terrasse, circonstance assez remarquable dans un pays où il tombe beaucoup de neige ; mais il semble qu'importée des pays chauds dans la France, l'architecture bysantine y subsista quelque temps sans tenir compte de la différence des climats.

Il n'y a point de crypte sous le chœur, probablement en raison de la nature du sol, qui, en ce point, est un roc vif ; il a fallu l'entamer pour niveler le sol de l'église.

J'arrive à la façade, dont j'aurais dû peut-être parler plus tôt. Elle est d'une grande simplicité, mais très-haute pour un édifice bysantin. Un vaste tympan en plein-cintre, encadré dans un fronton, surmonte la porte occidentale ; au-dessus, deux fenêtres longues et étroites, avec une petite rose. On voit un grand espace lisse entre une moulure de billettes à la base de ces fenêtres et le sommet du fronton. Dans cet endroit, l'appareil, qui n'est qu'un *opus incertum*, tandis que tout le reste de la façade présente des assises régulières de moëllons taillés, prouve qu'autrefois il existait là un placage formant une décoration quelconque, que le temps ou la main des hommes a fait disparaître. Le sommet des deux tours carrées qui flanquaient la façade étant détruit, elles ne s'élèvent pas aujourd'hui plus haut que le toit de la nef. C'est, dit-on, par suite d'un incendie qui détruisit toute la toiture de l'église qu'elles ont perdu leur amortissement. A leurs fenêtres très-étroites et en forme de meurtrières, je présume que ces tours ont été destinées à servir plutôt de défense que d'ornement.

De chaque côté des fenêtres qui surmontent la porte oc-

cidentale, on observe quelques incrustations en mosaïque grossière. Des étoiles rouges ou noires sur un cercle jaune, puis des losanges, ou des parallélogrammes obliques disposés en arête de poisson. Ce genre de décoration, d'un usage très-facile en ce pays où l'on trouve des matériaux de couleur tranchée, paraît ici comme jeté au hasard. En Auvergne, au contraire, nous le verrons reproduit en grand et avec une persistance systématique.

Le tympan de la grande porte, couvert de sculptures encore bien conservées, mérite une description détaillée. Bien que le travail en soit barbare, on distingue, dans sa composition, plus d'art, et je dirai plus de sentiment qu'on n'en attendrait d'une époque grossière. Enfin, ont y trouvera quelques traits curieux qui peignent les mœurs et les usages.

Une banderolle légèrement ondulée entoure le tympan et lui sert d'archivolte. Çà et là, des têtes et des mains, passant au-dessus et au-dessous de la banderolle, semblent la soutenir ou la déployer.

Le sujet de cet immense bas-relief est celui qui se trouve le plus fréquemment reproduit à la même place, le jugement dernier. Trois zones horizontales divisent toute la composition, et comprennent chacune plusieurs groupes distincts.

Au centre de la zone du milieu, on voit le Christ assis sur un trône, dans une *vesica piscis*; à sa droite les élus; à sa gauche les damnés. Même disposition pour la zone inférieure, des anges portant la croix et les instrumens de la passion; d'autres, sonnant de la trompette, occupent le haut du tympan ou la zone la plus élevée.

Sur les traverses de la croix se lisent les mots suivans, à moitié effacés :

SOL. LANCEA. CLAVI...., VNÆ... C... SIGNV. CRVCIS. ERIT. IN. CELO. CVM....; sur le haut de la croix : REX *iu* DEORVM; dans le nimbe du Christ : IVDEX; enfin des banderolles au-dessus de la *vesica piscis* portent cette inscription mutilée :

[.......] PATRIS MEI FIDELES..... AVC DISCEDITE A ME REPROBATI.......

Le Christ, drapé tout à fait à l'antique, ne manque pas de noblesse; sa main droite se lève pour bénir, tandis que de la gauche il repousse les damnés. Dans cette figure, la plus grande et la mieux travaillée de tout le tympan, on trouve tous les caractères de la sculpture bysantine, longueur du corps, la grandeur exagérée des pieds et des mains, les plis raides et pressés des draperies, et surtout le soin minutieux apporté dans l'exécution des plus petits détails. Toutefois, comparée avec d'autres monumens de la même époque, elle paraîtrait être traitée avec un peu plus de largeur, on pourrait dire avec moins de recherche et de manière. La même observation s'applique, au reste, à toutes les autres figures du bas-relief.

A la droite du Christ, et dans la zone du milieu, se groupent les élus, parmi lesquels une sainte, très-rapprochée du Christ, me paraît être sainte Foi (sancta Fidis), patronne de l'église; puis saint Pierre, reconnaissable à ses clefs, suivi d'un vieillard appuyé sur des béquilles, et d'une foule de personnages différens de sexe et de profession. Le groupe le plus remarquable montre un abbé tenant sa crosse d'une main, et de l'autre conduisant un roi qui, baissant la tête et les genoux à demi-fléchis, semble frappé d'une vive terreur; le moine, au contraire, la tête levée, l'air confiant, présente son timide acolyte avec l'assurance que personne ne saurait être mal reçu en sa compagnie. — Rien de plus naïvement comique que ces deux figures : elles ne sont, au reste, que l'expression d'une idée que les prêtres commençaient déjà à exploiter en grand, la suprématie de l'autel sur le trône.

Les personnes qui composent les différens groupes n'occupent pas tout l'espace de la zone du milieu. Ils sont placés sous deux espèces de frontons, et les intervalles du fond (entre les frontons et le haut de la zone) sont remplis par des anges de proportion plus petite et dans différentes attitudes, la plupart tenant des banderolles qui portent le

nom des vertus théologales : FIDES· SPES· CARITAS· CONSTANCIA· VMILITAS (sic). Sur la même zone, mais de l'autre côté, c'est-à-dire à la gauche du Christ, paraissent les damnés séparés de celui-ci par des anges qui les repoussent. On distingue un séraphin tenant le livre de vie qui se ferme au jugement dernier, et qui porte, pour plus de clarté, l'inscription suivante : HIC SIGNATVR LIBER VITE. Les damnés, ainsi que les diables mêlés avec eux, sont rangés sur deux lignes l'une au-dessus de l'autre. En preuve de l'impartialité des fondateurs de l'abbaye, trois moines, dont un abbé, figurent parmi les réprouvés, tous les trois pris dans un filet que tient un démon. J'observe tout auprès un groupe qui aurait pu inspirer au Dante le supplice de l'évêque Ruggiero : c'est un diable rongeant le crâne d'un damné.

Deux vers léonins au-dessus de cette zone expliquent la double composition, le premier au-dessus des bienheureux : SANCTORVM CETVS STAT XPO IVDICE LETVS ; l'autre, du côté opposé : HOMNES (sic) PERVERSI SIC SVNT IN MARIA RAPTI. Le mot *Maria* n'est justifié que par le filet dont je viens de parler.

La dernière zone offre encore le contraste des supplices de l'enfer avec les joies du paradis. Deux frontons partagent ce compartiment : d'un côté les élus, sous des arcades, par groupes de deux ou de trois, se dirigent vers la porte du paradis, toute garnie de ferrures, avec un énorme verrou et une serrure de sûreté s'il en fut. Sur le fond, au-dessus du fronton, on voit un autel avec un calice, puis des morts soulevant la pierre de leurs tombeaux ; enfin une sainte attirée par une main gigantesque. C'est encore sainte Foy, à ce que je suppose. Deux légendes se lisent au-dessus de cette partie du bas-relief : l'une tracée sur le cordon qui sépare la seconde zone de la troisième, l'autre sur les rempants du fronton ; les voici : SIC DATUR ELECTIS AD CELI GAVDIA CUNCTIS—GLORIA PAX REQVIES PERPETVVSQ DIES ⁐ CASTI PACIFICI MITES PIETATIS AMICI — SIC STANT GAVDENTES SECVRI NIL METVENTES.

Au centre de cette zone, précisément sous les pieds du Christ, un ange et un diable pèsent les âmes : le diable a l'air très-fripon et cherche évidemment à rendre sa part meilleure.

En opposition à la porte du paradis, le sculpteur a placé celle de l'enfer ; c'est une gueule monstrueuse où un diable pousse les damnés. On voit ensuite, sous un fronton correspondant à celui des élus, un diable énorme ; c'est, je crois, Satan en personne, assis sur son trône, avec un damné sous ses pieds en guise de tabouret. Il est entouré de ses ministres et des impies qui expient leurs crimes par différens genres de supplices. On remarque englouti par la gueule diabolique, un chevalier tout armé précipité avec son cheval, qui s'abat et le renverse la tête la première. A côté un diable tenant une harpe, qui entonne quelque chose dans la bouche d'un malheureux pécheur (1) ; un gourmand, reconnaissable à son gros ventre, obligé d'avaler quelques plats de la cuisine infernale ; un homme et une femme ; deux amans coupables, je pense, étranglés de la même corde, et trouvant, j'aime à le croire, quelque consolation, comme Francesca et Paolo, à souffrir le même supplice ; un avare pendu sa bourse au col, tandis qu'un serpent lui ronge les yeux ; enfin, un damné à la broche, entouré de démons, dont les uns officient comme cuisiniers et les autres servent de chenets ; tels sont les principaux groupes de cette partie de la composition. Au-dessus on lit les vers suivans :

PENIS INIVSTI CRVCIATVR IN IGNIBVS VSTI
DEMONAS ATQ TREMVNT PERPETVOQ GEMVNT
FVRES MENDACES FALSI CVPIDIQ RAPACES.
SIC SVNT DAMPNATI CVNCTI SIMVL ET SCELERATI.

(1) On a voulu, je pense, montrer le supplice réservé aux jongleurs dont la bouche n'a fait entendre que des chants profanes.

Enfin, sur le linteau de la porte est tracée cette inscription :

O PECCATORES TRANSMVTETIS NISI MORES
IVDICIVM DVRVM VOBIS SCITOTE FVTVRVM.

Il faut noter une particularité assez bizarre dans ces inscriptions. Les lettres sont en général sculptées en creux ; mais il y en a quelques-unes seulement peintes, et, de ces dernières, la plupart sont effacées : par exemple, à la suite du dernier vers, il y a une vingtaine de lettres que le temps a rendues illisibles. On en doit inférer que l'inscription a été augmentée après coup ; peut-être que la peinture du bas-relief est fort postérieure à la sculpture. J'aurais dû remarquer plutôt que toutes les figures sont peintes, et quoique les couleurs semblent assez modernes, elles sont appliquées sur une couche ancienne de même teinte, et visible encore en quelques points.

Si je ne me trompe, dans cette variété immense de personnages accumulés sur ce bas-relief, il y a plus d'imagination que n'en montrent d'ordinaire les compositions de cette époque ; et les amans étranglés de la même corde, l'abbé protecteur d'un roi, le chanteur et le gourmand punis par où ils ont péché, annoncent une certaine recherche d'idées qu'on ne s'attend pas à rencontrer dans les ouvrages d'une époque de barbarie. Je remarque encore, malgré l'incorrection du travail, une tentative constante pour arriver à l'expression, tentative quelquefois suivie de succès.

L'année dernière on a pratiqué une large tranchée le long de la muraille nord de la nef et au tour de l'apside, qui, enterrés d'une profondeur notable, souffraient sensiblement de l'humidité. Dans cette fouille, on a découvert un grand nombre de tombeaux en pierre, appliqués contre les murs de l'église, et empilés les uns au-dessus des autres. Quelques-uns de ces tombeaux sont en grès ; la plupart en pierre calcaire ; dans presque tous, la place de la tête est marquée ; on en voit plusieurs qui ont sur

le côté une espèce de porte mobile, s'ouvrant au moyen de poignées de fer; mais les couvercles du plus grand nombre sont scellés avec un mastic fort dur. Les plus grands de ces sarcophages contiennent un gril de fer sur lequel le cadavre était étendu. Aujourd'hui beaucoup de ces tombeaux renferment encore des ossemens et même des squelettes entiers; mais je n'ai pas entendu dire qu'on y ait trouvé des bijoux ou des instrumens quelconques. Il y en a fort peu qui se distinguent par quelque décoration, et dans ce cas elle se réduit à un soubassement ou bien à une niche avec des colonnes et une arcature figurée. Tel est le tombeau de l'abbé Bégon, placé à l'extérieur de la nef du sud. L'inscription que je vais rapporter est gravée sur deux tablettes de marbre noir, et les creux des lettres sont remplis de plomb. Entre les deux tablettes se trouve un bas-relief, de style bysantin, sculpté dans un calcaire grisâtre, et qui représente le Christ, ayant à sa droite sainte Foy, à sa gauche un abbé, tous les deux couronnés par un ange.

situs HIC EST ABBAS SIT9	SOLLERTI CVRA CESS
peritus DIVINA LEGE PIT9	altera IT ET ALTA PLVRA : HI
VIR DNO GRATVS	est per EE LAVDANDVS P SE
DE NOMINE BEGO VOCATVS	ELA VIR VENERANDVS
peragens HOC PAGENS CLAUSTR	VIVAT IN ETERNV RE
versus VM QVOD VSVS	supernum GE LAVDANDO SUPNV
TEDIT AD AVSTRVM	

Il est vraisemblable que cette inscription et le tombeau ne sont pas fort postérieurs à l'année 1060, où l'église fut, dit-on, achevée ou du moins très-avancée.

Au sud de l'église, attenant au transsept, on remarque

un arceau porté sur des colonnes géminées fort basses. Voilà tout ce qui reste du cloître bâti, vers la fin du onzième siècle, par l'abbé Bégon, et que l'on vient d'abattre tout récemment. Le style des colonnes ne permet pas de douter qu'il ne fût presque contemporain de la construction de l'église.

J'ai transcrit les vers suivans au-dessus d'une porte en ruine qui donnait dans le cloître; mais je ne sais à quelle partie du monastère elle conduisait :

MAS BENEDIC VALVAS QVI — MVNDVM REX BONE SALVAS ET
NOS DE PORTI SIMVL — OMNES ERIPE MORTIS.

Enfin, je citerai une dernière inscription encore en vers léonins, car il paraît que les religieux de Conques faisaient grand cas de la poésie; elle est gravée sur un linteau de porte ayant la forme d'un fronton obtus :

ISTE MAGISTRORVM LOCVS EST SIMVL ET PVERORVM
MITTVNT QVANDO VOLVNT HIC RES QVAS PERDERE NOLVNT.

Je me suis demandé vainement quel pouvait être ce lieu. Le dernier vers donnerait à penser qu'il s'agit d'un trésor ou d'un tronc pour les pauvres; mais alors je ne sais que faire des maîtres et des enfans.

L'église de Sainte-Foy est du petit nombre de celles qui, au milieu de nos discordes civiles, ont conservé des vases et des reliquaires précieux, soit par leur matière, soit par leur origine. Pendant la révolution on distribua, entre les habitans du bourg, tous ces reliquaires, et, la tempête passée, chacun s'empressa de les rapporter. Cet exemple, je ne dis pas de probité, mais de respect pour ces nobles et curieuses reliques, est malheureusement bien rare en France, et j'éprouve un vif plaisir à le rapporter.

Voici les objets les plus remarquables que renferme le trésor de l'église :

1° Un reliquaire très-ancien nommé l'*A* de Charle-

magne, et, si la tradition est vraie, ce prince en aurait fait don à l'abbaye de Conques. Sans doute son nom lui vient de sa forme qui se rapproche en effet de celle de la lettre A. C'est un triangle dont la pointe est surmontée d'une boule en cristal. Les côtés sont couverts de cabochons et de quelques entailles antiques, parmi lesquelles j'ai remarqué une victoire écrivant sur un bouclier, morceau d'un très-beau travail. Sur la base du triangle s'élèvent deux statuettes en bronze doré (ou peut-être en vermeil). On reconnaît que cette base, doublée d'une lame de cuivre doré, a été raccommodée maladroitement avec des plaques qui proviennent sans doute d'un autre reliquaire, comme le font croire quelques lambeaux d'inscription qu'on lit sur ces fragmens. La forme des lettres et le nom de l'abbé Bégon donnent lieu de croire que ces fragmens remontent au douzième siècle. Peut-être à cette époque ajouta-t-on une base à l'A de Charlemagne, car cette base, sans en excepter les statuettes, paraît moins ancien que les côtés du triangle. Quoi qu'il en soit, voilà ce qu'on lit sur ces lames de cuivre doré : SVM DOMINVS QVE CRVX.... Puis : ABBAS FORMAVIT BEGO RELIQVIASQVE LO...*cavit*. C'est ce dernier vers, si conforme au style des autres inscriptions, qui me porte à croire que ce reliquaire aurait été anciennement retouché.

2° Une statuette de sainte Foy, en vermeil, haute d'environ dix-huit pouces, et d'un travail qui me paraît remonter au onzième siècle. La tête de la sainte, fort disproportionnée avec le corps, est peut-être une restauration relativement moderne, en tout cas fort inférieure au reste quant à l'exécution. On voit répandues à profusion sur toute cette statuette, des pierres précieuses, des intailles, et des camées antiques, quelques-uns assez grands et d'un fort beau caractère. J'ai surtout remarqué un camée représentant la tête d'un empereur dont les traits m'ont paru offrir de la ressemblance avec ceux de Titus. N'étant nullement préparé à trouver tant de richesses dans un pareil désert, je ne m'étais pas pourvu de terre glaise ni de plâtre

pour prendre des empreintes ; et, dans le catalogue des pierres antiques, je ne puis que citer mes souvenirs.

3° Un émail bysantin que je crois de travail grec et fort ancien. L'exécution en est singulière : la figure du saint a d'abord été gravée en creux sur une plaque de cuivre, à peu près comme on ferait aujourd'hui pour une gravure sur bois ; puis les creux ont été remplis d'un émail coloré ; enfin, toute la plaque a été polie. Le cuivre réservé autour des parties émaillées en marque les contours ; sous ce rapport, ce morceau curieux ressemble plutôt à une incrustation qu'à un émail à proprement parler.

4° Une grande croix en argent ciselé, véritable chef-d'œuvre d'orfèvrerie.

5° Une plaque de porphyre rouge, carrée, enchâssée dans de l'argent niellé ; cette pièce est curieuse en ce que elle porte une date et peut servir ainsi à l'histoire de l'art du nielle. A en juger par la perfection du travail, il devait être déjà très-avancé au commencement du douzième siècle. Sur la tranche de cette plaque on voit gravées et niellées avec beaucoup de soin et d'adresse dix-huit petits bustes représentant le Christ, la Vierge, sainte Foi, sainte Cécile, saint Capraise, saint Vincent et les douze apôtres. Voici l'inscription également niellée :

ANNO AB INCARNATIONE DOMINI MILLESIMO I C
SEXTO. K. IVLII DOMNVS PONCIVS BARBASTRENSIS
EPISCOPVS ET SANCTE FIDIS VIRGINIS MONACHVS
HOC ALTARE BEGONIS ABBATIS DEDICAVIT
ET DE XPI ET SEPVLCRO EJVS MVLTASQVE
ALIAS SANCTAS RELIQVIAS HIC REPOSVIT.

On conserve encore à Conques quelques curieuses tapisseries du seizième siècle, représentant la légende de sainte Foy et de saint Capraise.

Vous avez bien voulu, sur ma demande, Monsieur le ministre, accorder cette année à l'église de Conques un secours pour ses réparations les plus urgentes ; mais la somme dont vous pouviez disposer est malheureusement

insuffisante pour réparer la toiture et reprendre le soubassement des murs qui, du côté du nord, ont beaucoup souffert des infiltrations causées par l'exhaussement du sol en cette partie. Je vous demanderai pour l'année prochaine de vouloir bien continuer votre intérêt à ce monument si remarquable, et dont quelques sacrifices encore assureront définitivement la conservation.

ESPALION : PERSE.

J'ai visité dans le cimetière d'Espalion, au hameau de Perse, une chapelle assez curieuse et qui me paraît fort ancienne. Sa forme est une croix latine, terminée par trois apsides communiquant latéralement les unes avec les autres par une arcade. Au milieu de chaque transsept est un pilier qui s'aligne avec ceux de l'entrée du chœur. Dans la nef, la voûte est en berceau renforcée d'arcs doubleaux fort épais. Quant à la courbe qu'elle décrit, elle me paraît une ogive à pointe obtuse, mais je n'oserais cependant affirmer que ce soit sa disposition primitive, non que cette voûte ait été réparée, mais elle a tellement souffert, et maintenant elle est tellement déjetée, que sa forme est difficilement reconnaissable. Dans les transsepts, seulement, les voûtes sont d'arêtes et garnies de nervures carrées. — Fenêtres en plein cintre fort étroites; quelques chapiteaux historiés dans le chœur et les transsepts (1),

(1) J'ai remarqué sur un chapiteau deux guerriers combattant, l'un armé d'une épée, l'autre d'une masse d'armes. Tous deux ont de grands boucliers arrondis par le haut et dont le bas se termine en pointe. Ils sont attachés au bras au moyen de deux courroies *parallèles* au grand axe du bouclier. Déjà j'avais observé cette disposition singulière, qui contredit la plupart de nos dessins modernes; mais je ne l'avais pas encore vue si clairement exprimée. Puisque j'ai parlé de boucliers, j'allongerai encore cette note en faisant remarquer qu'au moyen âge la forme en fut à peu près constante depuis le onzième jusqu'au

tous d'une sculpture grossière : ceux de la nef ne présentent que de larges feuilles simplement épannelées. Autour de l'apside principale et du chevet, on voit quelques modillons fantastiques, et au-dessus des fenêtres, des archivoltes ornées retombant sur de petites colonnettes ; mais toutes les sculptures de cette décoration sont des plus médiocres. La muraille occidentale est nue. On remarque pourtant dans l'appareil un arceau et un tympan qui a pu être orné, mais il ne paraît pas qu'il y ait jamais eu de porte. L'entrée de l'église est pratiquée dans la muraille sud de la nef. La porte est en plein cintre avec un tympan dont le bas-relief représente le jugement dernier et le pèsement des âmes. Ici, comme à Conques, l'entrée de l'enfer est une gueule de monstre qui engloutit les damnés. Dans le haut du tympan, une rangée de saints me paraît indiquer le paradis. Sur la muraille, à gauche de la porte, un bas-relief, qui se liait peut-être à la composition principale, représente plusieurs rois ou du moins plusieurs personnages la couronne en tête. Tout cela est sculpté très maladroitement, et le travail en est aussi barbare que possible. Je suppose que l'église de Perse date du commencement du onzième siècle.

Je n'ai vu à Espalion aucun bâtiment qui mérite d'être cité. Le palais de justice, construit au seizième siècle, est dénaturé par des dispositions modernes ; et quant au château qui domine la ville, il ne présente plus que des ruines informes, qui ne peuvent offrir aujourd'hui d'intérêt qu'aux peintres de paysage.

PROSPER MÉRIMÉE, *inspecteur-général des Monumens historiques de France.*

quinzième siècle (arrondie par le haut, et pointue à la partie inférieure). Il paraît que les fantassins seulement le portaient au bras ; les cavaliers l'avaient suspendu sur l'épaule gauche ou sur la poitrine, afin de pouvoir guider leur cheval de la main gauche.

NOTICE

SUR LES DÉGATS CAUSÉS PAR LES GRILLONS SUR LES MURIERS.

Le gros grillon, sauterelle-porte-selle, *locusta ephipiger* des entomologistes, que nous appelons *grille-vert* ou *gros-gril* en languedocien, n'est que trop connu des agriculteurs par ses ravages dans les jardins, les champs et les vignes.

Je l'accuse de plus d'un tort dont beaucoup de gens ne l'auraient pas cru coupable; il casse les branches de nos mûriers qui ont jusqu'à deux centimètres de diamètre, ou, pour parler plus juste, il occasionne leur rupture.

Quand les blés sont coupés et emportés à l'aire, alors la sauterelle porte-selle grimpe sur les mûriers qui bordent les terres. Ce ne sont pas les feuilles ou leurs pédoncules qu'elle attaque; elle ronge l'écorce des plus beaux jets, et près du tronc ou de la branche de l'année précédente. Elle n'en dévore pas une lanière ou un morceau plus ou moins large d'un seul côté; presque toujours elle la prend tout autour de la tige, formant une véritable incision annulaire, dans le but, je pense, d'en faire couler une sève abondante en arrêtant sa circulation, si l'on n'admet pas que c'est par l'instinct du mal.

Si cette sauterelle cherchait l'écorce la plus tendre, elle dévorerait l'extrémité des pousses ou les brindilles, au lieu de s'attacher à la naissance des jets les plus vigoureux.

Cette incision, qui pénètre quelquefois les premières couches du bois, a de cinq à dix millimètres de large, est toute de bavures, bien loin d'être coupée net, ce qui, avec la chaleur de la saison, l'empêcherait de se cicatriser, si bientôt une autre cause ne venait augmenter le dommage.

Des coups de vent balancent vivement nos arbres, les branches feuillées surtout, qui lui offrent peu de prise. Celles que les grillons ont entaillées ne conservant plus l'élasticité qui fait plier et redresser les branches saines, se tordent et se cassent. Quelques fibres qui ont résisté les retiennent pendantes et flétries. Il faut, dès qu'on les aperçoit, raser proprement avec une serpette la naissance de ces tiges, et les détacher même avant que le vent les ait déchirées, si l'on reconnaît l'incision faite par les porte-selle.

Il est inutile que je décrive ici cet insecte de la famille des orthoptères, et que j'en fasse l'histoire (1). Je rapporterai seulement, comme l'ayant maintes fois observée, la ruse qu'il a de se cacher, en se tenant toujours derrière les branches, du côté opposé à ceux qui le cherchent. Il suit tous leurs mouvemens, tourne comme eux, et monte au-dessus des feuilles de l'arbre, si l'on vient regarder par dessous. Plus d'une fois j'ai perdu de vue les grillons que j'avais d'abord aperçus.

Le moyen le plus sûr pour les chasser, est de secouer fortement le mûrier, s'il est jeune et flexible, ou bien ses branches les unes après les autres. Ils tombent, et on les écrase sous le pied, quoiqu'ils contrefassent les morts.

On a proposé des troupes de dindons, qui en sont assez friands; mais ces volailles ne peuvent guère les atteindre sur les arbres, et sont d'ailleurs regardées par bien des propriétaires comme des animaux nuisibles à l'agriculture.

Alais (Gard), juillet 1839.

Baron D'HOMBRES-FIRMAS.

(1) M. Dunal l'a décrit et figuré dans le Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault, 5e année, décembre 1838.

MANDRIN A RODEZ.

Le 26 mars 1754, jour de grande foire à Rodez, les habitans virent arriver une troupe de gens armés, marchant deux à deux, la carabine au poingt, et qui, parvenus sur la place du Bourg, se rangèrent en bataille à la voix de leur chef. Le nom de Mandrin vola bientôt de bouche en bouche et l'épouvante se répandit en un instant dans tous les quartiers de la ville. Ni les gens du roi, ni l'autorité municipale, ni les cavaliers de la maréchaussée, n'osèrent s'opposer à l'entreprise de cet audacieux contrebandier, et pendant 24 heures il commanda à peu près en maître dans la paisible cité de Rodez.

A peine la troupe fut-elle réunie sur la place, qu'une partie se détacha pour se porter à l'entrepôt des tabacs alors situé dans la maison du sieur Raynal, rue Saint-Just. Sur le refus qu'on leur fit d'ouvrir, les bandits firent sauter la porte, envahirent les bureaux et forcèrent l'entreposeur à recevoir pour 4,000 fr. de tabac.

La troupe se retira ensuite dans le plus grand ordre.

De là Mandrin se rendit au faubourg St-Cyrice, y établit un dépôt public de contrebande, et ne cessa de débiter sa marchandise jusqu'au moment de son départ qui s'effectua sans plus d'obstacles que son arrivée.

La tradition rapporte que Mandrin était d'une taille moyenne, fortement constituée; qu'il portait une sorte de costume militaire, qu'il avait une physionomie intéressante, le regard hardi, la repartie vive, et qu'il exerçait l'empire le plus absolu sur sa troupe. Elle ajoute qu'un grand nombre d'habitans de Rodez, revenus de leur première

frayeur, se rendirent à l'appel de Mandrin et n'eurent aucunement à se plaindre de ses procédés.

La veille, ce chef de bandits s'était présenté au château de Bournazel et y avait demandé l'hospitalité. Le maître du château s'exécuta de bonne grâce et lui fit bon accueil. Le jour venu, Mandrin remercia son hôte en très-bons termes et il le pria d'accepter en témoignage de sa reconnaissance un très-beau couteau de chasse, qui est celui-là même dont M. le comte de Bournazel a fait hommage à la Société et qui a été déposé au Musée.

RAPPORT DE M. LE DOCTEUR RICHARD,

DE RODEZ,

SUR UN OUVRAGE INTITULÉ : *Voyage aux Pyrénées*,

Par M. le docteur RENAULT (1).

Nous avons un grand nombre de descriptions des végétaux qui couvrent la chaîne des Pyrénées. Les bornes de ce rapport ne me permettent d'en désigner que quelques-unes. Au premier rang figurent, à raison de l'antériorité, celles des frères *Bauhin*, consignées dans l'*Historia plantarum* de *Jean*, et dans le *Pinax* de *Gaspar*, si souvent cité par Linnée. Viennent ensuite celles de *Richier de Belleval*, qui décrivit dans sa *Nomenclatura stirpium* les plantes dont il enrichit le jardin de Montpellier, fondé par Henri IV, et dont il fut le premier professeur. A côté de *Belleval* doit figurer *Fagon*, médecin de Louis XIV, intendant du jardin de Paris ; la science lui doit beaucoup. Ses disciples reconnaissans donnèrent son nom à des genres et à des espèces. On ne saurait désigner avec trop d'éloges les institutions *rei herbariæ* du fondateur de l'école française, *Pitton de Tournefort*. Il appartient à ses successeurs au Jardin des Plantes de se porter les exécuteurs testamentaires de ce Linnée de la France, et de revendiquer pour lui celles des plantes qu'il a découvertes, décrites et nommées, et qui reparaissent aujourd'hui comme nouvelles sous de nouveaux noms. Le professeur *Gouan* a consigné le résultat de ses nombreux voyages aux Pyrénées, dans sa *Flora*, dans son *Hortis*, dans ses *Illustrations*. J'ai vu vivantes

(1) L'ouvrage de M. Renault est encore inédit, ce qui donne au rapport de M. Richard un plus haut degré d'intérêt.

dans son jardin les plantes qu'il avait rapportées de ces montagnes, et qu'il conservait avec grand soin. Qu'il soit permis à celui qui s'honore d'avoir été son élève de payer à sa mémoire l'hommage de sa vénération et de sa reconnaissance. Et l'illustre fondateur de la société Linnéenne de Paris, *Auguste Broussonnet*, que de titres n'a-t-il pas acquis à l'estime des savans par ses voyages et par ses nombreuses découvertes! C'est à regret que je me tais sur mon ami; une plume plus éloquente que la mienne a consigné son éloge dans les registres de la science. Nous avons une excellente histoire phytologique et géologique des Pyrénées par l'académicien *Ramond*, dans son voyage au Mont-Perdu, et dans ses autres ouvrages, de fort bonnes descriptions du professeur Decandole, dans sa *Flore française*. Le résultat des herborisations du laborieux *Loiseleur-des-Longschamps*, dans sa *Flora gallica*; l'histoire des plantes des Pyrénées, par *Picot-Lapeyrouse*, botaniste-géologue, nomenclateur linnéen et l'un des plus distingués naturalistes du midi de la France. La Flore des Pyrénées fut encore enrichie par les voyages et les travaux de l'infatigable, du savant, du modeste *Desfontaines*, que de nombreux élèves suivent avec tant d'intérêt et tant de profit; et du Nestor de la botanique, le vénérable *Jussieu*, dans la famille duquel cette science se transmet comme un héritage, quoique les trésors de la nature soient inépuisables. Il était bien difficile d'ajouter aux richesses que nous avaient acquises les travaux de tant de maîtres habiles; M. Renault, cependant, trouve le secret de se faire lire avec plaisir. On s'intéresse aux dangers qu'il a courus, on partage les émotions diverses qu'il a éprouvées; et quoiqu'il n'ait eu à décrire que des plantes et des sites qu'avaient décrits avant lui *Tournefort*, *Ramond*, *Lapeyrouse* et d'autres, on regrette, en le quittant, qu'il ait borné son investigation à une partie de cette vaste chaîne. Je vais suivre pas à pas notre auteur; je vous soumettrai mes observations sur la liste qu'il donne des plantes qu'il a cueillies, et quelques considérations sur les qualités que doit réunir le naturaliste voyageur.

M. Renault, accompagné de ses guides, commence vers le milieu de juillet 1818 son excursion dans la partie la plus riche en plantes. Parti du Mont-de-Marsan, il arrive à Tarbes et parcourt la belle vallée de Campan pour aboutir à Bagnères ; la description qu'il fait de ces deux villes et des jolis paysages des bords de l'Adour, sera lue avec intérêt par ceux-là même qui connaissent les charmantes lettres de l'*Hermite en province*. Mais comme l'objet de son voyage était principalement l'exploration des montagnes et la recherche des végétaux qu'elles produisent, c'est dans les hautes régions qu'on suit avec plaisir notre jeune botaniste. Son style semble prendre de l'élégance, de la force et de la fraîcheur, à proportion qu'il décrit les lieux élevés au-dessus de l'habitation des hommes. Il fait sa première visite à la montagne de l'Héris. Il s'élève sur le plateau et en parcourt les gras pâturages. Il reçoit une aimable hospitalité dans les cabanes des pasteurs, goûte leur lait qu'il trouve excellent, loue la propreté de leurs laiteries, grimpe par des chemins escarpés jusqu'à la cime de l'Héris, et ramasse un grand nombre de belles plantes. Il admire de ce sommet la superbe vue de la plaine, passe sur la montagne d'Orbinède, où de nombreux troupeaux trouvent une nourriture succulente. De là sa vue s'étend sur la vallée de Campan, dans laquelle serpente l'Adour. Les pasteurs de ces montagnes ont des mœurs aussi douces, des habitudes aussi patriarcales que ceux de l'Héris. Le lendemain, il herborise aux environs de *Grip*, cueille des végétaux sur les bords des nombreuses et belles cascades que forme l'Adour en se précipitant dans la plaine. Je cite avec plaisir un passage qui termine sa première relation. Les pasteurs de cette Arcadie ne font point de fromages, ils se contentent d'enlever la crême de leur lait, qu'ils convertissent en beurre en la secouant dans des outres formés avec des peaux de mouton. Les femmes n'y sont pas jolies ; elles portent des guêtres de grosse étoffe de laine ; leur petit capuchon, qu'elles appellent capulette, est de couleur écarlate.

La deuxième station de notre botaniste a pour objet le Pic du Midi. J'observe en passant qu'il existe aux Pyrénées plusieurs élévations qui portent le nom de Pic du Midi ; celui-ci doit être, je pense, distingué par le nom de *Pic du Midi* de Bagnères ou de Tarbes. Il n'est aucun voyageur des montagnes qui ne veuille jouir du magnifique spectacle du lever du soleil vu du haut d'un pic. C'est probablement animé de ce désir que M. Renault part de Grip à dix heures du soir, accompagné d'un bon guide, afin d'arriver au sommet du pic avant le lever du soleil. Eclairé par un faible clair de lune, il gravit ce mont à l'aide de son bâton ferré, à travers les rochers, les précipices et sur une couche de neige glacée. Il est dédommagé de ses fatigues par la riche récolte qu'il fait sur cette montagne, et par les nombreux points de vue dont son œil ne peut se rassasier. Parmi les descriptions qu'il fait de ces différens sites et la peinture des sensations délicieuses qu'il y a éprouvées, on regrette qu'il ait laissé sur sa palette les couleurs avec lesquelles il aurait pu peindre le lever de l'astre du jour. Il se borne à cette phrase : Nous nous y reposâmes quelques instans pour attendre le lever de l'aurore, et bientôt après nous pûmes jouir du plus magnifique coup-d'œil qu'on puisse imaginer.

On conçoit qu'après la belle description du lever du soleil par Jean-Jacques, on se condamne au silence. J'ai bien aussi, dans les premiers temps de mes études botaniques, joui, du haut du pic le plus élevé du Cantal, de ce sublime spectacle que j'essayai de décrire. Je reconnais aujourd'hui qu'il faut, devant le soleil levant vu du sommet d'une haute montagne, se prosterner et se taire. Les langues humaines sont trop pauvres pour décrire dignement le chef-d'œuvre du Créateur. Une strophe qui surpasse et les vers harmonieux des modernes, et la prose brûlante de Rousseau, se trouve dans un ouvrage oriental du poète pasteur, philosophe et roi. Ce fut sans doute en adorant Dieu sur les lieux élevés que David s'écria dans un moment d'inspiration :

In sole posuit tabernaculum suum, et ipse tanquam sponsus procedens de thalamo suo, exultavit ut gigas ad currendam viam, à summo cælo egressio ejus.

Avant de continuer de suivre notre voyageur, il est bon de donner la définition de quelques expressions usitées dans les Pyrénées et consacrées par les auteurs.

Le nom de *gave* se donne aux torrens ou ruisseaux qui découlent des montagnes. Le mot *gave* en langue celtique signifie eau. On appelle *port* la communication entre deux pentes. Le mot appartient à une racine primitive qui signifie passage. On entend tous les jours dans ces montagnes les muletiers qui vont et viennent, et les contrebandiers qui s'appellent entre eux négocians se demander : le port est-il bon, ce qui veut dire : peut-on y passer sans danger? Les ports des Pyrénées sont les cols des Alpes. On désigne sous la dénomination d'*Oule* une espèce d'amphitéâtre ou de plateau creux entouré de rochers ou de petits pics. On en compte dans toute la chaîne plusieurs plus ou moins spacieux. Ce mot *Oule* en langue gasconne signifie pot ou chaudière, et dérive du mot latin *Olla*. Enfin on nomme *murailles* ou *brèches* de grands rochers verticaux un peu inclinés. M. Renault parcourt le Tourmalet et la vallée de Bastan, retourne à Barèges et visite ses bains. Il s'élève sur le pic d'*Endrellis*, dont les routes escarpées, les productions et la vue n'ont rien de différent des monts qui l'avoisinent. Il y ramasse, outre plusieurs plantes, de l'amianthe et du cristal de roche. Il visite les trois lacs d'Escoubans, court des dangers en gravissant sur leurs bords, grimpe sur le pic d'*Eyré*; il y est témoin d'un de ces orages qui sont toujours plus terribles et plus imposans que ceux de la plaine. La comparaison qu'il fait des habitans de la vallée de Campan avec ceux du Bastan n'est pas à l'avantage de ces derniers. Il voulait monter au Mont-Perdu; mais l'abondance des neiges qui le couvrait, et le refus que firent les guides de l'y accompagner l'empêchèrent de réaliser ce projet. Du reste, il eût été peut-être heureux, dans l'intérêt de la science, qu'il eût

pu faire ce voyage, en marchant sur les traces de M. Ramond, et en prenant son ouvrage pour modèle. Ce que M. Renault dit du gave de *Luz*, de cette ville et de ses environs, des vallées de Gavarnie, Héas, Gèdre, Pragnères et Estambé, des hauteurs de Nouvielle, du Cammelie, n'offrent aucune particularité remarquable, sauf cependant la mention qu'il fait des blocs énormes et nombreux qu'on observe dans la vallée de *Héas*; il présume qu'il s'est opéré dans cet endroit un grand bouleversement des montagnes. C'est, dit-il, un véritable chaos, et l'on serait tenté de croire que ce lieu fut le théâtre de la guerre des Titans. Non loin est une chapelle de la Vierge, près de laquelle les pèlerins visitent aussi avec une sorte de vénération le rocher de Rullie, sur lequel ils croient pieusement qu'elle se reposa en faisant le trajet de Luz à Héas. Les dévots en détachent des morceaux qu'ils emportent comme des reliques. On doit encore des éloges à la description qu'il fait de l'immense cirque dit *Oule de Héas*, qui n'a pas moins de deux lieues de circuit, et qui est élevé de 1,800 mètres au-dessus du niveau de la mer, entouré de rochers escarpés. Les troupeaux nombreux qu'on y conduit y trouvent une bonne nourriture, et les botanistes y font une ample moisson. L'*Oule* de Marboré est plus intéressante encore; les murailles qui l'entourent ont plus de 300 mètres de hauteur. C'est à regret que je passe sous silence la belle description qu'il fait de cette enceinte, des torrens qui en descendent, des rochers qui l'entourent et des neiges sous lesquelles coulent comme sous des ponts naturels les eaux qui, réunies, forment le *Gave de Pau*. Par cette rapide analyse, je ne puis vous donner qu'une idée imparfaite du style descriptif de l'auteur. Il est juste de le faire mieux connaître, en citant littéralement quelques passages de son ouvrage.

Un bon pâtre de la vallée d'Estanbé vint à ma rencontre pour m'offrir son beurre et son lait; il était accompagné de son fils, qui revenait de la chasse aux izards. Ce jeune homme, d'une constitution vigoureuse, avait une

bonne physionomie, quoique un peu farouche. Sa démarche était agile, son vêtement se composait d'une simple veste d'une grosse étoffe de laine brune et d'un pantalon de toile. Un bonnet de laine couvrait en partie ses longs cheveux noirs; il était chaussé d'espardilles et avait les jambes nues. Ce jeune montagnard me raconta avec beaucoup de naïveté les dangers qu'il venait de courir et le peu de succès de sa chasse. Nous arrivâmes à la cabane du brave pasteur, où je trouvai le restant de sa famille occupée à faire de la pâte de *milloc* (c'est une espèce de bouillie faite avec la farine du blé sarrasin ou avec celle de maïs). Ces bonnes gens parurent très-satisfaits de ma visite et me firent partager leur frugal repas, assis à la rustique table du pâtre des Pyrénées, du vieux patriarche entouré de sa famille qu'il chérit et dont il est adoré, s'entretenant du soin de ses troupeaux qui l'occupe entièrement, sans ambition, content de ce qu'il possède, et joyeux de pouvoir remplir les doux devoirs de l'hospitalité. Je sortis enfin du paisible asile de mon hôte, pénétré de reconnaissance et l'âme attendrie.

Nous voici, Messieurs, au récit le plus intéressant, à la partie dramatique de l'ouvrage. M. Renault a réservé pour la fin les descriptions les plus brillantes, les sensations les plus fortes. Je passe à l'exposition que fait l'auteur du but et des préparatifs de son voyage aux *Brêches de Rolland*.

De retour à Gavarnie, je témoignai à mon hôte le désir de monter le lendemain à la *Brêche de Roland*. Il me regarde avec étonnement et me dit que c'était une entreprise hardie, car aucun contrebandier ne s'était pas encore exposé cette année à franchir cette brêche, certainement à cause de la grande quantité de neige qui couvrait ces hautes régions. Cela ne me déconcerta pas, et je le priai de me faire aboucher avec un homme du village habitué à ces sortes de voyages. Il m'amena un paysan de bonne mine, robuste, aidant souvent les contrebandiers dans leurs périlleuses expéditions, et par conséquent fa-

miliarisé avec les pas les plus dangereux. Je lui dis que je voulais monter au sommet de la Brèche de Rolland, descendre en Espagne par cette Brèche, franchir le *Daillon*, et rentrer en Espagne par le port de Boucharo. Ayant réfléchi un instant, il me dit que cela pourrait se faire, mais qu'il fallait du courage et de la hardiesse. Je ne balançai pas alors à entreprendre ce voyage; je lui demandai si nous pouvions le faire en un jour, et sur son affirmation je ne commandai des provisions que pour la journée du lendemain. J'engageai mon guide Antoine à être de la partie; mais cet homme, un peu effrayé d'un tel voyage, me refusa d'abord et enfin, sur mes instances, il y consentit. A la pointe du jour nous nous mîmes en route, chaussés d'espardilles, munis de forts crampons de fer, d'une hache et de bâtons ferrés. Après deux heures de marche, ils arrivent au fonds de l'*Oule du Marboré*, ils escaladent ensuite les rochers qui font partie des murailles du cirque; ils parviennent avec peine au sommet de ces énormes murs, et s'arrêtent sur une pelouse où ils rencontrent un malheureux pâtre espagnol qui gardait des moutons et quelques chèvres. Ils déjeûnent sur ce plateau, dont la vue embrasse des rochers, des cascades, des précipices et des montagnes. Ils continuent leur route : les voilà arrivés au glacier. Ils ont encore à monter; mais il faut escalader pour parvenir à la Brèche de Rolland. Qu'on se figure la surface glissante d'un glacier élevé de plus de cent mètres au-dessus de sa base. Ni l'impression des espardilles sur cette neige gelée, ni l'aide des crochets, ni l'appui des bâtons ferrés, ne sauraient vous soutenir sur ce plan presque vertical. Il faut à chaque pas former avec la hache la nouvelle marche où le pied devra se placer, et rester suspendu entre le ciel et l'abîme. Telle est l'effrayante manœuvre à l'aide de laquelle les intrépides voyageurs parviennent au seuil de ce magnifique portail, formé par deux colonnes de cent-quarante mètres, qui s'élèvent du sommet des glaciers, et d'où l'œil embrasse et l'Espagne, et la France, et l'Océan.

. . . .

En me reposant sur cette haute station, je me plaisais, dit l'auteur, à me représenter le chevalier Rolland, monté sur son cheval de bataille, venant s'ouvrir un passage avec sa large épée au travers de cette haute muraille pour pénétrer dans notre belle France, et prenant son essor du sommet de ce portique pour venir se reposer sur un gros rocher que l'on voit près de l'église de Gavarnie, et sur lequel mes guides ne manqueront pas de me faire remarquer les traces des fers de son fougueux cheval.

A cette élévation, les plantes ne peuvent plus croître; on y trouve seulement de loin en loin le drave cilicé, le saxifrage du Groenland, quelques lichens; mais ce qui excite le plus la surprise de notre voyageur, c'est la crête de cette montagne, formée d'un marbre gris qui doit appartenir aux montagnes secondaires. Quel objet de méditation, dit notre observateur, pour le géologue et le physicien! Avant lui les voyageurs naturalistes, tels que Bonaterre, Desaussure, Darcet, Palessan, Lapeyrouse, Réboul et Vidal, avaient remarqué cette superposition du calcaire au-dessus de la roche primitive, et vous savez, Messieurs, qu'on la trouve presque partout. M. Ramond a poussé plus loin ses observations sur les couches pierreuses des Pyrénées. Il a reconnu, à la base de ces montagnes, la couche granitique primitive, et par-dessus le calcaire grenu mêlé d'argile et de mica, puis un grès grossier mêlé de grains ferrugineux. Il faut lire, dans son voyage au Mont-Perdu, les détails curieux qu'il donne sur ces différentes couches; il a montré sur les lieux à Lapeyrouse et à Mirbel, des rochers coquilliers au sommet et même au sommet du Mont-Perdu. Il a trouvé aux pieds des glaciers des couches verticales de calcaire, des tronçons de polypes, des huîtres, des orthocératites, des fragmens de madrépores, de zoophytes, d'échinites; enfin les preuves incontestables du séjour de la mer sur ces hautes montagnes. Il a prouvé que les Pyrénées (ce sont ses expressions) étaient achevées quand ces monts secondaires furent formés, et que les pics qui composent ces

monts sont un amas de deuxième et même de troisième formation. Voilà bien, Messieurs, les véritables archives du globe terrestre; voilà les chartes qui constatent son antiquité, et l'on ne dira pas que ce sont des hyérogliphes inintelligibles comme ceux des Egyptiens. Voilà les véritables monumens que l'homme n'a ni construits ni dénaturés : voilà un vaste champ d'observations qui nous est ouvert. Ce n'est pas tout de s'être élevé jusqu'au point culminant des Pyrénées et d'avoir pu contempler les pompes de la nature, il faut redescendre vers le séjour des hommes, et l'imprévoyance du voyageur, jointe à l'ignorance des guides, rendent le retour périlleux. Pour parvenir au premier vallon de l'autre côté de la Brêche, M. Renault et ses deux guides glissent sur la neige à cheval sur leur bâton ferré. C'est voyager en se divertissant; mais ce n'est pas voyager sans danger. Au bas de ce pic, ils dînent en faisant des réflexions sur les dangers que la cupidité force les contrebandiers à affronter dans le trajet de ces montagnes; ils ont le plaisir de voir passer à leurs pieds un troupeau d'izards, c'est le chamois des Pyrénées. Ils descendent de la même manière dans le troisième ou quatrième vallon et se trouvent, à deux heures après-midi, au pied d'une haute montagne. Ils atteignent, après de grandes fatigues et avec de grandes difficultés, le sommet de ce pic d'où ils espéraient découvrir le Daillon, quand ils se voient trompés dans leur attente ; car au lieu du Daillon, cet unique port du salut, ils n'aperçoivent autour d'eux du haut de ce pic que d'immenses, que d'effrayans précipices. A cet aspect, un des conducteurs, s'arrachant les cheveux, s'écrie : ah! mon Dieu! mon Dieu! nous sommes perdus, je ne vois pas le Daillon! je ne me reconnais pas ; nous sommes sans provisions et sans abri; nous allons périr dans cette horrible solitude!... M. Renault encourage ses compagnons ; ils courent à l'envie sur les différentes éminences voisines pour explorer le pays et découvrir quelque issue ou du moins quelque rocher à l'abri duquel on puisse passer la nuit. Un des deux guides

resta perdu pendant plus d'une heure, et n'a dû qu'à son adresse ou à sa vigueur de n'être pas précipité dix fois. Après ces vaines tentatives, ils se décident à descendre en glissant d'abord dans un premier, puis dans un second, enfin dans un troisième petit vallon, ne trouvant partout que glaces et abîmes. Ils perdaient tout espoir, lorsque l'un d'eux aperçut sur la neige des crottes de mouton ; les guides les ramassent, les écrasent entre leurs doigts et s'écrient avec joie : Monsieur, elles sont fraîches ! Bientôt ces indices disparaissent, et le désespoir redouble. M. Renault cependant monte sur une éminence, découvre quelques moutons et les montre à ses guides. Ceux-ci sont tellement découragés, que leurs cœurs ne peuvent se rouvrir à l'espoir. Ce sont des moutons perdus, disent-ils tristement, on en trouve tant sur ces montagnes ! M. Renault conserve seul son courage ; bientôt ils voient défiler un troupeau entier ; ils descendent et rencontrent près du rocher une hutte en pierres sèches, couverte de terre ; la porte était un trou de deux pieds de diamètre ; l'un d'eux y pénètre en glissant sur le ventre, et trouve dans le fonds un petit chaudron où bouillait dans l'eau un morceau de pain noir ; bientôt arrive un berger de quatorze à quinze ans, couvert de haillons qui annonçaient la plus extrême misère. Cet enfant n'avait ni chèvres, ni provisions, ni bois, à l'exception de quelques baies de genièvre qu'il était allé chercher à deux lieues de là. M. Renault se voit chassé par la fumée et la vermine de la hutte où il avait essayé de se blottir ; bientôt le combustible s'achève, et il faut bivouaquer une nuit entière sans feu, sans alimens, sans couvertures, et se défendre d'un sommeil accablant qui, dans cette position, eût été mortel. Des cordes qu'il avait heureusement dans son sac servent à attacher un mouton qui réchauffe ses pieds, et à serrer le ventre de ses guides exténués par la faim. L'aurore paraît enfin ; mais comment se mettre en route, leurs forces sont épuisées. Ils joignent la menace aux prières pour obtenir du pâtre la moitié de ce qui lui

reste de son pain noir. Enfin, à quatre heures du soir, après des fatigues inconcevables, ils arrivent à Gavarnie et bénissent la Providence.

Les bornes d'un rapport, que peut-être j'ai dépassées, m'empêchent de mettre sous vos yeux la description de l'église de Gavarnie, construite par les Templiers. Le curé du lieu leur montra, rangées sur une planche au-dessous de la tribune, les têtes de douze de ces chevaliers, décapités à l'époque de l'abolition de leur ordre. Je passe aussi sous silence ce qu'il dit des nombreuses cataractes du gave de Gadre, qui coule en mugissant sur des blocs énormes de granit qu'on appelle la Peyrade; des courses pastorales des bergers nomades, qu'on voit en grand nombre aux environs de Luz; des environs rians de Cauterets et de ceux de Pau, couverts de belles prairies et de châteaux magnifiques. Je ne cite pas non plus l'histoire d'une famille d'ours que rencontrèrent nos voyageurs.

Je termine en observant que tandis que les guides de M. Renault ne s'occupent que du danger du voyage, notre intrépide botaniste ne songe qu'à enrichir son herbier, et ne voit d'autre danger que celui de laisser échapper quelque plante qu'il craint de ne plus retrouver.

La partie descriptive de l'ouvrage de M. Renault, toute intéressante et méritoire qu'elle est, n'est pas celle qui donne l'idée la plus juste des talens de cet auteur. C'est par la liste systématique qui termine son itinéraire qu'on doit juger de ses connaissances en botanique. Ici je sens toute la difficulté de ma position. Après avoir suivi notre voyageur dans sa partie descriptive, je voudrais reprendre son itinéraire sous le rapport scientifique, énumérer les plantes qu'il a trouvées sur différens points, comparer sa narration avec celle de ses prédécesseurs, vous faire observer l'accord qui règne entre eux et lui quant à la désignation des latitudes ou des hauteurs qu'affectent les nombreux végétaux pyrénaïques, mais aussi ne pas dissimuler ses omissions et le peu d'étendue de ses remarques. Cette discussion, telle que je la conçois, serait un ouvrage

plutôt qu'un rapport, dont la concision doit être le principal caractère. Dans l'impossibilité de me livrer à ce travail, je vais me borner à quelques observations particulières.

J'ai lu avec attention la liste systématique de trois cent trente végétaux que notre savant et intrépide botaniste a cueillis sur la partie des Pyrénées qu'il a visitée. Il résulte de son itinéraire que le Pic du Midi lui en a fourni trente-huit, celui d'Endrellis trente-quatre, l'Héris vingt-huit, l'Eyre dix-huit, les lacs vingt-six, les ports et les rochers cinquante-huit, les vallées soixante, les environs de Barèges et de Cauterets trente-huit, les bois de Grip et de St.-Bertrand trente. En parcourant cette liste, en relisant et toujours avec un nouveau plaisir l'itinéraire de M. Renault, je n'ai pu me défendre d'une réflexion que je soumets à M. Renault lui-même, et que je livre aux méditations de ceux qui voudront, comme lui, parcourir les Pyrénées. L'auteur aurait fait sur ces montagnes une plus abondante récolte, il aurait répandu sur son ouvrage un plus grand intérêt et contribué plus efficacement aux progrès de la science, si, dans ces courses, il avait porté avec lui la note de toutes les plantes qui avaient été indiquées par ses prédécesseurs dans les lieux qu'il se proposait de parcourir, et de la date des différentes découvertes, ainsi que des noms et des descriptions par lesquels ils les avaient signalées. Il se serait ménagé l'honneur d'avoir, par de lumineuses discussions, relevé des erreurs modernes, fait ressortir le mérite des anciens, et placé de nouveaux jallons sur la route de ses successeurs.

Je vais suivre sa liste, tracée d'après le système des familles naturelles de la Flore française. Ses trois premières classes sont composées de *lichens*, de *fougères*, des *lycopodienne*. J'observe que notre auteur n'a qu'effleuré la cryptogamie. Depuis Linnée, cette derniere classe de son système sexuel a pris des accroissemens bien plus grands qu'aucune des autres. Le perfectionnement des microscopes a facilité les travaux curieux des botanistes modernes,

au point que sur cent-cinquante genres cryptogames actuels, plus de moitié n'étaient pas connus même de nom. Et qu'on ne dise pas qu'il n'y a que vanité dans ces nouveaux genres; qu'on ne cite pas ce dicton d'un ancien : *Amicas et amicos capiat qui nihil aliud habet quid faciat*? L'agriculture reconnaissante ne doit-elle pas aux belles découvertes des botanistes modernes la connaissance des maladies des grains et des céréales, l'œnologie celle de la détérioration de ses vins?

Il est peut-être permis aux vieillards de murmurer un peu contre cette prodigieuse fécondité dans les genres cryptogames; mais la jeunesse sur laquelle la soif de la science a plus d'empire doit saisir avec empressement les moyens qu'on lui présente de montrer plus de savoir que les anciens; ce n'est donc pas sans surprise et sans regret que j'ai vu notre voyageur négliger de faire une excursion dans le vaste champ de la cryptogamie, au point que, sur plusieurs milliers de plantes de cette classe qui tapissent la vaste chaîne qu'il a explorée, il n'a cueilli que six fougères, sept lichens, deux mousses, laissant de côté tous les champignons, les algues, les hypoxilons, les hépatiques, les mousses, les rhizospermes, les équisétacées, les naïades. La même remarque aura lieu pour les graminées; cette classe est riche et nombreuse aux Pyrénées. L'agriculture doit beaucoup de reconnaissance aux travaux des botanistes anciens : elle invoque de nouvelles recherches pour perfectionner les *pans*, dont Linnée a donné de si beaux modèles. On ne saurait trop inviter les nouveaux naturalistes à l'étude approfondie des graminées; c'est surtout dans cette classe que de bonnes monographies présenteront un grand intérêt. Il n'est pas douteux qu'on pourrait introduire dans l'agriculture des genres et des espèces nouvelles pour la nourriture des moutons, des bœufs et des chevaux. Sous ce rapport, ils doivent s'attendre à de précieuses découvertes sur ces immenses pelouses, qu'on peut comparer à la terre aux premiers jours de la naissance, avant que l'homme l'eût asservie par ses travaux.

Je ne vois dans la liste de M. Renault que dix plantes graminées, tandis que j'aurais aimé d'y en trouver plus de cent. Il est juste d'ajouter que c'est à dessein, sans doute, qu'il a négligé de citer les gramens qui lui présentaient un moindre intérêt; car, parmi les dix, il en est neuf d'intéressans; savoir : le *phleum gerardi*, qu'on trouve dans les pâturages les plus élevés des Pyrénées comme des Alpes. Cette plante est bien voisine du *phleum alpinum*; y aurait-il de l'inconvénient de les réunir? Le *calamagostris argentea*, c'est l'*agrostis calamagrostis* de Linnée. Je demande si l'on a raison d'en faire un genre nouveau. L'*avena sempervirens*, qu'il a trouvée sur le pic d'Endrellis, est abondante sur les montagnes et recherchée par les bestiaux. Cette plante est vivace; c'est une conquête à faire pour nos prairies. J'en dis de même de la *festuca spradicea*, fétuque dorée de Lamark : elle est aussi vivace et abondante; quant à la *festuca eskia* décrite par M. Ramond, je voudrais bien qu'un habile botaniste décidât si elle doit rester comme espèce nouvelle, et si Lapeyrouse a eu tort de ne pas la citer. On sait que, dans les Pyrénées, on donne le nom d'*eskia* à toutes les fétuques. A propos de la *poa cristata* et *poa alpina*, je remarque que Linnée avait appelé la première aïra cristata, que Lapeyrouse l'a décrite sous le même nom. Dans ce conflit, un botaniste observateur devrait, en bien déterminant le genre *poa* et celui d'*aira*, assigner par une exacte description de la plante la place qui doit irrévocablemement leur appartenir. Je vois encore une plante nouvelle dans l'*agrostis alpina* que notre voyageur a trouvée à Barèges, et Lapeyrouse au Pic du Midi, d'où les graines auront été portées par les vents dans la plaine. La nature nous indique cette manière de transporter dans nos prairies les gramens des montagnes.

La *sesleria cærulea* était le *cynosurus cæruleus* de Linnée. Lapeyrouse a laissé cette plante dans les cynosures. Je respecte les raisons qui ont déterminé un habile botaniste à en faire un genre nouveau. Mais voudra-t-il bien me pardonner si j'ose lui représenter que la trop grande multiplica-

tion des genres fatigue la mémoire et augmente les difficultés de l'étude de la botanique, qu'il faudrait, au contraire, aplanir? Il ne faut pas sans doute que, semblables aux disciples d'Aristote, les Linnéens jurent *in verbo magistri*; mais ne leur est-il pas permis de réclamer de la préférence pour celui qui, s'il existait, saurait défendre ses classifications? Le *cynosurus echinatus* est commun aux Pyrénées. Notre auteur aurait trouvé dans les mêmes prairies le *cristatus*, excellent fourrage, le *durus*, le *cinereus* et l'*aureus*, tous plus rares que l'*echinatus*. Je cite littéralement la liste des graminées telle que la donne M. Renault, avec tout ce qu'il en dit: *phleum gerardi*, vallée d'Estaubé; *calamagrostis argentea*, Barèges; *avena semper virens*, pic d'Endrellis; *festuca spadicea*, idem; *eskia*, idem; *poa alpina*, idem; *agrostis alpina*, Barèges; *cynosurus echinatus*, id.; *sesleria cærulea*, vallée d'Estaubé. On ne saurait trop inviter les botanistes qui voyageront aux Pyrénées à porter une attention particulière à la classe des graminées qu'ils trouveront en abondance dans les prairies et dans les immenses pelouses de ces montagnes. C'est parmi les bergers qu'ils pourront recueillir des notices précieuses sur le mérite alimentaire des espèces nombreuses des *phleum*, *agrostis*, *aira*, *poa*, *festuca*, *bromus*, *briza*, *andropogon*, etc. Il reste encore de belles observations à faire pour perfectionner la monographie des graminées, et de nouvelles conquêtes pour l'amélioration et la prospérité de l'agriculture. Je passe légèrement sur les genres des cypéracées, des joncées, des aspéragées, des colchidées, des liliacées, des iridées, des orchidées; on peut encore, sur ces trois dernières classes, faire sinon une récolte, du moins un glanage pour l'embellissement de nos jardins. Dans la classe des conifères, M. Renault ne cite que l'*abies pectinata* de M. de Candolle, *pinus picæa* de Linnée. Cet arbre, le plus grand, le plus commun, le plus utile de ceux qui croissent aux Pyrénées, n'est pas le seul qu'il ait dû y rencontrer. Le *pinus sylvestris*, le *mugho*, le *sanguinæa*, le *laricio*, le *maritima*, le *pinea*, l'*excelsa*, méritaient une mention honorable. Dans les amentacées, je trouve men-

tionnés quatre salix ; savoir : le *retusa*, le *reticulata*, le *pyrenaïca* et l'*helvetica*. C'est bien peu pour une trentaine d'espèces qu'on trouve à chaque pas aux Pyrénées. Ce genre, dont Vildenof a donné une bonne monographie, et dont le savant et laborieux Loiseleur-des-Longschamps s'occupe depuis long-temps, est un de ceux qui méritent le plus de fixer l'attention des botanistes, à cause des différences que l'âge, le sexe, le sol et l'exposition font éprouver à ses espèces bien plus nombreuses encore aux Alpes qu'aux Pyrénées. On peut dire de cet arbre, qu'on le trouve sous ses pas sur les pics les plus élevés. M. Ramond, outre le *réticulé*, cite encore parmi les *crains* le *serpillifolia*, l'*herbacea*, l'*oppositifolia*, l'*ajugæfolia* ; et Lapeyrouse, le *formosa*, l'*arbuscula*, l'*arescaria*, le *repens*. Passant sous silence les euphorbiacées, les éléagnées, les thymelées, les polygonées, les amarantacées, les plantaginées, les plombaginées, les globulaires, je ferai quelques observations sur les primulacées. Deux genres particuliers décorent les pâturages des Pyrénées, l'androsace et la primula. M. Renault cite dans sa liste cinq espèces de chacun de ses genres ; savoir : l'*androsan cylindrica*, *ciliata*, *villosa*, *carnea*, *imbricata*. La première, que M. Decandole a nommée, dans sa Flore, androsace cylindrica, et que Lapeyrouse s'est obstiné à désigner sous le nom d'androsace frutescens, est la plus élégante et une des plus rares des Pyrénées. M. Renault, sans discuter les droits des deux athlètes, adopte la nomination de la Flore française ; je ne partage pas ce sentiment, parce que la description que Lapeyrouse donne de son androsace frutescens me paraît bien mériter la priorité. Je me tais sur l'*androsace diapensioïdes* de Lapeyrouse, nommée mal à propos, suivant lui, *pyrenaïca* par M. Lamcar, ainsi que sur l'*androsace vitaliana* que M. Lapeyrouse accuse M. Decandole d'avoir appelée *pubescens* lorsqu'elle est jeune, et *ciliata* quand elle est adulte : *non nostrum inter vos tantas componere lites*. J'appellerai volontiers la belle *androsace* l'Hélène végétale, puisqu'elle devient un sujet de guerre

parmi les botanistes. Les rhinantacées, les labiées et les personnées forment des classes dont les individus abondent aux Pyrénées. M. Renault désigne dans sa liste quatre véroniques (Lapeyrouse en nomme dans sa Flore trente-neuf); il cite deux pédiculaires, il en aurait aisément trouvé un plus grand nombre : il a négligé les euphraises, les mélampyres, les digitales. Parmi les solanées, il a omis les verbascum, les hyosciamus et les solanum. J'aurai peu d'observations à faire sur les vingt-huit classes naturelles suivantes, si non qu'on y trouve un trop petit nombre de gentianes et d'éricacées. Je n'en dirai pas de même des saxifrages; la collection qu'il a faite des espèces de ce genre, qui est très-nombreux, enrichira son herbier; il en a recueilli vingt-une espèces toutes pyrénaïques. Le catalogue des plantes observées par M. Renault est suivi d'un nivellement des principaux sommets de la chaîne des Pyrénées. Ces mesures résultent d'une suite d'opérations trigonométriques faites en 1789 et 1816 par MM. Vidal et Reboul; je m'abstiens de les rapporter, attendu qu'elles sont consignées dans plusieurs ouvrages scientifiques, et notamment dans l'*Histoire des plantes des Pyrénées*, par Picot-Lapeyrouse.

Vous jugerez, j'espère, Messieurs, d'après cet exposé que le voyage de M. Renault présente un grand intérêt. Après en avoir terminé le rapport, je vous demande, Messieurs, la permission de vous soumettre quelques idées relatives aux moyens de tirer le plus grand parti des courses botaniques sur les hautes montagnes. Ce n'est pas dans un premier voyage aux Pyrénées qu'on peut bien décrire les végétaux qui les couvrent; il faut, dit M. Ramond, des années de séjour pour y bien voir ce qu'on y voit. Aussi, ne fut-ce qu'après plusieurs excursions que celui-ci se décida à publier son excellent voyage au Mont Perdu. Cet ouvrage, qui doit servir de modèle, est rempli d'observations géologiques très-judicieuses. Il ne se contente pas de donner la simple nomenclature des plantes qu'il a rencontrées; il en discute la synonymie; il désigne

par la hauteur le lieu natal de chacune d'elles; il en indique la station comparée avec celle des autres montagnes; il recherche la nature des terres qui leur conviennent et, par une savante combinaison de la botanique avec la géologie, il explique la richesse de la végétation par la nature des couches. Le voyageur naturaliste doit commencer de bonne heure l'étude de l'histoire naturelle. La jeunesse sera sa première qualité. C'est dans cet âge heureux que les passions sont nobles. Il faut qu'il soit courageux et intrépide, et prêt à braver les feux du Midi et les glaces du Nord; la faim, la soif et les privations

Non jacet in molli veneranda scientia lecto.

Ce n'est pas seulement pour ramasser quelques plantes et pour grossir ses collections qu'il doit entreprendre ses voyages; mais pour contribuer aux progrès de la science en perfectionnant la synonymie, en simplifiant les méthodes, en recherchant dans les végétaux, comme dans les autres productions de la nature, l'utilité qu'en peut retirer l'homme pour ses besoins naturels et sociaux. Ce n'est pas tout, il est des plantes qui sont sujettes à la nostalgie; semblables au Lapon, elles périssent hors de leur patrie; il en est qui sont plus ou moins cosmopolites. Le botaniste observateur doit rechercher les causes de ces différences; il doit préciser la hauteur de leur station, la nature de l'air où elles se plaisent, leur fréquence ou leur rareté; distinguer soigneusement leur naissance spontanée de leur naissance accidentelle. Tous les végétaux qui sont adoptés aux usages des hommes ont été trouvés et décrits par des observateurs savans ou heureux; quelques-unes des découvertes de nos pères sont perdues ou négligées. C'est au botaniste voyageur qu'il appartient d'agrandir le domaine de la science, de découvrir la propriété encore inconnue des végétaux, et d'approprier aux usages de l'homme la plupart de ceux qui jusqu'à nos jours ne lui ont été d'aucune utilité. Physicien, il déterminera la température nécessaire à chaque espèce pour son existence et son accroissement. — Chimiste, il analysera le sol et

les plantes. — Agriculteur, il agrandira le domaine de Pan, embellira les jardins de Flore, multipliera les dons de Pomone et ajoutera, peut-être, quelques épis à la gerbe de Cérès. — Disciple d'Hyppocrate, il déposera de nouvelles offrandes sur les autels d'Epidaure.

DISCOURS

SUR

LA DIVISION DES PROPRIÉTÉS TERRITORIALES.

(Ce Discours a été envoyé, le 5 avril 1840, à la Société, par M. le général Tarayre, qui n'a pu lui-même assister à la séance de ce jour.)

Messieurs,

D'après votre sollicitation, et poussé aussi par l'amour de mon pays, j'ai le courage, peut-être, dira-t-on, la témérité de traiter une des questions les plus importantes de l'économie sociale (l'organisation de l'agriculture de notre pays). Beaucoup d'autres avant moi ont écrit sur ce sujet, mais personne, que je sache, n'a envisagé cette question importante sous le point de vue sous lequel je vais la traiter. Ce ne sont pas des théories qui nous manquent; tant de livres en sont remplis! et presque tous nous donnent comme du nouveau des théories anciennes et rabattues depuis les Romains jusqu'à nos jours; il n'y a pas de théorie absolue en agriculture : c'est une science expérimentale; le climat, la nature du sol, la température, l'élévation au-dessus du niveau de la mer, la position géographique et topographique font que les théories applicables dans un lieu ne peuvent pas convenir à un autre.

Depuis quelques années on s'occupe beaucoup, en France, de l'agriculture : on a établi quelques fermes-modèles; on a organisé des sociétés d'agriculture, des comices. Les théories se sont répandues avec profusion, mais l'agriculture pratique a fait peu de progrès; des commissaires anglais ont été envoyés sur le continent par

le gouvernement de cette nation pour visiter l'Europe et constater l'état de l'agriculture dans les différens pays ; ils ont jugé que la France est un des plus arriérés ; ils nous ont classés à côté de l'Espagne.

Quelles sont les causes qui peuvent retarder les progrès de notre agriculture ? C'est la première question à examiner. Sans connaître le mal, comment pourrait-on indiquer le remède ? Eh ! bien, Messieurs, à mon avis, les causes du mal se réduisent à trois : 1° le manque d'intelligence de la classe nombreuse qui cultive le sol ; 2° le manque de capitaux ; 3° le morcellement du sol.

Examinons la première de ces causes.

Personne, je pense, ne contestera que la partie nombreuse de la population qui cultive le sol ne soit la plus ignorante et la plus arriérée en civilisation ; les deux tiers au moins ne savent ni lire ni écrire : plus de la moitié ne comprennent pas la langue française. Les chaumières sont encombrées d'ordures, tout y est en désordre ; les animaux domestiques sont mal soignés, et cela n'est pas surprenant ; car comment ceux qui ne soignent pas leur personne auraient-ils l'attention de soigner leurs animaux ? Mais pourquoi l'agriculture est-elle livrée aux mains des classes les plus ignorantes ? C'est qu'elle n'enrichit pas ceux qui l'exercent : elle est pénible, fatigante, chanceuse, oblige à braver l'intempérie des saisons, et ne donne d'autres satisfactions que celles de voir croître une récolte qui permet quelquefois de rêver des profits, mais qui souvent trompe les espérances. Le séjour de la campagne offre peu de jouissances : la musique, le théâtre, les plaisirs que donnent les beaux-arts y sont inconnus ; voilà pourquoi tous ceux qui ont une intelligence un peu développée la dédaignent et briguent des places dans l'administration qui leur permettent le séjour et les jouissances des villes. L'instruction publique en France a une mauvaise direction ; on n'étudie pas pour exercer une profession productive ; on apprend du grec et du latin pour occuper des places du gouvernement, moins pénibles et

plus confortables que les travaux des champs. On ne voit plus la classe élégante solliciter la bêche ou le mancheron de la charrue ; elle demande une position qui la fasse vivre à l'aise sans beaucoup de peines, et qui lui permette les jouissances de la civilisation. Ainsi l'administration publique fait une concurrence ruineuse à l'agriculture. Je suppose le propriétaire d'une terre de la valeur de cent mille francs : s'il la cultive de ses mains, il aura pour quelques centaines de francs de produit au-dessus du prix du fermage ; mais il sait du grec et du latin, il a suivi son cours à l'École de Droit, il sollicite une place de deux ou trois mille francs de produit qui, joints au revenu de sa terre, lui permettent de mener une vie substantielle, d'avoir une tournure fashionnable, de fréquenter les bals, les théâtres, les concerts, de se pavaner dans un salon avec ses gants paille et ses habits à la mode ! N'aurait-il pas mal choisi s'il s'était fait agriculteur ?

Je crois avoir suffisamment mis en évidence que le manque d'intelligence de la masse de la population qui s'occupe de l'agriculture est une des causes qui retardent son progrès. Après avoir découvert le mal, cherchons le remède.

Depuis quelque temps le gouvernement paraît s'occuper de l'agriculture ; il favorise l'établissement de quelques fermes-modèles, crée des sociétés d'agriculture et des comices. Ces différentes institutions peuvent produire quelques biens ; elles fixent l'attention, provoquent la méditation et la discussion ; mais elles sont incapables de donner à l'agriculture ce qui lui manque (l'intelligence et les capitaux). Elles ne peuvent pas non plus arrêter le morcellement du sol, par conséquent elles ne seront que des palliatifs ; le remède le plus efficace serait d'affaiblir la concurrence si nuisible que fait à l'agriculture la carrière de l'administration et des fonctions publiques rétribuées. Messieurs, ici je m'arrête, je fais attention que j'allais entrer sur le terrain de la politique, et notre Société s'est fait une règle d'éviter les discussions de ce

genre. Il me paraît que notre administration pourrait être simplifiée et occuper moins de monde. Il y a chez nous trop de gens qui vivent sans rien produire aux dépens des producteurs. Permettez-moi de m'expliquer d'une manière triviale propre cependant à rendre ma pensée : nous avons trop de cuisiniers pour la chère qu'on nous fait ; mais finissons, je craindrais d'être trop véhément : *Facit indignatio versum !*

Les fermages à courts termes sont aussi un obstacle au progrès de l'agriculture. Le fermier qui attend le terme prochain de son bail, à qui on prescrit le mode de culture et les assolemens, ne peut pas améliorer ; il donne à la terre le moins possible et en retire le plus qu'il peut ; il n'entretient rien, ne prend aucune mesure pour empêcher les dégradations ; il est sans avenir ; le présent seul l'occupe. On pourrait entraver les fermages de cette nature par des augmentations de droits, et encourager en même temps les fermages à longs termes de seize ou vingt ans, par des concessions et des primes d'encouragement pour l'amélioration, telles, par exemple, que le partage avec le propriétaire de la plus-value de la terre que le fermier aurait obtenu par sa bonne gestion durant son bail. On pourrait engager les propriétaires à gérer leur bien par régie ; cela procurerait le placement des élèves sortant des différentes écoles d'agriculture théorique et pratique. Il serait à désirer que ceux qui livrent leurs terres à des fermiers à court terme, ne voulant pas se soumettre au système de la région des fermages à longs termes, fussent imposés extraordinairement d'un certain nombre de centimes pour l'entretien des chemins vicinaux, et au bénéfice des bureaux de bienfaisance.

Ces mesures, Messieurs, vous paraîtront peut-être acerbes et contraires à notre Code ; mais je n'accepte pas les droits que des légistes accordent aux propriétaires : celui d'user et d'abuser de la loi qui confère la propriété, surtout la propriété territoriale, impose aussi des charges à ceux qui l'ont en main. Ils doivent pourvoir aux besoins

sociaux : les hommes ont le droit de vivre sur le terrain où ils sont nés. N'a-t-on pas fait des lois pour la concession des mines et leur exploitation ? n'exproprie-t-on pas tous les jours pour les chemins de fer, les canaux, les routes, les fortifications, les ports de mer ? Pourquoi n'en ferait-on pas pour favoriser les progrès de l'agriculture ? N'est-elle pas aussi d'une utilité publique ?

Le deuxième obstacle au progrès de l'agriculture est le manque des capitaux. Un gouvernement absolu peut éprouver des embarras pour trouver du crédit ; un seul homme, ou tout au plus quelques privilégiés, y font la loi, et la force la fait exécuter ; mais dans un état démocratique où le pays est gouverné par le pays, le gouvernement mandataire de tous doit donner le crédit et n'a pas besoin de le solliciter. Aussi rien n'est plus facile, à mon avis, que la formation d'une banque territoriale qui, ayant des succursales dans tous les départemens, créditeraient l'agriculture. Les fonds des caisses d'épargnes, ceux de l'amortissement des dépôts et consignations, les fonds des retenues pour les pensions civiles, seraient suffisans dans le commencement de l'opération de la banque territoriale.

De la Banque territoriale.

Ici, pour me faire comprendre, je dois entrer dans quelque détail.

La Caisse territoriale créditerait les terres compactes d'un revenu cadastral au moins de la valeur de trois mille francs pour une somme égale à six fois la valeur de ce revenu. Les propriétaires des terres créditées fourniraient un plan relevé du cadastre à la banque ; s'il existait des hypothèques sur les terres, elles devraient préalablement être levées.

Le Code hypothécaire devrait prescrire l'inscription des hypothèques légales sans exception aucune : les terres créditées devraient rester intactes tant qu'elles seraient débitrices de la banque.

La banque ne créditerait que les immeubles territo-

riaux et les bâtimens ruraux assurés ; les maisons de luxe ne seraient pas crédités ; la banque prêterait à quatre pour cent d'intérêt qui serait servi tous les six mois. Les arrérages qui ne seraient pas payés seraient joints au capital quand le crédit ne serait pas épuisé.

Les terres qui ne serviraient pas l'intérêt et qui auraient épuisé leur crédit seraient mises en vente. Celui qui les achèterait en entier et sans distinction aucune obtiendrait le crédit qu'avait l'ancien propriétaire.

Le propriétaire d'une terre cadastrée qui achèterait des terres contiguës pourrait faire augmenter son crédit proportionnellement à la valeur du revenu cadastral des nouvelles acquisitions.

La banque territoriale recevrait les fonds des capitalistes et leur paierait un intérêt de quatre pour cent.

Il serait ouvert un grand livre intitulé : *De la dette territoriale ;* les prêteurs recevraient des certificats d'inscription comme ceux de la dette publique.

L'administration du grand livre de la dette territoriale serait en tout conforme à celle de la dette publique, avec cette seule différence que la dette publique est hypothéquée sur le budget, et que la dette territoriale serait hypothéquée sur le sol et garantie par une valeur au moins double.

La banque territoriale mettrait en circulation des billets de banque, ferait des escomptes et des transports de capitaux qui pourraient la défrayer des frais de son administration.

La banque serait dirigée par le gouvernement et sous sa responsabilité.

L'agriculture demande les capitaux qui lui manquent, à l'usure ou à l'hypothèque ; les intérêts qu'elle paie sont excessivement élevés et hors de proportion avec les produits : les prêts inscrits au bureau des hypothèques s'élèvent au-delà de dix milliards, et les intérêts qu'il faut payer annuellement, tous frais compris, s'élèvent à sept et demi pour cent ; les emprunteurs doivent donc payer

annuellement sept cent cinquante millions, somme énorme et hors de proportion avec le revenu moyen des terres. Voilà une cause de ruine qui doit s'aggraver annuellement.

Du morcellement du sol.

De toutes les causes qui arrêtent les progrès de l'agriculture, la plus ruineuse et la plus alarmante est sans contredit le morcellement indéfini du sol. Il doit en résulter nécessairement la diminution des gros animaux domestiques, le déboisement, le changemeut de la climature, la diminution des sources et de la fraicheur des terres, les ravages des torrens, la fréquence des grêles et des orages, la stérilité des montagnes escarpées et l'impossibilité de faire usage des instrumens perfectionnés accélérateurs du travail. Nous aurons beaucoup de chaumières qui serviront de refuge à une population mal nourrie, mal vêtue, mal abritée, mal chauffée, remuant une poussière infertile dépourvue d'engrais et de fraicheur.

L'établissement de la banque territoriale, telle que je la propose, me paraît propre à arrêter le morcellement, et même à favoriser l'agglomération du sol en grande masse de culture. Je suis loin de souhaiter le rétablissement des majorats, des fidéi-commis et du droit d'aînesse, priviléges surannés qui ne peuvent plus convenir à nos mœurs, à notre civilisation, et surtout à cet amour de l'égalité qui distingue particulièrement notre époque. Rien ne serait changé aux dispositions du Code civil; seulement, au lieu de partager la surface, on partagerait les produits; mais voici une grave difficulté : l'agriculture occupe aujourd'hui vingt millions d'individus; si nous l'organisons en grande masse en faisant emploi des instrumens perfectionnés, quinze millions suffiront. Que ferons-nous des cinq millions qui seront sans emploi? De ce cas impérieux ressort la nécessité de l'organisation du travail. L'état doit reconnaître que chaque individu de la société a droit au travail et à la subsistance, et que le gouvernement qui la dirige a le devoir de fournir à chacun l'un et l'autre : il doit proclamer que le travail est un devoir imposé à l'homme, et l'oisiveté un délit social. Se-

rait-ce le travail qui manquerait? N'avons-nous pas des marais à dessécher, des landes à défricher, des montagnes à reboiser, des canaux à creuser, des communications à ouvrir, un vaste système d'irrigation à entreprendre, l'Algérie à coloniser? Et cette population si misérable blottie aujourd'hui dans les chaumières, et qui gagne à peine cinquante centimes par jour, aurait pour prix de sa journée 1 fr. 50 cent., et la mendicité, ce chancre honteux de la civilisation, disparaîtrait. Il faudrait, j'en conviens, augmenter le nombre des établissemens de bienfaisance, des maisons d'asile pour les infirmes et les vieillards, mais on diminuerait celui des prisons, des bagnes, des maisons de détention, les frais de justice et autres dépenses du même genre aujourd'hui si onéreux pour l'état; la déportation pourrait être la peine à infliger aux malfaiteurs.

L'abolition de l'impôt du sel serait d'une grande importance pour l'amélioration de l'agriculture; j'oserai dire que cet impôt est immoral, contraire aux vœux de la Providence qui a donné cette matière à profusion, comme l'air, la lumière et le calorique: elle a voulu sans doute que tous les êtres puissent en user à discrétion. L'usage du sel est indispensable à l'homme et produit les meilleurs effets lorsqu'on le donne aux animaux domestiques; il facilite leur digestion, corrige l'effet des mauvais fourrages, augmente la quantité et la finesse des laines, maintient la santé des animaux ruminans et rend les fumiers plus fertilisans. Il est vrai que cet impôt fait entrer au trésor soixante millions, mais l'abolition augmenterait le produit de l'agriculture de plus de trois cents millions. C'est donc le sauvage qui coupe l'arbre pour cueillir le fruit, le barbare qui éventre la poule aux œufs d'or.

Voilà, Messieurs, le résultat de mes méditations. N'aurai-je fait qu'une utopie? vous en jugerez par vous-mêmes; et si la question avait été mal envisagée et traitée d'une manière insuffisante, que d'autres la reprennent après moi: elle est assez importante et assez urgente pour qu'on s'en occupe.

TARAYRE.

DE LA DIVISION DU SOL. — SES INCONVÉNIENS. — MOYEN D'Y REMÉDIER.

Comment pourrait-on d'une manière juste et équitable, sans dépouiller personne, maintenir les grandes propriétés encore existantes, et en empêcher la division à l'avenir? Question proposée par M. le général Tarayre dans la séance du 2 février 1840 de la *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*.

Parmi bien des systèmes erronnés, il en est un, selon moi, rigoureusement vrai : c'est celui des *compensations*, dont M. Azaïs est l'apôtre.

Rien de quitte en ce monde, pas d'avantage sans inconvénient : c'est par suite de cette absolue nécessité que nos lois nouvelles sur la transmission héréditaire n'ont qu'échangé du bien pour du mal et du mal pour du bien. Elles ont rendu plus de justice en détail et plus de tort dans l'ensemble : elles ont mieux répondu à l'idée toute usuelle d'aimer également ses enfans et de leur répartir également sa fortune ; mais elles ont manqué à la société collective et compromis le bien-être de tous par l'affaiblissement successif des divisions territoriales. Nous nous sommes fait réformateurs, une loupe à la main, des lois de nos aïeux aux vues télescopiques, et, nous croyant plus sages, plus équitables surtout, dans ce que nous nommons l'*injustice de nos pères*, nous avons pris sottement leur pensée à rebours, en sacrifiant l'œuvre de leur sagesse, œuvre d'un majestueux ensemble, et d'une base durable, aux mesquines proportions d'un miope individualisme.

Qu'en est-il advenu? Ce que déjà l'on sent partout, ce qu'il n'est plus permis de se dissimuler, un mal déjà profond, irréparable même, et dont les progrès rapides menacent l'avenir de notre belle France!

En effet, que voyons-nous? — Peu de bien présent, un grand mal prochain, une population accrue, quelque bien-être réparti, mais de peu de durée; mais la dégradation du sol par le défrichement des pentes; mais son atténuation par des bornes, des haies, des sentiers, des chemins, des clôtures partout. Dans cent ans, lorsque la France, divisée comme les cases du damier, n'aura plus que des propriétés au-dessous d'un hectare, le *tien*, le *mien*, c'est-à-dire les clôtures et les aboutissans, absorberont, calcul fait, 1/25 du sol le meilleur et le mieux cultivé : et déjà que voyons-nous? des divisions et des subdivisions saillantes, rentrantes, se nuisant, se choquant, et, dans ce conflit immense de minime discorde, laissant le plus quitte au fisc ou à l'huissier. Sur tout cela pullulent des familles d'un jour, sans souvenir du passé, sans lien d'avenir, sans autorité paternelle; un peuple autrement dit merveilleusement disposé pour le plus brutal despotisme, et tel que l'avait conçu Robespierre, de sanglante mémoire!..... Une société faite ainsi ne va pas loin dans les siècles : elle brille d'abord d'un éclat inusité, mais elle use son avenir dans la prompte combustion d'élémens irréparables. Et c'est ici qu'a chuté le moderne législateur; il n'a vu dans le présent que les épargnes du passé, des noms pieusement transmis, des biens longuement coordonnés, des fortunes territoriales remontant par degrés jusqu'aux bases du trône et lui servant d'appui. Choqués de ce puissant mécanisme, de ce merveilleux produit des siècles, nos réformateurs n'en ont considéré que la face immédiate, *un père et ses enfans*; et sans songer au lendemain, sans balancer leur loi en pertes et profits, ils ont tout mis d'un seul côté, *l'égalité fraternelle*, ne songeant pas, dans leur aveuglement, à faire la part aussi de ce tribut de sacrifices que nous devons chacun à l'ordre social et à la perpétuité. C'est dans cet esprit que Fénélon a dit : « Je me dois plus à ma patrie qu'à ma fa-» mille, et plus à ma famille qu'à moi-même!.... » Ils n'ont pas vu cette lumière ni songé au lendemain, et ce lendemain est venu après cinquante années avec ses con-

séquences ; et ses premiers symptômes sont la destruction des bois, bientôt suivie de celle des bestiaux avec les grandes fermes.

Voulez-vous aujourd'hui qu'un père de famille plante pour un avenir auquel il n'a plus foi, et qu'au moindre besoin il épargne des bois pour l'amour d'un patrimoine sans nom, sans tradition, à lui remis tout fractionné, et qu'il voit prêt à rentrer dans le néant, à se subdiviser? Il se dit : *Après moi le déluge* : c'est son *criterium*, son culte n'est plus l'*unité*. Et dès lors, peu lui importe, puisque tout cède la place au géant de la *divisibilité*, ce géant procréateur d'une race de pigmées. En effet, les hommes s'abâtardiront, et non-seulement les hommes, mais les arts et les sciences, mais le commerce et l'industrie ; car les arts et les sciences ont besoin de loisir et de superflu pour vivre et prospérer. Et que pourront pour le commerce et l'industrie, pour les arts et les sciences, des hommes attachés à leur motte de terre, où ils ne trouveront qu'une vie défaillante, bornée aux besoins élémentaires de leur végétation? Or, il paraît démontré, dans le règne animal comme dans le règne végétal, que la matière organique se divise en égale somme sur le total des individus. Voyez un champ trop dru semé et les plantes luxuriantes convenablement espacées. Un fait bien digne de remarque à l'appui de notre assertion, est l'affaiblissement notable qu'on trouve dans le poids du grain. En 1788, le setier de Paris, qui équivaut à 156 litres, pesait 120 kilogr. ; aujourd'hui il n'en pèse que 117.

Comparez la stature des Gaulois, nos ancêtres, les tombeaux et l'histoire le révèlent, à la taille actuelle des Français chaque jour décroissante, tellement que, pour former le contingent militaire, d'ailleurs assez borné, il a fallu plusieurs fois en rabaisser le *minimum*. Ces tristes effets de la division ont jusqu'ici marché inaperçus comme au début de toute progression : déjà ils sont frappans ; ils effraieraient aux derniers termes, et la date en serait facile à calculer.

En 1815, la France comptait au rôle de la contribution foncière 10,083,751 de cotes.

En 1826, en dix ans de plus, elle comptait 10,236,693.

En 1835, 10,893,528. La progression allant géométriquement, nous aurions dans un siècle 15 millions de cotes foncières.

Mais un hectare ne suffit qu'à la nourriture de deux habitans en France ; et sur 53 millions d'hectares dont se compose son étendue, 26 millions seulement donnent un produit réel ; d'où il suit que, dans un siècle, la population allant toujours croissant, chaque individu n'aurait que sa plus stricte nourriture, en supposant même que les intempéries ne viendraient jamais l'affamer, ce qui n'est pas à mettre en doute. Alors nos utopies seraient réalisées : *plus de pauvres*, *plus de riches ;* nous n'aurions que des êtres égaux, rongeurs comme le ver d'un petit lopin d'héritage, et les bestiaux de toute espèce, ces grands parcoureurs d'espace, auront presque disparu, nous privant d'habits et de nourriture, nous réduisant au coton et à la toile, en supposant à chacun les moyens de se donner ce luxe. C'est hideux à considérer ; et cependant on a beau se récrier, faire des calculs et des citations, ce résultat, avec les lois qui nous régissent, est non moins inévitable à la société que la mort à ceux qui la composent : les états ont leurs plaies morales, c'est la nôtre ; la Russie périra de sa masse, l'Angleterre de son paupérisme, et nous de notre divisibilité. De bons esprits déjà signalent cet avenir, et de partout s'élève une clameur prophétique que l'agriculture la première aura su faire entendre : prophétie malheureusement repoussée naguère par des idées de réaction contre un ordre de choses sanctionné par deux mille ans de vie, tandis que nos idées légères et notre expérimentation ne datent que d'hier et menacent ruine !..

A ce grand mal quel serait le remède? comment l'affaiblir du moins ou en ralentir le progrès? — Il est une médecine *héroïque*, il en est une *rationelle ;* il en est une nouvelle qu'on nomme *homéopatique*, et probablement ce

sera celle dont on usera long-temps, car elle consiste à ne rien faire, ou à faire si peu, qu'il n'en est ni plus ni moins. — Mais comme ce n'est pas ce dernier but que nous nous proposons, nous dirons hardiment : *Aux grands maux les grands remèdes ;* ou bien : *Causâ sublatâ, tollitur effectus.*

Ici j'entends les clameurs frénétiques d'un patient en délire s'écriant dans son langage : *Erreur ! injustice ! égoïsme ! crime de lèse-progression !* Cela doit être ainsi. D'ailleurs, cette voix est sonore, et tout serait perdu si nous en étions venus à la période du silence. — Procédons. — Qui veut les fins doit vouloir les moyens ; c'est ainsi qu'un voyageur égaré revient sur ses pas pour reprendre la voie qui le conduit au but, et le nôtre serait dans l'objet qui nous occupe, *une moindre division du sol ou des grandes propriétés.* Or, en ce point, nous avons beaucoup erré ; mais oserons-nous dire : *Revenus sur le passé ?* — Comme il nous faut des concessions, épargnons-leur *le mot*, mais adoptons *la chose*, ou du moins sa valeur, sous peine d'échouer.

L'esprit de famille est perdu ; il faut à tout prix le faire revivre pour conserver l'héritage ; mais ici naît une difficulté, car l'héritage lui-même produit l'esprit de famille ; en sorte que nous voilà clos dans un cercle vicieux dont il faut avoir l'issue, et je crois la trouver dans un choix des moyens suivans coordonnés ensemble, que j'appellerai par leur nom, mais dont le nom devrait être changé.

Premier moyen. — Elever la quotité disponible. — Deuxième moyen. — Rendre l'hérédité le droit commun de la France. — Troisième moyen. — Attribuer au don de la quotité disponible la faculté de payer en argent les portions légitimaires. — Quatrième moyen. — Rétablir les substitutions testamentaires. — Cinquième moyen. — Enfin, mobiliser et rendre indivisible les grandes fermes à concurrence, au moins d'une par commune rurale ; et ce moyen tout seul formerait un vaste système.

Nous avons dit : 1° élever du *quart* au *tiers* la quotité

disponible : cette portion n'est qu'un leurre funeste à l'héritier, toujours le plus malheureux et succombant sous ses efforts pour sauver à ses enfans l'héritage de ses pères. — 2° rendre l'*hérédité* le droit commun de la France : ce vœu tacite de la loi, cette disposition d'office, modifierait bientôt nos mœurs et nos idées, et rendrait plus facile au père de famille, dans les derniers rangs surtout, l'accomplissement d'un acte où il n'a pas toujours sa pleine liberté. — 3° attribuer au don de la quotité disponible le droit de payer en argent les portions légitimaires. — Ce moyen est tout exceptionnel, puisqu'il suppose des ressources pécuniaires dans le chef favorisé ; mais il concourt cependant, et dans des combinaisons fréquentes de gain ou de mariage, à conserver intact et le rang de famille et ses propriétés. — 4° rétablir les substitutions. — Cette disposition essentiellement conservatoire donne un lien de plus à l'autorité paternelle, et prive un dissipateur, non de jouir, mais de perdre un patrimoine. — 5° enfin, mobiliser les grandes fermes, c'est-à-dire les rendre indivisibles et négociables, avec licitation ou échange en effets ou en argent qui en deviendrait la monnaie. A la vérité, ce mécanisme nouveau sape tout esprit de famille, puisqu'un bien se négocie comme une lettre de change ; mais il sauve à la science agricole les grandes fermes, les meilleures pratiques, les animaux, les bois, c'est-à-dire la puissance productive, tout en sacrifiant l'esprit vivifiant du foyer paternel. Ce n'est pas un moyen de triomphe, mais tout simplement une planche de naufrage, une arche de Noë. Et certes, l'idée de déluge n'est pas ici déplacée, puisqu'une catastrophe nous menace et pourra seule nous sauver. Et ce grand événement, je me le rends sensible de la manière suivante : — Si, lors de l'invasion étrangère, la France n'avait eu ni sciences, ni arts, ni grandes propriétés, elle se fût régénérée dans l'incorporation d'un éternel partage, troquant sans regret sa triste nationalité contre les lois meilleures d'un vainqueur désiré!

LESCURE.

TABLEAUX DE L'ÉVÊCHÉ.

(Extrait de la Séance du 5 avril 1840.)

Le Président rend compte de la visite qui a été faite le 3 février dernier au Palais Épiscopal par quelques Membres de la Société, pour y voir une collection d'anciens portraits réunis par Mgr. l'Évêque.

« Mgr. l'évêque s'est empressé de nous conduire dans cette galerie dont il nous a fait les honneurs avec la grâce et l'urbanité qui lui sont familières. « Elle n'a d'autre mé-
» rite, a-t-il dit, que d'offrir une suite assez complète des
» évêques de Rodez des quatre ou cinq derniers siècles. »

» Certes, ce n'est pas un mince mérite à nos yeux que d'avoir su réunir un si grand nombre de portraits épars dont quelques-uns représentent avec beaucoup de fidélité les traits de prélats qui ont marqué dans nos fastes par leurs vertus et leurs belles actions.

» De pareilles collections offrent un vif intérêt historique; et il serait à désirer que dans nos principaux monumens publics on pût également contempler les images des magistrats, des guerriers, des simples citoyens qui ont illustré leur vie par des bienfaits ou des services. Ce serait là une belle page de notre histoire traduite en signes sensibles pour les intelligences les plus vulgaires. Les peuples de l'antiquité observaient religieusement ce culte des souvenirs. Ils élevaient des statues à leurs grands hommes, et ces statues, exposées aux regards du peuple, lui rappelaient sans cesse la mémoire de ceux qui avaient bien mérité de la patrie. Dans les temps modernes, au goût de la statuaire succéda l'usage plus commode des tableaux. Alors le culte du passé, individualisé dans les familles, produisit tous ces portraits dont la piété filiale, mêlée de quelque peu d'orgueil, se plut à décorer les gothiques châteaux du moyen-âge.

» La plupart de ces fragiles monumens ont été emportés par la tempête des révolutions, et la génération actuelle va partout fouillant pour arracher à la destruction et à l'oubli ce qui reste de ces toiles à moitié dévorées par le temps.

» Ce sentiment d'orgueil et de reconnaissance qu'éprouve l'homme dans le cercle étroit de ses affections privées, le peuple, qui est la grande famille, doit aussi l'éprouver à l'égard de ceux qui ont reçu la haute mission d'exercer une salutaire influence sur ses destinées et qui l'ont dignement remplie. Il est vrai que, sur le terrain mouvant des révolutions, les qualités civiques changent souvent de caractère ou sont différemment appréciées; mais on a beau faire, les belles actions, les vertus, le génie, sont imprescriptibles, et tant que la société conservera le moindre instinct de justice et de raison, ce qui est beau et grand méritera toujours la vénération des hommes.

» Notre église, dans les derniers siècles, a été féconde en prélats distingués. La première figure qui apparaît est celle de François d'Estaing, pieux et saint évêque, dont la vie fut une œuvre continuelle de bienfaisance, et qui dota notre cité du magnifique monument qui en fait l'ornement et l'orgueil.

» Après d'Estaing, vient Georges d'Armagnac, dernier débris d'une illustre famille issue du sang de Clovis; d'Armagnac, décoré de la pourpre romaine, fondateur de notre collége, honoré de la confiance de Henri IV, et qui s'en montra digne dans les importantes négociations dont il fut chargé.

» Les Corneillan qu'on voit après jouèrent un rôle actif dans les dissentions religieuses qui agitaient, à cette malheureuse époque, le royaume; mais l'histoire remarque que l'esprit de parti n'altéra point en eux les plus nobles qualités du cœur.

» En avançant encore j'aperçois le précepteur de Louis IV, Hardouin de Péréfixe, qui prépara l'éducation

du grand roi en écrivant l'histoire d'un autre marque dont la mémoire est chère à tous les Français; Louis Abelly, auteur de plusieurs ouvrages théologiques dont le trait satirique de Boileau n'a point effacé le mérite; Gabriel de Voyer de Paulmy, qui fit construire l'hôpital actuel et y réunit tous les instituts de charité.

» Voici un haut dignitaire du royaume, archevêque de Bordeaux, commandeur des ordres du roi, garde-des-sceaux de France, champion de Cicé, qui préluda en dirigeant l'administration de Haute-Guienne au maniement des affaires du royaume.

» Ce grand personnage précède M. de Colbert, député du clergé aux derniers états-généraux, homme bon, de mœurs pures et simples, grand protecteur des arts comme tous les Colbert. Son portrait a cela de particulier qu'il a été fait de souvenir, et que les personnes qui ont autrefois connu M. de Colbert n'ont pas hésité à le reconnaître.

Cette série, qui occupe les bas côtés de la salle, comprend les portraits de seize évêques de Rodez, à partir de François d'Estaing, sacré en 1501.

» La série supérieure commence à Pierre d'Alhargues, premier évêque de Vabres en 1317, et ne présente aucune interruption jusqu'à Jean de la Croix, de Castries, qui en fut le vingt-quatrième et le dernier.

» On y voit le très-savant Isaac Habert, prédicateur du roi, qui rédigea la lettre des évêques de France au pape Innocent X, touchant les cinq fameuses propositions de Jansénius, et qui rétablit la cathédrale de Vabres; Charles-Alexandre de Filleul-Lachapelle, à qui la même ville dut la construction de son bel hospice; Jean de la Croix, de Castries, qui a laissé un précieux souvenir de ses vertus et de sa charité. Il nourrit les pauvres de Saint-Affrique pendant l'hiver disetteux de 1789; et peu de temps après, mourant loin de son siège dont la violence l'avait arraché, il leur fit distribuer tout ce qui lui restait.

» Quelques mots me resteraient encore à dire avant de terminer, et ce serait pour rendre un juste hommage à des

talens brillans, à d'éminentes qualités; mais je laisse à d'autres le soin de mieux formuler cet éloge, alors que la modestie de celui qui en est l'objet ne pourra plus s'en alarmer.

» Les portraits historiques ont l'avantage de nous faire connaître exactement les costumes du temps; quoique celui des ecclésiastiques ait subi moins de variations que les autres, on y remarque néanmoins quelques différences.

» Ici l'on voit les évêques avec la longue barbe; un peu plus loin, c'est la petite moustache et la barbe pointue, telles que les portent les élégans de nos jours. Avant le seizième siècle, la coiffure ordinaire des prélats et sans doute de tous les clercs était une toque ou bonnet à peu près semblable à celle de nos juges. A la même époque, la soutane ou robe était fort ample, et ne différait guère de celle que portaient alors tous les laïcs. Quand ceux-ci l'abandonnèrent vers le temps de François I[er], le clergé seul la conserva, et depuis elle n'a varié que par la forme (1).

(1) **Note sur les costumes du clergé.**

On trouve dans les anciens auteurs quelques passages qui peuvent faire croire que les premiers évêques portaient quelque marque extérieure de leur dignité. Polycrate, qui était évêque d'Ephèse à la fin du second siècle, écrit que l'apôtre St. Jean portait une lame d'or sur la tête. St. Epiphane dit la même chose de St. Jacques, premier évêque de Jérusalem. Quelques-uns font la même remarque sur l'Evangéliste Saint Marc. On peut croire que ces apôtres en agissaient ainsi, à l'imitation des grands pontifes de l'ancienne loi, qui portaient sur le front une bande d'or sur laquelle le nom de Dieu était écrit. De là vint dans la suite, par extension, la mître dorée. Toutefois, il y a lieu de penser que les papes ni les autres évêques ne portaient point encore, au quatrième siècle, d'ornemens considérables, puisque saint Grégoire de Naziance, dans son discours contre Julien, oppose la simplicité de l'extérieur des chrétiens à la pourpre et aux couronnes que les

» Il eût été sans doute à désirer que la valeur artistique des tableaux eût été en rapport avec l'intérêt historique qu'ils inspirent. Mais vous concevrez facilement, Messieurs, que des ouvrages dont l'origine est si différente, ne pouvaient réunir au même degré d'aussi précieuses conditions. Les uns avaient été dégradés par le temps, il a fallu les restaurer ou les refaire ; les autres appartiennent à des auteurs obscurs, et n'ont d'autre mérite que

plus considérables d'entre les païens portaient dans les assemblées du théâtre pour se distinguer du peuple. Quelques auteurs prétendent que ce fut dès le quatrième siècle que les empereurs chrétiens commencèrent à honorer les prélats du *pallium*, nommé par les Grecs *homaphorion*, espèce de manteau impérial qui ressemblait assez à nos chapes. Depuis, ce ne fut qu'une espèce d'étole qui pendait par-devant et par-derrière, et qui était chargée de quatre croix d'écarlate disposées sur les quatre côtés du pallium. Comme cet honneur était une pure grâce des empereurs, on ne donnait point le pallium sans leur permission.

Les habits dont les prêtres se servaient à l'église furent d'abord les mêmes que ceux dont on se servait communément. M. Fleury remarque « Que la *chasuble* était un habit vulgaire
» du temps de saint Augustin ; la *dalmatique* était en usage
» dès le temps de l'empereur Valérien ; l'*étole* était un man-
» teau commun même aux femmes ; nous l'avons confondue
» avec *l'orarium*, qui était une bande de linge dont se ser-
» vaient tous ceux qui voulaient être propres, pour arrêter
» la sueur autour du cou ou du visage ; enfin la *manipule*, en
» latin *mapula*, n'était qu'une serviette sur le bras pour servir
» à la sainte table. L'*aube* même, c'est-à-dire la robe blanche
» de laine ou de lin, n'était pas du commencement un habit
» particulier aux clercs, puisque l'empereur Aurélien fit au
» peuple romain des largesses de ces sortes de tuniques. »

Mais ces habits commencèrent à devenir particuliers aux ecclésiastiques depuis l'établissement des nations barbares (au cinquième siècle), parce que les clers gardèrent l'habit romain.

d'occuper chronologiquement une place dans la série. Quelques-uns pourtant se recommandent par un dessin correct, et nous ont paru dignes d'attention. Nous citerons le portrait de M. de Tourouvre, qui porte le nom de Jouvenet ; ceux de MM. de Noailles, de Lusignan, de Bernardin de Corneillan, de Cicé, d'Habert et de Louis de Baradas.

» Sous le rapport de l'art, ces deux derniers sont les seuls qui méritent d'être remarqués dans la série de Vabres.

» Les portraits de MM. de Péréfixe et d'Abelly sont l'ouvrage de notre compatriote Raymond Ayffre, qui s'est déjà fait un nom parmi les jeunes peintres de la capitale.

» M. Delmas, de Rodez, en a copié quelques-uns et restauré quelques autres avec cette habileté dont il donne habituellement des preuves.

» Cette collection restera au palais épiscopal. Ce sont les intentions de celui qui, pour la former, n'a épargné ni temps, ni peines, ni argent. Le pays lui devra d'avoir donné cet encourageant exemple qui, je l'espère, ne restera pas sans imitation, et nous aurons à nous féliciter d'avoir les premiers attiré l'attention publique sur ce genre de progrès. »

DE LA CRITIQUE DU SYSTÈME DE M. DE BONALD

SUR L'ORIGINE DU LANGAGE,

Par M. Lunet.

Le premier volume des *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron* contient un article de philosophie intitulé : *De la doctrine de M. le vicomte de Bonald sur l'origine du langage*, et signé B. Lunet (1). Dans cet article, on remarque deux parties bien distinctes : la première est comme une notice sur la vie philosophique de M. de Bonald ; la seconde est une critique de son opinion sur la question de l'origine du langage.

A cette attaque M. de Bonald répondit par un seul article imprimé dans la *Revue de l'Aveyron et du Lot* (2). L'illustre auteur, après avoir censuré quelques assertions de son critique, se contente de rétablir dans leur vrai sens les preuves de son opinion qu'on avait dénaturées, et de les appuyer de l'autorité et des découvertes de plusieurs savans d'Allemagne. Nous dirons que cette réponse fut jugée péremptoire par des hommes de science et de jugement, et dès lors considérée comme devant naturellement clore la discussion.

Cependant M. Lunet répliqua par six articles qui furent également publiés dans la *Revue* (3). Là, chaque paragraphe de la réponse de M. de Bonald est encore soumis à la cri-

(1) *Mémoires de la Société des Lettres*, etc., t. 1er, p. 207 et suivantes.

(2) *Revue de l'Aveyron et du Lot*, n° du 21 octobre 1839.

(3) *Idem*, n°s du 11 et 18 novembre, du 2, 11, 16 et 30 décembre 1839.

fique ; et, par suite, la discussion, qui d'abord ne portait que sur l'origine du langage, s'est étendue à plusieurs autres graves questions de philosophie.

Tant que nous avons conservé l'espérance de voir M. de Bonald répliquer à son adversaire par cette argumentation pleine et élevée qui le distingue, l'idée de prendre part à ce débat ne nous est pas même venue. Aujourd'hui que nous avons la certitude qu'il gardera le silence, nous osons, dans l'intérêt seul de la vérité, nous présenter à sa place, tout en le félicitant de sa détermination. Il ne va pas bien au génie de descendre trop souvent des régions qu'il habite, et où l'on aime à le voir de loin planer au-dessus de nos vulgaires intelligences. Et afin d'assumer sur nous toute la responsabilité de la discussion que nous entamons, nous regardons comme un devoir de déclarer que M. de Bonald, instruit de la résolution où nous étions de publier des remarques sur la critique de M. Lunet, nous a fait prier de nous désister, et ce n'est que sur de pressantes et réitérées sollicitations de la part de personnes amies de la saine doctrine, que nous nous déterminons à prendre la plume.

Au reste, qu'on ne se méprenne pas sur notre dessein ; nous prétendons bien moins défendre le système philosophique de M. de Bonald, et soutenir son opinion sur l'origine du langage, qu'examiner la critique qui en a été faite. Les écrits si solidement raisonnés de ce penseur profond n'ont que faire de nos faibles efforts : semblables à ces grands et majestueux édifices dont les pierres sont liées par un ciment indestructible, il faut, pour les pouvoir entamer, autre chose que ce que nous avons vu jusqu'à présent, même y compris les critiques de M. Damiron. Notre intention est donc simplement de discuter les différens articles de M. Lunet, d'essayer d'y répandre quelque lumière, et de redresser plusieurs assertions inexactes qui s'y sont glissées, sans doute à l'insu de l'auteur. D'ailleurs, ayant appris que cet écrivain se dispose à réunir en une brochure tout ce qu'il a publié partiellement depuis deux

ans sur la question de l'origine du langage et sur celles qui s'y rattachent, nous avons pensé qu'il nous saurait gré de lui avoir communiqué nos idées sur ces mêmes questions, et qu'elles pourraient peut-être l'engager à faire plus d'une correction importante.

Dans toute discussion, la première chose à faire, disent les logiciens, c'est de préciser clairement le point en litige, sans quoi on s'expose à tomber dans ce genre de sophisme qu'on nomme *ignoratio Elenchi*, et qui consiste à prouver toute autre chose que ce qui est en question. Nous n'examinons pas encore si M. Lunet, qui n'ignore pas cette règle, puisqu'il la rappelle plusieurs fois dans ses articles, y a toujours été bien fidèle. Mais, afin d'éviter nous-mêmes tout reproche à ce sujet, nous commencerons par donner une analyse rapide tant du système philosophique de M. de Bonald que de sa doctrine sur l'origine du langage. Nous exposerons de même les différentes attaques de M. Lunet; après quoi il nous sera aisé de déterminer les points sur lesquels doivent porter plus spécialement nos remarques.

Système de M. de Bonald.

C'est un fait, dit M. de Bonald (1), que « depuis près » de trois mille ans que les hommes cherchent, par les » seules lumières de la raison, la science et la sagesse, » c'est-à-dire s'occupent de philosophie, l'Europe, centre » et foyer de toutes les lumières du monde, attend encore » une philosophie. » L'histoire de cette science, immense chaos où l'on voit les systèmes se succéder sans fin, se modifier, se détruire les uns les autres, et toujours sans aucun résultat satisfaisant, donne à cette assertion tout l'éclat et la splendeur de l'évidence. Faut-il pour cela désespérer de la philosophie? Non. Mais instruit par une si longue expérience de l'insuffisance de la méthode em-

(1) *Recherches philosophiques*, t. 1er, chap. 1er tout entier.

ployée jusqu'ici, on doit en chercher une autre qui puisse être plus féconde en heureux résultats.

« La philosophie est la science de Dieu, de l'homme et » de la société » Cette définition, à la fois claire et vraie, va nous donner le premier principe et la véritable méthode de cette science; car 1° dans toute science, le premier principe étant, de l'aveu des savans, un *fait* qu'il faut admettre comme certain, « un fait sensible et extérieur, » absolument primitif, absolument général, absolument » évident; » et 2° la philosophie étant, d'après sa définition, une science éminemment *morale* et *sociale*, son premier principe doit avoir tous ces caractères.

« Or, tel paraît être le don primitif du langage fait au » genre humain; » car 1° ce fait réunit toutes les conditions requises; et 2° on en voit découler spontanément la vraie science de Dieu, de l'homme et de la société.

Mais ce fait, jadis admis sans contestation, a besoin aujourd'hui d'être prouvé avant qu'on le place à la tête des déductions philosophiques qu'il doit dominer.

Ainsi, la question première de toute vraie philosophie est celle-ci : *L'homme a-t-il reçu le langage, ou l'a-t-il inventé?* M. de Bonald répond : L'homme a reçu le langage et ne l'a pas inventé; et il le prouve, 1° *à priori*, parce que l'homme n'a pu l'inventer; 2° *à posteriori*, parce que grand nombre de faits attestent que le langage n'est pas d'invention humaine; 3° *par voie de conséquence*, parce qu'avec l'opinion du don primitif du langage, tout s'explique dans l'homme et la société, tandis qu'avec l'opinion contraire, tout est mystère, incohérence; 4° enfin, *contradictoirement*, parce que rien n'est pauvre et dénué de logique comme les théories et les raisonnemens des partisans de l'invention humaine du langage (1).

Tel est, fort abrégé, le système de philosophie de M. le vicomte de Bonald, et sa doctrine sur l'origine du langage.

(1) *Recherches philosophiques*, t. 1er, chap. 2 tout entier.

Nous allons essayer d'analyser de même les attaques différentes de M. Lunet ; mais auparavant nous ferons une remarque qui nous paraît devoir faciliter beaucoup l'intelligence de ce qui est ici l'objet de la controverse. Le problème de l'origine du langage, lorsqu'on l'examine en lui-même, offre deux points de vue bien distincts, et qu'il faut se garder soigneusement de confondre. *L'homme a-t-il inventé le langage ? — L'homme a-t-il pu l'inventer ?* Ces deux questions paraissent au premier abord avoir entre elles une très-grande affinité ; cependant, nous le répétons, on ne saurait apporter trop de soin à les distinguer, si l'on veut parler clairement, exactement ; car l'homme a-t-il inventé le langage ? Voilà une pure question de *fait :* l'homme a-t-il pu l'inventer ? c'est là, comme s'expriment les philosophes, une question de *droit ;* or, il est aisé de l'entrevoir, la méthode à suivre pour discuter l'une ne peut convenir à l'autre. Mais nous aurons occasion de revenir sur cette distinction que nous ne faisons qu'indiquer ; et alors nous en démontrerons la vérité et l'opportunité. Abordons maintenant le *mémoire* ou la dissertation critique de M. Lunet.

Attaques de M. Lunet (1).

Nous n'avons rien à dire des six premières pages ; l'auteur s'y étant amusé à deviner les dispositions avec lesquelles il affirme que M. de Bonald est descendu dans l'arène philosophique ; il est clair de soi que nous pourrions affirmer le contraire, et néanmoins dire tout aussi vrai que lui.

Le dessein du reste de la dissertation est déjà indiqué dans ce vers d'Horace qui lui sert d'épigraphe :

Nec Deus intersit, nisi dignus vindice nodus
Inciderit......

(1) *Mémoires de la Société*, etc., t. 1er, p. 207 et suivantes.

Quoiqu'en effet l'application ne soit rien moins que littérale, on peut cependant pressentir que M. Lunet va soutenir contre M. de Bonald l'opinion condillacienne, qui veut que l'*homme ait inventé la parole* : et la lecture attentive de sa dissertation achève de confirmer dans cette persuasion; car, à la page 212, entrant enfin dans sa question, il s'exprime ainsi : « Et d'abord allons droit au » cœur de la doctrine : abordons franchement et sans dé- » tour le principe qui en est comme la pierre angulaire. » *La parole est : d'où vient-elle ? qui l'a produite ?* »

Après cela M. Lunet rapporte quelques-unes des preuves nombreuses sur lesquelles M. de Bonald avait appuyé son opinion, que l'homme *n'a pas inventé le langage*. Il avertit qu'il laissera de côté les preuves historiques ; ce qui ne l'empêche pas de conclure en ces termes : « Tel- » les sont les preuves de M. de Bonald ; tels les motifs » que nous avons de les rejeter (1). » Enfin, après avoir discuté à sa manière les quelques preuves qu'il lui a plu de choisir, il termine sa critique par ces mots non équivoques : « Il y a, je le sais, une grande différence entre le » langage d'action (ou geste), et le langage de la parole » et de l'écriture. Ces deux derniers sont de convention : » Et cette convention *n'a été faite, dans le principe*, qu'à » l'aide du langage de la physionomie. Mais quand? je » l'ignore ; en quel lieu? Je ne le sais pas d'avantage ; à » quel sujet? Je ne le puis dire (2). »

Ainsi, l'opinion de M. Lunet est évidemment que l'homme a inventé la parole ; seulement il ignore quand, en quel lieu et à quelle occasion. C'est bien la question de *fait*, et non celle de *droit* qu'il a eu en vue de traiter dans son mémoire. D'ailleurs, en commençant sa discussion, il l'avait ainsi énoncée et précisée : « La parole est : d'où » vient-elle? qui l'a produite? » En d'autres termes :

(1) *Mémoires de la Société*, etc., t. 1er, page 222.
(2) *Idem*, p. 221 et 222.

« A-t-elle été ou non inventée par l'homme ? » On le voit donc, le véritable but de sa critique est d'établir le *fait* de l'invention du langage ; s'il touche la question de la *possibilité*, ce n'est que pour arriver à celle du *fait*. Enfin, c'est au *principe*, qui est comme la pierre angulaire de la doctrine philosophique de M. de Bonald, que M. Lunet s'attaque. Or, nous l'avons vu, ce principe : c'est le don primitif du langage fait à l'homme, c'est-à-dire encore que c'est du *fait* de l'invention et non de la *possibilité* qu'il est question.

Plus tard, nous aurons à examiner la valeur des critiques et de l'argumentation de M. Lunet : nous ne voulons pour le moment que constater le point en litige. Or, il nous semble qu'il ressort maintenant d'une manière évidente. M. de Bonald avait établi son système philosophique sur cette proposition : *L'homme n'a pas inventé le langage, mais il l'a reçu du dehors*. Et M. Lunet, en combattant les preuves de M. de Bonald, a voulu établir la thèse contraire : *L'homme a inventé le langage ;* question de *fait*.

Continuons maintenant l'analyse de la discussion. Nous l'avons déjà dit, dans sa réponse à M. Lunet, M. de Bonald fait trois choses : 1° il censure quelques assertions de son critique ; savoir, ce que celui-ci avait posé en principe, que « pour la vraie, pour la saine philosophie, le » doute est le point de départ (1), » et ensuite les éloges donnés en passant à Voltaire et à Rousseau ; 2° il rétablit dans leur vrai sens celles de ses preuves qu'on avait attaquées, et notamment la preuve qui est *à priori ;* 3° il appuie son opinion sur l'origine du langage de l'autorité de plusieurs savans d'Allemagne, et des découvertes récentes faites par eux dans le champ encore si peu cultivé de la linguistique (2).

Répliquant à cet article par six autres, M. Lunet com-

(1) *Mémoires de la Société*, etc., t. 1er, p. 207.
(2) *Revue de l'Aveyron*, etc., n° du 21 octobre 1839.

mence ainsi : « Voici en quelques mots de quoi il s'agit
» (entre M. de Bonald et M. Lunet) : M. de Bonald croit
» avoir découvert, vers la fin du dix-huitième siècle,
» que Dieu a donné à l'homme non-seulement la faculté
» de parler, mais une langue complète, mots et gram-
» maire.... La thèse que soutient M. de Bonald, la voilà.
» La mienne en est, à beaucoup d'égards, la contre-par-
» tie. *Je ne nie pas absolument la révélation divine du lan-*
» *gage*. Il est possible que le Créateur ait accordé ce pri-
» vilége au premier homme ; cela, je n'en sais rien. *Je*
» *prétends seulement que l'espèce humaine n'avait pas be-*
» *soin que Dieu lui révélât le langage, pour qu'elle apprît*
» *à parler* (1). »

On le voit clairement, M. Lunet change ici de position ; ce n'est plus la question de *fait* qu'il veut traiter, c'est celle de *droit ;* il ne prétend plus que l'homme *a inventé* la parole, mais seulement qu'il *aurait pu l'inventer*. Nous ne chercherons pas à deviner quels motifs ont porté M. Lunet à déserter sa première thèse, à la renier même, quoique peut-être nos conjectures à cet égard ne fussent pas dénuées de fondement. Nous notons seulement ce fait ; plus tard nous le reprendrons et nous en tirerons les conséquences qui en découlent naturellement. Poursuivons notre analyse : après ce début vient une digression sur la méthode de Descartes, puis une autre sur le mérite de la philosophie du dix-huitième siècle et sur les *éminens* services qu'elle a rendus à la société européenne ; enfin, arrivant à la question de l'origine du langage, et fidèle à sa rétractation précédente, M. Lunet, pour prouver non plus que *l'homme a inventé la parole*, mais seulement *qu'il aurait pu l'inventer*, fait deux choses : 1° il s'efforce d'établir que la preuve *à priori* fournie par M. de Bonald n'est qu'un argument faux de tous points, et à cette occasion il se jette, on ne sait trop pourquoi, dans la discussion aujourd'hui

(1) *Revue de l'Aveyron*, etc., n° du 11 novembre 1839.

fort célèbre de la théorie des idées ; 2° ensuite il essaie de montrer comment l'homme aurait pu trouver en lui-même le moyen d'inventer le langage ; et il termine toute sa critique par quelques considérations empruntées à la linguistique (1).

Tels sont les points culminans de cette discussion ; il était nécessaire de les rappeler et de les présenter réunis, afin qu'on en pût voir l'enchaînement, et aussi pour préciser avec justesse ce qui est contesté.

Notre vif désir serait de pouvoir suivre M. Lunet dans tous ses écarts, et de lui montrer combien on est imprudent, lorsqu'on ose toucher à d'aussi hauts problèmes sans s'y être préparé par de sérieuses études et de profondes réflexions ; mais les bornes que nous nous sommes prescrites ne nous permettront de traiter un peu longuement que la question de l'origine du langage ; et ce ne sera qu'en courant que nous pourrons jeter nos vues sur les autres points indiqués.

Faisons d'abord quelques remarques générales sur l'ensemble de la critique de M. Lunet.

Examen général de la controverse.

Nous avons déjà dit que le problème général de l'origine du langage renferme deux questions distinctes : *L'homme a-t-il pu inventer le langage ? — L'homme l'a-t-il inventé ?* C'est ici le lieu de justifier cette remarque et d'en faire ressortir l'importance. Les philosophes ont trop souvent confondu ces deux questions ; et sans doute ils auront été entraînés dans ce défaut de précision par la liaison intime qui existe entre la première et la seconde, lorsqu'on les envisage sous un certain point de vue. Ainsi, dans l'opi-

(1) *Revue de l'Aveyron*, etc., n^os des 11 et 18 novembre, des 2, 11, 16 et 30 décembre 1839.

nion de M. de Bonald, la question de *droit* entraîne et résout nécessairement celle de *fait*; car si l'homme *n'a pas pu* inventer le langage, évidemment il *ne l'a pas* inventé. Cependant (et cela doit être attentivement remarqué), il n'y a pas réciprocité. De même, mais en sens contraire, dans l'opinion condillacienne, c'est la question de *fait* qui entraîne et résout nécessairement celle de *droit;* car si l'homme *a* inventé le langage, évidemment il *a pu* l'inventer; mais ici encore il n'y a aucune réciprocité; et de ce que l'homme aurait pu inventer le langage, on ne peut pas conclure que de fait il l'a inventé.

Cette distinction de la question de *droit* et de celle de *fait*, ainsi que son importance, vont encore mieux ressortir par l'application; car 1° de là il suit que le disciple de M. de Bonald peut logiquement arriver à la question de *fait* par celle de *droit*, puisque celle-ci enveloppe l'autre; tandis que le condillacien ne peut suivre la même route dans son opinion, la question de *droit* n'enveloppant aucunement celle de *fait;* 2° il suit encore que le condillacien n'a qu'un seul moyen de prouver son opinion sur la question de *fait;* c'est l'histoire; car si l'homme a inventé le langage, c'est un pur événement qu'il faut constater; et les événemens ne se démontrent pas philosophiquement: du moins est-il certain que la question de *droit* ne peut en aucune façon servir ici à résoudre celle de *fait*. Enfin 3° il suit qu'on se tromperait grandement si on croyait avoir réfuté le système ou la doctrine philosophique de M. de Bonald, en établissant simplement que l'homme *a pu* inventer la parole; car ce système reposant uniquement, comme on l'a vu, sur le *fait* du don primitif du langage accordé à l'homme, jusqu'à ce qu'on ait prouvé que de *fait* l'homme l'a inventé, ce système et son fondement subsistent. Sans doute que, dans le second chapitre de ses recherches philosophiques, M. de Bonald discute la question de *droit* et s'applique à démontrer que l'homme *n'a pu* inventer la parole; mais il ne le fait, comme il le dit lui-même, que pour trancher plus vite la difficulté de la question de *fait*,

la seule qu'il lui importait d'établir (1). C'est une preuve qu'il développe, et rien de plus. On pourrait la retrancher tout entière que son système n'en recevrait aucune atteinte, puisqu'il resterait encore plusieurs autres preuves sur lesquelles l'illustre auteur fait reposer le fondement de sa doctrine, c'est-à-dire le *fait* de la révélation du langage.

D'après ces notions certaines, incontestables, nous pouvons maintenant juger quelle est la valeur de l'argumentation de M. Lunet, car :

1° Cet écrivain s'étant posé, dans son mémoire, comme l'adversaire de la doctrine philosophique de M. de Bonald, ayant voulu, selon son expression, la frapper *au cœur*, en l'attaquant dans le principe qui en est comme la pierre angulaire, et pour cela ayant avancé que l'homme a inventé le langage, il suit sans doute que cette première critique était conforme aux règles de la saine logique ; mais aussi il suit également qu'il s'est jeté hors de ces mêmes règles, lorsque, dans sa réplique, il s'est restreint à ne défendre plus que la question de *droit*, qui ne touche en rien à la doctrine philosophique de M. de Bonald. Dès lors M. Lunet a quitté son poste ; ses coups portent à faux et n'atteignent plus qu'une seule des preuves nombreuses sur lesquelles M. de Bonald avait appuyé le principe fondamental de sa doctrine ; mais le principe et la doctrine restent debout, et la discussion de M. Lunet devient sans intérêt ;

2° De plus, en changeant ainsi l'état premier de la discussion, M. Lunet tombe dans le genre de sophisme que nous avons signalé au commencement ; il prouve tout autre chose que ce qui est en question, méprise toujours fâcheuse pour tout philosophe, mais plus encore pour celui qui prend un ton aussi dogmatique que M. Lunet ;

3° De tout cela il suit que M. Lunet a voulu faire illusion à ses lecteurs, ou qu'il s'est trompé lui-même, lors-

(1) *Recherches philosophiques*, t. 1er, chap. 2.

que, dans le premier article de sa réplique, ayant fait mention de la réponse de M. de Bonald, il dit : « Je réta» blirai mes opinions et maintiendrai ma critique contre » l'argumentation de mon illustre adversaire ; » puis il ajoute incontinent après que la thèse qu'il défend contre M. de Bonald, « c'est que l'homme n'avait pas besoin que » Dieu lui révélât le langage ; » ou, en d'autres termes, que l'homme *aurait pu* l'inventer. Comment donc, en effet, M. Lunet *maintient-il sa critique et rétablit-il ses opinions* ? Dans son mémoire, ne traite-t-il pas la question de *fait* ? Et si, dans sa réplique, il ne traite plus que la question de *droit*, pense-t-il que ce ne soit pas là changer *d'opinion* et abandonner sa première *critique* ? Sans doute, M. Lunet ne croit pas que ce soit une même chose de prouver que l'homme *a pu* inventer le langage, ou de démontrer qu'il *l'a* inventé. Et pour se mettre à l'abri de cette grave inculpation, que peut imaginer M. Lunet ? Dira-t-il que, dans sa réplique, il a, comme dans son mémoire, défendu la question de *fait* ? Mais, outre qu'il ne s'y trouve pas un seul mot qui tende à prouver cette question, son aveu est là qui l'accable. Dira-t-il, au contraire, que, dans son mémoire comme dans sa réplique, il n'a voulu établir que la question de *droit* ? Mais alors tout son mémoire lui donnerait le démenti le plus formel ; car n'y avance-t-il pas que « la convention » au moyen de laquelle les hommes inventèrent le langage « a été faite, dans le » principe, à l'aide du langage de la physionomie ? » N'y examine-t-il pas, pour essayer de les réfuter, plusieurs argumens, de M. de Bonald qui sont *à posteriori*, et qui par conséquent ne prouvent que la seule question de *fait* ? Par exemple, la preuve tirée de l'uniformité de toutes les langues, et celle qui est déduite de ce fait, que nous ignorons le nom de l'inventeur du langage. Enfin, ne déclare-t-il pas qu'il prétend aller droit au cœur de la doctrine de M. de Bonald et attaquer son principe fondamental, qui n'est autre, comme on l'a vu, que la question de *fait* ? Et pour qu'on ne s'y méprenne pas, M. Lunet n'ajoute-t-il pas incontinent : « La parole est : d'où vient-elle ? qui

» l'a produite? » C'est-à-dire encore, question de *fait*. Mais afin de couper court à toute tergiversation, nous dirons à M. Lunet : ou c'est la question de *fait*, ou c'est la question de *droit* que vous discutez dans votre mémoire : choisissez. Si vous dites que c'est la question de *fait*, donc vous avez changé d'opinion dans votre réplique, en vous restreignant à la seule question de *droit ;* et, par conséquent, vous en avez imposé à vos lecteurs ou à vous-même, en disant : « Je rétablirai mon opinion et je maintiendrai ma » critique. » Si vous dites que c'est la question de *droit*, donc vous en avez encore imposé à vos lecteurs ou à vous-même, en disant : « Allons droit au cœur de la doctrine » (de M. de Bonald) ; abordons franchement le principe » qui en est comme la pierre angulaire, » puisque, promettant de traiter la question de *fait*, vous n'aurez examiné que celle de *droit* (1).

(1) Dans le premier article de sa réplique, M. Lunet, voulant préciser l'état de la controverse, dit : La thèse que soutient M. de Bonald, c'est que Dieu a donné le langage à l'homme ; puis il ajoute : « La mienne en est *à beaucoup d'égards* la contre-par» tie..... Je prétends que l'homme n'avait pas besoin que Dieu » lui révélât le langage ; » en d'autres termes : *qu'il aurait pu l'inventer.*

Comment donc ces deux thèses sont-elles la contre-partie l'une de l'autre? Ne peuvent-elles pas être vraies toutes les deux à la fois, et ne peut-on pas concevoir que l'homme *ait pu* inventer la parole, et que cependant il ne *l'ait pas* inventée, parce que Dieu lui en aura épargné la peine? Or, deux propositions que l'on conçoit vraies en même temps sont-elles jamais la contre-partie l'une de l'autre ? Mais surtout comment sont-elles *à beaucoup d'égards* opposées l'une à l'autre ? ne sont-elles pas deux propositions *simples*, c'est-à-dire énonçant chacune un seul jugement ? Et deux propositions simples peuvent-elles être jamais opposées *à beaucoup d'égards* ? Evidemment M. Lunet n'est pas fort en logique. — Il dit encore : « Toutes les preuves philosophiques de M. de » Bonald tendent à prouver que l'homme livré à ses seules apti» tudes serait incapable de trouver l'art de la parole. » Nous ne donnerons pas un démenti à M. Lunet, car cela n'est pas honnête ; mais nous le renverrons à son propre *mémoire*. Il reconnaî-

Si nous ne nous faisons pas illusion, cette première observation sur la critique de M. Lunet met de côté et exclut de la discussion toute sa réplique ; cette partie de sa controverse se trouve en dehors de la question : elle ne se lie par aucun endroit avec son mémoire ; et à moins que celui-ci ne renferme quelque solide démonstration, ce que nous allons examiner, le système de M. de Bonald et le principe sur lequel il repose restent intacts.

Ainsi qu'il a déjà été dit, pour aller droit au *cœur* de la doctrine de M. de Bonald et pour attaquer efficacement son principe fondamental, il fallait établir cette thèse : *L'homme a, de fait, inventé le langage*. Telle est aussi celle que M. Lunet se propose, lorsque, en commençant, il dit : « La parole est : d'où vient-elle ? qui l'a produite ? » Et, conséquent avec lui-même, à la fin de sa discussion, il conclut que « la convention (qui a servi à l'invention du langage par l'homme) *a été faite* à l'aide du langage de la physionomie. » Mais nous ferons remarquer à M. Lunet que le principe qu'il oppose à celui de M. de Bonald n'étant pas évident de lui-même, il n'a pas le droit de le poser comme certain, et, par conséquent, de proclamer comme il fait sa victoire sur son illustre adversaire, si auparavant il ne fournit une démonstration *positive* et péremptoire de ce même principe. Non, le système de M. de Bonald n'est point frappé au cœur ; le principe qui lui sert de base n'est pas détruit par cela seulement qu'on aurait réfuté quelques-unes des preuves sur lesquelles il s'appuie ; et tant qu'on en laisse subsister une seule, on ne peut logiquement rien conclure contre le système, vu qu'il est possible que cette preuve unique suffise pour en démontrer la

tra qu'il y a critiqué plusieurs preuves philosophiques de M. de Bonald, lesquelles prouvent, non pas *l'impossibilité* de l'invention humaine du langage, mais la non-invention elle-même. Alors tout sera en règle ; car ce sera M. Lunet qui démentira M. Lunet.

vérité. Il y a plus : cela serait encore vrai, dans le cas où l'on serait parvenu à détruire toutes les preuves que développe M. de Bonald ; car il resterait à démontrer qu'il est impossible d'en imaginer d'autres sur lesquelles on puisse faire reposer son premier principe. Enfin on peut aller encore plus loin ; et pour pousser jusqu'à leur dernier terme ces déductions, on peut maintenir qu'alors même qu'on aurait pulvérisé toutes les preuves exposées par M. de Bonald, ainsi que toutes celles qu'il est possible d'imaginer, on n'aurait cependant pas encore acquis le droit de proclamer faux ni le système, ni son principe fondamental : tout ce que la rigueur logique permet dans cette circonstance, c'est de conclure simplement qu'ils ne sont pas prouvés, et rien de plus. Mais que reste-t-il donc à faire pour triompher à juste titre de la doctrine de M. de Bonald ? Il reste à démontrer *positivement* le principe opposé, c'est-à-dire à prouver évidemment que l'homme a inventé le langage.

Or, si partant de ces notions rigoureuses de la dialectique, nous venons maintenant à examiner le Mémoire de M. Lunet, il sera aisé de montrer que cet écrivain a trois fois tort lorsqu'il conclut qu'il a réfuté le système de M de Bonald, car : 1° il ne discute que quelques-unes des preuves de l'illustre auteur, et par conséquent il en laisse subsister plusieurs autres ; 2° il ne démontre pas qu'il ait détruit toutes les preuves qu'il est possible de faire valoir en faveur de ce système ; 3° il ne fournit aucune démonstration *positive* du principe qu'il oppose à celui de M. de Bonald, c'est-à-dire qu'il se contente d'énoncer, sans preuve, que l'*homme a inventé le langage*.

Si en entreprenant ce travail nous n'avions eu en vue que de venger la doctrine de M. de Bonald, nous pourrions nous arrêter après ces remarques générales ; il semble, en effet, qu'elles réduisent à néant toute la critique de M. Lunet ; et encore lui avons-nous fait la grâce de supposer constamment chacun de ses argumens juste et légitime : nous n'avons voulu considérer d'abord que l'en-

semble de ses différentes attaques ; mais nous avons aussi promis à ce jeune écrivain des remarques spéciales sur quelques-unes des questions les plus importantes qu'il a touchées dans sa critique : nous allons essayer de dégager notre parole.

Du Mémoire de M. Lunet.

La première de ces questions qui se présente et qui est aussi la principale, puisqu'elle a donné lieu à la discussion qui nous occupe, c'est le célèbre problème de l'origine du langage : question fréquemment agitée dans ce siècle, et jamais résolue d'une manière assez péremptoire pour forcer l'assentiment de tous les philosophes, puisqu'après tant de discussions on la voit encore donner lieu à de nouvelles controverses. Mais avant que d'examiner la valeur scientifique de ce que M. Lunet a écrit sur ce grave sujet, qu'il nous soit permis de jeter rapidement, et comme préliminaire, nos vues sur le problème entier. Nous ne prétendons pas l'avoir résolu définitivement ; mais nous avons la certitude que s'il doit un jour recevoir une solution complète, qui puisse satisfaire tous les esprits, ce ne sera qu'en suivant la marche que nous allons indiquer, et qu'en poussant plus loin nos aperçus.

La question de *fait*, à savoir : L'homme a-t-il inventé le langage? ne peut souffrir ni de longues ni de sérieuses contestations. Il est évident que le Condillacien ne pourra jamais la résoudre affirmativement. Il y a plus : c'est qu'il ne peut pas même être admis à faire valoir ses preuves ; car on peut de suite lui opposer une fin de non-recevoir qui lui ferme la bouche avant qu'il ait parlé. En effet, ainsi qu'il a été démontré plus haut, le défenseur de l'invention humaine de la parole ne peut, en aucune façon, arriver à la question de *fait* par celle de *droit*, et en vain prouverait-il que l'homme *a pu* inventer le langage, il n'en pourra jamais conclure que de *fait* il l'a inventé. Il y a entre ces deux questions, considérées sous ce point de vue, un intervalle infranchissable, une distance infinie.

Il ne reste donc au disciple de Condillac, pour traiter scientifiquement la question de *fait*, que la seule histoire ; car nous n'oserions penser qu'il veuille recourir à une loi *nécessitante* de la nature humaine, qui ferait de l'homme un être parlant fatalement, comme il est par nature un être sentant nécessairement le plaisir, la douleur, etc. ; ce serait de gaîté de cœur se mettre en opposition avec l'expérience et les plus simples notions du bon sens. Et voilà, pour le dire en passant, la réponse péremptoire à ce passage de M. Damiron, que cite M. Lunet dans le premier article de sa réplique : « Les premiers hommes » ne sont pas nés parlant pas plus qu'ils ne sont nés se » souvenant ; mais ils avaient la faculté de parler comme » ils avaient celle de se souvenir. La pensée leur est venue » parce qu'il était de leur nature de l'avoir ; et quand ils » l'ont eue, ils l'ont exprimée. » Car le souvenir, considéré en lui-même et séparé des autres faits de l'esprit auxquels il se trouve souvent mêlé, étant, de l'aveu de tous les psychologues, un fait purement passif, il suit que l'homme *se souvient* fatalement : et s'il *parle* comme il se souvient, il faut admettre que la parole est dans l'homme un phénomène nécessaire, et par conséquent qu'il ne peut pas plus s'empêcher de parler que de se souvenir. Mais qui oserait (fût-il même professeur à la Faculté des lettres de Paris ?) affirmer que l'homme élevé au milieu des forêts ou des déserts, seul et sans compagnons autres que les animaux, *articulerait* ses pensées malgré lui ? Non, l'homme ne parle pas en vertu d'une *loi nécessitante* ; or, personne n'ignore que lorsqu'un fait, un événement n'est pas le résultat d'une telle loi, mais l'effet simple de l'activité humaine se développant dans des circonstances opportunes, ce n'est point par le raisonnement métaphysique, mais par l'histoire seule, qu'on en peut constater l'existence : ainsi qui jamais s'avisa de prouver *à priori* que César a existé ; qu'il est venu, qu'il a vu, qu'il a vaincu les habitans de la Gaule, etc. ? En vain donc Condillac et ses disciples s'épuisent en hypothèses pour m'expliquer comment l'homme a pu s'y prendre,

comment il s'y est pris pour inventer la parole; je me contente de leur dire : Si l'homme a inventé le langage (et faites attention que j'entends ici le son articulé, syllabisé), c'est-là un pur événement, un événement semblable à ceux de l'invention de l'imprimerie, de la découverte de la boussole, etc.; c'est un événement contingent qui absolument pouvait n'arriver pas; qui n'était nécessité par aucune loi inflexible; donc le raisonnement et les hypothèses ne peuvent rien ici, si ce n'est embrouiller la question. L'histoire, l'histoire, voilà le seul *criterium* que reconnaisse le bon sens, lorsqu'il s'agit de décider les questions de fait contingent. Avez-vous quelques monumens historiques qui attestent que l'homme inventa autrefois la parole? Non. Eh bien! je vous défie, d'un défi éternel, de me prouver jamais ce fait.

Cette fin de non-recevoir opposée ainsi au Condillacien, est déjà, ce semble, un fort préjugé en faveur de l'opinion qui nie l'invention humaine du langage. Mais le défenseur de cette doctrine n'en est pas réduit a ce seul argument. Outre les preuves *à priori* dont il peut, lui, faire usage, parce que dans son système la question de *droit* se lie intimément à celle de *fait*, et qu'après avoir démontré que l'homme n'a pas pu inventer la parole, il en conclut logiquement qu'il ne l'a pas inventée; outre ces preuves, dis-je, que nous examinerons plus bas, il a pour lui bon nombre de témoignages historiques. On peut placer en première ligne ces traditions plus ou moins explicites des anciens peuples, que nos modernes orientalistes s'appliquent à recueillir et à déchiffrer avec un zèle si digne d'éloge; traditions que nous ne rapporterons point, pour ne pas nous étendre outre mesure, et aussi parce qu'on les retrouve facilement dans une foule d'écrits, tels que les *Annales de Philosophie chrétienne*, les ouvrages de M. de Maistre, de Paravey, etc.; traditions qui se résument toutes dans cette phrase : « La parole est un don du Ciel; » et, si je ne me trompe, c'est aussi dans ce sens que les savans ont interprêté la

fable de Prométhée dérobant le feu céleste pour animer sa créature. Après ce témoignage si imposant, on peut présenter avec confiance le récit simple et naïf de la Genèse, qui nous montre le premier homme s'entretenant avec Dieu au moment même de sa création et avant celle de la femme, par conséquent alors qu'il n'existait encore aucune soiété humaine, et que toute convention (condition cependant essentielle de l'invention de la parole) était impossible. Je ne m'arrêterai pas à démontrer tout ce qu'a de respectable ce document historique : depuis près de vingt siècles on n'a cessé de prouver philosophiquement, et de la manière la plus victorieuse, qu'il est le récit fidèle des premiers âges du monde, l'histoire vraiment digne de foi de ces temps reculés de l'existence humaine. Deluc, Cuvier viennent encore de le proclamer, après des milliers de savans, dans leurs immortels ouvrages. Enfin, les plus grands noms de l'ancienne philosophie appuient de leurs honorables suffrages cette même opinion : Platon, Cicéron, St.-Augustin, et une foule d'autres; nous ne citerons que ce passage du premier : « Pour moi, dit-il, » je regarde comme une *vérité évidente* que les mots n'ont » pu être imposés primitivement aux choses que par *une* » *puissance au-dessus de l'homme*; et de là vient qu'ils sont » si justes (1). » Aussi est-ce avec une surprise extrême que nous avons lu dans le premier article de la réplique de M. Lunet cette phrase vraiment singulière : « M. le » vicomte de Bonald *croit* avoir *découvert*, vers la fin » du dix-huitième siècle..., que Dieu a donné à l'homme... » le langage. La philosophie l'aurait conduit à la découverte de cette grande vérité, qu'*aucun historien*, qu'*aucun philosophe* n'a soupçonnée avant lui (2). » Eh

(1) *Oimas men egô ton alesthestaton logon peri toutôn éinai meidsô tina dunamin éinai ê anthropeian tên themenên ta prota ta onomata tois pragmasin, ôste anancaion éinai auta orthôs ekein.* (Cratyle de Plat., édit. bip., tom. 2, p. 343.)

(1) *Revue de l'Aveyron*, etc., n° du 11 novembre 1839.

quoi ! une vérité consignée dans plusieurs traditions des peuples les plus anciens, et dans une histoire écrite il y a plus de trois mille ans ; enseignée par d'illustres philosophes de l'école Grecque et Latine, cette vérité a été découverte seulement vers la fin du dix-huitième siècle ? Elle n'a été soupçonnée par aucun historien, par aucun philosophe ! et puis, pourquoi dire : « M. de Bonald *croit* » avoir découvert, etc., » lorsqu'un simple coup-d'œil jeté sur les écrits de cet auteur suffit pour démontrer que rien n'est plus faux que cette imputation ; puisqu'à la page 88 du tome 1er de ses *Recherches philosophiques*, il s'exprime ainsi : « Ce fait (du don primitif de la parole), » sur lequel il ne s'était pas élevé de contestation, et » qu'aujourd'hui il faut défendre, etc. » Il nous semble qu'avant de livrer au public de telles allégations contre un illustre adversaire, on doit s'être assuré de leur vérité. Mais M. Lunet fait profession de rejeter les preuves historiques dans la question de l'invention du langage : « M. de Bonald, dit-il (1), a invoqué (à l'appui de son » opinion), des preuves rationnelles et des preuves his- » toriques ; nous ne nous occuperons que de celles-là. » Si on lui fait pressentir que dans la Bible se trouvent plusieurs sentences qui énoncent clairement que Dieu a donné à l'homme la parole, il vous répond incontinent : « Cela, « je n'en sais rien (2). » C'est là agir à peu près comme un soldat qui, avant de se jeter au milieu de la mêlée, se dépouillerait de toutes ses armes offensives et défensives ; car, nous l'avons démontré, le Condillacien n'a d'autre moyen, pour établir son opinion sur l'invention humaine du langage, que les monumens historiques ; or, telle était bien la thèse qu'avait entreprise M. Lunet dans son *Mémoire*.

Aussi sa critique, dans cet écrit, est-elle constamment

(1) *Mémoires de la Société*, etc., t. 1er, p. 212.

(2) *Revue de l'Aveyron*, etc., n° du 11 novembre 1839.

hors de la question : la plus grande partie est consacrée à réfuter les preuves *à priori* de M. de Bonald ; elle ne touche nullement, par conséquent, à la question de *fait*. Nous la discuterons avec la réplique qui traite le même sujet, quand nous arriverons à l'examen de la question de *droit*. Après cela, M. Lunet attaque, en courant, deux autres preuves de M. de Bonald, qui sont *à posteriori* ; la première, c'est l'uniformité de toutes les langues, quant à leurs parties intimes et constitutives. Ce fait, véritablement remarquable, avait paru à M. de Bonald une preuve frappante que toutes les langues dérivent d'une seule et même source. Mais M. Lunet ne trouve rien de plus simple et de plus naturel ; selon lui, les divers langages se ressemblent dans leur constitution intime ; parce que les hommes ne parlent que pour les besoins de l'intelligence, qui sont les mêmes chez tous, en tout lieu, en tout temps : « C'est, dit-il, ce que dé» montrent les dix catégories d'Aristote, les quinze for» mes de l'esprit de Kant, etc. » Nous ne discuterons pas ce point de la critique de M. Lunet ; nous aurions tout un volume à faire ; car il nous faudrait reprendre cette question jadis si célèbre des catégories, et cette matière, outre sa difficulté intrinsèque, demanderait, pour être bien éclaircie, de longs développemens. Mais nous dirons à M. Lunet : 1° qu'en assimilant les catégories d'Aristote aux formes de Kant, dans le cas présent, il a très-clairement prouvé qu'il ne comprenait pas sa preuve ; Kant, en effet, prenant ses formes *subjectivement*, c'est-à-dire pour de simples facultés de l'esprit et nullement pour des propriétés des êtres, il suit à la vérité, et pour cette raison seule, que sa théorie donne appui à l'assertion de M. Lunet ; mais par contre-coup, il suit que la théorie d'Aristote, qui prend ses catégories *objectivement*, c'est-à-dire pour de simples propriétés des êtres, ne peut, pour cette raison seule encore, servir aucunement à établir l'opinion de M. Lunet, et qu'elle lui est plutôt nuisible qu'utile. Nous dirons : 2° que la théorie de Kant, sur les formes de l'esprit, n'est rien moins que prouvée, et que

nous avons la confiance que bientôt il paraîtra une réfutation complète, évidente, irrésistible, du système de ce philosophe Allemand; et alors la critique de M. Lunet, qui ne repose que sur cette doctrine exotique, se trouvera sans fondement. En second lieu, M. Lunet attaque la preuve que M. de Bonald tire du silence absolu de l'histoire sur l'inventeur de la parole, et il oppose le même silence envers celui qui inventa l'art de marcher : « Et » cet art, ajoute-t-il agréablement, en vaut bien un » autre. » Nous avouerons que nous croirions nous moquer de nos lecteurs si nous nous arrêtions un instant à discuter une pareille réplique. Un enfant de bon sens en sourirait.

Voilà à quoi se réduit toute la partie critique du Mémoire de M. Lunet (1). Si maintenant nous la reprenons analytiquement, il sera aisé de voir ce qu'elle vaut en bonne philosophie : 1° M. Lunet ayant à démontrer la fausseté du principe fondamental sur lequel repose le système de M de Bonald, et qui est le don primitif du langage fait à l'homme, se contente d'examiner quelques-unes des preuves rationnelles et jette de côté les preuves historiques; 2° la preuve *a priori* à laquelle il consacre la plus grande partie de sa critique, pourrait être mise de côté sans que le système de M. de Bonald en souffrît aucunement; 3° M. Lunet discute deux autres preuves; à l'une il oppose une théorie qui n'a de fondement que dans la réputation de Kant, son auteur; à l'autre il répond

(1) Nous passons sous silence, et à dessein, un argument vraiment *formidable* que M. Lunet estime *très-lumineux* et à la fois fort *spirituel*. Il se trouve à la quinzième page de son mémoire (page 222 du tome 1er des *Mémoires*, etc.), à laquelle il sert comme de note justificative. Il est renfermé dans ces deux propositions : « L'homme a pu, sans le secours de Dieu, faire un » marteau; donc, sans le secours de Dieu, il a également pu » inventer la parole ! » M. Lunet attribue ce *chef d'œuvre* de raisonnement au célèbre M. Laromiguière. Nous l'avouerons, nous souhaitons sincèrement que la citation soit inexacte.

par une assez mauvaise plaisanterie ; 4° il ne fournit nulle preuve de l'invention humaine du langage ; il était même, je l'ai démontré, dans l'impossibilité absolue d'en fournir; et néanmoins c'était là le point capital qu'il fallait prouver *positivement* pour avoir le droit de proclamer son triomphe sur M. de Bonald. Que le lecteur prononce maintenant.

Nous passons à la réplique et en même temps à la question de *droit*, que nous énoncerons ainsi : l'homme aurait-il pu inventer le langage ?

De la réplique de M. Lunet.

C'est une chose digne de remarque que les condillaciens se soient, depuis un certain temps, retranchés dans cette simple question de *droit :* sans doute ils auront senti que le pied leur manquait dans celle du *fait ;* mais nous leur dirons, en passant, que s'ils ont fait preuve en cela de prudence, parce qu'ils se sont mis ainsi à l'abri des violentes attaques de leurs adversaires, ils ont néanmoins été grandement impolitiques ; car c'est réduire leur système aux mesquines proportions d'une question frivole ou possible, c'est lui ôter tout ce qui pouvait le rendre intéressant ; c'est enfin en détruire le fondement et la base, puisque l'homme de la sensation disparaît dès lors pour ne plus laisser voir que l'homme formé par la société, et recevant d'elle, avec les premiers développemens de son intelligence, cette existence morale qui, dans la philosophie de Condillac, faisait sa gloire, parce qu'il ne la devait qu'à lui-même. Mais avançons.

Les hommes habitués aux sciences mathématiques savent que le talent de résoudre les problèmes consiste bien moins dans l'adresse à dégager les équations de leur inconnu, que dans l'habileté à saisir toutes les données du problème et à les mettre en équation. Cette vérité pratique s'applique également bien aux autres sciences ; et dans toute question à résoudre, le point le plus difficile est de recueillir les données au moyen desquelles elle doit être

discutée, ainsi que la méthode qu'il y faut employer : jusque-là la question proposée n'est pas en équation ; elle est inabordable scientifiquement. Mais aussi, après ce premier travail, le reste est facile, car, ou l'on voit la solution cherchée se présenter comme d'elle-même, où il devient évident que la question proposée est un problème *impossible*.

Il n'est pas besoin de faire remarquer que telle n'est pas la marche de l'école condillacienne, dans l'examen de la question qui nous occupe ; cela se voit assez dans ses écrits. Essayons donc de suppléer à ce qu'elle n'a pas fait. L'homme a-t-il *pu* inventer le langage? Cette question, si elle peut recevoir une solution, doit commencer par être analysée ainsi : 1° Qu'est-ce que le langage, et qu'y avait-il à faire pour l'inventer? 2° de quoi l'homme était-il capable avant l'invention de la parole? Jusqu'à ce que vous ayez résolu ces deux questions élémentaires, on peut tranquillement vous défier de jamais rien dire de raisonnable sur la solution cherchée. Voilà un fardeau : vous me demandez si tel individu le pourra soulever ; il est de toute évidence que je ne puis donner une réponse satisfaisante, si premièrement je ne détermine le degré de force de cet individu, et si, en second lieu, je ne constate le poids fixe du fardeau. Je puis bien, je le sais, me jeter dans une série de discussions sophistiques qui paraîtront répandre quelque lumière sur la question, mais qui certainement ne la résoudront pas, si je ne commence par satisfaire aux deux conditions indiquées.

Qu'est-ce donc que le langage, et qu'y avait-il à faire pour l'inventer? Je ne sais s'il est possible, même aujourd'hui, d'analyser si parfaitement tout ce qu'exige l'invention de la parole, qu'on puisse se flatter de n'avoir rien omis. Mais, quoiqu'il en soit, il est ici une chose très-digne de remarque et sur laquelle je désire fixer spécialement l'attention du lecteur ; c'est la singulière différence de situation où se trouvent placés, en face de ce premier problème, le condillacien d'une part, et de l'autre le défenseur de la révélation du langage. Celui-ci, en effet,

se proposant de démontrer que l'homme *n'a pu* inventer la parole, aura fourni une preuve complète de son opinion, pourvu que, signalant une seule condition essentielle à cette invention, il prouve que l'homme sauvage eût été dans l'impossibilité évidente d'y satisfaire. Tandis que le condillacien a une tâche tout autrement difficile à remplir; car il n'aura point démontré évidemment que l'homme aurait pu inventer le langage, si 1° il n'énumère auparavant toutes les conditions requises pour cette invention; si 2° il ne démontre *évidemment* que les conditions par lui indiquées sont les seules rigoureusement exigées; et si 3° il ne fait voir clairement que l'homme sauvage, sans culture intellectuelle, du moins telle que la donne la société, est capable de satisfaire à toutes ces conditions. Jusque-là sa preuve, quelque brillante qu'on la suppose, n'est pas logique; elle ne peut, par conséquent, engendrer la certitude dans l'esprit du lecteur.

C'est d'après ces principes, seuls vrais, seuls légitimes dans la controverse présente, que nous aurons à discuter et à apprécier la réplique de M. Lunet, et tout ce qu'il a écrit pour démontrer que l'homme aurait pu inventer la parole. Même à la rigueur, notre tâche de critique ne s'étend pas au-delà; et pourvu que nous prouvions que M. Lunet ou n'a pas analysé exactement toutes les conditions nécessaires à l'invention du langage, ou n'a pas démontré évidemment que celles qu'il aurait analysées étaient les seules vraiment indispensables; ou enfin, qu'il n'a pas montré clairement que l'homme sauvage pouvait les remplir toutes, nous serons en droit de conclure que sa thèse n'est pas établie, et qu'il a tort de s'imaginer qu'il ait réfuté M. de Bonald. Toutefois nous ne refuserons pas d'entrer plus avant dans l'examen de ce que demande ou suppose l'invention humaine de la parole. On n'en verra que mieux l'état de la discussion entre M. de Bonald et M. Lunet. Nous dirons donc : La parole, ou son articulé, étant un signe extérieur par lequel nous manifestons nos pensées à nos semblables, son invention humaine suppose nécessairement une convention préliminaire entre les in-

venteurs. Condillac seul a nié la nécessité de cette première condition, en prétendant que la parole a pu éclore du hasard. Mais il est trop évident que ce philosophe ne se comprenait pas; tant que le langage restera sans convention, il ne pourra faire connaître aux autres les pensées que nous y attachons, c'est-à-dire qu'il n'existera pas; tout au plus, il pourrait être *en puissance* dans la tête de quelque individu, mais avec lequel il s'éteindra sûrement. Une seconde condition également indispensable, c'est la présence dans l'esprit des inventeurs de la notion d'une union possible entre une pensée et un mot ou son articulé. 3° La notion du son articulé lui-même, fort différent du bruit ou son confus, était encore nécessaire aux inventeurs; sans quoi ils n'eussent jamais songé à recourir à ce moyen pour rendre leurs pensées sensibles; 4° enfin, les notions de substances, de modes ou accidens, d'actions, de passions, d'états ou situations, exprimées par les substantifs, les adjectifs et les verbes; celles de première, seconde et troisième personne; de singulier et de pluriel; de passé, de présent et de futur, non-seulement se retrouvant dans toute langue, mais étant même tellement inséparables de toute manifestation extérieure d'une pensée qu'il est absolument impossible de la concevoir sans y voir figurer plusieurs de ces notions, il suit que ce sont là autant d'élémens dont on peut dire, sinon qu'ils ont tous été rigoureusement nécessaires dans le premier moment de l'invention de la parole; que ceux-là du moins ont été indispensables, qui se sont trouvés dans la première phrase parlée.

Nous le disons avec confiance, parce que nous en avons la certitude, voilà sûrement des conditions nécessaires à l'invention du langage. Mais n'en est-il pas d'autres? Nous n'oserions ni l'affirmer, ni le nier: du reste, ceci regarde uniquement le condillacien, comme nous l'avons dit, lequel ne doit pas se contenter d'énumérer les élémens nécessaires pour l'invention de la parole, mais, de plus, doit prouver jusqu'à l'évidence qu'il n'en a omis aucun.

En second lieu, de quoi l'homme était-il capable avant

qu'il possédât le langage ; ou plutôt, pouvait-il satisfaire à toutes les conditions rigoureusement requises? Si nous avons eu raison de dire que la première question de *droit* était difficile, peut-être impossible, nous pouvons à plus juste titre l'affirmer de celle-ci; car nous ne balançons pas un instant à la présenter au condillacien comme un défi; par conséquent, comme une autre fin de non-recevoir. Et puisque M. Lunet en appelle sans cesse à la psychologie, c'est aussi selon cette science que nous allons discuter ce point; notre persuasion est qu'on peut dire tout le contraire de M. Lunet, et cependant être excellent psycologue.

Afin de procéder avec ordre, remarquons d'abord que c'est un fait incontestable que si l'homme en naissant est doué de toutes les facultés qu'il développera plus tard, sous la salutaire influence d'une savante éducation, cependant ces mêmes facultés resteraient pour la plupart enfouies dans les profondeurs de l'esprit et ne se produiraient que peu ou point, si ce secours venait à leur manquer. C'est ce qu'exprime très-bien ce proverbe vulgaire : « Plus d'un Virgile vit et meurt inconnu, en cultivant le » champ de ses pères, à qui il n'a manqué pour briller » dans le monde que d'avoir rencontré un Mécène. » Mais de là il suit que si la société ne donne à l'homme aucune faculté nouvelle, néanmoins elle le rend vraiment méconnaissable par les moyens de développement qu'elle lui fournit; et que l'une des choses les plus difficiles à constater avec précision, c'est l'immense influence de la vie sociale sur les individus. De là il suit encore qu'au contraire de Boileau, qui ne voulait pas que dans l'idylle on *fît parler les bergers comme on parle au village*, en bonne philosophie, et lorsqu'on examine l'état de l'homme sauvage tel qu'on est forcé de le concevoir avant l'invention de la parole, on doit par-dessus tout prendre garde de le faire penser, juger, raisonner comme feraient des académiciens, et plus encore de lui supposer toutes les notions scientifiques dont se trouve enrichi l'homme élevé au sein d'une société savante. Cependant tel est le défaut capital où sont tombés tous les disciples de Condillac, nonobstant les fréquens

avertissemens qu'on leur a donnés à ce sujet, et M. Lunet, plus qu'aucun autre, du moins à notre connaissance, s'est mis à son aise en cette occasion, ainsi que nous le ferons bientôt remarquer Mais auparavant nous devons démontrer l'impossibilité absolue où se trouve le Condillacien de jamais arriver à une connaissance certaine de l'état de l'homme avant l'invention de la parole, et par conséquent la nullité radicale de ses efforts pour prouver sa thèse. Car, qu'on ne l'oublie pas, afin de rendre sa preuve péremptoire, non-seulement il doit énumérer les conditions nécessaires à l'invention du langage, et démontrer évidemment que son énumération est complète, mais il faut encore qu'il prouve que l'homme sans parole et sans culture sociale, peut satisfaire à toutes ces conditions, pas une seule exceptée ; ce qu'il ne démontrera jamais néanmoins, s'il ne constate d'une manière irréfragable le véritable état psycologique de cet homme. Or, nous le demandons à toute l'école de Condillac, par quelle méthode scientifique prétend-elle pouvoir arriver à cette connaissance *intime* et certaine de l'homme sauvage? Qu'elle veuille bien s'expliquer nettement là-dessus, et se souvenir que nous n'admettrons ni les conjectures, ni les hypothèses ; ce n'est pas de telles sources que jaillit la vraie science. Autrefois il était facile, je le sais, de faire illusion par de semblables moyens ; mais aujourd'hui ils ne sont plus de mise; et nos logiques modernes, qui approfondissent et développent sous toutes ses faces la question des méthodes scientifiques, prouvent jusqu'à l'évidence qu'il y a cinq méthodes pour la science, qu'il n'y en a que cinq, et même, vu la constitution intellectuelle de l'homme, qu'il ne peut y en avoir que cinq, l'observation, l'induction, la déduction, le raisonnement et l'analogie.

L'observation, qui n'est que l'attention réfléchie que nous donnons à une chose, est tantôt extérieure, lorsqu'elle s'applique à l'examen d'un phénomène physique, et tantôt intérieure, lorsqu'elle se porte sur un phénomène psychologique. Mais lorsqu'il s'agit de constater dans le sauvage la faculté ou le pouvoir d'inventer le

langage, de quelle utilité peut être cette méthode? L'observation n'a pour objet que les phénomènes, et non les lois ou facultés. Si elle sort de l'ordre physique, elle n'a plus de prise que sur les phénomènes intérieurs à celui qui observe ; notre sens intime ne nous rapporte rien de ce qui se passe dans l'esprit de nos semblables. Or, 1° la faculté d'inventer la parole n'est pas de l'ordre physique, mais psychologique ; 2° elle est intérieure au sauvage, et nul autre que lui ne pourrait l'observer ; 3° enfin les facultés ne sont point observables en elles mêmes, mais seulement dans leurs actes. Leur existence se conclut simplement des phénomènes qu'elles produisent. Tel homme peut être doué au suprême degré de la faculté du goût ; cependant, s'il ne fait des actes de ce genre, ni lui ni personne ne peut connaître que cette faculté est en lui. D'où il suit que la faculté d'inventer la parole, si elle est dans l'homme, ne pourra jamais être observée en elle-même, mais seulement conclue de ses actes ; or, ses actes sont l'invention elle-même de la parole ; par conséquent, pour en constater l'existence dans l'homme au moyen de l'observation, il faudrait l'avoir vu produisant un acte de ce genre, ou, en d'autres termes, inventant la parole. Et remarquez que cette expérience ne peut être faite qu'une seule fois dans la vie d'un homme, par la raison que le même individu ne peut inventer deux fois la parole ; mais dès lors l'homme élevé dans le sein de la société et qui a appris d'elle à parler, est dans l'impossibilité, par cela seul, de faire jamais en lui-même cette observation. Concluons donc que cette première méthode scientifique ne peut être employée par le Condillacien dans la question présente ; elle lui fait absolument défaut.

L'induction conclut de l'apparition des phénomènes aux lois qui les engendrent. Nous venons d'en décrire le procédé en montrant de quelle sorte nous pouvons arriver à la connaissance d'une faculté. Le phénomène d'une pierre qui tombe se produit-il ? l'induction en conclut la loi de la gravitation ; une volition a-t-elle lieu en moi ? j'en *induis* l'existence de la faculté de la volonté. Enfin ...

qu'un produit-il devant moi des actes de goût, l'induction me fait conclure que cette faculté est en lui. L'induction étend donc, aussi bien que l'observation son domaine sur l'ordre physique et sur l'ordre psychologique; mais toujours elle emprunte ses premières données à l'observation. Si celle-ci ne constatait les phénomènes, l'induction ne pourrait en conclure les lois ou facultés; elle n'aurait pas lieu, elle n'existerait pas. Le condillacien peut-il donc invoquer cette seconde méthode scientifique dans la question qui nous occupe? Non, évidemment, puisque l'observation lui manque, et que l'induction ne marche jamais et ne peut marcher que précédée de l'observation.

La déduction est la méthode inverse de l'induction: celle-ci remonte des phénomènes à leurs lois; celle-là, au contraire, descend des lois à leurs phénomènes, c'est-à-dire que de l'existence des lois connues au moyen de l'induction, la déduction conclut l'explication des phénomènes; et de la connaissance des facultés elle tire l'explication de l'apparition de leurs actes. Connaissant la loi de la gravitation, j'en *déduis* que si vous jetez une pierre en l'air elle retombera; je rends raison de ce phénomène, je l'explique. Mais les lois et facultés ne pouvant être connues que par l'induction, laquelle à son tour suppose nécessairement l'observation, il suit que la déduction ne peut opérer qu'après les deux premières; et que là où celles-ci ne peuvent avoir lieu, la déduction est elle-même impossible. Donc le condillacien ne peut encore avoir recours à cette méthode pour constater l'état de l'homme sauvage relativement à l'invention de la parole.

Ces trois premières méthodes scientifiques sont les seules que reconnaisse et qu'avoue la psychologie proprement dite. Toute connaissance de l'esprit humain acquise par une autre voie, n'est plus science psycologique; elle est ontologie, dans la signification moderne de ce mot. Ainsi, quand M. Lunet en appelle sans cesse à la psychologie dans la question de l'origine du langage, quand il adresse à M. de Bonald ses reproches incessans d'avoir *négligé*,

méconnu, ignoré la psychologie, il prouve à son tour que cette science est pour lui un pays tout aussi inconnu que les îles fortunées du Tasse.

La quatrième méthode scientifique est le raisonnement : c'est la méthode du mathématicien et de l'ontologiste. Elle consiste tantôt à prouver une conclusion par son identité intrinsèque avec une autre vérité connue, qui est d'ordinaire un axiome; tantôt à constater la présence d'une substance par celle de son mode, qui ne peut exister s'il n'adhère à quelque chose, etc., etc, etc. ; mais quel que soit la forme du raisonnement, il ne devient concluant qu'autant qu'il part d'une vérité *nécessaire, absolue.* Ainsi ce n'est qu'en supposant, comme cela est en effet, que Dieu est *nécessairement* juste, que l'on peut démontrer rigoureusement l'existence d'une autre vie après celle-ci.

Or, je le demande aux condillaciens, comment pourront-ils prouver *à priori* que l'homme sauvage a en lui la faculté d'inventer la parole? Quelle est la vérité nécessaire, absolue, de laquelle ils prétendent faire jaillir cette conclusion? Diront-ils que Dieu ne pouvait créer l'homme sans cette faculté? car telle est, en dernière analyse, l'unique argument *à priori* qu'il leur soit possible de faire valoir dans cette question; mais on leur répondrait aussitôt que ce raisonnement prouve encore mieux que Dieu devait donner à l'homme la parole elle-même.

Reste donc la seule méthode de l'analogie ; et c'est aussi la seule que paraissent vouloir maintenant invoquer les disciples de Condillac ; c'est pourquoi nous devons l'examiner avec plus d'attention. Or, ce n'est pas un petit embarras, lorsqu'on veut parler de cette méthode, que de s'en former une juste notion, une notion qui soit claire et précise. Chez les modernes philosophes pas plus que chez les anciens, on ne trouve rien de bien satisfaisant à cet égard. Cependant l'idée à laquelle on paraît enfin s'être arrêté, c'est que l'analogie a trois cas : dans le premier elle conclut d'un phénomène s'accomplissant dans un être considéré au moment actuel, à l'existence du même

phénomène dans le même être, considéré dans les autres points de la durée passée et future; dans le deuxième cas, l'analogie conduit l'esprit à conclure d'un phénomène qui a lieu dans un être d'une certaine espèce, à l'existence du même phénomène dans tous les êtres de la même espèce; enfin, dans le troisième cas, l'analogie porte à inférer de la similitude de deux êtres, considérés sous un certain aspect, leur similitude sous d'autres aspects. Des exemples vont éclaircir ces formules abstraites.

Connaissant la loi de la gravitation qui régit les corps et les attire constamment vers le centre de la terre, si, à la vue d'une pierre, par exemple, qui jetée en l'air retombe incontinent, je conclus que, moyennant les mêmes conditions, ce même corps eût offert le même phénomène dans le temps passé, et qu'il l'offrira encore dans l'avenir, mon raisonnement est l'analogie dans le premier sens. Un pharmacien vient d'analyser les propriétés d'une plante en particulier, il en conclut que toutes les plantes semblables et de même espèce ont les mêmes propriétés : son raisonnement est l'analogie dans le second sens. Enfin, un exemple célèbre de l'analogie au troisième sens, et qui est connu de tout le monde, c'est le raisonnement par lequel certains beaux esprits du siècle dernier s'imaginaient avoir démontré que la lune est habitée. « De même » que la terre, disaient-ils, la lune est un globe; comme » elle, elle a ses révolutions, ses phases, sa lumière » empruntée du soleil; ses jours, ses nuits, ses saisons, » etc., etc., c'est-à-dire que la lune et la terre se res- » semblent parfaitement sous ces divers aspects; donc » aussi elles se ressemblent sous cet autre aspect, qu'elles » sont l'une et l'autre habitées. »

Il est aisé de voir que l'analogie, dans le premier cas, n'est que l'application de ce principe *empirique* : *Les lois de la nature sont stables* : c'est-à-dire que tous les hommes croient fermement, quoique non nécessairement, que les lois qui régissent les êtres ne changent pas. Dans le second cas, l'analogie n'est encore que l'application de cet autre

principe également fourni par l'expérience : *Les lois de la nature sont générales*; c'est-à-dire que les hommes croient fermement, quoique non nécessairement, qu'il n'y a pas une loi différente pour chaque être en particulier, mais que la même loi s'étend à tous les êtres de même espèce.

Or, lorsqu'il s'agit de constater l'état psychologique du sauvage, de quelle utilité peut être au condillacien l'analogie prise dans ces deux premiers sens? Evidemment d'aucune : il lui est même impossible d'en faire usage, parce que cette double méthode emprunte ses premières données à l'observation et à l'induction, sans lesquelles elle ne pourrait avoir lieu ; et, nous l'avons vu, l'observation, l'induction font défaut dans la question présente. Ainsi ce philosophe est réduit à l'analogie entendue dans son troisième sens. Mais ici nous sommes bien près de notre conclusion. Dans ce cas, en effet, l'analogie, de l'aveu de tous les savans, n'est ni ne peut être une méthode scientifique : jamais elle ne fournira une connaissance certaine ; ne reposant sur aucun principe fixe et incontestable, mais seulement sur la présomption plus ou moins probable que deux êtres, semblables en quelques points, pourraient bien aussi se ressembler en plusieurs autres, il est évident qu'un tel argument ne peut conduire à rien de positif : alors le champ des conjectures et des probabilités est ouvert; le parcourt qui veut, mais la science s'arrête à l'entrée.

Reprenons maintenant cette longue digression, qui néanmoins ne s'écarte pas absolument de notre sujet : le condillacien ne peut démontrer sa thèse et prouver que l'homme a pu inventer la parole, sans constater le véritable état psychologique du sauvage, sans montrer qu'il eût eu le pouvoir, la faculté de remplir toutes les conditions rigoureusement requises pour cette invention ; mais nulle méthode scientifique ne peut conduire à la connaissance certaine de cet état : donc ce problème est *impossible* pour le condillacien ; et dès lors on peut *à priori* le défier de jamais le résoudre. On peut, sans injustice, refuser de l'en-

tendre dans ses moyens de défense, tout ce qu'il dirait ne pouvant sortir du cercle des hypothèses, des conjectures, du roman.

Telle est la fin de non-recevoir que nous opposons avec confiance aux adversaires de M. de Bonald sur la question de *droit ;* mais ce n'est pas le seul moyen préjudiciel par lequel il soit possible de les arrêter dans leur argumentation. Il est encore facile d'établir que, dans tout ce qu'ils pourront dire, ils n'éviteront pas la *pétition de principe* ou *le cercle vicieux*. En voici la preuve. Tout ce qui a été avancé jusqu'à ce jour, tout ce qui pourra jamais l'être pour démontrer que l'homme a pu inventer la parole, se réduit à ce raisonnement simple et concis : « La faculté de » parler se développe dans l'homme de la même manière » que toutes ses autres facultés ; or, celles-ci se développent naturellement, spontanément ; donc aussi la première. » Qu'on lise avec attention, qu'on analyse scrupuleusement ce qu'ont écrit sur cette question tous les partisans de l'opinion condillacienne, sans en excepter MM. Damiron, Charma, Gatien-Arnoult, les trois plus récens défenseurs de cette même opinion, on ne trouvera pas d'autre preuve que celle que nous venons de rapporter. Cependant elle n'est qu'un pur sophisme, une pétition de principe ; car que prétendent M. de Bonald et ses partisans? Que l'homme n'a pas pu inventer la parole. Mais qu'est-ce à dire? sinon que l'homme étant abandonné à lui-même, la faculté de parler ne se fût pas développée en lui ; ou enfin, et en d'autres termes, qu'elle ne se développe pas naturellement, spontanément, comme plusieurs autres facultés, telles que la sensibilité, l'activité, etc. Oui, voilà où se trouve le véritable point de la controverse ; et cela est si vrai, que du moment que les condillaciens auront prouvé jusqu'à l'évidence que la faculté de parler se développe dans l'homme naturellement et sans autres secours extérieurs que ceux que lui offre la nature *inintelligente*, et M. de Bonald et tout philosophe, quel qu'il soit, avoueront de suite que l'homme a pu inventer la parole.

Or, que font les adversaires pour démontrer leur opinion ? Ils commencent par établir en principe que la faculté de parler est soumise dans son développement aux mêmes lois que les autres facultés. Mais, leur dirons-nous, c'est là précisément ce qui est contesté entre vous et M. de Bonald ; c'est ce point même que vous avez à prouver, puisque là seulement est la controverse. Comment donc le posez-vous en principe, et qu'est-ce qu'une telle argumentation, sinon un pur sophisme ? Prétendriez-vous par hasard que cette prémisse obligée de tous vos raisonnemens est évidente par elle-même ? Mais, outre que le contraire est palpable, à qui persuaderez-vous jamais que vous entendez mieux le jeu des facultés humaines que tout ce que l'Europe compte de grands génies, d'esprits élevés depuis un demi-siècle, les de Maistre, les Schlégel, les Humboldt, les de Bonald, les Ballanche, les Johnson, etc., qui tous ont nié ce prétendu principe ? Et puis, comment vous êtes-vous assurés que la faculté de parler se développe spontanément dans l'homme ? Avez-vous jamais observé ce fait quelque part ? Non, évidemment, puisqu'une telle expérience n'est possible que sur l'homme sauvage, sur l'homme qui a toujours vécu en dehors de toute société parlante, et que l'enfant élevé parmi nous ne peut vous fournir sur cela aucun document. Vous voilà donc réduits encore une fois à la simple analogie, à la méthode des conjectures ; et s'il vous plaît d'affirmer que la faculté de parler suit, dans son développement, la même marche que la sensibilité, nous vous répondrons que votre assertion est purement gratuite.

Quoique dans cette longue discussion nous ayons paru oublier les articles de M. Lunet, on verra bientôt que nous ne les avons pas perdu un seul instant de vue ; mais auparavant nous devons répondre à une objection qui se présente naturellement : car, peut-on nous dire, ces différens moyens préjudiciels que vous opposez aux adversaires de M. de Bonald comme une barrière insurmontable, qui doit à jamais leur interdire l'abord de la question, n'at-

teignent-ils pas aussi les partisans de l'opinion contraire? Et en voulant pousser trop vivement les premiers, n'auriez-vous point transpercé du même coup et ceux que vous attaquez et ceux que vous défendez?

Nous entrerons d'autant plus volontiers dans la discussion de cette difficulté, qu'elle nous fournira l'occasion d'achever de développer nos aperçus sur la question qui nous occupe; car, exposant de quelle manière le défenseur de l'opinion de M. de Bonald arrive à la démonstration de sa doctrine, il nous sera aisé de reconnaître : 1° que la question qu'il s'est posée n'est pas un problème insoluble pour lui, vu que les méthodes scientifiques ne lui manquent pas à cet effet; et 2° que son argumentation n'est point, comme celle de ses adversaires, une pétition de principe. Commençons par ce dernier point : nous avons vu comment le Condillacien glissait dans le sophisme, en appuyant ses preuves sur cette proposition indémontrée et indémontrable : *La faculté de parler se développe spontanément comme les autres facultés de l'homme.* Or, comment, arrivé à ce point, le partisan de M. de Bonald évite-t-il cet écueil?

Il commence par établir une distinction de la plus haute importance, lorsqu'on veut étudier l'esprit humain : il fait remarquer dans les facultés de l'homme certains caractères qui les différencient à ce point, quand on examine leur mode de développement, qu'il devient dès lors nécessaire de les distribuer en deux grandes classes, c'est-à-dire en facultés purement *naturelles*, et en facultés *sociales*. Les premières sont celles qui n'ont rapport qu'à l'individu, à sa conservation, à son bien-être; et qui, pour cette raison, doivent pouvoir se développer, comme de fait elles se développent, partout où l'homme peut se trouver; parce qu'en tout lieu, dans la cité aussi bien qu'au milieu des forêts ou des déserts, il est homme, et qu'en cette qualité il éprouve partout les besoins qui sollicitent le développement de ses facultés naturelles.

Les facultés sociales sont celles qui n'ont rapport qu'à

l'homme vivant en société, qui par conséquent lui seraient inutiles s'il était destiné à passer sa vie dans l'isolement des déserts, et qui, pour cette raison, ne doivent pouvoir se développer, comme de fait elles ne se développent, que sous l'influence de la société.

Cette distinction ainsi énoncée, on procède à sa vérification par l'expérience ; car : 1° il est facile de montrer dans l'homme des facultés purement sociales ; telles sont : *le pouvoir de contracter*, *la confiance ou foi en la véracité de ses semblables*, fondement essentiel de toute société ; *la faculté d'interroger*, *etc.*, *etc.* ; enfin, et surtout celle d'*articuler ses pensées*. Toutes ces facultés, en effet, sont évidemment relatives à la société ; elles seraient inutiles à l'homme vivant seul, parce qu'elles seraient pour lui sans objet ; 2° des faits nombreux prouvent que les facultés purement sociales et spécialement celle de la parole, ne se développent jamais hors de la société ; on dirait que c'est là leur sol natal, le seul où elles puissent prendre accroissement ; c'est ainsi que tous les hommes sauvages que l'on a pu découvrir, ont été trouvés sans aucun langage articulé ; preuve irréfragable que la faculté de la parole ne se développe pas d'une manière spontanée, comme les facultés purement naturelles. Du reste cette même assertion peut aussi se démontrer *à priori* ; car la raison dit qu'une faculté qui resterait sans objet ne se développerait jamais. Il faut, disent les savans de la psychologie, pour tirer nos facultés de l'état d'engourdissement où elles se trouvent en nous à notre naissance, il faut que nous soyons sollicités par d'impérieux besoins ; c'est même pour cette raison que la sensibilité apparaît en nous avant l'activité, et l'expérience la plus constante donne à ce phénomène intérieur toute la certitude que peut avoir le fait physique le mieux constaté.

Or, il ne faut pas avoir poussé très-loin ses études sur la nature du signe de *la parole*, pour reconnaître que, hors de la société parlante, la faculté *d'articuler* des pensées serait sans besoins impérieux qui en sollicitassent le dévelop-

pement, par conséquent sans objet; car en faisant même au condillacien l'hypothèse la plus favorable à son opinion, en supposant l'homme vivant dans cette espèce de société qu'on est convenu de nommer *imparfaite*, et dont nous ne trouvons d'exemple que parmi les animaux, il est évident que, dans ce cas encore, la faculté de la parole eût été sans but, puisque nous voyons les animaux satisfaire facilement, sans ce secours, à toutes les conditions de ce genre de société. Une sérieuse étude de la constitution intime de l'homme, rapprochée des conditions essentielles de la société telle que nous la voyons aujourd'hui, fournirait une foule d'autres documens qui porteraient jusqu'à l'évidence la preuve de notre assertion; mais nous devons nous interdire cette exposition trop longue pour trouver place ici. D'ailleurs, M. de Bonald en résume toutes les premières données dans le chapitre II de ses *Recherches*; inutile, par conséquent, de répéter médiocrement ce qu'il a parfaitement rendu.

Reprenons : le partisan de la doctrine de M. de Bonald peut donc, en premier lieu, démontrer sa thèse sans tomber dans une pétition de principe, parce qu'il n'est pas réduit, comme ses adversaires, à énoncer sans preuve la proposition qui sert de fondement à son argumentation; et en posant en principe que la faculté de parler ne se développe pas d'une manière spontanée dans l'homme, mais seulement sous l'influence de la société parlante, il le prouve par des faits nombreux et incontestables, par des observations psychologiques avouées des savans, enfin par des raisonnemens péremptoires.

Mais, en second lieu, il peut aussi, en traitant de l'origine du langage, aborder logiquement la question de *droit* et tenter efficacement de démontrer l'impossibilité de l'invention humaine de la parole. Cette question n'est pas pour lui un problème *impossible*, et ni les données certaines, ni les méthodes scientifiques ne lui manquent dans cette tentative : en voici la preuve.

Nous avons déjà dit que sa position en face de ce pro-

blème était toute différente de celle du condillacien : et tandis que celui-ci, voulant prouver que l'homme a pu inventer le langage, est obligé 1° d'analyser exactement toutes les conditions nécessaires à cette invention ; 2° de démontrer qu'il n'en a omis aucune ; 3° de faire voir que l'homme sauvage est en état d'y satisfaire (entreprise impossible, comme il a été prouvé), le partisan de la doctrine de M. de Bonald arrive par une voie beaucoup plus directe à la démonstration de son opinion ; pour établir, en effet, que l'homme n'a pu inventer la parole, il lui suffit de prendre au hasard une des conditions évidemment essentielles à cette invention, et de montrer que l'homme sauvage est dans l'impossibilité de la remplir. Sans doute qu'il ne possède, non plus que le condillacien, aucune méthode scientifique qui le fasse arriver à la connaissance certaine de l'état intérieur de l'homme incivilisé ; mais il n'en a nul besoin. Qu'on se souvienne, en effet, qu'il n'a pas à démontrer dans cet homme tel degré de capacité, mais, au contraire, à prouver qu'on ne l'y rencontre pas, c'est-à-dire qu'ici son rôle est tout négatif, tandis que celui du condillacien est essentiellement affirmatif.

Or, pour nier avec raison que le sauvage possède telle aptitude, la méthode est facile. On peut prendre l'homme élevé en société à ce moment où, à l'aide de la parole, s'effectue en lui ce qu'en psychologie on appelle développement primitif de l'intelligence, puis l'observer avec attention en cet état. Certainement, et personne ne le contestera, ce que ne possède pas alors l'homme enfant de la société, on ne le retrouvera pas dans l'homme des déserts. Et c'est ainsi que la question de droit devient soluble pour le défenseur du système de M. de Bonald. Enfin, un dernier avantage de sa cause, c'est de pouvoir fournir autant de preuves de son opinion qu'il y a de conditions essentielles à l'invention de la parole, et auxquelles l'homme élevé hors de la société eût été incapable de satisfaire.

On ne doit pas s'attendre à ce que nous fassions connaître comment on procède à l'exposition logique de ces différentes preuves. Nous ne pourrions que répéter ce que

M. de Bonald a dit infiniment mieux que nous ne saurions le faire. On peut lire le chapitre II des *Recherches*. Seulement nous préviendrons qu'il demande, pour être saisi, une attention un peu plus sérieuse, une impartialité plus réelle, que celles qu'ont coutume d'y apporter ses critiques. Trop souvent ils se sont obstinés à y voir ce qui n'y était pas, et aussi à ne pas y lire ce qui s'y trouvait manifestement.

Cependant, comme parmi les différentes preuves de M. de Bonald il en est une qui a été entièrement dénaturée par M. Lunet, nous allons l'esquisser rapidement.

« L'homme ne peut penser qu'à l'aide du langage; » cette proposition résume celle des preuves de M. de Bonald qui a le plus souvent attiré l'attention de ses critiques. Il serait surprenant qu'ayant été l'objet des plus vives attaques comme des plus remarquables assentimens, elle fût absolument vraie ou absolument fausse; surtout lorsqu'il est évident que ce n'est point la préoccupation de l'esprit de parti qui a dicté les marques d'approbation ou d'improbation. Condillac, en effet, Jean-Jacques et plusieurs autres sont ici d'accord avec M. de Bonald, et d'un autre côté, plus d'un défenseur de son opinion sur l'origine du langage s'unit à ses critiques pour le combattre en ce point. D'ailleurs, si cette preuve n'est ni la seule de l'illustre auteur, ni même le fondement de sa doctrine, comme on l'a faussement prétendu, on ne peut cependant disconvenir qu'elle ne joue un grand rôle dans l'économie de son système, et par l'étendue des développemens que M. de Bonald lui a donnés, et par la profondeur des vues dont il l'a environnée, et plus encore par l'importance des résultats qu'il a su en tirer. Pour ces raisons, elle mérite de fixer spécialement notre attention.

Essayons d'abord de l'analyser. « L'homme ne peut « penser qu'à l'aide du langage, » c'est-à-dire, le langage est à la fois un instrument nécessaire à l'esprit humain, et une condition logique où il doit se placer pour qu'il puisse se livrer à l'action de penser. Mais qu'est-ce que

penser ? Quiconque a seulement parcouru un ouvrage élémentaire de psychologie, sait que tel est le développement naturel de l'esprit humain : des trois grandes facultés, la *sensibilité*, l'*intelligence* et l'*activité*, qui sont en lui, et auxquelles toutes les autres se rapportent, c'est la sensibilité qui entre la première en fonction ; son jeu est même la condition essentielle du développement des deux autres. Ce qui ne veut point dire, tant s'en faut, que toutes nos idées viennent des sensations, moins encore qu'elles ne sont que des sensations *transformées*. Non ; car, en premier lieu, la sensibilité se divise en *physique*, *intellectuelle*, *morale*, *affective*, etc., dont la première seule est la faculté des sensations ; ensuite la sensibilité, toute multiple qu'elle est, n'est souvent que l'occasion et non la cause de l'apparition de nos idées. Mais à peine la sensibilité est-elle éveillée, que l'intelligence entre incontinent en action ; peut-être même serait-il difficile de remarquer entre le réveil de la première et celui de la seconde, d'autre intervalle qu'une rigoureuse *priorité* de raison. Enfin, et seulement après ces développemens primitifs, paraissent les premiers phénomènes de l'activité ; actes purement spontanés et sans réflexion ni délibération. Alors l'homme a pris possession de l'existence humaine ; mais une distance presque incommensurable sépare ce premier état de celui où il pourra un jour se contempler, lorsqu'élevé par la société, et muni du levier puissant de la réflexion, il aura remué par un travail opiniâtre, ces premières données, pour en faire sortir des notions claires et distinctes, des connaissances précises, la science enfin. Car voilà d'un côté l'œuvre pure de la nature dans l'homme, c'est-à-dire des idées ou notions confuses, vagues, obscures, *indéfinies*, existant bien moins à l'état d'idées qu'à celui de sentimens ; et tel est d'autre part le travail de l'homme, c'est-à-dire élaboration de ces mêmes idées pour les rendre claires et distinctes, pour les associer et les coordonner entre elles. Ainsi la nature nous fournit tous les matériaux avec lesquels nous construirons plus tard l'édifice de la science ; mais elle nous les

livre à l'état brut. Le reste est notre œuvre propre. Je ne songe pas à démontrer ce premier fait : car ici tous sont d'accord, psycologues, philosophes, idéologues, etc. ; j'ajouterai une seule remarque : c'est qu'il en est de la clarté des idées comme de la lumière physique. Pour qu'une idée d'abord obscure, arrive au plus haut degré de lucidité, il faut souvent, même ordinairement, qu'elle passe par une multitude de degrés intermédiaires ; tout ainsi que du point du jour au plein midi, on voit la lumière subir une variété continuelle de nuances. Et c'est là ce qui explique ces jugemens contradictoires dont Boileau a été l'objet, pour avoir dit :

« Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement ;
» Et les mots pour le dire arrivent aisément. »

Boileau parlait de l'idée absolument claire, et il avait raison.

Mais ce travail de l'homme sur les premières données de la nature, en quoi consiste-t-il ? Cette question se trouve encore clairement résolue dans toute philosophie élémentaire. En voici le précis très-succinct : deux opérations principales sont nécessaires pour élaborer les idées fournies par le développement spontané des facultés : 1° *l'observation* ou attention sérieuse à l'objet qui nous a d'abord frappés. Intérieure ou extérieure, selon le genre d'idées auxquelles on l'applique, elle a nécessairement deux fonctions, *l'analyse* et la *synthèse :* l'analyse, qui décompose mentalement l'objet en ses diverses parties, afin de les pouvoir étudier séparément ; la synthèse, qui recompose l'objet pour le considérer d'une seule vue et le voir tel qu'il est en lui-même. Chacun des actes de l'analyse est dit *abstraction*. 2° La *classification*, qui n'est que la distribution en *genres* et en *espèces* des objets semblables. Elle suppose rigoureusement la *comparaison* de ces mêmes objets, et ne peut marcher que précédée de l'abstraction. Chacun des actes de la classification reçoit le nom de *généralisation*. Tel est le travail indispensable de l'esprit humain sur les premières données de la nature, pour

qu'il arrive à des notions claires et distinctes ; et toutes ces opérations se résument dans le mot *réflexion*.

Après ces préliminaires, nous pouvons nous arrêter pour jeter un nouveau regard sur l'assertion de M. de Bonald : « L'homme ne peut penser qu'à l'aide du langage. » Si, dans sa plus rigoureuse compréhension, le mot *penser* n'indique autre chose qu'*avoir des notions ou idées telles que la nature les fournit*, et qui sont plutôt des sentimens que des connaissances proprement dites ; si surtout le mot pensée n'exprime qu'un simple mode passif de l'esprit, sans aucun mélange d'activité, alors on peut dire en toute confiance que l'homme pense sans le secours de la parole ; car il est manifeste que le sauvage, aussi bien que l'homme de la société, éprouve naturellement ces différens modes. Mais outre qu'une telle manière de *penser* n'est point celle qu'exige l'invention de la parole, comme cela se voit assez, il faudrait de plus reconnaître que l'animal est également doué de la faculté de penser : car il a aussi, lui, ses sentimens vagues, ses notions confuses, ses actes spontanés. Et telle paraît être l'opinion de ceux qui ont attaqué l'assertion de M. de Bonald. Mais si, par le mot *pensée* en général, on doit entendre, comme le veut Descartes, les diverses opérations de l'esprit lorsqu'il juge, affirme, raisonne, etc. ; si, comme on l'a toujours enseigné depuis Platon jusqu'aujourd'hui, on ne pense point tant qu'on ne s'élève pas à *l'abstrait*, au *général*, au *nécessaire* ou *absolu;* c'est-à-dire si l'esprit n'entre véritablement en travail de pensée que du moment où il s'applique à des idées claires, distinctes, par conséquent abstraites, généralisées ; si enfin la pensée est un phénomène actif de l'esprit, une opération réelle, et non une simple *passion*, alors, pour prononcer avec connaissance de cause que l'homme peut ou ne peut pas penser sans le secours de la parole, il ne reste plus qu'un seul problème à résoudre, problème qui se réduit à une pure question de fait. Le voici formulé dans toute sa simplicité : *L'homme élevé sans parole pense-t-il de la manière qu'on vient de décrire?* On le voit, nous touchons au point

décisif de la discussion ; mais avant que de l'aborder, il nous paraît important d'arrêter l'attention du lecteur sur une conséquence qui découle naturellement de ce qui précède, et qui peut-être ne serait pas assez remarquée. En effet, de la notion de la pensée telle que nous l'avons définie avec tous les philosophes, il résulte ce corollaire inévitable, que l'homme ne penserait pas, alors même qu'il aurait dans l'esprit grand nombre d'idées ou notions individuelles, particulières, si ces notions restaient toujours en lui sans aucune liaison entre elles ; car *penser*, c'est en dernier résultat *juger*, puisque affirmer, nier, douter, raisonner, etc., n'est encore que juger. Or, le jugement est l'acte de l'esprit associant ses idées. On peut donc dire que celui qui n'est point capable de construire au moins une proposition mentale, n'a pas la pensée en action, mais seulement en *puissance*.

Voyons maintenant si l'homme privé de la parole juge, abstrait, généralise, s'élève jusqu'à l'absolu, enfin produit ce phénomène d'activité qui constitue la pensée, et qui consiste à se replier sur ses idées pour les comparer, les combiner, les unir, les séparer. Ici notre solution sera aussi courte que tranchante. Nous l'avons déjà dit, pour connaître ce qui se passe dans l'homme qui ne parle pas, il n'est qu'un seul moyen : c'est d'interroger ceux qui se sont trouvés dans cet état. Nous, enfans de la société et qui avons reçu d'elle la parole dès l'âge le plus tendre, nous sommes hors des conditions que réclame cette expérience. Or, c'est un fait aujourd'hui aussi incontestable que ceux sur lesquels reposent les sciences physiques, que les sourds-muets, avant le bienfait de l'éducation qui leur est spéciale, n'ont aucune idée ou notion intellectuelle, spirituelle, morale, abstraite, générale, nécessaire ; qu'ils ne produisent aucune de ces opérations intérieures qui constituent le travail de l'esprit sur les premières données de la nature ; qu'ils ne savent ce que c'est que juger, abstraire, généraliser, etc. ; qu'ils ne soupçonnent pas même que rien de tout cela existe. D'innombrables expériences ont été faites à ce sujet par les hommes les plus ca-

pables d'en apprécier les résultats. On a demandé à des sourds-muets, que l'éducation venait de rendre citoyens du monde intellectuel et moral, quel avait été l'état de leur âme avant leur initiation à l'existence rationnelle. Dans toutes les contrées, leurs réponses ont été unanimes : leur vie n'avait jamais dépassé les limites de la sensibilité. Des expériences semblables, quoique en plus petit nombre, mais également décisives, ont été essayées sur des sauvages ramenés à la vie sociale ; les résultats ont été parfaitement identiques. Nous ne rapporterons pas les témoignages aussi nombreux que respectables qui servent de fondement à ces faits : ce serait une nouvelle dissertation à entreprendre ; mais nous indiquerons comme pièces justificatives les *Mémoires de l'Académie des sciences*, l'ouvrage intitulé : *Antilogies philosophiques*, les divers écrits tant de l'abbé de l'Epée que de l'abbé Sicard, les *Lettres sur les sourds-muets*, de l'abbé Montagne, l'*Introduction à la philosophie*, par M. Laurentie.

Un fait aussi remarquable pourra paraître surprenant à ceux qui n'ont jamais approfondi l'immense influence de la parole sur le développement de la raison, et qui n'ont point cherché à se rendre compte de cette facilité d'abstraire, de généraliser, de réfléchir, qui se rencontre dans tout individu élevé au sein d'une société parlante. Toutefois, une médiocre attention aux considérations suivantes suffit pour faire comprendre qu'il en doit être ainsi.

En effet, toute langue se compose essentiellement de deux sortes d'élémens très-distincts : les mots ou sons articulés, et les régles de syntaxe qui servent à unir les mots entre eux ; car, pour parler, il ne suffit ni de connaître, ni d'articuler des mots sans liaison ; il n'y aurait là aucune pensée exprimée. Il faut encore connaître et appliquer les règles d'après lesquelles doit s'opérer l'union des mots. Mais il est facile de remarquer que chacun de ces élémens essentiels à toute langue n'est et ne peut être qu'une idée abstraite et généralisée : cela est évident pour chaque règle de la syntaxe ; et un moment de réflexion

le démontre pour les mots ou sons articulés, car on reconnaît incontinent que chaque substantif (moins les noms propres qui n'appartiennent à aucune langue en particulier), chaque verbe, chaque adjectif, n'exprime qu'une idée abstraite et généralisée. Il en est de même des autres parties du discours, qui toutes se résument dans les trois que nous venons de nommer. Enfin, les différens modes et variations des verbes, des noms et des adjectifs, quelle qu'en soit la forme, sont encore des idées généralisées. Qu'on prenne le dictionnaire de telle langue qu'on voudra, et qu'on examine : on n'y trouvera qu'une collection de *généralisations*, moins toujours les noms propres, pour la raison que j'ai dite. Mais on peut aller plus loin et démontrer qu'il en doit être ainsi pour qu'une langue soit constituée et puisse exister. Jamais, en effet, deux individus, deux actions, deux qualités, deux rapports de même espèce ne se ressemblant totalement, si on ne les désignait par ce qu'ils ont de commun, si on ne convenait d'employer tel mot déterminé, telle construction de phrase, il résulterait non-seulement qu'un mot nouveau serait nécessaire à chaque nouvel objet et une nouvelle règle de syntaxe à chaque rapport nouveau, mais encore que rien n'étant plus de convention dans le langage, parce que rien n'y serait généralisé, il deviendrait impossible de s'entendre, et on retomberait dans la confusion des langues.

Or, voici les conséquences : 1° il est impossible de construire une proposition sans idées abstraites et généralisées, fût-elle affectée d'un substantif particulier ou nom propre ; car le verbe et l'attribut désigneront nécessairement une action, un état, une qualité déjà connus, et dont par conséquent on aura observé les analogues autre part : 2° si l'homme civilisé possède beaucoup de notions abstraites et générales, si même les deux opérations de l'abstraction et de la généralisation paraissent lui être familières, il ne faut point s'en étonner ; il n'apprend à parler qu'en apprenant à généraliser. Ces deux études sont identiques, ou plutôt elles sont une seule et même étude. Mais c'est aussi ce qui explique pourquoi rien de tout cela ne se

trouve dans l'homme élevé hors de la société. Enfin, c'est ce qui prouve jusqu'à l'évidence que la faculté d'abstraire, de généraliser, ne se développe pas naturellement dans l'homme, et qu'il faut, pour l'éveiller en lui, le mettre en rapport avec des idées abstraites, généralisées. Mais nul objet existant dans la nature n'en peut fournir le type : partout on voit des êtres concrets, des êtres individuels, nulle part il n'existe d'êtres abstraits, généraux. M. Lunet, qui cependant ne veut pas passer pour *nominaliste*, ne le niera pas. Ainsi les langues seules offrent de telles notions à l'homme ; seules, par conséquent, elles peuvent lui apprendre l'abstraction, la généralisation, c'est-à-dire la réflexion, enfin la pensée. Et voilà pourquoi l'homme ne peut penser qu'à l'aide du langage.

On ne nous demandera pas sans doute de prouver que, pour inventer la parole, l'homme avait besoin de s'élever à des idées abstraites, généralisées, c'est-à-dire de penser. Nous venons de le démontrer assez longuement, en faisant voir que toute langue *était* et *devait être* une collection de pures généralisations. Donc, pouvons-nous conclure, « la » parole était nécessaire pour inventer la parole ; » par conséquent, toute la réplique de M. Lunet, en ce qu'elle touche à cette partie de la doctrine de M. de Bonald, n'est, comme cela devait arriver, vu *l'impossibilité* du problème qu'il s'était posé et l'inévitable pétition de principe qui le pressait de tous côtés, qu'une suite de conjectures sans fondement, d'hypothèses gratuites, de faux supposés, d'idées inexactes.

Après cette longue discussion sur le problème qui fait l'objet principal du mémoire et de la réplique de M. Lunet, il nous reste à examiner trois autres questions non moins dignes d'intérêt, mais que nous devrons nous contenter d'effleurer en passant, et seulement autant qu'il sera nécessaire pour signaler les erreurs du jeune critique, ainsi que les défauts de logique qui fourmillent dans ses attaques contre M. de Bonald. Nous voulons parler de la méthode de Descartes, de la théorie des idées et des ob-

servations de linguistique, auxquelles M. Lunet a jugé à propos de consacrer une partie notable de sa réplique.

Dans sa réponse, M. de Bonald avait dit : « La philosophie de mon critique..... commence par une erreur : » *Pour la vraie et saine philosophie*, dit-il, *le doute est le » point de départ* (1). Oui, comme un gouffre sans fond » est le point de départ du navigateur..... On a réduit depuis long-temps à sa juste valeur le doute de Descar» tes, etc. (2). » Ce passage où M. Lunet a le talent unique de voir *beaucoup de brusquerie et de passion*, lui fournit matière à une discussion dans laquelle il oppose à M. de Bonald ce qu'ont écrit, sur la méthode de Descartes, M. Boyer de St-Sulpice, Mgr. d'Hermopolis, le cardinal Gerdil (3) ; puis essayant de l'exposer lui-même, et ne pouvant plus contenir son admiration, il s'écrie : « Quoi » de plus sage que cette méthode (4) ! »

Afin de rester fidèles à la méthode de Descartes, nous demandons à M. Lunet la permission de ne nous en rapporter ni à M. Boyer, ni à Mgr. d'Hermopolis, ni au cardinal Gerdil, ni à aucun de ceux qu'il lui plairait de leur adjoindre, mais d'examiner *rationnellement* sa réponse dont il paraît si satisfait.

Chaque science, quel qu'en soit l'objet, offre à l'observateur attentif deux problèmes généraux qui la dominent, et qui, pour être intimement liés l'un à l'autre, n'en sont pas moins parfaitement distincts, c'est-à-dire le problème de la *génération* et de la *formation* de cette science, et ce-

(1) *Mémoires de la Société*, etc., tome 1er, p. 207.

(2) *Revue de l'Aveyron*, n° du 21 octobre 1839.

(3) Nous disons *Gerdil*, et non pas *Gentil*, comme M. Lunet l'a laissé imprimer deux fois, avec d'autant moins de raison que dans l'écrit de M. Boyer, où il a copié ce passage de sa réplique, ce nom se trouve parfaitement orthographié. Voyez *Examen de la doctrine de M. de Lamennais*, par M. Boyer, p. 314 et 315.

(4) *Revue de l'Aveyron*, n° du 11 novembre 1839.

lui de sa *certitude*. En effet, science étant synonyme de *représentation de la réalité*, et notre esprit accordant d'ordinaire son assentiment à cette représentation comme à la fidèle image de *ce qui est*, autre chose est de demander sur quels fondemens nous croyons que telle science *représente* fidèlement la réalité qui est son objet, et autre chose de chercher de quels élémens se compose cette science elle-même, et comment ses élémens s'enchaînent, se combinent pour ne former qu'un seul tout. Prenons des exemples, afin de rendre sensibles ces deux points de vue que l'on confond trop souvent.

Le physicien voulant former et construire sa science, recueille les faits ou phénomènes qu'il aperçoit à l'aide de *ses sens* dans les êtres physiques ; puis, partant de ces données et au moyen de *la méthode d'induction*, il détermine les lois qui régissent ces mêmes êtres. Tels sont les élémens de la science qui est dite *physique ;* c'est ainsi qu'elle se construit et se constitue science, ou, en d'autres termes, voilà sa *génération* et sa *formation*. Mais si, arrivé au terme de ses investigations, le scrutateur de la nature se sent tout à coup travaillé d'un esprit de doute, et si, pour se rassurer, il se met à examiner sur quels motifs il croit à la science qu'il vient de former et de construire à grands frais, alors, on le voit, le point de vue change pour lui. Il ne s'agit plus, en effet, de recueillir des faits à l'aide *des sens*, ni d'en *induire* les lois de la nature, mais de contrôler ses sens eux-mêmes, ainsi que l'induction qui lui a servi de méthode scientifique. Or, c'est ce contrôle que nous appelons problème de *la certitude de la science*.

Quoique ces deux points de vue se retrouvent dans tous les genres de connaissance, cependant ni le physicien, ni le mathématicien, ni le naturaliste, ne se mettent en peine, comme on sait, de traiter de la certitude de leurs sciences respectives ; mais contens d'en recueillir avec soin les premières données et d'en faire découler les conséquences par une méthode reconnue pour scientifique, ils lèguent au philosophe la charge de vérifier et de contrôler

non-seulement les différentes méthodes usitées dans les recherches de la connaissance humaine, mais encore les facultés elles-mêmes de l'esprit, par qui ces méthodes doivent être mises en usage, et par qui doivent être recueillies les premières données de chaque science. C'est pour cette raison que la philosophie contient toujours une question sur la certitude en général et sur les divers moyens de certitude en particulier. Toutefois, qu'on y fasse attention, la question de la certitude n'a pas avec la philosophie une liaison plus intime qu'avec les autres branches de connaissance ; en réalité, elle les domine toutes et n'appartient spécialement à aucune. Aussi s'accorde-t-on généralement aujourd'hui à reléguer ce problème dans la logique, parce que cette science est considérée à juste titre comme un vaste prolégomène qui doit donner la clef de toutes les autres. Reprenons : autre chose est donc la question de la génération et de la formation d'une science, et autre chose celle de sa certitude. C'est pour avoir confondu ces deux problèmes et les avoir identifiés avec la philosophie qu'on a tant disputé sur la certitude et sur le point de départ de la philosophie. Aujourd'hui même il s'en faut de beaucoup qu'on soit entièrement revenu de cette erreur : M. Lunet va nous en fournir la preuve.

Le doute, dit-il, *voilà le point de départ de la vraie philosophie*. Nous sera-t-il permis de demander à M. Lunet ce qu'il entend par là? Veut-il dire que lorsqu'on entreprend de former et de construire la philosophie, il faut poser le doute comme premier principe et comme fondement des recherches ultérieures? car, dans la formation d'une science, on entend précisément par *point de départ* ces faits que l'on établit en principe et desquels on fait découler, par voie de conséquence, toutes les connaissances partielles dont la science se compose. Si tel est le sens que M. Lunet attache à sa proposition, nous lui demanderons d'abord pourquoi la philosophie plutôt que les autres sciences devrait avoir le doute pour premier principe. Est-ce que la philosophie est de pire condition que les autres genres de connaissance, qui tous prennent leur point de départ

dans un ou plusieurs faits positifs dogmatiques, et que l'on admet sans preuve, parce qu'ils sont évidens? Ensuite, nous lui dirons : Eh bien! posez le doute comme point de départ de votre philosophie; pressez ce doute par toutes les méthodes scientifiques qui sont connues : qu'en sortira-t-il? Rien, puisque le doute est moins qu'une négation; c'est le néant silencieux de l'intelligence. Oui, dans la formation et la construction d'une science quelconque, même de la philosophie, le doute peut être le point de départ, *comme un gouffre sans fond* celui *du navigateur*, et *un sol qui tremble*, celui *du voyageur*.

M. Lunet veut-il dire, au contraire, que le doute est le point de départ pour la question de la certitude, et qu'afin d'arriver à une croyance ferme sur la science en général et sur la philosophie en particulier, il faut commencer par douter? Mais ce sens serait encore moins raisonnable que le précédent; car, outre que la question de la certitude n'est pas la philosophie, supposons un instant que M. Lunet, ou même Descartes, soit parvenu à se constituer réellement dans le doute, comment de là remontera-t-il à la certitude? Dira-t-il : *Je pense, j'existe*? Mais, lui répondrait-on incontinent, qui vous assure que vous pensez, que vous existez? Un homme qui *doute* véritablement peut-il avoir la *certitude* sur sa pensée, sur son existence ou sur quoi que ce soit? Non, si votre doute n'est pas une pure fiction, comme Gassendi l'écrivait à Descartes, ou une froide *plaisanterie*, comme s'exprimait Voltaire, vous devez être absolument hors d'état de pouvoir rien affirmer. Mais dès lors, prenez-y garde, vous dit M. de Cardaillac, c'en est fait pour toujours de votre intelligence, et jamais plus vous ne serez capable ni de certitude, ni d'affirmation, ni de négation, parce que toujours il vous manquera un point d'appui sur ce *sol tremblant* du scepticisme où vous vous êtes placé.

Cependant Descartes a conseillé le doute, dira M. Lunet, et il a été loué, exalté comme un grand génie pour sa méthode. Nous sommes bien éloignés de contester le mé-

rite de Descartes ; mais nous aurions beaucoup à dire ici, et de ceux qui le citent sans l'avoir lu, et de ceux qui l'ont lu sans le comprendre, et même de ceux qui, l'ayant compris, se sont épris pour lui d'une admiration exclusive qui va jusqu'à méconnaître le mieux qui viendrait d'une autre source : toutefois abordons franchement le fond de l'objection. Descartes, voulant reconstruire lui-même sa science, fait trois choses : 1° il doute ; 2° il s'arrête devant le fait de sa propre pensée, comme en face d'une vérité irrésistible ; et 3° partant de ce fait, il rétablit toutes les sciences qu'il venait d'abîmer dans le gouffre du scepticisme. Une telle méthode de philosopher est-elle absolument irréprochable ? Voilà la question posée entre M. de Bonald et M. Lunet. Nous pourrions la résoudre, comme M. Lunet, par l'autorité des grands noms ; mais, en philosophie, il n'est d'autorité recevable que celle de la raison. Nous demanderons donc à Descartes, comme le fit Gassendi dans ses lettres, si son doute est sérieux, ou simplement apparent. Si ce n'est qu'un jeu, qu'une fiction, alors, dit Gassendi, à quoi bon tant de bruit ? pourquoi cette charlatannerie ? Et puis un doute fictif peut-il jamais être appelé *doute* ? Mais Descartes veut qu'il soit sérieux : il le déclare positivement dans ses réponses à Gassendi. Ainsi donc, c'est bien sincèrement qu'il doute et de l'existence de son corps, et de celle de ses sensations, et des vérités mathématiques, etc., etc. ; mais alors nous ne voyons plus pour quelle raison il s'arrête devant le fait de sa pensée qui n'est pas plus irrésistible que ceux qu'il vient de bannir de sa croyance : car pourquoi admet-il sa pensée ? Sans doute, parce qu'il la sent en lui-même, en d'autres termes parce qu'elle lui est attestée par son sens intime. Mais ses sensations, l'existence de son corps, ne lui étaient-elles pas aussi attestées par cette même faculté ? et s'il a cru devoir récuser son témoignage sur ces derniers faits, pourquoi ne le récuserait-il pas également lorsqu'il porte sur le fait de sa pensée ? Où est la raison de cette préférence ? Oui, si Descartes a voulu douter sérieusement, il s'est arrêté au milieu de sa course ; il a été in-

conséquent avec lui-même ; il devait poursuivre jusqu'au doute universel. Mais il est bien d'autres inconséquences qu'on peut relever dans la méthode de Descartes : ainsi, après avoir répudié toutes les vérités mathématiques et géométriques, par conséquent ces propositions si claires : deux fois deux font quatre ; le tout est plus grand que sa partie, etc...., on le voit s'arrêter devant cet argument, assurément fort modeste : *Je pense, donc j'existe.* Mais quoi ! les vérités évidentes par elles-mêmes sont-elles donc moins solides que celles que nous ne découvrons qu'à l'aide du raisonnement, lequel toutefois n'a de valeur que celle qu'il tire des vérités évidentes ? Nous passons sous silence les autres défauts de la méthode de Descartes, soit lorsqu'il s'abandonne à son doute, soit lorsqu'il établit le fait de sa pensée comme irrésistible, soit enfin lorsqu'il prétend appuyer sur une base aussi étroite tout l'édifice des connaissances humaines ; cette critique se retrouve dans tous les ouvrages de philosophie. Mais reprenons : pour être conséquent, le doute de Descartes devait aller jusqu'au scepticisme absolu ; et alors c'en était fait et de l'intelligence de Descartes, et de sa philosophie ; jamais son esprit ne fût sorti de cet abîme ; nous l'avons démontré plus haut. Et voilà *comment on réduit ce doute à sa juste valeur.*

Il résulte de tout cela que M. Lunet a parlé du point de départ de la philosophie et de la méthode de Descartes comme un homme qui n'a compris ni l'un ni l'autre. Voyons s'il aura été plus heureux dans la théorie des idées.

M. Lunet rapporte que Berkley, sondant les fondemens de la croyance universelle de son temps à la théorie des idées, « *reconnut qu'il n'était nullement prouvé* » *que les idées fussent en effet des intermédiaires entre* » *l'intelligence et les corps* (1). » M. Lunet se trompe en cela. Telle n'est point la découverte que fit Berkley. Il

(1) *Revue de l'Aveyron*, n° du 2 décembre 1839.

prétend en outre que c'est à cette découverte qu'on doit attribuer le scepticisme que professa le philosophe Anglais. M. Lunet se trompe encore ici. Sans doute il aura lu peu attentivement ; nous l'engageons à recommencer. Qu'il médite de nouveau les écrits de Berkley ; qu'il consulte le deuxième volume des œuvres complètes de Reid ; qu'il lise surtout les fragmens philosophiques de M. Royer-Collard, et bientôt il reconnaîtra son erreur ; ou s'il veut s'en rapporter à nous, nous lui dirons :

1° La théorie des idées, inventée par les anciens sous le nom d'espèces sensibles, corrigée ensuite, et en quelque sorte perfectionnée par Descartes et surtout par Mallebranche, reposait sur ces trois principes fondamentaux, au moyen desquels on expliqait le phénomène de la connaissance humaine. 1° Nous ne connaissons les êtres que par l'intermédiaire des idées ; 2° les idées sont des êtres réels, et véritablement distincts de l'esprit en qui néanmoins elles résident ; 3° ces idées auxquelles notre esprit s'applique lorsqu'il veut connaître les êtres sont l'image parfaite de ces mêmes êtres.

2° Le premier et le deuxième de ces principes étaient admis comme des axiomes ; et ni Berkley, ni Hume ne les ont contestés. Reid est le premier qui les ait attaqués et qui ait montré ce qu'ils renfermaient de faux ; le troisième seul souffrait de graves difficultés, du temps même de Descartes et de Mallebranche ; et leurs longues dissertations sur la certitude physique n'ont d'autre but que de démontrer ce troisième principe. Car il est à remarquer que la théorie des idées, quoique générale, n'était guère invoquée que dans l'explication de la connaissance du monde physique.

3° C'est ce même principe que Berkley révoqua en doute. Il prétendit, avec raison, que rien ne nous assurait que les idées des objets physiques fussent parfaitement semblables aux objets quelles représentaient ; et il en conclut que l'existence du monde extérieur n'était pas prouvée. Telle est la vérité sur Berkley.

Mais M. Lunet veut que M. de Bonald ait embrassé une théorie à peu près semblable à celle des idées; qu'il soit tombé dans les mêmes erreurs que les anciens à ce sujet; enfin que le scepticisme se retrouve au fond des doctrines de l'illustre auteur, comme il était contenu dans la théorie des idées (1) : et la preuve de cette grave inculpation, il la trouve dans cette phrase de M. de Bonald : « *L'homme n'a la connaissance des êtres que par* » *les pensées présentes à son esprit* (2). » Nous regrettons que la nécessité où nous sommes d'abréger ne nous permette pas de donner à cette discussion tout le développement qu'elle mériterait. Nous serons donc courts, et par conséquent un peu obscurs ; mais voici toutefois une réponse péremptoire : 1° en attaquant le premier principe de la théorie des idées, et en montrant qu'il était faux que notre esprit n'eût connaissance des objets physiques que par l'intermédiaire des idées, Reid, M. Royer-Collard, M. Cousin ont porté leur démonstration jusqu'au plus haut degré d'évidence, il est vrai ; mais ils n'ont parlé que de la connaissance des objets *physiques*, *concrets*, *individuels*. Reste donc les êtres spirituels, tels que Dieu, notre âme, dont nous avons aussi connaissance ; reste surtout les notions *abstraites*, *générales* : Or je demande à quels objets s'applique immédiatement l'esprit lorsqu'il s'occupe de ce genre de connaissances? Et s'il n'a que les idées pour penser à ces êtres métaphysiques, il faut donc reconnaître que la théorie des idées a une partie vraie et une partie fausse ; 2° de l'aveu de Reid, de M. Royer-Collard et de M. Cousin, il n'est qu'un seul moyen de s'assurer si un auteur adopte la théorie des idées, ou toute autre théorie entachée des mêmes défauts : c'est d'examiner s'il considère les *idées* ou *pensées*, comme des êtres distincts de l'esprit, et non comme de simples mo-

(1) *Revue de l'Aveyron*, n° du 2 décembre 1839.
(2) *Législation primitive*, t. 1er, p. 315.

des. Or, de l'aveu de M. Lunet, M. de Bonald regarde les pensées comme autant de modifications de l'esprit : donc sa théorie des pensées diffère essentiellement de la théorie des idées.

Enfin suivons M. Lunet dans ses excursions sur la linguistique. A cette assertion de M. de Bonald : Comment » nier une première langue, mère de toutes les autres, » lorsque les savans Allemands..... ont découvert de si » nombreuses ressemblances entre les langues des peuples » les plus éloignés les uns des autres (1)? » M. Lunet répond par une citation de Frédéric de Schlégel et par un fait de linguistique qu'il dit être bien constaté (2).

Voici donc ce que dit Schlégel : « Quant à l'hébreu, » des recherches plus approfondies, selon moi, feraient » disparaître les divergences qu'il offre avec la famille des » langues grecque et indienne, et montreraient plutôt » quelque degré de parenté, que voile au premier coup- » d'œil la disparité et la différence totale de leur struc- » ture et de leur construction grammaticale (3). »

Mais peut-on conclure de là, comme le fait M. Lunet : « *Que Schlégel avoue qu'il n'y a aucun degré de parenté* » *entre l'hébreu, et la famille des langues grecque et* » *indienne* (4)? » Il nous semble, à nous, que c'est le contraire qu'il en faut déduire. Car Schlégel dit formellement que, *selon lui, des recherches plus approfondies montreraient quelque degré de parenté entre l'hébreu et la famille des langues grecque et indienne*. Il ajoute, il est vrai : *qu'au premier coup-d'œil, cette parenté*, entre ces diverses langues, *est voilée par la disparité et la différence totale de leur structure et de leur construction gramma-*

(1) *Revue de l'Aveyron*, n° du 21 octobre 1839.

(2) *Revue de l'Aveyron*, n° du 30 décembre 1839.

(3) *Philosophie de l'histoire*, t. 1er, p. 243.

(4) *Revue de l'Aveyron*, n° du 30 décembre 1839.

ticale : mais son opinion n'en reste pas moins clairement exprimée ; il croit à un degré de parenté entre l'hébreu et les langues indo-germaniques.

M. Lunet nous demandera, peut-être, comment deux langues dont la structure et la construction grammaticale diffèrent totalement, peuvent avoir entre elles quelque degré de parenté. Nous pourrions répondre que ce n'est pas à nous à justifier les opinions de Schlégel ; et qu'il nous suffit d'avoir démontré que la conclusion tirée par M. Lunet, des paroles du savant Allemand, est absolument fausse. Cependant, pour la satisfaction du lecteur, et non pour l'instruction de M. Lunet (car nous rougirions d'oser faire la leçon à un linguiste aussi érudit), nous dirons : c'est un point reconnu par les savans, qu'il peut exister entre les langues deux sortes de parenté ; la première est la similitude de leur construction grammaticale ; la deuxième est la ressemblance de leurs racines primordiales et *génératrices :* c'est là ce qui explique comment deux langues qui diffèrent totalement quant à leur structure grammaticale, peuvent néanmoins avoir, sous d'autres rapports, quelque affinité entre elles. D'ailleurs cette distinction est si clairement indiquée dans le passage de Schlégel, que nous ne comprenons pas quelle ait pu échapper à la perspicacité de M. Lunet.

Enfin M. Lunet dit : « *La différence totale* des langues » sémitiques et indo-germaniques *est un fait si bien ac-* » *quis* à la critique, qu'il est déjà consigné, même en » France, dans des livres classiques (1). » Nous avouerons que nous lisons peu les livres classiques. La source d'où ils sortent nous est trop suspecte, et trop souvent aussi nous y avons remarqué, outre une mauvaise foi insigne, une médiocrité si désolante de talens, que nous y avons renoncé pour toujours. Nous ignorons donc si, comme l'affirme M. Lunet, des livres classiques posent, en fait

(1) *Revue de l'Aveyron*, n° du 30 décembre 1839.

incontestable, *la différence totale* des langues sémitiques et indo-germaniques. Mais quoi qu'il en soit, et nonobstant l'autorité de ces livres, nous nions formellement ce fait. C'est encore le contraire qu'il fallait affirmer ici pour être dans le vrai ; car, il est aujourd'hui démontré, constaté irrévocablement, qu'il existe entre les langues sémitiques et indo-germaniques, de si surprenantes affinités, que les vrais savans en linguistique ne doutent plus de l'existence d'une langue primitive, source de toutes celles qui se parlent. Pas plus que M. Lunet, nous ne développerons les preuves solides de notre assertion ; mais nous mettrons sur la voie les érudits désireux de vérifier nos paroles.

Jusqu'en 1834, cette parenté des deux grandes familles de langues auxquelles se rapportent toutes les autres, avait été plutôt soupçonnée et pressentie qu'aperçue. Alors parut la *paléographie* du docteur Lepsius (1), ouvrage rempli de savantes recherches, mais surtout remarquable par les ressemblances frappantes qu'il établit entre le sanskrit et l'hébreu, et qui, selon l'expression de Lepsius lui-même, « *ne doivent plus laisser aucun doute* sur l'exis- » tence, dans les deux langues, *d'un germe commun* (2). »

Une semblable découverte ne pouvait manquer de piquer vivement la curiosité des savans. Lepsius fut fortement encouragé à continuer ses recherches. Plusieurs gouvernemens d'Allemagne voulurent même contribuer, par leur générosité, à cette œuvre éminemment scientifique, et ce fut pour ce dessein que, vers la fin de 1834, le docteur Lepsius se livra à l'étude du copte, langue considérée jusqu'alors comme isolée et indépendante. Comparant ensuite cet idiome avec les langues sémitiques

(1) Cet ouvrage fut publié à Berlin, année 1834, sous le titre : *Palæographie als Mittel fur die Sprachforschung zunachst am Sanskrit nachgewiesen.*

(2) *Ibidem*, p. 23.

et indo-germaniques, il obtint des résultats si satisfaisans, qu'il *en fut lui-même surpris*, ainsi qu'il l'écrit dans deux lettres adressées, au commencement de 1835, au chevalier Bunsen. Nous regrettons que la nécessité d'abréger ne nous permette pas de transcrire ici ces deux pièces; mais en voici l'analyse : 1° Le copte, loin d'être isolé et indépendant, comme on l'avait cru, présente des points extraordinaires de contact avec les deux grandes familles sémitiques et indo-germaniques; 2° Ces ressemblances sont telles, « qu'on ne peut plus se dispenser de placer » le cycle entier de ces dialectes dans une harmonie re- » marquable l'un avec l'autre ; 3° les noms de nom- » bre dans le copte, le sémitique et l'indo-germanique » offrent l'accord le plus frappant ; » 4° Au lieu de considérer plus long-temps comme complètement isolées les familles sémitiques et indo-germaniques, on doit les regarder maintenant comme enchaînées l'une à l'autre par l'interposition du copte, dans une mystérieuse affinité, basée sur la structure essentielle et les formes les plus nécessaires de ces trois langages.

Nous n'étendrons pas d'avantage nos remarques sur la critique de M. Lunet, quoiqu'il nous fût facile d'y en ajouter beaucoup d'autres ; car il n'est pas un seul paragraphe, soit du mémoire, soit de la réplique de cet écrivain, qui n'offre matière à de semblables rectifications. Mais nous en avons assez dit pour que ceux qui ont suivi cette discussion puissent maintenant prononcer en connaissance de cause entre M. de Bonald et M. Lunet.

B. A. F., *ancien professeur de philosophie, de mathématiques, etc.*

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

[a] Nous mettrons en petites capitales le nom des auteurs qui ne font pas partie de la Société.

* Ce signe indique que ce travail a été publié ailleurs que dans les Mémoires de la Société.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Page 16, ligne 4, au lieu de *faisaient*, lisez *faisant*.
Page 48, ligne 8, au lieu de *de que*, lisez *que de*.
Page 54, ligne 2, au lieu de *enfouïe*, lisez *enfuie*.
Même page, ligne 4, au lieu de *réparaient*, lisez *reparaît*.
Page 95, ligne 5, au lieu de *m'a si bien*, lisez *m'a bien*.
Page 136, ligne 11, au lieu de *authoctones*, lisez *autochthones*.
Page 138, le signe II doit être placé après l'alinéa finissant par *Quelque utilité*, et celui commençant par *Cependant j'ose dire*.
Page 141, ligne 31, au lieu de *celui-ci*, lisez *celles-ci*.
Idem, ligne 38, au lieu de *allongée et plus large*, lisez *large et plus longue*.
Page 176, ligne 20, au lieu de *qu'il n'a ainsi*, lisez *qu'il a ainsi*.
Page 385, ligne 5, au lieu de *le raisonnement suivant*, lisez *l'observation suivante*.
Page 395, ligne 31, au lieu de *sourds ne le*, etc., lisez *sourds-muets ne le*, etc.
Page 456, ligne 36, au lieu de *toniques*, lisez *toxiques*.

M. Carrière de Lapeyre possède un tableau du village de St Izaire. Voir le premier volume

sa mortification, il disait agréablement que c'était par principe de santé qu'il en agissait ainsi. Il ajoutait aux abstinences ordinaires que l'Eglise impose à tous les fidèles celle du mercredi et du temps de l'Avent, et il jeûnait tous les samedis, souvent les vendredis et pendant tout l'Avent. Sa vue et sa présence toute seule portaient à la dévotion : son maintien, sa conversation, sa manière de parler, de traiter les affaires, tout en lui avait quelque chose de céleste et de ravissant, et si la malice ou l'intérêt lui suscitaient quelquefois des ennemis, il en triomphait bientôt par sa douceur et son humilité. Il leur suffisait de le voir et de l'entendre une fois, pour se sentir désarmés et devenir même ses amis les plus dévoués.

Aussi les habitans de Monastiers se trouvaient-ils heureux de le posséder ; ils le regardaient comme un ange du ciel envoyé pour la sanctification de la terre. Il était l'asyle commun et le consolateur de toutes les misères, et on le nommait ordinairement le père-général des pauvres. Sa charité inépuisable le rendait au bout de l'année le plus pauvre de tous ses religieux et on sait d'une manière certaine qu'il

depuis plusieurs siècles, il fut résolu, d'un commun accord, de procéder sans délai à l'élection et de faire choix d'une personne dont les mérites fussent si éclatans que la nomination du chapitre ne pût souffrir aucune contestation. C'était le moyen le plus sûr de se remettre en possession d'un droit auquel on tenait beaucoup et qui faisait partie des libertés gallicanes. Le lendemain, le chapitre créa de nouveaux officiers, et l'élection fut fixée au jour de la Saint-Martin, à l'heure de tierce, afin que durant cet intervalle de six jours tous les électeurs qui étaient dans le diocèse pussent être avertis et se rendre à Rodez pour la nomination de l'évêque. Il paraît que les chanoines qui ne résidaient pas dans le diocèse n'avaient pas droit de suffrage.

Constantin on eut aussi égard au suffrage des princes et des magistrats qui voulurent intervenir dans les élections. Vers la fin du XII[e] siècle, les chapitres des cathédrales commencèrent à s'en emparer comme représentant tout le clergé, et dès le XIII[e], elles le ur appartenaient exclusivement et les métropolitains seuls étaient appelés à les confirmer sans le concour de leurs suffragans. Ce droit, approuvé d'abord par les souverains pontifes, fut maintenu en France jusqu'au commencement du XVI[e] siècle. Alors inter-